Philol. 93s

Digitized by Google

1/8/64/2 B IV 25F

Digitized by Google

# EXAMEN CRITIQUE

DES

# HISTORIENS ANCIENS

## DE LA VIE ET DU RÈGNE D'AUGUSTE.

FG/82/97108

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES,
Imprimeurs-Libraires de l'Institut de France, rue Jacob, 56.

Digitized by Google

# EXAMEN CRITIQUE

DES

# HISTORIENS ANCIENS

DE LA VIE

ET DU RÈGNE D'AUGUSTE,

PAR

**A. E. EGGER,**

PROFESSEUR SUPPLÉANT A LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS,

MAÎTRE DE CONFÉRENCES A L'ÉCOLE NORMALE.

---

MÉMOIRE COURONNÉ EN 1839

PAR L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

---

PARIS,

CHEZ DEZOBRY, E. MAGDELEINE ET C^IE,

RUE DES MAÇONS-SORBONNE, 1.

1844.

Bayerische
Staatsbibliothek
München

Digitized by Google

A MONSIEUR

# JOSEPH VICTOR LE CLERC,

MEMBRE DE L'INSTITUT,

(ACADÉMIE ROYALE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES),

DOYEN DE LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS.

MONSIEUR,

Vous avez soutenu ma vocation et dirigé mes premiers pas dans une carrière où vos exemples honorent la France. Ce livre doit vous être dédié comme témoignage de ma gratitude et de ma respectueuse amitié. En rappelant ainsi et l'illustre Compagnie dont il a mérité l'indulgence et le savant critique dont les conseils ont beaucoup fait pour l'améliorer, puisse mon travail ne pas sembler indigne d'un tel patronnage.

E. EGGER.

Digitized by Google

## SUJET DE PRIX ORDINAIRE

PROPOSÉ PAR L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES POUR 1839.

L'Académie propose pour sujet d'un prix qu'elle décernera dans sa séance publique de 1839, l'*Examen critique des historiens anciens de la vie et du règne d'Auguste.*

L'Académie ne demande ni une narration ni un tableau historique des événements de la vie et du règne d'Auguste. Elle désire que les concurrents se renferment dans les limites d'un mémoire, ayant pour objet d'apprécier les caractères des historiens et l'exactitude de leurs récits, tant par la comparaison de leurs différents ouvrages que par celle des monuments de tout genre.

Depuis l'époque où ce travail a été couronné, je l'ai revu avec tout le zèle et l'attention dont le jugement de l'Académie me faisait un devoir; j'espère n'en avoir altéré ni l'esprit ni les proportions primitives, et m'être toujours renfermé dans les limites indiquées par le programme du concours.

Digitized by Google

Digitized by Google

# INTRODUCTION.

L'an de Rome 709, aux ides de mars, C. Octavius Cæpias n'est encore que le petit-neveu d'un grand homme, dont il ne porte pas même le nom. Jules César en mourant lui lègue avec ce nom d'énormes dettes à éteindre, une immense popularité à soutenir, un parti puissant à diriger.

Transformé en homme à dix-huit ans par cette adoption, le jeune élève des rhéteurs, maintenant C. Julius Cæsar Octavianus, quitte aussitôt Brindes, où il en avait reçu la nouvelle en arrivant d'Apollonie, va droit à Rome, et accepte l'héritage. Heureux quelque temps d'échapper par l'adresse aux meurtriers de son père adoptif et à l'ambition d'Antoine, il reçoit humblement du sénat le titre de propréteur, qu'il doit surtout à l'active amitié de Cicéron.

Bientôt il sera, par le droit du plus fort, consul, puis triumvir; il laissera briser, dans la personne de Cicéron, l'instrument désormais inutile à sa grandeur. Facilement vainqueur de Brutus et de Cassius, il verra, après de longs efforts, le parti pompéien reculer devant sa fortune, et il sera délivré de Sextus

Pompée par le lieutenant d'un homme qui va devenir son ennemi.

De ses deux rivaux Lépidus et Antoine, Octave a réduit le premier à cacher dans l'inaction la plus complète nullité; il va écraser le second, qui avait toujours eu le grand tort de savoir mal ce qu'il voulait, et de méconnaître le peuple romain.

Devenu seul maître de l'empire, qu'il gouverne pendant quarante ans sous le nom d'Auguste, Octave meurt, béni du grand nombre, léguant à ses contemporains, comme à la postérité, l'énigme d'une politique tour à tour cruelle et bienfaisante, oppressive et généreuse, et d'un caractère sans égal parmi les usurpateurs.

Entre ces deux termes de sa carrière publique, entre le sénat qui applaudissait aux *Philippiques* de Cicéron, et le sénat esclave de Tibère, une profonde révolution vient de s'accomplir.

Dans la constitution de l'empire, c'est l'abaissement de la volonté du peuple devant celle d'un seul citoyen. Les formes, les conditions de la monarchie ont pu changer d'Auguste à Vespasien, de Vespasien à Marc-Aurèle, de Marc-Aurèle à Dioclétien; mais le principe en a subsisté [1].

[1] Voyez surtout, parmi les anciens, Velléius Paterculus, II, 46; Tacite, *Ann.* 1, 1, et la note de M. Burnouf; Dion. Cassius, 53, 18; Capitolin, *in Pertinace*, c. 5; Lampride, *in Alex. Sev.*, 8; et, parmi les modernes, outre Montesquieu et Saint-Évremond, qu'il suffit de rappeler, la Bletterie : Mémoire *Sur l'autorité consulaire des empereurs*, t. XXIV du Recueil de l'Académie des inscriptions, (Cf. t. XIX); de Sainte-Croix : *Sur l'autorité légale d'Auguste*, *ibid.*, t. XLIX; les interprètes du fragment connu sous le titre de *Lex regia*, entre autres A. G. Cramer : *D. Vespasianus* (Jenæ, 1785), p. 24-56 (Cf. Bach, *Hist. jurispr. rom.*, III, 1, p. 268, ed. Stockm.); Naudet : *Des changements opérés dans toutes les parties de l'administration de l'Empire*

Dans le pouvoir législatif, c'est la substitution de l'autorité du sénat à celle du peuple, transition naturelle à la toute-puissance des *rescrits;* c'est la nouvelle importance accordée au droit honoraire et aux avis des jurisconsultes qui déjà forment école, et *répondent* au nom de l'empereur [1].

Dans l'organisation militaire, c'est l'étroite soumission de l'armée au chef perpétuel de l'État; la création d'une milice prétorienne, et le changement de la condition du soldat, qui deviendra le tyran de ceux qu'il doit défendre; le désordre introduit dans le recrutement; l'extension du système colonial; enfin, la suppression réelle des triomphes, qui sont désormais réservés à l'empereur. La république ne craignait point de partager les honneurs entre ses grands hommes; l'empereur a besoin de concentrer sur lui-même la gloire comme la puissance; un égal serait facilement un rival. Voilà pourquoi l'Égypte est confiée à un simple chevalier : Auguste a pénétré le secret qui doit bientôt éclater, *posse principem alibi quam Romæ fieri* [2].

Dans le système territorial, c'est d'abord le partage,

*romain sous les règnes de Dioclétien, de Constantin et de leurs successeurs, jusqu'à Julien;* Paris, 1817; Lœbel : *Ueber das Principat des Augustus*, dans l'Almanach historique de Raumer, 1834. — [1] Bach, *Hist. jurispr. rom.*, p. 195, 217, 226, 260, 265, 375, 379; Beaufort, *Rép. rom.*, t. IV, p. 58 et suiv. — [2] Serment prêté par l'armée aux empereurs, *Mon. Ancyr.*, Tab. I, *initio;* Suétone, *Galba*, 16; Pline, *Ep.* X, 60; *Paneg.* 68, etc. — *Sur les Prétoriens*, Naudet, l. c., p. 80, 98 et suiv. — *Recrutement*, Naudet, p. 103. Les inscriptions latines offrent sur ce sujet une foule de témoignages, qui n'ont pas encore été recueillis. — *Colonies*, Velléius, I, 14; Dureau de la Malle, *Économ polit. des Romains*, liv. IV. — *Triomphes*, Suétone, *Aug.* 25, 30, 38, et le témoignage des fragments des *Fastes triomphaux*. Cf. Tacite, *Ann.* II, 59; XII, 60; *Hist.* I, 11; Naudet, l. c., p. 129.

un peu illusoire, il est vrai, des provinces entre César et le sénat; puis la subordination sévère des gouverneurs à la volonté du prince; l'établissement d'un régime municipal, à la fois principe d'oppression et d'ordre public : principe d'oppression, dont le désastreux effet laissera les peuples sans force et sans volonté contre l'invasion barbare; principe d'ordre public qui survivra aux ravages de la barbarie, pour devenir, avec le christianisme, la plus grande force des sociétés modernes [1]; c'est, en Italie, le triomphe de la grande propriété, mal cultivée par des esclaves, sur la petite propriété, jadis fécondée par le travail des hommes libres. Rome, depuis longtemps tributaire des provinces pour le luxe des Hortensius et des Lucullus, en sera désormais tributaire pour le pain de tous ses habitants [2].

Dans l'état civil, c'est la confusion des rangs par la prépondérance de l'ordre des chevaliers, intermédiaire entre le peuple et l'aristocratie; la rapidité des fortunes devient de plus en plus facile et scandaleuse [3].

Dans la religion et dans la morale publique, c'est la ruine complète des vertus républicaines, que rien ne remplace; c'est l'anarchie des superstitions et des croyances. En attendant le christianisme, le culte des empereurs devient presque une réalité dans la con-

[1] Naudet, l. c., I, 1 et 3, et la fin de notre *Appendice* II. — [2] Carlo Baudi di Vesme et Spirito Fossati : *Vicende della proprietà in Italia*, dans les *Mémoires de l'Académie de Turin*, t. XXXIX; et Dureau de la Malle, *Écon. pol. des Romains*, liv. III, surtout le dernier chapitre. Cf. notre chapitre V, sect. VII, et Dezobry, *Rome au siècle d'Auguste*, c. 88, § 10. — [3] Voy. notre *Appendice*, II, § 5.

science des Romains, qui ne respectent plus les dieux de leurs ancêtres [1].

Dans les lettres, c'est, d'un côté, le dernier progrès et la première décadence de la prose latine, l'achèvement du style poétique, bien imparfait au temps de Cicéron, altéré déjà dans Ovide; de l'autre, la ruine de l'éloquence politique, et le triomphe de l'esprit d'adulation sous les lois de majesté [2].

En même temps les beaux-arts, jadis si méprisés [3], deviennent l'objet d'une estime qu'on ose avouer [4]; enfin, quelques parties de l'économie sociale, comme le commerce et les monnaies, subissent aussi d'importantes réformes [5].

Toutes ces choses ne se sont pas précisément accomplies entre les années 723 et 766 de Rome; mais c'est là vraiment la période critique où se décida la transformation d'une société tout entière [6].

[1] Sur la réforme des mœurs tentée par la législation d'Auguste, voyez les interprètes d'Horace, *Ode* IV, 5, 21; *Épitres*, II, 1, 2; Ovide, *Tristes*, II, 232; *Métam.*, XV, 833; Suétone, *Aug.* 27, 40, 42. Sur le culte des empereurs, voir notre *Appendice* II, et surtout les *Actes* des frères Arvales, dans la collection de Marini; ils commencent précisément à la mort d'Auguste. — [2] Voy. nos chapitres II et IV, et les jugements ingénieux, mais trop souvent injustes, de M. Eusèbe Salverte, dans son ouvrage intitulé *Horace et l'empereur Auguste.* — [3] Cicéron, *in Verrem de Signis* et *pro Archia.* — [4] Pline, XXXV, 7, mentionne un jeune peintre, parent de Messala, et cohéritier de César avec Octave. Voy. le même, XXXIX, 1, sur l'exercice de la médecine. Cf. Winckelmann, *Hist. de l'Art*, VI, 5, p. 151, trad. fr. in-4°; Heyne, *Opusc. Acad.*, V, p. 456; IV, p. 481. — [5] Les monnaies, Dureau de la Malle, *Écon. pol. des Rom.*, I, 2 et 3; Letronne, *Considérations sur l'éval. des monnaies*, ch. 2.— Le commerce et les arts, Mengotti, *Commercio dei Romani*, passim; Pastoret, *Recherches et observations sur le commerce des Romains, et sur leurs lois commerciales et somptuaires*, IIIe mémoire, dans le Recueil de l'Académie des inscriptions, nouvelle série, t. V, p. 76-142; Naudet, *Des secours publics chez les Romains*, ibid., t. XIII. — [6] Florus le dit en déclamateur, IV, 3 : « Marco Antonio, Publio Dolabella consulibus, imperium romanum jam ad Cæsares transferente fortuna, varius et multiplex civitatis

A qui faut-il donc attribuer la principale part dans une révolution si multiple, si féconde en résultats présents ou éloignés? Trois noms surtout brillent dans la foule des noms illustres : Agrippa, Mécène, Auguste.

Mécène ne fut jamais que ministre et conseiller intime; Agrippa, jaloux de commander à tous les autres, subit toujours volontairement l'ascendant des volontés d'Auguste [1].

Quant aux écrivains de profession, si l'on excepte quelques pamphlétaires séditieux, tous ont suivi le mouvement d'une inspiration supérieure [2].

Reste donc Auguste, qu'il faut partout reconnaître pour le vrai dominateur du siècle auquel il a donné son nom. Cicéron et Démosthène sont de bien grands hommes; mais cherchez aujourd'hui les traces de leur génie dans la politique des nations. Une seule de leurs idées s'est-elle traduite par des institutions durables? Non; après leur gloire littéraire, ils n'ont rien laissé que le souvenir d'une noble et impuissante lutte contre la tyrannie. Auguste, au contraire, est un prince fondateur; il agit longtemps après sa mort par les lois et par les exemples; quelques-unes de ces lois, quelques-uns de ces exemples ont maintenant encore une place dans nos mœurs et nos institutions.

Voilà pourquoi je n'ai pas dû craindre de mettre,

motus fuit, quodque in annua cœli conversione fieri solet, ut mota sidera tonent, ac suos flexus tempestate significent, sic cum romanæ dominationis, id est humani generis conversione, penitus intremuit omnique genere discriminum, civilibus, terrestribus ac navalibus bellis, omne imperii corpus agitatum est. » Cf. notre chapitre IX, sect. I. — [1] Velléius, II, 79 : « Parendi, sed uni, scientissimus, aliis sane imperandi cupidus (Agrippa). » — [2] Voyez notre chapitre II.

avec l'Académie, le nom d'Auguste en tête de cet ouvrage, ni d'appeler un *règne* ce demi-siècle pendant lequel un seul homme présida aux destinées du monde ancien [1] : Auguste représente bien la plus brillante période de la civilisation romaine, comme la civilisation grecque se résume et se personnifie dans Alexandre.

En même temps le caractère de puissance tour à tour impérieuse et insinuante qui distingue le gouvernement d'Auguste, donne un intérêt particulier aux écrits de ceux qui racontèrent sa vie. Plus qu'aucun autre, en effet, ce prince a pu désarmer la justice de l'histoire, et par la crainte, et par les séductions de la clémence, et par les ruses de la politique. Auguste mort, les lettres, sous l'empire, traversèrent de cruelles épreuves; le rôle d'historien devint surtout difficile et périlleux.

J'avais à rechercher et à signaler ces vicissitudes. Je l'ai fait avec une attention sévère, mais quelquefois émue. Après tous les travaux du génie et de l'érudition, une histoire est à peine commencée dans notre siècle, celle de la vérité historique : en apportant quelques pages à cette œuvre presque nouvelle, je sentais qu'il s'agissait là d'un des plus graves intérêts de l'esprit humain.

[1] Voy. Dureau de la Malle, Préface de sa traduction de Tacite, et M. Éd. Dumont dans son tableau savant et animé de l'histoire romaine (t. II, p. 374, éd. 1843). On trouvera plus bas, surtout à l'article de Sénèque le philosophe, et à l'article de Josèphe, des preuves qui nous semblent décisives contre l'opinion soutenue par ces deux écrivains à l'égard du *principat*. Voltaire résume vivement les caractères de la *souveraineté* d'Auguste, dans un morceau publié pour la première fois en tête de sa tragédie du *Triumvirat*.

Digitized by Google

# EXAMEN

DES

# HISTORIENS D'AUGUSTE.

## CHAPITRE PREMIER.

### DES OUVRAGES D'AUGUSTE.

### SECTION PREMIÈRE.

#### OUVRAGES PUBLIÉS PAR AUGUSTE DE SON VIVANT.

Voltaire a dit : « On doit des égards aux vivants; on ne doit aux morts que la vérité. » Maxime qui n'a pas toujours fait loi en histoire : à cet égard, les rois, les tyrans, les grands hommes vivent souvent bien des années après leur mort. Ainsi, il serait fort difficile de marquer le moment précis où le mensonge cessa d'être une nécessité ou une convenance pour l'historien d'Auguste; et puisqu'il faut un point de départ à ces recherches, nous nous placerons simplement à l'an 14 de l'ère vulgaire, après les funérailles de l'empereur; et nous nous demanderons quels ma-

térieux pouvait trouver alors un écrivain qui se fût préparé à raconter son histoire.

Dans cette revue, le premier nom qui se présente à nous est celui d'Auguste. L'histoire de ses premières années avait jusqu'ici fort peu occupé les critiques; M. Weichert l'a si bien éclaircie dans une publication récente, qu'il nous suffira d'analyser ici, en vue de notre sujet, les principaux résultats de ce travail [1].

Quelque méfiance qu'inspire le récit louangeur de Nicolas Damascène [2], les témoignages réunis de l'antiquité ne permettent pas de douter que l'éducation du jeune César n'ait été dirigée avec une sollicitude intelligente et par sa famille et par César lui-même, qui voyait déjà dans son petit-neveu l'héritier de sa puissance. Mais faut-il croire aux effets précoces de cette éducation, et prendre au sérieux ce que nous disent Suétone et Quintilien, d'une oraison que le jeune Octave aurait prononcée à douze ans [3] en l'hon-

[1] De imperatoris Cæsaris Augusti scriptis eorumque reliquiis, Commentationes I, II; Grimæ, 1835-1836, in-4°. Cap. I : De Cæsaris Augusti juventute, magistris ac studiis. Cap. II : De Cæsaris Augusti apophthegmatis, jocis et strategematis.

Ces deux dissertations sont refondues et complétées dans l'ouvrage intitulé *Imperatoris Cæsaris Augusti operum reliquiæ*, dont le premier fascicule (in-4°) a paru à Grima en 1841.

Avant le travail commencé par M. Weichert, le recueil le plus complet sur les, études littéraires d'Auguste est celui de J. A. Fabricius, intitulé *Imp. Cæs. Augusti temporum notatio, genus et scriptorum fragmenta*. Præmittitur Nicolai Damasceni liber de Institutione Augusti, cum versione Hug. Grotii et Henr. Valesii notis; Hamburgi, 1727, in-4° (Cf. *Bibl. gr.* III, p. 544. Harles.) Ce volume contient, en outre, l'indigeste compilation de Godefr. Peschwitz, *De familia Cæsarum Augusta Commentarius*. Exceplé lorsque l'importance du sujet l'exigera, je ne citerai point ici les textes déjà réunis dans Fabricius. — [2] Voyez plus bas, chapitre III, section I. — [3] Nicolas de Damas (περὶ Καίσαρος ἀγωγῆς, c. 3) laisse croire qu'il n'avait que *neuf ans*; mais M. Weichert préfère, avec raison, l'autorité de Suétone et de

neur de son aïeule Julie? Sur ce point nous penchons volontiers pour l'affirmative, et nous plaçons parmi les plus anciens, sinon parmi les plus graves monuments de l'histoire de ce temps, l'oraison funèbre de Julie. Ces discours, composés en grande partie de formules, de répétitions banales sur les vertus d'un défunt et sur la gloire de ses ancêtres, exigeaient sans doute peu de frais d'invention. La maison des Césars devait être fort riche en oraisons funèbres. Ainsi les lectures de famille, avec le secours d'un maître tant soit peu instruit, expliqueront assez bien ce petit prodige d'éloquence, qui s'est renouvelé plusieurs fois depuis, et probablement de la même façon [1].

Après la mort de Julie, Octave fut élevé avec le plus grand soin par sa mère Atia et son beau-père L. Philippus [2]. Le temps qui s'écoula depuis cette époque jusqu'aux ides de mars, doit comprendre la période la plus active des études d'Octave, deux fois interrompues cependant par une assez longue maladie dont son oncle avait été la cause involontaire [3], et par un voyage en Espagne.

Il est difficile de ramener à des dates certaines ses rapports avec les cinq ou six maîtres qui concoururent à son éducation. Sphærus, le moins connu, est probablement le plus ancien, puisque Dion Cassius place en 714 les funérailles que lui fit son élève. Puis vient le philosophe Areus ou Arius, d'Alexandrie, qui eut aussi Mécène pour disciple; un certain Athénodore,

Quintilien, à celle d'un contemporain suspect d'adulation et de complaisance. — [1] Suét., *Tib.* 6; *Calig.*, 10. — [2] Tacite, *Dial. de claris orat.* 28, compare cette éducation à celle des Gracques. Cf. Nicolas Dam. c. 3. — [3] Nicol. Dam. c. 9.

de Tarse, qui pénétra bien avant dans la confiance de son élève, si l'on en croit une anecdote racontée par Dion Cassius, et répétée complaisamment après lui par les chroniqueurs byzantins [1]; anecdote qui prouve d'ailleurs, pour le dire en passant, combien la corruption contemporaine avait agi plus fortement que les leçons de la philosophie sur les mœurs du futur réformateur de l'empire. On place après Athénodore un Epidius, encore moins connu, et chez lequel il aurait eu Virgile pour compagnon d'étude; puis le rhéteur grec Apollodore, de Pergame, dont il suivait sans doute les leçons à Rome, et qu'il emmena, en 709, à Apollonie. Ajoutons à cette liste un certain Caper, qui n'est peut-être pas le célèbre grammairien de ce nom, et sur lequel nous ne connaissons pas d'autre témoignage que celui de Pompéius, dans un ouvrage publié par M. Lindemann [2].

Voilà sans doute plus qu'il ne fallait pour compléter l'éducation d'un grand homme; mais le malheur des temps livra bien vite Octave à l'enivrement des passions politiques. Aussi, tout ce que nous savons de ses premiers écrits lui fait peu d'honneur. Ce sont des lettres injurieuses à Antoine, qui, du reste, les avait peut-être provoquées; une insidieuse correspondance avec Cicéron, qui devait bientôt périr victime de sa

[1] V., entre autres, M. Glycas et Const. Manassès. Cf. plus bas, ch. IX, sect. II. — [2] « Pompeii Commentarius artis Donati, etc. » Lips., 1820, in-8°, p. 132. Cf. Bæhr, *Gesch. d. rœm. Liter.* § 45 et 359; Suringar, *Hist. schol. latin.* II, § 30, p. 217. Si le passage de Pompéius se rapporte au Flavius Caper, plusieurs fois cité par Servius et les grammairiens de Putsch et de Godefroy, et sous le nom duquel il existe même deux opuscules, probablement apocryphes, on aurait enfin une indication précise sur l'âge de ce grammairien, indication assez bien confirmée par une glose où Servius réunit les deux autorités de Caper et d'Hygin, sur une question de critique fort délicate (*Ad Æn.* XII, 120).

confiance dans l'héritier du dictateur assassiné; de sales épigrammes dont Martial nous a conservé un exemple, comme pour ôter le regret des autres. La vie du triumvir était d'accord avec de tels écrits, et ses amis ne trouvaient pas à ses fréquents adultères de meilleure excuse que la nécessité de pénétrer ainsi le secret des familles du parti pompéien [1]. Sans doute, c'est alors aussi qu'il faisait briser les deux jambes à son secrétaire, coupable d'avoir livré une lettre pour le prix de cinq cents deniers [2].

Un moyen plus innocent pour prévenir les indiscrétions, était l'emploi d'écritures secrètes, dont parle Julius Victor [3]; et ce fait a d'autant plus d'intérêt pour nous, que la clef de ces alphabets ne s'était pas entièrement perdue après la mort de ceux qui s'en étaient servis; car vers la fin du règne d'Auguste, sous Tibère peut-être, le grammairien Valerius Probus avait composé un livre *sur les alphabets épistolaires de C. César* [4]. Apparemment des collections de lettres secrètes se conservaient encore (sans quoi le travail du grammairien eût été bien inutile, sinon impossible); et, dès lors, combien de révélations curieuses pouvaient sortir de ces monuments muets pour le vulgaire des lecteurs! quel jour précieux ne pouvait pas jeter, sur les événements politiques de l'époque, tel aveu, telle dépêche confidentielle ainsi rédigée! Il faut probablement rapporter au même temps les

[1] Suétone, *Aug.* 69. — [2] Suétone, *Aug.* 67. — [3] C. 27, p. 266, Orelli : « Solent etiam notas inter se secretiores pacisci, quod et Cæsar et Augustus et Cicero et plerique alii fecerunt. » — Pétrarque raconte (*Epist. Sen.* XV, 1) qu'il avait vu, dans sa jeunesse, un livre de lettres et d'épigrammes attribuées à Auguste. Depuis cette époque, on n'en a plus entendu parler. Voy. plus bas la note relative aux lettres d'Auguste. — [4] A. Gelle, VII, 9. Cf. Dion, 51, 3.

vers fescennins contre Asinius Pollion, auxquels celui-ci répondait par une plaisanterie dont se souvint plus tard un protégé de l'empereur Adrien : « Je ne veux pas *écrire* contre un homme qui peut *proscrire*[1]. » En effet, Octave alors *proscrivait* toujours. Il *écrivit* sans doute, à l'imitation de César, une réponse à l'éloge de Caton par Brutus; mais au lieu que César tendait la main à Cicéron vaincu, Octave ne pardonnait qu'aux restes de Brutus mort dans les plaines de Philippes.

Enlevé brusquement à de paisibles études, Octave avait continué, jusque sous les murs de Modène, ses exercices oratoires; mais il ne paraît pas, d'après les témoignages de Tacite et de Quintilien[2], que ni la nature ni l'art aient jamais fait de lui un grand orateur : à vrai dire, il n'existe aucun monument authentique de son éloquence, pendant la durée des guerres civiles. Les discours épars dans Appien et Dion Cassius n'ont aucune authenticité. Des harangues écrites d'abord en latin, puis traduites, pour être prononcées

[1] Spartien *in Hadriano*, c. 15 : « Favorinus, cum verbum ejus quoddam ab Hadriano reprehensum essel, atque ille cessisset, arguentibus amicis quod male cederet Hadriano de verbo quod idonei auctores usurpassent, risum jucundissimum movit. Ait enim : *Non recte suadetis, familiares, qui non patimini me illum doctiorem omnibus credere, qui habet triginta legiones.* »

—[2] Quintil., XII, 6, 1 : « Agendi initium sine dubio secundum vires cujusque sumendum est. Neque ego annos definiam, cum..... prætextatos egisse quosdam sit traditum; Cæsar Augustus duodecim natus annos aviam pro rostris laudaverit. » Tacite, *Ann.* XIII, 4 : « Augusto prompta et profluens, quæ deceret principem, eloquentia fuit. » Cf. Fronton, *Epist. ad Verum*, I, p. 181, ed. Rom. : « Postquam resp. a magistratibus annuis ad C. Cæsarem et mox ad Augustum tralata est, Cæsari quidem facultatem dicendi video imperatoriam fuisse; Augustum vero residui seculi (*sic*) eleganter et latine linguæ etiam tum integro lepore potius quam dicendi ubertate præditum puto. Post Augustum non nihil reliquiarum jam et vetarum et labescentium Tiberio illi superfuisse. »

devant des Grecs, comme celle qu'il adressa aux habitants d'Alexandrie, ne paraissent pas avoir longtemps survécu à Auguste. Quant à ces discours que l'on conservait dans le sénat, gravés sur des tables, et qu'on y lisait encore du temps de Claude, aux calendes de chaque mois[1], c'étaient probablement des morceaux presque didactiques, des exposés de principes moraux et politiques à l'usage des magistrats. J'en dirai autant d'un discours sur *l'état des municipes*, dont le sujet nous est indiqué par un trop court témoignage de Frontin. Dans tout cela aucune trace de la grande éloquence du forum; aucune de l'éloquence judiciaire, par laquelle commençaient ordinairement les jeunes élèves de la tribune romaine. Octave en avait rarement eu besoin, car de bonne heure il avait trouvé dans le fer des légions la force qu'un Cicéron savait quelquefois conquérir par la parole; et, d'un autre côté, il n'eut pas même le temps de débuter au barreau par une de ces accusations qui formaient jadis le premier essai du talent oratoire[2]. Tout ce qu'on sait de ses harangues militaires, c'est que, pendant les guerres civiles, il appelait toujours les soldats *commilitones*, et que plus tard il se contenta de les appeler *milites*[3]. Mais rien ne laisse

[1] Dion Cassius, 60, 10 : Τότε δὲ (an de Rome, 793) λόγους τινὰς ἐν τῇ νουμηνίᾳ τοῦ τε Αὐγούστου καὶ τοῦ Τιβερίου κατὰ δόγμα ἀναγιγνωσκομένους, ὥστε καὶ μέχρι τῆς ἑσπέρας τοὺς βουλευτὰς παρατείνεσθαι, ἔπαυσεν, ἀρκοῦν εἶναι φήσας ἐν ταῖς στήλαις αὐτοὺς ἐγγεγράφθαι. Cet usage fut renouvelé depuis par Néron, pour ses propres discours (Dion Cassius, 61, 3. Cf. Pline, *Panegyr. Traj.* c. 75). — [2] Tacite, *Dial. de claris oratoribus*, c. 34, et les interprètes sur ce passage classique. — [3] Suétone, *Aug.* c. 25 : « Neque *post bella civilia* aut in concione, aut per edictum, ullos militum commilitones appellabat, sed milites : ac ne a filiis quidem aut privignis suis, imperio præditis, aliter appellari passus est, ambitiosius id existimans, quam aut ratio militaris aut temporum quies, aut sua

mieux deviner en lui l'orateur politique, que le fameux préambule des tables de proscription qu'Appien nous a conservé [1]. Signée des trois triumvirs, cette proclamation, à la fois adroite et audacieuse, a dû être écrite par Octave. C'est bien là ce froid calcul de l'intérêt public si souvent invoqué contre les plus saintes lois de l'humanité; c'est bien ce talent de présenter, sous les formes les plus spécieuses, les prétendues nécessités d'un faux patriotisme. Lépidus et Antoine ont peut-être résolu la proscription plus cruellement que leur collègue [2]; mais Octave pouvait seul la justifier aussi bien.

Où l'historien grec a-t-il puisé ce précieux document? Cette question nous conduit directement au plus intéressant des ouvrages d'Auguste, à ses *Mémoires*, qui formaient treize livres, au rapport de Suétone [3]. Auguste y remontait jusqu'à l'origine de sa famille, et probablement il entrait dans quelques détails sur la vie de son père Octavius, aujourd'hui mal connue; et nous aurons bientôt occasion de conjecturer que l'abrégé succinct de cette biographie nous est resté dans une inscription célèbre qui concerne ce personnage. Octave entrait ensuite dans le récit de sa jeunesse, et de son retour à Rome après la mort de César [4]. Il racontait les jeux célébrés par lui en

domusque suæ majestas postularet ». — [1] B. Civ., IV, 8-11. — [2] Suétone, *Aug.* 27. — [3] *Aug.* 15. Ulpien, cité dans le *Digeste*, XLVIII, 1, 24, renvoie au dixième livre de ces Mémoires. — [4] Faut-il croire que Dion Cassius ait lu, dans cette partie des Mémoires d'Octave, le surnom de *Cæpias*, que lui donnent tous les manuscrits de cet historien, ainsi que Xiphilin et Zonaras (où l'éd. du Louvre porte καὶ Πίας, *qui et Pius*, dit le traducteur latin)? Périzonius conjecture qu'il faut lire, au lieu de ὁ Ὀκταούϊος Καιπίας, ὁ Ὀκταουΐου καὶ Ἀττίας: correction que Fabricius rejette avec raison, à cause de la ligoe suivante, οὕτω γὰρ ὁ τῆς Ἀττίας. Baumg. Crusius (*Ad Suet. Oct.* 7) croit reconnaître là une corruption du

l'honneur de Vénus Génitrix, l'apparition merveilleuse d'une comète qui fut prise par le peuple pour l'âme de César, et dont le souvenir a été conservé sur les monuments de l'art et sur les médailles [1]. Arrivé à ses relations avec Cicéron, il faisait, suivant Plutarque [2], l'aveu des services qu'il devait à ce grand homme. On peut donc supposer qu'il y déclinait la complicité du meurtre exigé par Antoine. Bonnes ou mauvaises, les raisons ne devaient pas lui manquer pour justifier ce crime, ou du moins pour en atténuer l'horreur. Le préambule des tables de proscription semble appuyer cette conjecture. On y voit en effet l'intention manifeste d'effrayer les Romains sur les dangers d'une guerre qui éclaterait à l'intérieur, tandis que les triumvirs poursuivraient à l'extérieur les restes du parti pompéien, et de préparer le peuple à tous les sacrifices par le sentiment d'une impérieuse nécessité. Les meurtriers feignent d'ailleurs d'être eux-mêmes forcés par leurs soldats, qui demandent l'extinction d'un parti dangereux. Par là il devient probable que tout ce préambule avait été inséré dans les *Mémoires*, d'où Appien l'aura transcrit.

Nous apercevons ces mêmes efforts d'Octave pour

mot Καῖσαρ. Tous se fondent sur le silence de Suétone, qui (l. c.) ne mentionne pas ce surnom d'Octave. Mais Suétone mentionne celui de *Thurinus*, dont il explique l'origine. Or, Thurium s'appelait aussi *Copiæ*. En admettant une légère faute de copiste, on aurait là une troisième solution. Est-ce la véritable? Je n'ose l'affirmer; de toute manière, il y a négligence de la part de l'historien grec. Dans le doute, les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* ont omis ce surnom. Voltaire commet là-dessus une double erreur, dans ses notes sur le *Triumvirat*, acte III, scène 1. — [1] *Comparaison de Cicéron et de Démosthène*, c. 3. — [2] Voy. le fragment original de l'ouvrage d'Auguste dans Pline, *Hist. nat.* I, 25; et comparez Suétone, *Aug.* 88; Dion Cassius, 45, 7; Zonaras, t. II, p. 135 de l'éd. du Louvre; Servius, *ad Virg.*, *Ecl.* IX, 47; Eckhel, *Doctr. num. vet.*, t. VI, p. 11; et plus bas, chap. IX, sect. I, l'article de Paul Orose.

dissimuler quelques actions cruelles de sa jeunesse, dans une anecdote où Suétone rapproche des paroles du triumvir le récit ordinairement adopté[1]. Ici encore Appien suit la tradition la plus favorable à l'honneur du *second César;* et ce n'est pas le seul passage où il traduit le texte des *Mémoires*, quoiqu'il ne les cite pas toujours expressément. Ainsi, quand il nous raconte la conversation de Lucius Antoine et d'Octave à Pérouse, et qu'il ajoute : « Voilà ce qu'ils se dirent, autant que j'ai pu traduire et comprendre bien le texte latin des *Mémoires*[2]; » et lorsqu'il expose ensuite les doutes si naturels d'Octave sur la bonne volonté du sénat à son égard, les pourparlers de la conférence de Brindes, les raisons que le vainqueur avait de ne pas poursuivre Sextus Pompée, il est difficile de ne pas reconnaître que le détail de tous ces épisodes est puisé à la même source. On pourrait multiplier les exemples de ce genre. Ailleurs [3], Appien est plus explicite. Quelques chapitres de ses *Illyrica* nous font vivement regretter la perte du livre où nous aurions trouvé, sur les guerres des Alpes, tant de renseignements que l'historien grec abrége avec assez de négli-

[1] *Aug.* c. 27 : « Q. Gallium prætorem in officio salutationis tabulas duplices veste tectas tenentem suspicatus gladium occulere, nec quicquam statim, ne aliud inveniretur, ausus inquirere, paulo post per centuriones et milites raptum e tribunali servilem in modum torsit; ac fatentem nihil jussit occidi, prius oculis ejus sua manu effossis. Quem tamen scribit, *Colloquio petito insidiatum sibi, conjectumque a se in custodiam, deinde urbe interdicta dimissum, naufragio vel latronum insidiis periisse.* » — [2] *B. Civ.* V, 45 : Ταῦτα μὲν ἔλεξαν, ὡς ἐκ τῶν Ὑπομνημάτων ἦν εἰς τὸ δυνατὸν τῆσδε τῆς φωνῆς μεταβαλεῖν τεκμαιρομένῳ τῆς γνώμης τῶν λελεγμένων. — [3] App., *B. Civ.* III, 64, 65, 73, 86, 88; V, 30, 41, 45, 48, 49, 60 sqq. 127. Cf. Schweighaeuser, *Exercit. in App.* p. 78 sq. Un passage de Velléius Paterculus (II, 59) pourrait bien faire allusion au commencement des Mémoires d'Auguste. Mais un texte assez obscur, fondé sur l'autorité d'un seul manuscrit, aujourd'hui perdu, offre-t-il de suffisantes garanties à la critique ?

gence [1]. Octave, il est vrai, s'était aussi borné au récit de ses propres actions, évitant toute digression sur l'histoire et la géographie des pays ennemis. Malgré ce défaut, un vif intérêt s'attacherait aujourd'hui à cette partie de son ouvrage, comme à la dernière, qui contenait la guerre des Cantabres. Ces luttes acharnées des montagnards des Pyrénées et des Alpes nous sont restées presque inconnues, et tous les efforts de l'érudition n'aboutiront peut-être jamais à en restituer même la chronologie [2].

Il serait trop long d'examiner en détail les autres fragments qui nous restent des Mémoires d'Auguste, sur ses rapports avec Antoine, sur la bataille d'Actium, sur son divorce avec Scribonie, sur la bataille de Philippes, sur les distributions de blé aux citoyens pauvres, sur quelques particularités de sa vie privée. Nous aurons d'ailleurs occasion d'y revenir en parlant des auteurs qui paraissent les avoir consultés. Mais, de même que nous ajoutons ici quelques textes nouveaux à la collection de Fabricius, nous en signalerons quelques-uns qui nous semblent insérés à tort par le savant philologue dans cette partie de son recueil. Ainsi, quand Suétone invoque l'autorité d'Auguste sur le nombre des jeux qu'il célébra en son nom ou au nom d'autres magistrats [3], il est clair que ce

[1] C'est cette même guerre des montagnards qui avait détourné Octave, en 719, de l'expédition de Bretagne, projetée *à l'exemple de César*, dit Dion Cassius (49, 38), d'où l'on pourrait induire, avec vraisemblance, qu'il parle dans ce passage sur l'autorité des *Mémoires ;* mais rien ne prouve, d'ailleurs, que Dion Cassius les ait directement consultés. — [2] Voyez plus bas, chap. VIII, l'indication des principales dissertations modernes sur ce sujet, à l'occasion du Trophée des Alpes. — [3] Suét., *Aug.* c. 3. Cf. Fabr. *Notit. temporum Augusti*, p. 194.

total ne pouvait se trouver dans un ouvrage interrompu dès l'an 730, comme Suétone l'atteste lui-même. Cette citation ne peut donc se rapporter qu'à un ouvrage des dernières années de l'empereur; et, quoique les chiffres diffèrent dans l'historien et dans le monument d'Ancyre, il est probable que le testament politique d'Auguste est la vraie source où Suétone a puisé : sans doute il y a dans le texte de Suétone quelque erreur, soit de l'auteur, soit de ses copistes. Au contraire, nous reconnaissons le témoignage des *Mémoires* dans un chapitre de la Vie de Brutus par Plutarque, relatif à la bataille de Philippes [1], et même dans celui où, marquant l'année du premier consulat d'Octave, il s'accorde avec le monument d'Ancyre [2] : en effet, sur plusieurs points ces deux ouvrages d'Auguste ne forment qu'une seule et même autorité. Mais Fabricius rapporte faussement aux *Mémoires* deux citations du même historien, qui paraissent appartenir à l'Éloge funèbre du jeune Marcellus, prononcé par son oncle l'an 731 de Rome [3], et un passage où Dion Cassius rapporte que, lorsque le second fils de Livie fut rendu à son père Tibérius Néron par Auguste, celui-ci ordonna que le fait fût constaté dans les actes, ὑπομνήματα, ce qui ne veut pas dire *in sua commentaria*, comme

[1] C. 41 : Καὶ Καῖσαρ μὲν, ὡς αὐτὸς ἐν τοῖς Ὑπομνήμασιν ἱστορεῖ, τῶν φίλων τινὸς Ἀρτωρίου Μάρκου καθ' ὕπνον ἰδόντος ὄψιν κελεύουσαν ἐκστῆναι Καίσαρα καὶ μετελθεῖν ἐκ τοῦ χάρακος, ἔφθασε μικρὸν ὑπεκκομισθείς. — Apud Fabric. *l. l.* p. 195. Aux passages rapprochés de celui-ci, par Fabricius, on peut ajouter Plutarque, *Anton.* c. 69; Appien, *B. civ.* IV, 110; Dion Cassius, 46, 44. — [2] Plutarque, *Brut.* c. 27 : Ὑπατείαν ἔλαβεν οὔπω πάνυ μειράκιον ὤν, ἀλλ' εἰκοστὸν ἄγων ἔτος, ὡς αὐτὸς ἐν τοῖς Ὑπομνήμασιν εἴρηκεν. — *Monum. Ancyr.* ap. Fabric. *l. l.* p. 218, 219 : « Annos nndeviginti natus... Eodem anno me [solutum legibus] consulem cum [fec]isset et triumvirum reipublicæ constituen[dæ]. — [3] Fabricius, l. l. p. 195.

le veut la traduction latine, que M. Sturz n'a pas corrigée, mais *in acta civilia*, dans les actes de l'état civil, comme le démontre très-bien la comparaison des textes récemment discutés par M. J. V. Le Clerc [1].

A partir de cette époque, où Octave cessa de rédiger lui-même sa propre histoire, faute de loisirs peut-être, mais surtout parce qu'il n'avait plus à la défendre contre les passions de ses ennemis, la série de ses écrits politiques ou familiers continue presque pour nous les annales de son règne. Ce sont ces lettres [2] si pleines de traits et de précieux détails sur Claude et sur Tibère, sur Caligula, sur Julie, sur le jeune Caïus César son fils, sur Livie, sur la première Agrippine, sur Mécène et sur Agrippa. Que de pages historiques résumées dans ces conseils à Livie, où l'empereur indique les précautions à prendre pour que le jeune Claude, déjà imbécile, puisse assister, sans trop de scandales, à des jeux publics! Que d'instruction dans ses naïves et glorieuses paroles, quand il venait de perdre au jeu vingt mille sesterces en étourderies et en libéralités : « Si j'avais voulu être rigoureux, j'en aurais gagné peut-être cinquante mille; mais j'aime mieux avoir perdu : ma bonté doit m'élever au ciel. » Cela rappelle la singulière profusion de Louis XIV, dont la vie offre d'ailleurs quelques ressemblances avec celle du fondateur de l'empire [3]. Auguste nous paraît plus grand dans une lettre au

[1] *Des Journaux chez les Romains*, p. 199. — [2] A la collection des fragments épistolaires d'Auguste, dans Fabricius, il faut ajouter deux lettres, un peu suspectes il est vrai, que Josèphe nous a transmises, *Antiq. jud.* XVI, 6, § 2 et 3. Cf. *Contra Ap.* lib. II, dans la partie dont le texte latin s'est seul conservé. — [3] Ainsi, comme Auguste, Louis XIV aimait à inspirer, par l'éclat imposant de son regard, un effroi respectueux à ceux qui l'abordaient. Quelques-unes de

sénat, transcrite en partie par Sénèque, et dans cet édit au peuple, où il se montre si noblement fier des succès d'une habile politique; mais il y a, sans doute, moins de franchise dans celui où, annonçant la dédicace prochaine des statues consacrées aux grands généraux sous les deux portiques de son forum, il voulait être jugé, lui et ses successeurs, sur le modèle des Romains illustres dont il restaurait les images. Je doute beaucoup, en effet, que cette collection fût complète. Les grands hommes de la république n'avaient pas tous été de grands généraux; et qui nous dira si le vainqueur de Pindénissus [1] avait sa place à côté de Lucullus et de Pompée dans cette galerie triomphale? Au moins est-il certain que tout près de là, dans la maison de Salluste, où le grammairien Verrius Flaccus instruisait les petits-fils de César, et peut-être avec eux les enfants du roi Hérode [2], on se cachait pour lire les ouvrages de Cicéron [3].

Il est surtout une classe d'édits et de dépêches demi-officielles qui nous eussent beaucoup appris, et sur les richesses de la vieille littérature latine, et sur la

ses ordonnances, sur les droits et les devoirs de la noblesse, sont conçues dans le même esprit que les lois d'Auguste destinées à relever la dignité de l'ordre équestre et du sénat. On pourrait multiplier ces rapprochements, qui s'expliquent d'ailleurs par l'analogie des situations politiques. Les pertes nombreuses dont fut frappée la famille de Louis XIV, rappellent aussi la désolation des dernières années d'Auguste. — [1] Cic., *ad Att.* V, 20; *ad Div.* II, 10; XV, 4. — [2] Josèphe, *Antiq. jud.* XV, 10; XVI, t. Cf. Suétone, *Aug.* 48 : « Plurimorum regnorum liberos et educavit simul cum suis et instituit. » — [3] Voy. la célèbre anecdote citée par Plutarque, *Cic.* 49. La clémence même d'Auguste, en cette circonstance, prouve qu'il y avait à ses yeux, dans la lecture des œuvres de Cicéron, une *faute* à pardonner. — Une autre fois, voyant à Milan une statue de Brutus, il rendit hommage à ce souvenir de pieuse fidélité. (Plutarque, *Compar. Dion. et Brut.*, o. ult.).

scrupuleuse attention de l'empereur à répandre partout les maximes de sa morale nouvelle et de sa politique : ce sont des recueils de sentences compilées dans les anciens auteurs, et qu'il envoyait aux magistrats dans les provinces, tantôt pour les rappeler à leur devoir, tantôt pour les éclairer sur quelque partie de leur administration. On sait qu'il alla même plus loin, qu'il recommanda et fit lire en plein sénat deux discours, l'un de Métellus Numidicus, *Sur la nécessité de faire multiplier l'espèce;* l'autre de Rutilius, *Sur la législation des édifices* [1]. Le même caractère de singularité recommande ses conversations, que, suivant Suétone, il avait l'usage d'écrire d'avance, toutes les fois que le sujet offrait quelque gravité. C'est peut-être à quelque pièce de ce genre que nous devons les détails que nous a transmis Sénèque sur l'affaire de Cinna [2]. Toute cette partie des fragments d'Auguste est fort difficile à classer rigoureusement [3], sous le rapport des faits ou de la chronologie. Les éditeurs ne l'ont pas même essayé; mais on voit, par quelques rapprochements que nous avons indiqués, ou que nous indiquerons bientôt, que ses écrits formaient

[1] Suétone, *Aug.* c. 89 : « Etiam libros totos et senatui recitavit, et populo notos per edictum sæpe fecit, ut orationes Q. Melelli, *de Prole augenda*, et Rutilii, *de Modo ædificiorum.* » Ce dernier discours n'est connu que par le témoignage de Suétone. L'autre est probablement de Q. Métellus Macédonicus (voy. l'*Epitome* de Tite-Live, lib. 59), et ne doit pas être confondu avec un discours de Q. Métellus Numidicus, *ad Populum de Ducendis uxoribus*, dont Aulu-Gelle (*Noct. Att.* 1, 6) nous a conservé un curieux fragment. Cf. Meyer, *Fragm. Orat. rom.* p. 201, 251, ed. Dübner. Paris, 1837. — [2] Voy. plus bas, ch. V, sect. I, *Sénèque le philosophe.* — [3] La classification de Fabricius était fort imparfaite. M. Weichert en a proposé une meilleure, que nous approuvons pleinement, bien que l'ordre et la nature de nos recherches, dans ce chapitre, ne nous aient pas toujours permis de la suivre.

vraiment une série de pièces historiques. Ainsi, après l'oraison funèbre de Marcellus viennent se placer celles d'Agrippa, d'Octavie et de Drusus, et l'éloge en vers de ce dernier [1]. Fort suspects sous quelques rapports, de tels monuments gardent néanmoins une véritable importance aux yeux de la critique, qui sait y faire la part du mensonge et de la vérité.

Malgré des recherches récentes, il y a encore bien du désordre dans les fragments de la législation d'Auguste. Fabricius a mêlé trop facilement les lois, les *edicta*, les *decreta*, les *mandata*, les *constitutiones*, dans lesquelles la part du travail propre à l'empereur lui-même dut être fort inégale, ou qui, en d'autres termes, représentent diverses formes de son autorité, divers degrés de son action politique [2]. D'un autre côté, il a omis des sénatus-consultes évidemment rédigés sur les propositions d'Auguste ou de ses plus intimes conseillers. Tels sont ceux que transcrit Frontin [3], dans son ouvrage *Sur les aqueducs de Rome*, et qui appartiennent, par leur esprit, au grand système de réforme économique d'Agrippa et d'Auguste, comme par leur style au temps de la plus belle latinité. Ce qui d'ailleurs ajoute aujourd'hui aux difficultés d'une histoire de cette législation, c'est que beaucoup de lois de Jules César portent le nom de *Juliæ*, comme celles de son successeur [4]. De là de perpétuelles confusions,

[1] Voy. déjà dans l'antiquité des témoignages de Tite-Live (VIII, 40; XXVII, 27) et d'A.-Gelle (XIII, 19) sur la valeur historique des oraisons funèbres. Cf. Plutarque, *Numa*, c. 21. — [2] Voy. Bach, *Hist. jurispr. rom.* III, 1, 4, § 8, p. 369 sqq. ed. Stockmann, et sur les *mandata* des empereurs, et d'Auguste en particulier, Id., *ibid.* p. 375-378. — [3] C. 100, 104, 106, 108, 125, 127, 129. — [4] Bach, *ibid.* II, 2, § 90, p. 187, où il distingue les lois juliennes d'Auguste,

que la négligence des rédacteurs du *Digeste* a multipliées comme à plaisir [1]. Il n'entre pas dans le plan de notre travail d'approfondir cette question, qui seule mériterait un long et sérieux examen; nous signalerons du moins, en passant, les curieux documents législatifs que fournissent les *Scriptores rei agrariæ* [2], oubliés par Fabricius, et où déjà nous avons remarqué la mention du discours *de Statu municipiorum* [3], particularité d'autant plus intéressante, que

*de Vi et majestate* (apud Fabr., p. 198, *n.* 1), de celle que César le dictateur avait fait porter sous le même titre. — [1] Id., *ibid.* III, 1. Quelquefois aussi la division des titres paraît fautive dans Fabricius. Le titre XIV, *de Pudicitia*, paraît rentrer dans le XIII^e^, *de Adulteriis et stupro*. En revanche, il y faut peut-être ajouter un titre, *de Vicesima hereditatum*, si toutefois ce dernier ne rentre pas dans le XX^e^, *de Testamentis*. Voy. Bach, *ibid.* III, 1, 2, p. 306. — [2] *Scriptores rei agrariæ*, ed. Goes. p. 181 : « Limitibus latitudines *secundum legem et constitutionem divi Augusti* dabimus. » — P. 191 : « Assignare agrum *secundum legem divi Augusti* eatenus debebimus, quatenus falx et aratrum exierit, nisi ex hoc conditor aliquid immutaverit. » — Voy. encore p. 195, 203, 208. On trouve réunis, dans la même édition de ce recueil, p. 352 et suivantes (p. 97 du Choix publié en 1843 par M. Ch. Giraud), sous onze titres, les fragments qui nous restent de cette loi. (Sur les sources et la valeur de la collection des *Agrimensores*, en attendant l'édition promise par M. Ch. Giraud, on consultera avec fruit l'article de M. Gust. Zeiss, dans la *Zeitschrift für die Alterthumswissenschaft*, de Darmstadt, 1840, n. 106-108.) — [3] *De Limit. agr.* p. 41 : « Hujus soli, quamvis habita oratione divus Augustus *de Statu municipiorum* tractaverit, in proximas urbes pervenire dicitur, quarum ex voluntate conditoris, maxima para finium coloniæ est adtributa, etc. » Cf. p. 57, *Aggeni comment.* Ce fragment manque aussi dans les trois éditions de la collection des *Fragments des orateurs romains* de Meyer; mais on remarquera dans la même collection, p. 372, éd. Dübner, quelques lignes d'un discours de l'empereur Adrien, dont le sujet offrait de grands rapports avec celui dont nous venons de parler (*ap. A. Gell.* XVI, 13). Une curieuse inscription du temps de Vespasien, que nous transcrirons ici parce qu'elle mériterait d'être discutée, témoigne aussi de la sollicitude d'Auguste pour les municipes même les plus obscurs (Gruter, p. 164, 1. Cf. Maffei. *Ars Cr.*, p. 298) :

IMP. CÆSAR VESPASIANVS AVG. PONT. MAX. TRIB. POT. VIII. IMP. XX. COS. IX. S. D^(salutem dat)^ IIII VIRIS ET DECVRIONIBVS SABOBEN. (*de Sabora, ville d'Espagne, en Bétique*).

CVM MVLTIS DIFFICVLTATIBVS CIVITATEM VESTRAM IAM PREMI INDICETIS PERMITTO

c'est, après les fragments des cinq oraisons funèbres ci-dessus indiquées et l'allocution à Cinna, le seul discours authentique d'Auguste dont le sujet soit bien connu. Plusieurs autres, il est vrai, ont pu être cités sous les noms un peu vagues de *libelli*, de *codicilli*, d'*edicta;* l'empereur écrivait presque tout ce qu'il voulait dire au peuple ou au sénat; et il est souvent impossible de distinguer ces divers ouvrages, d'après les fragments qui nous en restent [1].

Nous ne savons pas à quelle date se rapportent les *Exhortations à la philosophie* mentionnées par le seul Suétone, mais qui n'ont pas valu à leur auteur une place parmi les représentants de la philosophie romaine [2]. C'était peut-être, comme le suppose Fabricius, une simple imitation de l'*Hortensius* de Cicéron. Auguste avait aussi écrit des vers grecs, cités par Suétone et Macrobe, et loués par Pline avec une emphase très-suspecte de flatterie; car on sait d'ailleurs qu'Auguste écrivait et parlait difficilement le grec [3]. Il n'y a donc pas lieu de regretter beaucoup la perte

VORIS OPPIDVM SVB NOMINE MEO VT VOLTIS IN PLANICIEM EXTRVERE. VECTIGALIA QVÆ AB DIVO AVGVSTO ACCEPISSE DICITIS CVSTODIO. SI QVA NOVA ADICERE VOLTIS DE HIS PROCOS. PROVINC. ADIRE DEBETIS EGO ENIM RESPONSO PRIVS AB EO NON ACCEPTO CONSTITVERE NIHIL POSSVM.

DECRETVM VIII KAL. AVG. LEGATOS DIMISI IIII KAL. EASDEM. VALETE. C. SEPTIMIVS SEVERVS. M. SEPTIMIVS COELIVS II VIRI P. P. F. C. (*pecunia publica faciendum curaverunt.*) — [1] Aux décrets ou édits d'Auguste, recueillis dans Fabricius, il faut ajouter une inscription peu connue de Pompéi, qui montre à quels détails est quelquefois descendue la sollicitude vigilante de l'empereur: IVSSV IMP. CÆSARIS AVGVSTI GERVLIS PED. III S. (Guarini, *Fasti duumvir. della col. di Pomp.* p. 82). Auguste intervient ici pour attribuer un certain espace de terrain aux portefaix d'une petite colonie. Le décret rappelé dans Pline (*Hist. nat.* XVIII, 2) atteste la même vigilance, mais occupée à de moins indignes minuties. — Quant aux *diplômes*, dont nous ne disons rien ici, voy. plus bas, chap. VI, § 1. — [2] Sénèque, *Epist.* 33 et 108; *Nat. Quæst.* VIII, 32. — [3] Suétone, *Aug.* 89. Cf. Fabricius, l. l. p. 172.

de ces petites pièces, dont aucune aujourd'hui ne se trouve dans l'*Anthologie* [1].

Nous ne nous arrêterons pas davantage à deux tragédies d'Ajax et d'Achille. La première fut détruite par l'auteur. L'existence de la seconde n'est pas suffisamment prouvée par le témoignage de Suidas, qui pourrait bien n'offrir qu'une variante du titre conservé dans Suétone. D'ailleurs, ces imitations de l'antiquité grecque sont étrangères à notre sujet.

Le poëme en vers hexamètres, *sur la Sicile* [2], qui existait encore au second siècle de notre ère, aurait pour nous plus d'intérêt, si l'on pouvait démontrer qu'il y était question de la guerre avec Sextus Pompée, sujet traité vers le même temps par Cornélius Sévérus. Il est vrai que cette période de la vie politique d'Octave était déjà comprise dans ses Mémoires; mais il serait curieux de comparer, sur un pareil épisode, les vers du poëte et les récits de l'historien.

Une autre classe d'écrits a complétement échappé à Fabricius, et mérite de fixer un instant notre attention [3]. On sait la munificence toute paternelle que mit Auguste à embellir le forum qui portait son nom, et nous venons de rappeler l'édit où il en annonçait la dédicace [4]. Sous chacune des statues de grands hommes consacrées dans cette enceinte, on lisait le résumé de ses actions les plus glorieuses, et la liste

[1] En général, on est étonné de trouver dans ce recueil si peu de morceaux relatifs à l'histoire du règne d'Auguste. Voy. toutefois plus bas, chapitre III, sect. II, n. 17. — [2] Suétone, *Aug.* 85 : « Liber exstat scriptus ab eo hexametris versibus, cujus et argumentum et titulus est *Sicilia.* » — [3] Morcelli, *de St. inscr.* t. I, p. 256; Orelli, *Inscr. lat.* t. I, p. 145, note. — [4] Velléius Paterculus, II, 39, nous apprend, d'ailleurs, que les statues et les *elogia* des grands hommes n'étaient pas les seuls monuments historiques réunis dans le forum d'Auguste. Cf. Servius, *ad Æn.* I, 294.

des honneurs qu'il avait reçus de la république; quelques copies d'inscriptions semblables se sont conservées à Rome, à Arezzo, et dans d'autres villes de l'Italie. L'authenticité de ces monuments, dont le style et la langue contrastent singulièrement avec la date des faits qu'ils rappellent, avait pu être contestée avec quelque vraisemblance, lorsqu'une ingénieuse conjecture de Morcelli est venue lever presque tous les doutes. Le savant Italien suppose que les *elogia* de ce genre doivent leur origine, en grande partie du moins, au travail entrepris par Auguste pour l'ornement de son forum[1]; et ainsi il explique très-bien comment ils se trouvent rédigés dans une langue beaucoup plus moderne que celle des siècles et des grands hommes qui y sont célébrés.

Maintenant, les inscriptions qui nous restent sur M. Valérius Maximus, Appius Claudius Cæcus, Q. Fabius Maximus, L. Æmilius Paulus, C. Marius, etc., remontent-elles précisément toutes au même travail? Nous n'oserions l'affirmer; mais parmi ces inscriptions il en est une dont il nous paraît naturel d'attribuer la rédaction à Auguste lui-même, quoique peut-être elle ne nous soit pas parvenue sous sa forme primitive; c'est celle de C. Octavius, son père. On comprend que la vanité de l'empereur ait mis à la suite des héros de l'ancienne Rome un citoyen honorable par lui-même, et que son fils recommandait plus encore au souvenir de la postérité.

Ainsi nous aurions retrouvé un nouveau fragment

[1] Il est clair que la conjecture de Morcelli s'applique également aux autres *fora* où pouvaient être élevées des statues d'hommes célèbres, et même à presque tous les monuments publics des grandes villes. Voy. Pline, *Epist.* I, 17.

de la main d'Auguste, et les objections déjà si faibles élevées par un critique moderne contre l'authenticité de ce texte, perdraient beaucoup de leur importance [1].

## SECTION II.

### DES OUVRAGES POSTHUMES D'AUGUSTE.

Il nous reste à parler des derniers ouvrages d'Auguste; sur aucun point, les recherches de nos prédécesseurs ne nous laissent plus de difficultés à résoudre.

Après la mort d'Auguste, nous dit Suétone, son testament, écrit depuis seize mois et déposé chez les vestales, fut apporté dans le sénat, avec trois autres volumes revêtus du même cachet. Nous nous arrêterons peu à ce testament, dont Suétone et Dion Cassius nous ont donné une analyse détaillée, et qui peut-être se lisait encore au troisième siècle de notre ère, si l'on admet que le grammairien Carisius n'ait pas emprunté à quelque collection d'une date plus récente les trois ou quatre mots qu'il en rapporte [2]. Le premier des

[1] M. Madvig, *de Asconio Pediano*, p. 121-131. Il se fonde surtout sur l'expression *Judex quæstionum*, dont il n'y a pas d'autre exemple (au lieu de *Judex quæstionis*). Voy. Morcelli (*de Styl. inscr. lat.* I, p. 269), qui fait remarquer que, sur la droite de la pierre qui nous a conservé ce texte, on lit encore les restes d'un *éloge* de C. J. César le dictateur. Ainsi, les souvenirs du père et du père adoptif d'Octave se trouvaient réunis sur le même monument. — [2] Suétone, *Aug.* c. 101; *Tiber.* c. 23; *Claud.* c. 4. Tacite, *Ann.* I, 8. Sosi-

trois autres volumes contenait des dispositions pour ses funérailles, et faisait suite au testament; le second, un résumé de la vie d'Auguste, qui devait être gravé sur des tables d'airain, et placé devant le Mausolée[1]. Le troisième était ce que Suétone appelle *Breviarium totius imperii*. Le sujet de ces deux derniers demande une discussion sérieuse.

L'*Index rerum gestarum*, qui certainement fut gravé et exposé, comme l'avait voulu l'empereur, devant son tombeau, serait aujourd'hui perdu, si la ville d'Ancyre, en Galatie, fondée par Auguste, suivant une tradition encore mal éclaircie[2], n'en avait conservé une copie sur la muraille du temple consacré à son bienfaiteur. Malheureusement cette copie a été mutilée à différentes époques, et successivement transcrite par plusieurs voyageurs moins habiles que zélés pour ce genre d'opérations. L'histoire des diverses recensions du monument d'Ancyre est encore à faire, et ce n'est pas ici le lieu de l'essayer. Nous dirons seulement en deux mots que le texte de Gronovius et de Chishull, complété à l'aide d'une importante

pater Carisius, *Gramm.* I, p. 80, ed. Putsch : « Augustus testamento : *Gausapes, lodices purpureas et coloreas meas.* » — [1] L'histoire de ce monument célèbre est résumée avec précision par M. C. F. Chr. Wagner : *de Mausoleo Augusti* (Allgemeine Schulzeitung, 1828. Abth. II, n. 7). — [2] Ajoutez sur ce sujet, aux textes réunis par Fabricius, J. Malalas, lib. IX, p. 221, ed. Bonn.

[Ancyre existait déjà du temps d'Alexandre le Grand, puisque ce jeune prince y séjourna, et y reçut une députation des Paphlagoniens (Arrien, II, 4). Son fondateur, suivant la tradition, fut le roi Midas, qui la nomma Ἄγκυρα, parce qu'on y avait trouvé une ancre (Pausanias, I, 4). Plus tard, elle devint le chef-lieu des Galates Tectosages; et Tite-Live, XXXVIII, 24, l'appelle *nobilis in illis locis urbs*. L'erreur de quelques auteurs anciens semble provenir de ce qu'Ancyre s'embellit et s'agrandit beaucoup, lorsque Auguste en devint le maître immédiat, après la mort du roi Amyntas. — Note de M. Hase, à la marge du manuscrit original de ce mémoire.]

découverte de M. Hamilton, servira de base à l'examen que nous allons commencer [1].

Le titre du monument d'Ancyre, différent sans doute de celui de l'original, indique assez clairement le double objet que le rédacteur s'était proposé.

*Rerum gestarum divi Augusti, quibus orbem terrarum imperio romano subjecit, et impensarum, quas in rempublicam populumque romanum fecit, exemplar.* Ainsi, d'un côté, résumé historique de tous les exploits militaires, de toutes les réformes politiques et civiles d'Auguste; puis comptes officiels de ses dépenses et de ses bienfaits envers le peuple romain. C'est donc ici l'homme public qui parle, c'est uniquement sa conduite publique qu'il expose, telle du moins qu'il la juge lui-même; et comme ce morceau fut rédigé à peine quelques mois avant sa mort, c'est une statistique flatteuse peut-être, mais à peu près complète, des dépenses comme des profits de ce long règne. Le monument d'Ancyre se distingue donc nettement des Mémoires d'Auguste. Il ne remonte pas aux premières années d'Octave; et s'il est naturel que les deux ouvrages soient d'accord sur quelques événements de la période qui leur est commune, il ne faudrait pas pour cela conclure trop rigoureusement de l'un à l'autre.

L'*Index* commence à l'an 710 de Rome, et résume

[1] Voy. Chishull, *Antiquitates asiaticæ*, p. 165-207; mes *Latini sermonis vetustioris reliquiæ selectæ*, p. 340, 384; et M. Franz, dans le *Journal archéologique* publié par M. Gerhard, Berlin, 1843, fasc. 1. — [2] Malgré les nombreuses incertitudes que présentent quelques parties de ce texte, on a peine à concevoir que l'authenticité du monument d'Ancyre ait pu être sérieusement mise en question. Voy. pourtant les auteurs cités par les interprètes de Dion Cassius, *lib.* 55, *not.* 99, tom. VI, p. 162, éd. Sturz.

tous les faits de la vie politique d'Auguste jusques et y compris le troisième cens, qui est de l'an 766. A cette époque, entouré de respects et d'adulations, l'empereur avait peu à peu oublié le triumvir. Les événements antérieurs à la pacification du monde commençaient à lui apparaître sous un jour tout différent. Ce n'était plus ce désordre général où chacun avait fait sa fortune par le courage, l'adresse ou le talent, où la république avait connu tant d'ennemis, et subi tour à tour tant de maîtres. La figure d'Octave, qui pâlit souvent dans l'histoire devant des rivaux et même des ministres, domine désormais seule le théâtre des événements publics. Il y a eu des factieux, des meurtriers de César, dont on a fait justice; le sénat a tout consacré de son autorité suprême; il a même *ordonné* quelquefois, et le peuple aussi : mais la puissance exécutrice, la puissance armée se personnifie toujours dans l'héritier du dictateur. Certainement le récit devait avoir une autre couleur et une autre étendue dans les *Mémoires*. Sans doute, les émotions du moment, les dures nécessités d'une lutte qui mit plusieurs fois Octave sur le bord du précipice; cet échange de bons et de mauvais procédés, de guerres et d'alliances qui rappelaient sans cesse les triumvirs au sentiment de leur égalité; quelque chose au moins du bruit de ces sanglants débats devait se reproduire dans les *Mémoires*. Il n'était point permis d'y écrire en quatre mots la guerre avec Sextus Pompée, *mare pacavi a prædonibus*, et de dissimuler les services de la trahison ni ceux de l'amitié, Ménas ni Agrippa. Il faut croire aussi qu'on y trouvait mentionné une espèce de recensement accompli

par César peu de temps avant sa mort, et qui doit se placer entre le soixante-dixième cens régulier de la population romaine, l'an 684, et le soixante et onzième, l'an 725 de Rome, après la victoire d'Actium et la pacification du monde. *Lustrum post annum alterum et quadragesimum feci lege, quo lustro, etc.*, dit la table d'Ancyre, dont la concision dissimule trop une opération attestée par l'exact Suétone [1]. Mais je ne voudrais point affirmer que toutes les omissions, toutes les réticences vaniteuses qu'offre cette partie de l'*Index*, fussent réparées dans les *Mémoires*. Ainsi quand l'empereur nous dit, en parlant de la prétendue guerre des pirates : « Après cette victoire, j'ai rendu à leurs maîtres, *ad supplicium sumendum*, trente mille esclaves fugitifs, qui avaient pris les armes contre la république ; » et que Paul Orose [2] ajoute à ce nombre six mille esclaves sans maîtres, qui furent

[1] *Cæsar*, c. 41 : « *Recensum* populi, nec more nec loco solito, sed vicatim per dominos insularum *egit* (cf. T. Livii *Epitome*, lib. cxv); atque ex viginti trecentisque millibus accipientium frumentum e publico ad centum quinquaginta retraxit. Ac ne qui novi cœtus recensionis causa moveri quandoque possent, instituit, quotannis in demortuorum locum ex iis, qui recensiti non essent, subsortitio a prætore fieret. » Plutarque, *Cæsar*, c. 55, a pris cette opération, dont Suétone indique si bien le caractère, pour un recensement de tous les citoyens romains; et le chiffre de 150,000 citoyens, au lieu de 320,000, admis aux distributions de blé, comme une mesure des ravages de la guerre civile. Voy. la note de Schmieder sur ce passage de l'historien grec (*Plutarchi Vitæ parallelæ Alexandri et Cæsaris*, Halis, 1804, p. 298). Appien (*B. civ.* II, 102) partage l'erreur de Plutarque. Mais Dion Cassius a fort bien traduit le sens de l'expression latine *recensum* (et non pas *censum*) *egit*, par ἐξέτασιν (et non pas ἀπογραφὴν ou ἀναγραφὴν) ἐποιήσατο. Livre 43, c. 21. Ricard (note 84 sur la Vie de César) a donc tort de le comprendre avec l'auteur de l'*Epitome* de Tite-Live, dans le reproche d'inexactitude qu'il adresse à Appien et à Plutarque. — [2] VI, 18 : « XLIV legiones sub unius tunc imperio Cæsaris erant. Milites multitudine feroclores quosdam pro accipiendis agris tumultus excitaverunt. Sed Cæsar, *animo ingens*, XXM militum exauctoravit, XXXM servorum dominis restituit, VIM, *quorum domini non exstabant, in crucem egit.* » Cf. App., *B. civ.* V, 131.

mis en croix par ordre du vainqueur, il est probable que ces six mille victimes n'avaient pas non plus de mention dans les Mémoires du triumvir [1].

Quelque importance que l'on attribue aux chiffres nombreux que renferme l'*Index*, j'avoue que cet exemple m'inspire çà et là des scrupules sur leur exactitude. Il y en a sans doute où l'erreur et le mensonge n'étaient guère possibles; par exemple, le nombre des titres d'honneur décernés au prince par le sénat et par le peuple, les trois cens, et les résultats de chacune de ces opérations, le total des fêtes données au peuple, des temples construits et reconstruits, des statues d'argent élevées en l'honneur d'Auguste, le nombre des provinces et des royaumes soumis à l'empire. Mais pouvons-nous aujourd'hui, et les anciens pouvaient-ils mieux que nous contrôler le chiffre des sommes dépensées en libéralités au peuple et aux soldats, ou consacrées à payer les terrains des nouvelles colonies, ou à compléter la fortune des pauvres sénateurs? Le faste même de cette énumération semble une présomption défavorable. Quand on songe à ce que possédait Octave en 710, comme successeur de César, que doit-on penser de ses générosités envers le trésor public? Tout prendre pour distribuer ensuite quelque chose de ce qu'on a pris, est une façon commode et peu coûteuse de se faire bénir. Dans sa bonne foi, Dion Cassius avoue qu'il ne comprend pas bien quelle différence peut exister entre le trésor public et le fisc, puisque l'empereur administre également l'un et l'autre [2]. Les Romains

[1] Plus loin, Auguste parle de la Sicile et de la Sardaigne, *occupatas bello servili*. — [2] 55, 22. Cf. 53, 16. Cf. Hegewisch, *Rœmische Finanzen*, p. 178, suiv.

du temps d'Auguste ne cherchaient pas à le comprendre, et acceptaient avec reconnaissance l'aumône dont ils avaient fait les frais. Quoi qu'il en soit, on ne saurait étudier avec trop de soin des renseignements ainsi conservés sur le marbre, et qui, par conséquent, ont échappé aux inévitables altérations d'une transcription fréquente. Malheureusement l'état des tables d'Ancyre nous laisse sous ce rapport bien des regrets. A chaque page le sens est interrompu par des lacunes; et quoique presque tous les nombres soient indiqués par leur nom en toutes lettres, quelques-uns sont trop mutilés pour offrir la moindre chance de restitution. On a pu rétablir avec certitude la première partie du mot *triginta* dans le nombre d'esclaves dont nous parlions tout à l'heure, le mot *sextum* après *septuagens*[*imum*] dans le passage qui marque l'année où fut écrit ce morceau : en effet, les détails qui suivent, et surtout l'indication précise des deux consuls de l'an 766, ne permettaient vraiment aucun doute à cet égard, même avant la découverte de M. Hamilton, qui résout la difficulté d'une manière décisive. Mais combien d'autres passages semblent à jamais désespérés!

Un autre inconvénient, qui ajoute pour nous au désordre de ces fragments, c'est que l'ordre des matières y est presque partout suivi de préférence à celui des dates. Ainsi, les trois fermetures du temple de Janus n'y sont pas rapportées à leurs dates respectives; les guerres étrangères n'y sont pas énumérées dans leur ordre chronologique, de manière que la succession

L. Guarini, *la Finanza del popolo romano* (Naples, 1842), lib. III, c. 6, 7.

même des fragments serve à retrouver les dates perdues. Malgré ces défauts, qui sont moins ceux de l'ouvrage même que l'effet de notre ignorance, les tables d'Ancyre renferment encore pour nous de grandes richesses. Elles continuent les Mémoires d'Auguste, et offrent, sur presque toutes les parties de l'histoire de ce temps, des faits qui ne se retrouvent pas ailleurs, ou qui se retrouvent défigurés.

En général, les historiens modernes d'Auguste ont trop négligé les textes épigraphiques. L'érudition du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècle s'entoure plus religieusement de tous les débris de l'époque qu'elle veut étudier. On peut voir avec quel respect sont commentées quelques lignes du monument d'Ancyre, par le cardinal Noris, dans son travail sur les *Cenotaphia Pisana;* par Fabretti, dans son traité *sur les Aqueducs de Rome;* par San Clemente, dans un savant livre sur la *Réforme de l'Ère vulgaire;* par Lürsen, historien consciencieux de la bibliothèque du temple d'Apollon; par Eckhel enfin, dont les travaux font si bien ressortir l'importance des inscriptions de tout genre pour la chronologie ancienne. Au contraire, on pourrait citer plus d'un auteur à qui l'étude attentive du monument d'Ancyre aurait épargné de graves erreurs. Par exemple, tous les raisonnements de J. Masson, sur l'époque de la troisième fermeture du temple de Janus, qu'il place en 744 (743 Capit.), reposent sur la date adoptée par Dion Cassius pour le deuxième cens d'Auguste. Or, l'autorité des marbres d'Ancyre détruit tout à fait ces déductions, et rapproche singulièrement la date que Masson aurait dû adopter, d'après ces nouvelles données du calcul (746), de celle

que Noris a défendue (748) dans les *Cenotaphia Pisana* [1]. Aussi Masson [2] cherche à infirmer le témoignage de l'*Index*, un peu mutilé, il est vrai, en cet endroit. Mais nous avons remarqué ailleurs la cause de son erreur; et l'autorité de Dion Cassius devient tout à fait insuffisante contre le texte aujourd'hui adopté sur bonne garantie.

Nous donnerons, dans le troisième appendice de ce mémoire, le texte du monument d'Ancyre, aussi complet qu'il est possible de le présenter d'après les plus récentes découvertes et les restitutions les plus certaines; mais nous le donnerons sans commentaire, car, pour le commenter dignement, il faudrait refaire toute l'histoire du principat d'Auguste, ce qui n'est point l'objet de notre livre. On verra pourtant que sur bien des points l'*Index rerum gestarum*, malgré son extrême brièveté, éclaire ou même développe le récit de quelques historiens. Ainsi les embellissements de Rome et les ambassades envoyées à Auguste [3] par les nations asiatiques y sont énumérés avec plus d'exactitude, ou, si l'on veut, avec plus de complaisance que dans Strabon, Suétone, Florus et Paul Orose; nulle part on ne trouvera une indication plus précise des pays occupés par les colonies romaines: et ici ce n'est point aux historiens qu'il faut demander le complément des témoignages d'Auguste; dans leur

[1] P. 117, 131, 324 sq. Cf. Eckhel, *Doctr. num. vet.* t. VI, p. 91. — [2] *Janus Christo nascente reseratus*, p. 280 sq. Cf. plus bas p. 48. — [3] Strabon, XV, 1, § 4 et 73; Suétone, *Aug.* 21; Florus, IV, 12, § 62; Paul Orose, VI, 21. On doit bien suspecter quelques-unes de ces ambassades si glorieuses pour la vanité romaine, si l'on se souvient qu'en 1715 un roi tel que Louis XIV a pu être la dupe d'un divertissement, où de prétendus ambassadeurs persans vinrent lui offrir les hommages de leur prince. Voy. les Mémoires de Saint-Simon, t. XII, p. 95, et le Journal de Dangeau, 19 janvier 1715.

préoccupation de l'intérêt dramatique, ils ont trop souvent négligé les faits de ce genre : il faudrait puiser chez les *Scriptores rei agrariæ*, seuls dépositaires aujourd'hui des plus utiles renseignements sur l'organisation territoriale de l'empire romain, et qui, entre autres détails, nous ont signalé près de trente colonies fondées durant le VIII^e siècle de la république.

Enfin, il faut l'avouer, à part toute discussion sur le détail, ce résumé d'un grand siècle, écrit par la main presque octogénaire de celui même qui en a gouverné les destinées, est, en son genre, un monument unique dans l'histoire du monde. On n'en trouve pas d'exemple avant Auguste, et depuis il ne s'est pas trouvé un seul prince qui osât défier l'impartial jugement de la postérité, en publiant le compte de ses actes et de sa gloire. Richelieu, s'il faut lui attribuer le *testament* qui porte son nom, Richelieu est moins fier. Louis XIV même, à ses moments suprêmes, n'a pas eu cette noble et ferme confiance ; et, du seul règne peut-être qui puisse se comparer à celui d'Auguste, pour l'éclat des lettres, pour la gloire des armes et de l'administration, il ne nous reste pas aujourd'hui un aussi grave et aussi majestueux tableau que les textes d'Ancyre.

Je ne sais quelle main de flatteur a augmenté l'*Index* d'une récapitulation qui nous offre, entre autres curiosités, le chiffre total des pensions de retraite pour les armées romaines. Quelle que soit l'utilité de ce *postscriptum*, fort mutilé dans le texte latin, et que la traduction grecque vient enfin de rendre intelligible, on aime à s'arrêter aux dernières et simples lignes tra-

cées par le vieil empereur : « Lorsque j'écrivis ceci, j'étais dans ma soixante-seizième année, » *Scripsi hæc annum agens septuagensimum sextum*... La simplicité touche ici de bien près au sublime.

Au reste, le témoignage que l'ancien triumvir se rendait par ces paroles, va s'expliquer par l'examen de quelques actes de son gouvernement, qui rentrent dans l'examen même de ses écrits posthumes.

« Tibère, dit Tacite à l'occasion de la scène d'hypocrisie donnée au sénat par le successeur d'Auguste, l'un des premiers jours de son règne, fait apporter un registre dont il ordonne la lecture; c'était le tableau de la puissance publique : on y voyait combien de citoyens et d'alliés étaient en armes, le nombre des flottes, des royaumes, des provinces; l'état des tributs et des péages; l'aperçu des dépenses nécessaires et des gratifications. Auguste avait tout écrit de sa main, *et il ajoutait le conseil de ne plus reculer les bornes de l'empire :* on ignore si c'était prudence ou jalousie [1]. »

[1] Tacite, *Ann.* I, 11, trad. de M. Burnouf. Nous transcrirons ici les deux textes qui font l'objet de la présente discussion. Suétone, *Aug.* c. 101 : « Testamentum, L. Planco, C. Silio coss., III Nonas Aprilis, ante annum et quatuor menses quam decederet, factum ab eo ac duobus codicibus, partim ipsius, partim libertorum Polybii et Hilarionis manu scriptum, depositumque apud se, virgines vestales cum tribus signatis æque voluminibus protulerunt. Quæ omnia in senatu aperta atque recitata sunt. Hæredes instituit..... De tribus voluminibus uno Mandata de funere suo complexus est; altero, indicem rerum a se gestarum, quem vellet incidi in æneis tabulis, quæ ante Mausoleum statuerentur; tertio Breviarium totius imperii, quantum militum sub signis ubique essent, quantum pecuniæ in ærario et fiscis et vectigaliorum residuis; adjecit et libertorum servorumque nomina a quibus ratio exigi posset. » Dion Cassius (56, 33), après avoir parlé du testament : Ἐσεκομίσθη δὲ καὶ βιβλία τέσσαρα· καὶ αὐτὰ ὁ Δροῦσος ἀνέγνω (ce qui fait dire à Zonaras, copiste maladroit, que le testament d'Auguste était confié à Drusus). Ἐγέγραπτο δὲ ἐν μὲν τῷ πρώτῳ, ὅσα τῆς ταφῆς εἴχετο· ἐν δὲ τῷ δευτέρῳ, τὰ ἔργα ἃ ἔπραξε πάντα, ἃ καὶ ἐς χαλκᾶς στήλας πρὸς τῷ ἡρῴῳ αὐτοῦ σταθείσας ἀναγραφῆναι ἐκέλευσε· τὸ τρίτον, τά τε τῶν στρατιωτῶν καὶ τὰ

Dion Cassius confirme ces renseignements, qui s'appliquent évidemment au troisième volume, indiqué par Suétone sous le nom de *Breviarium totius imperii;* mais il reconnaît et analyse, en outre, un *quatrième* volume, qu'on ne devrait point, à ce qu'il nous semble, confondre avec le précédent, comme le fait Tacite, et qui renfermait, suivant Dion Cassius, des conseils à Tibère et au peuple romain sur l'administration de la république, et, entre autres, celui de ne pas étendre les frontières de l'empire. On retrouve ailleurs, même dans Suétone, des traces de ces instructions posthumes. Ainsi Néron [1], dans les premières années de son règne, annonçait qu'il gouvernerait d'après les instructions écrites d'Auguste, *ex Augusti præscripto.* Avant lui, Tibère, pour ne pas entreprendre une expédition en Bretagne, s'excusait sur les ordres précis d'Auguste [2]. Un des premiers soins du même prince fut de nommer aux magistratures de l'année suivante tous les candidats désignés dans ce que Velléius appelle *ordinatio comitiorum*, espèce de liste qu'Auguste avait laissée écrite de sa propre main [3]. Or, si l'on songe au caractère tout officieux des conseils invoqués par Tibère et Néron, on com-

τῶν προσόδων, τῶν τε ἀναλωμάτων τῶν δημοσίων, τό τε πλῆθος τῶν ἐν τοῖς θησαυροῖς χρημάτων, καὶ ὅσα ἄλλα τοιουτότροπα ἐς τὴν ἡγεμονίαν φέροντα ἦν, εἶχε· καὶ τὸ τέταρτον, ἐντολὰς καὶ ἐπισκήψεις τῷ Τιβερίῳ καὶ τῷ κοινῷ, ἄλλας τε καὶ ὅπως κ. τ. λ. ... Ταῦτα μὲν αἱ ἐντολαὶ εἶχον.— Ainsi, suivant Dion, il y avait en tout cinq livres, et, suivant l'historien latin, quatre seulement; à moins qu'on ne veuille compter pour deux le testament écrit *duobus codicibus.* Dans ce cas, il serait possible que le livre des *Conseils* fût un de ces deux volumes. Mais voyez plus bas, p. 41, 42. — [1] Suét., *Ner.* 10. — [2] « Consilium id divus Augustus vocabat, Tiberius præceptum. » Tacite, *Agric.* c. 13. — [3] Vell. Patercul., II, 124. L'historien parle en homme bien instruit; car il était du nombre des *heureux candidats que les dernières faveurs du défunt recommandaient aux premières faveurs du nouveau César.*

prend pourquoi, selon Suétone, les vestales avaient reçu en dépôt les trois volumes qu'elles apportèrent dans le sénat, et comment ces trois volumes se distinguent du quatrième, confié à Tibère. C'étaient trois pièces officielles; elles devaient rester sous la garde de l'autorité publique, le sénat n'ayant pas encore installé son nouveau maître. Peut-être, d'ailleurs, Auguste, dont l'affection pour Tibère fut plus que douteuse, n'avait-il pas voulu lui confier directement l'*Index*, où le vainqueur des Arméniens, des Pannoniens et des Dalmates n'obtient qu'une froide mention, à côté des autres généraux de la république [1].

Remarquons maintenant que Suétone, après avoir indiqué, comme Tacite, le contenu du *Breviarium*, termine tout différemment : *Adjecit et libertorum servorumque nomina a quibus ratio exigi posset;* ce qui est bien plus naturel[2]. En effet, un simple volume ne pouvait renfermer toute la statistique des forces de l'empire. Le développement devait se retrouver dans les registres de l'administration centrale, naturellement déposés entre les mains de ces affranchis et de ces esclaves secrétaires. Tacite a donc ici altéré les faits d'une manière peu vraisemblable; Suétone paraît plus exact. Il était difficile que les quatre pièces confiées à la garde des vestales fussent lues *dans la même séance du sénat;* et, en effet, Suétone dit simplement, sans déterminer la durée de ces lectures : *quæ omnia in*

[1] Ap. Fabric. *l. l.* p. 225, 230, 231. Les nouvelles lignes dues à la découverte de M. Hamilton, mentionnent encore Tibère, mais sans la moindre expression de reconnaissance ou d'affection. — [2] Un de ces affranchis-secrétaires paraît désigné dans une inscription de Muratori, p. 1022,5 : *A commentariis Alpium maritimarum.*

*senatu aperta atque recitata sunt.* Cela posé, quelques jours après la lecture du testament, Tibère, pour appuyer d'une excuse son refus de l'empire, aura fait lire le *Breviarium*, qui déroulait aux yeux de tous l'immensité des charges et des devoirs imposés aux princes. Peut-être même il aura fait suivre cette lecture de celle du volume des *Conseils*, mentionné expressément par le seul Dion Cassius, ce qui expliquerait les derniers mots de la phrase de Tacite.

En tout cas, Suétone n'a pas connu, ou du moins n'a pas mentionné les *Conseils* à Tibère et à la république; sans doute parce que cette pièce n'était pas sortie de la maison impériale avant la mort de l'empereur. Si, dans la première partie, Auguste s'adressait à tous les Romains en même temps qu'à son fils adoptif, la seconde, qui comprenait une liste de candidats pour les diverses magistratures, préjugeait trop de la puissance de Tibère, pour être rendue publique avant que l'autorité du nouveau *prince* fût acceptée par le sénat. L'*ordinatio comitiorum* était d'ailleurs écrite de la main même d'Auguste, au témoignage de Velléius Paterculus, tandis que pour son testament il avait quelquefois employé celle de deux secrétaires. Je crois donc voir dans ce quatrième volume une simple tradition de famille qui avait sa partie secrète, et qui peut-être, comme jadis les registres de César, pouvait se prêter à bien des interpolations, suivant la convenance ou le besoin du moment. Qui sait même si Suétone, n'en retrouvant pas l'original, n'en avait point suspecté l'authenticité?

Quoi qu'il en soit, voilà, outre le Testament, trois ouvrages posthumes d'Auguste dont le sujet est bien

déterminé : les *Mandata*, l'*Index*, les *Conseils*. Reste le *Breviarium*. Était-ce le même livre que l'empereur remettait au sénat et aux magistrats réunis, l'an 730, autour de ce lit de douleur dont il n'espérait pas se relever [1]? Lorsque Suétone nous dit que Caligula reprit l'usage de publier les *comptes de l'État* (*rationes imperii*), usage établi par Auguste et interrompu par Tibère[2], peut-on voir dans ces comptes le *Rationarium* de l'an 730 [3] et le *Breviarium* de l'an 766? Si Auguste publiait *ordinairement* la statistique officielle des besoins et des richesses de l'empire, que veut dire cette précaution d'en déposer un exemplaire entre les mains des grands qui l'entourent? Que veut dire surtout le dépôt chez les vestales d'un autre exemplaire destiné à être lu dans le sénat?

Toutes ces difficultés sont plus apparentes que réelles. La statistique de l'empire ne pouvait avoir quelque valeur et quelque utilité qu'à la condition d'être renouvelée de temps à autre, selon le mouvement des forces et de la richesse publiques; essayons donc de nous expliquer à quelles périodes du gouvernement d'Auguste doivent appartenir les différentes publications de ce que j'appellerais volontiers, pour réunir deux témoignages en un seul, *Breviarium rationum imperii*.

La rédaction d'une pareille statistique supposait à la fois un relevé de la population et un cadastre des propriétés, deux opérations comprises dans celles du

[1] Suétone, *Aug.* 28; Dion, 53, 30. — [2] Suét., *Calig.* 16. — [3] Cette date paraîtra sans doute bien établie par le rapprochement de Suétone, *Aug.* 28, et de Dion Cassius, 53, 30, sur les deux maladies d'Auguste, l'une à Tarragone, l'autre à Rome, après son retour d'Espagne, et dont la première n'est pas spécialement indiquée par Suétone.

*cens*, tel qu'il était accompli par les anciens censeurs [1], et qu'il le fut l'an 725 de Rome, après une interruption de quarante et un ans, par Octave, consul pour la sixième fois, et Agrippa, son collègue. Mais le cens romain, comme l'appelle quelque part Tacite [2], ne s'étendait qu'aux villes et territoires compris dans les trente-cinq tribus; et si le chiffre de citoyens romains qu'il fournit en 725, selon le témoignage des tables d'Ancyre, ne s'applique pas à Rome seule, *intra muros* [3], il ne s'applique pas davantage à la totalité des hommes en âge de porter les armes sur toute la surface de l'empire. A plus forte raison il ne peut comprendre le cadastre des propriétés, nécessaire à l'assiette des impôts de tout genre qui pesaient sur les provinces, sur les villes et sur les peuples alliés. Partout où la conquête romaine avait trouvé une bonne organisation municipale et financière, elle s'en était contentée. C'est ainsi qu'une partie de la Sicile suivait encore, du temps de Cicéron, pour le recouvrement des dîmes, la loi d'Hiéron [4]; et, comme cette loi supposait une évaluation des revenus, on voit par là même que l'ancien gouvernement avait épargné au nouveau une partie des embarras inséparables de l'établissement des impôts sur des peuples récem-

[1] Lors de la première rédaction de mon mémoire, je n'avais pu consulter sur cette question qu'une partie des excellentes recherches de M. Dureau de la Malle sur l'*Économie politique des Romains*, je veux dire, les Mémoires insérés au Recueil de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et qu'on trouvera cités plus bas. — [2] *Annales* VI, 41. Voyez, sur le cens romain, le mémoire de M. Dureau de la Malle, t. X de l'Académie des inscriptions, et dans l'*Économie politique des Romains*, liv. I, chap. 16 et suivants. — [3] Voy. les *Recherches* de M. Dureau de la Malle, *sur l'étendue et la population de Rome*, t. XII des Mémoires de l'Acad. des inscr., et l'*Économie politique des Romains*, liv. II. — [4] *In Verr.* II, act. II, 13; III, 6.

ment soumis. On voit en même temps que les autorités municipales du pays pouvaient facilement, sur l'ordre de l'autorité centrale, fournir les éléments de statistique qui étaient à sa disposition. La même remarque doit s'appliquer à tous ces petits États de la Grèce et de l'Asie, où l'administration civile était si bien réglée, à en juger du moins sur les fragments d'archives municipales qui nous sont parvenus par des inscriptions [1]; elle s'applique certainement au royaume d'Égypte, où les Ptolémées paraissent avoir fondé un système d'administration intérieure assez savant, ainsi que l'attestent les nombreux contrats de vente, et autres pièces officielles dont les musées de l'Europe viennent de s'enrichir [2]. Malgré les désordres des dernières années, le préfet augustal de l'Égypte devait trouver, dans les archives du gouvernement grec, les éléments d'un tableau des personnes et des revenus [3]. Ce n'était pas là, nous le répétons, le cens romain, dont les formalités, déjà un peu gê-

[1] Voy., par exemple, dans la collection de M. Bœckh, n. 1845, 2953, 3059, etc. sur l'usage d'un *sceau de l'État* pour légaliser les actes publics, n. 2329, 2332, 2347, 3053. Voici même une inscription qui se rapporte plus spécialement au sujet que nous discutons ici, n. 2053 (Mesambriæ ad Pont. Euxinum): Ἀγαθῇ τύχῃ. Ἀγορανόμοι τῆς λαμπροτάτης Μεσαμβριανῶν πόλεως, Αὐρ. Ἀσκληπιάδης Ἀσκληπιάδου καὶ Δημοσθένης Τατὰ (?) βουλευταὶ παρακαλοῦσιν πάντας τοὺς κατεργαζομένους τὴν πόλιν ἔρχεσθαι καὶ ἀπογράφεσθαι κατὰ τὸν νόμον καὶ τὸ ἔθος. Εὐτυχῶς. — [2] Il y a même d'utiles renseignements à recueillir sur la répartition, sur la perception, et plus tard, sur la solde des troupes romaines, dans ces tessères, dont un si grand nombre a été recueilli dans la haute Égypte. Malheureusement les textes épars sur ces curieux débris sont presque tous inédits encore; et aucun, de ceux que nous connaissons, ne remonte jusqu'au siècle d'Auguste. — [3] Appien, dans sa grande préface, déclare (§ 10) avoir consulté, pour la statistique de l'Égypte, les βασιλικὰς ἀναγραφάς. Cf. Diodore de Sicile, I, 31; III, 38; Théocr., *Id.* XVII, 75 sqq., et les interprètes sur ce passage. On voit, par Clément d'Alexandrie (*Strom.* VI, 4, § 36) que la chorographie de l'Égypte était, depuis la plus haute antiquité, dans les attributions du collége des prêtres.

nantes pour les Romains eux-mêmes, auraient paru vexatoires dans un pays habitué à une administration différente; mais enfin, c'était assez pour permettre à l'empereur de faire entrer dans son compte rendu ces parties de l'empire qui échappaient aux opérations du cens romain. Partout, au contraire, où Rome n'avait pas trouvé une autorité municipale régulièrement organisée, il avait bien fallu y suppléer, soit par des levées extraordinaires de taxes, soit par des impôts indirects, dont la perception n'exigeait pas une évaluation préalable de la propriété. Mais quand la paix fut rétablie après les désordres des guerres civiles, on sentit le besoin de suppléer à l'insuffisance de ces moyens par un recensement qui ressemblât, autant que possible, au véritable cens de l'ancienne république. C'est ainsi, sans doute, que s'explique l'opération accomplie en Gaule dès l'an 726, selon le témoignage de Dion Cassius, confirmé par l'*Épitome* de Tite-Live [1]. Il ne paraît pas, du reste, qu'elle ait fort bien réussi, puisque, douze ans plus tard, nous voyons l'affranchi Licinius accusé devant son maître d'avoir épuisé sa province par les plus insolentes exactions [2]. Peut-être les Espagnols ont-ils raison de rapporter à la même époque le commencement de l'*ère* qui leur est propre, et qui devrait son nom, suivant Isidore de Séville, à l'impôt (*æs*, *æra*) auquel elle fut dès lors régulièrement soumise, comme les autres provinces romaines [3]. Quoi qu'il en soit, voici ce

[1] Dion, 53, 13; T. Liv., *Epit.* 134. Cf. le discours de Claude retrouvé à Lyon, dans les principales éditions de Tacite; et *Claudii imp. oratio super civitate Gallis danda*, ed. C. Zell.; Friburg en Brisgaw, 1833, 4°, p. 36. — [2] Dion, 54, 25. — [3] Voy. Masdeu : *Historia critica de Espana y de la cultura espanola*, ed. Madrid, 1799, 4°, t. VII, au commencement. Au reste, le savant compila-

que nous pouvons déjà conclure avec vraisemblance des faits qui précèdent :

1° Le cens romain et les recensements fournis par les autorités locales des provinces formaient les éléments principaux du *Rationarium*.

2° Il est naturel de supposer que le *Rationarium* de l'an 730 résumait les résultats des opérations du cens de l'an 725, et des relevés de statistique faits dans les provinces entre 725 et 730. Les opérations avaient dû être facilitées par la paix qui suivit la première fermeture du temple de Janus [1]. Une seconde date nous est fournie par la comparaison du troisième cens accompli par Auguste avec Tibère pour collègue, et de celle de sa mort. C'est à peine quelques mois avant de mourir que l'empereur *ferma le lustre* ; c'est quelques mois avant de mourir qu'il rédigeait l'*Index rerum gestarum* et les *Mandata de funere suo*, et probablement aussi le *Breviarium* confié, comme les deux pièces précédentes, à la garde des vestales. Cette rédaction serait donc de l'an 766 [2]. Puisque la rédaction

teur ne tire pas lui-même une conclusion positive des passages qu'il cite de Dion Cassius, Censorin et Isidore. Il néglige précisément le passage de l'historien grec, qui touche le plus directement à la question. Après avoir parlé (53, 22) du désordre qu'Auguste avait trouvé dans les Gaules, Dion ajoute : Καὶ αὐτῶν καὶ ἀπογραφὰς ἐποιήσατο καὶ τὸν βίον τήν τε πολιτείαν διεκόσμησε. Κἀντεῦθεν ἔς τε τὴν Ἰβηρίαν ἀφίκετο καὶ κατεστήσατο καὶ ἐκείνην. Or, Auguste, arrivant en Espagne au milieu de 727, après le succès de son lieutenant Sex. Apuléius, dut profiter de cette paix pour *organiser* la Péninsule ; et l'on peut supposer, sans invraisemblance, que ces innovations dans le gouvernement de l'Espagne furent une des causes de la révolte qui éclata l'année suivante (Voy. Masson, *Janus reseratus*, p. 75, 76). Cf. Fabr. *Not.* 126, *ad Dionis librum* XLVIII, ed. Sturz. — [1] Masson, l. l. p. 65 sqq. Quoique la comparaison des textes anciens m'ait directement conduit aux résultats que j'énonce ici, je dois remarquer que le livre cité de J. Masson contient déjà quelques-unes des idées que j'essaye de défendre. Voyez plus bas, chap. V, sect. I, fin. — [2] Quant à l'espèce de cadastre commencé l'an. 765 (suivant Dion Cassius,

du *Breviarium* se rattache naturellement à la clôture du lustre, si nous cherchons la date d'une troisième publication de ce travail, nous sommes conduits à choisir celle du cens accompli par Auguste l'an 745, sans collègue, sous le consulat de Censorinus et d'Asinius[1]. Maintenant, en rapprochant de cette date celle de la mort d'Horace, arrivée dans les derniers jours de 745, puis l'ode où ce poëte fait honneur à Auguste de la pacification du monde, et de la fermeture du temple de Janus, ode composée certainement après les triomphes de Drusus et de Tibère sur les nations du Nord[2]; en comparant les témoignages de plusieurs érudits qui, malgré quelques divergences, s'accordent à placer, vers l'an 746 ou 748 de Rome, le commencement d'une assez longue période de paix, célèbre surtout par la naissance de Jésus-Christ, on arrive bientôt à placer en 745 les premiers travaux qui précédèrent la rédaction du second *Rationarium*, et, dans les années suivantes, la période de paix qui devait en favoriser la continuation.

En effet, autour de cette date viennent précisément

56, 28), sur les ordres d'Auguste, on se convaincra facilement, par la lecture du passage de Dion, que ce fut une opération tout à fait exceptionnelle. L'impôt du vingtième excitait de vives réclamations: l'empereur, après avoir longuement consulté le sénat, Καταμαθὼν ἐξ αὐτῶν, πάντα μᾶλλον ἢ ἐκεῖνο ἑτοίμους σφᾶς ὑπομεῖναι ὄντας, ἐπί τε τοὺς ἀγροὺς καὶ ἐπὶ τὰς οἰκίας τὴν συντέλειαν ἤγαγε· καὶ παραχρῆμα, μηδὲν εἰπών, μήθ' ὅσον μήθ' ὅπως αὐτὸ δώσουσιν, ἔπεμψεν ἄλλους ἄλλη τά τε τῶν ἰδιωτῶν καὶ τὰ τῶν πόλεων κτήματα ἀπογραψομένους, ἵν' ὡς καὶ μειζόνως ζημιωθησόμενοι δείσωσι καὶ τὴν εἰκοστὴν τελεῖν ἀνθέλωνται· ὃ καὶ ἐγένετο. Cf. 55, 24, et Hegewisch, *Rœmische Finanzen*, p. 199. — [1] Masson a attaqué sur ce point l'autorité du monument d'Ancyre, par des raisons qui auraient tout au plus quelque valeur, si la leçon du texte était plus incertaine que Masson même ne le suppose, d'après la mauvaise copie qu'il avait sous les yeux. Mais la copie de Cosson, avec raison suivie par Chishull, dans ses *Antiquitates Asiaticæ*, et par F. A. Wolf, dans son édition de Suétone, ne laisse évidemment, dans ce passage, aucune prise au doute. — [2] Hor., *Od.* IV, 14.

se grouper divers faits dont quelques-uns étaient restés inaperçus jusqu'ici, et dont l'ensemble pourra nous donner une idée plus complète de cette grande statistique. Après le cens accompli par Auguste et la fermeture du temple de Janus, l'an 745; après la réorganisation municipale et religieuse de Rome, en 747[1], un recensement général de l'empire, exécuté par vingt commissaires nommés à cet effet, semblera le digne couronnement de tant d'efforts déjà tentés pour l'organisation pacifique du monde. Or, on lit dans Suidas le témoignage suivant, évidemment emprunté à quelque historien grec dont le nom est perdu: « César Auguste, empereur, ayant choisi vingt citoyens « distingués par leurs mœurs et leur probité, les en- « voya dans toutes les parties du monde soumises à « l'empire, pour y faire le recensement des personnes « et des biens; puis il détermina équitablement la part « que chacun fournirait à l'État. Ce fut le premier re- « censement (de ce genre); car, avant Auguste, que « n'enlevait-on pas aux propriétaires? La richesse était « devenue un crime public[2]. »

A ce précieux renseignement vient se joindre le texte non moins positif d'Isidore de Séville[3] sur la *descriptio* de tout le monde romain; un autre de Cassiodore[4], qui nous apprend que, sous le règne d'Au-

[1] Voy. plus bas notre deuxième *Appendice*. — [2] Ὁ Καῖσαρ Αὐγούστος ὁ μοναρχήσας, εἴκοσιν ἄνδρας τοὺς ἀρίστους τὸν βίον καὶ τὸν τρόπον ἐπιλεξάμενος, ἐπὶ πᾶσαν τὴν γῆν τῶν ὑπηκόων (ou τὴν ὑπήκοον?) ἐξέπεμψε, δι' ὧν ἀπογραφὰς ἐποιήσατο τῶν τε ἀνθρώπων καὶ τῶν οὐσιῶν, αὐτάρκη τινὰ προστάξας τῷ δημοσίῳ μοῖραν ἐκ τούτων εἰςφέρεσθαι. Αὕτη ἡ ἀπογραφὴ πρώτη ἐγένετο, τῶν πρὸ αὐτοῦ τοῖς κεκτημένοις τί μὴ ἀφαιρουμένων; ὡς εἶναι τοῖς εὐπόροις δημόσιον ἔγκλημα τὸν πλοῦτον. Suidas, au mot Ἀπογραφή· ἡ ἀπαρίθμησις. Cf. Gronov. *ad Mon. Ancyr. ap. Fabric. Not. temp. Aug.* p. 221 sq., et San Clemente, l. c. — [3] *Orig.* V, 36. Cf. Orose, VI, 22, cité plus bas. — [4] *Varia*, III, 52, indiqué

guste, le monde romain fut soumis à un cadastre, à une division régulière, à une répartition générale de l'impôt, et que tous ces tableaux de statistique existaient encore de son temps dans un ouvrage que l'on pouvait consulter; un autre enfin, où l'ingénieur Balbus est nommé comme auteur de la partie géodésique et topographique de ce travail [1].

De plus, on trouve souvent cité dans la collection des *Scriptores rei agrariæ*, outre les *libri Dolabellæ*, *libri Frontini*, *libri Augusti et Neronis Cæsarum* [2], ce que Siculus Flaccus et Hygin appellent *sanctuarium principis* ou *Cæsaris*, *tabularium Cæsaris* [3]. Ces auteurs y renvoient comme aux archives centrales où étaient consignés, sous la sanction de l'autorité publique, les résultats d'un cadastre universel; aussi l'invoquent-ils quelquefois comme le moyen le plus simple de terminer des contestations sur des questions de propriété foncière. Ce qu'il y a de curieux, c'est que ces registres paraissent avoir été accompagnés de cartes ou de plans, dont quelques-uns étaient gravés sur le métal, sans doute pour qu'ils fussent moins exposés aux injures du temps ou aux tentatives de

par MM. di Vesme et Fossati dans leur Mémoire intitulé *Vicende della proprietà in Italia*, etc.; Turin, 1836, 4°, chapitre I. Malheureusement les auteurs ont tout à fait négligé la collection des *Scriptores rei agrariæ*. — [1] « Addendæ sunt mensuræ limitum et terminorum ex libris..... *Balbi mensoris*, qui temporibus Augusti *omnium provinciarum et civitatum* formas et mensuras compertas in commentarios conlulit, et legem agrariam per universitatem provinciarum distinxit et declaravit. » Goes. p. 109. Cf. p. 148 et p. 142 : *Ex libro Balbi provincia Piceni*. — [2] P. 109, 193, 293, 308 : *liber beneficiorum*; p. 142 : *liber regionum*; p. 42 : « Silvæ quas ad P. R. multis locis pertinere *ex veteribus instrumentis* cognoscimus. » Cf. p. 206. — [3] Hygin. Grom. p. 74 : « Quidam formas, quarum mentio facta est *in æreis tabulis scripserunt*. Quod si quis contradicat, *sanctuarium Principis respici solet*. Omnium enim agrorum et divisorum et adsignatorum formas, sed et divisionum commentarios principatus in sanctuario habet. »

l'intérêt privé[1]. On voit d'ailleurs que ce n'est pas là un travail récent, mais qui remonte certainement en partie jusqu'à Auguste, formellement nommé dans deux passages de cette collection[2]. Le Balbus si brièvement indiqué par Frontin n'est peut-être pas Lucius Cornélius Balbus, proconsul d'Afrique, celui qui triomphait en 734, ni le D. Lælius Balbus, consul en 747; mais ce pourrait bien être un des vingt commissaires que déléguait Auguste, pour le vaste recensement mentionné par l'anonyme de Suidas. San Clemente[3] a déjà rangé parmi ces commissaires Publius Sulpicius Quirinus, consul en 741 (fils de l'un des deux censeurs de l'an 711), envoyé, en 747, pour le recensement de l'Asie, avec des pouvoirs extraordinaires dont il délégua une partie à C. Sentius Saturninus, gouverneur de Syrie, lequel, à son tour, aura chargé Hérode, alors roi de Judée, de faire dans ce royaume le dénombrement des personnes, attesté par saint Luc. C'est le premier voyage de Sulpicius Quirinus dans le pays où il retourna plus tard comme gouverneur, et où il fit alors le recensement romain des biens et

[1] P. 116 : « Hujus territorii forma in tabula æris ab imp. Trajano jussa est describi. » P. 193 : « Subsecivorum omnium librum facere debebimus... concessa coloniæ in ære inscribemus... omnes significationes *et formas æreis tabulis* inscribemus... libros æris et typum totius perticæ *lenteis descriptum* (sic) secundum suas terminationes, *adscriptis adfinibus* (formalité aussi observée dans les contrats de vente égyptiens) *tabulario Cæsaris* inferemus. » Cf. p. 347. Frontin, *de Aquæd.* 17. — [2] P. 22, 23. — [3] *De vulgaris æræ emendatione;* Rome, 1793, in-fol., lib. IV, cap. 2 sq. Les doutes élevés jadis sur le premier voyage de Quirinus, comme *legatus* extraordinaire (Voy. Perizonii Dissert. VII, ed. Hein., Lugd. Bat., 1740, n. IV, *de Augustea orbis terrarum descriptione et loco Lucæ eam memorante*), sont désormais réfutés par les deux inscriptions latines dont San Clemente a fait un si excellent usage pour retrouver l'histoire de Quirinus. Cf. Dureau de la Malle, *Écon. pol. des Romains*, t. I, p. 194 et suiv.

des propriétés, qui excita les troubles dont parle Josèphe[1]. Tous ces détails confirment les paroles de l'évangéliste, qui deviennent ainsi pour nous d'une double importance, en constatant, à une époque si rapprochée de 745, le fait du recensement général déjà indiqué par Cassiodore, Isidore de Séville, Orose[2], et l'anonyme de Suidas.

Maintenant ce recensement s'étendait-il partout aux propriétés comme aux personnes, ainsi que l'indique l'anonyme de Suidas? On peut le croire, bien que cela ne ressorte pas du récit de saint Luc[3]. Le texte même de Cassiodore, que nous citions plus haut, rattache l'ensemble de l'opération à une répartition nouvelle et régulière de l'impôt sur toute la surface de l'empire[4]. Mais si le cens n'avait pas toujours cet objet, il servait du moins à évaluer d'une manière approximative les forces militaires, la richesse industrielle et territoriale

[1] Les deux voyages sont aussi confondus par Eusèbe (*ad Ol.* 194, 2) : « Quirinus ex consilio senatus (ou *edicente Cæsare*, ce qui revient au même) in Judæam missus censum hominum possessionumque describit. » — [2] Orose, VI, 22 : « Eodem quoque anno tunc primum idem Cæsar, quem his tantis mysteriis prædestinaverat Deus, censum agi singularum ubique provinciarum et censeri omnes homines jussit. » — [3] Ἐπορεύοντο πάντες ἀπογράφεσθαι, ἕκαστος εἰς τὴν ἑαυτοῦ πόλιν. Or, ces voyages (celui de Joseph en particulier) étaient inutiles, s'il s'agissait d'un cadastre de la propriété foncière, des *immeubles*. Au contraire, les paroles qui suivent semblent prouver que les délégués de l'empereur demandaient un état des personnes par tribus et familles : Ἀνέβη δὲ καὶ Ἰωσὴφ ἀπὸ τῆς Γαλιλαίας ἐκ πόλεως Ναζαρὰθ εἰς τὴν Ἰουδαίαν εἰς πόλιν Δαυεὶδ ἥτις καλεῖται Βεθλεέμ, διὰ τὸ εἶναι αὐτὸν ἐξ οἴκου καὶ πατριᾶς Δαυείδ, ἀπογράφεσθαι. Ch. II, v. 4, éd. Lachm.) Mais Tite-Live ne dit-il pas aussi, XLII, 10 : « *Qui socium latini nominis*, ex edicto C. Claudii consulis, *redire in suas civitates debuissent, ne quis eorum Romæ, sed omnes in suis civitatibus censerentur.* Et cependant, il est certain que le cens romain s'appliquait aussi aux propriétés. Voy. Dureau de la Malle, *Écon. pol. des Rom.* I, 16. Cf. *Tab. Heracl.* II, v. 83, sive *Lex Julia municipalis*, in *Latini sermonis reliq.* p. 307. — [4] Varia, III, 52 : « Augusti temporibus orbis Romanus agris divisus censuque descriptus est, ut possessio sua nulli haberetur incerta, quam pro tributorum susceperat quantitate solvenda. »

des provinces [1]. Ainsi réduit au rôle d'une œuvre scientifique, il avait encore son utilité et sa grandeur; il se rattachait à une féconde pensée du génie de César, continuée comme tant d'autres par son habile héritier. Nous touchons ici à une partie peu connue du caractère comme des travaux d'Auguste, et qui mérite toute notre attention.

César avait commencé la réforme du calendrier, Auguste l'achève [2]; César avait voulu assurer un avenir aux défenseurs de la république, qui devenaient de plus en plus les arbitres de sa destinée [3]; en perfectionnant et en développant le système des colonies militaires, Auguste réalise ce projet en ce qu'il avait de juste et de libéral; mais en même temps, par une réforme sévère de la discipline, il s'efforce de ramener peu à peu les soldats au sentiment de leurs vrais devoirs [4]. Par un caprice d'ambition plutôt que par un

[1] Claudii imp. oratio super civitate Gallis danda, tab. II, v. 37, p. 24, ed. Zell : « Illi patri meo Drusso Germaniam subigenti tutam quiete sua securamque a tergo pacem præstiterunt, et quidem cum ad census (*sic*), novo tum opere et inadsueto Galliis, ad bellum advocatus esset. Quod opus quam arduum sit nobis nunc cum maxime, *quamvis nihil ultra quam ut publicæ notæ sint facultates nostræ exquiratur* (Cf. Florus, I, 6), nimis magno experimento agnoscimus. » (Cf. T. Livii *Epitome*, lib. 137; Dion Cassius, 54, 32). Malgré ces protestations des autorités romaines, les peuples étrangers s'obstinaient à repousser ou à fuir les formalités du cens. Voy. Tacite, *Ann.* VI, 41. Les divers textes relatifs au cens dans l'ancien empire romain sont réunis et discutés de nouveau, spécialement en vue du témoignage de saint Luc, par M. Huschke, dans une dissertation publiée à Breslau en 1840, depuis la première rédaction de notre Mémoire. — [2] Macrobe, *Saturn.* I, 14. — [3] Suétone, *Cæsar*, c. 20. Cf. 42, 67, 70, 81; et Plutarque, *Cæsar*, c. 35. — [4] Suétone, *Aug.* c. 25, 46. Monum. Ancyr. ap. Fabric. l. l. p. 224, 225, et Frontin *passim*, dans les *Scriptores rei agrariæ*. Comparez Hegewisch, *Römische Finanzen*, p. 179, 184, sur la fondation d'une caisse militaire par Auguste; et p. 227 et suiv., sur les *congiaria*. Quelques lignes d'un discours que Dion Cassius met dans la bouche d'Agrippa (52, 27) résument assez bien toutes les réformes militaires d'Auguste. Cf. C. L. Grotefend : *Kurze Ueber-*

sage calcul des intérêts de Rome, César a voulu ajouter la conquête de la Bretagne à celle de la Gaule: fidèle à cette tradition paternelle, Octave tente, après la défaite de Sextus Pompée, une nouvelle expédition contre les Bretons. Il y revient après la bataille d'Actium; et le témoignage d'Horace, qui mentionne sur la même ligne les préparatifs de la guerre de Bretagne et ceux de la guerre d'Arabie, nous prouve combien cette entreprise était sérieuse. En effet, pour l'empêcher, il ne fallut rien moins que la révolte des montagnards des Alpes et des Pyrénées. Rendu à sa prudence ordinaire par cet événement [1], Auguste renonce enfin à l'idée d'une conquête trois fois tentée sans résultat; mais il n'en poursuit qu'avec plus d'activité la réalisation d'un autre grand projet de César, celui dont il nous reste à parler.

L'année même de sa mort, le dictateur avait fait commencer sur trois points de l'empire, par trois savants grecs, un vaste relevé géodésique, dont le souvenir nous est transmis par un cosmographe du moyen âge, Æthicus Hister, dans la préface de son Abrégé [2]. Ce travail, que les guerres civiles durent bien

*sicht der Geschichte der rœmischen Legionen von Cæsar bis Gallienus* (Zeitschrift für die Alterthumswissenschaft, 1840, n. 79, 80, 81).— [1] Dion, 53, 22 (u. c. 726); 53, 23 (u. c. 728); confirmé par Horace, *Od.* I, 35, 29. Ces textes ont été recueillis par Masson (*Jan. reser.* p. 73, 82), qui n'indique pas toutefois la première de ces tentatives (Dion. 49, 38; u. c. 701). On a lieu de s'étonner ici de la négligence de Tacite, qui oublie, dans son histoire de la Bretagne avant l'arrivée d'Agricola, un fait aussi important. Cf. notre chapit. III, sect. I, n. 36. —[2] Apud Fabric. *l. c.* p. 208 : « J. Cæsar... cum consulatus sui fasces erigeret, ex S. Ç. censuit omnem orbem jam Romani nominis admetiri per prudentissimos viros et omni philosophiæ munere decoratos. Ergo a Julio Cæsare et M. Antonio coss. (u. c. 706) orbis terrarum metiri cœpit, id est, a consulatu supra scripto usque ad consulatum Augusti tertium (*l.* quartum) et Crassi (u. c. 723) annis XXI (*l.* XVII *ou* XVIII), mensibus V, diebus VIIII, Zenodoto

entraver, paraît pourtant s'être continué jusqu'aux dernières années du gouvernement d'Auguste. Zénodote, chargé de mesurer l'Orient, avait fini ses opérations l'année de la bataille d'Actium; Théodote, chargé de mesurer le Nord, termina les siennes en 729; enfin, Polyclète, envoyé dans le Midi, qui cependant paraît avoir été moins troublé par les guerres, ne termina son travail qu'en 756 ou 757, date qui coïncide d'une manière bien remarquable avec celle du cens accompli, suivant Dion Cassius, en Italie [1], l'an 756, par Auguste, qui, n'étant pas alors consul, avait reçu du sénat, à cet effet, le pouvoir proconsulaire.

Entre cette date et celle dont nous sommes partis (745), vient se placer la dédicace d'un portique élevé dans le champ de Mars par Polla, sœur d'Agrippa [2]; la construction de la célèbre mappemonde, où la forme et l'étendue de l'empire romain étaient décrites d'après les travaux d'Agrippa continués par Auguste; enfin, la division de Rome, dont nous traitons ailleurs avec plus de détails [3]. Le rapprochement de toutes les

omnis Oriens dimensus est, sicut inferius demonstratur. A consulatu item Julii Cæsaris et M. Antonii usque in consulatum Augusti decimum (u. c. 729) annis XXIX (*l.* XXIII *ou* XXIV) mensibus VIII, diebus X, a Theodoto septentrionalis pars dimensa est, ut evidenter ostenditur. A consulatu similiter Julii Cæsaris usque in consulatum Saturni (*l.* Saturnini, u. c. 756) et Cinnæ (u. c. 757) a Polycleto meridiana pars dimensa est annis XXXII, mense I, diebus X sicut (?), definita demonstratur. Ac sic omnis orbis terræ intra annos XXXII a dimensoribus peragratus est, et de omni ejus continentia perlatum est ad senatum. » — [1] Dion Cassius, 55, 13. Le censeur n'était pas exclusivement le seul magistrat qui pût exécuter le cens, comme il ressort clairement du passage suivant de la loi *Julia municipalis* (Reliquiæ, p. 307) : « Isque censor, *sive quis alius magistratus censum populi aget*, diebus V proxumeis, etc. » — [2] Dion Cassius, 55, 8; u. c. 746. — [3] Appendice II. Suétone n'en assigne pas la date. Mais Dion place cette division, u. c. 746 (747), et les monuments confirment ce témoignage, puisqu'ils attribuent à l'an 747 les premiers des nouveaux magistrats qui entrèrent en charge en vertu du règlement d'Auguste.

circonstances qui précèdent, autorise, je pense, à placer aussi entre 745 et 756, plus près du dernier terme que du premier, la division géographique de l'Italie en onze régions, souvent invoquée par Pline, qui cite avec le même respect l'autorité d'Auguste et celle d'Agrippa [1].

Quant à la division des Gaules, mentionnée par Strabon, on peut lui assigner une époque plus ancienne; mais les détails fournis par le même géographe sur la population et les contingents militaires de certaines villes d'Italie [2], nous ramènent au recensement de 756. Enfin le témoignage de l'Itinéraire d'Antonin [3] sur la division du monde par Auguste, ne peut guère s'entendre que d'un travail postérieur à l'achèvement de toutes les opérations géodésiques indiquées plus haut.

Tout concourt donc à faire placer entre le second cens des trente-cinq tribus en 745, et le recensement de l'Italie en 756, un vaste ensemble de recherches sur la géographie et la statistique de l'empire. Par conséquent, quelle date pourra mieux convenir que l'an 757 à la seconde publication du *Breviarium?*

Trois publications du *Breviarium* suffisent pour ex-

[1] *Hist. nat.* III, 2 (3) : « Agrippam quidem in tanta viri diligentia præterque in hoc opere cura, cum orbem terrarum orbi spectandum propositurus esset, errasse quis credat, et cum eo divum Augustum? Is namque complexam eum porticum ex destinatione et commentariis M. Agrippæ a sorore ejus inchoatam peregit. » Cf. Fabric., *l. c.* p. 207, et surtout P. S. Frandsen : *M. Vipsanius Agrippa, eine historische Untersuchung über dessen Leben und Wirken*; Altona, 1836, in-8°, p. 177-203, IV^e partie : *Agrippa als Gelehrter.* Et plus bas, notre chap. III, sect. II, § 14. — [2] Geogr. III, 5, et V, 1, § 7. — [3] « Divus Augustus, quamvis totum terrarum orbem recte diviserit, ubi ait : *Orbis totus dividitur in partes tres, Europam, Africam et Asiam, quæ fere est duplo ad quamlibet duarum*, in descriptione tamen locorum orbis multa memoratu digna siluit, quæve (?) in præcipuis itineribus oppida et urbes occurrant, quæ maxime tum militibus, tum peregrinantibus, tum historicis non parum proficiant, neglexit. »

pliquer l'expression de Suétone : *ab Augusto proponi solitas*. Nous serions fort embarrassé, d'ailleurs, de trouver l'époque d'une quatrième. Maintenant, si nos précédentes conjectures sont admises, le *Breviarium* de 757 nous apparaîtra comme le résultat de dix ans de recherches, comme l'exposé le plus complet de l'état de l'empire à cette époque ; et ainsi s'expliquera la brièveté de l'espace compris entre le troisième cens (en 766) et la rédaction du troisième *Breviarium* (même année). Les travaux qui avaient servi à composer le second devaient singulièrement faciliter la composition du dernier. Ainsi se dissiperont enfin, sans retour, les doutes soulevés par un célèbre historien sur la réalité du cadastre et du recensement général de l'empire romain au temps d'Auguste [1].

Il serait curieux de suivre, à partir du règne de Caligula, l'histoire de cette belle fondation que nous voyons naître des idées réunies de César et d'Auguste, et se développer sous l'influence active de ce dernier. On en retrouverait la trace sous Vespasien [2], et plus tard jusque dans l'empire grec, où nous voyons le nom même du *Rationarium* se reproduire sous sa forme grecque, en tête d'un manuel financier que ses rédacteurs attribuent à César Auguste. Mais, malgré le nom qu'il porte, le livre appartient à une époque beaucoup plus moderne [3]. Il en est de même de la

[1] Niebuhr, *Hist. rom.* IV, p. 457, de la trad. fr. Cf. Dureau de la Malle, *Écon. pol. des Rom.* t. I, p. 192. Chishull semble avoir entrevu quelque chose de ces rapports du cens avec le *Rationarium* dans son commentaire sur le monument d'Ancyre, *Antiquit. asiat.* p. 184. — [2] Suét., *Vesp.* 16. Cf. Tac. *Ann.* I, 11; *Hist.* IV, 40 : « Sorte ducti.. qui modum publicis impensis facerent. » Appien, *Proœm.* § 15. — Cf. Dureau de la Malle, *ibid.* p. 200, 201; Hegewisch, *Rœmische Finanzen*, p. 273 et suiv. — [3] Παλαιὰ λογαριακὴ τοῦ Αὐγούστου

*Notitia dignitatum*, qui rappelle aussi, à une grande distance et avec des différences considérables, les travaux que nous avons essayé de caractériser [1]. Nous devions du moins rappeler ces ouvrages : ils montrent bien la puissance d'un gouvernement qui, longtemps après avoir disparu de la scène politique, semble régner encore par les exemples et les traditions.

Καίσαρος, publiée d'après le manuscrit de la Bibliothèque royale, n. 2724 (aujourd'hui 1670), par les Bénédictins, dans le 2e vol. de leurs *Analecta græca* (Paris, 1688, in-4°), p. 316-366. On voit par le titre de la Λογαριακὴ d'Alexis Comnène, qui suit immédiatement dans le même recueil, que le tarif contenu dans la précédente avait été suivi dans l'empire grec jusqu'à la réforme opérée dans la perception par Alexis Comnene. Voy. encore la page 355, qui contient d'assez curieux détails sur la pratique de cette perception. — [1] Voy. la preface de Panciroli, t. VII des *Antiq.* de Grævius.

# CHAPITRE II.

## DE L'INFLUENCE D'AUGUSTE SUR LA LITTÉRATURE DE SON SIÈCLE.

### LIBERTÉ D'ÉCRIRE.

Nous savons quels matériaux Auguste léguait en mourant au futur historien de son règne. Avant d'examiner le reste de la littérature historique contemporaine, il importe de voir quelle fut, pendant ce demi-siècle, la condition des lettres, et en particulier de l'histoire, sous l'influence nouvelle du principat; sujet que de savants et ingénieux travaux [1] n'ont pas épuisé, et qui, du point de vue où nous nous plaçons

[1] Voyez surtout : 1° *Horace et l'empereur Auguste, ou observations qui peuvent servir de complément aux commentaires sur Horace;* par Eusèbe Salverte, Paris, 1823, in-8°. Appréciation trop sévère des rapports de l'empereur et du poëte. 2° *Sur la Vie d'Horace et sur son siècle* (en allemand), par M. Carl Passow, en tête de la traduction allemande des *Épîtres*, Leipzig, 1833, in-8°. 3° *Lectiones Venusinæ*, par M. F. Jacobs (t. V de ses *Œuvres mêlées*, en allemand, Leipzig, 1834, pet. in-8°). Je recommanderai surtout au lecteur le chap. XV : *Horace fut-il apostat de la liberté?* En général, M. Jacobs, qui ne paraît pas d'ailleurs avoir connu le livre de M. Salverte, traite Horace et ses contemporains avec une certaine prédilection; mais on se laisse volontiers entraîner à ses apologies spirituelles et savantes. 4° *Poetarum latinorum Hostii, Lævii, C. Licinii Calvi, C. Helvii Cinnæ, C. Valgii Rufi, Domitii Marsi aliorumque vitæ et carminum reliquiæ. Scripsit, collegit et edidit M. Aug. Weichert*, Lipsiæ, 1830, in-8°. Excellent recueil, plein de recherches neuves sur l'histoire littéraire de ce siècle. Il y faut ajouter l'ouvrage cité plus haut, Sur la vie littéraire et les ouvrages d'Auguste, et deux fascicules de *Lectiones Venusinæ*, publiés à Grima en 1832, 1833, in-4°; réimprimés en 1843, in-8°,

dans ce mémoire, nous présente encore un très-sérieux intérêt.

Sous la république, les lettres comptaient peu dans la vie des Romains, et, si modeste que fût leur influence, le pouvoir, mobile et divisé, ne sut pas mieux la combattre que s'en servir. Pendant qu'il chassait les philosophes, il souffrait qu'Ennius publiât sa traduction d'Évhemère; et Lucrèce, écrivant son poëme, jouissait à Rome de la même sécurité que l'auteur du livre le plus orthodoxe sur les augures ou la divination. En général, les corps politiques et les magistrats annuels sont également inhabiles à diriger les relations délicates de la littérature avec l'État. Il faut la perpétuité d'un pouvoir unique, pour exercer sur les lettres une action efficace et durable. Il faut surtout que la monarchie soit réelle; sous quelque nom d'ailleurs qu'elle se déguise, il faut qu'elle soit reconnue, acceptée par l'esprit public; et alors, mais alors seulement, tout ce que les lettres gagnent en éclat et en puissance peut tourner au profit du prince : c'est une arme de plus, un levier politique entre ses mains, s'il sait comprendre et agir.

Après les guerres des deux triumvirats, Rome en offrit un exemple mémorable. Comme plus tard en France, après nos guerres de religion, la fatigue des discordes civiles avait préparé les esprits à recevoir la loi et l'impulsion d'un maître : les événements appelaient Octave; et sa gloire est d'avoir compris cet ap-

sous le titre de *Lectionum venusinarum libellus*. 5° *De Lucii Varii et Cassii Parmensis Vita et carminibus*, par le même, Grima, 1836, in-8°. Les principaux résultats de ces études critiques ont été fondus et souvent modifiés dans le grand ouvrage de M. Walckenaer : *Histoire de la vie et des poésies d'Horace*, 1840, 2 vol. in-8°.

pel. Mais, pour être national, son rôle n'en était pas moins difficile. Aussi, pendant ce règne si long, souvent si agité, la politique du triumvir et du prince offre des vicissitudes bien dignes de l'observation.

Ce qui me frappe d'abord, c'est que les grands génies qui illustrent l'époque du second triumvirat et le commencement du principat, appartiennent tous ou presque tous à la génération précédente. Nés pendant les derniers jours de la république, ils ont grandi pendant la lutte des Pompée, des César et des Cicéron. Un vieux levain de liberté fermente dans ces âmes, encore rebelles aux séductions d'un brillant esclavage. Aussi nous voyons, par l'exemple de Virgile, de Varius et d'Horace, combien Octave est jaloux de s'attacher des talents généreux, mais incertains de l'avenir, et comme embarrassés de leur foi au milieu de la discorde universelle; combien Mécène est habile à le seconder; comme tout est mis en œuvre pour faire bénir le pouvoir d'Octave à celui dont les premiers vers l'avaient maudit, pour convertir à la cause du vainqueur de Philippes un tribun de l'armée vaincue; pour gagner, en un mot, le suffrage de ces grands arbitres de l'opinion, sans rien ôter à leur voix de son assurance et de sa dignité.

Traitée peut-être avec moins de sollicitude, l'histoire trouve néanmoins, sous la protection du prince, une sécurité honorable. Tite-Live le *Pompéien* sauve son repos par quelques flatteries qui ne descendent pas jusqu'à la bassesse [1]. Pollion, spectateur impartial de la guerre d'Actium, ne craint pas d'en écrire le récit

[1] Voy. plus bas, chap. III, sect. II.

sous les yeux d'Octave [1]; et l'un de ses esclaves, ce Timagène que Quintilien proclame le restaurateur de l'histoire en Grèce, reçoit, malgré l'imprudence de ses satires, une hospitalité bienveillante dans la maison impériale [2]. Cependant arrive d'Halicarnasse un rhéteur qui payera mieux l'accueil de ses hôtes en rédigeant pour eux, avec une érudition facile, son roman des origines de Rome. Jamais les temps ne furent meilleurs pour ces savants émigrés des écoles grecques : tout les encourage depuis un généreux décret de Jules César [3]. Ils n'ont plus d'ennemis dans le sénat, ils comptent même des collègues parmi les chevaliers romains [4]. Leur condition est aussi douce que leur science est honorée : même pendant une famine, Rome se fait un devoir de les nourrir [5] ; de toutes parts vient se presser à leurs leçons l'élite de la jeunesse, avec les plus grands personnages de l'État [6].

Mais déjà tant de plaisirs ingénieux ne suffisent plus à l'inquiète activité de ce peuple de lecteurs et d'écrivains. Nous savons les efforts inutiles de Jules César et de Varron pour fonder à Rome une bibliothèque publique. En quelques années trois bibliothèques vont s'ouvrir à la foule studieuse : celle de l'*Atrium Libertatis*, due à la générosité d'Asinius Pollion ; celle du temple d'Apollon Palatin, construite et richement dotée par le vainqueur d'Actium ; enfin celle des portiques d'Octavius, dont Auguste est aussi le vé-

[1] Voy. ci-dessous, chap. III, sect. I. — [2] *Ibid.* n. 19. — [3] Suétone, *J. Cæs.* 42. Cf. Strabon, *Geogr.* XIV, 4, § 14 : Μάλιστα δ' ἡ Ῥώμη δύναται διδάσκειν τὸ πλῆθος τῶν ἐκ τῆςδε τῆς πόλεως (Tarse) φιλολόγων. Ταρσέων γὰρ καὶ Ἀλεξανδρέων ἐστὶ μεστή. — [4] Par exemple, le rhéteur Blandus, plusieurs fois cité par Sénèque le père. Voy. *Controv.* lib. II, *Præf.* — [5] Suétone, *Aug.* 42. — [6] Suétone, *Aug.* 89. Cf. plus bas, chap. IV.

ritable fondateur [1]. Là, viennent se réunir les trésors de deux littératures, dont la plus jeune rivalise déjà avec ses maîtres; là sont rangés les portraits des grands hommes à côté de leurs ouvrages. A chacun de ces dépôts préside un grammairien qui reçoit et classe les livres, pour les communiquer aux curieux. L'historien et le philosophe y trouvent sans doute tout ce qui honore, à quelque titre, la langue latine et le peuple romain; au moins les poésies de Catulle et de Bibaculus n'en sont pas exclues, malgré les injures qu'elles contiennent contre la famille des Césars [2].

Quand Auguste écrit à Pompéius Macer [3] de ne pas livrer au public, dans les bibliothèques dont l'organisation lui est confiée, quelques opuscules de la jeunesse du dictateur, cette défense ne cache aucune raison politique. César était fort sévère sur la correction du style; Auguste se piquait des mêmes scrupules; on le sait par le témoignage de Suétone et par plusieurs citations des grammairiens [4] : il voulait donc simplement soustraire aux malignités de la critique les premiers essais d'un grand homme.

Je ne puis voir non plus une intention jalouse dans la censure confiée au célèbre Sp. Mæcius Tarpa [5],

[1] Voy. plus bas, chap. VI.—[2] Tacite, *Ann.* IV, 34.—[3] Fragment dans Suétone, *J. Cæs.* 56.—[4] Suétone, *Aug.* 86 sqq. Cf. Fabricius, *l. c.* —[5] V. Cicéron, *Epist. ad Div.* VII, 1; Horace, *Satir.* I, 10, 36 sqq. *ibique Schol.; ad Pis.* 387. Parmi les commentateurs modernes, je citerai seulement M. Weichert, *Reliq. poet. lat.* p. 334 sqq., et M. G. Lilie, *de Horatiana ad Pisones epistola*, Breslau, 1838, in-8°, p. 14 sqq.; et je n'ajouterai à ces discussions qu'une seule remarque. Le vers 38 de la satire citée est le principal argument sur lequel on s'appuie pour attribuer ce morceau à l'an 724, ou, tout au plus, à l'an 723, époque de la construction du temple d'Apollon Palatin. Mais les mots *in æde*, que le scoliaste explique par *in æde Apollinis sive Musarum*, pourraient bien se rapporter

On a beau tourmenter un passage d'Horace, il faut reconnaître que Mæcius exerça, en effet, des fonctions de censeur auprès d'une bibliothèque publique de Rome; rien même n'autorise à éluder le témoignage du scoliaste qui lui adjoint cinq commissaires assesseurs; mais ce témoignage même et celui de Cicéron prouvent qu'il ne s'agissait là que de poëmes dramatiques, et dont le mérite littéraire était seul mis en question [1].

Durant cette première période, Auguste se montre partout protecteur généreux et libéral du génie littéraire. A peine répond-il par des plaisanteries aux injures dirigées contre sa personne. La victoire d'Actium et la pacification du monde le plaçaient assez haut, lui et les siens, pour mépriser de pareilles attaques. S'il avait permis de rechercher et de poursuivre les auteurs de vers et de pamphlets pseudonymes [2], il refusait sagement de réprimer un autre genre de licence plus étranger à nos habitudes; je veux parler de ces invectives que l'on adressait, dans les testaments, aux puissants du jour. C'était assez d'avoir à sévir con-

à l'*ædes Herculis Musarum*, située dans le champ de Mars, et où Fulvius Nobilior avait déposé ces fastes dont parle Macrobe (*Saturn.* I, 12, 13. Cf. Pline, *Hist. nat.* XXXV, 36; Eumenius, *Orat. pro rest. schol.* 7; Ovide, *Fast.* VI, 799). Suétone (*Aug.* 29) nous apprend que ce temple fut au moins restauré par L. Marcius Philippus, beau-père d'Octave : dès lors la date en question redevient fort incertaine.— [1] Remarquez qu'on explique fort bien en ce sens les vers cités d'Horace dans la dixième satire du premier livre :

. . . . . Hæc ego ludo
Quæ nec in æde sonent certantia judice Tarpa,
Nec redeant iterum atque iterum spectanda theatris.

Le premier vers fait allusion à la censure théâtrale, le second à la représentation. Voy. un excellent morceau de M. Magnin, sur *la mise en scène chez les anciens*, dans la *Revue des Deux-Mondes*, du 1er septembre 1839.— [2] Suétone, *Aug.* 55.

tre des conspirateurs; on aimait à trouver ailleurs des occasions de clémence.

Tel est, si je ne me trompe, l'état des lettres romaines jusqu'à la mort d'Horace ou environ. La liberté n'a guère d'autres limites que certaines convenances que l'on peut enfreindre impunément. La flatterie et l'obéissance conservent une certaine noblesse, parce qu'elles s'adressent au fondateur d'un ordre nouveau, que l'on aime pour ses bienfaits, en dépit des souvenirs de l'ancienne liberté.

Mais une sorte de nécessité fatale, jointe à des malheurs imprévus, entraînera bientôt le principat sur la pente de la tyrannie.

Plus le pouvoir se resserrait entre les mains d'un seul, plus l'esprit national allait s'affaiblissant. Les comices étaient réduits à une vaine cérémonie; le peuple ne s'assemblait guère que pour des fêtes. Le *Forum romanum* perdait insensiblement son éclat et sa grandeur, depuis que s'étaient ouverts un *Forum Cæsaris*, un *Forum Augusti;* depuis que l'éloquence désertait ces rostres teints du sang de Cicéron, et souillés même (on osait le dire) par les débauches d'une petite-fille de César: ce n'était plus le sanctuaire des traditions du génie, le centre de l'empire du monde.

Cependant le respect des nations se tournait peu à peu vers la modeste maison du Palatin, où se formait déjà, autour du prince, ce qui devait bientôt s'appeler une cour. Auguste, de son côté, s'accoutumait mieux chaque jour à l'exercice de ses droits nouveaux, sanctionnés par la volonté publique; et chaque jour lui rendait son rôle plus facile, en le délivrant des hommes qui avaient vu Rome libre La génération répu-

blicaine, décimée par les guerres civiles, par les proscriptions, par les conspirations, par le temps enfin, disparaissait rapidement de la scène, *quotusquisque qui rempublicam vidisset.* Les poëtes de ce temps, même les plus amis du principat, semblaient destinés à mourir jeunes. C'est Cornélius Gallus [1], puis Varius, puis Horace, et après eux Mécène leur protecteur. Dans sa propre famille, l'empereur a vu les rangs s'éclaircir. Le jeune Marcellus, et, après un intervalle de dix ans, Agrippa, la première Octavie, Drusus, la seconde Octavie, lui sont successivement enlevés. Aux conseils de deux amis sévères va succéder l'influence justement suspecte de Tibère et de Livie; aux consolations d'une franche et libre intimité, les intrigues de famille, les soucis de l'éducation de Caïus et de Lucius César, et enfin les désordres de leur mère, que leur sœur imitera bientôt.

L'amour de Rome s'était porté d'abord sur le jeune Marcellus, puis sur Drusus. A la mort de ce dernier, Germanicus et les fils d'Agrippa étaient trop jeunes pour succéder à sa popularité. Devant les honteuses plaies de la maison impériale, l'esprit public, déchu de tant d'espérances, se réveille par la satire, et le pouvoir ne se sent plus assez fort pour la mépriser. Timagène, chassé de la maison d'Auguste, trouve encore dans celle de Pollion un asile et l'impunité [2]; mais le

[1] Il est vrai que la trahison de Gallus, si toutefois elle est bien avérée, démentit son premier rôle (Dion Cassius, 53, 23. Cf. *Gallus, ou scènes romaines du temps d'Auguste*, par W. A. Becker, Leipzig, 1838, in-8°, en allemand, p. 49 et suiv.) — [2] Nous savons que Timagène mourut dans une maison de campagne de son protecteur : or, celui-ci vécut jusqu'en 757. Nous sommes donc autorisé à rapprocher de cette dernière date la retraite de Timagène. Cf. plus bas, chap. III, sect. I, n. 20.

rhéteur Porcius Latro va expier dans une longue disgrâce le malheur d'avoir blessé l'illustre héritier du nom obscur des Vipsanius [1]; un autre rhéteur, Albutius Silon, paye d'une mort volontaire sa complaisance pour certains souvenirs de la république [2]. Alors un historien et un orateur célèbres s'élevèrent contre les vices des grands et la servitude générale avec une étrange licence. C'étaient des annales qu'on n'osait lire en public sans supprimer les pages les plus dangereuses [3]; c'étaient des libelles diffamatoires lancés contre de hauts personnages, surtout contre des femmes. L'histoire ne nomme pas les victimes [4]; mais ce qu'on sait de Cassius Sévérus, par exemple, dans la cause de Nonius Asprénas, peut faire deviner jusqu'où s'emportait la médisance [5].

Longtemps le prince avait ri de cette audace. Cassius était malheureux dans ses accusations. « Je voudrais bien, dit un jour Auguste [6], que Cassius accusât mon Forum; il serait achevé (*absolutum*, *absous* ou *achevé*, jeu de mots intraduisible). » Mais la modération ne tarda pas à devenir inutile. Vraies ou fausses, de pareilles invectives ne pouvaient plus rester impunies, sans compromettre la dignité, peut-être le salut du

[1] Saint Jérôme, *Chron. Euseb. olymp.* 194, 1 : *M. Porcius Latro, latinus declamator, tædio duplicis quartanæ semel interficit*. Cf. Sénèque, *Controv.* 12, p. 178, Bip. Il nous apprend la véritable cause de cette fièvre double-quarte. — [2] Sénèque, *Suasor.*, p. 37, parlant d'Albutius : *Hæc insectatio temporum fuit*. Cf. Suétone, *de Clar. rhet.* 6 : *In cognitione cædis, Mediolani, apud L. Pisonem proconsulem defendens reum, quum, cohibente lictore nimias laudantium voces, ita excanduisset, ut et deplorato Italiæ statu, quasi iterum in formam provinciæ redigeretur, Marcum insuper Brutum, cujus statua in conspectu erat, invocaret legum ac libertatis auctorem ac vindicem, pœne pœnas luit*, etc. — [3] Sénèque, *Controv.* lib. V, *Præf.* p. 330, Bip. — [4] Tacite, *Ann.* I, 72; cf. IV, 21. Voy. pourtant plus bas, p. 68, n. 4. — [5] Weichert, *de Vario et Cassio*, p. 198, 303. — [6] Macrobe, *Saturn.* II, 4.

principat. Voyons comment et à quelle époque on essaya de les réprimer.

Il faut remarquer d'abord que les premières tentatives de la législation romaine contre la liberté d'écrire remontent jusqu'aux Douze Tables, ou du moins jusqu'à une loi Cornélia, à laquelle Horace faisait allusion dès l'an de Rome 726 [1]. En apparence, Auguste ne fait donc qu'user, et bien tardivement, du secours que les lois pouvaient lui offrir; mais, en réalité, il dénature ces anciennes lois par une application de plus en plus arbitraire.

En 751, la première Julie subit avec de nombreux complices la peine de ses déréglements criminels [2]; mais, bien que le scandale de cette affaire eût rempli toute la ville avant que l'empereur en publiât l'aveu, ce n'est que sept ou huit ans plus tard que le sénat est appelé à sévir contre les auteurs de libelles diffamatoires. Encore la condamnation ne s'étend-elle pas à leurs écrits; au moins ceux de Cassius Sévérus ne sont l'objet d'aucune mesure particulière [3], l'auteur seul est exilé.

Déjà bien cruel dans quelques écrits publiés de son vivant [4], l'historien Labiénus promettait de l'être plus encore dans ceux qu'il réservait au jugement de l'avenir [5]. Lorsque furent connues les pages secrètes que

[1] Horace, *Satir.* II, 1, 82, et la note de M. Orelli sur ce passage. — [2] Dion Cassius, 55, 10; cf. Weichert, *de Vario et Cassio*, p. 358 sqq. — [3] Sénèque, *Controv.* lib. V, *Præf.* Saint Jérôme, dans la Chronique d'Eusèbe, *ad Olymp.* 202. Tacite, *l. c.* — [4] Il avait attaqué Bathylle, le favori de Mécène, honoré même de quelque considération par l'empereur (Tacite, *Ann.* I, 54); mais cette attaque ne lui valut, à ce qu'il paraît, qu'une *réponse* du rhéteur Junius Gallion (*rescriptum Labieno pro Bathyllo Mæcenatis.* Sénèque, *Controv.* lib. V, *Præf.*). — [5] Sénèque, l. l. : *Memini aliquando, cum recitaret historiam, magnam partem convolvisse et dixisse :* Hæc quæ transeo post mortem meam legentur.

son imprudence trahissait en voulant les cacher, on frémit du danger que courrait le pouvoir qui les laisserait publier : le livre fut condamné au feu. Or, cet arrêt, on le voit, n'eût pu atteindre les écrits de Cassius Sévérus, déjà répandus partout lors de l'exil de leur auteur. Labiénus, au contraire, n'avait lu son ouvrage qu'à un auditoire d'amis : il était temps encore d'en prévenir le dangereux éclat. Cassius, avant son exil, avait pu être un de ces auditeurs, puisqu'il savait par cœur les écrits que le sénat voulait anéantir; de là, le mot célèbre que Sénèque nous a conservé.

Jusqu'ici nous avons vu le sénat condamner, sur un rapport du prince, d'abord les auteurs, puis les livres; d'autres malheurs domestiques vont amener des rigueurs plus arbitraires et plus violentes.

En 761, la seconde Julie, digne élève de sa mère, s'attire le même châtiment; et une opinion que tout semble appuyer place à la même époque l'exil d'Ovide, dont la cause se rattache aussi à cette triste et mystérieuse affaire[1], et dont quelques détails ont ici une singulière signification. Dans les *Tristes*, Ovide s'accuse de deux crimes : 1° d'*avoir trop vu*, 2° d'avoir écrit l'*Art d'aimer;* et quoiqu'il adresse à plusieurs grands personnages, à César même, de longues supplications, on voit que déjà il lui reste bien peu d'amis à Rome; tant est puissante la volonté qui l'opprime! Or, cette volonté, c'est uniquement celle de l'empereur; car ni le sénat ni aucun autre tribunal n'ont pris la moindre part à cet arrêt; la *divinité* d'Auguste s'est

*Quanta in illis libertas fuit, quam etiam Labienus extimuit!* — [1] Voy. J. Masson, *P. Ovidii Nasonis Vita*, etc., *Amstelod.* 1708, in-8°, réimprimée avec des additions de l'auteur, dans l'Ovide de Burmann, *Amstelod.* 1727, t. IV, p. 29-120. Cf. Noris, *Cenotaphia Pis.*, p. 202 sq.

chargée seule de sa propre vengeance. Ovide se félicite, comme d'un honneur, de cette circonstance, où nous reconnaissons un nouveau progrès de la persécution[1]. Le prince, qui a d'abord soumis ses rigueurs à la sanction du sénat, se dispense maintenant de cette formalité. Un ordre de sa main envoie, sans procès, un citoyen vieillir au milieu des glaces de la Scythie. Là, Ovide a beau prodiguer les flatteries dans toutes les langues, varier le désespoir sur tous les tons; César est inflexible. Chose plus remarquable encore, ce crime d'*avoir trop vu*, si souvent rappelé dans les *Tristes*, ne reparaît plus dans les *Pontiques*, qui sont d'une date postérieure. Ainsi, au milieu de la corruption de Rome, l'*Art d'aimer* était dès lors devenu un prétexte suffisant pour justifier les souffrances du malheureux poëte! Nous voilà bien près de Tibère.

Maintenant, avons-nous besoin de réfuter en détail un anachronisme de Dion Cassius[2], qui parle pour la première fois, sous la date de 764, des poursuites dirigées contre les libelles et les libellistes? Il vaut mieux signaler, avant de finir, un fait jusqu'ici inaperçu, et qui semble appartenir à l'histoire de ces persécutions.

Le grammairien Hygin avait été, au rapport de Sué-

[1] *Trist.* II, 1, 130:

Nec mea decreto damnasti facta senatus,
Nec mea selecto judice jussa fuga est.
Tristibus invectus verbis (ita principe dignum)
Ultus es offensas, ut decet, ipse tuas.

Suétone (*Aug.* 51) cite un trait de clémence qui *convenait* beaucoup mieux au maître du monde. — [2] 56, 27 (u. c. 764): Μαθὼν (ὁ Αὔγουστος) ὅτι βιβλία ἄττα ἐφ' ὕβρει τινῶν συγγράφοιτο, ζήτησιν αὐτῶν ἐποιήσατο· καὶ ἐκεῖνά τε τὰ μὲν ἐν τῇ πόλει εὑρεθέντα πρὸς τῶν ἀγορανόμων, τὰ δὲ ἔξω πρὸς τῶν ἑκασταχόθι ἀρχόντων, κατέφλεξε, καὶ τῶν συνθέντων αὐτὰ ἐκόλασέ τινας. Il est probable que Dion Cassius réunit ici, à l'occasion d'un fait de ce genre, ce qu'il savait de

tone[1], préposé par Auguste à la bibliothèque d'Apollon Palatin; cependant il mourut dans une extrême pauvreté, soutenu par les secours d'un Caïus Licinius, *consulaire et historien*, à qui Suétone emprunte ce renseignement. Le bibliothécaire de l'empereur était-il donc tombé dans la disgrâce? et comment l'avait-il mérité? Voici du moins ce qu'on peut conjecturer à ce sujet. Hygin était fort lié avec Ovide (*familiarissimus*, dit Suétone); or, celui-ci, quand il énumère les trois bibliothèques publiques de Rome, où ses livres n'espéraient plus trouver un asile[2], ne dit pas un mot de son ami. Hygin ne présidait donc plus à la bibliothèque d'Apollon; et sa retraite sans doute n'avait pas été volontaire, puisqu'il passa dans l'abandon les dernières années de sa vie. De plus, dans une inscription contemporaine, où figure à côté d'un affranchi d'Auguste un *C. Julius Hyginus*[3], le titre *Augusti libertus* n'est pas joint à ce nom comme à celui de *C. Julius Dionysius*. Comme Timagène, Hygin aura donc encouru, par quelque imprudence, la sévérité d'Auguste, qui, au lieu de ramener son affranchi à la servitude, ainsi que les lois l'autorisaient à le faire, lui aura du moins retiré toutes ses faveurs. Je n'oserais, sans preuve, rapporter cet événement à la même

tous les autres.— [1] *De Illustr. gramm.* 20.— [2] *Trist.* III, 1, 60. Cf. *Fast.* IV, 624; *A. Am.* I, 69; II, 495.— [3] *C. Julius Hy[ginus]*, dans Muratori, p. 298, 3; et déjà dans Reineslus, X, 3, mais d'après Pighius, où certainement cette inscription a souffert une grave interpolation. Les mots *divi Aug. L.*, joints au nom de *C. Julius Dionysius*, peuvent étonner au premier abord dans un monument qui porte le nom de trois colléges de consuls antérieurs à la mort d'Auguste (752, 753, 754); mais il faut observer qu'une liste d'affranchis, un fragment de registre, comme celui que nous offre la présente inscription, a pu être recopié après la mort d'Auguste. Alors le copiste aura naturellement substitué *divi* à *Cæsaris*. Maffei, avec sa légèreté accoutumée, attaque, sans fournir de preuves, l'authenticité de ce fragment (*Ars crit. Lapid.*, p. 457).

date et à la même cause que la proscription d'Ovide ; j'observe seulement que le témoignage de saint Jérôme, qui fait fleurir Hygin vers l'an 8 avant notre ère, laisse, à cet égard, un champ fort libre aux conjectures ; et si le *C. Licinius* de Suétone était *C. Clodius Licinius*, consul en 756, le synchronisme que j'indique deviendrait plus probable encore.

Quoiqu'il en soit de ces conjectures, qu'il serait possible de multiplier [1], tant d'atteintes portées par le pouvoir à l'indépendance de la pensée assombrissent un peu le tableau des gloires littéraires de ce siècle. On est réduit à se consoler par cette réflexion d'un contemporain, qu'heureusement le génie ne commença d'être opprimé qu'au temps où il devenait plus rare, *eo seculo ea ingeniorum supplicia cœperunt, quo et ingenia desierunt* [2]. En effet, les décrets du sénat ou du prince n'atteignirent le plus souvent que d'odieux déclamateurs. La véritable éloquence historique avait su mieux protester par le silence. Tite-Live arrêta son récit à la mort de Drusus ; et il semble que Tacite pensât à son illustre modèle, en écrivant les simples mais profondes paroles qui répondent si bien à celles de Sénèque : *Temporibus Augusti dicendis non defuere decora ingenia, donec gliscente adulatione deterrerentur* [3].

Tel fut le sort des livres. Mais les monuments, les

[1] Ainsi, quand Sénèque, après le récit de la mort de Labiénus, ajoute (l. l.) : *Ejus qui hanc in scripta Labieni sententiam dixerat, postea viventis adhuc scripta combusta sunt*, le nom de ce personnage et la date de sa condamnation sont encore inconnus ; mais des rapprochements analogues à ceux qu'on vient de lire permettront peut-être un jour d'indiquer l'un et l'autre avec quelque vraisemblance. — [2] Sénèque, *l. l.* — [3] On voit pourquoi nous préférons la leçon *deterrerentur* à *detererentur*, qui est celle du manuscrit.

actes officiels furent-ils toujours respectés durant cette longue période de guerres civiles, où tant de péripéties violentes changèrent brusquement les intérêts des partis? Un seul texte dans toute l'antiquité nous paraît fournir sur ce point une réponse bien incomplète, mais qu'il faut pourtant mentionner ici. Après la défaite et la fuite de Sextus Pompée, tournant toutes ses pensées vers le rétablissement de l'ordre et le bonheur de l'Italie, Octave, nous dit Appien, permit aux magistrats annuels de reprendre leurs fonctions, *brûla toutes les pièces qui pouvaient rappeler des dissensions éteintes*, et promit de rendre à la république son ancienne constitution [1].

S'il était permis de suppléer à la brièveté de ce témoignage par les détails que l'histoire de France nous fournit [2] sur une opération analogue, après la victoire de Henri IV sur les ligueurs, nous pourrions demander compte à Octave de bien des lacunes dans l'histoire contemporaine; mais le préambule des tables de proscription, mais tant d'autres monuments dont nous

[1] *Guerres civiles*, V, 132 : Τὰ γραμματεῖα (γράμματα?) ὅσα τῆς στάσεως σύμβολα, ἔκαιε. — [2] S. de Sismondi, *Hist. des Français*, tome XXI, p. 270 (1594) : « La première pensée du roi et de ses ministres fut de faire disparaître de tous les monuments publics tous les actes qui attestaient la résistance de la magistrature et du peuple de Paris à l'autorité royale. Tandis que le lieutenant civil, J. Seguier, faisait détruire chez tous les libraires les libelles publiés contre le feu roi et contre le roi régnant, le chancelier Cheverny, et, par ses ordres, Pierre Pithou, procureur général, compulsaient les registres du parlement de Paris, pour biffer tout ce qu'ils contenaient d'injurieux à la majesté royale; puis Pithou et Loisel, avocat général, répétèrent la même opération dans les autres cours, et firent aussi ôter des églises, cloîtres, monastères, colléges, maisons communes, lieux et endroits publics, les tableaux, inscriptions et autres marques qui pouvaient conserver la mémoire de ce qui s'est passé à Paris pendant qu'il a été au pouvoir de la Ligue. » (De Thou, l. CIX, p. 392; L'Estoile, t. III, p. 29.) Une opération toute contraire est mentionnée par Tacite (*Ann.* IV, 40), et une autre toute différente, par Suétone (*Aug.* 32).

avons déjà parlé, ou dont nous retrouverons bientôt la trace, surtout dans Pline, Appien et Suétone, prouvent abondamment que la destruction ordonnée par le triumvir n'eut pas de sérieuses conséquences. On serait même tenté d'y voir quelque adroite comédie, quand on lit dans Dion Cassius, sous la date de 723 :

« Octave, remarquant que plusieurs sénateurs et « autres citoyens, anciens partisans d'Antoine, se « méfiaient de lui, et craignant de leur part quelque « tentative de révolution, déclara avoir livré au feu « tous les papiers trouvés chez Antoine. Il est certain « qu'il en avait détruit quelques-uns; mais il gardait « le reste, et avec beaucoup de soin, et il ne craignit « pas, plus tard, de s'en servir [1]. »

La vraie clémence n'a pas besoin de brûler de vieux titres pour oublier ce qu'ils contiennent. Octave lui-même l'a montré dans plus d'une occasion. Mais, après la bataille d'Actium, il n'avait pas encore complétement dépouillé le triumvir; et la clémence était moins une de ses vertus, qu'un des moyens de sa politique nouvelle.

[1] Dion, 52, 42 : ..... Πάντα ἔφη τὰ γράμματα τὰ ἐν τοῖς κιβωτίοις αὐτοῦ εὑρεθέντα κατακεκαυκέναι κ. τ. λ. La traduction latine rend ici γράμματα par *epistolas*; mais il est clair que la *correspondance* d'Antoine ne devait pas renfermer les seuls titres dont la conservation inquiétât les nouveaux amis d'Auguste. Comme dans le passage d'Appien cité plus haut, il s'agit ici de tout ce que nous appelons *les papiers*. Dion lui-même (72, 24) appelle γράμματα τὰ τῇ ἀρχῇ προσήκοντα toutes les pièces que pouvaient contenir les bureaux de l'administration impériale, sur le Palatin. Cf. l'Index de Reimar, au mot γράμματα.

# CHAPITRE III.

## REVUE DES MONUMENTS DE L'HISTOIRE DE ROME, SOUS LES RÈGNES D'AUGUSTE ET DE TIBÈRE.

### SECTION PREMIÈRE.

#### PROSE[1].

Il est fort difficile aujourd'hui de recomposer par conjecture la bibliothèque d'un historien de Rome, vers l'an 766. Quand Suétone et Aulu-Gelle citent les écrivains qui ont raconté l'histoire d'Auguste et de son siècle[2], quand Appien parle de nombreux ouvrages sur les proscriptions du second triumvirat[3], on doit supposer qu'ils avaient sous les yeux des livres dont le nom même a péri, et dont, par conséquent, la valeur et le nombre ne peuvent être appréciés. La simple énumération[4] qu'on va lire donnera du moins une idée des richesses dont disposait un contempo-

[1] Nous comprenons ici les noms de quelques auteurs qui avaient aussi laissé des ouvrages en vers, et que nous nous dispenserons de rappeler dans la seconde section de ce chapitre, consacrée à la poésie. — [2] Suétone, *Caligula*, c. 8 : *Qui res Augusti scripserunt.* Aul. Gell. *N. Att.* X, 2 : *Qui temporum ejus historiam scripserunt.* — [3] *Guerres civiles*, IV, 16 : Πολλά ἐστι, καὶ πολλοὶ Ῥωμαίων ἐν πολλαῖς βίβλοις αὐτὰ συνέγραψαν ἐφ' ἑαυτῶν. — [4] Ἀναγραφὴ βιβλίων ou πίναξ, comme les Grecs avaient intitulé plusieurs ouvrages aujourd'hui

rain des premiers Césars, et permettra de mesurer l'étendue de nos pertes dans ce grand naufrage des monuments historiques du siècle d'Auguste.

1 Le continuateur, quel qu'il soit, des Mémoires de César, qui se rattachaient ainsi dans leur ensemble à ceux d'Octave.

2 Le récit de la mort de César par le Grec Empylus, ami de Brutus [1].

3 La collection des lettres de Cicéron; elle formait, au jugement de Cornélius Népos [2], une histoire complète de l'époque qu'elles embrassent; et ce témoignage ne paraîtra pas exagéré, si l'on songe que la correspondance de Cicéron nous offre le tableau le plus vrai des événements de deux années, 709 et 710. Les Philippiques ont, pour la même époque, une autorité très-grave encore, quoique souvent suspecte de passion et d'injustice. Ainsi la mort du conjuré Trébonius y est présentée sous des couleurs évidemment fausses; en général, tout ce qui tient de près

perdus, par exemple, ceux de Callimaque et de Cratès sur les livres des bibliothèques d'Alexandrie et de Pergame. Voy. Bode, *Geschichte der Hellenischen Dichtkunst*, t. I, p. 12, 13. C'est dans le même sens que le grammairien Artémon, qui avait écrit, περὶ Συναγωγῆς βιβλίων (Athénée, XII, p. 515 D), περὶ Βιβλίων χρήσεως (Athénée, XV, p. 694 A), et rédigé un catalogue des lettres d'Aristote, est désigné dans Démétrius (περὶ Ἑρμηνείας, § 223, p. 97, Walz) par les mots : ὁ τὰς Ἀριστοτέλους ἀναγράψας ἐπιστολάς. — [1] Heeren, *de Font. Plut.*, *Vita Cæsaris*. — [2] *Atticus*, c. 16 : « Sexdecim volumina epistolarum ab consulatu ejus usque ad extremum tempus ad Atticum missarum : quæ qui legat non multum desideret historiam contextam illorum temporum. Sic enim omnia de studiis principum, vitiis ducum, mutationibus reipublicæ perscripta sunt, ut nihil in iis non appareat, et facile existimari possit prudentiam quodammodo esse divinationem. Non enim Cicero ea solum quæ vivo se acciderunt, futura prædixit : sed etiam quæ nunc usu veniunt, cecinit ut vates. » Remarquez ces dernières paroles, écrites sous le règne d'Auguste. Cornélius Népos ne parle ici que des lettres à Atticus, mais on sait que les autres parties de la correspondance de Ci-

ou de loin à Antoine [1], y est empreint d'une violente animosité. Au contraire, le caractère et les actions de César y reçoivent d'imprudents éloges qu'on a souvent reprochés au vieux consulaire, mais sans pouvoir rien opposer de bien concluant à son témoignage. Par exemple, le pillage de Parme par L. Antoine, après la levée du blocus de Modène par son frère, est indiqué brièvement dans un chapitre de la XIV^e Philippique [2]; on ne retrouve plus d'autre mention de ce fait que dans deux lettres de la collection *ad Diversos* [3]; encore ne s'est-il conservé de la dernière que les deux mots *Parmenses miserrimos :* du reste, pas une trace de ce fait dans Appien ni dans Dion Cassius. Ailleurs, les témoignages de ces historiens sont difficiles à concilier sur les détails de la guerre de Modène [4] : une lettre de Sulpicius Galba, l'un des meurtriers du dictateur [5], écrite du camp même d'Hirtius, dans l'intervalle de deux actions, nous fournit quelques indications encore incomplètes, mais plus précises que celle de la XIV^e Philippique, résumé un peu emphatique des dépêches officielles que le sénat venait de recevoir.

4 Mais pour tout cela il nous manque le contrôle des *Antiphilippiques* et des lettres d'Antoine [6].

céron offrent le même caractère et le même genre d'intérêt. — [1] *Philip.* XI. Cf. Dion Cassius, 47, 29, 30; Appien, *Guerres civiles*, IV, 58; Orelli, *Onomast. Cicer.*, au mot *C. Trebonius. C. F.* — [2] C. 3 : « . . . In Parmensium calamitate... Refugit animus, eaque dicere reformidat quæ L. Antonius in Parmensium liberis et conjugibus effecerit. » — [3] X, 33; XI, 13. — [4] Voy. *Philipp.* XIV, 9, et comparez Suétone, *Aug.* c. 11; Tacite, *Ann.* 1, 10; Dion, 46, 39. Le chap. 8 de la même Philippique s'accorde mal avec les détails, moins suspects de partialité, que fournissent, sur les triomphes de César, Appien, *G. civ.* II, 101, 106, et Dion Cassius, 43, 14 et 42. Cf. *Philipp.* XIV, 14. Appien, *l. l.* III, 74. — [5] *Ad Div.* X, 30. — [6] Heereh, *de Font. Plut.* Cf. plus bas, notre chap. VII, sect. 1.

Il faut compter encore parmi les matériaux de cette histoire:

5 La collection des lettres de Brutus aux Pergaméniens, aux Samiens, à Cicéron, à Atticus, etc. [1]; ses harangues, dont l'importance est attestée par Tacite [2];

6-7 Les biographies de Cassius par Oppius, et de Brutus par Calpurnius Bibulus [3];

8 L'histoire des meurtriers de César, par Volumnius, qui devait au moins compléter la liste de ces héros, dont Cicéron lui-même, dans son enthousiasme pour leur gloire, ne nous a pas dit tous les noms [4]. L'un

9 des plus célèbres après Brutus et Cassius était Cassius de Parme, poëte tragique et épigrammatique, dont on lisait encore, au temps de Suétone, quelques lettres importantes pour l'histoire du temps. Sa biographie vient d'être restaurée avec une admirable sagacité par M. Weichert [5]. A vrai dire, on ne peut guère prouver que Volumnius fut contemporain des meurtriers de César. Il en est de même de Janius Saturnius, qui avait raconté en détail la proscription de l'an 711; d'Aquilius Niger, de Caïus Licinius, *historien et consulaire* [6], et d'Asclépiade de Mendes, également cités par Suétone, qui n'ajoute aucun renseignement sur l'âge où ces quatre auteurs ont vécu [7].

10 Par une conjecture assez probable, Vossius [8] rap-

[1] Heeren, *ibid.* — [2] *Ann.* IV, 34 (Discours de Crémutius Cordus): « Antonii epistolæ, Bruti conciones falsa quidem in Augustum probra, sed multa cum acerbitate habent. Carmina Bibaculi et Catulli, referta contumeliis Cæsarum, leguntur: sed ipse divus Julius, ipse divus Augustus, *et tulere ista et reliquere.* » — [3] Heeren, *ibid.* — [4] Voy. surtout, *Philipp.* II, 11, 12. Cf. Drumann, *Geschichte Roms*, etc., t. III, pag. 695-714. — [5] De L. Lucii Varii et Cassii Parmensis Vita et Carminibus. Grimæ, 1836, in-8°. — [6] Krause, *de Font. Suet.* p. 39, 41 sq. — [7] V. plus haut, chap. II, p. 71. — [8] *De Historicis græcis*, II, 5.

porte à la même époque, ou du moins à une époque voisine du second triumvirat, Socrate de Rhodes, auteur d'une histoire des guerres civiles, dont Athénée[1] cite le troisième livre. Au moins le curieux fragment que cette citation nous a conservé permet de supposer que Plutarque avait sous les yeux l'ouvrage de Socrate, quand il racontait l'entrevue d'Antoine et de Cléopâtre en Cilicie[2].

L'histoire de la guerre d'Antoine contre les Parthes, 11
par Dellius, est citée par Strabon et Plutarque[3].

Les ouvrages historiques d'Atticus méritent une at- 12
tention particulière. Ses *Annales* n'atteignaient peut-être pas la mort de César; mais elles contenaient de précieuses recherches sur la généalogie des grandes familles de Rome[4]. La partie la plus curieuse de ses écrits était sans doute sa correspondance avec Cicéron, qui semble l'avoir surtout recommandé au souvenir de ses propres concitoyens[5]. Malheureusement tout ce que nous savons de la prudence ou plutôt de la timidité d'Atticus rend fort probable la conjecture de Middleton, à savoir, que les lettres d'Atticus ne furent jamais rendues publiques[6].

[1] IV, 29, p. 147. — [2] *Anton.* c. 55, où l'expression εἰσὶν οἱ λέγουσι montre que Plutarque avait comparé le récit de plusieurs historiens. — [3] Heeren, *ibid.* Cf. Senec. *Suasor.*, p. 6, Bip. — [4] Corn. Népos, *Attic.* c. 18; Cicéron, *Brutus*, c. 3 et 4. Cf. Hullmann, *Diatriba in Pomponium Atticum*, Utrecht, 1838, in-8°, p. 186 sq. Nous ne pensons pas que l'historien d'Auguste ait pu tirer profit de cette singulière *iconographie illustrée*, dont parlent Cornélius, *l. l.*, et Pline, *Hist. nat.* XXXV, 2. Voyez la discussion de M. Letronne sur ces deux passages célèbres, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er juin 1837. — [5] Sénèque, *Epist.* 21 : « Nomen Attici perire Ciceronis epistolæ non sinunt. Nihil illi profuisset gener Agrippa et Tiberius progener, et Drusus Cæsar pronepos; inter tam magna nomina taceretur, nisi Cicero illum applicuisset. » — Suétone, *Tiber.* c. 7 : « Agrippinam, M. Agrippa genitam, neptem Cæcilii Attici, equitis romani, *ad quem sunt Ciceronis epistolæ*, duxit uxorem. » — [6] Voy. Ith, *ad Nepot. Attic.* c. 16 (ed. Bern. 1779).

Au moins on en retrouve à peine quelques lignes dans Cicéron [1], et nous savons qu'elles étaient quelquefois brûlées [2]. La même conjecture s'applique naturellement à ses lettres, 1° à Octave, qui devaient être fort nombreuses, si l'on en juge par le témoignage de Cornélius Népos [3] sur l'assiduité de cette correspondance; 2° à Brutus [4] et à plusieurs autres contemporains.

13 Atticus était mort l'an de Rome 721; Cornélius Népos, qui lui survécut, tient un des premiers rangs sinon parmi les écrivains habiles, au moins parmi les érudits de cette époque. Dans ses nombreux ouvrages, il embrassait tout, depuis la chronologie des siècles primitifs et les origines des sciences et des arts, jusqu'au détail de la vie politique et littéraire chez ses contemporains. Outre ses biographies des grands hommes de l'antiquité, dont nous ne possédons sans doute que des extraits, il avait écrit celles de ses deux amis Atticus et Cicéron. Pline invoque souvent son témoignage pour des faits relatifs, suivant toute apparence, à la première moitié du règne d'Auguste [5]. Suétone même lui emprunte une curieuse particularité sur les habitudes intimes de ce prince au temps de la guerre de Modène [6]. Mais une remarque de

copié par Hisely, *de Font. Corn. Nep.*, p. 162. M. Hullmann (*Diatr. in P. Attic.*, p. 194) admet le fait, sans vouloir en déterminer la cause.— [1] En tout, cinquante-quatre fragments, réunis par M. Hullmann, *l. l.* p. 196-207. — [2] *Ad Att.* VIII, 2, fin. — [3] *Attic.* c. 20 : « Quum ab Urbe abesset (Octavius), nunquam ad suorum quemquam litteras misit, quin Attico mitteret... in Urbe, nullus dies temere intercessit, quo non ad eum scriberet... interdum jocans ejus verbosiores eliceret epistolas. » — [4] Heeren, *ibid.*, p. 123. — [5] *Hist. nat.* IX, 17 : « Nepos Cornelius, qui divi Augusti principatu obiit. » De même, X, 23.— [6] *August.* c. 77 : « Non amplius ter bibere eum (Octavium) solitum super cœnam in castris apud Mutinam, Cornelius Nepos tradit. »

Pline[1] et une autre d'Aulu-Gelle[2] prouvent que sa bonne foi ne s'est pas toujours tenue assez en garde contre les erreurs, même sur des faits d'une date récente.

Les ouvrages de Varron formaient déjà, en 715, 14
quatre cent quatre-vingt-dix livres[3]. Varron vécut encore douze ans. Témoin et acteur dans cette longue période de guerres civiles, qui commence aux rivalités de Marius et de Sylla pour finir à la bataille d'Actium; ennemi du premier triumvirat qu'il attaquait dans une de ses satires, et proscrit par le second[4], il avait connu les chefs de tous les partis. Quoique parmi les titres de ses nombreux écrits il ne s'en trouve aucun qui appartienne nécessairement à l'histoire de Rome pendant les dernières années de sa longue vie, on ne peut guère hésiter à les ranger dans la bibliothèque d'un historien du second triumvirat, surtout:

1° Le *de Vita sua*, cité par Carisius.

2° L'Éloge de Porcia, sœur de Caton et femme de Domitius Ahénobarbus.

3° Les *Hebdomades vel de imaginibus*, dont la composition paraît se rapporter, ainsi que celle du traité *de Bibliothecis*, à l'époque où Asinius Pollion faisait organiser sa bibliothèque de l'*Atrium Libertatis*[5].

[1] *Hist. nat.* V, 1 : « Minus profecto mirentur portentosa Græciæ mendacia, qui cogitent *nostros nuper* paulo minus monstrifica quædam de iisdem tradidisse..... quæque alia Cornelius Nepos avidissime credidit. » — [2] *Noct. Attic.* XV, 28 : « Cornelius Nepos et rerum memoriæ non indiligens, et M. Ciceronis, ut qui maxime, amicus familiarisque fuit; atque is tamen in primo librorum quos de vita ejus composuit, errasse videtur, quum eum scripsit tres et viginti annos natum primam causam judicii publici egisse, Sextumque Roscium parricidii reum defendisse, etc. » Cf. Krause, *de Font. Sueton.*, p. 39. — [3] Suivant le calcul de Varron lui-même, dans Aulu-Gelle, III, 10. — [4] Appien, *B. civ.* II, 9; IV, 47. — [5] O. Müller, In-

4° Le *de Re rustica*, écrit vers 717, et qui offre le tableau le plus complet de l'état de l'agriculture en Italie vers la fin des guerres civiles [1].

5° Le Recueil de ses lettres.

6° Le grand ouvrage sur la *Vie du peuple romain.*

7° Les livres des *Antiquités divines*, adressé à César, grand pontife, et dont le quatrième peut bien avoir dirigé Auguste dans sa recherche des livres Sibyllins [2].

15 La collection des ouvrages de M. Vipsanius Agrippa, à qui la géographie, l'économie publique et les arts doivent une partie des beaux travaux dont Auguste a recueilli la gloire auprès de la postérité, comprenait :

1° Un discours *de Tabulis omnibus signisque publicandis*, dont Pline loue beaucoup l'intention [3].

2° *Commemoratio ædilitatis suæ* [4], si toutefois ce n'était pas un chapitre de l'ouvrage suivant.

3° *Libri de Vita sua*, dont le second est cité par un scoliaste de Virgile [5], et auquel Pline semble faire allusion [6].

4° La célèbre Carte du monde entier, dont l'histoire paraît se rattacher à celle des grands travaux de statistique dont nous avons parlé plus haut. Com-

troduction à son édition du traité *de Lingua latina*, Lips., 1833, in-8°; Schneider, *Script. rei rust.* I, 2, p. 215-244; *de Vita M. Terentii Varronis librorumque ab eo scriptorum annis*, p. 223, 235.— [1] On lira avec fruit sur ce sujet une intéressante comparaison des trois ouvrages de Caton, de Varron et de Virgile, dans l'opuscule intitulé *les Géorgiques*, par M. C. Gaillardin, Paris, 1830, in-8°. Cf. plus bas, n. 17. — [2] Suét., *Aug.* c. 31. Cf. Varron, *ap. Lact. Instit. div.* I, 6.— [3] *Hist. nat.* XXXV, 4.— [4] Pline, *H. nat.* XXVI, 24. Frontin, *de Aquæd.* c. 9.— [5] Philarg. *ad Virg. Georg.* II, 162. — [6] Pline, *H. nat.* VII, 46 : « Philippensi prœlio morbus (Augusti), fuga, et triduo in palude ægroti, et (*ut fatentur Agrippa et Mæcenas*) aqua subter cutem

mencée par Agrippa, elle fut continuée d'après son projet et ses Mémoires, puis dédiée dans le portique, dont Polla, sa sœur, légua l'achèvement à l'inépuisable activité d'Auguste [1].

Ce n'était pas, du reste, le premier ouvrage de ce genre, puisque Varron, l'an de Rome 716, voyait déjà dans le temple de Tellus une carte de l'Italie [2].

Mécène avait laissé des poëmes, des dialogues, 16
et peut-être des Mémoires; car l'existence de ce dernier ouvrage, ou du moins de quelque écrit du même genre, paraît attestée par Servius [3] et par un célèbre passage de Pline l'Ancien, déjà cité à l'occasion des ouvrages d'Agrippa. Un autre passage de Pline [4] nous semble trop vague pour ajouter à la probabilité de cette conjecture : « Ni res Mæcenatis et Fabiani et Alfii Aviti multorumque esset *litteris* mandata. » La mention même d'Alfius, dont les grammairiens nous ont conservé quelques fragments anecdotiques en vers, nous porte à croire que l'anecdote pouvait fort bien se trouver dans les poésies de Mécène. Au reste, nous reviendrons plus loin sur l'histoire de ce dernier. Plaçons ici à la suite de ses ouvrages :

Les Κηπουρικά *sive Hortensia*, traité de la culture 17
des jardins, dédié à Mécène par Sabinus Tiro [5]. Si les *Géorgiques* nous apprennent beaucoup sur la révolution opérée dans les mœurs agricoles pendant le passage de la république à la monarchie, à plus forte raison on devait attendre de curieux détails, sur le

turgidi latebra. » Cf. Krause, *de Font. Suet.*, p. 43. — [1] Pline, *Hist. N.* III, 3. Dion Cassius, 55, 8, ad U. C. 746. — [2] « In pariete pictam Italiam; » *de Re rustica*, I, 2. Cf. Liv. XLI, 33; l'ouvrage de M. Frandsen cité plus haut. — [3] Ad Virg. *Georg.* II, 42. — [4] *H. N.* IX, 3, sur le dauphin du lac Lucrin. — [5] Pline, *H. N.* XIX, 10.

même sujet, d'un client de Mécène, surtout dans un ouvrage didactique et écrit en prose, suivant toute apparence (Cf. n° 48).

18-19 Un discours de Messala Corvinus, *de Antonii statuis*[1], et la réponse du même *aux Lettres d'Antoine*, citée par Carisius, et peut-être par Pline l'Ancien[2]. Parmi les ouvrages attribués un peu légèrement par de Burigny[3] à Messala le père, je dois distinguer ici le *de Dictis involute*, cité par Festus au mot *Sanate s.* Si en effet l'ingénieuse restitution d'Orsini sur ce passage est admise, on pourrait conjecturer que ce livre de Messala n'était pas sans rapport avec ceux des grammairiens sur les alphabets épistolaires, dont nous avons parlé plus haut[5], à l'occasion des Lettres d'Auguste. On sait en effet, par les deux recueils de Cicéron, que des mots de convention pouvaient aussi bien garantir le secret d'une épître confidentielle, que les alphabets employés quelquefois à cet usage.

C'est probablement au père de notre Messala qu'appartient le traité sur les familles romaines, dont parle Pline[6]. Quant au livre *de Progenie Augusti*, qui est parvenu jusqu'à nous, c'est évidemment un livre apocryphe, et qui ne mérite pas ici discussion sérieuse. Cependant on ne peut nier que l'antiquité n'ait connu un ouvrage historique, où Messala traitait des guerres du premier triumvirat; cet ouvrage est cité par Plutarque[7] et Suidas, et correspondait, suivant toute apparence, à celui d'Asinius Pollion sur le même sujet. On ignore à quelle époque précise

[1] Meyer, *Orat. rom. fragm.*, p. 208. — [2] *Hist. nat.* XXXIII, 3 (14) : « Messala orator prodidit Antonium triumvirum... » — [3] M. de l'Acad. des inscr. et bell.-lett., t. XXXIV. — [4] Pag. 130, ed. Ursinus, Rome, 1581 ; Paris, 1838. — [5] Ch. I. — [6] *H. N.* XXXV, 1. — [7] *Brutus*, c. 40, 42. Cf. 53.

commençait et finissait ce récit de deux écrivains à la fois orateurs et hommes d'État; mais tout porte à croire qu'il ne s'étendait guère au delà de 723, année de la bataille d'Actium. Le rôle d'Asinius Pollion et de Messala, dans la guerre civile, est assez noble pour faire regretter la perte de leurs Mémoires historiques sur une époque qu'ils devaient si bien connaître; toutefois, les fragments oratoires d'Asinius diminuent un peu de la confiance que nous sommes disposés à lui accorder comme historien [1].

Remarquons, du reste, que quelques-uns de ses plaidoyers avaient une véritable importance pour l'histoire de ce siècle; par exemple, sa défense de Nonius Asprenas, ami particulier d'Auguste, contre le célèbre Cassius Sévérus. Cette cause est de l'an 745, suivant M. Weichert [2].

Parmi les littérateurs protégés par la bienveillance de Pollion, on peut rappeler ici:

L'historien Timagène [3], qui mourut, probable- 20
ment avant son protecteur, dans la *villa Tusculana*.

[1] Sénèque, *Suasoria*, VII, initio : « Hæc (*deliberat Cicero, an promittente salutem Antonio orationes suas comburat*) inepte ficta cuilibet videri potest. Pollio vult illam veram videri : ita enim dixit ille oratione quam *pro Lamia* edidit : « Itaque, ne usquam persisteret, nec mora fuit quin ejuraret suas esse, « quas cupidissime effuderat orationes in Antonium, multiplicesque numero, « et accuratius scriptas illi contrarias edere, ac vel ipse palam pro concione « recitare pollicebatur. » Cæteraque his alia sordidiora multo, ut tibi facile liqueret, hoc totum adeo falsum esse, *ut ne ipse quidem Pollio in historiis suis ponere ausus sit*. Huic certe actioni ejus pro Lamia qui interfuerunt, negant eum hæc dixisse (nec enim mentiri sub triumvirorum conscientia sustinebat), sed postea composuisse. » — [2] *De Cassio Parmensi*, p. 198, 303, 313. Sur Asinius Pollion, voy. Meyer, *O. R. fr.*, p. 211, 1832. Cf. plus bas le chapitre consacré à Sénèque le père. — [3] Évagoras de Lindos, historien dont l'époque est inconnue, avait écrit une vie de Timagène, dont le titre est cité par Suidas. Voy. les *Recherches* de Bonamy dans les *Mémoires de l'Acad. des inscr. et belles-lettres*, t. XIII.

Malgré l'anecdote racontée par Sénèque [1], il paraît qu'une partie au moins de ses ouvrages s'était conservée, puisqu'ils lui ont valu de la part de Quintilien et d'Ammien Marcellin la mention la plus honorable; mais il n'est pas même sûr que dans les livres auxquels se rapportent ces deux jugements, fût comprise l'histoire d'Auguste, qui seule lui mérite une place dans notre catalogue [2]. Les éloges d'un Grec, Ammien Marcellin (*Timagenes et diligentia Græcus et lingua*), s'expliquent, ce me semble, assez bien par un passage de Strabon, qu'on n'en a pas encore rapproché [3].

21 Tullius Tiron, biographe de son illustre patron, et éditeur de sa correspondance, avait laissé lui-même, outre plusieurs ouvrages de philologie et de grammaire, une collection de lettres, citée par Aulu-Gelle [4]. Jeune encore à l'époque où Cicéron commence à nous le faire connaître (vers 700), mais d'une santé faible, à ce qu'il semble, il lui survécut pourtant d'un demi-siècle, s'il faut en croire saint Jérôme dans la Chronique d'Eusèbe [5]. Il avait donc vu commencer et se consommer la ruine de la république;

[1] De Ira, III, 23 : « Timagenes historiarum scriptor, quædam in ipsum (Augustum), quædam in uxorem ejus et in totam domum dixerat, nec perdiderat dicta. Magis enim circumfertur et in ore hominum est temeraria urbanitas. Sæpe illum Cæsar monuit ut moderatius lingua uteretur : perseveranti domo sua interdixit. Postea Timagenes in contubernio Pollionis Asinii consenuit, ac tota civitate dilectus est. Nullum illi limen præclusa Cæsaris domus abstulit. Historias postea quas scripserat recitavit et combussit, et libros acta Cæsaris Augusti continentes *in ignem posuit*, etc. » — [2] M. Welchert, *Poet. lat. reliq.* 393 sqq. — [3] *Geog.* III, 4, § 10 : Ὅσα δὲ καὶ βάρβαρα καὶ ἐκτετοπισμένα καὶ μικρόχωρα καὶ διεσπασμένα, τούτων ὑπομνήματα, οὔτ' ἀσφαλῆ ἐστιν, οὔτε πολλά· ὅσα δὲ δὴ πόρρω τῶν Ἑλλήνων ἐπιτείνει τὴν ἄγνοιαν· οἱ δὲ τῶν Ῥωμαίων συγγραφεῖς μιμοῦνται μὲν τοὺς Ἕλληνας, ἀλλ' οὐκ ἐπιπολύ· καὶ γὰρ ἃ λέγουσι, παρὰ τῶν Ἑλλήνων μεταφέρουσιν· ἐξ ἑαυτῶν δ' οὐ πολὺ μὲν προσφέρονται τὸ φιλείδημον, κ. τ. λ. Cf. Amm. Marc. XV, 9, 2. — [4] *N. Att.* VII, 3; X, 1. — [5] Ol. 193, 4; U. C. 749.

et, initié par la confiance de son maître à tous les secrets de la société politique et littéraire du temps, il en devait surtout bien connaître l'histoire anecdotique. On aime à croire, d'ailleurs, que, fidèle au souvenir de Cicéron, il passa dans la retraite les dernières années de sa vie, et que nulle influence étrangère ne put agir sur la sincérité de son témoignage.

Julius Marathus, affranchi d'Auguste, avait com- 22
posé sur la vie de son maître des Mémoires que Suétone a consultés[1], et qui devaient surtout intéresser par de nombreux détails sur la personne et la vie intime d'Auguste. Ce n'était peut-être qu'une espèce de journal, qui fut continué jusqu'à la mort de l'empereur, comme semble l'indiquer l'une des deux citations de Suétone; mais si l'on songe à la condition de l'auteur, on n'y verra pas une garantie particulière de sa véracité. A la même époque appartient un ouvrage qui peut rendre à bon droit suspects ces livres composés par des affranchis, pour flatter les préjugés ou la vanité de leurs maîtres:

C'est la Généalogie des Vitellius, adressée à Q. Vi- 23
tellius, questeur d'Auguste, par Q. Eulogius, un de ses affranchis[2]. Cependant l'historien pouvait encore emprunter d'utiles renseignements à ces doctes flatteries, qui sont elles-mêmes un fait curieux dans les mœurs du temps. Il y avait aussi quelques traits à recueillir dans les livres dédiés à l'empereur, comme 24
le traité *de Usu herbarum*, par C. Valgius, ami d'Horace et de Virgile, et consul en 741[3]. C'était, après

[1] *Aug.* 79, 94. — [2] Suét., *Vitellius*, 1. — [3] Voy. Weichert, *Reliquiæ Poetarum latinorum*, p. 206. M. Weichert paraît supposer (Voy. l'Index du volume cité, au mot *Valgius Rufus*) que l'ouvrage en question était un poëme;

Caton et Pompéius Lénæus, affranchi de Pompée, le seul auteur qui eût écrit en latin sur ce sujet; encore fut-il interrompu par la mort. Quelques mots de la préface, que Pline paraît transcrire [1], nous permettent de placer Valgius parmi les plus humbles flatteurs d'Auguste, à une époque où l'adulation était déjà un moyen de fortune.

25 Une assez grande sobriété d'éloges recommande au contraire le traité de Vitruve sur l'architecture. L'auteur paraît l'avoir écrit dans un âge avancé, après de longues années passées au service de César le dictateur, et de son fils [2]; aussi l'on a bien droit de s'étonner qu'il nous apprenne si peu de chose sur les nombreuses constructions exécutées à Rome par les ordres ou sous les auspices d'Auguste par exemple, qu'à l'occasion des bibliothèques [3], il ne nous dise pas un mot des trois bibliothèques publiques de Rome; que son chapitre sur l'hydraulique [4] ne renferme pas le moindre souvenir des grands travaux de l'édilité d'Agrippa. L'ouvrage, du reste, n'en a pas moins d'intérêt comme résumé de l'état de l'architecture à une époque où elle a produit tant de chefs-d'œuvre.

26 D'après les calculs exposés dans le chapitre pré-

mais Valgius était à la fois poëte et savant grammairien. Quelques fragments conservés sous son nom appartiennent, sans aucun doute, à des traités en prose (*apud Weichert*, p. 233 sqq.), ce qui doit nous justifier de n'avoir pas rangé Valgius dans la seconde section de ce chapitre. Quelques critiques encore distinguent deux et même trois Valgius. Voy. Bæhr, *Gesch. der rœm. Lit.* § 53, n. 7; § 126, n. 3.— [1] *Hist. nat.* XXV, 2: « Post eum (Catonem) unus illustrium tentavit C. Valgius eruditione spectatus, imperfecto volumine ad divum Augustum, inchoata etiam præfatione religiosa, ut omnibus malis humanis illius potissimum principis mederetur majestas. » — [2] C'est ce qui ressort de la Préface adressée à ce dernier. — [3] VI, 4. — [4] VIII, 5.

cédent, il faut placer vers 760 la condamnation des écrits de Labiénus et la mort de cet écrivain. On sait que ses ouvrages, conservés dans les bibliothèques particulières, reparurent plus tard, sous le règne de Caligula. Consultés avec précaution, ils pouvaient offrir à l'historien plus d'une vérité utile, pour compléter le tableau de ce siècle. La même réflexion s'applique à tous les écrits poursuivis depuis pour la même cause, et dont les auteurs sont restés inconnus; par exemple, à ceux du sénateur qui inventa le 27
nouveau genre de punition appliqué à Labiénus. Malheureusement Senèque le rhéteur, à qui nous en devons le souvenir[1], ne nous apprend ni le nom du condamné, ni l'époque de sa condamnation.

Immédiatement après la mort d'Auguste, furent écrits deux ouvrages qui sans doute avaient fort peu d'intérêt pour les contemporains, mais qui purent en avoir plus tard, à mesure que se tarirent les autres sources de la vérité historique. Je veux parler des deux oraisons funèbres d'Auguste[2]. La première, par 28
Drusus, probablement citée par Suétone [3], quoique M. Krause [4] aime mieux voir dans C. Drusus quelque auteur inconnu d'ailleurs, et dont cet historien nous aura seul conservé le souvenir. La seconde, par Ti- 29
bère, et qui fut prononcée, suivant Dion Cassius, à la tribune du *Forum Julium*, au nom du sénat et du peuple romain. L'historien grec la rapporte tout entière, ou plutôt il nous transmet sous ce titre un long discours de sa façon, dans lequel on retrouve à

[1] Præf. Controv. V, p. 320 sq. Bip. : « Ejus, qui hanc in scripta Labieni sententiam dixerat, postea viventis adhuc scripta combusta sunt, jam non malo exempio, quia suo. » — [2] Suét., *Aug.* 100; Dion, 56, 34 sqq. — [3] Aug. 94. — [4] *De Font. Suet.*, p. 39.

peine quelques traces de l'original, que peut-être il n'avait pas même sous les yeux[1].

30 Le précédent discours de Tibère est le huitième du même genre que nous rencontrons dans cette revue; mais on peut affirmer que nous en avons perdu un bien plus grand nombre. De tout temps les oraisons funèbres ont compté parmi les sources les plus riches, sinon les plus pures, de l'histoire romaine[2]. L'usage s'en était étendu des premiers personnages de l'État aux simples particuliers, qui même quelquefois les faisaient graver sur le marbre, comme le prouvent deux fragments d'une oraison funèbre du siècle d'Auguste, publiés pour la première fois, l'un par Fabretti, l'autre par Marini[3]. Un proscrit, sauvé par le courage de son épouse, y racontait avec l'effusion de la reconnaissance les généreux efforts auxquels il devait la vie. L'état de mutilation où ces marbres nous sont parvenus ne permet point de rétablir, même par conjecture, les noms des deux personnages dont ils rappellent la touchante histoire. On a voulu reconnaître, dans le proscrit de l'an 710, Q. Lucrétius Vespillio, qui fut depuis consul; mais on n'a pas remarqué que, d'après le témoignage unique d'Appien[4], Q. Lucrétius ne sortit pas de Rome, où il fut caché par sa femme, tandis que l'auteur de l'oraison funèbre en question avait dû quitter cette ville; car, à la première ligne du premier fragment, il dit avoir été *rendu à sa patrie* (*me patriæ redditum*). A vrai

[1] Sur cet artifice de composition commun, à presque tous les historiens de l'antiquité, voy. le chap. VIII et l'Appendice I de ce Mémoire. — [2] T. Liv. VIII, 40; A. Gell., *N. A.* XIII, 19. — [3] Orelli, *Inscrip. lat.* n. 4859. — [4] *B. civ.* IV, 44. Cf. Ph. a Turre obss. ap. Orell. *l. l.* t. 2, p. 353 et *Reliq. Lat. serm.* p. 318.

dire, aucun autre des nombreux épisodes de la proscription qui sont parvenus jusqu'à nous, ne paraît se rapporter à notre monument [1]. Mais comme, pour l'honneur de l'humanité, le dévouement sembla se multiplier sous mille formes dans les journées désastreuses du second triumvirat; comme les historiens n'ont pu, dans leurs récits, faire qu'un choix entre les infortunes célèbres et les aventures merveilleuses, il vaut mieux peut-être renoncer ici à toute conjecture sur les noms propres, et ranger seulement les pages mutilées du discours anonyme parmi les plus précieux débris de l'histoire contemporaine. Appien, du reste, a rappelé, et peut-être lisait-il encore sur le tombeau d'un autre proscrit nommé Arrianus, l'hommage rendu par un vieux père aux vertus du fils qui lui avait sauvé la vie [2]. Pourquoi faut-il qu'il nous reste si peu de pareils monuments, si peu de documents sur les actions des personnages secondaires, qui trop souvent échappaient à la publicité des grandes annales de la république et de l'empire [3].

Les annales pourtant étaient devenues un peu moins 31
avares de mentions ou d'éloges pour les illustres plébéiens, depuis qu'à l'*Album* du grand pontife avait succédé le *Journal de la ville* (*Acta urbana*). Il est inutile de faire ressortir l'importance historique de cette collection, après le beau travail récemment publié

[1] Appien, *B. civ.* IV, 46, et Dion Cassius, 47, 7, offriraient les rapprochements les moins invraisemblables. — [2] *B. civ.* IV, 41 : Ἀρριανοῦ δὲ καὶ ἐν τῇ στήλῃ κεκόλαπτο ἐκ διαθηκῶν· Τὸν ἐνθάδε κείμενον υἱὸς οὐ προγραφεὶς προγραφέντα ἔκρυψέ τε καὶ συνέφυγε καὶ περιέσωσε.— [3] Dion, qui, sur cette période du triumvirat, disserte en rhéteur plutôt qu'il ne raconte en historien, regrette cependant que bien des actions glorieuses n'aient pas préservé de l'oubli le nom de ceux qu'elles honoraient. Voy. 47, 10.

par M. Le Clerc [1]. Nous ne consignerons donc ici qu'une simple remarque sur la partie des *Actes* qui répond à l'époque des proscriptions. Dion Cassius dit que les triumvirs, pour ne pas compromettre dans l'avenir les exécuteurs de leurs cruautés, promirent de ne point inscrire les noms des assassins ἐς τὰ δημόσια γράμματα [2]. Déjà M. Le Clerc a reconnu que Dion Cassius ne désigne pas là le Journal de Rome, mais plutôt les registres des questeurs qui étaient chargés de payer les récompenses promises par les triumvirs. Un texte précis d'Appien décide nettement la question [3]. Dans le préambule des tables de proscription, traduit par cet historien, les triumvirs promettent qu'*aucun de ceux qui auront reçu ces récompenses ne sera inscrit sur leurs registres, pour que son nom reste caché* [4]. Ainsi voilà un fait de l'histoire du triumvirat dont la trace fut certainement effacée. Si les registres particuliers des proscripteurs ne pouvaient rien apprendre sur ce point, à plus forte raison il ne fallait pas compter sur les Actes publics : il ne restait que la tradition, le récit des témoins oculaires.

32 Pour une raison toute contraire, il dut être longtemps difficile de s'éclairer sur les faits consignés dans les *Actes du sénat*. Auguste en effet en suspendit la publication probablement vers 726, époque où Dion Cassius se plaint des difficultés nouvelles que le régime impérial fit naître pour l'histoire [5]. Mais il est probable que l'ancien recueil de ces actes survécut

[1] Des Journaux chez les Romains, etc., 1839. — [2] 47, 26. Cf. Le Clerc, *l. c.* p. 228. — [3] *B. Civ.* IV, 8-11. — [4] Τῶν λαμβανόντων οὐδεὶς τοῖς ὑπομνήμασιν ἡμῶν ἐγγρεγράψεται, ἵνα μὴ κατάδηλος ᾖ. — [5] 53, 29. Cf. Suét., *Aug.* 36, 38. Des Journaux, etc., p. 245.

au moins un siècle à tous les ravages du temps, du feu, des inondations, et surtout du despotisme; car Suétone paraît avoir eu entre les mains une copie du procès-verbal de la séance où Auguste fut appelé *Père de la patrie* [1].

Le public ne lisait pas davantage, mais quelques 33
personnes pouvaient déjà consulter les Mémoires de Tibère, dont la première partie *résumait* [2] tant de guerres si impudemment amplifiées par Velléius, et si légèrement décrites par les historiens plus vrais, mais mal instruits [3], des siècles suivants. Mais l'unique fragment qui reste de ces Mémoires, et plus encore ce qu'on sait de la profonde dissimulation de Tibère, en doit rendre la véracité bien suspecte, surtout quant à l'histoire intime de la famille d'Auguste. Néanmoins, les lettres, les plaidoyers et les discours politiques de Tibère [4], devaient encore offrir des détails intéressants sur divers épisodes de sa longue vie. Il nous suffira de rappeler ses défenses de plusieurs villes d'Asie devant le tribunal de l'empereur, et son discours contre le conspirateur Fannius Cæpion, qu'il fit condamner [5].

[1] Suét. *Aug.*, 58 : « In curia senatus, neque decreto, neque acclamatione, sed per Valerium Messalam. Is, mandantibus cunctis, *Quod bonum*, inquit, *faustumque sit tibi domuique tuæ, Cæsar Auguste* (*sic enim nos perpetuam felicitatem reipublicæ et læta huic precari existimamus*), *senatus te, consentiens cum populo Romano, consalutat* PATRIÆ PATREM. Cui lacrimans respondit Augustus his verbis (ipsa enim, sicut Messalæ, posui): *Compos factus votorum meorum, Patres Conscripti, quod habeo aliud deos immortales precari, quam ut hunc consensum vestrum ad ultimum vitæ finem mihi perferre liceat?* » — [2] « Commentario quem de vita sua *summatim breviterque* composuit. » Suétone, *Tib.* 61. Cf. Krause, *de Font. Suet.*, p. 51. — [3] Nous exceptons Pline l'Ancien, dont nous parlerons plus bas, chap. V, sect. VII. Cf. Pline, *Ep.* III, 5. — [4] Krause, *l. l.*, et Meyer, *Orat. rom. fragm.*, p. 350, éd. Paris. — [5] Suét., *Tib.* 8.

34 Peu de temps après Auguste, mourut un prince étranger, qu'un singulier jeu de la fortune avait réservé au triomphe de Jules-César, pour en faire bientôt l'ami d'Octave, l'allié du peuple romain, et l'historien de ses antiquités : c'est Juba le jeune. On ne saurait affirmer que son Histoire atteignit l'époque de Sylla[1]; mais il est impossible que ses nombreux ouvrages ne continssent pas au moins de curieux détails sur les mœurs, les arts, les sciences, et même la politique de son temps[2].

35 Denys d'Halicarnasse, il est vrai, nous semble assez pauvre sous ce rapport. La préface même de son Archéologie romaine ne nous donne qu'une idée vague de l'état des études historiques au commencement du règne d'Auguste. Dans le cours de ce livre, autant du moins qu'on le peut juger par ce qui nous en reste, ses allusions aux faits contemporains sont très-rares[3]. Dans ses ouvrages de critique, même stérilité. Démosthène ne lui rappelle pas Cicéron, ou peut-être il n'ose pas nommer la plus noble victime des proscriptions triumvirales[4]. Mais Juba était plus qu'un rhéteur grec accueilli à Rome par la bienveillance d'un riche patron : c'était le roi d'une partie de l'Afrique, c'était le commensal de César; et son nom se rattache à l'une des expéditions les plus célèbres de ce règne, celle du jeune Caïus César en Arabie[5].

[1] Heeren, *de Font. Plut.*, p. 102. Mém. de l'abbé Sévin, dans le tome IV de l'Acad. des inscr. et bell.-lett. — [2] Heeren, *de Font. Plut.*, p. 110, 122, 144, 152. — [3] Voyez VIII, 79; V, 35. Cf. T. Live II, 13. — [4] Remarquons cependant qu'un contemporain de Denys, Cæcilius de Calacté, avait écrit une *comparaison de Démosthène et de Cicéron*. Mais le jugement qu'en porte Plutarque (*Demosth. Proœm.*) doit nous faire peu regretter la perte de cette déclamation.— [5] Pline, *H. N.* VI, 31.

Remarquons d'ailleurs que si son ouvrage sur l'histoire de Rome ne s'étendait pas aux faits contemporains, ses divers traités sur l'histoire des arts pouvaient bien intéresser l'annaliste qui, comme Fenestella, aurait aimé à consigner, avec les grands événements politiques, les faits relatifs au progrès ou à la décadence des mœurs et de la civilisation. Ainsi, les θεατρικὰ ὑπομνήματα d'un autre contemporain, Nestor de Tarse [1], et le traité de Pylade sur la *danse mimique* [2], pouvaient nous révéler de précieux détails sur un art qui jouait un si grand rôle dans les plaisirs du peuple romain.

C'était aussi pour préparer les voies au jeune Caïus 36
César que Denys le Périégète (d'Alexandrie en Susiane) fut envoyé en Orient par l'empereur, avec la charge d'explorer et de décrire l'Arabie et le pays des Parthes. Pline a également profité de son ouvrage, et de celui de Juba *ad Caium Cæsarem de expeditione Arabica* [3]. Mais on s'étonne de ne pas trouver, dans la longue liste des auteurs grecs et latins qu'il a compilés pour la partie géographique de son Histoire naturelle, le géographe Strabon, compagnon d'Ælius 37
Gallus, dans la première et malheureuse expédition tentée par les Romains en Arabie [4], et qui écrivait, dans les premières années du règne de Tibère, ses dix-sept livres de géographie, sur lesquels il faut nous arrêter quelques instants. Quelque opinion qu'on admette sur l'ouvrage historique de Strabon, intitulé *Mémoires*, ou *Continuation de Polybe* [5], il reste certain

[1] Vossius, *de Hist. græc.* II, 4. — [2] Athénée, I, c. 37, p. 201. — [3] Pl., *H. N.* VI, 32 (27). Cf. Schoell. *Hist. de la litt. grecq.* IV, 59. — [4] Géog. II, 4, § 5. — [5] Heeren, *de Font. Plut.*, p. 100, 101. Cf. Lewitz, *Quæst. Flavianæ*, Part. I, 1839.

que ce livre, ou l'un de ces deux livres, s'étendait jusqu'à la mort de César, puisque Plutarque y renvoie à l'occasion de cet événement; et c'est déjà assez pour qu'on doive placer l'auteur parmi les historiens contemporains de l'époque que nous étudions. Mais c'est surtout par sa Géographie que Strabon se recommande ici à nous. Malgré le silence de toute l'antiquité sur ce grand ouvrage, il forme, avec celui de Pline, le plus riche recueil de documents sur la statistique de l'empire romain. Quoique l'auteur écrive sous l'impression générale de respect qui dominait alors le monde asservi [1], rien n'autorise le moindre soupçon à l'égard de sa bonne foi. Chez lui, si la vérité n'est pas toujours complète, du moins elle n'est pas altérée par le mensonge. Il recule quelquefois devant les détails arides auxquels son sujet l'entraîne. Ainsi, dans la description de l'Espagne, il renonce à nommer toutes les peuplades, pour ne pas ennuyer son lecteur de vingt noms plus barbares les uns que les autres. Mais c'est là une négligence dont il y avait sans doute plus d'un exemple avant lui. Pline et Pomponius Mela l'ont imité [2]. On pourrait seulement lui reprocher quelque exagération dans le tableau de la puissance romaine sous le règne d'Auguste. Par exemple, nous avons vu Octave essayer trois fois de mettre à exécution les projets de César sur la Bretagne [3], fait que Tacite avait complétement oublié quand

[1] Livre VI, fin : Χαλεπὸν δ' ἄλλως διοικεῖν τὴν τηλικαύτην ἡγεμονίαν, ἢ ἑνὶ ἐπιτρέψαντας ὡς πατρί. Οὐδέποτε γοῦν εὐπορῆσαι τοσαύτης εἰρήνης καὶ ἀφθονίας ἀγαθῶν ὑπῆρξε Ῥωμαίοις καὶ τοῖς συμμάχοις αὐτῶν, ὅσην Καῖσάρ τε ὁ Σεβαστὸς παρέσχεν· ἀφ' οὗ παρέλαβε τὴν ἐξουσίαν αὐτοτελῆ· καὶ νῦν ὁ διαδεξάμενος υἱὸς ἐκεῖνον παρέχει Τιβέριος, κανόνα τῆς διοικήσεως καὶ τῶν προσταγμάτων ποιούμενος ἐκεῖνον· καὶ αὐτὸν οἱ παῖδες αὐτοῦ, Γερμανικός τε καὶ Δροῦσος, ὑπουργοῦντες τῷ πατρί. — [2] Le premier, *Hist. nat.* IV, 21; le second, III, 1. — [3] Plus haut, ch. I, p. 53, 54.

il écrivait la vie d'Agricola. Strabon, sans mentionner ces trois tentatives, attestées par Horace et Dion Cassius, prétend que plusieurs rois bretons avaient envoyé des ambassades à Auguste, déposé des offrandes au Capitole, et livré spontanément presque toute l'île au pouvoir des Romains [1]. Mais on voit, par les détails qu'il ajoute, que tous ces traités n'avaient guère eu d'autre résultat que d'établir un commerce d'échanges entre les produits de l'industrie romaine, et les productions du sol de la Bretagne et des mers environnantes. On voit de plus que les Romains, moitié par crainte, moitié par insouciance, n'envoyaient pas d'armée pour protéger ces échanges. Une neutralité prudente était en effet sur ce point la maxime de Tibère, que Strabon paraît expliquer et commenter avec une certaine complaisance. Mais, après tout, ce passage ne renferme rien d'absolument faux, et il contribue fort à propos à combler une lacune historique que nous cachait le silence complet de Tacite sur des relations antérieures à l'expédition d'Agricola.

Que d'autres parties de l'histoire de Rome et des provinces s'enrichissent des documents recueillis par Strabon, soit sur les lieux, durant ses longs voyages, soit dans des ouvrages aujourd'hui perdus! Nous ne pouvons que signaler brièvement, parmi tant de faits et de descriptions curieuses, Rome et ses environs; les aqueducs; les voies publiques, surtout celle des Alpes et celle de Rome à Brindes; Caprée, acquise par Auguste pour devenir la propriété particulière de sa famille, et destinée à un autre genre

[1] IV, 5, 3 : Καὶ οἰκείαν σχεδόν τι παρεσκεύασαν τοῖς Ῥωμαίοις ὅλην τὴν νῆσον.



Bayerische Staatsbibliothek München

d'illustration que Strabon ne devait point voir[1];

Les colonies triumvirales de Rhège, de Messine, et, à cette occasion, plusieurs souvenirs de la guerre de Sextus Pompée;

Les colonies d'Héraclée, de Sinope, d'Apamée, de Carthage;

Les villes libres de Marseille, de Narbonne; Lyon, avec son autel consacré à Auguste, et sur lequel Strabon nous fournit de précieux mais trop courts renseignements[2];

Athènes, Ilion, Pruse et Tyr;

Les guerres d'Antoine et de Ventidius contre les Parthes; d'Auguste et de ses lieutenants contre les Cantabres; de Pétronius contre l'Éthiopie; d'Auguste contre les Daces et les Gètes;

L'expédition d'Ælius Gallus en Arabie. Ami du général romain, qu'il alla même rejoindre en Égypte, notre géographe est le meilleur historien de cette campagne[3].

Enfin, pour couronner cette grande description du monde : la division des provinces *entre César et le peuple* (Strabon ne dit pas *le sénat*); ce morceau éclaircit et complète le témoignage de Dion Casslus sur le même sujet[4].

38 Strabon écrivait encore, lorsque mourut le premier historien de ce siècle. Les trente-cinq livres qui subsistent aujourd'hui de Tite-Live ont été récemment appréciés avec un rare talent par M. Lachmann[5]; mais de la partie qui nous intéresse spécialement (liv. CXVII-

[1] Cf. Dion Cassius, 52, 42.—[2] Voy. M. J. Artaud : *Discours sur les médailles d'Auguste et de Tibère*, Lyon, 1820, in-4°, et les *Wiener Jahrbücher*, t. XXI. —[3] Cf. Dion Cass., 53, 29, et les interprètes.— [4] 53, 12, et les interprètes. Cf. Hérodien, II, 11, et M. Naudet, *des Changements opérés*, etc., I, 3, § 1.—[5] De

CXL), il ne reste que l'*Epitome* et quelques fragments. En y ajoutant les passages des livres I-X et XXI-XLV, où l'auteur faisait allusion à quelques faits contemporains, puis les principaux jugements de l'antiquité sur son système de composition historique, sur son caractère et la nature de son talent, on voit que Tite-Live conserve encore, dans le récit de ces dernières années dont il avait été le témoin oculaire, les grandes qualités de l'historien. On y remarque avant tout une impartialité, sévère malgré ses liaisons avec la famille des Césars; un noble amour de la vertu, qui ne craignait pas d'opposer les vieux Romains à leurs indignes descendants, même après les nombreuses réformes accomplies ou tentées par Auguste. Il faut avouer pourtant que cette indépendance d'esprit dont Tite-Live se vante, comme Tacite, dans la première de ses préfaces, devait être un peu gênée, à mesure qu'il avançait, par des obsessions de tout genre. On aperçoit déjà quelque chose de cet embarras dans le beau récit de la mort de Cicéron, et surtout dans cette réflexion qui le termine : « De toutes ses adversités il ne souf-« frit en homme que la mort; et cette mort même put, « après tout, ne pas sembler si indigne, puisque Ci-« céron ne fut pas traité plus cruellement par son en-« nemi vainqueur, que vainqueur lui-même il n'eût « traité son ennemi [1]. »

C'est ainsi, sans doute, qu'on excusait à la cour d'Auguste le meurtre du grand orateur, à peu près

Font. hist. T. Livii Comment. II. Gœtting, 1822, 1828, in-4°. — [1] « Omnium adversorum nihil, ut viro dignum erat, tulit, præter mortem; quæ vere æstimanti minus indigna videri potuit, quod a victore inimico nihil crudelius passus erat, quam quod, ejusdem fortunæ compos, ipse fecisset. » Sénèque, *Suas.* p. 43, ed. Bip. Cf. Cic. *pro Mil.* c. 10.

comme il avait naguère justifié l'assassinat de Clodius. Le célèbre passage sur les dépouilles opimes de Cornélius Cossus[1] trahit encore mieux l'esprit du siècle, que Tite-Live suivait sans doute malgré lui. Enfin, quand on lit dans Suétone[2] que, sur le conseil de Tite-Live, et avec l'aide de Sulpicius Flavus, le jeune Claude commença une histoire de la guerre civile depuis la mort de César, et une autre du règne d'Auguste depuis la bataille d'Actium, on est bien tenté d'en conclure que le maître du jeune prince déclinait pour son compte une tâche devenue trop difficile. Il sentait peut-être à combien de surprises l'amitié et les passions, auxquelles n'échappe guère le témoin d'une grande révolution, avaient dû exposer sa conscience; et il était bien aise de céder son rôle d'historiographe à un jeune prince naïvement érudit. Les reproches que cette entreprise valut à Claude, de la part de sa mère Antonia et de son aïeule paternelle Livie[3], prouvent combien la rédaction de tels ouvrages offrait encore de dangers longtemps même après l'époque où Horace l'appelait *periculosæ plenum opus aleæ*. C'est que précisément avec la jeunesse (*adolescentia*, dit Suétone) du fils de Drusus (entre 755 et 760) coïncident les premières poursuites ordonnées contre les libelles : entre la crainte d'un côté et de l'autre le devoir de flatter, le rôle d'historien exigeait plus que de la prudence. Ainsi se confirme une conjecture que nous avons énoncée ailleurs[4] : Tite-Live est du nombre de ceux qui racontèrent le règne d'Auguste, jusqu'au moment

[1] IV, 20. Cf. Lachmann, II, p. 74. — [2] *Claude*, 41. — [3] Et non de son *aïeule maternelle* Octavie, comme le veut un commentateur de Suétone; car celle-ci était morte en 741. — [4] Plus haut, p. 72.

où les progrès de l'adulation rendirent cette tâche impossible [1].

Les vingt-quatre livres qu'il avait écrits depuis la mort de César jusqu'à celle de Drusus, sont cependant un monument de son activité courageuse; l'informe débris qui nous en reste suffit à montrer qu'ils éclairaient bien des points aujourd'hui si obscurs de cette période, par exemple la mort de Drusus, si brièvement racontée par Dion Cassius [2], les expéditions de ce jeune héros dans la Gaule, et la construction du célèbre autel élevé à Auguste au confluent de la Saône et du Rhône [3], les guerres de Germanie qui devaient être décrites plus tard par Aufidius Bassus et par Pline l'ancien, comme nous le verrons bientôt. Si l'*Epitome* était rédigé avec moins de négligence [4], on pourrait multiplier les inductions sur l'importance du témoignage de Tite-Live pour ces faits contemporains. Ainsi on condamnerait avec raison un récit de la guerre de Pérouse, résumé ainsi par l'abréviateur, liv. CXXVI: *Perusiam diruit, redactisque in potestatem suam omnibus diversæ partis exercitibus, bellum citra ullum sanguinem confecit.* Tite-Live, en effet, pouvait-il, du vivant même d'Auguste, exposer, sous des couleurs aussi fausses, les circonstances d'une guerre dont, sans doute, plusieurs témoins vivaient encore? Mais, en bonne critique, on ne saurait juger un auteur d'après un abrégé aussi informe.

Quoi qu'il en soit, on peut compter parmi les continuateurs de Tite-Live :

[1] Tacite, *Ann.* I, 1. — [2] 51, 1. Cf. Epit. Livii, 140. — [3] Epit. 120. Cf. plus haut, article *Strabon*, n° 37. — [4] Par exemple, *lib.* 120, l'*Epitome* n'est pas d'accord avec le fragment original de Tite-Live, conservé par Sénèque, sur une des circonstances de la mort de Cicéron.

39 Claude, son élève, depuis empereur, et dont il restait encore, au temps de Suétone : 1° quarante-trois livres d'annales mentionnés plus haut; 2° huit livres de mémoires *de Vita sua;* 3° une défense érudite de Cicéron contre Asinius Gallus, sans compter d'autres ouvrages étrangers à notre sujet [1].

40 Après Tite-Live et son élève vient naturellement se placer le précepteur des fils d'Agrippa, le célèbre grammairien Verrius Flaccus, de Préneste. Il mourut fort âgé sous Tibère [2], on ignore en quelle année; mais on peut affirmer du moins qu'il survécut à Tite-Live, puisqu'un fait, mentionné dans les Fastes Prénestins, se rapporte à l'an 774 de Rome [3].

Les fragments de ses autres ouvrages qui offraient un intérêt varié pour l'histoire du siècle d'Auguste, ont été récemment l'objet d'un travail auquel il peut nous suffire de renvoyer [4]. Il est toutefois une question relative à ce grammairien, que nous avons besoin de rappeler ici.

On lui a longtemps attribué les fastes consulaires et triomphaux du Capitole; mais outre qu'il faudrait le supposer bien jeune à l'époque de leur rédaction, pour qu'il eût pu y inscrire le nom d'Antoine, depuis supprimé par ordre du sénat, le calendrier prénestin, dont la rédaction lui appartient certainement, suit une ère différente, celle de Varron [5]; il faut donc renoncer définitivement à faire honneur à Verrius Flaccus

[1] Voy. Krause, *de Font. Suet.;* Meyer, *Orat. rom. fragmenta.* — [2] Suét., *Ill. gramm.* 17. — [3] *Ad* VIII KAL. MAI; Tac., *Ann.* III, 64. Cf. Vell. Paterc., II, 130. Eckhel. D. N. V., tom. VI, p. 194. — [4] M. Verrii Flacci fragmenta post editionem Augustinianam denuo collecta atque digesta. Sexti Pompeii Festi fragmentum ad fidem Ursiniani exemplaris recensitum, subjectis aliorum suisque notulis et indicibus necessariis, ed. Egger. Paris, 1838. — [5] San Clemente, *de Vulgaris æræ emendatione*, I, 1.

de cette œuvre anonyme[1]. Mais on pourrait ajouter aux fragments de son livre *de Verborum significatione*, une note du scoliaste de Cruquius sur le *Carmen seculare* d'Horace[2]. Cette note nous apprend d'ailleurs, avec d'autres articles de Festus et de Paul le Diacre, quelles ressources l'historien pouvait tirer d'un savant initié pendant plusieurs années aux secrets de la maison impériale, et livré par devoir et par goût à d'intéressantes recherches sur les antiquités de la langue et de l'histoire romaine[3].

Dans la même classe de documents à la fois scien- 41
tifiques et officiels on doit ranger ces registres tenus par les diverses corporations religieuses de Rome, pour constater la date et quelquefois les détails des cérémonies dont elles étaient chargées. Tels sont, par exemple, les livres des quindécemvirs, *Commentarii quindecemvirorum*, que Censorinus cite avec les édits d'Auguste[4], pour appuyer un calcul relatif aux jeux séculaires.

On peut rapprocher, et nous réunirons pour cela 42
dans un même article, tous les calendriers analogues aux fastes prénestins, et rédigés ou interpolés pendant la vie, ou, comme celui d'Amiternum, après la mort d'Auguste[5]. Si beaucoup de faits consignés sur ces marbres le furent dans une intention de flatterie, ils nous fournissent cependant plusieurs dates précises

[1] J. V. Le Clerc, *des Journ. chez les Romains*, p. 140. Cf. Fasti consul. Capitol. recensuit J. C. M. Laurent. Altonæ, 1833, in-8°, p. 4. — [2] Le fragment de Festus, p. 138, 158, Urs. — [3] L'autorité du témoignage de Verrius pour l'histoire des cérémonies religieuses est encore démontrée, d'après de nombreux rapprochements avec les *Fastes* d'Ovide, par le dernier éditeur de cet ouvrage, M. R. Merkel (Berlin, 1841, in-8°, p. xciv et suiv.). — [4] De die natali, c. 17. — [5] Voy. Orelli, *Inscr. lat.*, t. II, p. 379, 413. Cf. les *Fastes* d'Ovide, et les prolégomènes de Merkel.

qu'on chercherait vainement chez les historiens[1]. Bien plus, par un singulier hasard, ils ont pu servir à réfuter de véritables mensonges dictés par la flatterie. Ainsi, c'est à deux lignes, l'une du calendrier d'Amiternum, l'autre du calendrier d'Antium, relativement à la date de la bataille de Pharsale et au jour où Octave prit la toge virile, que nous devons de connaître aujourd'hui une erreur, peut-être un men-
43 songe accrédité sur ce sujet par Nicolas Damascène[2], dans une biographie d'Auguste, dont les premiers chapitres seulement sont parvenus jusqu'à nous.

Ce fécond polygraphe, après s'être insinué dans les bonnes grâces d'Hérode, roi de Judée, accompagna son protecteur à la cour d'Auguste, dont il s'attira bientôt les faveurs et l'amitié. Les longs fragments qui nous restent de son histoire universelle dans Josèphe, et le fragment *sur l'éducation de César Auguste*[3], portent le cachet d'une partialité maladroite et d'une flatterie sans dignité, qui nous laisseraient peu de regrets sur la perte de ces deux ouvrages, si le témoignage d'un contemporain ne gardait pas toujours quelque importance[4]. Le morceau sur l'éducation d'Auguste, qui nous a été conservé dans les extraits de Constantin Porphyrogénète, est moins une his-

[1] Verrii Fragm. p. 15, n. 15. Cf. Eckhel, D. N. V., t. VI, p. 71, 100, 107, 150.— [2] Weichert, *de Imp. Augusti scriptis eorumque reliquiis comment.*, I, 53, 54, de la 2e éd. 1841. Noris, *Cenotaphia Pisana*, II, c. 3, p. 115. — [3] Περὶ ἀγωγῆς Καίσαρος Αὐγούστου, imitation de Xénophon, περὶ Κύρου παιδείας. On a aussi attribué à Plutarque un traité περὶ τῆς ἀγωγῆς Τραϊανοῦ, que les derniers éditeurs rangent avec raison parmi les apocryphes.— [4] V. Weichert, et plus bas, l'article *Josèphe*; et sur Nicolas Damascène, l'abbé Sévin, t. XXXVI, de l'Acad. des ins. et bell.-lett. Mémoire réimprimé avec les autres témoignages des anciens et des modernes, par M. J. C. Orelli : *Nic. Dam. historiarum excerpta et fragmenta quæ supersunt*, etc. Lips., 1804, in-8°; recueil auquel il faut ajouter : *Supplementum editionis Lipsiensis Nicolai Dam., continens adnotationes et*

toire sérieuse qu'une imitation de la *Cyropédie*. La ressemblance des deux titres est évidente; celle du ton et de quelques détails ne l'est guère moins.

C'est à la même école que paraît appartenir le cé- 44
lèbre Apion, trop vanté par Wolf [1] pour ses travaux sur l'interprétation d'Homère, mais dont l'autorité vient d'être plus sévèrement appréciée par un habile critique [2]. Ce n'est, à vrai dire, que le premier de ces grammairiens et de ces rhéteurs charlatans qui pullulèrent plus tard sous l'empire, et qui mettaient au service des grands et de la foule une érudition superficielle et souvent menteuse. Toutefois, comme il survécut à Auguste, à Tibère peut-être; comme d'ailleurs ses ouvrages, d'après les titres et les fragments qui nous en restent, paraissent avoir contenu beaucoup d'anecdotes de tous les temps, et en particulier d'anecdotes contemporaines, on doit supposer que l'histoire y pouvait glaner au moins quelques faits intéressants pour le tableau du siècle qui nous occupe [3].

Potamon, rhéteur de Lesbos, qui vivait sous Ti- 45
bère, avait composé, entre autres ouvrages, au rapport de Suidas [4], un éloge de Brutus et un éloge de Tibère lui-même; deux livres dont l'un était comme l'antidote de l'autre, si toutefois il n'y a pas quelque confusion dans l'article du lexicographe auquel nous devons cet unique renseignement.

Nous rapportons volontiers à la même époque l'his- 46
toire du roi Hérode par un Ptolémée que nous croyons, avec Vossius, être Ptolémée Mendès, célèbre chro-

*emend. Diam. Coray*, etc. Lips., 1811, in-8°.— [1] Proleg. ad Hom. — [2] K. Lehrs. *Quæstiones epicæ*. Kœnigsberg, 1837, in-8°, p. 1 sqq. Cf. Vossius, *de Hist. gr.*, II, 7.— [3] Voy. plus bas, p. 108, n. 52.— [4] Au mot Ποτάμων.

nologiste cité plusieurs fois par les Pères de l'Église, plutôt que le célèbre grammairien d'Ascalon [1].

47 Il y a aussi quelques lignes à recueillir dans les ouvrages d'un autre Grec contemporain d'Auguste et de Tibère, et qui survécut même à Caligula : je veux parler de Philon. Les renseignements épars dans ses deux livres Contre Avilius Flaccus, et de l'Ambassade à Caïus, paraissent mériter plus de confiance que les fades amplifications du rhéteur de Damas. Il eût été précieux pour un historien d'entendre un Juif jugeant la conduite d'Auguste à l'égard des provinces, et le bonheur du monde sous son gouvernement [2].

48 Au reste, il serait facile de multiplier ici les noms des auteurs contemporains dont les ouvrages sont plus ou moins étrangers à l'histoire même du siècle d'Auguste, mais pouvaient nous offrir accidentellement [3] quelque utilité. De ce nombre est :

Trogue Pompée, dont les *Histoires philippiques* n'atteignaient pas la fin de la république romaine. Il en était de même de la *Bibliothèque* de Diodore.

Nous citerons également, mais sans nous arrêter à des conjectures incertaines sur le contenu de ses écrits :

49 Athénodore de Tarse, fils de Sandon, philosophe stoïcien, l'un des maîtres et le plus constant ami d'Auguste, auteur d'un livre adressé à Octavie, sœur de ce prince, et qui traitait, selon toute apparence, des plus anciennes fables de l'histoire romaine. Plu-

[1] Ammonius, *de Diff. vocab.*, p. 129, ed. Ammon: Ἰδουμαῖοι καὶ Ἰουδαῖοι διαφέρουσιν, ὡς φησι Πτολεμαῖος ἐν πρώτῳ περὶ Ἡρώδου βασιλέως. Cf. la note de Valckenaer, et Vossius, *de Hist. gr.*, II, 5. — [2] Voy. t. II, p. 524, 532, 546, 567, 588, 592 de l'éd. de Mangey. L'éditeur place la naissance de Philon vers l'an 723, époque de la bataille d'Actium. — [3] Voyez, par exemple, Justin, XLII, 5, 11;

tarque le cite à l'occasion du trait fameux de Mucius Scévola [1]. Pour une autre raison, il suffit de rappeler 50
en passant Crémutius Cordus, le plus célèbre peut-être des historiens de cette période, grâce à l'honneur qu'il eut d'irriter la tyrannie de Tibère [2] par la courageuse liberté de ses paroles. Nous avons eu d'autres occasions de parler de ses ouvrages, aujourd'hui perdus.

Cassius Sévérus, déjà mentionné plus haut, et qui 51
reparaîtra encore dans la suite de ces recherches. On ne peut démontrer qu'il ait laissé aucun écrit historique; mais ses libelles et ses discours, comme ceux des autres orateurs de cette époque pour lesquels nous renvoyons au recueil de M. Meyer, doivent être comptés parmi les sources de l'histoire contemporaine. Avait-il encore composé des tragédies, et ces tragédies étaient-elles des imitations d'ouvrages grecs, comme sont presque toutes les compositions de ce genre dans la littérature romaine? ou bien étaient-ce des *tragœdiæ togatæ*, dont le sujet, emprunté à l'histoire nationale, pouvait facilement conduire le poëte à la satire ou à l'éloge des hommes de son temps? C'est ce que le témoignage unique d'un grammairien ne permet pas de décider [3].

Vers la même année que Cassius Sévérus, mou- 52
rut [4] L. Fenestella, dont les annales, plusieurs fois

XLIV, 5, 13.—[1] Vie de Publicola, c. 17. Cf. Weichert, *l. c.*, § 10, n. 5, p. 51 de la deuxième édition : « Mirum quemvis habeat necesse est antiquæ idque fabularis historiæ romanæ tractatio a philosopho, mulieris gratia, ut videtur, suscepta. Id reputanti mihi succurrit suspicari, stoicum illum, ut mythicas fabulas de diis, ita etiam commenticias de gentibus singulisque hominibus narrationes collegisse, easque ad veras caussas rationesque revocare studuisse. Cujus operis lectio ut per se non poterat esse non jucunda, ita etiam ingenio feminæ eruditæ, qualem veri simillimum est fuisse Julii Cæsaris ex sorore neptem, accommodatissima. »—[2] Tac., *Ann.* IV, 34; Suét., *Tib.* 61; Sénèq., *Suas.* 6, p. 44, 47, Bip.; Sén., *Cons. ad Marc.* 1.—[3] Apuléius, *de Orthogr.* p. 6, ed. Osann.—[4] Funccius, *de Virili ætate lat.*

citées par Asconius et Pline[1], paraissent avoir eu un caractère particulier, dont il n'y a peut-être pas d'autre exemple dans l'antiquité. L'auteur avait minutieusement consigné les faits relatifs à l'histoire littéraire, aux progrès des sciences, des arts et du luxe. Son livre était donc moins un récit des grands événements politiques, qu'une chronique du forum et de la vie privée des Romains. L'une des citations de Pline nous permet en outre de supposer que cette chronique atteignait les dernières années du règne d'Auguste; mais il faut avouer que, même sur des faits bien récents, l'autorité n'en était pas à l'abri de toute critique; car, sur le petit nombre de fragments qui nous en restent, deux nous montrent Fenestella convaincu d'erreur par Asconius, sur les dates relatives à la vie de Milon et de Cicéron[2]. Quant aux deux livres *de Sacerdotiis et Magistratibus Romanorum*, plusieurs fois publiés sous le nom de Fenestella, le véritable auteur de cet ouvrage, chanoine florentin du xv^e siècle, est aujourd'hui trop bien reconnu

*Ling.* V, 8, p. 287.—[1] Asconius, *in Cic. or. in L. Pisonem*, p. 1, ed. Orelli: « Fenestella quidem posuit hanc inter eas orationes, quas dixit Cicero L. Domitio, Appio Claudio coss., ultimam. » *In Mil.* p. 32 : a. d. XIII kal. Febr. (Acta enim magis sequenda et ipsam orationem, quæ Actis congruit, puto quam Fenestellam qui a. d. XIIII kal. Febr. tradit) Milo ... profectus est, etc. » *In Tog. cand.* p. 85 : « Ante annum, quam hæc diceretur, Catilina... accusatus est repetundarum a P. Clodio adolescente, qui postea inimicus Ciceronis fuit. Defensus est Catilina, ut Fenestella tradit, a M. Cicerone. Quod ego ut addubitem hæc ipsa Ciceronis oratio facit, etc. » Cf. p. 86. *In Corn.* p. 66, il est cité avec Tite-Live et Salluste. Pline, *Hist. nat.* VIII, 74 : « Togas rasas Phryxianasque divi Augusti novissimis temporibus cœpisse scribit Fenestella. » XXXIII, 52 : « Repositorils argentum addi sua memoria cœptum Fenestella tradit, qui obiit novissimo Tiberii Cæsaris principatu. Sed et testudines tum in usum venisse. Ante se autem paulo, lignea, rotunda, solida, nec multo majora quam mensas fuisse, etc. » — [2] Voy. plus haut p. 81, et Aulu-Gelle, *Noct. Att.* XV, 28... « In qua re etiam Fenestellam errasse Pedianus Asconius animad-

pour que cette question mérite un examen sérieux [1].

A côté de Fenestella se place naturellement le célè- 53
bre grammairien C. Julius Hyginus, sur lequel j'ai exposé plus haut [2] quelques conjectures, et dont les ouvrages intéressaient de fort près l'histoire générale de ce temps; car c'étaient :

1° Des commentaires sur Virgile, cités par Aulu-Gelle et Servius [3].

2° Des biographies d'hommes illustres, dont toutefois aucun fragment, que je sache, ne se rapporte à des personnages contemporains.

3° Un traité sur l'agriculture, au moins en deux livres [4]. Nous avons déjà remarqué plus haut [5] l'importance de ces sortes d'ouvrages [6].

4° Un commentaire sur le *Propempticon Pollionis* du poëte Helvius Cinna. Un fragment de cet ouvrage, conservé par Carisius, montre assez qu'il pouvait fournir d'utiles renseignements sur quelques détails de l'histoire contemporaine [7].

5° Un recueil de généalogies, comme nous en retrouverons un parmi les ouvrages perdus de Suétone.

6° Un traité *de Urbibus Italicis*, dont on devine facilement l'importance pour l'histoire des colonies et des municipes.

7°, 8° et 9° Peut-être enfin les *Poetica astronomica*, le *Liber fabularum*, et le *de Limitibus constituendis*

vertit, quod eum scripserit sexto et vicesimo ætatis anno pro Sex. Roscio dixisse. Longior autem Nepotis quam Fenestellæ error est, etc. » Cf. plus haut, n. 12.—[1] Voy. F. Bœhr, *Geschichte der rœm. liter*, § 201, p. 411.—[2] Chap. II. — [3] Voy. Suringar, *Hist. scholiast. latin.* Lugd. Bat., 1834, II, p. 172 sqq. — [4] Apud Putsch, Gramm. p. 115.—[5] N° 17. — [6] V. la dissert. intitulée : Les *Géorgiques de Virgile, comparées aux livres de Re rustica* de Caton et de Varron, par M. C. Gaillardin. Paris, 1830, in-8°.—[7] Voy. Sturz *ad Dion. Cass.* 50, 13, t. V, p. 621.

ou *Liber Gromaticus*, que nous ne possédons certainement plus sous leur forme ancienne, mais dont le texte offre encore aujourd'hui, au milieu d'interpolations de divers âges, plusieurs fragments du travail original, comme nous croyons l'avoir montré, au moins pour le dernier de ces trois ouvrages, par quelques-unes des citations que nous avons faites en parlant de la statistique de l'empire sous Auguste [1].

54 Nous rattacherons encore au tableau général de l'histoire politique et littéraire sous le règne d'Auguste, quelques ouvrages de grammairiens aujourd'hui perdus, mais qui devaient fournir d'utiles documents sur les vicissitudes de la langue latine, sur ses rapports avec le grec, dont elle était désormais la rivale. Déjà, au temps de Sylla, l'affranchi Tyrannion avait écrit un livre sur la langue latine, pour en démontrer l'origine hellénique [2]. Quelques débris de sa doctrine se retrouvent peut-être dans le beau travail de Varron, *de Lingua latina*, premier essai d'une théorie large et savante sur ce sujet si national, et que cependant les Grecs paraissent avoir traité avant les Romains. Quoi qu'il en soit, nous trouvons bientôt mentionnés deux autres ouvrages, l'un d'Apion *sur la Langue des Romains* [3], l'autre du célèbre Di-

[1] Ch. I, fin. Cf. Bæhr, *Gesch. der rœm. Liter*, § 201, 225, 347, et le Salluste d'Havercamp, t. II, p. 296 sqq. — [2] Περὶ τῆς ῥωμαϊκῆς διαλέκτου ὅτι ἐστὶν ἐκ τῆς Ἑλληνικῆς. Suidas, au mot Τυραννίων. On ne peut, je crois, déterminer l'époque à laquelle appartiennent les ouvrages d'Hypsicrates, *Super his quæ a Græcis accepta sunt* (A. Gell. XVI, 12); de Philoxène, περὶ τῆς Ῥωμαίων διαλέκτου (*Schol. in Hom. Od.* ή, 90, ed. Buttmann), et les Γλῶσσαι Ἰταλικαί de Diodore, disciple d'Aristophane. Nous remarquerons seulement, quant à ce dernier, que Suidas désigne un certain Ammonius, fils d'Ammonius, comme le chef de l'école d'Aristarque avant le règne d'Auguste, πρὸ τοῦ μοναρχῆσαι Αὔγουστον. Philoxène pourrait, à la rigueur, être le successeur de cet Ammonius. — [3] Περὶ τῆς Ῥωμαϊκῆς διαλέκτου. Athén. XV, p. 680. *De Latinitate*, suivant la traduction de

dymus Claudius, *sur l'Analogie chez les Romains*, c'est-à-dire, *dans la langue latine* [1], titre qui rappelle celui des livres de Jules César *de Analogia;* et ces divers travaux semblent, avec ceux de Diodore, de Trogue Pompée et de Denys d'Halicarnasse, témoigner pour nous d'un curieux mouvement littéraire et scientifique dans la société polie, à l'époque de la pacification du monde. Les vainqueurs et les vaincus cherchent à s'unir et à se comprendre; ils tendent, chacun par des intérêts divers, à rapprocher leur foi religieuse, leurs traditions nationales, et à renouer par les langues mêmes ces liens d'une parenté oubliée. Ce sont là des traits qui caractérisent une époque: les annalistes anciens les négligeaient peut-être; Fenestella pouvait les recueillir sans les comprendre; mais il nous appartient aujourd'hui d'en reconnaître et d'en montrer la valeur.

## SECTION II.

### POÉSIE.

La section précédente sera complétée par l'examen détaillé des ouvrages de Sénèque le rhéteur, auxquels

Priscien.—[1] Περὶ τῆς παρὰ Ῥωμαίοις ἀναλογίας. Suidas, au mot Δίδυμος. Priscien nous en a conservé un curieux fragment, *De figuris numer.* c. 3, t. II, p. 395, Krehl; et il paraît en résumer la doctrine, *ibid.* c. 2, p. 390 : « Tesle Didymo, qui hoc ponit, *ostendens in omni parte orationis et constructionis analogiam Græcorum secutos esse Romanos.* » Cf. Priscien, *Gramm.* I, 4, p. 21; VIII, 17, p. 429; XI, 1, p. 515; et les excellentes recherches de M. L. Lersch: *Sprachphilosophie der Alten*, I, p. 74, 143; II, p. 103; III, p. 164, auxquelles nous devons la plupart des indications réunies dans ce paragraphe.]

nous avons voulu donner une attention particulière, parce qu'on les avait jusqu'ici trop négligés. Mais, à vrai dire, les grammairiens, les annalistes, les orateurs, les pamphlétaires, les rédacteurs du Journal de Rome, les rhéteurs, ne représentent pas tout leur siècle dans la bibliothèque historique que nous cherchons à recomposer. Les poëtes y sont aussi pour une part que nous devons apprécier, en rappelant les noms les plus célèbres et les œuvres qui se rattachent de plus près aux événements du règne d'Auguste.

1 On peut placer en première ligne les ouvrages de L. Varius, surtout son Panégyrique à Auguste, écrit peut-être en 723, certainement avant 727, comme l'a fort bien prouvé M. Weichert dans sa biographie de ce poëte [1];

2 Ceux de C. Rabirius, qui contenaient au moins le récit épique de la guerre d'Actium et d'Alexandrie, auquel appartiennent peut-être les curieux fragments trouvés à Herculanum [2];

3 Un poëme grec en l'honneur de la victoire d'Antoine à Philippes, par Boéthus de Tarse, *méchant poëte et méchant citoyen* [3], qui se comparait naïvement à Homère. Ses ouvrages, au reste, ne lui ont peut-être pas longtemps survécu.

4 Des Annales d'un certain Albinus, dont Priscien a cité trois beaux vers [4], qu'on pourrait appliquer, ce me semble, à un triomphe de César ou d'Auguste.

5 Le poëme de Cornélius Sévérus sur la guerre de

[1] § 10, p. 55, et § 18, p. 115. — [2] Voy. *Commentatio de C. Sallustii Crispi Hist. lib. III, fragmentis.... atque carminis Latini de bello Actiaco sive Alexandrino fragmenta. . . . iterum edidit* J. Th. Kreyssig. Misnæ, 1835, in-8°. — [3] Strabon, *Geogr.* XIV, 4, § 14. — [4] Lib. VII, c. 5, p. 305, Krehl:

Sicile [1], qui contenait peut-être, comme épisodes, la mort de Cicéron [2] et la description de l'Ætna [3].

Cornélius Gallus, d'abord ami d'Auguste, plus tard 6
victime de soupçons mal éclaircis [4]. Il ne paraît pas qu'aucun ouvrage de ce poëte contînt le récit de ses exploits militaires, exploits dont il était si fier, que, pendant son gouvernement en Égypte, il les fit graver sur la pierre des Pyramides. C'était néanmoins un personnage doublement curieux à étudier que celui qui sut mériter les éloges de Virgile, et dut à la confiance d'un prince habile et soupçonneux la direction d'une des plus importantes provinces de l'empire.

Il suffira de mentionner ici : Tibulle, le protégé de 7
Messala ;

Properce, le protégé de L. Volcatius Tullus ; 8

Virgile, le protégé d'Octave, triumvir, puis l'ami 9
d'Auguste, empereur, et de Mécène ;

Horace, le protégé de Mécène, puis d'Auguste, sur- 10
tout après la mort de Virgile ;

Noms célèbres, et qui peuvent montrer seuls avec

« Albinus Rerum Romanarum *primo* (Il ne remontait donc pas beaucoup plus haut que les deux triumvirats) :

Ille cui ternis Capitolia celsa triumphis
Sponte Deum patuere, cui freta nulla repostos
Abscondere sinus, non tutæ mœnibus urbes. »

Peut-être n'abuserait-on pas des vraisemblances, en supposant que ce poëme continuait les *Annales* en vers de Furius Antias, poëte qui paraît avoir vécu à la fin du septième siècle de la république. Voy. Macrobe, *Saturn.* VI, 1, 3 et 4. Cf. Weichert, *Reliq. poet. latin.* p. 350-354. — [1] Quint., X, 1, 89. — [2] Voy. le beau fragment conservé par Sénèque, *Suasoria* VII. — [3] Sénèq., *Epist.* 79. Cf. Weichert, *de L. Vario*, Exc. III, p. 150, 214. — [4] Suétone, *Aug.* 66 ; Dion Cassius, 53, 23. Dans un ouvrage savant et ingénieux, dont Gallus est le héros, M. W. A. Becker a réuni et jugé avec précision les principaux témoignages de l'antiquité sur ce Romain célèbre. Voy. *Gallus, oder Rœmische Skenen aus der Zeit Augusts* (Leipzig, 1838, in-8°), I th. p. 49 (note 16 sur la première scène). Cf. Bœhr, *Geschichte der rœm. Lit.* § 132.

quelle rare politique l'empereur avait su, dès la première période de son règne, s'attacher de près ou de loin, par ses favoris, par ses ministres, tout ce que Rome comptait alors de grands poëtes [1]. Remarquons d'ailleurs que si l'Énéide est pour nous le seul ouvrage de ce temps qui consacre par la poésie l'origine hellénique de Rome, et serve ainsi les intérêts de la politique impériale, en conciliant deux religions et deux nationalités, beaucoup d'imitations homériques, aujourd'hui perdues [2], se rattachaient plus ou moins directement à la même pensée.

Mais l'esprit de cette poésie nouvelle, ralliée de gré ou de force au culte du principat naissant, se résume
11 surtout dans Ovide, dont les derniers ouvrages sont autant d'hymnes à la gloire des Césars. Nous avons signalé plus haut l'importance des *Pontiques* et des *Tristes*. On sait qu'il faut ajouter à ces travaux de son exil : 1° un poëme sur le triomphe de Tibère [3] ; 2° deux *Panégyriques* d'Auguste, l'un en latin, l'autre en vers gétiques [4]. En un mot, tous les ouvrages de ce poëte, comme sa biographie, intéressent au plus haut degré la critique de l'histoire contemporaine. Mais c'est ici le lieu d'observer (et cette observation pourrait être appuyée de preuves nombreuses) qu'en fait d'histoire le témoignage des poëtes ne mérite pas toujours une entière confiance. Ainsi, un passage des *Métamorphoses* [5] sur la guerre de Modène; deux allusions, l'une de Virgile [6], l'autre de Manilius [7], aux

[1] Rapprochement déjà signalé par J. Dunlop, *History of Roman litterature during the Augustan age*, t. I, p. 45-61. Varius, déjà mentionné, appartient à la même époque et à la même école. Cf. plus haut, ch. II — [2] Bæhr, §§ 53 et 74. — [3] Pont. III, 4. — [4] Pont. IV, 6 et 13. — [5] XV, 822. — [6] Georg. I, 490. — [7] I, 906.

batailles de Pharsale et de Philippes[1]; la description du triomphe qui suivit la bataille d'Actium, dans l'Énéide[2], et tant d'autres passages qu'il serait trop long de citer, ne présentent qu'une image altérée des faits qu'ils rappellent. Il ne faut donc recourir aux poëtes qu'à défaut de témoignages plus précis, comme, par exemple, quand on trouve dans Horace et dans Virgile l'indication d'une guerre contre les Daces et les Gélons, qui n'est indiquée par aucun historien[3].

Un autre danger à éviter dans l'emploi de pareils textes, c'est la trop grande confiance aux explications fournies par les anciens commentateurs. Quand Virgile[4] décrit le *Jeu troyen*, Servius suppose que sous le nom d'Ascagne est représenté le jeune C. César. Or, Virgile était mort en 735, et le jeune prince, né en 734, n'avait que sept ans en 741, époque où Dion[5] raconte qu'il prit part pour la première fois à cet exercice[6]. Mais revenons aux poëtes dont les ouvrages se rattachent directement à quelque circonstance du règne d'Auguste.

C. Pédon Albinovanus, ami d'Ovide, et qui comme 12
lui survécut à Auguste, est probablement l'auteur d'une élégie faible de style et de composition, et néanmoins intéressante, sur la mort de Drusus. Il avait aussi célébré en vers une des campagnes de Germanicus, puisque Sénèque a conservé de lui un morceau sur l'expédition dans l'océan du Nord[7]. Quant aux deux élégies intitulées *In obitum Mæcenatis*, et *Verba Mæcenatis moribundi*, on s'accorde aujourd'hui

[1] Cf. Florus, IV, 7. — [2] VIII, 714-728. Cf. Masson, *Jan. reser.* p. 125. — [3] Masson, *l. c.*, p. 130, 131. — [4] Æn. V, 548. — [5] 54, 26. — [6] Cf. Weichert, *de Vario et Cassio*, p. 301. — [7] Suas. I. Cf. Tac., *Ann.* II, 23. Quintil., X, 1, 90, Ovide, *Pont.* IV, 10, 65.

à les reconnaître pour l'œuvre de quelque pauvre écrivain des siècles de décadence.

13 L'un des héros d'Albinovanus, Germanicus, qui n'est peut-être pas l'auteur des *Aratea*, souvent publiées sous son nom, avait au moins composé en vers l'épitaphe d'un cheval favori d'Auguste[1].

14 Tibère écrivit, probablement après son retour de l'exil, une élégie *sur la mort du jeune L. César*[2]. C'est le seul de ses essais poétiques qui ait pu offrir quelque intérêt à l'historien de ce règne.

15 A la maison ou à la clientèle de Tibère appartenait le mystérieux *Phædrus*, *Augusti libertus*, dont on ne peut guère reculer l'âge au delà de cette époque, malgré le silence de Sénèque le philosophe dans un passage classique sur la fable chez les Romains[3]. On doit même reconnaître dans Sénèque une double omission, puisque son père le rhéteur connaissait un autre fabuliste latin :

16 Le jeune Surdinus, élève du célèbre rhéteur Cestius Pius, et qui pourrait bien avoir appartenu de près ou de loin à la famille de L. Nævius Surdinus, consul en 782[4]. Au reste, le nom de ce fabuliste paraît avoir échappé à tous les historiens de la littérature latine.

17 Un écrivain étranger à Rome par sa naissance (il était Africain peut-être), Manilius, a inscrit le nom d'Auguste en tête d'un poëme astronomique, ou plutôt astrologique, commencé dans les dernières années

[1] Pline, *H. N.* VIII, 64. — [2] *Conquestio de L. Cæsaris morte.* Suétone, *Tib.* 70. Cf. Weichert, *Imp. Cæs. Augusti scriptorum reliquiæ*, I. Excursus II : *de Augusti stirpe poetices studiosa.* — [3] Ad Polyb., 27. Cf. Tiraboschi, *Storia d. lit. Ital.* I, § 47. — [4] Voy. *Controv.* 20 et 21; *Suas.* 7 et 8. Cf. Val. Max. VII, 7, § 6.

de ce prince, et continué, sinon achevé, sous Tibère. C'est du reste à peu près le seul lien par où les *Astronomica* de Manilius paraissent se rattacher au siècle qui les a vus paraître; les théories et les opinions qu'il expose ne portent pas une date précise dans l'histoire de la science, et sous ce rapport le livre ressemble beaucoup à celui de Vitruve, dont nous avons dit quelques mots dans la première section de ce chapitre; comme celui de Vitruve, il nous est parvenu mutilé, par une sorte de hasard, à travers le silence le plus complet de la critique ancienne, et nous a seul transmis le peu de renseignements que nous avons aujourd'hui sur son auteur [1].

Vers la même époque florissait aussi un autre client 18
de la famille impériale, M. Pompéius *Neoteros* ou *Junior*, petit-fils de l'historien M. Pompéius Théophanes, et dont Visconti a heureusement restauré la mémoire à l'occasion d'une inscription grecque trouvée à Sinuessa [2].

Voilà bien des vers en l'honneur d'Auguste, de sa famille ou de ses amis. Mais de ces *carmina referta contumeliis Cæsarum* dont parle Tacite [3], de ces monuments d'une liberté souvent excessive, qu'Ovide rappelle si longuement à son persécuteur [4] pour justifier l'*Art d'aimer*, combien subsistent encore? Après les noms rappelés par Tacite et Ovide, nous signalerons seulement Cassius de Parme, honorablement 19
cité par Horace, souvent confondu avec Cassius Sévérus, qui était poëte comme lui. Cassius de Parme

[1] Voy. Bæhr, *Gesch. der rœm. Liter.* § 94. Cf. § 322. G. E. Weber, *Corpus poetarum latinorum*. Francof. ad M., 1833, in-8°, p. XIII. —. [2] *Opere varie*, t. II, p. 71 et suiv. Cf. *Iconogr. gr.*, t. I, p. 232, éd. in-4°; Brunck, *Anal.* p. 755, et *Anthol. Pal.*, l. II, p. 795, *Append.*—[3] Ann. IV, 34.—[4] Trist. II, 422 sqq.

avait pris une part active aux événements politiques, depuis la mort de César jusqu'à la bataille d'Actium. Peu de temps après la défaite d'Antoine, il fut tué à Athènes, sur l'ordre d'Octave, par Q. Attius Varus, et non pas, comme on l'a cru jusqu'ici, par L. Varius, le grand poëte. C'était la dernière victime immolée aux mânes de J. César. Il laissait des élégies, une tragédie de *Brutus*, que son meurtrier s'appropria, des lettres, des épigrammes politiques, dont deux peut-être se sont conservées dans Suétone [1].

20 Anser, méchant poëte au service d'Antoine, a été sauvé de l'oubli par une injurieuse allusion de Virgile [2], et par les plaisanteries d'Horace [3].

21-22 Bavius et Mævius, illustrés aussi par la haine d'un grand poëte [4], appartiennent sans doute, comme le précédent, à cette classe de versificateurs faméliques qu'on retrouve à toutes les époques de grande activité littéraire, mais qui ne méritent pas l'honneur de passer à la postérité.

Nous plaçons sur une autre ligne deux poëtes qui, sans avoir directement parlé de la famille des Césars, durent exercer une grande influence sur les mœurs et sur le goût de leurs contemporains.

Les petits drames appelés *mimes*, autant qu'on en peut juger par les fragments qui nous en restent, touchaient à tous les vices et à tous les travers de la société romaine, mieux peut-être que la comédie, qu'ils remplacèrent sur le théâtre de Rome : ils étaient moins asservis à l'imitation grecque. On peut donc

[1] Aug. 70. Cf. Weichert, *de Cassio*, p. 275 sqq. — [2] Weichert, *Reliq. poet.* p. 161. — [3] Weichert, l. c., *de Horatii obtrectatoribus*, § 6, p. 308 sqq. — [4] Eclogæ III, 90, et les interprètes sur ce passage.

les regretter comme autant de pages historiques doublement précieuses par l'originalité de la forme et du fond.

Labérius, le plus ancien et le plus célèbre des mi- 23
mographes, mourut dix mois après César[1]; mais la vérité de ses tableaux s'étend à toute l'époque des deux triumvirats. Elle se continuait d'ailleurs dans les mimes de Publius Syrus[2]. Cet autre peintre de la 24
vie privée des Romains était surtout admiré pour l'élégance de son langage et la pureté de sa morale; mais ces perfections mêmes ont contribué à la perte de ses ouvrages. On en a recueilli, à l'usage des écoles, un millier de sentences qui justifient le jugement des anciens critiques, mais qui, détachées des drames dont elles faisaient partie, ne nous donnent aujourd'hui qu'une idée bien incomplète du talent de leur auteur. On y chercherait vainement la moindre trace de cette verve souvent licencieuse qui caractérisait le genre des mimes, singulier mélange de morale et de plaisanteries grossières. Ce n'est point sans doute avec les sévères leçons contenues dans ses maximes que Publius Syrus, le pauvre affranchi, eût fait fortune au milieu du luxe et des vices de Rome, et qu'il eût payé ces somptueux repas dont Pline nous a gardé le souvenir[3].

Je ne pense pas qu'il se trouvât rien d'utile pour la 25
peinture des mœurs contemporaines dans deux comédies grecques, l'une de Germanicus, l'autre de Claude. La comédie grecque à cette époque, en Italie

[1] Hieron. *in Euseb. Chron.* ol. CLXXXIV, 1. — [2] Voy. Bothe, *Poet. scen. fragm.* t. II, p. 202 sqq. — [3] Pline, *Hist. nat.* VIII, 51. Sur les rapports de Labérius et de son successeur, Macrobe, *Saturn.* II, 7; et sur le caractère général des mimes, Ovide, *Tristes*, II, 497 sqq.

surtout, ne pouvait être qu'une froide imitation de la comédie attique, depuis longtemps éteinte; elle n'appartient plus qu'à l'histoire littéraire, et le triomphe de Claude, dans un concours dramatique à Naples, ne prouve que la complaisance des juges, ou l'heureux succès d'un caprice d'érudition [1].

Enfin, je voudrais pouvoir ajouter, à notre liste des documents poétiques, le chant national qui rappelle la longue résistance des Cantabres contre les armes d'Auguste. Mais les critiques s'accordent aujourd'hui à nier l'antiquité de ce morceau; et W. de Humboldt en doutait déjà, lorsqu'il le publia pour la première fois à la fin de son mémorable Essai sur la langue des Basques [2].

Ainsi, toute la littérature satirique du siècle d'Auguste a péri, les éloges seuls ont survécu : Horace, Virgile, Ovide, Pédon et les trois élégiaques, d'un côté; de l'autre, Velléius Paterculus et Valère-Maxime, dont nous allons parler.

## SECTION III.

### VELLÉIUS PATERCULUS.

Nous jugerons brièvement cet écrivain, qui avait brièvement traité de toute l'histoire romaine en deux livres, et qui doit au concours de circonstances sin-

[1] Suétone, *Claud.* 11; *Calig.* 3. — [2] Voy. le *Mithridates* d'Adelung, t. II, part. 1. Leipzig, 1817.

gulières une place élevée parmi les historiens de Rome.

Sa vie est assez bien connue, au moins jusqu'à l'époque où il commença d'écrire; nous n'en suivrons pas les détails, que la critique a depuis longtemps épuisés [1], et nous nous bornerons sur ce point à quelques rapprochements jusqu'ici peu remarqués.

Velléius était né en 735, année de la mort de Virgile: il était donc du nombre de ceux qui, habitués dès l'enfance aux nouvelles mœurs de Rome, n'avaient point vu la république, et louaient volontiers le paisible gouvernement d'un prince. Tacite pensait à lui peut-être quand il disait, à l'occasion des funérailles d'Auguste : *Quotusquisque qui rempublicam vidisset* [2] ? Velléius parvint certainement jusqu'à la préture, mais il ne paraît pas qu'il fut jamais consul. Ainsi, comme naguère Antistius Labéon, qui, lui, avait vu la république [3], *intra prœturam stetit* [4]. Mais une excessive liberté arrêta Antistius dans la carrière des honneurs: une cause toute différente arrêta Velléius, si elle ne le perdit pas. Il écrivait quelques mois avant la chute de Séjan ; quand le nom du favori fut rayé sur les fastes, par ordre de Tibère, on le raya aussi de l'histoire. Voilà pourquoi le livre de Velléius devint bientôt rare en devenant séditieux. Qui sait même si l'auteur ne fut pas compris dans la proscription des amis

[1] Dodwell, *Annales Velleiani, Quintilianei*, etc. Oxford, 1698, in-8°; Morgenstern, *de Fide hist. V. P., in primis de adulatione ei objecta*, Gedani, 1798, in-4°, réimprimé dans l'*editio major* de Krause, à Leipzig, en 1800, et dans l'édition de Frotscher, en 1830; Krause, *Notitia litteraria*, dans les deux éditions de 1800 et de 1803, et dans celle de Lemaire, Paris, 1822; H. Sauppe, *in Schweizer. Museum für histor. Wissensch.* Frauenfeld, 1837, t. I. — [2] Ann. I, *initio*.— [3] « Memor libertatis in qua natus erat. » Porphyr. ad Horat., *Sat* I, 3, 82.— [4] Tacite, *Ann.* III, 75.

de Séjan? Il est du moins probable qu'il n'acheva jamais le grand ouvrage dont celui que nous connaissons n'était qu'une ébauche.

On peut être curieux de savoir à quelles sources il avait puisé pour la période antérieure au principat; mais cette recherche est au moins inutile pour le siècle d'Auguste; et c'est, dans tous les cas, une idée malheureuse que celle de compter, comme le fait un critique moderne [1], parmi les auteurs que Velléius avait suivis, Crémutius Cordus, mort deux ans auparavant, victime de son courageux amour pour la vérité. Les deux seuls monuments écrits que cite Velléius, dans le cours de sa narration rapide, sont : 1° les Mémoires d'Auguste [2], encore y a-t-il quelque doute sur ce passage; 2° l'Ordonnance des comices, *Ordinatio comitiorum* [3], dont nous avons parlé plus haut. Partout, d'ailleurs, il raconte, d'après ses souvenirs ou ceux de ses contemporains, l'époque où il a figuré comme témoin et comme acteur.

Quant à la valeur historique de son témoignage, les opinions sont fort diverses. En exagérant l'importance de certains détails que, comme contemporain, il pouvait, il devait savoir mieux qu'aucun autre, on est arrivé à se persuader qu'après tout Velléius est un des meilleurs historiens de l'empire. C'est ainsi qu'il n'a cessé de gagner en estime depuis le XVI^e siècle jusqu'à nos jours, depuis Juste Lipse jusqu'à MM. Jacobs et Morgenstern [4]. S'il ne fallait qu'expliquer l'éloge un peu trop complaisant de la famille

[1] Krause in ed. Lemaire, p. XLIII. — [2] II, 59. — [3] II, 124. — [4] Voy. aussi l'abbé Tilladet, dans une assez faible comparaison des récits de Velléius et de Tacite sur le règne de Tibère, t. II des *Mémoires* de l'Acad. des inscr. et belles-lettres.

Julia, on dirait volontiers avec M. Krause que c'est moins la faute de Velléius que celle de son siècle[1]. Nous aimons à le reconnaître : chez un témoin des dernières années d'Auguste, une juste admiration pour le présent devait compenser de sinistres souvenirs. Devant la clémence du prince, on ne comprenait plus les cruautés du triumvir, et on finissait par n'y plus croire[2]; il était d'ailleurs si facile de rejeter sur Antoine l'odieux de tous ces crimes[3]! Par là se trouve à peu près justifié ce brillant tableau des bienfaits d'Auguste[4], tableau qui répond du moins à l'opinion d'une classe entière de citoyens honnêtes, comme on le voit dans Tacite[5].

Mais comment justifier cette suite de fades adulations qui commencent à la naissance d'Octave, puis, un instant interrompues, recommencent à la mort de César, pour se continuer jusqu'à l'apothéose emphatique de Séjan? Que dire de cette langue nouvelle: *Virum humana ope invictum*[6], *liberalitas principis*[7], en parlant d'Octave, triumvir; *innutritus cœlestium præceptorum disciplina*[8], en parlant de Tibère; *animam cœlestem cœlo reddidit*[9], à l'occasion de la mort d'Auguste? C'est la poésie d'Ovide mêlée sans goût au style de l'histoire. Que dire d'un lâche commentaire sur l'adoption de Tibère après la mort de Caïus et de Lucius Césars[10], et sur l'assassinat de l'infortuné Germanicus[11]? Ainsi, dans d'autres parties de son livre,

[1] « Semper magnæ fortunæ comes adest adulatio. » Velléius, II, 102. — [2] II, 86. Cf. 74 : « In Perusinos magis ira militum, quam voluntate sævitum ducis.» — [3] II, 64, où la participation d'Octave au meurtre de Cicéron est très-habilement dissimulée. Cf. 66, une digression emphatique contre Antoine. Au chap. 71, la clémence d'Octave envers Messala est opposée à la rigueur d'Antoine contre Varron. — [4] II, 89. — [5] Ann. I, 1. — [6] II, 79. — [7] II, 81. — [8] II, 94. Cf. 104. — [9] II, 123. — [10] II, 104. — [11] II, 116, 125.

Velléius se permet à peine quelques digressions sur la mort d'un grand homme[1], ou sur les plus importantes fondations de la république[2]; et c'est pour développer longuement les campagnes de Tibère. Il s'empresse de résumer en quelques mots l'expédition du jeune César, à laquelle cependant il avait pris part; et c'est pour revenir plus vite à l'empereur son héros, à Séjan, à Pison, le préfet de Rome[3]. Celui qui trouve le monde si heureux sous le despotisme de Tibère et de ses favoris maudissait tout à l'heure, dans les Gracques, l'ambition du pouvoir souverain[4].

Voilà l'historien qu'à force de subtilités on a voulu faire passer pour honnête et véridique. Soyons moins ingénieux et plus sincère. Quand Velléius parle des premiers siècles de la république, il le fait en bon citoyen; dès qu'il parle des Césars et de leur fortune, ce n'est plus qu'un de ces flatteurs que Tacite a flétris de son dédaigneux anathème : *Tiberii Caiique et Claudii ac Neronis res, florentibus ipsis, ob metum falsæ*[5]. Il mérita donc le mépris dont les Romains sans doute le punirent, et l'oubli où son livre est tombé jusqu'à la renaissance des lettres[6]. Alors seulement ce livre prit une valeur qu'il ne pouvait avoir dans l'antiquité. On ne trouvait plus ailleurs la narration continue du règne d'Auguste. Les anciens annalistes dédaignent souvent de marquer la date des

[1] II, 66, 68. — [2] I, 14. Cf. II, 48, 53, 55, 96, 99, 103, 107, 108, 114. — [3] Je néglige, comme simplement puériles, ses allocutions au consul Vinicius, et son attention à relever çà et là dans son récit toutes les actions qui honoraient cette famille. Voy., par exemple, II, 72, 96, 103, 104. — [4] II, 2 et 3. — [5] Ann. I, 1. — [6] On sait que Velléius n'est cité que deux fois au plus dans tout l'espace de temps qui le sépare de son premier éditeur Rhénanus (Priscien, VI, 11, p. 259, Krehl. Cf. Schol. Lucan. IX, 178).

événements; seul Velléius nous offrait pour plusieurs siècles de l'histoire romaine une chronologie exacte et précise, et pour certaines époques des synchronismes curieux [1]; enfin, dans la brièveté même de son récit il y avait des renseignements uniques et précieux, par exemple, au sujet des conjurations contre la personne d'Auguste et des guerres de Germanie. Sur ce dernier point, les adulations mêmes dont on lui faisait reproche tournaient à notre avantage; et l'on eût regretté que, par esprit de justice, l'auteur proportionnât mieux entre elles les diverses parties de son ouvrage.

Malgré tant d'indulgence, Velléius n'eût pas été mis par de bons juges au premier rang des abréviateurs [2], s'il n'avait comme écrivain un rare et incontestable mérite. Esquissant rapidement, quelquefois avec négligence, le tableau qu'il se proposait de développer un jour; forcé de réparer çà et là par de longues parenthèses les omissions qui lui échappent [3], Velléius néanmoins nous captive toujours par la force et la vivacité d'un style souvent digne de Salluste, qu'il semble imiter, et de Tacite, avec lequel on peut le comparer utilement sur plusieurs faits contemporains. La Mothe le Vayer admirait beaucoup ses *épiphonèmes* et son *inclination extrême pour l'éloquence* [4]; ce

[1] Voy. M. Daunou, *Cours d'études historiques*, IV, p. 211. — [2] Opinion du président Hénault. — [3] Voyez, par exemple, II, 33, 71, 88. — [4] Jugements sur les anciens historiens, article *Velléius Paterculus*. Thomas (*Essai sur les éloges*, c. 13) est beaucoup plus sévère, mais peu exact, au sujet de Velléius. Le jugement de la Harpe est bref et plein de goût; il se termine ainsi : « Une circonstance particulière distingue cet abrégé. L'auteur y adresse souvent la « parole à Vinicius son parent, et paraît avoir écrit pour lui. Cette forme, *peu « usitée dans l'histoire*, a été suivie par Voltaire dans son *Essai sur les mœurs « et l'esprit des nations*, adressé à une femme célèbre, que son esprit et ses « connaissances rendaient très-digne de cet hommage. » Si je ne me trompe,

sont précisément les défauts de l'esprit de Velléius, et qui chez lui se confondent d'ordinaire avec cette bassesse de sentiments dont on ne peut l'absoudre. Quand il n'est pas sophiste et courtisan, nul ne lui est supérieur pour l'expression ni pour la pensée. Rome avait peut-être, au temps de Tibère, beaucoup d'écrivains habiles, nourris aux belles traditions de Cicéron et de Tite-Live. Il y a des époques heureuses où l'éducation donne presque le talent, sinon le génie. Mais si Velléius put alors passer inaperçu au milieu d'une école riche en talents classiques, ce qui nous reste de son livre, miraculeusement sauvé jusqu'à nous par un seul manuscrit, qui s'est même perdu depuis la première édition, compte aujourd'hui parmi les excellents modèles de la langue latine. Il est du petit nombre des auteurs qu'on relit sans cesse pour en mieux jouir, et chez qui les faiblesses de l'homme se laissent oublier pour les éminentes qualités de l'écrivain.

On sait que le grammairien Atéius Philologus avait composé pour Salluste un *Breviarium rerum romanarum* [1]; que Junius Brutus avait écrit, en grec peut-être, un abrégé de Polybe [2], et, sans doute en latin, un abrégé des Annales de C. Fannius [3]. Velléius avait donc eu des modèles dont nous ne pouvons plus le rapprocher. Nous aurons du moins, dans le cours de cet Examen, à juger quelques-uns de ses imitateurs.

c'est à peu près ce qu'on a voulu dire, quand on a récemment signalé en Allemagne, comme une découverte, la *subjectivité* qui caractérise l'ouvrage de Velléius Paterculus. Après tout, que la personne de l'historien figure un peu plus ou un peu moins dans son livre, nous ne voyons pas qu'en définitive la critique historique ait à modifier le jugement qu'elle en portera. — [1] Voy. Suétone, *de Illustr. gramm.* 10. — [2] Plutarque, *Brutus*, 4. — [3] Cicéron, *ad Att.* XII, 5; XIII, 8.

## SECTION IV.

### VALÈRE-MAXIME.

La mort de Séjan avait ruiné la fortune d'un historien adulateur, mais elle ne rendait pas la liberté aux lettres romaines. Valère-Maxime, écrivant dans les dernières années de Tibère, est aussi lâche dans ses injures contre le favori renversé, que Velléius l'était dans ses éloges au favori tout-puissant[1]. Il n'ose pas même écrire, dans un recueil de *Dits et faits mémorables*, le nom qu'on avait effacé de tous les monuments publics. Cependant, comme le flatteur même oublie quelquefois son métier, Valère-Maxime est quelquefois impartial dans ses souvenirs de la guerre civile[2]. La vérité a ses subterfuges, même sous la plus violente tyrannie. Depuis longtemps on ne pouvait plus accuser Auguste des proscriptions du triumvirat; mais, en les rejetant sur Antoine, on gagnait la licence de louer Cicéron sous le règne de ses meurtriers ou de leurs successeurs. C'est ainsi que les déclamateurs avaient pu, du vivant même d'Auguste, traiter dans leurs écoles un sujet que les historiens sérieux n'abor-

[1] XI, 11, § 4. Cf. Tiraboschi, *Storia della lit. ital.* II, p. 124. Voyez aussi, VIII, 9, § 3, un autre exemple de basse adulation. Un savant compilateur du moyen âge, Vincent de Beauvais (*Speculum historiale*, IV, 123), place Valère-Maxime sous le règne même d'Auguste, croyant avoir lu, dans le huitième ou dans le neuvième livre du recueil, la phrase suivante : *Divus Augustus, qui nunc imperat.* Il ne savait pas que l'épithète *divus* ne peut s'accorder avec l'adverbe de temps *nunc*, puisque les empereurs ne recevaient ce titre qu'après leur mort. On voit en effet que Vincent avait mal compris ou mal lu le passage du livre IX que nous citons plus bas, p. 128, note 4. — [2] IX, 5, § 4; III, 8, § 8; V, 1, § 11; IX, 13, § 3; IV, 7, §§ 4 et 6.

daient pas sans crainte. Ainsi Velléius et Valère-Maxime savent mettre à l'abri d'un mensonge leur admiration pour le plus grand citoyen de la république [1].

Triste recommandation pour un moraliste que cette politique timide et astucieuse! Aussi Valère-Maxime doit-il moins à la valeur morale de son livre qu'à l'intérêt varié des anecdotes qu'il y a réunies, une sorte d'estime et de popularité, que le moyen âge n'a pas interrompue [2]. A l'égard du règne d'Auguste, tout son mérite est de nous avoir conservé çà et là plusieurs traits historiques, dignes d'être replacés dans un tableau général de cette époque. C'est lui, par exemple, qui nous apprend ce que nous savons de plus précis au sujet du fameux Cassius de Parme [3]; seul il a gardé le souvenir d'un faux Marcellus ou prétendu fils d'Octavie, convaincu d'imposture par Auguste, et singulièrement puni de son audace [4]. Au reste, cette dernière anecdote ressemble tant à celle du prétendu fils d'Hérode, dans Josèphe [5], qu'on est tenté de soupçonner quelque confusion chez l'un ou l'autre des deux écrivains.

Une dernière remarque importe à l'appréciation du recueil de Valère-Maxime. On a longtemps douté que

[1] V. Max. V, 3, § 4, sur Popilius, l'assassin de Cicéron. Cf. Sénèque, *Suasoria*, 6 et 7; *Controvers.* 17, 18, 19.—[2] Témoin l'imitation qu'en a faite, après bien d'autres, le patriarche Nicolas de Hanapes. Voy. la notice de M. V. Le Clerc sur cet écrivain, t. XX de l'*Histoire littéraire de France*, p. 64-76. — [3] I, 7, § 7. Cf. Weichert, *de Cassio Parmensi*, p. 249 sqq. — [4] « Numen Augusti etiam nunc terras regentis, » IX, 15, § 3; VII, 6, § 6 : « Augusti cura tutelæ tunc terrarum vacans. » (Cf. Tacite, *Ann.* I, 73; Horace, *Epist.* II, 1, 16). Voyez aussi, VII, 7, § 3 et 4, deux exemples de l'autorité arbitraire et vraiment *monarchique* d'Auguste dans certaines affaires litigieuses.— [5] Antiq. jud. XVII, 14.

nous en eussions sous les yeux le texte original. La découverte de l'ancien Abrégé a dissipé ces doutes[1]. La critique est maintenant certaine de posséder dans ce livre un monument contemporain de Velléius et de Sénèque. Dès lors le style de l'auteur devient un curieux témoignage de la corruption du goût, sous l'influence du despotisme impérial. Même en tenant compte de la diversité des talents, de Velléius à Valère-Maxime la décadence est effrayante. La langue latine se ranime, au contraire, chez les deux Sénèque par un souffle de liberté. Plus tard, Lucain et Pline l'Ancien offrent, l'un dans la prose, l'autre dans la poésie, un mélange d'élévation et de mesquine recherche qui reflète les incertitudes de leur âme agitée. Malgré les leçons de Quintilien et les efforts ingénieux de Pline le Jeune, on sent que la langue de Cicéron et de Lucrèce n'a pas été faite pour l'usage des cours, et qu'elle n'atteint jamais à sa beauté suprême que par les libres inspirations du patriotisme.

## SECTION V.

### LA TRADITION.

L'histoire n'est pas tout entière dans les livres; pour un contemporain ou pour un auteur peu éloigné des temps qu'il raconte, elle est encore dans la tradition,

[1] Baehr, *Gesch. der rœm. Lit.*, § 206.

témoin souvent infidèle par défaut de mémoire, par esprit de parti, ou par crainte, mais qui, interrogé avec adresse et prudence [1], peut révéler les causes secrètes des événements connus, ou sauver de l'oubli des faits dignes de la postérité. Nous le verrons surtout en examinant les ouvrages de Sénèque le père. Mais comme les souvenirs de cet écrivain se rapportent presque tous à l'histoire littéraire, nous voulons réunir ici sous un coup d'œil les noms de quelques personnages de toute classe et de toute profession, sans excepter les plus humbles, que pouvait consulter un historien impartial, pendant le demi-siècle ou environ qui suit la mort d'Auguste. Ce catalogue sera d'ailleurs complété par plusieurs autres notices répandues dans divers chapitres de notre Examen.

1 Livie, femme d'Auguste et mère de Tibère, morte seulement l'an 781, et louée *pro rostris* par Caligula [2]. Mais on ne sait pas si cet éloge funèbre a jamais été publié, non plus que celui d'Octavie par Drusus [3], et celui de Drusus par son père [4].

A ce nom se rattachent ceux de plusieurs esclaves ou affranchies de la maison de Livie, telles que :

2 Nice,

3 Dorcas, toutes deux *ornatrices* de Livie [5];

4 Gémina, également *ornatrice* de Livie [6];

5 Antonia Thallusa, sage-femme de Livie [7];

6 Antæus, portier de Livie [8];

7 Julius Eros et C. Livius, valets de pied de Livie [9];

8 Secundio, *aquarius* de Julie, c'est-à-dire, sans

[1] Voyez sur ce point les recettes de M. de Saint-Simon, *Mémoires*, t. II, p. 301; t. V, p. 288.—[2] Suét., *Calig.* 10; Tacite, *Ann.* V, 1.—[3] Suét., *Aug.* 61. — [4] Dion, 55, *init.* — [5] Orelli, n. 2933, 1319. — [6] Gori, *Columb.* n. 167. — [7] Gori, *ibid.* p. 124. — [8] *Ostiarius*, Gori, *Columb.* n. 29.— [9] *Pedisequi*, Gori,

doute, chargé du soin des fontaines dans l'appartement de l'impératrice [1];

Auctus, *lanipenda*, c'est-à-dire chargé de peser 9
et de partager la laine entre les esclaves fileuses [2];

Livius, affranchi du précédent, qui avait soin du 10
siége de Julie [3];

M. Livius, chargé du soin de la chapelle élevée par 11
Livie en l'honneur d'Auguste [4];

Et bien d'autres personnages de la même classe, qu'il serait fort long d'énumérer ici, et dont les titres seuls attestent le luxe et l'étiquette de la maison impériale.

Junia, nièce de Caton, épouse de C. Cassius et 12
sœur de M. Brutus, morte soixante-quatre ans après la bataille de Philippes, et dont les funérailles sont éloquemment racontées par Tacite [5].

L. Antonius, fils de Julus Antonius, petit-fils du 13
triumvir, et mort en 777 [6].

Antistius Labéon, fils d'un des défenseurs du parti 14
républicain à Philippes [7]. Pline l'Ancien avait pu le connaître [8].

Avilius Flaccus, compagnon d'études des deux fils 15
d'Agrippa, bien connu par le livre de Philon.

Cornélius Dolabella, consul en 763, lieutenant 16
d'Auguste, puis de Tibère, dans l'Illyrie maritime, ainsi que le prouvent l'inscription d'un monument élevé en son honneur par les villes de cette province [9], et un passage de Velléius Paterculus [10].

*ibid.* p. 101.— [1] Gori, *ibid.* n. 81.— [2] Gori, *ibid.* n. 98.— [3] *A sede Augustæ*, Gori, *ibid.* n. 98.— [4] *A sacrario divi Augusti*, Gori, n. 107, p. 147.— [5] *Ann.* III, 76.— [6] Tacite, *Ann.* IV, 44.— [7] Tacite, *Ann.* III, 75.— [8] *Hist. n.* XXXV, 7; passage qui pourrait toutefois s'appliquer à un troisième Antistius, fils de celui que nous mentionnons ici.— [9] Gruter, p. 396, 1; Donius, V, 174.— [10] II,

17 C. Ummidius Durmius Quadratus, questeur en Cypre, sous Auguste et sous Tibère; lieutenant en Lusitanie d'abord sous Tibère, puis sous Caligula, au nom duquel il reçut le serment de fidélité des habitants de cette province; lieutenant de Claude en Illyrie; consul à une époque qui est demeurée inconnue; proconsul en Syrie sous le même Claude et sous Néron; mort, selon Tacite, l'an 813 de Rome, après avoir exercé, outre ces charges militaires, plusieurs fonctions civiles de haute importance. C'est, comme Velléius Paterculus, un de ces hommes dont Auguste avait commencé la fortune, et qui surent la continuer habilement à travers les temps difficiles de la tyrannie. La tradition de cette famille puissante se continue : 1° par Ummidia Quadratilla, fille sans doute du questeur d'Auguste, et qui fit construire à ses frais un amphithéâtre à Casinum; femme singulière à beaucoup d'égards, et sur laquelle Pline le Jeune nous a laissé de curieux détails; 2° par Ummidius Quadratus, petit-fils de Quadratilla, jeune homme plein d'espérance à l'époque où le même Pline nous parle de ses débuts; 3° par T. Ummidius Quadratus, consul en 167, etc. [1].

18 La famille des Plautius, dont la faveur commence sous Auguste et se continue jusqu'à Vespasien. C'est aux inscriptions qu'on doit les plus précieux renseignements sur cette famille illustre [2].

19 M. Titius, en l'honneur duquel fut porté un décret des Juifs habitants de Bérénice (en Cyrénaïque), qui est parvenu jusqu'à nous [3].

125.—[1] Voy. Orelli, n. 781, 3128, 3665; Tacite, *Ann.* XII, 45; XIV, 26; Pline, *Epist.* VI, 11; VII, 24; Maffei, *Istor. diplom.* p. 36; Morcelli, *de Stilo inscr.* n. 236, 313; Massmann, *Libellus aurarius*, p. 14, 15, Lips., 1840, in-4°.—[2] Orelli, n. 622, 684, 723, 750. Cf. Velléius, II, 112; Dion, 55, 34; 56, 12. — [3] Maffei,

Sextus Papinius, que Pline avait vu consul en 788, 20
et qu'il cite à l'occasion d'une curiosité d'histoire naturelle qui se rapporte aux dernières années d'Auguste, *divi Augusti novissimis temporibus* [1].

S. Quintilius Varus, fils de celui qui mourut en 21
Germanie [2].

C. Sallustius Crispus, petit-neveu et fils adoptif de 22
l'historien [3].

C. Sextius Africanus, préfet des vigiles de Rome 23
l'année de la mort d'Auguste [4].

Pomponius Secundus, né vers 750, mort vers 813, 24
consul en 793, et dont Pline l'Ancien avait écrit la biographie [5].

M. Vinicius, le protecteur de Velléius Paterculus, 25
consul d'abord en 783, sous Tibère, puis en 797, sous le règne de Claude; son père et son aïeul avaient aussi joué un rôle important sous le principat d'Auguste.

Parmi les personnages du second ordre :

P. Tutilius, vétéran de la cinquième légion, né, 26
comme Ovide, en 710, et mort longtemps après lui [6].

Acilius Lucanus, aïeul maternel du poëte Lucain, 27
orateur, et auteur de quelques écrits dont les titres ne sont pas connus [7].

Statilia, femme d'une noble famille, morte sous 28
Claude à quatre-vingt-dix-neuf ans [8].

*Antiq. Gall.* p. 5. — [1] *H. n.* XV, 14. — [2] Tac., *Ann.* IV, 66. Cf. Weichert, *de Vario et Cassio*, p. 131, 134. — [3] Tac., *Ann.* III, 30. Cf. Sénèque, *de Clem.* I, 10. — [4] O. Kellermann, *Vig. rom. append.* n. 6. — [5] Pline Jun., *Ep.* III, 5. Cf. VII, 17. Plin., *H. n.* XIII, 26; XIV, 6; XVI, 4. Tac., *Ann.* III, 11, 19; V, 8; XII, 28. — [6] Inscript. dans Fabretti, *Synt. de col. Traj.* p. 197. — [7] Suét., *Vit. Lucani.* — [8] Pline, *H. n.* VIII, 49, où l'on peut recueillir plusieurs autres exemples de longévité qui se rapportent à la même période.

29 Les deux Coccéius, auteurs des travaux mentionnés dans une longue et belle inscription de l'an 768 [1].

30 Les vieillards cités, en 827, par un des interlocuteurs du dialogue *de Claris oratoribus* [2], pour avoir pris part aux derniers congiaires d'Auguste [3].

31 Thrasylle de Philius, astrologue et savant littérateur, l'un des maîtres et des confidents les plus intimes de Tibère, auquel d'ailleurs il ne survécut pas. Tout ce qu'on sait sur ce singulier personnage est réuni et discuté avec autant d'érudition que de bon goût dans un court mémoire de l'abbé Sevin [4].

Un autre Thrasylle, fils du précédent, exerça des fonctions analogues auprès de Néron [5], et continue ainsi, pour l'historien de ce siècle, la tradition des secrets du palais impérial.

32 On peut ranger dans la même classe d'écrivains hybrides, si je puis ainsi dire, une femme célèbre, Pamphila, née en Égypte : mariée à Socratides, homme de lettres, qui n'a pas laissé d'autre souvenir dans la littérature, mais qui recevait chez lui nombreuse et bonne société, elle avait recueilli en plusieurs livres les souvenirs de son *salon*. Bien que les fragments qui nous sont restés de ce recueil se rapportent tous à l'histoire grecque, et particulièrement à l'histoire littéraire, on doit supposer que, grâce à ses relations avec le monde poli, Pamphila gardait sous le règne de Néron, si même elle ne déposait pas dans ses livres, bien des souvenirs intéressants de l'histoire contemporaine [6].

[1] Morcelli, II, p. 230. — [2] C. 17. — [3] Cf. Suét., *Aug.* 41 ; confirmé par une curieuse inscription de Fabretti, p. 235, n. 619. — [4] Tome X du recueil de l'Académ. des inscript. et bell.-lettres. — [5] Tacite, *Ann.* VI, 21. — [6] V. Vossius, *de Hist. græc.* II, 7.

Parmi les affranchis et les esclaves d'Auguste et de ses fils :

Le grammairien Pudens et son disciple Philologus 33
(probablement distinct de celui dont Suétone nous a laissé la biographie). Le premier au moins, procurateur d'une Émilia Lépida, belle-fille de César, avait dû connaître de fort près tous les personnages de la famille de César [1].

Parmi les affranchis d'Auguste se place, au premier 34
rang, le célèbre Artorius, son médecin, connu par divers témoignages des historiens [2], et par celui de plusieurs inscriptions grecques [3].

Gélos, dont une inscription de Véies paraît attester 35
le crédit et les grandes richesses [4].

Cœtus, prégustateur, mort en 773 [5]. 36

T. Claudius Tigranus, mort à quatre-vingt-cinq ans, 37
lecticaire de César [6].

Quelques membres de la famille des Agathopus, dont 38
l'un paraît être l'artiste connu par quelques ouvrages conservés jusqu'à nous [7].

Épitynchanus, autre artiste appelé *Épitycanus* dans 39
une inscription de Gori [8].

Syneros, affranchi de Tibère *ad imagines* [9], et qui 40
avait pu ordonner une partie de la pompe funèbre d'Auguste.

T. Julius Secundus, *numularius* de Tibère. Son pré- 41
décesseur dans cette charge, si ce n'est lui-même, avait

[1] Morcelli, *de Stilo inscript.* I, p. 436, et Orelli, n. 639. — [2] V. Reimar, *ad Dion. C.* lib. 47, not. 209. — [3] Bœckh, n. 367, 2283, 3285. — [4] Fabretti, c. X, n. 224. Orelli, n. 4046, et notre Appendice sur les Augustales, § 5. — [5] *Id.* p. 73, n. 69. — [6] Grut. p. 599, 11. — [7] Gori, *Columb.* n. 116 sqq. Cf. Sillig. *Catal. artif.* au mot *Agathopus*. — [8] *Ibid.* n. 115. — [9] Gori, n. 127.

pu préparer une de ces distributions dont parle Suétone [1].

42 C. Julius Polybius, affranchi d'Auguste, et Polybius Anthus, affranchi de cet affranchi, tous deux duumvirs dans la colonie de Pompéi [2].

43 Archébius, affranchi d'Auguste, et Antiochus, employé aux jeux athlétiques; Eutychès et Pantonicus, aussi affranchis d'Auguste, et mentionnés avec les deux précédents sur une inscription d'Athènes [3].

44 C. Julius Bathyllus, qu'il faut bien distinguer du célèbre danseur, et qui mourut gardien du temple d'Auguste et de Livie, situé sur le Palatin [4].

45 T. Claudius Acutus, affranchi de Tibère, mort gardien du temple de la Concorde [5].

46 Un enfant, mort avant Livie, et qui avait pu naître après la mort d'Auguste, C. Julius Proposa, favori de deux princesses [6].

47 Plusieurs affranchis d'Auguste, dont quelques-uns avaient *acheté la décurie*, c'est-à-dire, une place dans les décuries d'appariteurs, sont rappelés dans un fragment de registre dont la rédaction paraît être de peu d'années postérieure à la mort d'Auguste; car quelques-uns de ces affranchis, devenus appariteurs entre 751 et 754, étaient encore vivants [7].

[1] *Aug.* c. 75. — [2] Gnarini, *Fasti duumv. della col. di Pomp.*, Naples, 1842, p. 120 et 134. — [3] Bœckh, *Corpus inscr. gr.* n. 418. — [4] Orelli, n. 2446. Inscription que l'on complète sans hésiter en comparant Gori, *Columb.* p. 73. — [5] Orelli, n. 4369. — [6] Gori, p. 217. — [7] Reinesius, *Syntagma*, X, 3, d'après Pighius; Muratori, *Thesaurus*, p. 298, 3, d'après une autre copie dont l'examen prouve que le texte de Reinesius était interpolé. Cf. plus haut, p. 71.

# CHAPITRE IV.

## SÉNÈQUE LE RHÉTEUR, OU LA DÉCLAMATION A ROME.

Un des ouvrages composés dans cette période, dont la perte est le plus regrettable, est sans contredit celui de *M. Annæus Seneca*, plus connu sous le nom de Sénèque le père, ou Sénèque le rhéteur, qui commença à Cordoue, sa patrie, et continua à Rome l'illustration d'une famille riche en talents et en renommées de tout genre.

On lit dans les anciennes collections des fragments de Sénèque le philosophe deux fragments historiques, dont l'un, cité par Suétone, se rapporte à la mort de Tibère; l'autre, conservé par Lactance, contient une division générale de l'histoire de Rome, depuis sa fondation jusqu'à l'empire ; division peut-être imitée plus tard par un descendant du vieux Sénèque, l'abréviateur *L. Annæus Florus* [1]. Bien qu'il ne soit fait mention d'aucun ouvrage historique parmi les nombreux écrits du précepteur de Néron, on n'avait point

[1] Suét., *Tib.* 73 : « Seneca eum scribit, intellecta defectione, exemtum anulum quasi alicui traditurum, parumper tenuisse, dein rursus aptasse digito, et, compressa sinistra mann, jacuisse diu immobilem : subito vocatis ministris, ac nemine respondente, consurrexisse, nec procul a lectulo, deficientibus viribus, concidisse. » Lact., *Inst.* VII, 15 : « Non inscite Seneca Romanæ urbis tempora distribuit in ætates. Primam enim dixit, etc. »

élevé de doute sur l'auteur de ces deux textes, quand Niebuhr découvrit et publia, d'après un palimpseste du Vatican, le titre et les premières lignes d'une biographie de Sénèque le rhéteur, par son fils le philosophe[1]. Ces premières lignes écrites, à ce qu'il semble, peu de temps après la mort du premier, jettent un jour tout nouveau sur la chronologie de sa vie et de ses ouvrages. Nous y apprenons que Sénèque le père avait laissé inédits plusieurs livres qui pouvaient lui assurer une place honorable dans la littérature latine, et que parmi ces livres se trouvait une histoire de son temps, depuis les discordes du second triumvirat jusqu'à la mort de l'auteur.

Or, plusieurs faits cités dans les *Déclamations* se rapportent déjà aux années 27, 31, 33 et même 35 après Jésus-Christ. Par exemple, Sénèque y parle de Cassius Sévérus, mort en 33 ou 34 (suivant saint Jérôme dans la chronique d'Eusèbe), comme d'un personnage mort depuis quelque temps[2]; la condamnation de Mamercus Scaurus, qu'il rappelle, en nommant un des accusateurs de ce trop célèbre Romain,

[1] « M. T. Ciceronis orationum pro M. Fonteio et pro C. Rabirio fragmenta; T. Livii libri XCI fragmentum plenius et emendatius; L. Senecæ fragmenta ex membranis bibliothecæ Vaticanæ. Ed. B. G. Niebuhr C. F. Romæ, 1820, in-8°; » pag. 103 : *Incipit ejusdem Annæi Senecæ de Vita patris feliciter*..... « Si quæcumque composuit pater meus et edi voluit, jam in manus populi emisissem, ad claritatem nominis sui satis sibi ipse prospexerat. Nam, nisi me decipit pietas, cujus honestus etiam error est, inter eos haberetur, qui ingenio meruerunt, ut puris scriptorum titulis nobiles essent. Quisquis legisset ejus historias ab initio bellorum civilium, unde primum veritas retro abiit, pæne usque ad mortis suæ diem, magni æstimaret scire quibus natus esset parentibus ille qui res Romanas... » (Le reste manque.)—

[2] Excerpta lib. III Controv. *Præf.* p. 404, Bip. « Memini me a Cassio Severo quærere, quid esset, cur in declamationibus illi sua non responderet eloquentia. In nullo enim hoc fiebat notabilius. Oratio ejus erat valens cultu, ingentibus plena sententiis, etc. »

est de l'an 35 [1]. Nous touchons donc au règne de Caligula. Si maintenant on songe avec quelle liberté le vieux rhéteur parle de Cassius Sévérus, de Titus Labiénus et de Mamercus Scaurus, dont les ouvrages avaient été condamnés par le sénat; si on relit ses violentes invectives contre un pouvoir oppresseur de la pensée; si on observe qu'il cite deux fragments de Crémutius Cordus, ce noble historien, l'une des victimes de Tibère, on osera placer la rédaction des *Controverses* et des *Suasoriæ* à cette époque de réaction bizarre, où les écrits des Labiénus et des Crémutius furent de nouveau livrés, par un caprice impérial, à la curiosité des Romains [2]. Dès lors il devient probable que les mémoires historiques de Sénèque le père atteignaient le règne de Caligula, et que la citation de Suétone, à l'occasion des derniers moments de Tibère, appartient à la fin de ce grand ouvrage, que la mort dut bientôt interrompre; car si l'auteur survécut à Tibère, il lui survécut peu, puisque, exilé en Corse l'an 41, au commencement du règne de Claude, Sénèque le philosophe, dans sa *Consolation* à Helvia, parle de son père mort, sur le ton d'un homme parfaitement consolé [3].

Quant au fragment où sont résumés les différents âges du peuple romain, on jugera peut-être qu'il figurerait assez bien dans une préface; et si cette conjecture était admise, nous aurions ainsi retrouvé une des premières et une des dernières pages d'un long récit qui comprenait quatre-vingts années de l'histoire romaine, écrites pour ainsi dire sous la dictée des

[1] Tac., *Ann.* VI, 9, 29. Cf. III, 66. — [2] Suét., *Calig.* 16. — [3] C. 16. Cf. c. 2.

événements, exemple unique peut-être dans toutes les littératures anciennes

D'autres conjectures pourront étendre un jour le nombre de ces fragments [1]; nous devons nous contenter d'apprécier Sénèque le père d'après son recueil de déclamations, où il a peint si vivement quelques traits de la vie littéraire des Romains pendant ce demi-siècle. D'abord éloigné de Rome par les troubles des deux triumvirats, il n'a pu entendre que de loin le retentissement des derniers discours de Cicéron; mais déjà il étudiait avec Porcius Latro, à Cordoue, dans l'école du rhéteur Marillius [2], pendant que Cicéron déclamait en latin avec ses *grands élèves* A. Hirtius, Vibius Pansa, pendant que le jeune Octave achevait devant Modène, sous la robe de propréteur, son éducation oratoire, interrompue par la mort de César [3]. Quand l'Italie fut rentrée dans le repos, Sénèque vint, sans doute avec son illustre ami, ouvrir une école de rhétorique dans cette Rome désormais ouverte à l'in-

[1] Je citerai un seul exemple à l'appui de cette espérance. Pline, *Hist. nat.* IX, 78 : « Pausilypum villa est Campaniæ, haud procul Neapoli : in ea in Cæsaris piscinis a Pollione Vedio conjectum piscem, sexagesimum post annum expirasse *scribit Annæus Seneca*, duobus aliis æqualibus ejus ex eodem genere tum viventibus. » Or, Sénèque le rhéteur, mort après 787, suivant nos calculs, avait, par conséquent, survécu plus de 51 ans à Védius Pollion, mort en 738 (Dion, 54, 23). Il avait donc pu apprendre la mort du poisson jeté par Védius dans sa piscine de Pausilype quelques années avant l'époque où cette piscine passa, par une clause de son testament, à Auguste, dont elle prit le nom (*Cæsaris piscinæ*. V. Dion, l. c.). — [2] Præf. Controv. I, p. 62 : « Nec Ciceronem quidem ætas mihi eripuerat, sed bellorum civilium furor, qui tum totum orbem pervagabatur, intra coloniam meam me continuit. » *Ibid.*, p. 67 : « Hoc quoque Latro meus faciebat, ut amaret sententias. Cum discipuli essemus apud Marillium rhetorem, hominem satis aridum, paucissima belle, sed non vulgato genere dicentem. » — [3] Suét., *De clar. rhetor.* 1 : « Cicero ad præturam usque græce declamavit : latine vero senior quoque, et quidem consulibus Hirtio et Pansa, quos *discipulos et grandes prætextatos* vocabat.... Item Augustum ne Mutinensi quidem bello omisisse. » Cf. Suét., *Aug.* 84.

vasion de tous les arts libéraux, avide de toutes les distractions élégantes. Cicéron était mort; Octave avait *pacifié l'éloquence comme tout le reste.* Plus de ces grands débats, sources d'émotions fécondes et variées pour le talent oratoire. Bannie des élections populaires qu'elle avait trop souvent troublées et corrompues, des comices législatifs où sa voix restait sans force contre l'émeute et la violence des armes, l'éloquence n'avait guère plus d'autre théâtre que le sénat et les tribunaux particuliers [1]. C'est là que les Asinius Pollion, les Valérius Messala devaient user les derniers restes d'un talent né sous de plus glorieux auspices, et nourri à la rude école des tempêtes civiles. Les grands sujets devenaient plus rares de jour en jour, sous le règne d'un prince faible improvisateur en actions comme en paroles, qui écrivait d'avance jusqu'à de simples conversations, laissant peu au hasard de ce que pouvait assurer la prévoyance, et voulait surtout apprendre aux Romains l'art d'être heureux sous un maître, par les douceurs du repos et de l'indifférence. A défaut de dignes sujets, on déploya sur les plus minces toutes les richesses et toutes les subtilités du talent. Une révolution singulière s'opéra dans les écoles, ou plutôt dans le monde littéraire : Sénèque en a observé le germe, les progrès et l'accomplissement. Cette révolution, c'est le triomphe de la déclamation sur l'éloquence.

Les rhéteurs grecs avaient importé à Rome, vers la fin des guerres contre Carthage, les traditions

[1] Sénèque, *Præf. Controv.* p. 60 sq., signale une autre cause de cette décadence, dans la corruption toujours croissante des mœurs. Mais il ne méconnait pas la principale, celle que nous signalons, *cum præmium pulcherrimæ rei cecidisset.*

de leurs écoles, avec les exercices consacrés par un usage de plusieurs siècles. Les rhéteurs latins, qui éprouvèrent encore plus d'obstacles que leurs maîtres à faire tolérer leur enseignement par un pouvoir jaloux et craintif, empruntèrent quelques-unes de ces traditions, quelques-uns de ces exercices; par exemple, les *chries*, les *thèses*, lieux communs d'une forme particulière, et qui semblaient commodes pour habituer de jeunes esprits à l'improvisation. S'exercer à ces petits développements, c'était *déclamer*, mot qui désigne à peu près la pratique élémentaire de l'art oratoire, par opposition à la théorie. On déclamait chez le rhéteur avant d'aborder le forum; devenu orateur, on déclamait encore pour se préparer dans les circonstances importantes, surtout si l'on était souvent distrait par des occupations politiques. Ainsi faisaient Pompée, Cicéron même quelquefois, et son rival Antoine, auquel il reproche si cruellement d'avoir eu à ses gages le rhéteur Clodius, payé par lui sur les terres de la république [1]. Mais alors, on le voit, quelque sérieux qu'il fût, le rôle de la déclamation était secondaire [2] : il devint principal sous le règne d'Auguste, et la littérature s'en honora comme d'un genre nouveau, qui jusqu'alors n'avait guère franchi l'enceinte des écoles.

La déclamation avait deux formes, la *suasoria* et la *controversia*; l'une conseillait ou détournait, l'autre discutait contradictoirement une question de droit ou

[1] Cic., *Phil.* II, 17; III, 9. Cf. Orelli, *Onom. Tull.* p. 165. — [2] De là cette remarque, entre plusieurs autres du même genre, *Præf.* lib I, *Controv.* : « Declamabat Cicero, non quales nunc controversias dicimus, nec tales quidem, quales ante Ciceronem dicebantur, quas *theses* vocabant. » Cf. Cicéron, *pro Planc.* 34; *ad Att.* IX, 4.

de fait. Dans les deux cas, il fallait d'abord diviser le sujet, ensuite trouver les arguments, les principaux moyens de défense, les prétextes, en un mot, pour me servir du terme de l'école, les *couleurs*; en dernier lieu, venait l'élocution ou le style, qui avait ses lois comme les deux premières parties. Car la langue du déclamateur était une langue déterminée; non plus la langue oratoire de Cicéron, déjà trop surannée; non pas celle de la conversation : un déclamateur illustre fut mal reçu pour avoir voulu introduire dans ses controverses quelques mots du langage familier [1].

La déclamation n'était pas davantage une contre-épreuve de l'éloquence du barreau; elle n'y prétendait même pas. Rien de plus ridicule, dit quelque part Sénèque, qu'un *pédant qui veut imiter le forum, qu'il ne connaît pas* [2]. Le déclamateur est un homme à part, qui peut être orateur par un heureux accident, mais dont le talent doit en général se suffire à lui-même. Son objet n'est pas de faire triompher une cause devant des juges, mais de charmer, d'intéresser quelques centaines au plus d'auditeurs indifférents. Tout est fiction, vanité dans son art. Aussi n'essayez pas d'enlever cet habile parleur à ses juges naturels, et au théâtre habituel de ses succès; il lui faut quatre murs et du silence, pour commencer; des applaudissements, pour garder jusqu'au bout et ménager convenablement son haleine. Au barreau, il se trou-

[1] P. 274 : « Non declamatorio stilo..... » P. 423 : « Nec dirigebat se ad declamatoriam legem, nec verba custodiebat. » Dans ce qui suit, je traduis presque toujours Sénèque; on me dispensera de le citer, excepté pour les textes les plus importants. — [2] P. 332 : « Nihil indecentius quam ubi *scholasticus* forum, quod non novit, imitatur. » Je traduis ici par *pédant*, faute d'équivalent meilleur; car le mot *scholasticus* ne paraît pas avoir encore le sens qu'il a en grec dans les *Facéties* d'Hiéroclès (Voy. la trad. de Coray).

ble; il n'ose lever la tête, car le soleil l'éblouit; ni abaisser les yeux sur ses auditeurs, car ces mouvements onduleux de la foule lui donnent le vertige. Aussi va-t-il débuter par un solécisme, et s'arrêter court d'effroi. Si vous voulez qu'il reprenne courage, et continue sa plaidoirie, il faut prier les juges de quitter la place publique pour une des basiliques voisines [1].

Ce n'est pas encore la plus cruelle de ses tribulations. Le déclamateur qui sait toute son histoire comme un dictionnaire, qui possède une ample collection de figures, d'épichérèmes, d'enthymèmes, de descriptions, de sentences intercalaires à l'usage de tous les sujets [2], oublie quelquefois la cause pour ses belles périodes; il s'inquiète peu de frapper, pourvu qu'il fasse jouer adroitement aux yeux de l'assistance son arme étincelante [3]. C'est ainsi qu'il propose à son adversaire de terminer l'affaire par une formule de serment, qu'il apporte toute faite de chez lui; mais l'adversaire le prend au mot; et les juges acceptent le moyen proposé. Notre rhéteur de s'écrier : « C'est une façon de parler; je n'ai rien proposé; à ce compte, il n'y aura plus moyen de faire des figures en ce monde. » — « Tant pis, on n'en mourra pas. » Le rhéteur perd sa cause; de dépit il renonce au barreau, qu'il n'aurait jamais dû aborder, et rentre dans son école, où l'attendent de plus faciles triomphes. Là du moins la logique et la vraie passion sont à peu près inutiles. Porcius Latro passe pour imprudent et présomptueux,

[1] Quintil., *Inst. Orat.* X, 5, 18; Sénèq. *Præf.* lib. IV, p. 273. Cf. p. 408. — [2] P. 67 : « Statim dicebat sententias, quæ interponi argumentis cum maxime declamantis Marillii possent. » — [3] L'anecdote suivante est aussi historique dans tous ses détails. P. 205 : « ... Albutius : Non detulli conditionem, *schema dixi.* » Cf. p. 176 : « Objecit patri quod fratrem abdicasset non *schemate*, sed *certo.* »

parce qu'il ose énoncer d'avance le thème de la controverse qu'il va traiter. Les assistants ont-ils besoin de mesurer ainsi le terrain, de calculer la marche de l'orateur, de se prémunir par la critique contre l'entraînement de cette faconde, qui ne prétend rien démontrer qu'elle-même? Pourquoi renoncer aux avantages de l'improvisation, aux effets d'un mouvement inattendu, aux illusions d'un flux continuel de paroles élégantes et sonores? Mais voici bien un autre ridicule. Quintus Hatérius, orateur véhément au barreau comme dans l'école, a perdu plusieurs fils; et chaque fois qu'il déclame la controverse du *père enlevé auprès de la tombe de ses trois enfants*, il redevient père lui-même; il s'émeut de tous ses souvenirs de douleur; il trouve des accents vrais et profonds pour exprimer une situation qui ressemble tant à la sienne. Les auditeurs se regardent étonnés; ils ne comprennent plus [1]. Qui s'est avisé jusqu'ici de mettre un peu de passion vraie dans une cérémonie scolastique? Asinius Pollion a déclamé quatre jours après la mort de son fils Hérius, avec la plus parfaite présence d'esprit. Voilà le prodige qu'on admire, et dont le célèbre orateur se vantait lui-même dans une lettre à Auguste. Cicéron aurait dit: *O tempora! o mores!*

On chercherait vainement ailleurs que dans Sénèque le père cette curieuse peinture, dont nous lui empruntons presque tous les traits. La période qui s'étend de la bataille d'Actium à la mort de Tibère est l'âge d'or de la déclamation; et Sénèque en est à la fois

[1] Sénèque lui rend toutefois justice, *Excerpta contr.*, *l.* IV, *præf.*, p. 424 : « Redimebat tamen vitia virtutibus, et plus habebat, quod laudares, quam quod ignosceres, sicuti *in ea, in qua flevit, declamatione.* »

l'historien et le représentant le plus fidèle. Déclamateur lui-même, et des plus distingués sans doute, puisqu'il eut l'honneur d'être cité à ce titre par Quintilien, il avait probablement rédigé ses propres mémoires, c'est-à-dire, son recueil d'arguments, de divisions et de développements à l'usage des *Suasoriæ* et des *Controverses*, dont les sujets étaient traditionnels dans l'école. Mais il paraît que tous ses maîtres et ses rivaux n'avaient pas pris le même soin de transmettre à la postérité ces précieuses élucubrations de leur génie. Aussi, au commencement du règne de Caligula, il ne restait, de tant d'hommes célèbres, que des notes recueillies plus ou moins fidèlement par leurs élèves. Heureusement Sénèque vivait encore; et sa prodigieuse mémoire, dont il cite quelques exemples, conservait presque intact le dépôt successivement enrichi des travaux et des souvenirs scolastiques d'un demi-siècle. Sur la demande de ses trois fils, le vieux rhéteur se résigne, avec un plaisir qu'il ne dissimule pas, à exhumer toutes ces renommées éteintes ou menacées de s'éteindre bientôt, et à rédiger l'éloge, l'oraison funèbre de la déclamation, avec pièces justificatives. C'est une intéressante mosaïque, même dans l'état de dégradation où elle nous est parvenue, que cette grande collection de subtilités ingénieuses, artistement rangées par ordre de matières, avec le nom de l'auteur, sous chaque partie de l'œuvre; le tout entremêlé d'anecdotes politiques et littéraires parfois obscures, souvent aussi agréables qu'instructives, et qui, avec de longues préfaces sur les principaux héros de la déclamation, composent aujourd'hui la partie vraiment historique et substantielle

de cet ouvrage. Dans les préfaces surtout, Sénèque se montre à nous bon citoyen, homme de sens, critique fin et spirituel. Ce n'est pas qu'il ne garde un goût bien naturel pour la déclamation, la première gloire de sa vie; mais on voit qu'il s'efforce d'arrêter ses fils sur le penchant d'une folle passion. Il insère dans ses procès-verbaux quelques fragments d'historiens, quelques observations sérieuses sur la décadence des lettres et de la langue. Il sait bien que ce n'est pas flatter ses jeunes auditeurs, avides de revenir à leur chère déclamation [1]; mais il veut mêler au miel l'absinthe salutaire, et il ne craint même pas de leur rapporter deux plaidoyers contre cet art : l'un, ingénieux et piquant, de Montanus Votiénus; l'autre, plus éloquent et plus acerbe, de Cassius Sévérus. Sans se l'avouer à lui-même, Sénèque n'a donc plus déjà en la déclamation cette foi vive qui animait encore Novatus, Méla, et le futur disciple des stoïciens. Il n'ose condamner trop haut l'indifférence qu'ont montrée pour elle les Pollion, les Messala, et les autres orateurs du siècle d'Auguste, qui, par un scrupule de pudeur et de bon goût, ne voulurent jamais donner en spectacle à la foule la dérision d'un art illustré par Cicéron. Il prédit même à ses fils qu'un jour leurs préjugés changeront à cet égard; et en effet, c'est par Sénèque le philosophe que commence sous Claude, et que se continue sous Néron, une

[1] *Suas.* 2, p. 22 : « Qui prædixeram me Fusci Arellii explicationes subjecturum, finem suasoriæ faciam, quarum nimius cultus et fracta compositio poterit vos offendere, cum ad meam ætatem veneritis. Interim non dubito quin nunc vos ipsa, quæ offensura sunt, vitia delectent. » *Suas.* 6, p. 46 : « Si hic desiero, scio futurum, ut vos desinatis eo loco legere, quo ego a scholasticis decessi. Ergo ut librum velitis usque ad umbilicum revolvere, adjiciam suasoriam proximæ similem. » Cf. p. 68 et *passim*.

réaction ouverte contre les déclamateurs. Bientôt Pétrone et Tacite flétriront de leur énergique colère ces corrupteurs de l'éloquence, et vengeront le bon sens outragé. Après eux, Quintilien, qu'un des écrivains de l'Histoire Auguste a proclamé le plus habile déclamateur de tous les âges [1], pourra bien écrire encore les déclamations qu'on nous a transmises sous son nom; mais dans ses *Institutions oratoires*, il saura faire la part de l'utilité vraie et des dangers de cet exercice. Désormais, la littérature romaine reviendra de plus en plus à l'imitation des véritables modèles; malgré la gêne imposée par le despotisme impérial, après l'extinction de la famille des Jules, on rappellera plus facilement les souvenirs de l'éloquence républicaine. Cicéron, que sans doute on ne lisait pas dans l'école de Verrius Flaccus [2], et que dédaignaient les déclamateurs, trouvera dans les élèves de Quintilien, dans Tacite, dans Pline, par exemple, de jeunes talents dignes de l'admirer et de l'imiter. Ce retour vers de plus saines doctrines littéraires deviendra même un excès dangereux pour le goût; par une conséquence fatale, si spirituellement signalée dans Horace, on passera de Cicéron à Crassus, de Crassus aux Gracques, des Gracques à Caton; et ainsi la littérature, rétrogradant vers son enfance par une erreur d'admiration, rencontrera dans le mélange des idées et des langues un nouveau principe de corruption. Tant il est vrai, comme l'ont remarqué deux témoins de ces singulières vicissitudes, Velléius et Sénèque le père,

[1] Treb. Pollion, *Trig. tyr.* 4 : « Fuit ita in declamationibus disertus, ut ejus Controversiæ Quintiliano dicantur insertæ, quem *declamatorem humani generis acutissimum* vel unius capitis lectio prima statim fronte demonstrat. » — [2] J'atteste sur ce point l'anecdote racontée par Plutarque, *Cic.* c. ult.

qu'une loi de la faiblesse humaine borne à quelques années le souverain éclat et la perfection dans tous les arts! La littérature romaine n'échappe un instant au danger de la déclamation, qui devait gâter deux grands talents, Sénèque le philosophe et Lucain, que pour tomber bientôt dans un autre excès. Mais revenons à notre auteur.

Si maintenant nous voulions épuiser tout ce que Sénèque offre d'instruction sur l'histoire littéraire de Rome, il faudrait recueillir les portraits de tous ces rhéteurs qui peuplaient alors les écoles, en rétablir la série chronologique, et multiplier les groupes dans ce tableau, dont nous ne pouvons rappeler ici que les principales figures. Au premier rang d'abord, la grande pléiade des déclamateurs, composée de Porcius Latro, Arellius Fuscus, Albutius Silo (ou Silus), et Junius Gallion. Avant tous, Porcius Latro, compatriote de Sénèque, comme lui doué d'une mémoire miraculeuse, d'une rare puissance de poumons, d'une activité infatigable, d'une ardeur parfois turbulente, soit pour les exercices du corps, soit pour les travaux de l'esprit, vrai tempérament oratoire né pour les succès durables, si le malheur des temps l'avait permis, et qui perdit un bel avenir pour une gloire éphémère [1]. Un de ses élèves est Abronius Silo, *père de celui qui écrivit des pièces pour les pantomimes, et souilla un grand génie, non content d'y renoncer.* Jun. Gallion, dont le portrait ne nous est pas parvenu, ami intime de Sénèque, devint plus tard le père adoptif

[1] Par suite d'une substitution du mot *Cato* au mot *Latro*, Vincent de Beauvais discute sérieusement la date assignée par Eusèbe, dans sa chronique (U. C. 741), à la mort de ce personnage (*Speculum Histor.* VI, 75).

de Novatus, destiné dans l'histoire à une autre célébrité. On sait l'estime qu'en faisait Tacite [1].

Arellius Fuscus déclamait avec une égale aisance en grec et en latin, plus facilement les *suasoriæ* que les controverses ; grand imitateur de Virgile, et dont, après tout, on comprend mal l'immense réputation, sur le portrait moitié satirique, moitié louangeur que Sénèque nous a laissé de lui. Il est plus justement célèbre par son disciple Papirius Fabianus, d'abord déclamateur, puis philosophe, plus tard maître du second Sénèque, après avoir été, en philosophie, le successeur de Tite-Live et d'Asinius Pollion.

Albutius Silo, de Novare, dont nous avons aussi une intéressante biographie dans Suétone, était un bizarre assemblage de qualités assez contraires : une timidité sans pareille, une recherche minutieuse de la perfection dans les détails, avec cela une grande bonhomie de caractère, *qui ne savait ni faire une injure, ni la souffrir;* des accès de *libéralisme* fort singuliers dans le pauvre décurion d'une petite ville de province. Il s'était exilé volontairement de sa patrie, à la suite d'un affront reçu au milieu du tribunal où il rendait sa justice. Il vient à Rome : un autre affront, que nous avons raconté ailleurs, le chasse du barreau, où son éloquence à la fois méticuleuse et imprudente l'exposait trop aux accidents et aux railleries. A Milan, nous le retrouvons encore défendant un accusé devant le proconsul, et tout à coup, enivré par les applaudissements de l'auditoire, par la vue d'une statue de Brutus placée devant lui, s'abandonnant à des invectives républicaines qui faillirent lui être funestes. Si

[1] « Tinnitus Gallionis. » *Dial. de Clar. Orat.* 26.

la liberté, sous Auguste, n'avait pas encore de dangers, elle avait des inconvénients [1]; et à juger par quelques autres passages de Sénèque, Albutius avait un peu cette manie de l'opposition [2]. Devenu vieux et infirme, il revint dans sa ville natale, y convoqua le peuple, et, rhéteur jusqu'à la fin, lui exposa les raisons qu'il avait de renoncer à la vie; de retour chez lui, il se laissa mourir d'inanition, et emporta au tombeau le titre consolateur d'un des héros de la pléiade. Non moins illustre qu'Albutius, Porcius Latro était mort dans la disgrâce, pour une maladroite et involontaire allusion à la naissance obscure d'Agrippa; il n'avait pu d'ailleurs se consoler d'une plaisanterie du puriste Messala contre son style [3].

Immédiatement après la pléiade se place Capiton, *pédant de bonne foi* [4], sans aucune prétention, et qui mériterait une plus ample biographie.

Cestius Pius, Grec de nation, grand et mauvais parleur en latin, le bouffon de l'école, poursuivait tout le monde de ses méchancetés, et en fut plus d'une fois victime. Il se croyait naïvement supérieur à Cicéron, et finissait par le persuader à d'autres. Cassius Sévérus ne put obtenir de lui une rétractation, même

[1] Sénèque, *de Benef.* III, 27 : « Nondum hominibus verba sua periculosa erant, jam molesta. » — [2] *Suas.* 6, p. 37. — [3] *Cont.* 12 fin, et p. 175 : « Fuit Messala exactissimi ingenii in omnes quidem studiorum partes, latini utique sermonis observator diligentissimus. Idem itaque cum audisset Latronem declamantem, dixit : *Sua lingua disertus est.* Ingenium illi concessit, sermonem objecit. Non tulit hanc contumeliam Latro, et pro Pythodoro Messalæ orationem disertissimam recitavit, suæ compositam suasoriæ quam de Theodoto declamavit, per triduum; quæ dixerit, suo loco reddam, *cum ad suasorias venero.* » Passage qui prouve en même temps que le livre des *Suasoriæ* a été écrit après celui des Controverses, et que nous ne le possédons pas entier. — [4] « Bona fide scholasticus erat, etc., p. 332. »

en le traînant au tribunal du préteur; et pourtant le pauvre Cestius, dînant un jour en Asie à la table du fils de Cicéron, avait payé sur ses épaules une insolente rivalité avec le père du proconsul. Probablement il mourut incorrigible.

On connaît plusieurs de ses élèves, Quintilius Varus, gendre de Germanicus; Alfius Flavus Avitus, dont il existe quelques fragments de biographies en vers; enfin le jeune Surdinus [1], ingénieux fabuliste, seul rival de Phèdre à cette époque, et que l'histoire littéraire paraît avoir oublié jusqu'ici [2]. Après Cestius nous nommerons encore :

Montanus Votiénus, si éloigné de montrer son talent de déclamateur, qu'il en rougissait presque. C'est à lui que Sénèque emprunte une sévère comparaison de la déclamation et de l'éloquence.

Gallus Vibius, aussi éloquent jadis qu'il devint fou dans la suite.

L. Vinicius, le plus habile et le plus fécond des improvisateurs; Auguste disait de lui : C'est le seul homme qui ait son esprit en argent comptant.

Claudius Sabinus, qui déclamait le même jour en grec et en latin; pauvre esprit d'ailleurs, et sujet à de singulières distractions.

Claudius Turrinus, rhéteur médiocre, honnête et modeste, compatriote et ami d'enfance de Sénèque, et dont le fils, que les jeunes Sénèque appellent leur frère, eut autant de mérite, avec moins d'ambition encore.

[1] Voyez plus haut, chap. III, section II. — [2] J'ai du moins vainement cherché le nom de ce fabuliste dans les principales histoires de la langue et de la littérature latines Cf. plus haut p. 116.

Gavius Silo, un de ces orateurs à qui le théâtre a manqué plutôt que le talent. Auguste l'ayant entendu plusieurs fois plaider à Terracine, lui rendait ce témoignage, qu'il ne connaissait pas *de père de famille* (on dirait aujourd'hui *de bourgeois*) *plus éloquent.*

Mamercus Scaurus, populaire par ses défauts mêmes, était la terreur des sots : il ne savait pas laisser passer une sottise impunie ; vil intrigant d'ailleurs, destiné à finir de mort violente, sur les délations d'un sot historien. Avec lui s'éteignit dans la honte l'illustre et ancienne famille des Scaurus.

Parmi les noms célèbres à d'autres titres, on retrouve avec un vif intérêt chez Sénèque :

Ovide, élève de Fuscus Arellius, admirateur de Porcius Latro, qui transporta dans ses poëmes plus d'un sujet emprunté aux controverses, par exemple, le *Jugement des armes*, et qui a souvent reproduit en vers de prosaïques subtilités recueillies aux déclamations de ses maîtres. Sénèque en rapporte un exemple [1]. Comme son fils, il connaît bien le vice du talent d'Ovide, cette facilité excessive, cette complaisance pour tous ses caprices, qu'on retrouve aujourd'hui dans ce qui nous reste du plus ingénieux des poëtes latins. Montanus Votiénus avait en prose le même caractère, et Scaurus l'appelait l'Ovide des orateurs.

Asinius Pollion, homme de guerre, orateur, poëte, philosophe distingué, était faible déclamateur. Aussi n'aimait-il pas déclamer en public. Ce fut lui qui imagina de réunir quelques amis dans une salle préparée à cet effet, pour leur lire ses ouvrages ; précaution tant soit peu aristocratique, et dont Labiénus lui fai-

[1] Controv. 28. Cf. 16, et Sénèque, *Quæst natur.* III, 27.

sait un amer reproche : « Ce vieillard triomphal ne livre jamais au peuple le secret de ses lectures : il paraît qu'il a peu de confiance en lui-même, ou plutôt qu'il croit cet exercice au-dessous de son éloquence. » Pollion ne pouvait admettre la déclamation que comme un exercice. Du reste, nous avons vu plus haut en quelle circonstance il se fit gloire de s'y être livré : il en donnait lui-même des leçons à son petit-fils Marcellus Æserninus, qu'il s'obstinait à regarder comme l'héritier de son talent oratoire, quoiqu'il laissât d'ailleurs un fils déjà illustre au barreau, Asinius Gallus, *grand orateur, mais plus éclipsé que soutenu par la gloire paternelle.*

Messala Corvinus, orateur et historien dont nous avons déjà souvent parlé, homme d'un esprit exact jusqu'au scrupule, défenseur obstiné des vieilles traditions du langage. Pour lui, Porcius Latro et Cestius ne parlaient pas latin; du reste, il leur cédait volontiers la maîtrise en déclamation.

Crispus Passiénus, un de ses successeurs les plus célèbres au forum, professait la même indifférence pour cet art. Passiénus le fils jouit aussi à Rome d'une assez grande considération, et fut deux fois consul [1].

Titus Labiénus ne déclamait pas non plus en public, et parce que cet usage n'existait pas encore, et parce qu'il y voyait une vanité frivole. Orateur du premier ordre, qui parvint à la gloire par des efforts inouïs, *à travers mille obstacles*, et *arracha l'admira-*

[1] Voy. Meyer, *Orat. Rom. fragm.* 530-534, éd. 1842. Cf. parmi les épigrammes insérées dans les œuvres de Sénèque le philosophe, la VI^e : *Crispe, meæ vires*, etc.

*tion plutôt qu'il ne l'obtînt.* Pauvre, méprisé, haï, il trouva dans le besoin de la résistance la force de se faire plus grand que ses ennemis. La violence d'un talent passionné, les excès d'une exaltation républicaine que le triomphe de la paix n'avait pu calmer, attirèrent sur lui un genre de supplice alors nouveau, et dont plus tard il y eut tant d'exemples. Ses ouvrages furent brûlés par ordre du sénat. Labiénus ne souffrit pas l'idée de survivre aux monuments de son génie ; il s'enferma dans le tombeau de ses ancêtres, pour y trouver la mort dont on lui faisait grâce, et la sépulture qu'on lui eût peut-être refusée. Quelque temps après, l'inventeur de la peine infligée à l'historien devait la subir à son tour. On a oublié aujourd'hui la réplique de l'ingénieux Gallion au libelle de Labiénus contre un affranchi de Mécène, mais on n'oublie pas cette réponse de Cassius Sévérus au sénatus-consulte qui condamnait les livres de son ami : « Qu'ils me brûlent donc aussi, car je les sais par cœur ! » Elle termine bien une page où Sénèque plaide pour la liberté d'écrire, et plaide d'une façon qui rappelle les paroles de Tacite au commencement de son *Agricola.* Ici le vieux Sénèque est vraiment orateur : on l'appréciera mieux en relisant, après ces nobles pages, la *suasoria* où Cicéron délibère s'il brûlera ses *Philippiques.*

Cassius Sévérus, qui revient souvent dans cette revue d'illustrations contemporaines, avait aussi toutes les grandes qualités de l'orateur, surtout de l'orateur politique. Les causes civiles n'étaient qu'un jeu pour lui ; il en plaidait plusieurs le même jour. Fidèle aux anciennes traditions du barreau, il se préparait avec

conscience, écrivait jusqu'aux moindres détails de son *action ;* mais, comme il arrive d'ordinaire au vrai talent, le hasard, une objection, la colère, l'inspiraient mieux encore. Aussi était-il dangereux de l'interrompre. (N'est-ce pas là un des traits de notre Mirabeau?) On pense bien qu'un tel homme était mal à son aise dans les entraves de la déclamation [1] : il s'y montrait inférieur, non-seulement à lui-même, mais à beaucoup d'autres. Interrogé par Sénèque sur cette singularité de son génie, il est réduit à s'excuser par l'exemple de Virgile, mauvais prosateur; de Cicéron, mauvais poëte; de Salluste et de Platon, mauvais orateurs; de Pylade, mauvais comédien; de Bathylle, mauvais tragédien. La suite du plaidoyer est curieuse. Nous lui avons déjà emprunté un épisode des infortunes de Cestius. La conclusion se prévoit sans peine: « Pour soutenir la comparaison avec des déclamateurs, il ne faut pas plus de génie, mais moins de bon sens; c'est pourquoi je me laisse rarement entraîner à déclamer, et toujours à regret, si ce n'est en présence de quelques amis intimes. »

L. Hatérius, qui déshonora gratuitement sous Tibère, par d'infâmes adulations, une vieillesse inutile [2], *promit de bonne heure un grand talent, et tint parole;* mais ses discours étaient presque oubliés du temps de Tacite; ses déclamations, à plus forte raison, quoiqu'il tînt un des premiers rangs comme déclamateur sous

[1] C'est lui qui disait (*Excerpta contr., l.* III, *præf.*): «Non minus devito supervacua dicere quam contraria; *in scholastica quid non supervacuum est, cum ipsa supervacua sit?*.. Cum in foro dico, aliquid ago; cum declamo, id quod bellissime Censorinus aiebat de his qui honores in municipiis ambitiose peterent, videor mihi in somniis laborare. »— [2] Tac. *Ann.* III, 57, et IV, 61: «Haterius... eloquentiæ, quoad vixit, celebratæ; monumenta ingenii haud perinde retinentur.» Sénèque, p. 323 : « Qui et promisit oratorem et præstitit. »

Auguste. Seul, de tous ses contemporains, il transporta en latin l'abondante facilité de la langue grecque. La rapidité de son improvisation était devenue presque un défaut, que l'empereur lui reprochait par cette spirituelle plaisanterie : « Mais, en vérité, il faut enrayer notre ami Hatérius [1]. » Au reste, il y avait là quelque chose de si involontaire, qu'Hatérius ne put jamais s'en rendre maître : il fallait qu'un de ses affranchis, assis à ses côtés, le modérât par des signes convenus ; singulier procédé qui rappelle celui du riche et ignorant Calvisius Sabinus, réduit à remplacer par un esclave chacune des facultés que lui refusait la nature [2]. A cette abondance de paroles, notre déclamateur unissait pourtant une rare et curieuse élégance de langage ; il puisait surtout dans le vocabulaire de Cicéron, seul défaut que l'école eut peine à lui pardonner [3]. Les hommes de goût lui en trouvaient un autre, c'était de trop aimer la période arrondie et harmonieuse. Quelquefois il lui arrivait de compter moins le sens que les syllabes, et de compléter étourdiment sa phrase par une absurdité sonore. Après tout, comme le Lucilius d'Horace (Sénèque imite ici les vers du poëte satirique), Hatérius rachetait ses défauts par des qualités plus grandes encore ; et pour entraîner dans son cours quelques parcelles impures, le torrent de cette éloquence n'était pas moins majestueux [4].

[1] Cf. Forcellini, au mot *Sufflaminare*. — [2] Sénèque, *Ep.* 27. — [3] « Quædam antiqua et a Cicerone dicta, a cæteris deinde deserta dicebat, quæ nec ille quidem orationis citissimæ cursus poterat abscondere... Hoc exempto, nemo erat scholasticis nec aptior nec sublimior. » *Excerpta contr. l.* IV, *præf.* p. 423. — [4] Horace :

Cum fluoret lutulentus, erat quod tollere velles.

Sénèque, p. 424 : « Multa erant quæ reprehenderes, multa quæ suspiceres, cum

Laissons de côté et Magius, le gendre de Tite-Live, parfaitement inconnu d'ailleurs, et Sénécion, surnommé *Grandio*, à cause de sa manie pour le grand en tout genre, et Plotius, le premier rhéteur latin qui ait enseigné publiquement à Rome, et Blandus, le premier des professeurs de rhétorique qui soit sorti de l'ordre des chevaliers [1], et d'autres personnages, indifférents à divers titres, qui figurent dans cette immense galerie de portraits [2]. Nous devons dire encore un mot des rhéteurs grecs. Ils sont moins nombreux, sans doute, que leurs rivaux. D'ailleurs, ce qu'ils ont fait pour la déclamation est plus difficile à apprécier aujourd'hui; car, par un accident commun à presque tous les livres où le grec et le latin alternent, le grec a souvent été sacrifié dans les manuscrits de Sénèque par un copiste ignorant; et quelques lignes éparses, mutilées ou corrompues, donneraient une bien fausse idée des auteurs auxquels Sénèque les rapporte. Cependant il faut bien mentionner deux ou trois noms illustres :

Timagène, le célèbre historien, d'abord esclave, puis cuisinier, puis porteur de litière, enfin ami de César Auguste; grand diseur de bons mots; incapable de garder longtemps la faveur d'un prince, mais capable de se venger d'une disgrâce par une plaisanterie. Chassé de la maison d'Auguste, il brûle aussitôt ce

torrentis modo, magnus quidem sed turbidus flueret. » — [1] Notons, à cette occasion, une sage remarque de Sénèque, qu'on serait moins étonné peut-être de lire dans un ouvrage de son fils : « Minime probabili more (apud veteres) turpe erat docere, quod honestum erat discere. » — [2] Voici un orateur qu'on n'a pas encore ajouté à la liste des contemporains d'Auguste, dont les ouvrages sont perdus : « Varius Geminus apud Cæsarem (cf. Quintil. V, 13 : *Actiones apud Cæsarem et triumviros*) dixit : « Qui apud te audent dicere, magnitudinem tuam ignorant; qui non audent, humanitatem, » p. 466.

qu'il avait écrit sur l'histoire de son puissant ami, et va redemander à Pollion, son ancien maître, un asile, que celui-ci lui accorde sans craindre la colère de l'empereur.

Le second Hermagoras, auteur de plusieurs ouvrages de rhétorique, et qui devint le chef d'une nombreuse école [1].

Apollodore de Pergame, célèbre aussi par ses nombreux élèves, qui se firent honneur de son nom. Parmi eux on comptait le jeune Octave, qui l'avait emmené de Rome à Apollonie; Caïus Valgius et Vipsanius Atticus, qui rédigèrent, l'un en grec, l'autre en latin, les préceptes de leur maître; Brutidius Niger, historien médiocre, autant qu'on peut le juger sur une critique et sur une citation de Sénèque; intrigant de bas étage, que Tacite a signalé en quelques lignes au mépris de la postérité [2].

Pour cette énumération déjà si longue, quoique très-abrégée, de beaux parleurs et d'écrivains, nous avons rarement puisé ailleurs que dans Sénèque le père. A peine nous sommes-nous permis de compléter çà et là, d'achever quelque portrait ou quelque biographie d'après des renseignements épars dans Tacite, Quintilien, Sénèque le philosophe. Nous voulions surtout montrer quel jour la lecture de cet écrivain peut jeter sur toute l'histoire du siècle d'Auguste. Au reste, le personnage le moins apparent, mais le

[1] Voyez d'ailleurs Quintilien, III, 1, § 16; III, 5, § 4; VII, 4, § 4. — [2] *Ann.* III, 66 : « Brutidium artibus honestis copiosum, et si rectum iter pergeret, ad clarissima quæque iturum, festinatio exstimulabat, dum æquales, dein superiores, postremo suasmet ipse spes anteire parat; quod multos etiam bonos pessum dedit, qui, spretis quæ tarda cum securitate, præmatura vel cum exitio properant. »

plus important de tous ces petits drames dont nous avons détaché quelques scènes, c'est Auguste lui-même, que l'on devine partout où on ne le voit pas. Ici, le fondateur de la paix qui gênait tant Labiénus et Sévérus; là, le triumvir qui redoute tout souvenir de Cicéron, mais qui permet volontiers à des pédants oisifs de le ressusciter en parodie; partout le prince adroit qui accepte la flatterie délicate, jamais la flatterie servile; qui distribue le blâme et l'éloge avec finesse et mesure, sait honorer de sa présence les lectures et les déclamations, mais n'aime pas que son gendre Agrippa y reçoive un affront, et veut encore moins que son nom et ses actions soient livrés aux fades commentaires des sophistes : c'est le témoignage de Suétone[1] expliqué par celui de Sénèque, et ce rapprochement suffit à résumer ici notre pensée à l'égard de Sénèque le père. C'était à nos yeux un historien, et le moins connu, de cette mémorable époque.

[1] Suétone, *Aug.* 89 : « Componi aliquid de se, nisi et serio et a præstantissimis, offendebatur, admonebatque prætores ne paterentur nomen suum *commissionibus obsolefieri.* » Cf. *Calig.* 53.

# CHAPITRE V.

## SECTION PREMIÈRE.

### SÉNÈQUE LE PHILOSOPHE.

Sous Tibère, il n'y eut place que pour la flatterie et le silence : encore fallait-il savoir se taire ou flatter à propos. Le même Caligula, qui réhabilita Labiénus, Sévérus et Cordus, essaye de détruire les ouvrages de Tite-Live [1]. En général, durant ces deux règnes, l'esprit littéraire ne se manifeste que par de timides et fades poésies, par de bizarres jeux d'esprit, dont l'empereur donnait l'exemple, et quelquefois l'ordre; ou par des éloges menteurs adressés aux morts et aux vivants. L'éloquence du barreau devait être bien pâle, quand toute noble pensée était prise pour une menace de rébellion, quand la philosophie se réduisait, en théorie, à de subtiles discussions; en pratique, à l'art de bien mourir [2]. C'est à travers ces dures épreuves,

[1] Suét., *Calig.* 34. — [2] Il est douteux que Fabianus le Philosophe, l'un des maîtres de Sénèque, ait publié avant le règne de Claude le traité de Politique que Sénèque envoyait à son ami Lucilius, vers l'an de Rome 815 (*Epist.* 100).

supportées avec une incroyable patience par la société romaine, que Sénèque le philosophe, né à Rome l'an 2 ou 3 de notre ère, arriva, sous Claude, à l'âge des honneurs [1]. Il avait vu, comme voit un enfant, les dernières années du règne d'Auguste; mais il avait vécu dans la maison paternelle, dans les écoles des philosophes, avec ce qui restait de la génération du grand siècle. Il avait pu connaître Tite-Live, Fénestella, Velléius Paterculus, Verrius Flaccus, Rutilius Lupus, Crémutius Cordus, et tant d'autres témoins du règne qui venait de finir. Enfin, son père lui en légua des mémoires, véridiques sans doute, puisqu'ils restèrent secrets en attendant le retour de la liberté. Lorsqu'il publia ces mémoires, Sénèque voulut sans doute les compléter par une biographie de son père; c'est cet ouvrage dont Niebuhr a retrouvé quelques lignes, et qui suppléait naturellement à l'extrême sobriété des détails que le vieux rhéteur nous fournit sur lui-même dans les préfaces de ses Déclamations.

Ainsi, la comparaison de deux fragments de Sénèque avec les nouveaux textes du Vatican démontre, 1° que Sénèque le philosophe avait écrit une biographie de son père; mais que lui-même il ne fut jamais historien, et M. Ten Brink a eu raison de n'admettre dans sa liste aucun titre d'ouvrage historique; 2° que Sénèque le père avait écrit une histoire de son temps, dont il reste deux fragments au moins.

Cette histoire, que Tacite n'avait point lue peut-

[1] Je renvoie, pour la plupart de ces détails sur la biographie de Sénèque le philosophe, et sur la chronologie de ses ouvrages, à l'excellente dissertation intitulée *Responsio ad quæstionem ab ordine philosophiæ theoreticæ et litterarum humaniorum, in Academia Gandavensi anno* 1825 *propositam*, etc. Gandavi, 1827, 124 p. in-4°, par M. Bern. Ten Brink.

être quand il condamnait si sévèrement les annalistes contemporains d'Auguste, ne fut publiée que sous le règne de Claude; et ne méritait pas de compter parmi les ouvrages où, suivant l'heureuse expression de son biographe, la vérité faisait retraite, *veritas retro abiit*. On pourrait aller plus loin, et, en supposant que notre philosophe garda longtemps manuscrits ces mémoires historiques, admettre qu'il y ait fait quelques emprunts dans ses divers ouvrages philosophiques. En effet, le chapitre du traité *de la Colère*, où nous lisons la modération d'Auguste envers l'historien Timagène [1], complète le témoignage du livre des *Controverses*, sur la persécution dirigée contre Cassius et Labiénus. Cette phrase déjà citée plus haut du traité *des Bienfaits : Sub divo Augusto nondum hominibus verba sua periculosa erant, jam molesta* [2], qui amène l'anecdote sur le sénateur Rufus, est confirmée par plusieurs autres anecdotes éparses dans le recueil des Controverses. C'est un chapitre de la *Consolation à Marcia* qui nous fournit les plus curieux renseignements sur les livres de Crémutius Cordus, dont la sixième *Suasoria* nous a conservé deux fragments. Crispus Passiénus, qui joue un si grand rôle dans les *Controverses*, reparaît également dans un passage du traité *des Bienfaits* [3].

Mais, sans accorder à ces rapprochements plus de valeur qu'ils n'en ont réellement, nous observerons que presque tous les renseignements fournis par Sénèque le philosophe sur la cour d'Auguste ont cette forme anecdotique, ce caractère descriptif qui appartient surtout aux révélations d'un contemporain : il y

[1] De Ira, III, 23. — [2] De Benef. III, 27. — [3] I, 15.

a tel personnage de ce temps qu'il semble avoir étudié d'après nature, Mécène par exemple[1]. Comme il nous peint jusqu'aux plus secrètes habitudes de ce favori de la fortune, tour à tour si actif et si indolent, si courageux et si lâche, si triste au milieu des insomnies de la fièvre et des chagrins domestiques, si insouciant de sa sépulture et si effrayé de la mort! Comme il montre bien ce contraste d'une vie partagée entre les plus futiles occupations de l'oisiveté et le soin des affaires publiques; puis la ressemblance du style de Mécène avec l'insolent négligé de son allure et de sa toilette! et, après cette description, comme il nous donne le secret de tant d'inconstances et de bizarreries : *Motum illi felicitate nimia caput, quod vitium hominis interdum esse, interdum temporis solet!* Et en effet, si Octave, dans l'ivresse d'un triomphe sanguinaire, s'oubliait sur son tribunal à signer des arrêts de mort, Mécène, dépositaire du cachet de César pendant son absence, quand il voyait l'Italie trembler devant le *Sphinx* du triumvir[2], pouvait bien s'oublier lui-même, et se jouer à plaisir de la patience des Romains.

En général, Sénèque connaît fort bien l'intérieur de la cour d'Auguste; c'est lui qui nous apprend le désespoir du vieux prince après la condamnation de sa fille Julie, et cette plainte échappée au sentiment d'une vieillesse désolée : « Ah! si Mécène et Agrippa vivaient encore, ils m'eussent épargné une pareille faute[3]. » Regret doublement vain, dit Sénèque; car

[1] De Benef. IV, 36; de Provid. 3; Epist. 19, 92, 101, 114. — [2] Suét., *Aug.* 50 : « In diplomatibus, libellisque et epistolis signandis initio *Sphinge* usus est. » Cf. Pline, *H. n.* XXXVII, 1. — [3] De Benef. VI, 32.

Agrippa et Mécène ne dirent pas toujours la vérité à leur ami; et s'ils eussent vécu alors, ils eussent peut-être augmenté le nombre de ses flatteurs : il est dans l'esprit de la *royauté* de louer le passé pour faire honte au présent, et d'attribuer la franchise à ceux dont elle ne redoute plus d'entendre les sévères conseils.

*Regalis ingenii mos est.* Notons ce mot, pour apprécier l'opinion qui régnait déjà sur le *principat* d'Auguste. On abuse, en effet, des textes anciens, qui semblent présenter le pouvoir des premiers empereurs comme un simple protectorat, moins qu'une dictature. Quelle que soit sur ce point l'autorité d'un célèbre témoignage de Suétone, dans la vie de Caligula [1], le gouvernement impérial n'en est pas moins, depuis Tibère surtout, une véritable monarchie, qui seulement flatte encore par de vains mots certaines habitudes démocratiques. Les contemporains de Claude et de Néron savaient trop bien comment les Césars entendaient continuer la république.

Toutefois Sénèque n'est pas un détracteur d'Auguste. Au contraire, il sait apprécier sa prudente neutralité dans l'affaire d'Hostius Quadra [2], infâme débauché, mis à mort par ses propres esclaves; et il le loue à propos d'intervenir dans celle d'un chevalier romain, meurtrier de son fils, et dont le peuple avait voulu

[1] C. 22 : « Hactenus quasi de principe : reliqua, ut de monstro narranda sunt. ... Nec multum abfuit quin statim diadema sumeret, *speciemque principatus in regni formam converteret.* » Cf. Velléius (II, 89), où il décrit complaisamment les illusions de Rome sur le rétablissement de la *république*, après la bataille d'Actium.—[2] Quæst. nat. I, 16. La ressemblance des noms a fait insérer dans la vie d'Horace, par Suétone, un abrégé de la hideuse peinture de Sénèque; et cette interpolation a longtemps fait tort au caractère du poëte de Vénuse. Mais après la dissertation de Lessing sur ce sujet, il ne peut rester aucun doute sur la fraude (Voy. plus bas chap. VII, sect. IV, fin de l'article *Suétone*). Cf. Letronne, *Appendice aux Lettres d'un antiquaire à un artiste*, p. 56, 57.

faire justice à coups de stylet dans le forum [1]. Il montre avec complaisance les précautions de sa politique dans une affaire encore plus difficile [2]. Nous avons plusieurs fois rappelé l'histoire de Timagène; quant à celle de Védius Pollion, Sénèque a tort peut-être de la donner pour un grand exemple de clémence [3]. Auguste n'était déjà plus le triumvir proscripteur, quand il humilia l'orgueilleuse cruauté de ce riche parvenu qui jetait, pour la moindre faute, ses esclaves aux murènes. Le rôle du réformateur avait commencé bien avant l'an 738, époque de la mort de Védius Pollion [4]. Au reste, ce trait d'histoire a une autre valeur non moins grave à nos yeux; il prouve combien le *prince* avait su conquérir de puissance réelle. Durant les dernières années de la république, que d'autres Védius s'étaient joués impunément de la vie des hommes! Déjà, au temps des Gracques, un noble Romain n'avait-il pas fait périr sous les coups le pauvre paysan qui demandait à ses lecticaires *s'ils portaient un mort dans cette boîte* [5]? C'est là, pour le dire en passant, un des avantages populaires du gouvernement impérial; bonne ou mauvaise, la justice était plus expéditive. Auguste, qui avait multiplié les tribunaux, savait aussi, à l'occasion, prévenir les procès. Nous venons d'en voir quelques exemples; il punissait d'un mot et sans réplique, ou bien il laissait punir, là où les anciennes formalités

[1] De Clem. I, 14. — [2] Ibid. I, 15. Voyez d'autres exemples dans Valère Maxime, VII, 7, § 3 et 4. — [3] De Ira, III, 40. Cf. de Clem. I, 18. Dion Cassius, 54, 23. Winckelmann (*Hist. de l'art*, XI, 2, 16) croit avoir retrouvé des traces des piscines de Védius Pollion. — [4] Ce sont précisément ces variations dans la politique et le caractère d'Auguste qui lui ont valu la spirituelle et mordante critique de Julien, dans le Banquet des Césars (p. 309, ed. Lips., 1696, in-fol.). — [5] C. Gracchus, *de Legibus promulgatis*, ap. Gell. X, 3.

eussent exigé peut-être plusieurs mois, et amené en définitive l'absolution du coupable.

Ce fut ainsi que l'empereur évita un long et scandaleux débat dans l'affaire de Cinna, dernier épisode qu'il faut examiner ici avec quelque détail.

Dion Cassius nous a conservé, sous la date de 756, le récit fort court et fort incomplet de la conspiration tramée contre Auguste par ce petit-fils de Sylla[1]; mais, selon son usage, il en fait le texte d'une longue conversation, où le seul discours de Livie occupe six chapitres. Le récit de Sénèque paraît puisé à de meilleures sources, malgré une erreur sur la date, erreur plus excusable chez un philosophe que chez un historien[2]. Le dialogue de Livie et d'Auguste offre chez lui un plus grand caractère de vraisemblance. Quant à celui d'Auguste et de Cinna, Dion Cassius n'en dit pas un mot; il n'a pas senti de quel intérêt dramatique un tel morceau était susceptible; et, de plus, il avait oublié sans doute ce que Suétone nous apprend, qu'Auguste écrivait d'avance jusqu'à de simples conversations[3]; il a prêté à Livie une ennuyeuse diatribe de son invention, au lieu de chercher dans quelque vieil auteur ce discours débité par l'empereur à son assassin, et dont Sénèque paraît attester l'existence quand il ajoute : *Ne totam ejus orationem repetendo magnam partem voluminis occupem; diutius enim quam duabus horis locutum esse constat.* Une improvisation de plus de deux heures eût été chose impossible pour Auguste,

[1] 55, 14-22. — [2] Celle qu'indique Dion Cassius est confirmée par un fragment des Fastes consulaires, qui a été placé à son rang par les derniers éditeurs de ces marbres, MM. Laurent et Baiter. — [3] Voyez plus haut, p. 23. On ne comprend pas comment Voltaire (*Commentaire sur Corneille*) a pu révoquer en doute l'aventure de Cinna.

surtout dans une circonstance aussi grave, et lorsqu'il fallait développer devant le coupable tous les replis d'une trame obscure et compliquée. Fabricius a donc eu raison de compter ces pages de Sénèque comme un fragment des écrits d'Auguste; on peut même conjecturer d'où elles furent transcrites par Sénèque : il lui était facile de puiser dans les mémoires inédits de son père. Mais il vaut mieux s'arrêter, car il y a peu de fragments d'histoire romaine, dans Sénèque, qui ne prêtent à de pareilles conjectures. Nous nous contenterons donc de signaler, en terminant, le passage de la consolation à Marcia sur la douleur d'Octavie après la mort de son fils Marcellus, et sur les regrets de Livie après la mort de Drusus. La première partie de ce morceau contredit presque sans réplique une tradition devenue populaire sur l'autorité de Servius, la lecture du sixième livre de l'Énéide devant la mère du jeune Marcellus; à ce titre, elle mérite l'attention de l'historien [1].

## SECTION II.

### CN. LENTULUS GÆTULICUS.

Je place après Sénèque un écrivain que celui-ci a dû connaître, mais dont il n'a pas parlé. Mort sous le règne de Caligula, Cn. Lentulus Gætulicus, fils

[1] Mémoire sur la lecture du VIe livre de l'*Énéide* par Virgile devant Auguste et Octavie, par Mongez, t. VII de l'Acad. des inscript., nouvelle série.

d'un père honoré par des talents modestes et par un triomphe sur les Gétules, n'a pas aujourd'hui une grande importance dans l'histoire de la littérature latine; cependant il n'est pas inutile, comme on le verra, de lui donner ici sa place dans la série des historiens dont les ouvrages sont perdus [1].

On ne peut guère indiquer le contenu de son livre, d'après l'unique témoignage de Suétone [2]; toutefois nous hasarderons à cet égard une simple conjecture. Consul l'an de Rome 778 qui suivit la mort de son père, Lentulus Gætulicus fut envoyé, neuf ans après, pour commander des légions en Germanie. Élevé peut-être à ce poste important et difficile par l'influence de Séjan, il fut presque le seul de ses amis qui survécut à sa ruine. Trois ans avant la mort de Tibère, nous le trouvons en butte aux attaques des délateurs; enfin, la dixième année de son commandement, il fut victime d'un sanglant caprice de Caligula [3]. Ainsi, l'un des successeurs de Germanicus sur cette frontière si turbulente de l'empire romain, Lentulus, a bien pu étudier à loisir le théâtre de tant d'événements tour à tour glorieux et funestes; et le souvenir de Drusus trouvait naturellement sa place dans les mémoires d'un lieutenant impérial sur la géographie et les guerres de la Germanie. Ce nous serait une raison de regretter la perte de cet ouvrage; mais il est vrai que l'amitié de Séjan pour Lentulus doit déjà diminuer nos regrets. Velléius Paterculus nous a appris ce que devenait la vérité sous la plume des courtisans de Tibère ou de son ministre [4]. Suétone n'a cité qu'une

[1] Voy. les interprètes *ad Tac.*, *Ann.* IV, 46; VI, 30. — [2] Calig. 8. — [3] Dion Cassius, 59, 22. — [4] On peut ajouter, pour compléter la liste des renseignements

fois Lentulus, en lui reprochant ses flatteries envers les Césars; et si Quintilien ne l'a pas loué parmi les historiens classiques de Rome, dont il conseillait la lecture à ses élèves, c'est apparemment qu'il avait aussi peu d'estime pour son talent que Suétone pour son caractère. Ainsi, cette fois au moins, le temps a fait justice.

## SECTION III.

### AUFIDIUS BASSUS.

Voici certainement un historien des guerres de Germanie, ou au moins d'une guerre de Germanie. C'est, dans l'ordre chronologique, le premier que Quintilien nomme après Tite-Live. Comme on a déjà beaucoup discuté sur les Aufidius et les Bassus en général, et sur cet Aufidius Bassus en particulier, je m'abstiendrai d'examiner séparément les opinions et les systèmes, et je me contenterai d'exposer les faits, tels qu'ils me semblent ressortir des témoignages anciens [1]. On admet ordinairement, sur d'assez bonnes preuves, que les lettres de Sénèque à Lucilius ont été écrites entre

qui nous restent sur Gætulicus, qu'il fut poëte lyrique, comme l'étaient tous les gens d'esprit à cette époque; que ses poëmes sont cités par Martial, Sidoine Apollinaire, et que l'Anthologie nous a conservé, sous son nom, une douzaine de petites pièces assez ingénieuses, mais qui n'ont aucun rapport avec l'histoire contemporaine (Voy. Martial, I *Præf.* Plin. *Ep.* V, 3. Probus, *ad Georg.* I, 227. *Anthol. Palat.* V, 17; VI, 154, 190, 331; VII, 71, 244, 245, 275, 354; XI, 409. Sidon. Apoll., *Carm.* IX, 256). — [1] Sénèq. *Suas.* VI; Sénèq. *Ep.* 30; Pline, *H. n.* VI, 9; Plin. *Ep.* III, 5; Quintil. X, 1, 103; Tac. *Dial.* 23.

l'an 811 et l'an 818 de Rome. La trentième de ces lettres raconte les derniers moments d'un Aufidius Bassus, vieux, infirme, et qui avait soutenu péniblement et à force de courage une santé de tout temps débile et presque désespérée. Or, Quintilien place l'historien Aufidius Bassus un peu avant Servilius Nonianus (*paulum ætate præcedens eum*), qui mourut l'an 814 [1]. Si donc l'Aufidius Bassus de Sénèque est l'historien, il faudra supposer que la lettre 30e a été écrite vers 813, Sénèque ayant ajouté que, depuis quelque temps déjà, son vieil ami se survivait à lui-même.

Maintenant, Pline l'Ancien avait écrit une histoire de son temps *a fine Aufidii Bassi;* or, pour que Pline eût l'idée de continuer le travail d'Aufidius, il fallait que cet ouvrage jouît d'une certaine autorité à Rome, et, de plus, qu'il formât un corps d'annales [2]. Il devient probable alors qu'Aufidius avait rattaché sa narration à celle d'un de ses prédécesseurs. Il ne reste de son livre qu'un fragment d'une authenticité incontestable, celui que transcrit Sénèque dans la sixième *Suasoria*, et ce fragment appartient à l'an 711 de Rome. Une citation douteuse de Pline l'Ancien pourrait être rapportée au récit de la guerre d'Arménie, dans laquelle fut blessé le jeune Caïus César [3]. D'un autre côté, l'histoire contemporaine de Pline comprenait le règne de Néron, *sicut in rebus ejus exposuimus — si-*

[1] Tac., *Ann.* VI, 31; XIV, 19. — [2] M. Bæhr a donc tort (*Gesch. der rœm. Liter.* § 201) de restreindre ce travail d'Aufidius Bassus à un récit de guerres civiles, et surtout de considérer Pline comme le continuateur, et de ce récit, et du récit des guerres de Germanie, dont nous parlerons bientôt. — [3] VI, 10 : « Universæ Armeniæ magnitudinem Aufidius quinquagies centena millia prodidit. » (M. Krause, *Hist. rom. fr.* p. 299, attribue ce fragment au vieil historien Cn. Aufidius.) Remarquons que notre Aufidius Bassus n'est pas cité une seule fois expressément parmi les sources de Pline.

*cut in rebus ejus retulimus*, dit-il lui-même à l'occasion de deux prodiges arrivés dans les dernières années de ce règne[1]. Enfin, des trois citations que fait Tacite de cet ouvrage, l'une se rapporte à l'an 821, l'autre à l'an 818, la troisième à l'an 808, qui est la seconde année du principat de Néron; d'où il résulte, avec assez d'évidence, que l'ouvrage d'Aufidius Bassus remontait au moins, sous forme d'abrégé, aux guerres civiles du second triumvirat; qu'elle atteignait, sans la dépasser, la fin du règne de Claude.

Ainsi tout s'accorde avec le témoignage de Sénèque. Dès 58, la quatrième année du règne de Néron, Aufidius Bassus, affaibli par l'âge et le redoublement de ses infirmités, avait cessé d'écrire. Eût-il gardé d'ailleurs plus de force et de santé, on sait que déjà la tyrannie de Néron commençait à rendre le rôle d'historien très-difficile : le temps approchait où Pline serait réduit à occuper ses doctes loisirs à la rédaction d'un recueil de difficultés grammaticales[2]. C'est précisément après ce recueil que Pline le Jeune a mentionné l'histoire commencée par son oncle au point où finissait Aufidius Bassus, et probablement écrite après la tyrannie de Néron.

J'oserai encore étendre ces conjectures. Dans la préface de son Histoire naturelle, Pline s'excuse d'offrir au fils de l'empereur un ouvrage de médiocre importance, qui n'admet ni les digressions, ni les *discours*, ni les dialogues, ni les péripéties et les événe-

[1] *Hist. n.* II, 83; 105. Cf. Tac., *Ann.* I, 69; XIII, 20, XV, 53. — [2] Plin., *Ep.* III, 5 : « *Dubii sermonis octo* (*libros*) scripsit sub Nerone, novisissimis annis, quum omne studiorum genus paulo liberius et erectius periculosum servitus fecisset. »

ments extraordinaires, etc., source d'intérêt et de plaisir pour le lecteur; puis il promet en récompense cette histoire de son temps, rédigée *opere justo,* dans des proportions convenables, sous la forme consacrée, c'est-à-dire, sans doute, avec des digressions, des *discours*, etc., avec tout ce que l'auteur regrettait de ne pouvoir faire entrer dans une encyclopédie scientifique; et cette observation s'applique naturellement au travail d'Aufidius Bassus, comme à celui de son continuateur. Elle est de plus confirmée par le court fragment où Aufidius prête à Cicéron quelques paroles évidemment supposées, et d'ailleurs peu d'accord avec le caractère de ce grand homme. C'est donc toujours le même système historique que nous retrouvons à un siècle de distance, dans les successeurs de Salluste et de Tite-Live, et que nous retrouverons bientôt dans Tacite [1].

Il serait moins facile d'apprécier le talent d'Aufidius. Quintilien lui accorde une correction sans éclat, et Sénèque n'accompagne d'aucun jugement ses deux citations. Quoique Aufidius ne figure pas dans la liste des déclamateurs (ce qui, du reste, s'explique fort bien d'un homme aussi maladif), des traces de déclamation se montrent dans le peu qui nous reste de lui. On lui assignerait donc volontiers une place après Crémutius Cordus, et avant Brutidius Niger, mais plus près du second que du premier; car ce qui nous reste à dire d'un autre de ses ouvrages, peut inspirer de sérieux doutes sur l'esprit dans lequel était rédigée sa grande composition historique.

[1] Voy. notre Appendice, I.

Aufidius Bassus, dit Quintilien, a heureusement retrouvé le vrai style de l'histoire, *surtout dans ses livres sur la guerre de Germanie*[1]. Cet éloge est en même temps un témoignage unique; mais ce qui le rend précieux, c'est le silence de Quintilien sur un ouvrage de Pline l'Ancien, dont son neveu nous parle en ces termes : « Mémoires militaires sur la Germanie, en vingt livres, comprenant toutes les guerres que nous avons faites avec les Germains. Il en commença la rédaction pendant sa campagne dans ce pays, sur l'avertissement d'un songe : l'ombre de Drusus Néron, conquérant et vainqueur de la Germanie, lui était apparue pendant son sommeil. »

Or, suivant nos calculs, en 810, époque de cette campagne de Pline, Aufidius avait déjà écrit ses livres *belli Germanici*. D'où vient donc, d'un côté, le silence de Pline le Jeune sur cet ouvrage d'Aufidius, de l'autre, celui de Quintilien sur l'ouvrage de Pline l'Ancien? Je crois l'apercevoir. Si Drusus apparaît en songe au lieutenant de Néron pour lui recommander sa mémoire, c'est que l'histoire des guerres de Germanie était à recommencer après le livre d'Aufidius; c'est que ce livre valait plus par la forme que par le fond. Cette réparation presque solennelle envers un grand nom insulté, ne convient pas mal aux commencements du règne de Néron. L'éloge d'un ouvrage menteur, mais élégant, s'explique facilement de la part d'un flatteur de Domitien.

Ainsi on voit qu'il est inutile de supposer, comme

[1] « Quam paulum ætate præcedens eum Bassus Aufidius egregie, utique in libris belli Germanici, præstitit, genere ipso probabilis in omnibus, sed in quibusdam suis ipse viribus minor. » X, 1, § 103.

l'ont fait quelques historiens de la littérature, deux personnages du nom d'Aufidius Bassus : le premier, historien contemporain d'Ovide, et mort à une époque inconnue ; le second, fils du premier, mort entre 58 et 61 de notre ère. Aucun témoignage positif n'autorise cette division ; et l'on a fort abusé de ce moyen de résoudre les difficultés chronologiques.

Quant à la famille et à la naissance d'Aufidius, nous n'en pouvons rien dire de certain. Le prénom de *Titus*, que lui donnent quelques éditions du dialogue *de Claris oratoribus*, est très-incertain ; celui de *Cnæus* aurait peut-être plus d'autorité, si l'on pouvait prouver que notre historien descendit de Cnæus Aufidius, contemporain de Cicéron, et dont le fils adoptif, Cn. Aurelius Orestes, fut consul en 682 [1].

## SECTION IV.

### M. SERVILIUS RUFUS NONIANUS.

On sait peu de chose de cet historien, mais du moins ce qu'on en sait n'est pas sujet à controverse, et mérite d'être résumé ici, d'abord parce qu'il nous importe de ne pas rompre le fil qui nous dirige à travers tant de monuments perdus; ensuite, parce qu'un heureux hasard nous permet de remonter dans la généalogie de Servilius, jusqu'à l'époque même qui fait le sujet de notre travail [2].

[1] Aux textes déjà cités sur les Aufidius Bassus, ajoutez l'inscription grecque n. 2335 (Cf. 2286) du *Corpus inscr. gr.* de Bœckh. — [2] Voy.

La célébrité de sa famille commence au sénateur Nonius, fils d'un certain Nonius Struma, proscrit par Antoine l'an 711 de Rome, pour une émeraude unique dont il était possesseur. Ce Nonius prit la fuite avec son précieux trésor, et les paroles de Pline à ce sujet nous laissent supposer qu'il échappa au fer des triumvirs. Quoi qu'il en soit, Nonia sa fille épousa un M. Servilius, consul l'an de Rome 755; par un de ces retours de fortune si fréquents dans un siècle de révolution, le gendre d'un proscrit était devenu le favori d'Octave. Au reste, ce consulat, qui dura seulement jusqu'aux kalendes de juillet, est signalé dans l'histoire par un incendie du temple de Cybèle, dont Valère Maxime nous a conservé la date et le souvenir [1]. Trente-deux ans plus tard, nous trouvons sur les fastes consulaires M. Servilius Rufus Nonianus, fils du précédent et de sa femme Nonia. C'est à ce consulat que se rapporte la merveilleuse histoire d'un corbeau solennellement pleuré et enterré par le peuple romain, selon le récit de Pline, qui paraît avoir puisé ici dans le journal de la ville [2]. L'an 798, nous retrouvons Servilius Nonianus à Rome, parmi les protecteurs de Perse, qui l'honorait et le respectait comme un père [3]. Probablement il n'était pas encore connu comme historien; car Tacite nous apprend [4] qu'il brilla longtemps au barreau avant d'écrire l'histoire. Servilius, comme tant d'autres, se sera, par prudence, abstenu d'écrire sous les règnes de Tibère et de Caligula; et c'est seulement sous un em-

surtout Hardouin, *ad Plin.*, *H. n.* XXXVII, 21. Cf. X, 60; XVIII, 5; XXIV, 28 Quelques auteurs modernes, Vossius entre autres, écrivent *Novianus*, au lieu de *Nonianus*, erreur qui vient, comme on le devine, d'une lettre renversée (u=n).— [1] I, 8, 11.—[2] X, 60. —[3] Suét., *Vita Persii* : « Coluit ut patrem Servilium Nonianum. »— [4] Ann. XIV, 19.

pereur historien [1] qu'il entreprit de raconter l'histoire de son temps. Au moins voit-on, par une anecdote que Pline le Jeune a citée [2], que Claude, empereur, honora un jour de sa présence une lecture de Servilius Nonianus. Arrivé au plus haut degré de considération, *princeps civitatis*, comme l'appelle Pline l'Ancien, Servilius Nonianus mourut en 61, au rapport de Tacite. On ignore quelle époque comprenait l'ouvrage historique qui lui a valu une place auprès de Tite-Live et d'Aufidius Bassus. Quant au mérite et à la forme de ce livre, Quintilien et Tacite [3] nous fournissent deux indications précieuses, l'un en plaçant Servilius Nonianus après Aufidius Bassus parmi les auteurs dignes d'être imités, l'autre en opposant ces deux noms à ceux des annalistes Varron et Sisenna. Mais, en tout cas, il nous importe de faire remarquer ici que Servilius Nonianus doit compter parmi les auteurs les mieux placés pour connaître et le gouvernement triumviral et les origines du principat. Fils d'un consul sous Auguste, petit-fils d'un sénateur proscrit par Antoine, ses traditions de famille étaient elles-mêmes des faits historiques qui devaient trouver place dans son livre. Seulement, il faut l'avouer, le consulat exercé sous Tibère sera toujours, pour un historien, une mauvaise recommandation auprès de la postérité.

[1] Voy. plus bas, p. 183.—[2] Epist. I, 13.—[3] Quintil., X, 1, 103. Tac., *Dial.* 23.

## SECTION V.

### ASCONIUS PEDIANUS.

Il serait facile de multiplier ici, par des conjectures plus ou moins sérieuses, la liste des auteurs qui pouvaient fournir des documents indirects à l'histoire d'Auguste. A juger par l'exemple de tous les historiens qui nous restent de l'époque impériale, il est peu d'ouvrages en ce genre qui n'aient pu avoir pour nous quelque utilité. Ainsi les mémoires de Corbulon, les ouvrages de Cluvius Rufus, de Fabius Rusticus, nous offriraient aujourd'hui, peut-être, des renseignements curieux, quoiqu'on ne les trouve pas cités pour des dates antérieures aux règnes des derniers Césars.

Mais, sans nous arrêter à des inductions fugitives, il est un auteur contemporain de tous ceux qui précèdent, connu par des travaux d'une spécialité fort étroite en apparence, et qui cependant doit trouver place dans notre revue : c'est Asconius Pédianus, le commentateur de Cicéron [1].

Né comme Sénèque au commencement de l'ère chrétienne, probablement dans la patrie de Tite-Live, il écrivait, sous le règne de Claude, quelques-uns de ses précieux commentaires, dont malheureusement il

[1] Voy. J. N. Madvig : « De Q. Asconii Pediani et aliorum veterum interpretum in Ciceronis orationes commentariis disputatio critica. » Havniæ, 1828, in-12, dont nous n'avons pu consulter l'*Appendix critica* publiée aussi en 1828, et qui doit contenir, entre autres parties intéressantes, une discussion sur le passage d'Asconius relatif au temple d'Apollon Palatin.

ne reste aujourd'hui que des lambeaux. Outre l'avantage d'être le compatriote, l'élève peut-être, du grand historien dont il invoque plusieurs fois l'autorité, Asconius est surtout recommandable par une profonde connaissance de l'histoire romaine d'après les sources les plus pures ou du moins les plus riches, d'après le Journal de Rome, les ouvrages de Salluste, de Tite-Live et de Fenestella. Comme Sénèque, il avait vu disparaître peu à peu, sous le règne de Tibère et de ses successeurs, les formes, si respectées par Auguste, de l'ancien gouvernement. Quelques faits, épars çà et là dans ce qui nous reste de ses commentaires, montrent suffisamment combien d'occasions se présentaient à lui de comparer la république à l'empire, et d'éclairer l'histoire d'une époque par celle de l'autre.

Asconius est encore un guide sûr et bien instruit pour la topographie de l'ancienne Rome, et, sous ce rapport, ses livres combleraient sans doute bien des lacunes, que l'insouciance presque systématique des historiens a laissées dans le tableau de la vie des Romains. Mais sur ce point, comme sur tant d'autres, ce que les débris de ses commentaires nous apprennent le mieux, c'est l'étendue de nos pertes [1].

## SECTION VI.

### C. LICINIUS MUCIANUS.

Malgré bien des fautes, le règne de Vespasien est

[1] Voy. plus bas, chap. VI.

encore un des plus honorables que présentent les annales de l'empire romain. Il est surtout signalé par de grands efforts pour rendre à l'histoire son ancienne dignité. Nous avons essayé plus haut d'apprécier l'influence d'Auguste sur les lettres en général et sur l'histoire en particulier. Depuis cette époque, la corruption avait été croissant ; l'adulation n'était pas seulement dans les livres, elle envahissait les monuments publics, les inscriptions, les fastes, les dépôts les plus sacrés de la vérité historique. Une des premières occupations du sénat sous Vespasien fut de nommer des commissaires pour mettre fin à ce désordre [1]. Vespasien lui-même devait bientôt restaurer le Capitole, incendié pour la seconde fois pendant les guerres civiles, et y replacer les exemplaires de plus de trois mille actes officiels, relatifs à la politique, à la religion et à la vie civile des Romains. Cet immense travail, si brièvement indiqué par Suétone [2], a trouvé récemment un appréciateur trop habile pour qu'il soit nécessaire de nous y arrêter longtemps [3]. Mais nous devons une attention particulière à deux auteurs qui ont écrit sous l'influence de la dynastie flavienne, et qui représentent assez bien cette nouvelle tendance de l'histoire vers une étude plus curieuse des documents originaux : je veux parler de Mucien et de Pline.

Lors de l'avénement de Vespasien, le *Journal de Rome* comptait environ deux cents ans d'existence. Il devait former déjà un recueil considérable, fort difficile à compléter pour les bibliothèques particulières,

[1] Tac., *Hist.* IV, 40 : « Tum sorte ducti per quos redderentur bello rapta, quique æra legum vetustate dilapsa noscerent figerentque, et fastos adulatione temporum fœdatos exonerarent. » Cf. plus haut, p. 74. — [2] Vesp. 8. — [3] M. J. V. Le Clerc, *des Journaux chez les Romains*, etc.

et, de plus, chargé d'inutilités de tout genre. Tandis que Vespasien faisait restaurer les tables de marbre et d'airain, Licinius Mucianus, bien connu d'ailleurs par son active intervention dans les affaires politiques de ce temps, rédigea ou fit rédiger une collection d'extraits empruntés aux journaux, aux registres des tribunaux, aux recueils de lettres, aux *commentarii causarum* des orateurs les plus célèbres [1]. Il remontait jusqu'aux plus brillantes époques de la république, et probablement il embrassait toute la période du principat. Mucien avait, pour réussir dans ce travail, toutes les ressources possibles : bibliothèques, monuments, archives, tout lui était ouvert. Aussi avait-il déjà rempli huit livres d'*Acta* et trois de lettres, l'an 75 de notre ère, époque de la conversation que Tacite raconte dans le dialogue *sur les Orateurs célèbres*. On ignore quelle suite eut cette entreprise, dont on trouverait difficilement un second exemple dans toute l'histoire ancienne.

Il est du moins vraisemblable que Pline l'Ancien s'en servit pour la rédaction de son *Histoire naturelle*. Il nomme parmi ses autorités, il cite souvent, et même avec une sorte de complaisance, dans le courant de son livre, Mucien *trois fois consul* [2], addition que le rapprochement de quelques dates explique facilement : car le troisième consulat de Mucien est précisément de l'année qui précède la dédicace et la publication de l'*Histoire naturelle ;* et Pline, qui ne ménage pas les flatteries envers ses protecteurs, comprenait certaine-

[1] Tac., *Dial.* 37. Passage jusqu'ici trop peu remarqué, et dont M. Le Clerc a fait sentir toute l'importance (l. c. p. 193, 202, 205, 209). — [2] *H. N.* VIII, 3; XXXIV, 17.

ment, dans son respect pour la famille impériale, l'homme auquel cette famille devait presque l'empire. Quoi qu'il en soit, parmi bien des citations relatives à des curiosités de la nature, et à des faits que Mucien avait pu observer pendant son séjour en Orient, on aperçoit dans Pline quelques traces d'emprunts faits à la collection dont nous venons de parler. Ainsi, une lettre de Cassius de Parme à Antoine [1] se classe naturellement au nombre des curiosités indiquées par Tacite. Il en est de même de l'anecdote que Pline paraît puiser dans quelques lettres ou discours adressés par un certain Tergilla au fils de Cicéron [2].

On pourrait étendre ces conjectures à certains fragments cités par d'autres auteurs que Pline. Quand Aulu-Gelle transcrit la réponse de Scipion l'Africain aux insolentes accusations du tribun Nævius [3], bien que le fait soit d'une date antérieure à la fondation du Journal de Rome, la naïveté archaïque de l'expression est si parfaitement conservée dans ce texte, qu'il est difficile de ne pas le croire emprunté à quelque ouvrage contemporain, ou, ce qui revient au même, à un recueil comme celui de Mucien. Quand un grammairien du quatrième siècle rapporte textuellement une ligne du testament d'Auguste [4], admettra-t-on qu'il en eut sous les yeux quelque copie séparée? N'est-il pas plus simple de supposer qu'une pièce qui intéressait si vivement le peuple romain fut insérée dans les *Acta*, et que de là elle put passer dans le recueil de Mucien? J'assignerais volontiers la même origine à la citation que fait Quintilien de plaidoyers

[1] XXXI, 8. — [2] XIV, 28. — [3] IV, 18. Cf. liv. XXXVIII, 51. — [4] Carisius, I, p. 80.

prononcés *devant C. César et les triumvirs, pour des citoyens du parti opposé* [1]. Mais il faut s'arrêter.

## SECTION VII.

### C. PLINIUS SECUNDUS.

Je n'ai pas à répéter ici tout ce que l'on sait sur la vie politique et littéraire de Pline l'Ancien ; il faut toutefois remarquer le bonheur qu'a eu cet écrivain de passer ses plus laborieuses années sous le règne d'un empereur ami des lettres, protecteur judicieux des recherches historiques, historien lui-même; car Vespasien avait écrit des mémoires que Josèphe cite plusieurs fois, et dont une grande partie doit se retrouver dans le récit de cet auteur sur les guerres de Judée [2]. En outre, à cette époque, la famille des Césars venait de s'éteindre, et ainsi étaient rompues pour l'histoire toutes les traditions de la flatterie. Pline a donc pu lire et apprendre beaucoup; et, comme historien, il a pu traiter avec liberté au moins toute la dynastie des Jules. C'est un avantage que Sénèque n'a pas toujours, bien qu'on s'aperçoive peu de la gêne imposée à sa franchise de philosophe.

Tous deux également instruits sur le siècle d'Auguste, Pline et Sénèque diffèrent d'ailleurs beaucoup

[1] V, 13, 4 : « Actiones apud C. Cæsarem et triumviros pro diversarum partium hominibus... » Cf. Senèq., *Controv.* p. 456, Bip. : « Varius Geminus apud Cæsarem. » — [2] Josèphe, *de Vita sua*, § 65, éd. Richter. J'ai cherché vainement la mention de cet ouvrage dans plusieurs historiens de la littérature latine; je n'oserais pourtant affirmer que l'indication de Josèphe n'ait pas encore été relevée.

par la nature de leurs souvenirs. La raison en est simple. Pline n'a point à courir après l'anecdote pour justifier quelque thèse de morale. Il fait tout simplement l'inventaire de la civilisation contemporaine, tantôt marquant d'un trait de scepticisme les vains efforts de l'homme contre la toute-puissance de la nature, tantôt s'arrêtant avec admiration devant les progrès de l'industrie et de l'art; tour à tour censeur ou panégyriste éclairé des hommes et des grands exemples.

Voilà pourquoi son livre, si étranger en apparence à l'histoire d'un temps déjà éloigné, mérite cependant une place dans notre Examen. L'*Histoire naturelle*, en effet, donne beaucoup plus que ne promet son titre, surtout dans le sens que lui prêtent vulgairement les lecteurs français; elle embrasse le résumé de toutes les sciences, de tous les arts, avec une foule de digressions instructives sur les personnes et les institutions. Ainsi, à l'occasion des métaux et de leurs usages, elle nous apprend plusieurs faits du plus haut intérêt pour la numismatique; ailleurs ce sont, au sujet des différentes espèces d'anneaux, de longs détails sur l'ordre des chevaliers[1]; ailleurs, la mention des cachets nous vaut quelques renseignements précieux sur l'administration de l'Italie par Mécène, en l'absence d'Octave. Souvent même les renseignements épars dans ces diverses digressions forment sur quelques parties

[1] XXXIII, 7 et 8 (Cf. Suét., *Aug.* 32). Ces derniers mots : *Ab illo tempore plane hoc tertium corpus in republica factum est, cœpitque adjici senatui populoque Romano et equester ordo; qua de causa et nunc post populum scribitur, quia novissime cœptus est adjici*, ne sont qu'en partie confirmés par les médailles (Eckhel, VI, p. 126). Sur la constitution de l'ordre équestre, et sur ses rapports avec la constitution de l'ordre judiciaire, voy. encore Morcelli, I, p. 91; Beaufort, *Rép. rom.* IV, p. 101 sq., éd. in-12. Sur le sujet des *décuries*, voyez les passages cités p. 284 des *Reliq. lat. sermonis*.

de l'histoire un ensemble assez complet. Ainsi Pline est, après Strabon, le premier écrivain ancien où l'on puisse étudier dans toute sa grandeur l'aspect extérieur, les divisions, les ornements de cette Rome jadis si modeste, devenue si opulente sous Auguste, si cruellement ravagée sous Néron, et qui sortait enfin de ses ruines, grâce à l'activité de Vespasien; en particulier le forum d'Auguste, les aqueducs, les portiques octaviens avec leur bibliothèque publique, les colonnes et les curiosités de tout genre dont les avait enrichis la munificence de l'empereur. Pline seul nous a donné, sur la superficie de Rome et de ses faubourgs, les mesures vérifiées et commentées avec une sagacité admirable par Fabretti[1]; seul il nous a donné le nombre des quartiers dans la division établie par Auguste[2]. Les immenses travaux de l'édilité d'Agrippa, les progrès du luxe dans les matières de construction; tant de traits qui font connaître les mœurs, les arts et le commerce, trouvent une place dans l'encyclopédie de Pline, et n'en auraient pas eu dans les ouvrages d'un annaliste. Tacite eût-il jamais raconté que, sur la frontière de Germanie, les chefs d'auxiliaires à la solde de Rome faisaient avec leurs soldats la chasse à une espèce d'oies sauvages dont la plume servait à remplir des oreillers pour l'usage du soldat romain[3]? Tacite fût-il descendu jusqu'à nous apprendre que la peau du hérisson était dans l'empire romain l'objet d'un commerce immense; que les désordres introduits par le monopole dans ce commerce avaient

[1] *De Aquæd. urbis Romæ diss.* III, dont il faut rapprocher maintenant les recherches nouvelles de M. Dureau de la Malle, *Économie pol. des Rom.* liv. I. — [2] III, 5. Voy. notre Appendice II. — [3] X, 27.

de tout temps éveillé la sollicitude du gouvernement, et que sur aucune matière il n'existait plus de sénatus-consultes [1] ? A juger par ce dernier trait, on doit craindre que la collection de Vespasien dans le Capitole ne fût bien incomplète ; car trois mille tables ne peuvent représenter qu'une faible partie des lois, des traités, des décrets que la république et l'empire avaient tant multipliés.

Voilà deux exemples frappants de ces révélations qu'il ne faut guère demander à la gravité des historiens. Au contraire, Pline, par nécessité autant que par goût, ne connaît point de petit détail, point de monument qui ne mérite d'être cité, quand il est véridique. Outre les Actes du peuple, on voit qu'il avait lu beaucoup de mémoires historiques, depuis ceux d'Auguste jusqu'à ceux d'Agrippine et de Corbulon; les lettres, les édits d'Auguste empereur; les mémoires géographiques d'Agrippa, au moins un discours du même (et c'est le seul dont le souvenir se soit conservé), sur la manière d'utiliser les objets d'art; le compte rendu de son édilité, où Frontin puisait peut-être quelques années plus tard. Malgré l'immense quantité de faits recueillis dans l'*Histoire naturelle*, Pline n'est pas toujours un simple compilateur; il sait juger aussi quelquefois : par exemple, dans les résumés de quelques biographies importantes, comme celles de Cicéron, d'Agrippa, d'Auguste, dans la dernière surtout [2], qui contient plusieurs traits inconnus d'ailleurs, et qu'on peut encore compléter par

[1] VIII, 56. Voy. aussi plus haut, chap. I, à l'article des édits d'Auguste. — [2] VII, 46. Rapprochez-en un morceau analogue dans l'*Émile* de J. J. Rousseau.

une foule d'anecdotes sur le ménage, les maladies[1], les petites superstitions de l'empereur; sur sa table, sur sa toilette, sur son luxe public et sa simplicité privée; enfin, sur quelques personnages de sa famille ou de sa cour, comme Livie, la première Agrippine, la première Julie; M. Lollius, le gouverneur du jeune C. César; Tarius Rufus, soldat de fortune, enrichi par son maître, et même élevé jusqu'au consulat, mais qui se ruina bientôt dans des entreprises agricoles.

En résumé, après les historiens proprement dits, Pline est l'auteur qu'il importe le plus de consulter, non-seulement sur les personnages politiques de ce temps, mais encore sur des personnages secondaires quelquefois inconnus d'ailleurs, et sur une foule de faits généraux qui servent à composer le tableau du grand siècle. Ainsi qu'on l'a déjà observé, l'aspect le plus intéressant du règne d'Auguste n'est pas l'aspect dramatique. L'organisation pacifique de la conquête fut l'œuvre principale d'Auguste, comme l'abaissement de l'aristocratie et le triomphe du peuple avaient été l'œuvre de César. Or, c'est Pline surtout qui nous

[1] XIX, 38 (de Lactucis) : « Est quidem omnibus natura *refrigeratrix*, et ideo æstate gratæ stomacho fastidium auferunt, cibique appetentiam faciunt. Divus certe Augustus *lactuca conservatus* in ægritudine fertur prudentia Musæ Medici. » Je choisis ce passage parmi plusieurs autres, pour montrer l'utilité du témoignage de Pline même sur des faits déjà connus par d'autres relations. Ces lignes en effet nous expliquent fort à propos les expressions un peu vagues de Suétone (*Aug.* 81 : *Quia calida fomenta non proderant, frigidis curari coactus, auctore Antonio Musa*) et de Dion Cassius (53, 30) sur cette maladie d'Auguste. Cf. Forcellini, au mot *Refrigero*, et Horace, *Ep.* 1, 15, 2. Une épigramme de Crinagoras (*Anthol. Pal.* IX, 419) achève d'éclaircir ce point de la biographie d'Auguste, en nous apprenant qu'après la guerre des Cantabres, et sa maladie à Tarragone (Dion, 53, 25), Auguste avait été prendre les bains des Pyrénées. Le mauvais succès de ce remède, suivi d'une rechute quelques mois après, décida sans doute Antonius Musa à changer le système de son prédécesseur.

montre et la grandeur de l'empire et la complication des ressorts qui le faisaient mouvoir, tous les principes de corruption qui le travaillaient à l'intérieur, et toutes les ressources dont l'administration impériale disposait contre les dangers du dehors et ceux du dedans. C'est chez lui qu'on peut le mieux suivre dans les différentes branches de la vie publique les progrès ou la décadence de Rome. Mais pour cela il ne faut se borner ni aux anecdotes, ni aux portraits, ni aux résumés biographiques; il faut savoir apprécier certains faits qui ne portent ni date ni nom. Je n'en citerai qu'un exemple pour finir, l'histoire de la propriété territoriale en Italie et dans les provinces, esquissée avec une énergique précision au commencement du dix-huitième livre, et terminée par ce trait expressif : *Verum confitentibus latifundia perdidere Italiam, jam vero et provincias.* Le mal s'était consommé sous les yeux de Pline; mais la transformation de la république en monarchie avait surtout contribué à le rendre incurable : sous Auguste, Horace en signalait déjà les symptômes. Remarquons d'ailleurs que, sur de tels sujets, Pline prononce avec toute connaissance de cause. Si dans l'histoire des arts [1] il se trompe souvent, faute de goût et d'études spéciales, en fait de statistique le savant qui fut consul, général d'armée, commandant d'une flotte, garde une incontestable autorité, et l'on ne s'étonne pas de voir son témoignage confirmé par les plus authentiques monuments de l'Italie ancienne [2].

[1] Voir surtout, à l'égard de ces erreurs de Pline, le jugement sévère, mais trop souvent juste, d'un artiste habile, de Falconet, dans les notes de sa traduction des livres 34, 35 et 36 de l'*Histoire naturelle* (réimpr. dans les *Œuvres diverses* du même auteur).— [2] Voyez surtout l'inscription récemment dé-

## SECTION VIII.

### FLAVIUS JOSÈPHE.

Quelques villes de l'Italie, quelques provinces de l'empire ont eu leurs annales ou leurs historiens indigènes [1]. Mais la littérature latine n'offre peut-être pas un seul auteur qui ait consacré sa plume à l'histoire des vaincus.

Malgré son mépris pour les *barbares*, la Grèce était plus généreuse : non-seulement elle souffrait volontiers qu'Hérodote écrivît les antiquités de la Perse ou de l'Égypte, quand ces deux pays jouaient un si grand rôle dans les affaires politiques du monde, mais encore elle semblait aller au-devant des peuples les moins connus, pour donner à leurs actions la publicité de sa langue immortelle. Tel est, pour ne citer qu'un exemple, l'esprit du grand ouvrage d'Aristote *sur les Républiques*, où pas un État du monde ancien ne fut volontairement oublié. Cela nous explique aussi comment les Grecs furent les premiers, ou du moins parmi les premiers historiens de Rome. Rome au contraire, dans l'ivresse de ses succès, oublie trop souvent de rendre justice aux peuples dont elle triomphe ; et à l'ambition de tout vaincre elle ne joint pas le respect pour des défaites souvent glorieuses. Cicéron avait eu le projet de mêler l'histoire de la Grèce à celle de sa patrie; mais ce projet était resté

couverte à Viterbe, et publiée dans les *Annales* de l'Institut archéologique, t. I, p. 175. D'après ce curieux document, un aqueduc d'environ 6000 pas ne traversait dans son parcours que *sept* propriétés. — [1] M. Le Clerc : *Des Journaux chez les Romains*, etc., p. 70-76.

sans exécution [1]. Avant le règne d'Auguste, un Romain ne pouvait lire en latin les annales de Carthage, de l'Égypte, de l'Asie, antérieurement à la conquête. Trogue Pompée essaya le premier de réparer cette grande injustice; mais il laissa bien des lacunes dans le plan qu'il s'était tracé, et d'ailleurs l'informe abrégé de Justin nous a dérobé la plus précieuse partie de ses recherches. Depuis Trogue Pompée (car on ne peut compter Claude [2]), il ne paraît pas que l'histoire ait de nouveau essayé d'étendre son domaine. Ce n'est que par accident qu'on trouve çà et là dans les auteurs latins de ce siècle quelques aperçus intéressants sur les antiquités des nations étrangères. Ainsi Tacite, dans la vie d'Agricola, comme jadis César dans les mémoires de sa campagne des Gaules, a jeté un coup d'œil rapide sur la Bretagne et ses habitants avant et depuis la domination romaine. Mais combien ces pages sont insuffisantes, même avec les autres fragments de récits épars dans les *Annales*, dans les *Histoires* ! Cependant les peuples du Nord ne sont pas les plus dédaignés par ceux qui distribuent la gloire. Un livre de Strabon, quelques chapitres de Pline et de Pomponius Méla, des inscriptions nombreuses, mais suspectes, contiennent à peu près tout ce qu'on peut savoir de l'Espagne sous Auguste. Il y a dans l'Italie même tel peuple qui n'est cité qu'une fois sur les fastes triomphaux de Rome, et qui pourtant a fleuri deux siècles par les beaux-arts, et nous a rendu, après de longues années d'oubli, d'admirables monuments de sa civilisation [3].

[1] Plutarque, *Cicéron*, c. 37. — [2] Suét., *Claud.* 42 : « Denique et *græcas* scripsit historias, Τυρρηνικῶν XX, Καρχηδονιακῶν VIII. » — [3] Rapporto intorno i vasi Volcenti... da Od. Gerhard. Roma, 1831, in-8°, p. 98 sqq.

Ces réflexions nous sont naturellement suggérées par les ouvrages de Flavius Josèphe.

De toutes les nations asiatiques soumises à l'empire de Rome, les Juifs étaient les plus haïs et les plus mal connus.

Les Romains comprenaient peu cet esprit de nationalité intraitable, qui faisait le principal caractère du peuple juif; comme jadis, au temps du vieux Caton, ils ne pouvaient supporter qu'on prétendît être *plus fier qu'eux* [1], et regardaient avec étonnement la fureur de ces hommes qui préféraient la mort à l'esclavage, parce que l'esclavage entraînait l'apostasie, ou du moins entravait la pratique du vrai culte [2]. Aussi doit-on s'attendre à trouver pour lui peu d'indulgence chez les historiens latins. Suétone et Tacite, quand ils daignent en parler, ne les nomment qu'avec mépris ou colère.

Cela seul suffirait pour nous intéresser d'avance aux récits d'un Juif qui, né quelque temps avant la mort de Tibère, mêlé depuis aux sanglantes discordes de la patrie, pouvait mieux qu'aucun autre réhabiliter dans l'histoire ses malheureux concitoyens. Cet homme d'ailleurs appartient à une nouvelle école historique, dont nous avons déjà signalé les tendances. Le besoin de tout prouver à des lecteurs incrédules le force de transcrire souvent des pièces justificatives, que Tacite, à sa place, eût à peine indiquées. Or le prisonnier de Vespasien, depuis ami de la famille Flavia, dont il avait même pris le nom, le savant dont

[1] « Rhodienses superbos esse aiunt, ... idne irascimini, si quis superbior est quam nos? » Apud A. Gell. VII, 3.—[2] Voyez surtout Josèphe, *Antiq. jud.* XVI, 1, 1. Cf. XIV, 4, 3.

les ouvrages étaient placés dans les bibliothèques publiques [1], par ordre même et avec le cachet de l'empereur, avait toutes les ressources possibles pour bien connaître et pour raconter les relations politiques de Rome et de la Judée. Comme Pline et Mucien, il puisa librement sans doute dans les archives restaurées du Capitole les décrets et les lettres officielles qu'il intercale en tout ou en partie dans sa narration [2].

Malheureusement, il faut l'avouer, la lecture des livres de Josèphe dissipe ces préjugés favorables. L'historien des Juifs est trop Romain par ses affections politiques, trop Grec par l'habileté mensongère de son talent oratoire, pour mériter longtemps la confiance qu'il inspire dès le premier abord, et l'intérêt particulier qui s'attache à son rôle d'écrivain national. Dans la première partie de ses *Antiquités judaïques*, il est

[1] De Vita sua, § 65 : Ὁ μὲν γὰρ αὐτοκράτωρ Τῖτος οὕτως ἐκ μόνων αὐτῶν (βιβλίων) ἐβουλήθη τὴν γνῶσιν τοῖς ἀνθρώποις παραδοῦναι τῶν πράξεων, ὥστε χαράξας τῇ ἑαυτοῦ χειρὶ τὰ βιβλία δημοσιεύεσθαι προσέταξε.—[2] Ant. jud. XIV, 10 : Πρὸς δὲ τὰ ὑπὸ Ῥωμαίων δόγματα οὐκ ἔστιν ἀντειπεῖν, ἔν τε γὰρ δημοσίοις ἀνάκειται τόποις καὶ ἔτι νῦν ἐν τῷ Καπιτωλίῳ, ἀλλὰ καὶ στήλαις ἀναγέγραπται χαλκαῖς. Il répète la même assertion à la fin de ce chapitre. Cf. XIV, 14, § 5. Du reste, on a plusieurs exemples de lettres officielles ainsi conservées. Voyez Bœckh, *Corpus inscr. græcarum*, n. 1543, 2254, 2743, 2852, 2943; Orelli., *Inscr. lat.* 3118 (cf. Maffei, *Ist. diplom.* p. 23. Morcelli, 1, p. 304), 3119, 750. Quant aux décrets, comptes, traités, et autres actes de ce genre, on sait que l'inscription sur marbre ou sur bronze, aux frais de l'État, en était, pour ainsi dire, la consécration officielle. Sur ce point, le témoignage des inscriptions grecques est surtout explicite. Voyez, entre bien des exemples, les n. 2448, 2671, 2715, 2827 (ἀποτεθεῖσθαι τῆς ἐπιγραφῆς ταύτης ἀντίγραφον εἰς τὸ χρεωφυλάκιον. Cf. 2950, τὰ ἀρχεῖα. 3029, τὸ ἀρχεῖον), 1838, 1842, 1845, 2060, 2061, 2271, 2272, etc. Au n. 1543, il est question d'un incendie des archives (τῶν ἀρχείων καὶ τῶν δημοσίων γραμμάτων) de Dyma en Achaïe. Voy. sur cet usage, le scoliaste d'Apollonius de Rhodes (IV, 480). Cf. Maffei, *Istoria diplomatica*. Mantoue (1727, in-4°). Parmi les Latins, je ne citerai que Pline, *Paneg.* 26; Cassiodore, *Varia*, IX, 16, et l'inscription 645 du recueil de Masdeu (*Publica pecunia in ære inciderunt*), que je crois authentique, mais que je signale pourtant, sous ce rapport, à la sévérité des critiques (Cf. Orelli, n. 956, 1079, 4035).

convaincu par la Bible même d'avoir altéré les faits en rhéteur ; et, dans la seconde, pour laquelle ce contrôle nous manque, il demeure suspect des mêmes contrefaçons. L'analyse ou même l'insertion des pièces officielles, que souvent il prodigue, ne suffit pas toujours pour nous rassurer sur sa bonne foi. Par une singulière fatalité, soit négligence de l'auteur lui-même, ou de ses copistes et de ses secrétaires (car il en avait[1]), presque tous ces documents offrent des indices de falsification. Un savant a entrepris de commenter, entre autres, les plus anciens décrets des Romains en faveur des Juifs[2], avec une confiance presque sans réserve dans le témoignage de l'historien. Rien de plus fâcheux pour l'honneur de Josèphe que ce commentaire apologétique. Krebs est obligé de convenir que Josèphe se trompe et se contredit grossièrement sur le pontificat de Judas Macchabée[3]; qu'il transpose au règne d'Hyrcan II un décret qui se rapporte au règne d'Hyrcan Ier[4]; qu'il place sous la date du ve consulat de César un autre décret antérieur de deux années à cette date[5], ou que d'un seul décret il en fait deux[6]; enfin, qu'il altère et mutile, en les abrégeant, ces pièces authentiques, de manière à les rendre souvent méconnaissables. Krebs n'a pas poussé

[1] *Contra Apion.* I, 9 : Εἶτα σχολῆς ἐν τῇ Ῥώμῃ λαβόμενος, πάσης μοι τῆς πραγματείας ἐν παρασκευῇ γεγενημένης, χρησάμενός τισι πρὸς τὴν Ἑλληνίδα φωνὴν συνεργοῖς, οὕτως ἐποιησάμην τῶν πράξεων τὴν παράδοσιν. — [2] « Decreta Romanorum pro Judæis facta, e Josepho collecta et commentario historico grammatico critico illustrata a Jo. Tobia Krebsio; Lips., 1768, in-8°. » Le P. Gillet, dans sa traduction de Josèphe, beaucoup plus savante et plus exacte, sinon plus française, que celle d'Arnauld d'Andilly, a déjà soulevé avec gravité ce problème de critique. Voy. surtout, t. III, p. 101, *Remarque* VIII et suiv. sur le livre XIV des *Antiquités judaïques*. Krebs ne paraît pas avoir eu connaissance de ce travail. — [3] Id. *ibid.* p. 7 : « Haud dubie Josephus hic hallucinatus est; » et il le démontre sans réplique. — [4] Id. *ibid.* p. 110-116. — [5] Id. *ibid.* p. 168 sqq. — [6] Id. *ibid.* p. 227 sqq.

son examen jusqu'aux documents du règne d'Auguste; il n'a pas même épuisé ceux que renferme le dixième chapitre du XIV^e livre des *Antiquités judaïques*, où l'auteur en a transcrit plus de vingt, soit traduits du latin, soit originairement écrits en grec. Ces pages lui eussent offert des difficultés inextricables, et des désordres de rédaction qui bravent tous les efforts de la critique. Pour citer quelques exemples, les paragraphes 13, 16 et 19 de ce chapitre contiennent évidemment, 1° les fragments d'un sénatus-consulte porté sous les consuls Lucius Lentulus et Caïus Marcellus, l'an de Rome 704, en faveur des Juifs d'Asie; 2° des fragments de lettres ou décrets, par lesquels des gouverneurs romains en Asie font part à leurs administrés du décret rendu en leur faveur. Mais tout est déplorablement brouillé dans le texte, tel que nous le lisons aujourd'hui. Josèphe vient de transcrire, § 10, un sénatus-consulte porté après la mort de César, sur la proposition de Publius Dolabella et de Marc-Antoine, consuls (an de Rome 709), en réponse à une ambassade du grand prêtre Hyrcan; puis, § 12, une lettre de Dolabella, devenu proconsul d'Asie, en réponse à une ambassade du même Hyrcan, et par laquelle il exempte les Juifs du service militaire (apparemment dans les armées romaines), et leur confirme le droit de vivre selon leurs lois et usages nationaux. On lit ensuite : « Voilà ce qui fut accordé par Dolabella à nos con-« citoyens, sur la demande des ambassadeurs d'Hyr-« can. Mais[1] Lucius Lentulus, consul, a dit : Du

[1] Le grec dit un peu moins. Λεῦκος δὲ κ. τ. λ. ... Il est clair que les copistes, ne comprenant rien à ce qu'ils transcrivaient, ont ajouté ce δέ pour lier les deux phrases.

« haut de mon tribunal j'ai délivré du service mili-
« taire les Juifs citoyens romains (mot à mot, conci-
« toyens des Romains, πολίτας Ῥωμαίων), par respect
« pour leur religion, le 12e jour avant les kalendes
« d'octobre, sous le consulat de Lucius Lentulus et
« de Caïus Marcellus. Présents (à la rédaction), T. Ap-
« pius, etc. » Suivent plusieurs noms propres répétés au § 19 avec des variantes considérables, puis une lettre de T. Attius Balbus, *lieutenant*, aux Éphésiens sur le même sujet. Les contradictions et les invraisemblances abondent dans ces vingt lignes : 1° la formule *Lentulus a dit*, usitée dans les actes grecs[1], mais inconnue aux Romains, et qu'on ne retrouve nulle part dans les traductions grecques de sénatus-consultes qui nous sont parvenus; 2° Dolabella faisant exécuter comme proconsul, par conséquent l'an 710, puisqu'il était consul l'an 709, un sénatus-consulte de l'an 704, et datant sa dépêche de cette même année 704; 3° les Juifs appelés citoyens romains ou concitoyens des Romains, ou, ce qui n'est guère plus naturel, désignés par ces mots πολῖται Ῥωμαίων, comme formant dans certaines villes d'Asie un *conventus* analogue à celui des citoyens romains[2]; 4° les noms des sénateurs qui assistaient à la rédaction du sénatus-consulte, transcrits d'abord entre une lettre de Lentulus et une autre d'Attius Balbus, puis au § 19, entre deux fragments mutilés de dépêches semblables; 5° dans cette liste même l'addition du titre de *tribun* (χιλίαρχος), après deux de ces noms propres, contre

[1] Franz, *Elem. epigr. gr.* p. 326.— [2] Cette invraisemblance n'a pas échappé au P. Gillet, qui, dans sa note sur le § 14, où la même formule se reproduit, propose de supprimer le mot Ῥωμαίων.

l'usage attesté par un assez grand nombre de monuments. L'addition du titre de *legatus* (πρεσβευτής) au nom d'Attius dans la même liste, s'explique plus facilement par une transposition dans les manuscrits, puisqu'une lettre du même Attius Balbus aux Éphésiens termine ce paragraphe. Il en est de même de plusieurs autres lacunes et d'autres altérations qu'il serait impossible de relever ici, et qui réclament la diligence d'un éditeur. Mais ce qu'il faut nécessairement attribuer à Josèphe ou à des secrétaires inhabiles et négligents, dont il ne surveillait pas assez le travail, c'est le dernier trait que nous allons signaler. Au § 10, le texte du sénatus-consulte rédigé, d'après les intentions de César mort, sur la proposition d'Antoine et de Dolabella consul, se termine par le nom des députés juifs du grand prêtre Hyrcan. L'auteur ajoute immédiatement après : « Hyrcan envoya aussi (ἔπεμψε « δὲ καί) un de ces députés vers Dolabella, alors gou- « verneur d'Asie, pour le prier d'exempter les Juifs du « service militaire, et de leur permettre de vivre selon « les usages de leurs ancêtres; et Dolabella ayant reçu « la lettre [1], sans même prendre avis de son conseil, « ordonna, par une lettre, à tous les Asiatiques, et par- « ticulièrement à ceux d'Éphèse, etc. » Par où il est clair que l'auteur voit dans la première ambassade et dans la seconde deux faits consécutifs, et ne se doute pas que le Dolabella, consul à Rome en 709, est précisément le proconsul d'Asie (en 710), auquel Hyrcan

[1] Le grec dit : Λαβὼν γὰρ ὁ Δολαβέλλας τὰ γράμματα. Gronovius, qui a publié pour la première fois cette partie du texte grec, d'après un manuscrit de Leyde, remarque bien qu'il y a évidemment lacune avant le mot λαβών, et qu'en effet la vieille traduction latine ajoute : *Quod facilius impetravit*. On n'a pas encore tiré de cette traduction tout ce qu'elle peut offrir d'utile pour la correction du texte de Josèphe.

envoyait un de ses ambassadeurs. Il est douteux que les manuscrits puissent jamais donner raison de pareils désordres.

Josèphe termine ainsi cette série d'extraits confus et mutilés[1] : « Il existe beaucoup d'autres décrets ana-« logues du sénat et des généraux romains en faveur « de notre peuple, beaucoup de décrets des villes, de « réclamations contre les lettres des généraux en fa-« veur de nos droits. Les pièces que nous avons trans-« crites suffiront au lecteur équitable pour juger notre « bonne foi. » Dans l'état où elles nous sont parvenues, ces pièces ne suffisent pas sans doute; on aimerait, dans de pareilles citations, moins de faste, moins d'abondance, et plus d'exactitude. Il nous semble toutefois impossible d'y voir partout un grossier artifice pour surprendre la créance du lecteur. Au chapitre XII du même livre, les lettres d'Antoine aux Juifs et aux Tyriens, à part quelques détails dont la faute peut à bon droit retomber sur les copistes, n'offrent rien qui ne s'accorde avec les événements contemporains, rien qui ne convienne au caractère du triumvir, et même à ces formes de style si cruellement critiquées dans les Philippiques de Cicéron[2]. Le second chapitre du livre XVI nous a conservé un décret et une lettre d'Auguste, qui ne méritaient pas d'être omis sans discussion par Fabricius[3]; deux lettres d'Agrippa aux

[1] Un certain nombre de ces extraits (depuis le § 9 du chap. X) manquent dans quelques manuscrits, et dans les éditions du texte grec antérieures à celle d'Hudson. Arnauld d'Andilly, qui suivait le texte grec et la version latine de Gélénius, ne les a pas traduits. Voy. la traduction de Gillet, *Remarque* IX, sur le livre XIV des *Antiquités judaïques*, et les notes des divers interprètes sur ce chapitre, dans l'édition d'Havercamp.— [2] III, 8 et 9. Dans la lettre à Hyrcan et aux Juifs, Antoine parle de ces crimes, δι' ἃ καὶ τὸν ἥλιον ἀπεστράφθαι δοκοῦμεν, ὃς καὶ αὐτὸς ἀηδῶς ἐπεῖδε τὸ ἐπὶ Καίσαρι μῦσος. — [3] Notatio temporum Augusti, p. 168, 199.

Éphésiens et aux Cyrénéens, une de Norbanus Flaccus aux Sardiens; une de Julus Antonius aux Éphésiens, qui n'a pas échappé à l'attention de M. Weichert, et dont l'authenticité ne semble inspirer aucun doute à cet habile critique[1]. Ces divers textes sont encore incomplets et mal rangés; mais il serait bien téméraire de les déclarer apocryphes, le premier surtout, dont un exemplaire devait être déposé à Ancyre, *dans le temple élevé à Auguste par la communauté des villes d'Asie*[2]. Il est vrai, à comprendre d'une seule vue toutes les pièces justificatives répandues par Josèphe dans son ouvrage, on s'étonne un peu de cette sollicitude des Romains pour un peuple que les écrivains latins nous montrent en général honteux et méprisé; et c'est là peut-être, sur ce point, la plus grave objection contre l'autorité de Josèphe. Mais on remarque bientôt que l'unité politique de l'empire supposait tolérance et protection de tous les cultes, et que les Juifs n'en pouvaient guère être exceptés. Les guerres de Pompée, et, plus tard, celles de Titus,

[1] Weichert, *de Cassio Parmensi*, *Excursus* V (de Julo Antonio triumviri filio), p. 357. — [2] Un juge spirituel parle de *falsification audacieuse* à propos d'un décret de Claude (rapporté liv. XX, c. 1, § 2), sous prétexte, 1° que Claude, *qui ne prit jamais le titre d'empereur*, selon Suétone, s'y déclare empereur; 2° qu'il se dit consul pour la quatrième fois, lorsqu'il ne l'était réellement que pour la troisième. Or, 1° Suétone dit que Claude *prænomine imperatoris abstinuit*, et non pas *cognomine*, ce qui est fort différent; et, en effet, dans le texte de Josèphe, le mot αὐτοκράτωρ n'est pas placé comme *prænomen*, mais comme *cognomen* (Voy. sur ce point Krebs, *l. c.* p. 188 sqq.); 2° Claude, dans la traduction de Josèphe, ne se dit pas *consul*, mais bien *consul désigné* pour la quatrième fois, ἀποδεδειγμένος, ce qui s'accorde parfaitement avec les autres monuments historiques. On voit, par cet exemple, combien de pareilles questions sont délicates. M. Ph. Chasles pouvait facilement choisir des textes qui auraient mieux justifié ses doutes sur l'autorité de notre historien (*de l'Autorité hist. de Flavius Josèphe*, Paris, 1841, in-8°, p. 41). J'en dirai autant du P. Gillet, dont les critiques, sur ce point, paraissent avoir induit en erreur M. Ph. Chasles (Voy. *Remarque* I sur le livre XX des *Antiquités judaïques*).

sans parler des événements secondaires, prouvent que Rome n'avait pas tort de compter sérieusement avec un pareil peuple. On voit d'ailleurs, par quelques décrets d'une authenticité incontestable, tels que les décrets sur les *Termesses majores* de Pisidie, et sur les habitants d'Astypalée[1], à quels minutieux détails savait descendre au besoin la politique du sénat, quand il s'agissait de garantir des intérêts respectables, quoique modestes, et d'assurer à la république d'utiles amitiés. Suétone, auteur grave et impartial s'il en fut, comme nous le démontrerons plus bas, Suétone, qui nous a parlé de la répugnance d'Auguste pour les rites hébraïques[2], des persécutions de Tibère et de Claude contre les Juifs[3], témoigne qu'à la mort de César les Juifs se distinguaient, parmi tous les étrangers domiciliés à Rome, par l'obstination de leur deuil et de leurs regrets[4]. César avait donc fait beaucoup pour ce peuple, et Auguste n'avait pu en cela oublier complétement la politique de son père adoptif. D'où il résulte avec beaucoup de vraisemblance que les décrets de César et d'Auguste ont, dans Josèphe, un grand fond de vérité historique.

Que si maintenant on prétextait le silence des écri-

[1] V. Latini sermonis reliquiæ, p. 278 et 376.— [2] Aug. c. 93 : « Caium nepotem, quod Judæam prætervehens apud Hierosolymam non supplicasset, collaudavit.» —[3] Tiber. c. 36. Claud. c. 25. Cf. Tacite, *Ann.* II, 85.— [4] Cæs. c. 84 : « In summo publico luctu exterarum gentium multitudo circulatim, suo quæque more, lamentata est, præcipueque Judæi qui etiam noctibus continuis bustum frequentarunt. » Le décret d'un certain Julius Caïus (inconnu d'ailleurs), rapporté dans Josèphe, mentionne en effet la permission accordée par César aux Juifs de Rome d'y célébrer leurs assemblées religieuses : Καὶ γὰρ Γάϊος Καῖσαρ ὁ ἡμέτερος στρατηγὸς καὶ ὕπατος, ἐν τῷ διατάγματι κωλύων θιάσους συνάγεσθαι κατὰ πόλιν (c'est-à-dire à Rome, comme il écrit une ligne plus haut), μόνους τούτους οὐκ ἐκώλυσεν, οὔτε χρήματα συνεισφέρειν, οὔτε σύνδειπνα ποιεῖν (Antiq. jud. XIV, 10, § 8).

vains contemporains sur ces témoignages de la bienveillance des Romains pour les Hébreux; si on ne croyait point à l'affirmation positive de Josèphe sur l'existence des textes originaux déposés au Capitole, Suétone encore nous aiderait à le défendre contre ces doutes. On lit dans cet historien que Claude accorda l'exemption des tributs aux habitants d'Ilion, sur une lettre écrite en grec par le sénat et le peuple romain au roi Séleucus, pour réclamer ce privilége en faveur des ancêtres de la nation romaine, *recitata vetere epistola græca*[1]. On voit, en effet, que Claude, l'élève de Tite-Live, l'historien érudit, ne s'était pas montré sévère pour un instrument dont l'original n'existait plus, selon toute apparence, ni au Capitole, ni dans les actes du sénat. A la rigueur, Josèphe pouvait, sans encourir de reproche, ne pas être plus exigeant.

Quant au récit des événements, Josèphe ne cite guère que trois autorités: la première, appréciée plus haut, celle de Nicolas Damascène, courtisan et flatteur d'Hérode[2]; l'autre, celle d'un certain Strabon de Cappadoce, qui paraît distinct du célèbre géographe[3]; la troisième enfin, celle des *Mémoires* d'Hérode. Cela nous explique deux défauts de son histoire: ignorance en ce qui touche les intérêts et la politique des Romains; exagération vraiment orientale en ce qui intéresse la vanité juive: « C'est alors, dit-il quelque « part[4], que commence entre les Romains la grande « guerre civile après l'assassinat de César par Cassius « et Brutus. César avait régné trois ans et sept mois.

[1] Claude, c. 25.— [2] Antiq. jud. XVI, 7, § 1.— [3] C'est ce qu'a bien démontré M. F. Lewitz dans une discussion courte et substantielle: *Quæstionum flavianarum specimen*, Kœnigsberg, 1835, in-4°. — [4] De Bello jud. I, 11, § 1.

« Sa mort ayant soulevé un grand tumulte, les princi-
« paux citoyens prirent chacun le parti qui leur sem-
« bla le plus avantageux. » Croira-t-on qu'il ait jamais lu Tite-Live [1] ? C'est ainsi, du reste, que Josèphe raconte ou juge la plupart des faits étrangers à l'histoire juive, au moins dans les livres que nous examinons. Une seule chose paraît l'avoir vivement frappé dans la conduite du peuple roi, je veux dire la discipline des camps. Il y a sur ce sujet, dans la *Guerre judaïque* [2], quelques pages d'un beau caractère, qu'on a souvent citées, et avec raison, mais qu'on aurait dû aussi, pour être juste, rapprocher du VI^e livre de Polybe. Josèphe, sans doute, avait pu voir ce qu'il résume avec une précision souvent énergique; mais Polybe l'a évidemment précédé dans cette profonde théorie de la conquête romaine, et Polybe a sur l'historien juif l'avantage d'un patriotisme plus éclairé. Trop indifférent peut-être pour le sort de la Grèce esclave, il ne se plaît pas cependant à rappeler comme Josèphe l'humiliation de sa patrie; il subit, il accepte le triomphe des Romains, il ne le bénit pas.

Josèphe, il est vrai, prend sa revanche, mais d'une façon singulière, en exaltant par des hyperboles de rhétorique la gloire des rois, des généraux et des prêtres juifs. Une seule fois il lui arrive d'opposer au témoignage des Mémoires du roi Hérode l'explication moins favorable que lui fournissaient d'autres récits

[1] Tite-Live est le seul historien latin qu'il semble connaître; encore ne l'a-t-il cité qu'une fois, et comme en passant, *Antiq. jud.* XIV, 4, 3. Ailleurs, il semble quelquefois renvoyer aux historiens latins, mais sans les nommer; par exemple, *Antiq. jud.* XIV, 12, 2; XVIII, 2, 5; XIX, 32. Il les copie certainement, ou il les suit de fort près, dans son récit de la mort de Caligula, où quelques traits rappellent vraiment la manière de Tacite. — [2] III, 5.

de la mort d'Hyrcan [1]. Mais la vanité d'Hérode gagne un peu l'historien, quand il nous dit gravement qu'après Actium, l'allié fidèle d'Antoine inspira plus de crainte qu'il n'en ressentit lui-même [2], et que César crut la victoire mal assurée, tant que son rival garderait un pareil ami. L'entrevue de César et du prince juif est racontée sur le même ton d'emphase. Après cette réconciliation solennelle, les progrès du crédit d'Hérode auprès de son nouveau maître sont un peu trop rapides pour être vraisemblables ; et Suétone, chroniqueur si exact du palais impérial, aurait souri peut-être, s'il eût jamais lu dans Josèphe qu'Hérode était, après Agrippa, le meilleur ami de César, et, après César, le meilleur ami d'Agrippa [3]. L'emphase augmente encore, et va jusqu'à la naïveté, dans la description des magnificences royales d'Hérode. Josèphe s'en est peut-être aperçu lui-même ; car, dans ses *Antiquités judaïques*, il a supprimé quelque chose de ce luxe d'hyperboles maladroitement prodiguées dans la *Guerre judaïque* [4].

Mais ceci nous conduit à une observation plus générale, et non moins importante. Les ouvrages de Josèphe contiennent deux rédactions souvent diverses,

[1] Antiq. jud. XV, 6, 3. — [2] Παρεῖχε μέντοι δέους πλέον ἢ ἔπασχεν. Par un hasard singulier, le Pseudo-Hégésippe ou Josèphe, *de Excidio Hierosolymitano* (I, 33) semble plus fidèle à la vérité historique, quand il s'éloigne ici du texte grec de Josèphe : « Sed major victorem (Hérode avait remporté une victoire sur les Arabes) sollicitudo perculit, ut qui sibi alios subjecerat, non jam de finibus sed de toto regno periculum imminens perhorresceret, victo Antonio quem fida sibi amicitia copularat. » Mais, sans se soucier d'être d'accord avec lui-même, il ajoute : « Denique Augustus Cæsar Actiaci triumphator certaminis, necdum superatum Antonium arbitrabatur, cum Herodes superasset victoriæ. Anxius itaque rex, etc. » — [3] Voy. tout le chap. 20 du Ier livre de la *Guerre judaïque*, et comparez les *Antiquités judaïques*, XV, 10, 3. — [4] De Bello jud. I, 20. Antiq. jud. XV, 8 et suiv.

quelquefois semblables, des événements du règne d'Auguste; la plus ancienne, dans la *Guerre judaïque*, est ordinairement plus sommaire en ce qui concerne l'histoire intérieure de la Judée; elle rappelle en quelques mots la mort d'Aristobule et celle d'Hyrcan, exposées avec de longs détails dans les *Antiquités judaïques*; mais elle offre un tableau développé des déchirements domestiques de la famille d'Hérode, et surtout de la tragique aventure de Mariamne. Il semble que l'auteur ait eu l'intention de compléter, dans le second ouvrage, les lacunes qu'il avait laissées dans le premier. Est-ce là un bon procédé de composition historique? Les livres sur la *Guerre judaïque* ont pour objet de rétablir la vérité, trop souvent altérée par les historiens antérieurs dans le récit des événements militaires dont la Judée, depuis un siècle, était le théâtre[1]. A quoi bon alors de si longues digressions sur les dissensions intérieures de ce pays et de la famille d'Hérode? A quoi bon ce long récit de la conjuration qui mit fin aux jours de Caligula? Rédigées dans une autre intention, les *Antiquités judaïques* admettaient au contraire tous les développements qui pouvaient servir à mieux réhabiliter le peuple juif, ses mœurs et ses institutions, méconnues ou calomniées: c'était là que trouvaient bien leur place tous ces détails de biographie, ces études de caractères auxquelles Josèphe sait quelquefois donner le relief de l'éloquence. Dans ces deux compositions, l'histoire générale de la Judée et l'histoire particulière de ses luttes avec les Romains se confondent sans cesse; et à tout ce désordre de la narration, l'esprit sophistique ajoute

[1] Voy. la Préface de Josèphe.

des ornements ou inutiles ou mensongers. Dans la *Guerre judaïque*, à l'occasion d'une invasion des Arabes, l'auteur met dans la bouche d'Hérode une assez froide allocution aux Juifs. Mécontent de ce premier essai, il l'a remanié dans les *Antiquités*[1]; toutefois cette seconde édition n'est guère moins déplacée que la première. Ces sortes de discours d'ailleurs sont rares dans Josèphe; mais, soit qu'il les emprunte à quelque historien antérieur, comme Nicolas de Damas, soit qu'il les compose lui-même, on s'en passerait volontiers : on aimerait mieux qu'il eût employé sa peine à concilier les détails divergents de ses deux récits sur le même épisode. Par exemple, il n'est pas indifférent de savoir si le tremblement de terre qui donna aux Arabes la confiance d'attaquer les Juifs fit périr *dix mille* personnes, comme il est dit dans les *Antiquités*, ou *trente mille*, comme il est dit dans la *Guerre judaïque*. Sans passer même d'un livre à l'autre, on est étonné de lire, à quelques pages de distance dans le même ouvrage, deux versions assez différentes sur la mort du dernier prince Asamonéen, Antigonus, après la prise de Jérusalem[2]. Heureusement il arrive quelquefois que ces incertitudes se corrigent l'une par l'autre, et que la vérité sort de la contradiction. Ainsi Josèphe a beau redire dans ses *Antiquités* ce qu'il a dit dans la *Guerre judaïque* sur la tendresse d'Auguste et d'Agrippa pour Hérode[3];

[1] De Bello jud. I, 19. Ant. jud. XV, 5.—[2] Ant. jud. XIV, 16, 4; XV, 1 initio. Cf. de Bello jud. I, 18, 3.—[3] Ant. jud. XV, 10, 3 : Τό τε σύνολον εἰς τοῦτο προῆλθεν εὐτυχίας, ὥστε δύο τούτων τὴν Ῥωμαίων ἀρχὴν διεπόντων, τοσήνδε τὸ μέγεθος οὖσαν, Καίσαρος καὶ μετ' αὐτὸν Ἀγρίππα, κατὰ τὴν πρὸς αὐτὸν εὔνοιαν, Καῖσαρ μὲν οὐδένα μετ' Ἀγρίππαν Ἡρώδου προετίμησεν, Ἀγρίππας δὲ μετὰ Καίσαρα πρῶτον ἀπεδίδου φιλίας τόπον Ἡρώδῃ.

quand il nous raconte ensuite les longs et pénibles voyages du tyran juif au-devant et presque à la poursuite de son puissant ami, on voit bien que cette prétendue amitié n'était, de la part d'Agrippa, qu'une protection dédaigneuse [1]. En général, c'est dans les derniers livres des *Antiquités judaïques* qu'on peut juger de l'abaissement où Rome avait réduit toutes ces petites royautés orientales. Il faut lire les voyages d'Hérode et de ses fils en Italie; ces séances du conseil privé de l'empereur, où les intérêts de deux rois étaient débattus à huis clos par leurs avocats, quelquefois en leur présence, et se décidaient sans appel par un décret de l'empereur; ces dispendieuses flatteries prodiguées à César, à ses parents, à ses favoris, par un roi qui épuise ses propres sujets pour répandre l'or sur les avenues du palais impérial, ou seulement dans les villes protégées du maître. Il faut suivre Josèphe dans la description de la nouvelle Césarée, des temples et des jeux consacrés à Auguste [2]. Après la mort d'Hérode (qui pourtant s'était fait autoriser à disposer librement de son empire), il faut voir avec quelle timidité les héritiers de l'usurpateur vont soumettre à la sanction d'Auguste le testament de leur père; comment Archélaüs reçoit, à titre provisoire, la moitié du royaume, sauf à recueillir un jour une plus large part de l'héritage, s'il la mérite; comment, sur un simple mot de l'empereur, il revient à Rome pour y subir, sans être entendu, une condamnation qui le rélègue

[1] Voy. *ibid.*, tout le chap. 2 du liv. XVI. — [2] C'est seulement après tous ces travaux, qu'Hérode songe à reconstruire le temple du Dieu des Juifs à Jérusalem: tant la divinité de César éclipse déjà toute autre divinité! Il est vrai que les Juifs protestent souvent par la révolte contre ce mépris sacrilége de leur antique religion.

dans une ville des Gaules. Alors on comprend de quelle puissance terrible le peuple romain avait revêtu son souverain représentant, et ce que signifiaient les formes républicaines encore respectées dans la capitale de l'empire. Au temps d'Hérode le Grand, César est bien réellement le maître du monde. Il a un conseil d'amis, il a des lieutenants et des procurateurs; un sénat pour consacrer les actes de sa royauté[1]; mais des collègues, il n'en a pas. Depuis la mort d'Antoine, le sénat et les consuls ne sont plus en réalité des pouvoirs de l'État. Josèphe, je le sais, écrit lorsque déjà le despotisme militaire a remplacé le règne plus doux et plus légal du principat; il a pu retoucher ses livres, pendant ces funestes années où Domitien tenait Rome haletante sous de continuelles proscriptions; et quelque chose de cet esprit monarchique, qui était devenu l'esprit romain, peut se refléter malgré lui dans son récit des dernières dissensions de la république mourante[2]. Mais les faits surtout parlent dans ce récit; et lors même que l'historien se laisse entraîner par ses habitudes de rhéteur, ou pervertir par des sentiments moins nobles encore, la vérité apparaît toujours derrière ses réticences ou ses hyperboles trompeuses.

[1] Πρὸς ἀφοσίωσιν, comme le dit très-bien Photius, résumant ainsi, d'après Josèphe, l'influence romaine en Judée, sous le règne d'Hérode : Βασιλεύει δ' οὗτος παρανόμως τε καὶ παρ' ἐλπίδας καὶ αὐτοῦ ἐκείνου, σπουδῇ μὲν Ἀντωνίου, τοῦ στρατηγοῦ Ῥωμαίων, χρήμασιν ὑπηρετοῦντος, καὶ Αὐγούστου καταινέσει, ψήφῳ δέ, πρὸς ἀφοσίωσιν, καὶ τῆς βουλῆς Ῥωμαίων. — [2] C'est par un anachronisme beaucoup moins grave qu'il lui arrive d'appeler *Julie* la femme d'Auguste vivant, bien qu'elle n'ait reçu qu'après la mort de son mari le titre de *Julia Augusta* (Antiq. jud. XVI, 5, § 1; XVII, 8, § 1. Cf. Marini, *Atti dei frat. Arvali*, I, p. 78. Gori, *Inscr. etr.* I, 306. Orelli, *Inscr. lat.* 613 sq., 1520, ..., etc. Letronne, *Recueil des inscriptions de l'Égypte*, t. I, p. 83, 231.)

Alors sans doute il n'en a point l'honneur, mais le lecteur n'en a pas moins le profit.

Saint Jérôme[1] a comparé Josèphe à Tite-Live; c'est faire tort au grand annaliste de Rome. Certes, je ne retrancherais pas Josèphe de la liste des historiens grecs, ainsi que l'a fait un critique de nos jours[2]; ni comme savant, ni comme écrivain, il n'a mérité cette exclusion; mais je le laisse bien au-dessous des maîtres de l'école classique. Incertain entre le dieu de ses pères et les dieux de Rome, protestant de sa pitié pour les Juifs lorsqu'il flatte leurs bourreaux, Josèphe n'a point cette haute moralité, cette religion du patriotisme, qui nous font, dans Tite-Live, excuser bien des erreurs ou des actes d'injustice. Entouré comme il l'était de précieux secours historiques, et prétendant surtout à l'exactitude contre des adversaires qu'il accuse d'imposture, il n'a pas toujours évité lui-même le soupçon des fautes qu'il leur reproche. Aidé par des rhéteurs et des grammairiens grecs dans la rédaction de ses livres, il y a partout laissé la trace de ces travaux divers et incohérents. Sa narration est tantôt vive et animée, tantôt sèche et froide; tour à tour minutieuse et prolixe, ou sommaire jusqu'à l'obscurité, elle montre à chaque page l'effort d'un talent vrai, mais incomplet, et gêné dans ses allures. Ce n'est point l'art profond, le ton majestueux de Thucydide; ce n'est point la noble sérénité de Tite-Live : c'est quelque chose d'inégal et d'inachevé, où se montre à la fois

[1] Epist. 22, § 15. Cf. l'article consacré à Josèphe dans le *Catalogue des écrivains ecclésiastiques*, par le même. — [2] H. Ulrici, *Charakteristik der antiken Historiographie*, Berlin, 1833, in-8°. Le silence de la Harpe doit moins nous étonner; c'est tout simplement oubli ou négligence.

l'embarras de l'homme sans conscience, et de l'écrivain dictant dans une langue qui lui est étrangère. De telles disparates ont donné prise, chez les modernes, aux jugements les plus contradictoires : Josèphe a trouvé des panégyristes et d'ardents détracteurs. Sur ce point, pour parler avec le Vayer [1], je ne voudrais cautionner aucun avis extrême. Je voudrais faire la part des temps, des circonstances, et de l'historien lui-même. Au temps et aux circonstances j'attribuerais de précieux renseignements qu'un Juif, ami de Vespasien, pouvait seul nous fournir; à l'écrivain, l'élégance et quelquefois la pureté d'un style qui le place au-dessus de Polybe, entre le pur atticisme et l'incorrection du dialecte alexandrin [2]; au critique, quelques bonnes intentions; à l'historien prévenu, des erreurs qui sont peut-être des mensonges. Mais sur tout cela je voudrais aussi tenir compte d'un fait trop peu observé : c'est que Josèphe demeura presque inconnu de ses contemporains; parmi les Grecs, saint Justin et Eusèbe sont les plus anciens garants de sa bonne foi; et Photius arrive un peu tard pour en juger, bien qu'il pût lire du moins les écrits de son célèbre antagoniste, Justus de Tibériade [3]. Parmi les Latins, Suétone semble seulement le connaître de nom [4]; et, avant saint Jérôme, pas un historien romain ne le cite pour le louer ou pour le contredire. Encore est-ce un simple hasard qui subitement, au IVe siècle, attire l'attention

[1] Jugement sur les anciens et principaux historiens, art. *Josèphe*. — [2] Voyez Krebs dans les dissertations citées plus haut, *passim*, et surtout dans l'ouvrage intitulé *Observationes in novum testamentum e Flavio Josepho*, Lipsiæ, 1755, in-8°. Cf. Benseler, *De Hiatu in script. græcis* (Fribourg, 1841, 8°), I, p. 557. — [3] Myriobiblion, *Codex*, 33. — [4] Vespas. c. 3.

des chrétiens sur un auteur peu lu, malgré son importance : quelques lignes sur Jésus-Christ [1], interpolées dans ses *Antiquités judaïques;* un témoignage moins suspect sur le recensement de la Judée au temps d'Hérode [2], avaient pris un intérêt particulier au milieu des controverses du christianisme triomphant, mais toujours attaqué.

Ainsi Josèphe, écrivain unique en son genre, et isolé dans son siècle, nous est parvenu seul des historiens contemporains qu'il fait connaître et qu'il prétend réfuter. Il se présente seul, et presque toujours sans contrôle, devant la critique moderne. Quelque jugement qu'on en porte, ses ouvrages resteront donc comme un des plus curieux monuments de l'histoire ancienne. On peut jusqu'à un certain point imaginer ce que devait être un livre perdu de Salluste ou de Tacite : quelle idée aurions-nous aujourd'hui de Josèphe, si nous ne le connaissions que par les informes extraits de Photius?

[1] Antiq. jud. XVIII, 3, § 3. Fabricius, Schœll et le Lexique de Hoffmann indiqueront de nombreuses discussions publiées sur ce sujet; il y faut ajouter la VI^e *Remarque* du P. Gillet sur le livre XVIII des *Antiquités judaïques.* — [2] V. surtout, relativement à la valeur de ce témoignage dans la détermination du commencement de l'ère vulgaire, un excellent mémoire de Fréret : *Éclaircissements sur l'année et sur le temps précis de la mort d'Hérode le Grand, roi de Judée* (Mém. de l'Académie des inscript., t. XXI, p. 278); t. XIV de la réimpression in-18 de ses Œuvres complètes); le P. Gillet, *Remarque* V sur le livre XVII, et *Remarques* I et II sur le livre XVIII des *Antiquités judaïques;* et comparez la fin de notre chapitre I^er.

# CHAPITRE VI.

## TACITE.

### COUP D'ŒIL SUR LES MONUMENTS HISTORIQUES AU SIÈCLE DE TRAJAN.

Nous avons vu comment on écrivait, ou plutôt comment on avait pu écrire l'histoire d'Auguste, depuis l'an 14 de notre ère jusqu'au règne si court de Titus.

Malgré quelques efforts pour la propagation des textes et la conservation des monuments, le règne de Domitien put-il produire une œuvre historique digne de la postérité? On doit en douter en voyant, dans Pline le Jeune et Martial, les occupations de la société romaine à cette époque, et surtout en lisant les premiers chapitres de la Vie d'Agricola. Ainsi ni Cluvius Rufus, ni Vipstanus Messala, cités par Tacite, ne doivent nous laisser de bien vifs regrets, si même leurs récits remontaient jusqu'aux premières années du principat.

Quant à Fabius Rusticus, deux témoignages, dont l'un ne lui est rapporté que par conjecture, ne laissent rien conclure sur l'étendue et la valeur de son livre [1]. On ne sera pas tenté d'ailleurs de croire aux éloges complaisants de Pline le Jeune sur le talent historique de son ami Pompéius Saturninus, ni sur

[1] Tacite, *Agric.* c. 10; Quintil. X, 1, § 104, et les interprètes sur ce passage.

les récréations littéraires de son autre ami Titinius Capito ; peut-être d'ailleurs le petit livre de ce dernier ne fut composé qu'après la mort de Domitien.

Avec l'avénement de Nerva commence, pour la littérature en général, une ère de liberté nouvelle. A peine monté sur le trône, l'empereur tire d'un long et glorieux oubli, et se donne pour collègue au consulat, le plus grand homme du siècle, ce Virginius Rufus [1],

Pulso qui Vindice quondam
Imperium asseruit non sibi, sed patriæ.

Né en 766, le consul, plus qu'octogénaire, avait précisément traversé toute la triste période qui commence à l'élévation de Tibère et finit à l'assassinat de Domitien : il jouit à peine quelques mois des hommages que pouvaient enfin lui adresser publiquement l'admiration et la reconnaissance de ses concitoyens ; il mourut quelques jours après son entrée en charge, d'un accident qui l'empêcha de prononcer dans le sénat le remercîment d'usage. Virginius devait être un vivant recueil de toutes les traditions du vieux temps. Pline le Jeune, qu'il avait vu naître, qu'il avait suivi, dans sa carrière politique et littéraire, avec la sollicitude d'un père et d'un protecteur, dut beaucoup, sans doute, à cette honorable amitié. On aime à se représenter ces graves entretiens, dont le jeune orateur parle avec une émotion un peu maniérée, ces épanchements d'un vieillard qui possédait à lui seul plus de souvenirs et plus de vérités que n'en contenaient peut-être toutes les histoires de son temps. On aime à supposer que Tacite, l'ami d'enfance de

[1] Pline, *Ep.* II, 1. Cf. J. Masson, *Vita Plinii*, p. 68 sqq.

Pline, un peu plus âgé que lui, y assistait quelquefois. Quatre ans auparavant, retenu loin de Rome par une cause inconnue, il n'avait pu recevoir les derniers soupirs d'Agricola. Appelé par Nerva, ou du moins présent à Rome dès le commencement de l'année 97, où il fut, soit le collègue de l'empereur, soit le successeur de Virginius au consulat, il dut sans doute à cette dignité, et à d'anciennes relations avec l'illustre défunt, l'honneur de prononcer son oraison funèbre. Déjà il préparait, s'il ne l'avait pas encore écrite, la biographie d'Agricola, en même temps que Pline rédigeait un livre Sur la vengeance d'Helvidius[1].

Composées entre cette époque et les dernières années de Trajan, les Histoires de Tacite témoignent assez quelle était alors l'heureuse indépendance des écrivains; mais parmi les travaux historiques de ce temps en est-il un qui traitât du siècle d'Auguste, et qui à ce titre mérite particulièrement nos regrets? C'est ce qu'il nous importe d'examiner. Sur ce point, Tacite est notre unique témoin; mais il peut nous suffire.

« Les huit cent vingt ans écoulés depuis la fondation de Rome jusqu'à cette époque (dit-il au commencement de ses *Histoires*) n'ont pas manqué d'historiens; et tant que l'histoire fut celle du peuple romain, elle fut écrite avec autant d'éloquence que de liberté. Mais après la bataille d'Actium, quand le pouvoir d'un seul devint une condition de paix, ces grands génies disparurent. Plusieurs causes d'ailleurs altérèrent la vérité : d'abord l'ignorance d'intérêts politiques où l'on n'avait plus de part; ensuite l'esprit d'adulation; quelquefois aussi la haine du pouvoir. Esclaves, enne-

[1] Epist. XI, 13.

mis, tous oubliaient également la postérité. Mais l'écrivain qui fait sa cour éveille assez la défiance, tandis que la détraction et l'envie trouvent toujours des oreilles ouvertes. »

Puis dans ses *Annales* :

« Les prospérités et les revers de l'ancienne république ont eu d'illustres historiens; et les temps mêmes d'Auguste n'en ont pas manqué, jusqu'au moment où les progrès de l'adulation gâtèrent les plus beaux génies[1]. L'histoire de Tibère, de Caïus, de Claude et de Néron, falsifiée par la crainte aux jours de leur grandeur, fut écrite, après leur mort, sous l'influence de haines trop récentes. Je dirai donc peu de mots d'Auguste, et de sa fin seulement. Ensuite je raconterai le règne de Tibère et les trois suivants, sans colère comme sans faveur, sentiments dont les motifs sont loin de moi. »

De ces deux passages comparés avec attention, il résulte : 1° que Tacite, incertain du temps que le sort lui réservait pour écrire, avait cru devoir commencer par la période où il avait vécu lui-même; 2° que, cette première tâche accomplie, il était revenu sur les quatre règnes de Tibère, de Caligula, de Claude et de Néron, dont le récit, altéré par la flatterie de leur vivant, l'avait été par la haine après leur mort; 3° que, même sur le siècle d'Auguste, sa conscience d'historien n'était pas satisfaite des récits déjà publiés : *Temporibus Augusti dicendis non defuere decora ingenia, donec gliscente adulatione deterrerentur.* L'au-

[1] M. Burnouf, dont nous transcrivons ici la traduction, lit, comme on le voit, *detererentur* au lieu de *deterrerentur*, que nous avons adopté ailleurs dans notre Mémoire (p. 72). On remarquera que cette variante n'importe en rien aux conséquences que nous devons tirer du passage en question.

teur accorde comme à regret ce faible témoignage aux historiens de ces temps *où la vérité fit retraite*, *quibus veritas retro abiit* [1]; et il semble qu'en avançant dans son œuvre, il devint plus sévère, puisqu'au livre troisième des *Annales*, nous le trouvons décidé à raconter un jour, sinon tout le principat d'Auguste, au moins les événements qui remontent à l'exil de la première Julie en 751 [2].

En attendant, il ne néglige aucune occasion de revenir sur les événements de ce règne, dont on n'avait pas encore une véritable histoire; ici c'est à l'occasion des gouverneurs d'Égypte ou des préfets de Rome, là pour les agrandissements du *Pomœrium*, pour des réformes politiques ou administratives; ailleurs pour des détails de biographie publique ou privée. Au reste, dans la partie perdue de ses *Histoires*, en parlant des jeux séculaires célébrés sous Domitien, il avait déjà rappelé ceux d'Auguste, et développé sur ce sujet la politique de ces deux princes [3]. Avec quelques passages de la vie d'Agricola et du Dialogue sur les orateurs, surtout avec les premiers chapitres des *Annales*, ces passages, il faudra l'avouer, même après avoir étudié Appien, Suétone, Plutarque et Dion Cassius, forment encore le meilleur jugement qui nous soit parvenu sur l'ensemble des actions d'Auguste et de sa politique.

Mais enfin Tacite avait-il pu réaliser ce projet d'une histoire d'Auguste? Rien n'autorise à le croire. Saint Jérôme exclut formellement cette biographie des trente

[1] Fragm. de la biographie de son père, retrouvé par Niebuhr. Voyez plus haut, chap. IV. — [2] Ann. III, 24 : « Sed aliorum exitus, simul cætera illius ætatis memorabo, si, effectis in quæ tetendi, plures ad curas vitam produxero. » — [3] Voy. Ann. XI, 11

volumes de l'*Histoire des Césars* qu'il avait sous les yeux [1]; aucune citation des ouvrages de Tacite chez les écrivains postérieurs ne se rapporte nécessairement à ce règne. Car nous venons de voir que des faits de la vie d'Auguste, cités sur l'autorité de Tacite, peuvent fort bien appartenir à quelque livre perdu des *Histoires* ou des *Annales*, comme, par exemple, le passage emprunté à notre historien par Paul Orose, au sujet du temple de Janus, si toutefois il n'y a pas erreur dans la citation, comme un savant l'a soupçonné [2].

En tout cas, ne négligeons pas ici une observation de Paul Orose, qui sera peut-être de nature à diminuer nos regrets sur la perte dont nous discutons ici la probabilité [3]. Tacite avouait, dit-il, dans son histoire de Domitien, qu'à l'exemple de Salluste et de beaucoup d'autres auteurs, il se permettait souvent, en racontant les guerres, de supprimer le chiffre des pertes supportées par les Romains. Il faut souhaiter, pour l'honneur de l'histoire, que Paul Orose ait mal lu ou mal compris ce singulier témoignage.

Tacite nous a conduits au règne d'Adrien. Trente ans sont écoulés depuis la mort d'Auguste, et Rome

[1] Comment. in cap. 14 Zachariæ. — [2] Masson, *Janus reseratus*, p. 259 sqq. Au contraire, je crois reconnaître quelque chose de Tacite dans ces lignes (VI, 18) : « At Romæ Fulvia, uxor Antonii, socrus Cæsaris, dominatum ut mulier agitabat : incertum in hac mutatione consularis regiique fastigii, utrum deficientis potentiæ ultima an incipientis prima nominanda; certe quidem in eos insolens, per quos ut insolesceret agebatur. » On sait qu'Orose omet souvent le nom des auteurs qu'il transcrit; mais je ne voudrais pas abuser de cette circonstance pour défendre sérieusement une conjecture qu'il suffisait d'indiquer. — [3] VII, 10 : « Quanta fuerint..... prœlia, quantæque Romanorum clades, longo textu evolverem, nisi Cornelius Tacitus, qui hanc historiam diligentissime contexuit, de reticendo interfectorum numero et Sallustium Crispum et alios auctores quamplurimos sanxisse et se ipsum idem potissimum elegisse dixisset. »

n'a pas encore une bonne histoire de ce prince. Mais plus on attendra, plus ce travail deviendra difficile. Avant la chute de la dynastie des Jules, bien des conditions de liberté manquaient à l'historien pour être impartial : désormais ce sont les matériaux qui lui manqueront. Depuis un siècle les incendies, les inondations, les autres accidents auxquels Rome est si sujette [1]; par-dessus tout, la mauvaise volonté des princes a détruit bien des livres, altéré bien des monuments : Vespasien, Titus, Trajan viennent d'encourager, non sans succès, les travaux historiques [2], mais déjà les bizarres caprices d'Adrien semblent annoncer un prochain retour vers la servitude de la pensée. Entre l'époque où Tacite cessait d'écrire, et celle où Suétone, Plutarque et Appien vont paraître, il ne sera donc pas hors de propos d'interrompre un instant nos recherches sur les hommes, pour jeter un coup d'œil en arrière sur les matériaux de tout genre dont pouvait alors disposer l'historien que nous attendons.

I. Rome possédait à la mort d'Auguste trois grands dépôts de livres :

1° La bibliothèque de l'*Atrium Libertatis*, élevée sur le mont Aventin par Asinius Pollion en 715, après son triomphe sur les *Parthini* [3]; 2° la bibliothèque des Portiques d'Octavie (comme les appellent tous les historiens, contredits, on le verra plus bas [4], par le monument d'Ancyre), dont la dédicace remonte, suivant Dion, à 720, et, suivant Plutarque, au moins à l'an 730, deux dates qui sont peut-être également

[1] Voyez, entre plusieurs textes, Frontin, *de Aquæd. urb. R*, § 18 : « Nam et colles si sint, propter frequentiam incendiorum excreverunt rudere. » — [2] Voy. Spartien, *Hadr.* c. 15. — [3] Voy. J. R. Thorbecke, *de Asinio Pollione*, p. 35 sqq. — [4] Chap. VIII et ci-dessous, p. 217, note 1.

fausses[1]; 3° la bibliothèque du temple d'Apollon Palatin, construite certainement après la bataille d'Actium, solennellement dédiée l'an 725. Elle brûla sans doute dans l'incendie mentionné par Dion Cassius en 755, avec le temple auquel elle tenait, et fut reconstruite, puis également ouverte au public, sous le nom de *Bibliotheca novi templi*[2].

Chacune de ces trois bibliothèques paraît avoir été double, c'est-à-dire grecque et latine; mais le fait n'est bien démontré que pour les deux dernières, dont chaque moitié avait un conservateur. De cette division on ne peut conclure que des livres grecs et latins y fussent seuls réunis; nul doute que les rituels étrusques et même les *tragœdiæ Tuscæ*, dont parle Varron[3], n'eussent attiré l'attention des savants grammairiens chargés de les organiser et de les surveiller[4]. Quoique l'administration de ces bibliothèques nous soit mal connue, on peut conclure pourtant, de ce qu'on lit dans Ovide : 1° que tous les livres nouveaux n'étaient pas admis dans les bibliothèques publiques;

[1] Mon. Ancyr. : « Porticum ad circum Flaminium, quam sum appellari passus, ex nomine ejus, qui priorem eodem in solo fecerat, Octaviam. » Cf. Dion, 49 s. fin. Plut., *Marc.* c. 30. Suét., *Aug.* 29. Ovide, *Trist.* III, 1, 69; *Ars am.* I, 69. Vell. 1, 11. Festi *Fr.* p. 28. Urs., et Godefroy sur ce passage. — [2] Silv. Lursenii de Templo et Bibliotheca Apollinis Palatini liber singularis. Franequeræ, 1719, in-12. Travail exact et complet, excepté sur le sort de la bibliothèque Palatine après la mort de son fondateur; nous avons essayé d'être plus précis sur ce point, en rattachant l'histoire de la bibliothèque Palatine à celle de tous les monuments du même genre pendant les premiers siècles de l'empire. Consultez, outre la dissertation de Lürsen, l'ouvrage intitulé *Il Palazzo de' Cesari sul monte Palatino, restaurato da Cost. Thon... illustrato da Vinc. Ballanti.* Rome, 1828; et sur le *novum templum*, les *Acta fr. Arv.* tab. XV. — [3] De L. L. V, 55. Müller. Le scol. de Juvénal, I, 128, dit vaguement : « *Bibliothecam juris civilis et liberalium studiorum* in t. A. P. dedicavit Augustus. » — [4] Il faut citer à leur tête Varron (V. Schneider, Sur la vie et les écrits de Varron), puis Pompéius Macer, Hygin, Melissus, nommés par Suétone, Sextus, nommé par Martial; quelques autres sont connus par les inscriptions.

2° que le mérite littéraire ne décidait pas seul de l'admission; 3° que par conséquent on excluait les livres condamnés au feu, ou dont les auteurs avaient été exilés par le prince ou par le sénat. Ils avaient sans doute un refuge dans les bibliothèques particulières, devenues fort nombreuses; mais ce refuge ne leur était pas toujours assuré. Quant aux libraires, bien que les preuves manquent sur ce point, on supposera facilement que la vente des livres proscrits devait leur être interdite; si elle continuait, c'était par fraude, à leurs risques et périls [1].

A ces trois bibliothèques on en peut ajouter deux dont la fondation se rapporte au règne de Tibère:

1° Celle du temple d'Auguste, mentionnée par le seul Pline l'Ancien [2];

2° Celle *de la maison de Tibère* (*domus Tiberianæ*), sur laquelle on a plusieurs témoignages [3].

Après l'incendie qui brûla la bibliothèque Palatine, bientôt rétablie, aucune cause accidentelle ne paraît avoir porté atteinte à l'intégrité de ces monuments, jusqu'au désastre de l'an 816, dont on n'a pas encore essayé, je crois, d'apprécier les résultats.

En étudiant sur un plan de Rome les récits comparés de Tacite, de Suétone et de Dion Cassius [4], relatifs à ce terrible incendie, on trouve:

1° Que les quatre régions préservées durent être la première, la treizième, la quatorzième, situées com-

[1] Voy. Ovide, *Trist.* II, 1, 422 sqq. 476 sqq. III, 1, 60 sqq.; *Pont.* I, 1, 10 et 23; et plus haut, la fin de notre chapitre II. — [2] XXXIV, 7. Cf. Gori, *Columbar.* p. 216 sqq. Morcelli, *de Stilo inscr.* I, p. 386. Eckhel D. N. V. t. VI, p. 124 et 127. — [3] A. Gell., *N. A.* XIII, 19. Plin., *Hist. nat.* VII, 58. Vopisc., *Prob.* 2. — [4] Tac., *Ann.* XV, 38 sqq. Suétone, *Ner.* 38. Dion, 62, 16 sqq. Cf. Orose, VII, 7 et 29 s. fin. Orelli, *Inscr. lat.* n. 736. Nardini, *Roma ant.*, t. I, p. 159, et tom. II, p. 29, éd. Nibby.

plétement en dehors de la ligne suivie par le feu; enfin la neuvième, excepté peut-être l'amphithéâtre de Statilius Taurus.

2° Que les trois régions complétement ou presque complétement ruinées furent : la huitième, comprenant le Capitole, dont le sommet pourtant dut être respecté, puisque l'incendie qui brûla le temple de Jupiter Capitolin pendant la guerre civile de Vitellius, était seulement le second après celui des guerres civiles de Sylla [1]; la dixième, comprenant le Palatin, dont le sommet aussi fut peut-être épargné : toutefois on peut se fier sur ce point à une indication de Dion Cassius [2]; la quatrième (*templum Pacis*), située entre les deux précédentes et le pied du mont Esquilin, où s'arrêta l'incendie [3].

3° Que les sept régions plus ou moins endommagées par le feu sont : la seconde, la troisième, la cinquième, la sixième, la septième, la onzième et la douzième.

Par conséquent, on peut considérer comme ayant échappé aux flammes :

1° L'*Atrium Libertatis*, qui contenait la bibliothèque d'Asinius Pollion. L'ancien *Atrium Libertatis* [4], espèce de *Tabularium* sous la république, avait brûlé déjà au temps du vieux Caton. Il était situé sur l'Aventin, dans la treizième région.

2° Les *Opera Octaviæ*, situés dans le champ de Mars. La bibliothèque qu'ils renfermaient brûla en 832, sous Titus [5]; et rien ne nous apprend qu'elle ait été reconstruite. On pourrait bien compter encore

[1] Tacite, *Hist.* III, 69, 71. Cf. *Acta fratr. Arv.* tab XXIII. — [2] *L. c.* Il place Néron ἐς τὸ ἄκρον τοῦ Παλατίου, pour contempler l'incendie. — [3] Tacite : « Sexto demum die apud imas Esquilias finis incendio factus. » — [4] Tite-Live, XLIII, 15. Festus s. v. *Probrum virgini vestalis.* — [5] Dion, 76, 24.

comme une riche bibliothèque historique, le *Tabularium* du Capitole; les divers temples qui ornaient le haut de cette colline, et dont les murs étaient chargés de tables si souvent indiquées par les historiens; le temple d'Hercule et des Muses (dans la neuvième région), où jadis avaient été déposés les *Fastes* de Fulvius Nobilior [1]. Mais l'incendie dut ravager:

1° La bibliothèque du temple d'*Apollon Palatin*. Ce temple au moins n'existait plus au temps d'Asconius, si on adopte la leçon de MM. Madvig et Baiter dans un passage de ce savant commentateur sur le discours *In toga candida* [2]. Elle reparaît bientôt dans les vers de Martial, sous un nom analogue à celui qu'elle portait après le premier incendie dont nous avons parlé plus haut. Elle dut brûler sous Commode, lorsque le feu ravagea le Palatin et détruisit presque toutes les archives de l'administration impériale [3]; mais elle se releva encore, et Lürsen en suit la trace jusqu'au quatorzième siècle.

2° La bibliothèque du temple d'Auguste, où l'on avait sans doute réuni une collection plus complète des textes et des monuments relatifs au règne de cet empereur. Le temple n'était pas encore reconstruit lorsque Pline écrivait son Histoire Naturelle. Peut-on

[1] Sur le Tabularium du Capitole, (*Reg.* IX.) v. Grut. p. 170, 6. Polyb. III, 26. Cic., *Phil.* II, 36; III, 12. A. Gell. II, 10. Bœckh, *Corpus inscr. gr.* n. 2485, 2906. Sur les temples voisins, Morcelli, I, p. 313. Dion Cassius, 37, 9; 39, 21; 45, 17. Tite-Live, VI, 29. Orelli, *Inscr. lat.* n. 737, etc. Sur l'*ædes Herculis Musarum*, Macrobe, *Sat.* I, 12. Cf. Krause, *Hist. rom. fragm.* p. 125-127. Suétone, *Aug.* 29, et plus haut, p. 64, note. — [2] P. 90 (tom. V, p. 2 du Cicéron d'Orelli): « His temporibus ædes Apollinis in Palatio *fuit* (sit) nobilissima... » Nous n'avons pu lire sur ce sujet la discussion de M. Madvig, *Append. ad Disp. de Q. Asc. Ped.* p. 16. Au reste, le passage d'Asconius avait échappé à Lürsen. — [3] Τὰ γράμματα τὰ τῇ ἀρχῇ προσήκοντα ὀλίγου δεῖν ἅπαντα.

croire, avec Morcelli[1], qu'il ne l'ait pas été avant le troisième consulat d'Antonin le Pieux, et qu'il n'y avait pas eu entre ces deux époques une restauration et un nouvel incendie? Je n'ose l'affirmer. En tout cas, on ignore absolument si la bibliothèque aussi fut restaurée.

3° La bibliothèque dite *Domus Tiberianæ*, que Pline désigne probablement quand il parle de curiosités conservées dans *la maison des princes*[2], on la retrouve plus tard sous son ancien nom dans Aulu-Gelle et dans Vopiscus.

Et parmi les dépôts de monuments historiques officiels :

4° Le temple de Saturne, sur le Forum, au pied du Capitole : outre le trésor public, il renfermait, pour ainsi dire, les archives de la justice[3].

5° Le temple de Vénus *Genitrix*, situé dans le forum de César, et qui contenait des tables de lois, comme le prouve un décret cité dans la collection des *Scriptores rei agrariæ*[4].

On pourrait étendre cette recherche, par des conjectures plus ou moins probables, à d'autres monuments. Tant d'édifices à Rome contenaient des copies d'actes officiels, sans parler des bibliothèques privées, aussi riches quelquefois que des bibliothèques publiques, s'il est vrai, par exemple, que celle d'Épaphroditus ait contenu jusqu'à trente mille volumes[5]!

[1] De Stilo inscr. I, 386. — [2] VII, 58. — [3] Tac., *Ann.* II, 41. Dion, 45, 17. Cf. *Latini sermonis reliquiæ*, n. XLVI, p. 287. — [4] P. 347 : « Ideo hanc legem dedimus rationemve declaravimus, ut ære contineatur. Dat. Rom. Kal. April. Tiberio Caesare coss. » Le Ms. de Leipzig ajoute (fol. 79, verso) : « In ædem Beneris (*Veneris*) genitricis » (note de M. Hase sur l'exemplaire de la Bibliothèque royale). La deuxième partie de ce texte paraît corrompue quant à la forme grammaticale (Cf. Gori, *Columb.* tab. 14 : *Templi... quod est in Palatium*). Mais le renseignement qu'il fournit n'en est pas moins précieux. — [5] Suidas, *s. v.* Tira-

Mais il vaut mieux nous borner au petit nombre de faits que la critique peut démontrer.

Des cinq dépôts fondés entre 716 et 790, un seul paraît avoir disparu à l'époque d'Adrien, la bibliothèque du temple d'Auguste; et, en revanche, Rome s'était enrichie de trois bibliothèques nouvelles : celle du temple de la Paix, qui paraît remonter à Vespasien : elle brûla sous Commode [1]; celle du Capitole, dont l'origine se rattache probablement à la fondation des célèbres *Agones Capitolini* : au moins, suivant Paul Orose, elle était déjà ancienne et fort riche quand elle brûla sous le règne de Commode [2]; celle du temple de Trajan, plus généralement connue sous le nom de bibliothèque Ulpienne : elle subsistait encore sous le même nom au temps de Vopiscus, mais elle avait été transportée dans les thermes de Dioclétien [3].

Enfin, il faut mentionner la bibliothèque de Tibur, dont aucun ancien ne parle avant Aulu-Gelle, et les autres bibliothèques de province, dont on pourrait citer quelques-unes d'après divers auteurs et les inscriptions [4]; celle d'Herculanum, qui nous a con-

boschi, *Storia d. l. it.* I, p. 305, 314; II, p. 218, 309, avec quelques erreurs, contient sur ce sujet d'utiles indications.— [1] Dion Cassius, 72, 24; A. Gell. V, 21; XVI, 8; Treb. Poll., *Trig. tyr.* 31.— [2] Orose, VII, 16. Aux textes déjà connus sur les jeux du Capitole (Censorin. c. 18. Cf. Suét., *Dom.* 4), on peut ajouter l'inscription 1068 du recueil de M. Bœckh. — [3] A. Gell. XI, 17. Vopiscus, *Prob.* 2. Une inscription de Fabretti (c. X, n. 48) mentionne un directeur de toutes les bibliothèques de Rome, sous Adrien. Cf. Nibby, *Roma nell' anno* 1838, t. II, p. 208.— [4] A. Gell. XVIII, 9, Bibliothèque de Patras (cf. Pausan. VII, 18, 5; IX, 14; X, 5); XIX, 5. Pline, *Ep.* I, 8; III, 7; IV, 28. Dion Chrys. *Or.* XXXVII, p. 104, Reiske. Nibby. *Viaggio antiq.* t. I, p. 129. Orelli, *Inscr. lat.* 1172. Sur le musée et la bibliothèque d'Alexandrie, voy. Strabon, XVII, 1, § 8. Suétone, *Claud.* 42. *Dom.* 20, et, outre l'ouvrage de M. Matter, les deux dissertations dont les titres suivent : *le Musée d'Alexandrie*, par M. Parthey, en all. (couronné par l'Acad. des sciences de Berlin en juillet 1837), in-8°, 1838; *la Biblio-*

servé les débris de tant de richesses littéraires que l'histoire nous laissait à peine soupçonner : le hasard eût pu servir plus mal Épicure, Phædrus et Philodème, et l'auteur, peut-être enfin connu, du poëme sur la guerre d'Actium[1]; en effet, on ne cite pas un seul ouvrage conservé en Gaule, par les Gaulois, à Lyon même, dans cet entrepôt de la librairie du Nord, ruiné en 811 par un affreux incendie, et déjà rendu, sous Domitien, à son ancienne et florissante industrie.

En voilà sans doute bien assez pour justifier les plaintes éloquentes de Tacite sur tant de désastres irréparables ou mal réparés.

Après cette revue rapide, on peut s'étonner qu'il subsistât, à la fin du premier siècle et au commencement du second, des *autographes* de Cicéron, de Virgile, d'Auguste, et même de Tibérius et de Caïus Gracchus[2]. Rien cependant n'est mieux attesté, rien ne prouve mieux de quelles ressources disposait alors l'historien qui eût voulu être exact et vrai. Mais nous ne les avons pas encore toutes énumérées.

II. Vingt ans avant l'incendie de Rome sous Néron, l'usage s'était conservé de lire aux kalendes de chaque

*thèque d'Alexandrie sous les premiers Ptolémées*, par M. F. Ritschl, en all. (Breslau, 1838, in-8°).— [1] Voy. le recueil déjà cité de M. Kreyssig, *de Sallustii hist. fragm.* etc. Misenæ, 1835, in-8°, et mes *Reliquiæ serm. lat.* p. 313.— [2] Pline, *Hist. nat.* XIII, 13 et 26. Quintil. I, 7, 20. A. Gell. I, 21; XIII, 20. Suét., *Aug.* 71, 87; *Ner.* 52, etc. Nous n'avons point rangé plus haut, (p. 26) parmi les écrits d'Auguste, les *Diplomata* (*civitatis Romanæ*), dont Caligula ne reconnaissait plus l'autorité, les déclarant *vetera et obsoleta* (Suét., *Calig.* 38). Mais le cachet de l'empereur (voy. Suét., *Aug.* 50) y était seul apposé. Ces pièces se confondaient quelquefois avec les *tabulæ honestæ missionis*, dont un exemplaire gravé restait dans quelque temple à Rome; usage qui a heureusement sauvé jusqu'à nous quelques-uns de ces monuments, dont aucun, il est vrai, ne remonte, que je sache, au règne d'Auguste. Voy. Orelli, n. 737 (et Maffei, *Ist. diplom.* p. 30), 2652; et surtout Arneth : *Zwœlf rœmische militär-Diplomen.* Vienne, 1843, in-4°.

mois, dans le sénat, des discours d'Auguste et de Tibère, gravés sur des tables de métal [1]. Chacune de ces tables ne devait pas être un exemplaire unique; et le Mausolée d'Auguste, où l'on voyait l'*Index rerum gestarum* et l'oraison funèbre de Drusus en vers, devait aussi renfermer une copie de ces discours dont le sénat entendait périodiquement la lecture. Parmi les trois mille tables du Capitole, deux fois restauré par les Flavius, se trouvaient sans doute les lois d'Auguste, les sénatus-consultes en son honneur, les plébiscites, la célèbre *loi royale* dont il nous reste un fragment [2]. Des municipes, des colonies, des villes alliées, gardaient encore, sur différents points de l'empire, quelques monuments des faveurs de l'empereur, ou de leur fidélité à la cause publique, ou de leur dévouement à la famille impériale. L'original avait pu se perdre à Rome, la copie échappait ailleurs aux ravages de l'incendie, des inondations et des tremblements de terre. C'est à cette classe de matériaux qu'il faut rapporter :

Le monument d'Ancyre, dont on connaît un texte latin et deux textes grecs (celui d'Ancyre et celui d'Apollonie de Pisidie [3]);

L'autel de Narbonne [4];

Les deux décrets de la colonie de Pise [5], connus

[1] Dion, 60, 10; 61, 3. V. plus haut, ch. I, p. 23 et 25. — [2] Haubold, *Ant. rom. mon. leg.* n. 46, donne, outre le texte de ce monument, une indication de tous les travaux critiques dont il a été l'objet. — [3] V. plus haut, chap. I; *Reliquiæ latini serm.* p. 340; et plus bas, Appendice III. — [4] Orelli, *Inscr. lat.* n. 2489. *Reliquiæ*, etc. p. 338. — [5] Il y a bien peu à dire sur ce monument, après le travail de Noris. J'avoue cependant qu'on regrette de ne trouver nulle part un résumé précis de ces vastes recherches, comme M. Klausen en a donné un des recherches de Marini sur les Arvales. D'ailleurs, le dernier chapitre, qui traite de l'orthographe des tables de Pise, est évidemment à refaire.

sous le nom très-impropre de *Cenotaphia Pisana ;*

L'inscription de Tralles, traduite (sinon inventée) par Agathias, et qui nous fait connaître la générosité d'Auguste envers cette malheureuse ville [1] ;

L'inscription du trophée des Alpes, détruite avant d'avoir été recueillie par les savants modernes, mais heureusement conservée dans Pline [2].

Les corporations religieuses ou commerciales *autorisées par le gouvernement, quibus coire licebat* [3], suivant l'expression si commune sur les marbres anciens, conservaient aussi dans leurs *acta* le souvenir des événements les plus remarquables. Nous en avons un exemple dans les *Acta fratrum Arvalium*, dont les fragments ont repris un sens et un intérêt tout nouveau, par le magnifique travail de Marini [4]. Mais combien il serait encore plus curieux pour nous de posséder les *acta* des *Sodales augustales* [5], qu'un contemporain de Trajan pouvait sans doute consulter!

Altérés tour à tour par la haine et la flatterie, les fastes consulaires et triomphaux, les calendriers, offraient encore au savant une riche moisson de dates

[1] Agathias, II, 17 ; passage qui avait déjà été relevé par Tillemont. Remarquons, en passant, que la date assignée par Eusèbe au tremblement de terre qui détruisit Tralles, coïncide en effet avec la guerre des Cantabres, à laquelle Agathias rapporte le voyage de Chæremon. — [2] Hist. nat. III, 24. Nous avons indiqué ailleurs les principales recherches des modernes sur ce monument. Voyez chap. VIII de ce mémoire. — [3] Gruter, p. 99, 1; 175, 8; 391, 1; 399, 4, 432, 1; 437, 2; 1027, 4, etc. Fabretti, p. 719, n. 405. Mommsen : *de Collegiis et sodaliciis Romanorum*, Kiel, 1843, in-8°. — [4] Quels traits peuvent faire mieux comprendre la décadence de l'esprit public et de la religion romaine sous les empereurs, que ces précieux détails épars dans les *Acta fratrum Arvalium ?* Comment ne pas prendre en pitié des préteurs, des consulaires, des triomphateurs sérieusement assemblés pour décréter (Tab. IX sqq.) *une vache à Livie, un bœuf au divin Auguste*, et pour assister ensuite au sacrifice de ces victimes? Cf. tab. XV (cela s'écrivait après l'*Apocolocynthosis* de Sénèque), XXV, XXXII, XLIII. — [5] Voyez plus bas, *Appendice* II, § 6.

et de détails précieux. L'opération commencée sur les ordres du sénat de Vespasien [1], avait sans doute mal réussi; car ce qui nous reste des fastes, d'anciens calendriers, offre précisément plusieurs de ces interpolations qu'on voulait faire disparaître [2].

Nous savons néanmoins combien de lacunes ils peuvent combler dans la série des faits historiques; et il est bien probable qu'un siècle après la mort d'Auguste, on devait déjà sentir l'importance d'une autorité comme celle de Verrius Flaccus dans les Fastes Prénestins [3].

III. Auguste, après la bataille d'Actium, rétablit, dit le monument d'Ancyre, dans les temples de toutes les villes du Péloponnèse et de l'Asie, les ornements dont Antoine les avait dépouillés [4]. De retour à Rome, il comprit aussi dans sa restauration des vieux monuments, celle des statues, des trophées et autres souvenirs de gloire qui portaient date pour l'historien. Tite-Live nous apprend combien ces sortes de documents étaient honorés. Sous Caligula, Claude et Néron [5], les caprices du despotisme et les ravages du feu mirent de nouveau le désordre dans cette Rome qu'Auguste et Tibère avaient léguée toute brillante de marbre, riche d'inscriptions, de statues et de dépouilles opulentes [6]. Aussi, un des soins du vieux Galba fut de

[1] Tacite, *Hist.* IV, 40. — [2] Voyez, outre les calendriers recueillis dans le tome II de M. Orelli, le fragment récemment découvert à Cume, et commenté par O. Kellermann (dans le *Specimen epigraph.* de Jahn, Kiel, 1841, in-8°). — [3] V. *ad* VIII *kal. Mai.* Cf. Tac., *Ann.* III, 64; déjà discuté par Eckhel, D. N. V, t. VI, p. 194. Cf. sur l'utilité des calendriers et des inscriptions en général, *id. ibid.*, p. 71, 100, 107, 150, *passim.* — [4] Strabon, *Géogr.* XIII, 1, § 30. Dion, 48, 12. — [5] Suétone, *Calig.* 34; *Ner.* 32. Il y a toutefois des monuments que les Néron même devaient respecter; par exemple, les statues d'Auguste. Suét. *Ner.* 12 : « Citharæ coronam a judicibus ad se delatam adoravit, ferrique ad Augusti statuam jussit. » — [6] Le désordre datait même d'une époque beaucoup plus ancienne, si

rendre aux édifices publics les offrandes que les victoires, la vanité ou la superstition des particuliers ou des princes, y avaient jadis amassées. Agricola fut chargé de ce travail, et parvint, si les paroles de Tacite ne sont pas une flatterie envers son beau-père, à effacer les traces des profanations, partout où elles n'étaient pas ineffaçables [1].

Or, parmi ces ornements des temples, les plus intéressants, sous le rapport historique, étaient sans doute ces *Dactyliothèques*, où l'on rangeait les œuvres les plus précieuses de la glyptique, et probablement les autres curiosités de ce genre, comme les pièces d'orfévrerie, les monnaies, les médailles romaines ou étrangères. Scaurus avait donné le premier exemple de ces collections; Pompée l'imita et le surpassa bientôt; César consacra dans le temple de Vénus Genitrix six dactyliothèques, à la garde desquelles était peut-être préposé le C. Julius Philargyrus, mentionné par une inscription [2]. Le fils d'Octavie en dédia une dans la *cella* du temple d'Apollon Palatin.

Sans pousser plus loin l'histoire des dactyliothèques, Pline nous laisse voir que le nombre et l'importance en avaient augmenté avec les progrès du luxe et des richesses. L'incendie de Rome sous Néron détruisit sans doute et la collection de César [3] et celle du jeune Marcellus, si elles existaient encore dans les temples cités; mais certainement elles n'étaient plus les seules.

l'on en croit Tite-Live, XXV, 40 (à l'occasion du triomphe de Marcellus). —[1] Tacit., *Agric.* 6. Cf. *Ann.* XV, 45. — [2] Donius, *Inscr.* XVII, 1. Ajoutez Suét., *Aug.* 30; Manilius, V, 509 sqq. —[3] Le temple de Vénus Genitrix était dans la huitième région, qui fut ravagée par le feu. Ce qui paraît certain cependant, c'est qu'un temple de cette déesse subsistait encore au temps d'Appien (*B. civ.* II, 102).

Au moins on peut conjecturer que nous devons à de semblables dépôts la conservation d'un grand nombre des camées historiques et mythologiques, particulièrement de la magnifique *apothéose d'Auguste*, l'une des richesses de notre Cabinet des Antiques [1], et de la célèbre sardoine du cabinet de Vienne, qui représente, suivant l'opinion la plus probable, *la gloire d'Auguste au moment du triomphe de son fils et de son petit-fils sur les Germains* [2].

A une époque où les livres historiques abondaient encore, de pareils monuments, les médailles surtout, devenaient pourtant [3] d'une grande utilité dans les questions de chronologie. Combien ils prendront d'importance, lorsque, malgré les vingt-huit bibliothèques publiques qui ornaient Rome au IVe siècle, selon le témoignage des Régionnaires, les écrivains de l'*Histoire Auguste* traîneront péniblement leur narration à travers des lacunes historiques et des obscurités vraiment inexplicables [4] !

[1] Voy. Lenormant et de Witte : *Trésor de numismatique et de glyptique*, *Iconographie des empereurs romains*, planche XII, p. 23. — [2] Mémoire sur un camée du cabinet des pierres gravées de S. M. I. l'empereur de toutes les Russies, et sur quelques portraits antiques de Julia Augusta. Saint-Pétersbourg, 1820, in-8° [par M. Kœhler]. — [3] Il doit suffire de nommer ici Eckhel, qui n'a pas besoin de nos éloges, et que nous avons déjà plusieurs fois cité. On manque, il est vrai, de médailles authentiques pour les années de Rome 745, 748, 749, 750, 753, 756, 758, 762, 763, 765, 767 ; mais le nombre de ces lacunes pourra diminuer.) — [4] Voy. Jul. Capit., *Max. et Balb.* 11, 15, 16. *Val. Jun.* 1. Vopisc., *IV tyr.* 2 et 11, etc.

# CHAPITRE VII.

## HISTORIENS DU SIÈCLE DE TRAJAN ET DES ANTONINS.

### SECTION PREMIÈRE.

#### PLUTARQUE.

Les recherches qui précèdent nous ont préparés à mieux juger les historiens du siècle de Trajan et des Antonins. Nous savons ce que la science et le talent trouvent de secours dans les documents historiques, à cette heureuse époque où il est enfin permis de penser ce que l'on veut et de dire ce que l'on pense [1], où la protection de quelques bons empereurs s'étend généreusement sur tous les arts de l'esprit, donne aux lettres latines une dignité qu'elles avaient perdue, et seconde dans les lettres grecques une véritable régénération. Il est temps d'arriver aux écrivains qui font l'objet même de ces études.

La philosophie, les sciences naturelles, la grammaire, la rhétorique et l'histoire prennent chez les Grecs un singulier essor sous le règne des Antonins.

[1] Tacite, *Hist.* I, 1.

Mais, dans cette restauration de l'ancienne gloire d'Athènes et d'Alexandrie, ce qui prédomine surtout, c'est l'esprit sophistique; l'histoire en fut infectée plus que tout autre genre. Qu'on ouvre l'admirable petit livre de Lucien, *De la manière d'écrire l'histoire*. A voir tout le délire des sots imitateurs de Thucydide, on dirait qu'étrangers aux affaires du monde, sous l'oppression violente que Tacite a si bien dépeinte, et réduits aux plaisirs de la fiction ou d'une vaine scolastique, les esprits n'aient pu jouir du bienfait nouveau de la liberté. Cette nuée d'historiens, suscitée par la guerre des Parthes, offre tous les genres de ridicule, et l'*Histoire véritable* du même Lucien est une satire à peine exagérée de leurs défauts. Quelle qu'ait été l'action du spirituel critique sur la littérature de son siècle, il semble que le mauvais goût fut bien général, bien invétéré, et qu'il fallut pour s'y soustraire une grande force de bon sens, car on connaît peu d'écrivains qui aient eu cet honneur.

Plutarque est du petit nombre de ces écrivains. A part cette manie du parallèle, dont Lucien ne parle pas (peut-être elle le choquait peu au milieu d'énormes folies), la littérature grecque ne compte pas un historien plus naturel et plus vrai que Plutarque, parce qu'elle n'en a pas de plus honnête. Toute histoire se propose d'instruire; mais chez Plutarque, l'histoire est un vrai cours de morale[1]. Il a commencé à écrire

[1] « C'est un philosophe qui nous apprend la vertu. » Montaigne, *Essais*, II, 32. Voy. aussi quelques réflexions ingénieuses de Saint-Évremond, t. III, p. 29 de ses Œuvres, éd. 1753. Je comprends peu ce jugement de la Harpe : « Le plan de ses *Vies parallèles*, établi sur le rapprochement de deux personnages célèbres chez deux nations qui ont donné le plus de modèles au monde, Rome et la Grèce, est, en morale et en histoire, une idée de génie. »

pour ses amis, puis il s'est complu dans son œuvre; non pas, comme Tite-Live, à cause des grands spectacles qu'elle renouvelle devant lui, non parce qu'elle nourrit son patriotisme, mais parce qu'elle l'instruit par un choix varié d'exemples et de leçons [1]. Cela explique comment, parti des temps historiques, il était arrivé à écrire la vie de Romulus et de Numa, puis celle de Thésée, enfin celle d'Hercule : sur cette limite de l'histoire et de la fable, la biographie n'était plus pour lui qu'un exercice de morale, une sorte d'étude allégorique de la vie humaine [2]. A ce point de vue, on le conçoit bien, le jeu dramatique des passions [3] le préoccupe plus que les révolutions politiques; mais s'il n'a pas une haute intelligence de l'histoire, cette philosophie du cœur humain, qui forme le caractère le plus brillant de son génie, recommanderait toujours ses biographies, quand la plupart des écrits originaux où il a puisé ne seraient pas aujourd'hui perdus [4].

Auguste est surtout un de ces personnages qu'on aimerait voir dépeint avec la sagacité d'observation et la vérité de couleur qui font le charme impérissable des *Vies parallèles;* malheureusement la vie d'Auguste, mentionnée dans le catalogue de Lamprias, n'a pas survécu, non plus que celle de Tibère, qui s'y rattachait de si près [5]. Quelques traits conservés dans

[1] Vie de Paul Émile, ch. 1. — [2] Vie de Thésée, ch. 1. — [3] Vie de Romulus, c. 8, et Vie d'Alexandre, c. 1. — [4] M. Villemain, *Mélanges*, t. II : *de Plutarque et de ses ouvrages.* M. J. Michelet : *Examen des Vies des hommes illustres de Plutarque.* Paris, 1819, in-4°; thèse pour le doctorat ès lettres. Kremer : *Inquisitio in consilium et modum, quo Plutarchus scripsit vitas parallelas.* Groningue, 1841, in-8°; dissertation d'un intérêt médiocre à tous égards.— [5] Photius (Cod. 242, p. 340, Bekker) paraît emprunter à la *Vie de Tibère* une prédiction relative à l'élévation de ce prince.

la collection des *Apophthegmes* sont les seuls fragments que nous ayons de ces deux morceaux [1]. L'auteur, du reste, n'y fait aucune allusion dans ses biographies de César, de Brutus, de Cicéron et d'Antoine; d'où l'on peut induire qu'il ne rédigea que plus tard la vie d'Auguste.

Maintenant quel personnage avait-il mis en parallèle avec ce prince? Je crois le conjecturer avec vraisemblance. Photius nous apprend [2] qu'un certain Amyntianus, rhéteur du temps de Marc-Aurèle, avait écrit en deux livres les histoires comparées de Philippe et d'Auguste. Si ce n'était pas un abrégé de Plutarque, on avouera du moins que le rapprochement de deux princes puissants, surtout par la politique, était tout à fait dans l'esprit du biographe moraliste. Aussi ces deux biographies ont été de bonne heure refaites et rapprochées, tant bien que mal, par les anciens traducteurs de Plutarque [3].

Il serait heureux que l'antiquité nous eût transmis une biographie impartiale de Philippe, prince trop mal connu aujourd'hui par les hyperboles injurieuses de Démosthène, et par les maigres récits de Justin. Cette impartialité est précisément le mérite de la *Vie d'Antoine*. L'historien grec, qu'un instinct de vérité dirige quelquefois très-bien dans le choix de ses auteurs, a prudemment contrôlé dans cet ouvrage les invectives des ennemis d'Antoine par la réponse con-

[1] Weichert, *de Studiis Cæsaris Augusti*, Comment. II, p. 18 sqq. — [2] Myriob. Cod. 131. Cf. Weichert, *ibid.* — [3] Voyez les éditions d'Amyot de 1586 et 1600. Dans quelques-uns de ces suppléments aux Vies de Plutarque, on a poussé la complaisance jusqu'à insérer une vie de Charlemagne, par Acciaioli, et il s'est trouvé un critique assez ignorant pour attribuer cette biographie à Plutarque. Voyez Lenglet-Dufresnoy, *Méthode de l'histoire*, I, p. 229.

tenue dans les *Antiphilippiques*, par les relations de Dellius et Messala, qui trahirent, il est vrai, *leur général*, mais lui rendirent justice dans l'histoire. En même temps qu'il relève une exagération des *Philippiques* [1], il sait aussi convenir des fautes et des égarements du triumvir. Si d'ailleurs il ne comprend pas bien la situation du monde pendant cette période, ni l'ambition des chefs de parti qui le déchiraient [2]; si quelquefois son récit peut être complété ou redressé par d'autres témoignages [3], on le suit avec confiance dans tout ce qu'il nous raconte sur les guerres d'Antoine, et particulièrement sur la perte de l'armée commandée par son lieutenant Statianus [4]; sur la bataille d'Actium, sur la cour d'Alexandrie, sur les derniers jours de Cléopâtre et de son amant. Ici seulement son exactitude avait une fois paru en défaut, dans le passage où il dit que Cléopâtre entreprit de faire transporter sa flotte à force de bras, par l'isthme de Suez, dans la mer Rouge : en effet, le canal des deux mers était alors en pleine circulation. Mais M. Letronne a démontré que l'entreprise de Cléopâtre coïncide avec l'étiage du canal, et par là le témoignage en question a repris toute sa valeur historique [5].

L'entrevue d'Octave et de la reine, après la mort d'Antoine, a bien moins de vraisemblance dans le récit de Dion Cassius que dans celui de Plutarque [6]; on reconnaît chez celui-ci la relation d'Olympus, mé-

[1] II, 22. Cf. Plut., *Anton.* 6. — [2] Voy. le Parallèle d'Antoine et de Démétrius. — [3] Par exemple, c. 36. Cf. Dion, 49, 22; c. 72. Cf. Dion, 51, 8; c. 69. Cf. Dion, 51, 7. — [4] Cf. Velléius Paterc. II, 82, et le monument d'Ancyre, qui mentionne brièvement trois défaites des Romains : « Parthos *trium exercituum Romanorum* spolia et signa remittere. » — [5] Revue des Deux-Mondes, 15 juillet 1843; Inscriptions de l'Égypte, I, p. 193. — [6] Dion, 51, 12; Plut., *Ant.* 83.

decin de Cléopâtre, qu'il cite parmi ses autorités.

Au reste, Plutarque ne puise pas seulement dans les livres, il a des traditions de famille [1], auxquelles nous devons aussi d'intéressants détails sur les folles prodigalités d'Antoine à Alexandrie, et sur ses cruautés envers les Grecs avant la bataille d'Actium. On se demande pourtant quelles traditions ou quels livres avaient pu lui apprendre des paroles prononcées sans témoin (c. 86), à peu près comme les célèbres imprécations d'Annibal chez Prusias. La justice même, il faut l'avouer, la justice attentive qu'il montre envers Antoine ne se retrouve pas à un si haut degré dans la vie de Brutus, parce que l'historien, trop entraîné par l'amour du pittoresque et des anecdotes, a souvent transcrit les mémoires du jeune Bibulus, beau-fils de Caton (c. 13, 23). C'est aussi parce qu'il ne veut pas suivre d'assez près les témoins oculaires des événements, qu'il tombe dans quelques fautes d'histoire et de géographie (c. 4, 25, 27, 46) [2]. Il faut reconnaître pourtant que les anciens contiennent peu de discussions critiques comme celle qui concerne les différents récits de la mort de Brutus et le suicide de son épouse Porcia.

On a reproché à Plutarque de confondre souvent les personnes : cela n'est guère vrai que pour les personnages secondaires, qu'il désigne ordinairement par un seul de leurs noms [3]; négligence assez commune

[1] Vie d'Antoine, ch. 29, 76. Comparez la Vie de Lucullus, ch. 2, où ces souvenirs de la patrie ont pris une forme touchante, et un intérêt particulier pour l'appréciation des écrits historiques de Plutarque. — [2] Voy. les notes du dernier éditeur de cette biographie, M. S. Vœgelin, Zurich, 1833. — [3] V., par exemple, la Vie d'Antoine, ch. 78, 79; Vie de Brutus, ch. 27 et suiv. Cf. plus bas, sect. III, p. 254, des exemples analogues dans Appien. Dans la Vie de Numa, c. 21, il est certain que Plutarque confond les *Mamercus* avec les *Marcius rex*.

chez les Grecs, et plus excusable chez un auteur qui s'adonna trop tard à l'étude du latin, et ne le parla jamais [1]. Mais on reconnaît aujourd'hui qu'il avait assez bien étudié les généalogies les plus importantes. Sur ce point son autorité vient d'être habilement défendue par M. Weichert, au sujet de deux Octavies, sœurs d'Auguste, et d'un fils aîné d'Antoine et de Fulvie, Antyllus, mis à mort en Égypte par ordre du vainqueur [2].

Il résulte de ces recherches :

1° Que la mère du jeune et infortuné Marcellus, la veuve d'Antoine, est bien réellement la sœur germaine d'Octave, fille d'Octavius et d'Ancharia, et non pas sa sœur utérine, fille d'Octavius et d'Attia. L'erreur, qui paraît remonter très-haut dans l'antiquité, est venue de ce que les deux Octavies avaient épousé deux C. Claudius Marcellus, qu'on a confondus en un seul [3];

2° Que le jeune Antyllus, ou Antonius, comme il est appelé ailleurs, est bien le fils aîné d'Antoine et de Fulvie, à qui Octave avait fiancé sa fille Julie. Il est confondu avec son frère Julus (et non Julius) Antonius, par Peschwitz [4].

Ces deux témoignages, justifiés enfin avec une parfaite évidence, s'accordent très-bien avec le dernier chapitre de la vie d'Antoine, qui contient plusieurs faits utiles à l'histoire de la famille d'Octave.

[1] Vie de Démosthène, c. 1. C'est ce qui fait que, dans la Vie d'Antoine, ch. 32, il ne comprend pas une plaisanterie de S. Pompée, *Se in suis Carinis cœnam dare*. Voy. les interprètes de Velléius, II, 77. — [2] *De L. Vario et Cassio Parmensi, Excursus*, V. — [3] Il faut toutefois comparer sur ce point les objections assez graves que M. Drumann a proposées contre l'opinion de M. Weichert, *Geschichte Roms*, etc., t. IV, p. 235, 236. — [4] Dans sa Généalogie de la maison des Césars, § 30.

Les nombreuses anecdotes éparses dans les *Œuvres diverses* doivent être plus suspectes, parce que les anecdotes sont de leur nature plus faciles à altérer. Séparées de toute narration suivie, un simple changement de prénom ou de date suffit pour leur enlever une partie de leur utilité. Ainsi M. Weichert fait d'ingénieux efforts pour concilier, avec les témoignages de saint Jérôme et de Tacite, un mot attribué par Plutarque à Cassius Sévérus [1]. Mais si l'on compare avec les conjectures de M. Weichert celles que nous avons exposées à la fin de notre second chapitre, on soupçonnera peut-être quelque erreur dans l'anecdote de Plutarque. Toutefois, le recueil des *Apophthegmes* a une certaine valeur historique : en effet, ce sont de véritables cahiers où l'auteur déposait les souvenirs de ses lectures, ce qu'il appelle quelque part les petits faits, négligés par Thucydide ou Philistus, mais qui montrent souvent mieux que les actions solennelles le caractère des hommes [2]. Il y a là pour nous une double et curieuse révélation. On voit que Plutarque, fort sobre de critiques littéraires dans ses nombreux écrits, n'était pas entièrement satisfait de la méthode historique suivie par ses devanciers. Sans doute aussi il aimait peu les harangues, dont quelques-uns ont voulu faire le principal moyen de peindre les mœurs et les passions des personnages célèbres; car il y recourt à peine deux ou trois fois dans ce qui nous reste de ses biographies; et il ne les emploie qu'avec une réserve intelligente, analysant, selon toute

[1] Dans le Traité *sur la Différence du flatteur et de l'ami*. Voyez *de L. Vario et Cassio Parmensi*, p. 201 sqq. — [2] Vie d'Alexandre, ch. I. Vie de Nicias, ch. I.

apparence, comme dans la vie de Paul-Émile et dans celle de Tibérius Gracchus, des documents authentiques qu'il pouvait avoir sous les yeux [1].

On a donc trop médit de Plutarque en général, de sa critique et de son érudition [2]. Tite-Live et Tacite sont de meilleurs guides en chronologie [3], mais ils comparent et discutent moins que lui les autorités diverses; ils n'ont pas, comme lui, la manie des comparaisons, des tableaux de la vie intime et des indiscrétions anecdotiques; ils ont les préjugés et quelquefois l'aveuglement d'un patriotisme étroit. Plutarque, né Grec, citoyen d'une petite ville qu'il habita le plus qu'il put, « *de peur*, » nous a-t-il dit lui-même avec une naïveté charmante, « *qu'elle ne* « *devînt plus petite encore* [4]; » Plutarque, sachant mal le latin, avait pourtant si bien profité de ses lectures variées, de son séjour en Italie, que ses ouvrages sont encore pour nous un des plus riches répertoires d'histoire romaine, et qu'ils offrent souvent les plus fidèles peintures de l'antique Rome, de ses grandeurs, de ses vices et de ses vertus.

Une tradition qui avait cours dans le moyen âge [5] fait de Plutarque le précepteur de Trajan, et lui at-

[1] V. plus bas notre deuxième *Appendice*. — [2] P. L. Courier, Lettre à M. et Mme Thomassin, 25 août 1809 : « Je corrige un Plutarque qu'on imprime à Paris. C'est un plaisant historien, et bien peu connu de ceux qui ne le lisent pas en sa langue; son mérite est tout dans le style. Il se moque des faits, et n'en prend que ce qui lui plaît, n'ayant souci que de paraître habile écrivain. Il ferait gagner à Pompée la bataille de Pharsale, si cela pouvait arrondir tant soit peu sa phrase. Il a raison. Toutes ces sottises qu'on appelle histoire ne peuvent valoir quelque chose qu'avec les ornements du goût. » — [3] Il est remarquable toutefois que Plutarque a beaucoup mieux observé les dates dans sa biographie de Cicéron que dans celle de Démosthène. — [4] Vie de Démosthène, c. I. — [5] Vincent de Beauvais, *Speculum historiale*, X, 47 : « De Plutarcho Trajani præceptore; 48, De libro Plutarchi misso ad Trajanum. » ;

tribue un livre sur l'éducation de ce prince (περὶ ἀγωγῆς Τραιανοῦ), analogue à la *Cyropédie* de Xénophon. La critique moderne a rejeté cette tradition comme une fable; on peut y voir du moins un de ces justes hommages que la fable même rend quelquefois aux grands hommes, en dépit de l'histoire : Plutarque était digne d'élever celui que Tacite devait bénir.

## SECTION II.

### L. ANNÆUS FLORUS.

L'*Epitome rerum romanarum* d'Annæus Florus ouvre pour nous la série des abrégés dont le principal mérite est d'avoir échappé aux ravages du temps, et d'avoir préservé de l'oubli quelques faits intéressants. En écartant l'hypothèse trop commode de l'interpolation, à l'aide de laquelle M. Titze [1] efface du texte de Florus plusieurs passages, et rapproche ainsi l'auteur du siècle d'Auguste, il faut avouer que ce livre offre un mélange singulier de divers styles, d'aperçus ingénieux, profonds même, et de fades déclamations, de comparaisons vraies et d'antithèses sophistiques; il faut se résigner à placer Florus sous le règne d'Adrien, à ignorer les détails de sa vie, à reconnaître dans son esquisse historique une certaine unité de plan, avec quelques beautés et de grands défauts.

[1] Prolegomena ad Flor., ed. Praga, 1819.

La préface de Florus, évidemment imitée d'un morceau de Sénèque le père, dont nous avons longuement parlé, et son chapitre sur les révolutions politiques de Rome (III, 12), peuvent faire attendre un peintre judicieux de l'époque d'Auguste. Aussi est-on fort étonné de trouver ensuite, dans son quatrième livre, tant de lacunes et d'erreurs sur les guerres du triumvirat. On ne doit peut-être attribuer qu'à des copistes ignorants l'insertion de la guerre de Pérouse avant celle de Philippes; mais ce ne sont pas des copistes qui ont pu faire de Fulvie la femme de Lucius Antoine, en confondant ce dernier avec son frère le triumvir; ce ne sont pas des copistes qui ont pu placer en Thessalie Pharsale et Philippes, par une licence que la poésie excuserait à peine [1]; brouiller toute l'histoire de la mort de Brutus et de Cassius; supprimer, dans le récit des guerres de Sextus Pompée, les faits les plus essentiels; oublier complétement Mécène; altérer, en les résumant, les détails les mieux connus de la mort de Cléopâtre; confondre plusieurs guerres des Alpes; en négliger une avec les Dalmates, que termina Tibère [2]. C'est bien l'auteur lui-même qui copie sans y changer un seul mot, sur la défaite de Varus, quelques lignes d'un contemporain, qui n'étaient plus vraies au siècle de Trajan [3]; c'est lui qui déplace de plusieurs années la date du désastre de Varus, transposition adoptée plus tard imprudemment par Paul

[1] IV, 7. Cf. Virgile, *Georg.* II, 400; Manilius, I, 906. — [2] Velléius, II, 96. — [3] IV, 12, § 38 : « Signa et aquilas duas adhuc barbari possident : tertiam signifer prius quam in manus hostium veniret, evulsit mersamque intra baltei sui latebras gerens, in cruenta palude sic latuit. » C'est du moins la seule manière de concilier ce témoignage de Florus avec ceux de Tacite (*Ann.* I, 60) et de Dion Cassius (60, 8), qui montrent que ces deux aigles furent recouvrées par les Romains.

Orose; lui qui brouille en général toute la chronologie des événements militaires depuis la bataille d'Actium, et qui veut que le temple de Janus n'ait été fermé qu'une seule fois sous Auguste[1]; enfin, c'est lui qui fait décerner à ce prince la *dictature perpétuelle*, qu'il refusa toujours avec une sage obstination. Malgré tant de négligence, Florus ayant eu sous les yeux des ouvrages aujourd'hui perdus, nous fournit sur quelques points des documents utiles, et dont certaines coïncidences nous garantissent l'exactitude. Dans le récit de la bataille de Philippes, il est d'accord avec les auteurs[2], qui prétendaient qu'Antoine n'avait pas pris part à l'action. Dans celui de la bataille d'Actium, il indique seul une manœuvre de César autour de Leucade, qu'il a raison d'appeler une *île*, car Leucade, péninsule en 197 avant notre ère, quand les Romains l'assiégeaient, avait été séparée du continent par les Corinthiens, entre cette époque et celle de Strabon. Ovide aussi l'appelle une île; elle était redevenue péninsule au temps de Pline l'Ancien, qui, du reste, ne s'accorde pas bien avec lui-même dans les deux passages où il en parle[3]. Quelques détails sur les guerres de Mysie, sur celles des Daces et des Sarmates, dirigées par Lentulus; sur celles des Cantabres, dirigées par Auguste et ses lieutenants; sur les campagnes de Drusus en Germanie et du jeune C. César en Orient, comblent à propos des lacunes de l'histoire d'Auguste dans Dion ou Velléius. Mais tout cela chez Florus se succède sans critique et sans ordre, sans indica-

[1] Voyez Masson, *Jan. reser.* II, 2, p. 49 sqq. — [2] Plutarque en parle, sans les nommer, dans la Vie d'Antoine, c. 28. — [3] Voy. Tite-Live, XXXIII, 17; Strabon, I, 3, p. 59; Ovide, *Metam.* XV, 289; Pline, *Hist. nat.* II, 92, et IV, 2.

tion de dates et souvent de noms propres, sans descriptions suffisantes des choses ni des lieux.

Quant à l'histoire intérieure, Florus en dit à peine quelques mots à la fin de ce douzième chapitre, qu'il n'a pas même conduit jusqu'à la mort d'Auguste, soit insouciance, soit faute de temps pour achever son livre.

Quelques lignes cependant montrent l'écrivain préoccupé des intérêts généraux de l'empire. Ainsi, à l'occasion de la défaite de Varus : *Difficilius est provinciam obtinere quam facere.* L'auteur se souvient peut-être ici d'une célèbre parole d'Auguste : on sait que ce prince s'étonnait qu'Alexandre ne trouvât pas plus difficile la tâche d'organiser le monde que celle de le conquérir[1]. Le tableau de la république après la mort de César est tracé, au point de vue de la politique romaine, avec une remarquable vigueur de style et de pensée, qui nous frappe d'autant plus par le contraste des ornements puérils prodigués ailleurs sans raison et sans goût.

En résumé, on se demande à quelle classe de lecteurs pouvait s'adresser un tel livre. A des élèves? Mais la langue de Florus est savante et difficile, pleine d'effets recherchés, d'intentions qui visent à la profondeur, et souvent ne produisent que l'obscurité. A des hommes? Mais comment, sous le règne de Trajan et d'Antonin, des esprits sérieux pouvaient-ils pardonner à un historien les anachronismes, les confusions de personnes dont Florus est convaincu? Reste donc la foule des oisifs élégants et des beaux parleurs,

[1] Florus, IV, 12, 29. Cf. Suét., *Aug.* 18 et 25, et Weichert, *de Cæs. Aug. scriptis*, p. 26.

qui ne cherchaient dans l'histoire qu'une distraction. C'est pour eux sans doute que Florus écrivait son infidèle et pompeux abrégé. De nos jours, on l'aurait *illustré* par le dessin [1]. A Rome, où cet usage n'était pas connu [2], Florus eut sans doute auprès de certains lecteurs un succès de mode, qui s'est perpétué jusqu'à nous, grâce à la précision des récits, et aux agréments d'un style chargé plutôt que nourri de bonne latinité [3]. Il est triste de songer que de pareils ouvrages, comme celui de Justin, comme celui d'Eutrope, ont fait tort, dans le moyen âge, aux grandes compositions historiques de l'antiquité. Combien on les regretterait peu, si on lisait encore les huit décades perdues de Tite-Live, et les quarante-sept livres de Trogue Pompée !

Quelques modernes attribuent aussi à Florus les sommaires qui nous restent des décades de Tite-Live, et qui ne sont pas inutiles aujourd'hui pour la connaissance de l'histoire romaine [4]. Nous ne ferons qu'une observation sur cette conjecture, difficile à justifier par aucune preuve solide : si Florus avait lu Tite-Live avant de mettre la main au petit livre que

[1] Le président Hénault écrivait-il sérieusement cet éloge de Florus ? « La qualité d'abréviateur ne l'a pas privé des honneurs dus aux grands historiens ; il a été imprimé *in-quarto* et *in-folio ;* il a eu des commentateurs sans nombre, etc. » Voy. *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XXVIII, p. 614, dissertation où l'ironie semble percer quelquefois sous l'excès des louanges. — [2] Voy. cependant plus haut, p. 79, n. 4, l'indication d'un recueil de portraits avec légendes en vers ; et comparez sur le même sujet un mémoire du docteur Creuzer (Zeitschrift für die Alterthumswissenschaft, 1843, n. 133-137). On connaît les célèbres manuscrits de Térence et de Virgile dont les dessins ont été depuis longtemps reproduits par l'impression. — [3] Un grand écrivain cependant, Montesquieu, a cité Florus avec quelque complaisance dans un Essai sur le goût ; aussi peut-on dire que là où cet écrivain a péché, c'est précisément par l'affectation qui défigure le latin de Florus. Voir l'ingénieuse *Notice* de M. Villemain dans l'éd. de Florus par M. Ragon, 1826. — [4] Voyez Bæhr, *Gesch. der rœm. Lit.* § 219-221.

nous venons de juger, on avouera qu'il l'avait bien oublié quand il écrivit cet ouvrage; et s'il lut plus tard Tite-Live pour composer les *sommaires* en question, il dut souvent rougir d'être si peu d'accord avec le plus grave des annalistes de la république.

## SECTION III.

### APPIEN.

Florus écrivait à l'époque où l'empire, affaibli par un siècle et demi de discordes et d'oppression, commençait à renaître sous la bienfaisante et active administration de Trajan[1]. C'est précisément quelques années plus tard, quand la politique de ce prince avait déjà produit sous ses successeurs les plus heureux fruits pour la prospérité du monde[2], qu'un Grec d'Alexandrie entreprenait d'écrire l'histoire universelle sous une forme dont la conquête romaine avait seule pu donner l'idée.

Après avoir exercé les premières charges dans sa patrie, et à Rome les fonctions d'avocat près du tribunal des Césars, Appien avait obtenu une *procuration*, on ne sait pas bien dans quel pays, lorsqu'il mit la main à son grand ouvrage. C'est ce qu'il nous apprend à la fin de sa préface, où il nous renvoie, pour plus de détails, à des mémoires sur sa vie, rédigés par lui-même, comme ceux de Nicolas de Damas et tant d'autres, et qui sont aujourd'hui perdus. Photius et Suidas n'ajoutent rien à ces renseignements, que les

[1] « Sub Trajano principe movet lacertos.» — [2] Appien, *Proœm.* § 7.

éditeurs et traducteurs ont commentés longtemps, le mieux qu'ils ont pu, à l'aide de quelques allusions éparses dans les fragments d'Appien [1]. On n'osait même affirmer [2], d'après des témoignages si peu explicites, que l'auteur eût survécu à Hadrien. La publication récente des œuvres de Fronton, par M. Mai, a permis enfin de lever tous ces doutes, et nous a révélé quelques détails entièrement inconnus. Ces nouveaux textes nous apprennent [3] : 1° qu'Appien était l'ami d'enfance et le compagnon d'études de Fronton [4]; 2° que Fronton demanda deux ans pour son ami, resté sans famille, une charge honoraire de procurateur; 3° que par conséquent Appien possédait alors dans un âge avancé, sous le règne d'Antonin le Pieux, une fortune au moins suffisante pour ses besoins.

Rapprochés des derniers mots de la préface déjà citée, ces témoignages réfutent la conjecture admise par Schweighæuser, que notre historien ait exercé la *préfecture* d'Égypte. Est-il possible, en effet, qu'une des plus importantes charges de l'empire ait été accordée comme retraite à un vieil avocat, *causidicus;* car c'est le mot de Fronton parlant des ambitieux que l'exemple d'Appien pourrait encourager à la même demande auprès de l'empereur. La charge obtenue par Appien était donc une *procuration* et non une *préfecture.* Maintenant dans quelle province fut envoyé le protégé de Fronton? On l'ignore. Quoi qu'il en

[1] Proœm. § 7 et 15; Iber. 38; B. civ. I, 38, 102; II, 7, 44, 86, 90; IV, 16; V, 46, etc. — [2] Voy. Combes-Dounous, Préf. de sa trad. des G. civ. n. 8. Comparez Fabric., *Bibl. gr.* t. V, p. 244, Harles. — [3] T. I, p. 28 sqq., éd. Milan. — [4] Deux lettres grecques, p. 426, 432, en font également foi. Tous ces textes sont maintenant réunis dans l'édition qui fait partie de la Bibliothèque grecque, publiée par M. Didot.

soit, voilà un rhéteur, un magistrat d'Alexandrie, un avocat de Rome, un procurateur de César, un vieillard riche et sans héritier, qui entreprend, sous le règne d'un prince humain et libéral, d'écrire l'histoire intérieure et extérieure de Rome. Expérience des hommes et des choses, indépendance, hautes protections, rien ne lui manque pour tout savoir, sinon pour tout dire. Cherchons quel profit il a su tirer de tant de précieux avantages.

Le plan d'Appien est bien connu. Jusqu'à lui l'histoire romaine avait toujours pris Rome pour point de départ et pour but. Les nations étrangères étaient sacrifiées à cette unité factice de la puissance victorieuse: on ne s'occupait de Carthage, de la Grèce, que lorsqu'une guerre ou un traité renouait leurs rapports avec la grande cité. Frappé de cette sorte d'injustice, Appien croit y remédier en racontant : 1° l'histoire de Rome sous les rois; 2° l'histoire de l'Italie et des provinces à mesure que chacune d'elles apparaît sur la scène pour défendre sa liberté; 3° l'histoire des guerres civiles, pendant lesquelles le progrès de la conquête fut un instant suspendu; 4° celle des cent premières années qui s'écoulent depuis la fondation définitive de la monarchie; 5° les guerres de Parthie et d'Arabie, qui sont à peu près le dernier effort de l'ambition romaine; le tout en vingt-quatre livres, suivant Photius; en vingt-deux livres, suivant un anonyme dont la notice se trouve en tête de plusieurs manuscrits : mais le chiffre importe peu, car les témoignages sont assez d'accord sur le contenu de l'ouvrage [1]. Au premier abord, ce plan a quelque

[1] Voy. Schweighæuser, *Exercit. in Appianum, Opusc. Acad.* t. II, et dans le

grandeur et une certaine nouveauté qui séduit. C'est la géographie dans l'histoire, l'histoire dans la géographie; une vue d'ensemble qui devait être fort bien couronnée par la statistique de l'empire, que l'auteur promet à la fin de sa préface. Mais quand on vient à l'étudier de près, on trouve bien des redites, bien des confusions, et, en somme, plus d'obscurités encore que de lumières nouvelles dans cette disposition des faits. Appien s'embarrasse lui-même, et dans l'exposé de sa méthode, et dans l'application. Il ne peut, il ne veut pas écrire un livre sur chaque province; mais quand les limites sont incertaines, quand les noms se confondent, comme pour la Dalmatie, la Pannonie et l'Illyrie, sous quel nom réunir ces histoires diverses[1]? D'un autre côté, comment déterminer l'époque où chaque partie du monde entre en relation avec Rome? Choisira-t-on celle d'un premier engagement, ou celle d'un engagement définitif? Est-ce Popilius Lénas ou César qui a déclaré la guerre à l'Égypte? ou Gabinius même, quand il lui imposait malgré Rome, au nom de Rome, un roi dont elle ne voulait plus? Ces trois dates seraient toutes aussi légitimes que celle de la prise d'Alexandrie après la bataille d'Actium. Même difficulté pour l'histoire des Parthes. Commencera-t-elle au désastre de Crassus, ou aux guerres de Ventidius et d'Antoine? Quelques allusions d'Appien à ces deux livres, aujourd'hui perdus[2], ne nous apprennent pas d'une manière certaine comment il avait pu trancher le nœud. La di-

t. III de son édition d'Appien, les notes sur la *Préface* et les *Testimonia veterum*. — [1] Voy. la fin des *Illyriques*. — [2] B. civ. II, 18; V, 65, sur les *Parthiques*; II, 90, sur les *Égyptiaques*.

vision qu'il indique pour les guerres civiles n'est guère plus commode : il rapporte chaque période principale au nom du personnage le plus important qui y a figuré; et alors il est réduit à compter comme des incidents secondaires le tribunat des Gracques et la conjuration de Catilina. Cette méthode s'applique mieux, il est vrai, 1° à la rivalité de Marius et de Sylla; 2° au premier triumvirat; 3° aux guerres du second triumvirat contre les meurtriers du dictateur; 4° à la guerre contre Sextus Pompée; 5° aux guerres d'Actium et d'Alexandrie. C'est du moins ainsi que l'auteur paraît l'entendre; mais ses anciens éditeurs et ses copistes l'ont quelquefois compris autrement; ils ont reconnu tour à tour cinq, ou quatre, ou neuf livres de guerres civiles, si toutefois ce dernier chiffre ne vient pas de la réunion des deux premiers, qu'on aura cru désigner deux portions différentes du même ouvrage.

Ainsi, malgré de séduisantes apparences, cette conception de l'histoire universelle a peut-être plus d'inconvénients encore que la simple méthode des *annales;* sous prétexte de concentrer l'intérêt et l'attention, elle les divise au contraire, en voulant les plier à tous les accidents de la géographie, à tous les morcellements naturels et politiques du sol. C'est qu'elle veut concilier deux choses qui, après tout, doivent avoir une place distincte dans l'histoire, Rome et les nations conquises. Les anciens annalistes n'avaient donné qu'une histoire de Rome; Appien ne donne que des chroniques de provinces pendant la durée de la conquête. Des deux côtés il y a une vue incomplète et fausse, à juger d'après les idées modernes; plus

incomplète et plus fausse du côté d'Appien, car il n'est pas même l'historien de chaque nation dont il raconte les luttes contre Rome; il ne cherche pas dans leurs antiquités, ou dans leurs révolutions récentes, le secret de leur force ou de leur faiblesse au moment de la résistance; et quant à la nationalité romaine, elle disparaît au milieu de ces flottantes divisions du récit.

Appien reconnaît quelque part, dans les événements de la guerre civile, la volonté d'un dieu qui travaille à la grandeur de Rome [1]; mais il aurait fallu une autre philosophie pour trouver le secret de l'immense désordre où son œil s'égare; et, à vrai dire, le temps n'avait pas encore mûri les âmes pour cette haute intelligence des destinées de l'humanité : le christianisme était trop jeune. Un écrivain du quatrième siècle, qu'on pourrait presque appeler le premier des historiens modernes, l'Espagnol Paul Orose, malgré de grossières erreurs, a seul, dans toute l'antiquité, saisi et montré le fil secret des révolutions de ce monde; seul, par conséquent, il a pu fondre ensemble les annales de l'Orient et de l'Occident, leur donner un sens, une fin commune, dans la grande vérité de sa religion.

A défaut d'unité philosophique, le livre d'Appien pourrait du moins offrir une coordination de faits, un ensemble de dates et de synchronismes bien disposés, pour aider l'esprit et la mémoire. Au contraire, l'auteur (qui avait pourtant sous les yeux le recueil d'un certain Paulus Clodius, consulté aussi par Plutarque [2]), nous prévient lui-même, dans sa préface,

[1] B. civ. II, 71. Cf. 148; III, 71. — [2] Schweigh., *Exerc. in Ap.* p. 65.

qu'il se bornera à noter les dates les plus importantes; et sa réserve sur ce point est plus que de l'avarice.

Mais, à part ces critiques méritées, si nous le suivons dans les détails de son ouvrage, nous trouverons souvent à louer l'écrivain savant et sincère.

Ici nous devons nous borner aux livres qui intéressent l'histoire d'Auguste. Ce sont : 1° les derniers livres aujourd'hui conservés de ses *Guerres civiles*, depuis la mort de César jusqu'à celle de Sextus Pompée; 2° les *Illyrica*, dont nous avons déjà plusieurs fois parlé. Quant aux *Parthica*, qui longtemps ont valu à Appien une réputation de plagiaire, depuis la discussion de Schweighæuser, il n'est plus permis d'y voir autre chose qu'un centon composé avec des fragments de Plutarque [1]. Ce n'est pas la seule fois que l'ignorance ait suppléé par un mensonge à une perte trop bien constatée [2]. La véritable Histoire Parthique d'Appien faisait probablement suite (nous l'avons indiqué plus haut) au récit abrégé de l'histoire des empereurs, entre la bataille d'Actium et le règne de Trajan [3]. L'examen des autres parties nous fera vivement regretter la perte de ces deux livres, qui complétaient le tableau du principat. Observons toutefois que le témoignage de Photius semble présenter l'*Histoire des cent années* comme un travail inégal, rédigé à la hâte [4]; et qu'en effet ce dernier morceau, qui appartient certainement à la vieillesse d'Appien, pouvait fort bien être resté à l'état d'ébauche. L'auteur y

[1] Vies de Crassus et d'Antoine. Cf. B. civ. II, 18; V, 65. — [2] C'est ainsi que réciproquement, dans un manuscrit des Vies de Plutarque, le Parallèle aujourd'hui perdu de César et d'Alexandre est remplacé par un morceau semblable extrait des Ἐμφύλια d'Appien (Bibl. roy., Ms. grec, n. 1672). — [3] Ἑκατονταετία, Photius et l'Anonyme. — [4] Σποράδην καὶ ἐξ ἐπιδρομῆς. Photius.

renvoie, il est vrai [1], au sujet des conquêtes accomplies sous le gouvernement impérial; mais là, comme ailleurs, on ne voit pas nettement s'il parle d'un livre déjà rédigé au moment où il écrit. A la fin des *Ibériques*, il rappelle, en deux lignes, la guerre des Cantabres, sans avertir qu'il l'ait développée dans une autre partie de son ouvrage. Peut-être alors ne songeait-il pas encore à le faire. Il n'est pas même sûr qu'il en eût le projet quand il écrivait sa grande préface, où il promet, dans le dernier chapitre, de terminer le récit de tant de guerres par une statistique générale des forces et des besoins de l'empire. J'avoue qu'à relire ce chapitre, on est tenté d'y soupçonner une lacune; mais, faute de preuve, venons, sans plus long retard, à l'objet de notre examen.

Le principal caractère qui recommande Appien à notre estime, c'est une parfaite candeur. Il a traversé la plus heureuse période de l'empire [2], comme Virginius Rufus avait traversé la plus sombre et la plus orageuse; et, comme Tacite, il écrit *sans crainte et sans faveur*, avec un sentiment équitable des bienfaits de l'administration impériale, qu'il se représente comme le but auquel tendait la Providence pour le salut de Rome [3]. Avec cela, pas la moindre illusion sur le gouvernement des Césars, qui n'est à ses yeux qu'une véritable royauté [4]; pas la moindre flatterie envers les puissances du jour, ni dans le présent, ni dans le passé; peu de prétentions philosophiques [5]; quelques naïvetés de païen qui nous font sourire [6];

[1] A la fin des *Illyriques*.— [2] V. l'Essai d'Hegewisch, trad. par M. Solvet. Paris, 1834, in-8°.— [3] B. civ. II, 7.— [4] Proœm. 7. Cf. B. civ. V, 46.— [5] B. civ. II, 149, suiv. Comparaison de César et d'Alexandre; Proœm. 8. — [6] B. civ. II, 39, sur l'origine du nom de la mer Ionienne.

une critique plutôt heureuse à choisir ses auteurs qu'habile à discuter leurs témoignages, mais qui sait bien s'arrêter au doute quand la vérité positive lui échappe [1]. Ceci nous amène à une question qui demande quelques détails.

Dans le cours de ce long travail dont une moitié environ nous est parvenue, Appien cite rarement les écrivains où il a puisé. César, Tite-Live, Paulus Clodius, Cicéron [2], Varron, Octave [3], Asinius Pollion, sont à peu près les seuls qu'il soit permis de nommer avec certitude parmi ses autorités. Nul doute cependant qu'il n'en eût consulté beaucoup d'autres; on le voit par quelques-unes des discussions indiquées tout à l'heure. Sa curiosité même va jusqu'à rechercher bien des documents lapidaires et des textes officiels, dont les annalistes grecs et romains sont en général peu soucieux. Par exemple, dans les *Guerres Civiles :*

I, 97. Le sénatus-consulte sur Cornélius Sylla.

II, 86. Le tombeau de Pompée restauré par Hadrien.

II, 102. Le temple de Vénus Genitrix [4].

III, 41. L'inscription tumulaire du fils d'un proscrit. Appien ne paraît pas l'avoir vue lui-même; mais une lettre de Pline le Jeune [5], un passage du scoliaste d'Horace [6], enfin le fragment d'oraison funèbre du siècle d'Auguste, dont nous avons parlé plus haut [7], montrent suffisamment quelle importance avaient déjà les monuments épigraphiques pour un historien consciencieux [8].

IV. 19. La maison près de laquelle Cicéron fut tué.

[1] B. civ. II, 70, 142. Cf. III, 15; III, 8, 84; IV, 16; V, 21, 144.— [2] Philippiques. —[3] Mémoires. Voy. notre ch. I.—[4] Voy. notre chapitre VI.—[5] VIII, 6. Cf. VII, 29. —[6] Ad Ep. I, 3, 9.— [7] C. III. — [8] Eckhel. D. N. V. t. VI, p. 26, 27, 42, 52, 57.

Appien alla la visiter lui-même, pour contrôler le témoignage des historiens sur ce sujet [1].

IV, 67. Les traités entre Rhodes et les Romains, invoqués par l'ambassadeur Archélaüs dans un discours à Cassius [2].

IV, 8-11. Le préambule des tables de proscription, dont nous avons assez parlé [3] pour n'avoir plus besoin d'y revenir.

V, 130. La statue élevée à Octave, après sa victoire sur Sextus Pompée [4].

Malgré tous ces secours, Appien hésite encore sur des difficultés qu'il avoue ne pouvoir résoudre [5]. Il a cherché inutilement ce que M. Antoine avait répondu aux lettres de L. Antoine et de Fulvie, sur les craintes que leur inspiraient l'ambition de César et les projets de Lépidus.

V, 132. (Cf. V, 17, 34, 67, 92 [6]). Après avoir raconté la répression du brigandage en Sicile [7] et dans Rome même, par Sabinius, qu'Octave avait chargé de ce soin pendant la courte période de repos qui suivit la guerre de Sextus Pompée, il ajoute : « *On dit* que ce fut l'origine de la milice des *nyctophylaques* [8], *qui subsiste encore aujourd'hui.* » On a quelque peine à concevoir qu'il n'ait pu recueillir sur ce sujet des renseignements plus précis ; mais il faut lui savoir gré de sa réserve. En effet, le témoignage de Dion [9] reporte à

[1] V. sur ce passage la note de Schweighæuser, qui explique ingénieusement une altération du texte à laquelle on doit peut-être une double date de la mort de Cicéron dans la chronique d'Eusèbe. — [2] Cf. Cic., *ad Div.* XII, 14, 15. — [3] Chapitre I. — [4] Cf. Lib. II, fr. 8, *de Reb. Ital.*, et Velléius, II, 61. — [5] B. civ. V, 21. — [6] U. c. 713. — [7] U. c. 717. Cf. inscr. ap. Grut. p. 119, 3. — [8] *Cohortes vigilum*, chez les auteurs latins. — [9] 55, 26.

une époque beaucoup plus avancée du règne d'Auguste l'organisation définitive de ces cohortes du guet, qui servaient également contre les incendies. Mais ceux de Suétone et de Velléius Paterculus [1] autorisent à faire remonter plus haut la première idée de cette innovation. Au reste, tous les textes des écrivains anciens nous apprendraient bien peu sur ce sujet, si nous n'avions, pour les compléter, les détails fournis par les inscriptions [2], surtout par les deux précieux documents que vient de publier un jeune philologue danois, trop tôt enlevé au monde savant [3].

Ailleurs [4] Appien se félicite de ne pas trouver tous les historiens d'accord sur la lâcheté de Lépidus en présence d'Antoine, après la guerre de Modène; mais il ne nomme aucun auteur. Dion Cassius annonce, en deux mots, le résultat de la conférence [5]. Plutarque met tout l'avantage du côté d'Antoine, sans exprimer particulièrement l'humiliation de Lépidus. Ainsi, la comparaison de ces trois témoignages, et la remarque d'Appien, nous laissent encore incertains sur les véritables détails de cette entrevue. La citation d'une seule autorité eût peut-être levé tous les doutes. Mais Appien nous dérobe ordinairement le travail de sa critique, et pour la contrôler ici on n'a plus aujourd'hui d'autre monument contemporain que les Lettres et les Philippiques de Cicéron. De ces deux collections, l'une ne paraît pas lui avoir servi pour les événements de 710 à 711 [6]; l'autre lui était certainement connue [7]; mais on verra qu'il en a

[1] II, 9. Cf. Suét., *Aug.* 25, 30. — [2] Voy. Fabretti, p. 259, 266. — [3] O. Kellermann, *Vigilum Romanorum latercula duo*, etc. Rome, 1834, in-fol. — [4] III, 84. — [5] 46, 42. — [6] Pourtant il cite, II, 79, les lettres de César. — [7] IV, 20.

peu profité. Ainsi [1], il divise mal l'action des Philippiques pour amener son tournoi oratoire entre L. Pison et Cicéron. Sur la mort de Pansa, il diffère un peu de Cicéron [2], qui parle ici d'après une dépêche officielle. Sur la mauvaise volonté d'Octave pour D. Brutus, il est contredit par une lettre de ce général [3], que d'ailleurs il confond deux fois [4] avec M. Brutus; genre d'erreur assez commun chez les historiens grecs, qui suppriment trop souvent les prénoms, si importants en latin pour distinguer les membres de la même famille [5]. Il est moins excusable de confondre Démocharès et Papias dans le récit de la guerre de Sextus Pompée [6]; la Macédoine et la Sicile, en parlant des provinces assignées à Brutus et à Cassius [7]. Cependant il ne faut pas le condamner trop vite, sur le simple rapprochement de deux textes difficiles à concilier. Par exemple, quand il raconte [8] comment un certain L. Cassius, après la victoire de Pharsale, manqua l'occasion de faire César prisonnier auprès de l'Hellespont, on est tenté, au premier abord, de substituer le prénom de *Caïus* à celui de *Lucius*, et l'embouchure du Cydnus à l'Hellespont, sur l'autorité des *Philippiques* [9]. Mais, en y regardant de plus près, on trouve que C. Cassius, qui brûlait une flotte de César dans les parages de la Sicile pendant que se livra la bataille de Pharsale [10], ne pouvait se trouver dans l'Hellespont cinq ou six jours après la défaite de Pompée; au lieu que sa présence dans les parages de la Cilicie peut fort bien coïncider avec le passage de César aux en-

[1] III, 51 sqq. — [2] XIV, 7. — [3] Ad Div. XI, 13. — [4] II, 143, 146. Cf. 122, 124. — [5] Voyez Schweigh. *ad* V, 21. — [6] V, 106, 107. Cf. 83. — [7] III, 63. Cf. IV, 57. Cic., *ad Att.* XV, 9. — [8] II, 88. — [9] II, 11. — [10] 9 août 706. Voy. B. civ. III, 101. Cf. Cic., *ad Att.* XI, 13.

virons du Cydnus. D'ailleurs, le prénom Lucius est confirmé par Suétone[1] et Dion Cassius[2]; d'où l'on est conduit à reconnaître deux anecdotes avec deux héros différents : l'une, la surprise de L. Cassius, qui n'est certainement pas le frère du meurtrier de César[3], mais qui est peut-être le tribun militaire désigné pour l'an 684[4]; l'autre, l'entreprise manquée par C. Cassius[5], à l'embouchure du Cydnus, et dont Cicéron nous a seul conservé le souvenir.

Les textes de Cicéron lui-même pouvaient quelquefois égarer Appien, s'il n'avait soin de les contrôler l'un par l'autre, ou par le témoignage d'autres historiens. Ainsi, malgré les sénatus-consultes *proposés* dans les Philippiques X et XI, il paraît que Brutus et Cassius n'avaient pas été mis en possession de leurs provinces *par le sénat*[6], comme Appien l'affirme[7]. Mieux instruit de la délibération où Cicéron prononça la XIV^e^ Philippique et proposa le sénatus-consulte qui la termine, il nous apprend[8] quel compte le sénat crut devoir tenir des imprudentes avances que conseillait Cicéron. Sur un fait aussi grave, l'assassinat de Trébonius par Dolabella[9], il a su se prémunir contre les exagérations oratoires accumulées dans la XI^e^ Philippique; il juge aussi avec plus de modération la conduite d'Antoine envers les légions de Brindes[10]. D'accord avec la XIV^e^ Philippique sur les cinquante jours de supplications demandés pour les vainqueurs de Modène, Appien diffère un peu sur les honneurs réclamés par César après ses différentes victoires dans

[1] Cés. 63. — [2] 42, 5. — [3] Voy. Orelli, *Onomast. Tull.*, aux mots *Quintus* et *Lucius Cassius*. — [4] In Verr. Act. 1, 10, 31. — [5] Depuis meurtrier de César. — [6] Ad Div. XII, 14. — [7] III, 63. — [8] III, 74. — [9] III, 26. Cf. 71. — [10] III, 43. Cf. Philipp. III, 2; V, 8.

les guerres civiles, et nous aide ainsi, avec Dion Cassius, à réparer une réticence volontaire de l'orateur[1]. Mais en ce qui concerne les derniers moments de Pansa[2], il paraît inconciliable avec une lettre écrite peu de jours après l'événement[3] : on est même tenté de croire qu'il s'est laissé égarer par le plaisir d'ajouter à son récit l'ornement d'une harangue, comme un peu plus haut[4] on pourrait presque le soupçonner d'introduire dans les discussions sur Antoine un tribun Salvius[5], au lieu de P. Servilius, qui, selon la XIV^e Philippique, soutint vivement dans le sénat l'honneur et les intérêts d'Antoine.

Au contraire, Appien avait puisé à de bonnes sources l'histoire de cette échauffourée de Ventidius, brièvement indiquée dans une lettre[6] à Atticus, et quelques détails sur les décemvirs nommés pour examiner la conduite d'Antoine[7]. Mais il a complétement négligé les détails sur le sac de Parme par L. Antoine, après la retraite de Modène, épisode qui n'est plus connu que par un chapitre des *Philippiques*[8], et les premières lignes d'une lettre de Brutus aujourd'hui perdue[9].

Plus nous avançons dans l'histoire des guerres civiles, plus l'importance du récit d'Appien se fait sentir. Mais en même temps il devient quelquefois impossible d'en contrôler l'exactitude par la comparaison de récits contemporains. Appien a des renseignements uniques sur les premières conjurations contre la vie d'Octave[10], sur la proscription du pre-

[1] Phil. XIV, 8. Cf. Dion, 43, 14, et 42. App. II, 101, 106.— [2] III, 75, 76.— [3] Ad Div. XI, 13.— [4] III, 51.— [5] Il n'est pas nommé ailleurs, pas même dans les Philippiques de Cicéron.— [6] XVI, 1 : « De Ventidio Πανικὸν puto. » Cf. App. III, 66. Orelli, *Onom.* au mot *Ventidius*.— [7] III, 82, 90, 96. Cf. Cic., *ad Div.* XI, 20, 21.— [8] XIV, 3.— [9] Ad Div. XI, 13. Ed. Orelli : *Parmenses miserrimos*... — [10] III, 95. Cf. IV, 50.

mier triumvirat, qu'il résume, il est vrai, sous une forme un peu sophistique, mais en y insérant çà et là quelques épisodes et quelques textes précieux, comme le fameux préambule des triumvirs, et ce singulier édit qui commandait aux habitants de Rome de se réjouir, *sous peine de proscription*, pendant le triomphe de Lépidus. Il n'est pas moins intéressant par les détails qu'il nous a conservés sur la campagne de Brutus et de Cassius, sur la topographie du champ de bataille de Philippes, sur les vicissitudes du succès, et sur le sort des généraux dans ces deux fatales journées; seulement, on est étonné de ne trouver que dans Pline [1] la mention d'une circonstance particulière de la fuite d'Octave, attestée par Agrippa et Mécène, qu'Appien aurait pu consulter. Remarquons, au reste, que, soit indifférence pour les personnes, soit préoccupation exclusive de l'intérêt dramatique, Appien néglige beaucoup ce qui concerne la vie privée de ses personnages, et l'administration intérieure de la république. Cela nous explique pourquoi il ne dit rien des premiers mariages d'Octave, ni de la fuite de Drusus, dont la femme Livie devait bientôt après devenir l'épouse du triumvir [2]; ni des grands travaux du lac Lucrin; pourquoi il se trompe :

V, 133 [3]. Sur l'âge de Sextus Pompée lors de son séjour à Mitylène [4], et sur le nom de sa mère. Il est vrai que cette dernière faute peut disparaître du texte, si on admet la correction μητρυίας pour μητρός, que les derniers interprètes ne paraissent pas avoir connue.

[1] H. nat. VII, 46.— [2] Dion, 48, 15.— [3] Cf. V, 69.— [4] V. Bimard de la Bastie, *Diss.* I, c. 2, dans le premier volume du *Thesaurus inscr.* de Muratori.

V, 13, 15, 95. Sur la durée des deux triumvirats d'Antoine, Octave et Lépidus [1].

V, 132. Sur l'époque où fut conféré à Octave le tribunat perpétuel : anachronisme bien constaté par le témoignage des monuments et des médailles.

On excusera plus facilement la transposition maladroite de l'épisode où figurent les deux Métellus père et fils, l'un partisan d'Antoine, l'autre partisan de César [2]. Appien se corrige en avouant sa faute. Mais il est inexcusable d'attribuer à Jules César [3] les mots fameux : *Hic faciet, si vos non feceritis*, que Suétone met dans la bouche du centurion Cornélius, chef de l'ambassade envoyée au sénat par l'armée d'Octave [4].

Sans entrer dans la comparaison des récits de Dion Cassius et d'Appien sur les guerres d'Illyrie en 719, dont nous avons déjà parlé au sujet des Mémoires d'Auguste, on pourrait multiplier les critiques de ce genre sur la partie des *Guerres civiles* qui comprend les actions de S. Pompée, où le récit de Dion Cassius est quelquefois plus complet ou plus exact [5]. Je dois observer cependant qu'à cet égard il faut suivre avec défiance les indications du dernier traducteur et commentateur d'Appien, Combes-Dounous; par exemple :

IV, 129. Ce n'est pas le texte, mais la traduction, qui nomme le prince thrace *Rhascupolis*, au lieu de Rhascus [6], son frère.

V, 46. Appien ne donne pas par inadvertance le nom de roi au triumvir; c'est aux empereurs de son temps [7].

[1] Voy. Eckhel, D. N. V. t. VI, p. 75 sq.— [2] V, 42.— [3] II, 25.— [4] Cf. III, 88.— [5] IV, 52, 56. Cf. Dion, 48, 17 sqq.; V, 58. Cf. Dion, 48, 28. — [6] Cf. 136. — [7] Cf. la Préface, § 6, 7.

V, 62. Le traducteur n'a pas compris les mots μετέχειν τῆς βουλῆς, *prendre part aux séances du sénat.* Schweighæuser ne s'y était pas trompé.

V, 83. Toute difficulté disparaît en substituant dans le texte εὐθὺ à εὐθὺς, ou, ce qui est plus simple, en traduisant le second mot comme le premier. Ici encore il suffisait de suivre Schweighæuser. Mais, sans nous arrêter davantage à ces critiques accessoires, nous aimons mieux finir en appréciant les harangues dont notre auteur a semé ses compositions historiques, et que nous avons à peine indiquées jusqu'ici.

Photius, qui n'est pas difficile sur ce point, comme sur bien d'autres, admire en termes vagues, mais fort louangeurs, les harangues d'Appien. S'il s'agit de leur mérite littéraire, nous ne souscrivons pas sans réserve à l'estime du savant patriarche pour la plupart de ces morceaux assez bien encadrés dans le récit, mais en général assez dignes, pour la forme et le fond, de l'oubli où ils sont tombés. Quant à leur caractère historique, nous avouerons qu'Appien est, avec Tite-Live, celui des annalistes de l'antiquité qui semble avoir suivi de plus près, dans ses harangues, les textes authentiques. De même que dans le discours de Caton pour la loi Oppia, Tite-Live reproduit évidemment quelques formes des vieux originaux, ainsi que dans celui de Paul Émile après son triomphe sur Persée; on ne peut méconnaître, sous le grec d'Appien, quelques traits naïfs de l'éloquence romaine. Certainement il n'a pas inventé l'atroce réponse de Sylla aux Romains qui murmuraient de la mort de Q. Lucrétius Ofella[1]; ni les deux discours de Tibérius Gracchus

[1] B. civ. I, 101. M. Mérimée a osé la traduire dans son histoire de la *Guerre So-*

dont il donne l'analyse [1]. L'allocution de Q. Hortensia aux triumvirs [2] imite assez bien le ton de la nature pour qu'on croie y retrouver au moins un abrégé de ce curieux monument oratoire cité par Valère-Maxime [3], et que lisait encore Quintilien [4]. Ailleurs même [5], racontant une conférence entre Octave et Lucius Antoine, Appien a soin d'avertir que les paroles des deux généraux sont traduites *de leurs Mémoires* [6]; et l'on pourrait étendre, par conjecture, cet aveu au discours [7] où Octave se plaint devant ses soldats de ne pas être le maître; à une nouvelle conférence entre Octave et Lucius, avant le départ de celui-ci pour l'Espagne [8]; enfin, aux pourparlers avec Coccéius [9]. Mais, après ces fragments plus ou moins altérés des mémoires contemporains, aurait-on encore à citer dans les *Guerres civiles* un seul discours qui présente un vrai caractère d'authenticité? Quoique l'auteur analyse assez habilement une séance du sénat [10], et qu'il semble reproduire [11] un discours de Brutus aux Romains dont parle Cicéron [12]; en voyant les quatorze *Philippiques* de Cicéron complétement sacrifiées à deux harangues contradictoires de Lucius Pison et de Cicéron, qui brouillent toute l'histoire des délibérations du sénat et du peuple pendant la fin de 709 et le commencement de 710, on entre un peu en méfiance sur l'oraison funèbre de César par Antoine; sur sa première et longue conversation avec le jeune

*ciale* (p. 371), heureux essai d'une composition dans le goût de la belle antiquité. — [2] I, 9 et 15. Cf. Meyer, *Orat. rom. fragm.* p. 111 sq. — [3] IV, 32, 33. Cf. Meyer, l. l. p. 172. — [3] VIII, 33. — [4] Inst. Orat. I, 1, 6. — [5] V, 42-45. — [6] Ἐκ τῶν ὑπομνημάτων. Cf. Schweigh. *Exerc. App.* 78, et plus haut, ch. I. — [7] V, 47. — [8] V, 54. — [9] V, 61-63. — [10] II, 128. — [11] II, 137 sq. — [12] Ad Att. XV, 1. Cf. II, 12.

héritier du dictateur; sur la froide harangue de Cassius à l'armée républicaine avant la bataille de Philippes; sur celle de Brutus aux mêmes soldats avant la mort de son collègue, et sur tant d'autres qu'il serait long d'énumérer; et l'on n'a plus besoin du témoignage de Cicéron [1] pour suspecter aussi le prétendu discours d'Hirtius Pansa au jeune César, après la bataille de Modène.

Ainsi, sauf de rares exceptions, il faut ranger les harangues d'Appien dans la classe des mensonges autorisés par les lois du genre historique chez les anciens, et que le talent seul a pu se faire pardonner. La sophistique altère çà et là cet esprit de bonne foi et d'exactitude qui honore surtout Appien [2]; et, sous les habitudes graves et sérieuses de l'historien qui parle à la postérité, percent encore chez lui l'ambition du rhéteur qui flatte le faux goût de ses contemporains.

## SECTION IV.

### SUÉTONE.

J'ai peu de chose à dire sur la biographie de Suétone, après les histoires générales ou particulières de la littérature latine, et les deux articles de Bayle et de M. Daunou [3].

Né vers le commencement du règne de Vespasien,

[1] *Ad Div.* Ep. XI, 13. — [2] Voyez IV, 132, 134, 137; V, 37, 90. — [3] Dans la Biogr. universelle. Cf. les *Testimonia veterum* dans les principales éditions complètes; Poret : *Examen critique des Douze Césars de Suétone*, Paris, 1819, in-4°; Charpentier, *Hist. de la Renaissance des Lettres*, t. II, p. 319-331.

d'une famille honorable, mais qui n'est pas cependant celle du grand général Suétonius Paullinus, C. Suétonius Tranquillus paraît avoir d'abord exercé à Rome la profession de grammairien, d'où il s'éleva bientôt jusqu'à celle d'avocat[1]. Son érudition, sa probité, plus encore que les services militaires de son père[2], lui valurent l'estime de Pline le Jeune, qui obtint même pour lui, de Nératius Marcellus, un titre de tribun. Mais Suétone sollicita la faveur de faire passer ce titre à Césennius Silvanus, un de ses parents[3]; et quoique les dates manquent à ces divers événements, on peut sans invraisemblance expliquer cette démarche par le désir de se consacrer sans réserve à l'étude. En effet, la vie des camps devait fort mal convenir à un érudit laborieux. Nous ne savons pas précisément si Nératius Marcellus put faire droit à la nouvelle requête que Pline se chargeait de lui transmettre. Seulement comme, l'an 103 ou 104 de notre ère, Pline, proconsul en Bithynie, demandait et obtenait de l'empereur, pour son ancien ami[4], le *jus trium liberorum*, auquel celui-ci n'avait d'autre droit que sa science et son noble caractère[5], on voit bien qu'alors au moins, Suétone n'avait pas servi dans les armées romaines, si même il y servit jamais. Malheureusement, l'absence de toute chronologie dans le recueil de Pline rend presque impossible la disposition de ces divers détails. Cependant, de la onzième lettre du livre V, il semble résulter avec certitude que notre historien commença assez tard à livrer quelques ouvrages au public. Pline,

[1] Plin. : *Ep.* I, 18.— [2] Oth. 10. — [3] Plin., *Ep.* III, 8.—[4] Ep. X, 95. « Jam pridem in contubernium assumsi. » — [5] *Ibid.* « Probissimum, honestissimum, eruditissimum virum... mores et studia. »

qui les avait annoncés sans doute avec sa complaisance habituelle, réclame vivement l'effet d'une promesse déjà ancienne : *Libera tandem hendecasyllaborum meorum fidem.* A juger par la liste de ses nombreux écrits, Suétone aura bien réparé ce retard. Une autre lettre[1] laisse voir les habitudes studieuses et sédentaires de Suétone; c'est à peu près tout ce qu'on sait de lui jusqu'à la mort de Trajan, à laquelle aucune lettre de Pline ne paraît être postérieure. Mais nous voyons, dans Spartien, que Suétone survécut à Trajan; et même sa fortune, commencée par ce prince, fut achevée par Hadrien, qui le prit pour secrétaire. C'était à peu près le plus haut emploi auquel pût prétendre un homme de lettres qui n'atteignit peut-être jamais à la grande éloquence du barreau[2].

Quoi qu'il en soit, comme Septicius Clarus, autre ami de Pline, préfet du prétoire sous Hadrien, Suétone ne jouit pas longtemps de cette nouvelle faveur; il fut congédié quelques années après, pour avoir négligé auprès de l'impératrice certaines formes d'étiquette, auxquelles sans doute Hadrien attachait une grande importance. Tel est du moins le sens le plus probable des paroles de Spartien[3] sur cet événement[4], depuis lequel l'histoire ne parle plus de Suétone.

Dans cette biographie incomplète, deux faits surtout nous semblent dignes de remarque.

D'abord Suétone n'a pas échappé à l'heureuse influence d'un pouvoir libéral et protecteur des lettres; sa disgrâce sous Hadrien, quelque graves qu'en fussent les motifs, n'entraîna pas de persécution contre

[1] I, 24.— [2] « Scholasticus. » Pline, *Ep.* I, 24. — [3] Hadrian. 11.— [4] Voy. les articles de Bayle et de M. Daunou.

sa personne ou ses livres; ce fut une simple retraite. Mais, malgré tout son talent et sa réputation, le protégé de Pline le Jeune et de deux empereurs n'est jamais placé sur la même ligne que les grands écrivains de son temps. Nulle part Pline ne le traite avec cette admiration respectueuse qu'il professait pour Tacite : c'est un honnête homme, un érudit; mais toujours un homme d'école, un pédant. Qu'il ait, ou non, exercé le modeste tribunat militaire dont nous avons parlé; qu'il ait obtenu le *jus trium liberorum*, utile compensation à la modicité de sa fortune; qu'il ait suivi Septicius Clarus à la cour de l'empereur, et qu'il y ait obtenu la plus intime des charges du palais, partout néanmoins son rôle est secondaire. Ce n'est plus le citoyen actif, le Romain qui a servi, puis commandé sous le drapeau, puis gouverné une province, manié les affaires de l'État, avant d'écrire; rien du personnage de Tacite. Nous sommes bien loin du siècle où c'était une révolution, qu'un livre historique écrit par un homme étranger aux affaires [1]. Il y a maintenant deux écoles. A l'une appartient le consul orateur, le continuateur de Tite-Live; à l'autre, le professeur de grammaire et de rhétorique, jadis employé, dans le cabinet de Salluste ou d'Asinius Pollion, à recueillir les matériaux du récit que leur art doit embellir [2], aujourd'hui recueillant, rédigeant pour son propre compte, sûr même d'un auditoire attentif quand il voudra lire, et de nobles prôneurs quand il voudra publier. Tel est Suétone, tel est sur lui le jugement de toute l'antiquité, depuis Pline le Jeune jusqu'à Suidas, qui l'appelle aussi un *grammairien*. Vopiscus

[1] Suét. *de Clar. rhet.* 3. — [2] Voy. *Illust. grammat.* 10.

l'oppose, avec Marius Maximus, Gargilius Martialis, Jules Capitolin et Ælius Lampride [1], à l'école des Salluste, des Tite-Live, des Tacite et des Trogue-Pompée. Suétone n'est donc point, à nos yeux, un historien ordinaire : livré par profession à l'étude et à l'explication des grands modèles, il n'a pas servilement suivi leurs traces; il a son genre à part, comme Plutarque et Appien, auteurs du même temps, qu'il ne paraît pas avoir connus, et qui ne paraissent pas l'avoir connu davantage. Si sa méthode n'est pas meilleure, elle est différente de celle que consacre une tradition classique; elle est originale. Voilà ce qu'on peut savoir et penser de lui avant de le lire, et ses ouvrages confirment ce premier jugement.

Suétone avait écrit [2] :

Sur les jeux et sur les spectacles, en particulier chez les Grecs.

Sur les vices corporels.

Sur les noms des vêtements, des chaussures, etc.

Sur les mots de mauvais augure.

Des Mélanges probablement analogues aux *Pandectes* de Tullius Tiron, aux *Nuits Attiques* d'Aulu-Gelle, et à tant d'autres livres du même genre qu'Aulu-Gelle énumère dans sa préface, ou que Photius analyse dans sa *Bibliothèque*.

*De institutione officiorum*, livre dont je n'oserais traduire le titre, d'après la citation unique de Priscien.

*Prætorum libri*, autre titre assez obscur, malgré trois citations de Priscien, dont l'une se rapporte au livre VIII.

[1] « Qui... non tam diserte quam vere memoriæ tradiderunt. » — [2] Ed. Wolf, t. III, p. 64-76.

Περὶ τῶν ἐν τοῖς βιβλίοις σημείων, probablement *sur les signes* ou *les abréviations en usage dans les manuscrits*, ou bien, ce qui est plus probable, sur les *signes* [1] *employés par les critiques* [2].

Sur l'année romaine.

Sur Rome, ses institutions et ses mœurs.

Sur les rois, trois livres dont le sujet n'est pas facile à déterminer d'après la citation unique d'Ausone.

Sur la République de Cicéron, en réponse aux attaques du grammairien Didyme [3]. Il est singulier que Macrobe n'ait trouvé l'occasion de citer, dans son Commentaire sur le songe de Scipion, ni Didyme, qu'il invoque ailleurs, ni Suétone, qu'il ne paraît pas même connaître.

Généalogie des Romains illustres, ouvrage auquel il faut peut-être rapporter le fragment relatif à Ventidius [4], qu'on range ordinairement parmi les incertains. On trouve déjà un ouvrage du même genre dans la liste des livres perdus de Julius Hyginus [5].

Sur quelques parties de la cosmographie, s'il faut en croire un fragment conservé dans le livre *de Natura rerum*, qu'on attribue à Isidore de Séville [6].

Vies des douze Césars, depuis Jules César jusqu'à Domitien; ouvrage dont les divisions ont probablement varié dans l'antiquité, mais qui paraît nous être parvenu intact, sauf les premières lignes de la vie de César et une dédicace à Septimius, préfet du prétoire [7].

[1] Comme l'obèle et autres.— [2] Voy. Villoison, Préface des Scholies de Venise sur l'Iliade.— [3] Voy. Amm. Marc. XXII, 16, § 16.— [4] A. Gell. XV, 4.— [5] Voyez ch. III, sect. 1, n. 53. — [6] Voy. Fabricius, *Bibl. lat.* II, p. 464, éd. Ernesti.— [7] Laurent Lydus, *de Magistr.* II, 6 : Τράγκυλλος τοίνυν τοὺς τῶν Καισάρων βίους ἐν γράμμασιν ἀποτίνων Σεπτιμίῳ, ὃς ἦν ὕπαρχος τῶν πραιτωριανῶν σπειρῶν

Notices sur les grammairiens, les rhéteurs et les poëtes célèbres.

Le grammairien et l'antiquaire reparaissent partout dans ces titres si variés, et dans les fragments qui s'y rapportent. Partout ce sont de minutieuses recherches sur les origines des mots, des institutions et des hommes; les douze vies des Césars ne font pas exception. Pour le plan, elles n'ont rien de commun avec les *Histoires* et les *Annales* de Tacite, ni l'ordre chronologique, ni les harangues, ni les digressions, ni les résumés préliminaires; et, malgré l'identité des titres, elles ne ressemblent pas davantage aux biographies de Plutarque. L'historien grec a une vive sympathie pour les grandes âmes, qu'il essaye de faire revivre à nos yeux; il comprend en général l'unité de leur rôle, ce qu'on appellerait aujourd'hui leur personnalité historique. Si quelques-unes de ses biographies ressemblent à des romans, du moins le roman a chez lui de justes proportions; il a sa progression naturelle d'intérêt, ses péripéties vraies, sa conclusion et sa morale. Par là, l'histoire du monde est morcelée, détruite, si l'on veut; celle des grands hommes subsiste, et elle a toujours son ensemble, sa valeur philosophique. Suétone, au contraire, divise et subdivise, pour ne rien recomposer. Non-seulement il isole ses personnages au milieu du théâtre du monde où ils ont agi, mais il brise leur unité vivante, pour en faire entrer

ἐπ' αὐτοῦ, πραίφεκτον αὐτὸν τῶν πραιτωριανῶν ταγμάτων καὶ φαλάγγων ἡγεμόνα τυγχάνειν, ἐδήλωσεν. Ce Septimius semble bien être le même que le Septicius Clarus, préfet du prétoire, disgracié avec Suétone, selon Capitolin (*Hadr.* c. 11). Dans ce cas, les Vies des douze Césars auraient été écrites par Suétone avant sa disgrâce. On sait, du reste, que les critiques avaient depuis longtemps soupçonné la lacune que nous indique le témoignage précis de Lydus. V. le Vayer, *Jugement des historiens*, p. 299, éd. 1646.

les débris dans les cases de son plan. Il a son chapitre de la naissance et de la généalogie, son chapitre des qualités et des vices corporels, celui des mœurs, celui des récréations, celui des études, et, s'il y a lieu, celui des guerres civiles ou étrangères. Et après cela il faut passer de la fin au milieu, du milieu au commencement, du commencement à la fin, pour réunir les débris d'un tyran ou d'un grand homme. Plutarque l'eût fait naître, marcher et tomber devant vous: Suétone l'analyse, le dissèque, si je puis m'exprimer ainsi, et ne donne pas toujours au lecteur le moyen d'en retrouver les proportions et la figure. Car il est très-avare de chronologie; il date seulement la naissance et la mort de ses héros, et quelques événements choisis presque au hasard parmi les plus importants [1].

De là des lacunes et des répétitions inévitables.

Des lacunes; car la biographie ainsi conçue néglige tout ce qui n'est pas son héros; elle connaît à peine Agrippa et Mécène, qui comptent pour une grande part dans la gloire d'Auguste; elle néglige l'influence des événements sur les hommes qui paraissent le plus les dominer et les diriger.

Des répétitions; car si deux ou trois personnages de la même famille se suivent sur le trône, elle doit répéter chaque fois les mêmes ou presque les mêmes détails sur ses ancêtres et ses parents. Maintenant, dans les bornes d'un seul livre, comment ne pas empiéter sans cesse d'un chapitre sur un autre? Après avoir réuni en un seul chapitre toutes les épouses ou toutes les maîtresses de l'empereur, ne faudra-t-il pas en rappeler ensuite quelques-unes à l'occasion d'une

[1] Voy. sur sa méthode, *Aug.* 9, 61. Cf. Vell. Pat. I, 14.

intrigue ou de la succession à l'empire? Combien d'embarras inséparables de la nouvelle méthode! Aussi, le bon sens force-t-il souvent Suétone à l'abandonner. Mais l'ensemble de son ouvrage y gagne peu; on le verra surtout en comparant les biographies d'Auguste et de Tibère.

C'est donc avec raison que l'antiquité refuse à Suétone une place à côté des Tite-Live et des Salluste. Ce n'est plus là l'histoire comme la comprenait Cicéron, comme ces grands génies la réalisèrent, avec un certain mépris, je l'avoue, pour les rigoureux procédés de la critique, mais avec cette force d'imagination savante qui rend la vie aux hommes et aux peuples. Suétone n'a pas une seule de ces hautes qualités. Le sentiment de l'honnête et du vrai, quelquefois le cri de l'indignation contre les infamies du vice, plus souvent une certaine complaisance à retracer des horreurs en termes qu'aucune langue moderne n'osera jamais traduire : voilà pour le cœur; une minutieuse attention à recueillir dans les meilleures sources les petits détails de la vie publique ou privée, les anecdotes les plus inattendues; un style pur, ferme et précis, qui rappelle même parfois l'expression de Tacite[1] : voilà pour l'esprit et la science de l'écrivain. Si Appien et Plutarque sont des rhéteurs historiens, Suétone n'est guère plus qu'un grammairien biographe. Dans ce modeste rôle, il y a place encore pour bien des qualités que nous voulons signaler par un examen spécial de la biographie d'Auguste, et par un coup d'œil rapide sur celle des grammairiens, des rhéteurs et des poëtes.

[1] Voy. Krause, *l. l.* p. 4, 51, 61, 65, 69.

Il était plus difficile, suivant de vieux critiques, d'ôter un vers à Homère qu'à Hercule sa massue : il n'est guère moins difficile de trouver dans Suétone une erreur de fait bien constatée. On n'a jamais réuni et comparé plus de matériaux, ni avec plus d'exactitude. Pendant plus de vingt ans, à notre connaissance, Suétone a vécu au sein de la première société de Rome, au milieu des collections et des bibliothèques qu'enrichissaient à l'envi la munificence du prince et celle des particuliers. Il a mis à profit depuis les plus minces débris jusqu'aux plus complets monuments du passé, depuis une simple figurine d'Auguste [1] jusqu'aux annales de Crémutius Cordus. Il a curieusement consulté les actes du sénat et du peuple, les généalogies, les oraisons funèbres, les mémoires politiques, les éphémérides, les recueils de lettres ou d'anecdotes, les autographes des princes, même les ouvrages les plus étrangers en apparence à son sujet, comme les Θεολογούμενα d'Asclépiade de Mendes. Plusieurs écrivains ne sont connus que pour être cités dans Suétone, par exemple C. Licinius, historien consulaire [2], Q. Vitellius Eulogius, Julius Marathus, affranchi d'Auguste, Junius Saturninus, Aquilius Niger [3]. Tant d'études suffiraient déjà pour recommander son témoignage, si un examen attentif de ses écrits ne nous le montrait toujours supérieur en précision comme en véracité aux autres historiens.

Comparons-le d'abord aux textes les plus authentiques, au monument d'Ancyre avant tous. Il semble

[1] C. 3. — [2] Gramm. 20. Cf. Krause, *de Fontibus Suetonii*, Berol., 1831. — [3] Ce dernier toutefois est peut-être désigné par Plutarque dans la *Vie d'Antoine*, chap. 53.

le copier, c. 52, sur les statues d'argent fondues par Auguste, et dont le prix paya des trépieds d'or [1] consacrés dans le temple d'Apollon Palatin. Même conformité, c. 30, sur les *dona de manubiis;* c. 35, sur les diverses épurations du sénat; c. 27, sur les trois cens des XXXV tribus; c. 22, sur les trois fermetures du temple de Janus [2]. Seulement Suétone est encore plus bref que l'*Index* même d'Auguste, et cette excessive brièveté peut quelquefois passer pour négligence. Ainsi, c. 42, sur les *congiaria*, le monument d'Ancyre fournit des chiffres importants. Suétone se contente de dire *frequenter*. Le c. 29 contiendrait même une erreur véritable, si le nom des *porticus Octaviæ* a réellement l'origine indiquée par le marbre d'Ancyre, tel qu'on le lit aujourd'hui [3] dans un passage que nous avons déjà remarqué plus haut [4]. Alors, il est vrai, ce ne serait pas l'erreur de Suétone, mais celle de toute l'antiquité, qui aurait pris la forme *Octaviæ*, se rapportant au pluriel féminin *porticus*, pour le nom de la sœur d'Auguste; et il faudrait lire dans Pline et ailleurs, *opera Octavia* et non pas *Octaviæ*.

Suétone semble également contredit par les fastes Capitolins, au sujet de la première ovation décernée à Octave, *quod pacem cum Antonio fecit*. En effet, quand il écrit, c. 27 : *Bis ovans ingressus est in Urbem, post Philippense et rursus post Siculum bellum*, il semble méconnaître l'objet du premier triomphe, et, à défaut d'autre témoignage, il nous exposerait à une méprise.

[1] *Aureas cortinas*. Le monum. d'Ancyre : *Aurea dona*. — [2] La leçon *tertium* au lieu de *ter* est depuis longtemps réfutée. Voy. surtout Masson, *de Jani t. reserato*. — [3] T. II, p. 373 du Suétone de Wolf. — [4] Voy. p. 217 et 219 de ce Mémoire.

C. 21, le trophée des Alpes [1] peut nous faire apprécier l'étendue des lacunes que laissent dans cette partie de l'histoire militaire du règne d'Octave les textes réunis de Velléius, de Strabon, de Florus, de Suétone, de Dion Cassius et de quelques autres. C. 27, les mots *tribunitiam potestatem perpetuam recepit* cachent deux dates, que d'autres textes, comparés surtout aux médailles, ont seuls pu nous apprendre. C. 17, les *diverses* réconciliations d'Octave avec Antoine en cachent quatre ou cinq, qu'on retrouve dans Appien. Toutes les guerres citées, c. 7—22, sont loin d'expliquer ce calcul du c. 38 : *super XXX ducibus justos triumphos, aliquanto pluribus triumphalia ornamenta decernenda curavit.* Les fastes et les médailles, qui pourtant ajoutent quelques lignes à la liste des guerres indiquées par les historiens, ne permettent pas, à beaucoup près, de compléter ce nombre [2].

C. 30, la division de la ville *in regiones vicosque*, même si on ajoute à ces derniers mots le nombre *supra mille*, que Nardini lisait dans le texte d'après lequel il a cité ce chapitre [3], sera encore bien mal décrite, comme on le verra plus bas dans notre deuxième *Appendice*.

Si du contrôle des monuments lapidaires nous passons à celui des livres contemporains, dont les débris sont aujourd'hui bien rares, nous trouvons encore le récit de Suétone obscur, et même faux par excès de concision, au sujet de la guerre des Dalmates, où Octave fut blessé [4]. Nous avons heureusement sur ce point un extrait assez long des Mémoires du trium-

[1] Pline, III, 24.— [2] Cf. Eckhel, *D. N. V.* tom. VI, p. 145. — [3] Roma antica, II, 4. — [4] C. 20.

vir dans les *Illyriques* d'Appien [1]. Mais au c. 10, on s'est trop empressé de croire Suétone en défaut sur la célébration des jeux de César. Octave, suivant notre historien, *non audentibus facere quibus obtigerat id munus, ipse edidit;* et l'on voit, par une lettre de la collection *ad Diversos* [2], que ce fut Matius qui dirigea les jeux en question; or, tout s'explique en songeant que le jeune Octave, pour être ainsi aidé dans ce pieux devoir par un ancien ami du dictateur, ne restait pas moins l'*editor* officiel : en effet, Matius n'indique nullement qu'il accomplisse là un devoir imposé par le sénat; c'est un simple service rendu au neveu de César, en mémoire de ce dernier. Les exemples de ces sortes de substitutions officieuses abondent dans l'histoire romaine. Auguste lui-même nous en fournit plusieurs dans le monument d'Ancyre.

C. 10. Il n'y a pas d'anachronisme dans cette phrase : *Hortantibus itaque nonnullis percussores ei subornavit* (*Antonio*); il y a seulement construction vicieuse, et suppression d'une circonstance importante; le voyage d'Antoine à Brindes, qui précéda son départ pour la Gaule cisalpine, décida Octave à soulever les vétérans de la Campanie, et ouvrit la lutte entre les deux partis [3].

Il n'y en a pas davantage, c. 17, à placer en 723 un sénatus-consulte qui déclare Antoine ennemi de la patrie. Seulement, Suétone aurait dû mentionner le premier sénatus-consulte qui, dès 710, avait flétri Antoine de ce même nom [4], au moment où il envahissait la Gaule cisalpine. C'est toujours la manie d'abré-

[1] C. 19 et 20. — [2] XI, 28. — [3] Cf. Cic., *ad Div.* XII, 23, 25. — [4] Voy. Appien, *B. Civ.*, III, 50-63, et les Philippiques de Cicéron.

ger, qui vaut tous ces reproches à Suétone. De même lorsqu'il résume, c. 12, en un seul mot, la singulière entrevue d'Antoine et de Lépide après la bataille de Modène [1]; lorsqu'il supprime, c. 43, les dates des diverses célébrations du *ludus Trojæ*, dont un savant de nos jours a restauré l'histoire avec une sagacité curieuse [2]; lorsqu'il nous apprend, sans ajouter un seul nom propre, qu'Auguste fit élever à sa cour, avec ses propres enfants, les fils de quelques souverains étrangers [3]; lorsqu'il rappelle en passant [4] un épisode de la proscription du triumvirat, où la généalogie des Æmilius Paulus reste encore assez obscure, même après les efforts de Périzonius [5].

Mais il faut l'excuser d'être en désaccord [6] avec Velléius Paterculus [7] sur le nom du peuple contre lequel César préparait une expédition lors des ides de mars. Les Daces et les Gètes se confondent souvent pour les Grecs et les Romains, qui n'avaient pas, sur cette rive du Danube, d'établissement durable et assuré. A plus forte raison faut-il craindre de mettre dans la balance, après tout ce que nous avons vu, l'autorité de Dion Cassius et celle de Suétone. Quoique celui-ci indique rarement les dates, il ne faut point conclure qu'il les ignore au point de transporter à la guerre de Pérouse un fait qui suit immédiatement celle de Modène. En comparant avec attention le c. 12 de la Vie d'Auguste, et le 13e du livre XLVIII de Dion, on se convainc facilement que l'historien grec a transposé la cruelle persécution contre les habitants

[1] Antonium *post fugam a M. Lepido receptum*. — [2] Weichert, *de Vario et Cassio*, p. 301 sqq. — [3] Voy. Josèphe, *Antiq. jud.* XVIII, 8. — [4] C. 16. — [5] Animadv. hist. p. 121, 140. — [6] C. 8. — [7] II, 59.

de Nursia, probablement à cause du rôle que cette même ville joue dans le commencement de la guerre de Pérouse. Cette dernière circonstance montre encore, si l'on veut, une omission de Suétone; mais l'erreur est du côté de l'historien grec. Quant aux différences qu'on observera entre leurs deux narrations sur les prodiges qui annoncent ou suivent la naissance, la mort ou les grands événements de la vie d'Auguste, il serait puéril d'en tirer le moindre argument pour ou contre leur véracité. On sait combien de tels faits s'altèrent et se compliquent facilement, par la variété des traditions[1]. Il n'en est pas de même des détails qui concernent la mort d'Auguste, son testament, ses ouvrages posthumes. Or, ici, Suétone a l'avantage : nous l'avons déjà fait voir. Il dit plus et mieux, sans toutefois être complet, puisqu'il n'indique pas le volume des *Præcepta* et l'*Ordinatio comitiorum*, mentionnés expressément par Dion et Velléius. Il est aussi sobre de détails sur les ouvrages d'Auguste, en un mot, sur presque toutes les parties de son sujet. Et pourtant que de faits curieux sont réunis dans ces cent chapitres si courts et si substantiels! Où trouver en moins d'espace plus de citations piquantes, plus de textes authentiques, plus d'anecdotes instructives? Que d'histoire il y a pour nous dans cette description froidement minutieuse de la personne d'Auguste, de ses infirmités, de ses vices, de ses travers et de ses plus secrètes habitudes! Sur ce point, je le sais, Suétone accorde évidemment trop aux calomnies du parti pompéien; il ne songe pas que les infamies qu'il raconte ne sauraient toutes trouver place dans une

[1] Voir le Commentaire de Scheffer sur Julius Obsequens; Amsterdam, 1679, 18.

vie aussi occupée que celle d'Octave. Mais lui reprocherons-nous d'avoir sauvé de l'oubli quelques calomnies qui caractérisent les hommes et les temps?

Si nous devions apprécier toute l'œuvre de Suétone, il nous faudrait le suivre dans la biographie des derniers Césars ; voir comment sa méthode se modifie à mesure qu'il approche des événements contemporains, comme son récit devient de plus en plus sommaire, ses citations plus rares. Sans nous livrer ici à un examen qui dépasserait les bornes de notre sujet, nous devons quelques mots encore aux biographies littéraires que nous avons tant de fois citées.

Les trois livres sur les Grammairiens, les Rhéteurs et les Poëtes célèbres, sont en effet, parmi les nombreux monuments de l'histoire littéraire chez les Romains, les seuls dont il nous reste des fragments assez étendus; et, dans ces fragments, la manière de Suétone se reconnaît dès l'abord. C'est la même curiosité, la même exactitude minutieuse, la même insouciance sur quelques points, les mêmes inégalités de développements. Aussi, la part faite aux incertitudes d'un texte corrompu, aux interpolations quelquefois imprudentes des copistes [1], ces notices nous semblent d'une haute importance dans l'étude du siècle d'Auguste. Avec la vie de Virgile par le faux Donat, elles forment le recueil le plus complet des documents originaux et authentiques sur une foule de personnages, les uns illustres, les autres fort obscurs, mais qui tous ont joué quelque rôle dans la société politique et littéraire de Rome; ce sont, par exemple :

[1] Voy. surtout la Vie d'Horace, et l'ingénieuse dissertation de Lessing : *Rettungen des Horaz*, t. IV de ses Œuvres complètes, Berlin, 1825, in-18.

C. Mélissus de Spolète, le bibliothécaire des Portiques Octaviens; Atteius Philologus, le collaborateur de Salluste et d'Asinius Pollion; Q. Cæcilius Epirota, impliqué dans la scandaleuse affaire de Cornélius Gallus; C. Julius Hyginus, bibliothécaire du Palatin, et sur lequel nous avons hasardé quelques conjectures à la fin de notre second chapitre; Remnius Palæmon, qui fut à peu près, parmi les grammairiens, ce qu'était parmi les rhéteurs Cestius Pius, si plaisamment dépeint dans les Controverses de Sénèque; Verrius Flaccus, le précepteur des petits-fils d'Auguste, le rédacteur des Fastes Prénestins, l'auteur de tant de recherches sur les antiquités romaines, enfin le plus ancien lexicographe dont il soit fait mention dans l'histoire de la langue latine[1]; Valérius Probus, qui paraît avoir le premier fait de la critique des textes une véritable science; T. Albutius Silus ou Silo de Novare, sur lequel Sénèque nous a fourni aussi plus haut de précieux détails.

Malheureusement le livre sur les rhéteurs est encore plus mutilé que celui qui traite des grammairiens; et, sans les *Suasoriæ* et les *Controverses* de Sénèque, l'état des écoles d'éloquence au siècle d'Auguste serait à peine soupçonné aujourd'hui.

Au reste, l'exemple d'Albutius prouve que les notices de Suétone offraient encore d'utiles suppléments à ces souvenirs d'un contemporain. On le verrait encore mieux si les sept ou huit articles indiqués par un manuscrit avaient pu échapper à la destruction. Ainsi, le témoignage explicite de notre historien lèverait faci-

[1] Voy. plus haut, ch. III, sect. I, n. 40.

lement tous les doutes sur l'âge de ce mystérieux *Q. Curtius Rufus*[1], sur lequel on a tant discuté, et qu'il faut peut-être compter, avec Manilius, parmi les illustrations secondaires du siècle d'Auguste.

Du troisième livre sur les poëtes, un seul article s'est conservé, qui se rapporte à l'époque que nous examinons. C'est celui d'Horace, plein de citations piquantes, de renseignements uniques, qui doivent nous faire vivement regretter les biographies de Virgile, de Varius, d'Ovide, et de plusieurs autres peut-être inconnus. Mais, à vrai dire, est-il un seul ouvrage de Suétone dont la perte ne mérite nos plus vifs regrets?

Suétone avait-il eu des modèles dans le genre de biographie anecdotique que nous avons essayé d'apprécier? Rien n'autorise à le croire. Ni la vie d'Agricola par Tacite, ni les fragments de Cornélius Népos, ne nous donnent une idée de cette méthode; et il n'est pas vraisemblable qu'elle remontât jusqu'au recueil *de Viris illustribus* d'Hygin et de Flavius Alfius Avitus, plusieurs fois rappelés dans ces recherches. Suétone peut donc être considéré comme le premier auteur d'une forme d'histoire jusque-là sans exemple : il devait avoir de nombreux imitateurs, mais on n'en connaît aucun avant l'époque de Dion Cassius.

Parmi les contemporains de ce dernier, on peut citer un biographe d'Auguste, Alexandre Sévère, qui, au témoignage de Lampride[2], avait écrit en vers l'his-

[1] Voici, dans leur ordre, les noms conservés par ce manuscrit : « L. Cæstius Pius, M. Portius Latro, Q. Curtius Rufus, L. Valerius Primanus, Virgilius Flavus, L. Statius Ursulus, P. Clodius Quirinalis, M. Antonius Liberalis, Sex. Julius Gabinianus, M. Fabius Quintilianus, Julius Tito. » — [2] *In Alex. Severo*, c. 27.

toire des bons empereurs. Peut-être faut-il compter aussi, parmi les biographes à la manière de Suétone, quelques écrivains de l'Histoire Auguste [1], dont les recueils nous sont parvenus incomplets. Leur bonne foi les rend dignes encore de nos regrets, malgré les singulières preuves qu'ils nous ont données de leur ignorance [2].

[1] Spartien, *in Vero*, 1 et 7; Capitolin, *in Gord.* 1; Vulcatius Gallic., *in Avid. Cassio*, 2.— [2] Voy. plus haut la dernière note du chap. VI, et la dissertation de Heyne dans ses *Opuscula academica*, tome VI, p. 52-78.

## CHAPITRE VIII.

### DION CASSIUS.

Dion Cassius Coccéius ou Coccéianus[1], né vers l'an 155 de notre ère, à Nicée en Bithynie, avait pour père Cassius Apronianus, qui, étant venu à Rome peu après cette époque, fut admis dans le sénat, puis nommé successivement gouverneur de Cilicie et de Dalmatie. Dion, qui avait suivi son père en Cilicie, était de retour à Rome, et déjà sénateur au commencement du règne de Commode, pendant lequel il paraît avoir exercé la questure et l'édilité, car il fut désigné préteur sous Pertinax, en 193. Ces treize années furent consacrées en partie à ses devoirs de magistrat, en partie au forum, peut-être à la rédaction de l'histoire contemporaine. Admis au nombre des amis du vieil empereur, il put assister à son assassinat par les prétoriens, et au scandaleux spectacle de l'empire mis à l'encan, spectacle dont il nous a laissé un curieux récit[2].

Le succès d'un livre *sur les prodiges et sur les songes qui avaient annoncé l'avénement de Septime*

[1] Les renseignements qui nous restent sur la vie de Dion Cassius sont réunis et discutés avec beaucoup de soin par Sam. Reimar, *de Vita et scriptis Cassii Dionis* (t. VII, p. 506-572, éd. Sturz), que nous avons pu nous contenter de résumer ici.— [2] 74, 13. Cf. Hérodien, II, 6. Spart., *D. Jul.* 2.

*Sévère*, lui inspira l'idée d'écrire l'histoire de son temps; et la narration qu'il publia du règne de Commode, vers 196, fut si bien accueillie, qu'il résolut d'entreprendre aussitôt une histoire générale de Rome. Il mit dix ans à en recueillir les matériaux[1], puis douze ans à la rédiger jusqu'au règne d'Alexandre Sévère. Mais cette période de sa vie ne fut pas exempte d'embarras et d'inquiétudes. Septime avait brusquement changé à l'égard de Commode, son prédécesseur: il prenait plaisir à restaurer la mémoire de l'indigne fils de Marc-Aurèle. Victime de cette réaction bizarre, le biographe de Commode fut retenu en Italie, loin des affaires publiques, et le découragement retarda presque de six années l'exécution de son vaste projet; mais enfin, décidé par les conseils de sa déesse tutélaire, il reprit l'ouvrage, que de fréquents séjours à Capoue lui permirent dès lors de continuer avec activité.

Malgré de brillants préludes, on a vu que le règne de Septime n'avait apporté à Dion aucune dignité nouvelle. Lors de l'avénement de Caracalla, il lui fallut faire en Asie, avec le jeune empereur, un voyage fort onéreux pour sa fortune. On le retrouve à Rome avant la mort de Caracalla et après l'usurpation de Macrin; puis, vers 218, à Pergame, et peut-être à Smyrne, où il resta pendant les premières années d'Élagabale. D'Asie il était revenu, vers 221, en Bithynie, où il tomba malade; il en repartit bientôt pour aller prendre le proconsulat d'Afrique, vers 224. C'est probablement entre ces deux voyages qu'il faut placer son premier consulat, qu'il aura dû à la

[1] De 201 à 211, mort de Septime Sévère.

faveur d'Alexandre Sévère. D'Afrique il se rendit en Italie, pour être envoyé d'abord en Dalmatie, dans l'ancien gouvernement de son père, puis dans la Pannonie supérieure, où sa sévérité envers une soldatesque sans discipline lui mérita l'estime de l'empereur, qui le fit, au retour, en 229, consul pour la seconde fois. Alexandre Sévère ajouta même à cet honneur la dispense des frais, ce qui indisposa plus encore les prétoriens contre Dion; au point que celui-ci dut, par prudence, passer loin de Rome le temps de son consulat. Le terme de ses fonctions étant expiré, il osa braver encore la présence des soldats, et remercier en personne son bienfaiteur; mais, craignant sans doute un retour de fortune, il prétexta un mal de pied pour obtenir la permission de retourner à Nicée, et il y mourut dans un âge fort avancé. On ne connaît pas la date précise de sa mort, qui toutefois paraît avoir précédé celle d'Alexandre Sévère[1]. Tout ce qu'on sait de ses affaires domestiques, c'est qu'il était riche, et qu'il se maria. La mention d'un *Cassius Dio* dans les Fastes, à l'an 291, permet de supposer sans invraisemblance qu'il laissa des enfants. Les ouvrages qu'on lui attribue sont :

1° Un livre sur les songes et les prodiges qui avaient annoncé l'élévation de Septime Sévère : nous avons indiqué plus haut la date de cette composition, qui n'est connue que par le témoignage de l'auteur lui-même dans son Histoire romaine;

2° Un récit du règne de Commode, que probablement il inséra plus tard dans sa grande histoire;

3° Un récit du règne de Trajan, mentionné par Sui-

[1] Voy. le témoignage d'un Anonyme, dans l'éd. de Sturz, t. VII, p. 432 sq.

das; mais il y a peut-être confusion avec quelque livre de Dion Chrysostome, contemporain, admirateur et ami de ce prince. Au reste, la biographie de Trajan, si elle est réellement de notre Dion, aura eu le même sort que l'ouvrage précédent;

4° Un livre intitulé *Persica*; mais Suidas paraît encore se tromper ici, et confondre Dion avec un certain Dinon, souvent cité par les anciens comme historien de la Perse;

5° Une biographie du *philosophe Arrien* (Suidas);

6° Des *Getica*, cités par Jornandès, par Suidas et Fréculphe, mais que Philostrate attribue à Dion Chrysostome le sophiste;

7° Un Itinéraire, probablement de son voyage avec Caracalla, ou, si l'on veut, de ses divers voyages (Suidas);

8° Enfin, une histoire complète de Rome en quatre-vingts livres, qui, suivant le témoignage de Suidas et de Photius, se divisaient aussi en décades ou συντάξεις, comme ceux de Tite-Live. Au reste, les traces de la division ancienne ont disparu pour nous à partir du livre soixantième, parce que Xiphilin, abréviateur de Dion, a coutume de faire un livre de la biographie de chaque empereur.

Quand on admettrait la tradition si douteuse qui fait de Plutarque le précepteur de Trajan, et qu'on attribuerait au modeste Appien un rôle vraiment politique, Dion Cassius serait encore le premier annaliste grec de Rome qui pût être comparé aux annalistes latins de la grande école, et par le plan de son travail, et par la haute position qu'il occupait dans la société romaine. Polybe, malgré son savoir et son

crédit, ne fut jamais, aux yeux des Romains, plus qu'un étranger savant, que le client honorable d'une famille puissante. On le voit surtout à la manière dont le traitent Cicéron et Tite-Live. Théophane de Mitylène, dont nous avons retrouvé plus haut un petit-fils parmi les poëtes protégés de Tibère, n'était qu'un simple affranchi [1]; Timagène, qu'un pauvre esclave parvenu, dont le mérite même demeure toujours un peu suspect, malgré les éloges que lui donnent Ammien et Quintilien. Denys d'Halicarnasse vécut à Rome dans la plus humble condition, à ce qu'il semble; il en est de même de son contemporain Nicolas Damascène. Quant à Juba le jeune, nous ne savons pas bien ce qu'étaient ses *Antiquités*; mais le Numide, gouverneur de la Numidie, était trop nouveau dans la cité romaine pour être un véritable historien de Rome; il fallait du temps, bien du temps encore, pour que la Grèce eût le droit de donner des rivaux et des successeurs à Tite-Live et à Tacite. Fronton, recommandant Appien à l'empereur, ne parle pas même des études historiques de son ami, qui cependant doivent remonter plus haut que l'année où il obtint une charge de procurateur. Ces mots qui disaient tant pour un Romain, *res romanas scribere*, conservaient une partie de leur prestige, et ne s'appliquaient pas encore à l'érudition modeste d'un étranger, esclave, affranchi, secrétaire ou même procurateur impérial. Dion Cassius est le premier historien grec de Rome chez qui la dignité de l'homme réponde aux prétentions de l'écrivain. Voici en effet un sénateur, fils de sénateur,

[1] V. l'intéressante notice de Visconti dans son *Iconographie grecque*.

ami de trois empereurs, successivement gouverneur de quatre provinces, qui se fait historien de sa patrie adoptive. Son nom seul est un frappant exemple de ce mélange des races et des nationalités, commencé dès la république, et que doit violemment achever l'invasion barbare. Dion est un Grec de Bithynie, mais dont la famille fut sans doute (on ne sait à quelle époque) entée sur quelque famille romaine. Il entreprend son livre d'après les conseils d'un empereur; et, malgré le silence de l'Histoire Auguste, d'innombrables citations, répandues dans les auteurs plus récents, prouvent que ce travail fut reçu avec la même faveur que jadis les grandes compositions des Tite-Live et des Trogue-Pompée. Comme eux, Dion eut ses abréviateurs. Rome avait enfin accepté un Grec pour annaliste officiel. C'est de ce nouveau point de vue qu'il faut considérer Dion Cassius; pour l'apprécier avec justice, il faut lui tenir compte de son ambition comme de ses avantages.

L'histoire de Dion Cassius commençait à l'arrivée des Troyens en Italie, et se continuait jusqu'au règne d'Alexandre Sévère, époque où s'arrêtent et les détails que l'auteur nous donne sur sa biographie, et son livre quatre-vingtième [1]. Les temps antérieurs à la fondation de Rome, le gouvernement des rois et la république, étaient brièvement résumés; depuis les guerres de Marius et de Sylla jusqu'à la bataille d'Actium, le récit était plus développé. A partir de ce point, il se resserre de nouveau jusqu'à l'époque dont l'auteur avait été témoin oculaire. Malgré leur brièveté relative, les premiers livres contenaient, comme ceux

[1] Photius en cite les dernières lignes.

qui font l'objet de notre examen, des harangues et des digressions; on peut s'en convaincre par de nombreux fragments de la collection de Reimar et de Sturz, et par quelques-uns de ceux qu'a récemment publiés M. A. Mai [1]. Conformément à l'usage ancien, Dion Cassius nommait, au commencement de chaque année, les consuls *ordinaires*; mais il ne mentionnait qu'accidentellement les consuls *suffecti* [2]. Je ne pense pas d'ailleurs qu'il ait rédigé lui-même les listes des consuls qui se trouvent au commencement de chaque livre de son histoire. Il eût plutôt fait un livre à part de ces sommaires chronologiques, comme Pline et Aulu-Gelle avaient placé en tête de l'*Histoire naturelle* et des *Nuits attiques* la table des chapitres contenus dans ces deux ouvrages. Quoi qu'il en soit, la partie des annales de Dion qui nous a été conservée dans le meilleur état est celle qui s'étend entre le premier triumvirat et le règne de Claude. C'est un peu plus que la période qu'il nous importe surtout d'étudier; nous nous bornerons donc aux livres XLV-LVI, qui renferment le règne d'Auguste, et nous entrerons dans cet examen par un simple calcul que l'exemple des anciens critiques pourrait, au besoin, facilement justifier [3].

Les onze livres en question se divisent, sous le rapport du contenu, en deux parties inégales:

La première comprend vingt et un ans et neuf livres,

[1] *Scriptorum vet. nova collectio*, t. II, fragments réimprimés à Leipzig en 1836, pour former le neuvième volume de l'édition de Sturz. — [2] Voy. l'Index de Reimar au mot *Consules suffecti*. — [3] Voy. Denys d'Halicarnasse, *Lettre à Pompée*, c. 11, 19, 33; *sur Démosthène*, c. 57. Cf. Cicéron, *ad Div.* XI, 25; *ad Att.* V, 4; XIII, 34, et surtout M. Fr. Ritschl, *Die Alexandrin. Bibliotheken*, etc., p. 90-136: *Die Stichometrie der Alten*.

formant un total de trois cent quatre-vingt-huit chapitres, dont cent dix-neuf remplis par des discours.

La seconde comprend trente-six ans partagés en trois livres, formant un total de cent un chapitres, dont vingt-quatre remplis par des discours. Si nous avions compris dans notre calcul le livre XLV, qui ne contient, à vrai dire, que des événements antérieurs à l'apparition d'Octave sur la scène politique, nous y trouverions encore vingt-sept chapitres sur cinquante-trois, remplis par une longue harangue de Cicéron sur la concorde, et par l'oraison funèbre de César.

D'un autre côté, le LVe livre offre entre les chapitres 9 et 10 une grande lacune que ne comblent pas entièrement les pages publiées par Morelli, puisqu'elles nous laissent encore à désirer neuf colléges de consuls, à savoir, ceux des années 748-753 et 755-756; période sur laquelle nous sommes réduits aux maigres témoignages de Velléius Paterculus[1], gêné en cet endroit par le souvenir de l'exil de Tibère; de Florus[2], qui n'a pas assez de place pour les détails; d'Orose[3], assez indifférent sur ce qui touche l'administration, ou les malheurs de la famille d'Auguste; de Zonaras, qui morcelle au lieu de résumer, et saute sans façon plusieurs pages du manuscrit qu'il abrége[4]. Comme il est probable que les pages qui manquent encore au texte de Dion ne formeraient pas plus de quatre ou cinq chapitres (c'est à peu près autant que peut en renfermer le supplément de Morelli), le LVe livre paraît ainsi atteindre la moyenne étendue des dix précédents. Du reste, tout permet de sup-

[1] II, 99, 100.— [2] IV, 12.— [3] VI, 21.— [4] Voyez les notes de Morelli et de Sturz sur cette partie du livre LV, et plus bas chap. VIII, sect. II, fin.

poser qu'il ne renfermait pas d'autres discours que ceux de Livie et d'Auguste, à l'occasion de Cornélius Cinna. Mais en revanche le livre LII offre, entre les chapitres 13 et 14, une lacune qui nous enlève la fin d'un discours d'Agrippa et le commencement de la réponse de Mécène. Ainsi, partout se retrouve environ la même proportion entre le récit et les harangues. Quelques autres lacunes dans ces derniers livres sont évidemment trop courtes pour nous importer ici.

Il y a plusieurs conclusions à tirer de notre calcul.

D'abord, la période des guerres civiles est beaucoup plus développée dans le récit de Dion que celle du principat, sans doute parce qu'elle est plus riche en péripéties intéressantes et en contrastes dramatiques. Mais il semble donner lui-même une autre raison de ce silence dans un passage du livre LIII [1], où il explique le changement opéré dans la condition de l'histoire par l'établissement de la monarchie. Après un exposé assez habile des principales réformes du nouveau gouvernement, il ajoute qu'on ne peut désormais écrire l'histoire avec la même exactitude. Tant que Rome fut une démocratie, tous les faits étaient rapportés au sénat et au peuple; chacun pouvait les connaître, beaucoup les écrivaient. Mais maintenant presque tout se passe en secret; le peu de choses qui se publient manquent d'autorité comme de contrôle: d'ailleurs, on accorde naturellement une grande part à l'influence du prince sur les récits et sur les actions elles-mêmes. Enfin, l'immensité même de l'empire ne permet guère à l'historien de tout embrasser, de

[1] C. 19, passage souvent cité par les critiques modernes.

tout recueillir, etc. Ces plaintes, il faut l'avouer, sont spécieuses : Montesquieu, du moins, les a prises au sérieux [1]; mais, à y regarder de près, on les trouve fort exagérées. Comment croire, en effet, que Dion manquât de matériaux pour la seconde partie du règne d'Auguste, quand on songe aux nombreux ouvrages énumérés dans les premiers chapitres de ce Mémoire, et dont la plupart étaient à sa disposition dans les bibliothèques? Bien des erreurs, bien des lacunes, lui peuvent donc être justement imputées.

En second lieu, si les documents authentiques devenaient de plus en plus rares, plus difficiles à consulter, où donc, alors, notre annaliste avait-il pris la matière de ces longs discours qui occupent presque un tiers de son histoire de la vie d'Auguste? N'y avait-il pas dans Suétone, dans Sénèque, dans Pline, dans Tacite et ailleurs, de quoi remplir plus utilement cent quarante-trois chapitres presque perdus aujourd'hui pour nous?

Photius, il est vrai, trouve les harangues de Dion Cassius *excellentes*, habilement imitées de Thucydide, plus claires même que celles du grand historien. On sait [2] que, sur ce point, la critique ancienne avait ses préjugés ; le bon goût de Photius est d'ailleurs un peu suspect. Mais, chez nous, les plus courageux admirateurs des harangues historiques ont perdu patience à celles de Dion Cassius. Lamothe le Vayer, dans son livre assez médiocre sur les principaux historiens grecs et latins [3], ne peut s'empêcher d'en relever les invraisemblances et les longueurs. J. Rutgers, qui le premier

[1] Grandeur et Décadence des Romains, ch. XIII. — [2] Voyez Appendice I. — [3] Jugements sur les principaux historiens. Paris, 1646, p. 132.

recueillit les fragments d'Auguste dans ses *Variæ lectiones*, n'ose pas y joindre le discours que Dion lui prête avant la bataille d'Actium ; et Fabricius approuva plus tard ce scrupule, sans condamner toutefois ouvertement tous les autres morceaux du même genre. Montesquieu[1] abrége la harangue d'Auguste contre le célibat[2], qu'il trouve d'une longueur *accablante* ; et, malgré l'à-propos et l'importance du sujet, il ne cite pas même une seule fois, à l'occasion du gouvernement monarchique, les deux dissertations d'Agrippa et de Mécène, qui, sans compter une lacune, occupent encore quarante chapitres sur quarante-trois dans le LII^e livre, et qui contiennent, du moins, beaucoup de faits historiques et d'indications précieuses.

Cependant, la seconde de ces deux harangues venait d'être déclarée un véritable *code monarchique*, et commentée avec un magnifique appareil d'érudition par Fr. Barneveck, dont la dissertation a été imprimée sous le nom et avec quelques additions de Boecler, son maître et ami[3]. Là, on démontrait comment le *conseiller royal* s'était préparé à son noble rôle, comment il l'avait exercé selon les préceptes d'Aristote et de la saine politique, comment il avait mérité la faveur d'Auguste, comment celui-ci avait récompensé tant de franchise et d'amitié ; mais on oubliait de comparer sérieusement le vrai Mécène de Sénèque avec le faux Mécène de Dion Cassius. On ne remarquait pas que toute cette éloquence ressemble un peu trop aux sa-

[1] Esprit des Lois, XXIII, 21. — [2] Dion, 56, 2-10. — [3] Boecleri opp. Argentor. 1712, in-4°, t. II, p. 701-775. Voy. surtout p. 707-710. Cf. Visconti, *Iconogr. Rom.*, I, p. 134, à l'article *Agrippa*. M. D. de la Malle, *Écon. pol. des Rom.* (l. II, p. 331), signale dans ces deux discours quelques traits d'une valeur tout historique.]

vantes discussions que Denys d'Halicarnasse prête à Romulus, sur les avantages des trois gouvernements monarchique, aristocratique et républicain. Il eût été plus intéressant de faire, dans les conseils de Mécène, la part des mesures réalisées dès cette époque, ou plus tard par Auguste [1], et celle des réformes dont personne alors n'avait peut-être l'idée. Ainsi, l'idée de ne pas permettre à toutes les villes de provinces de battre monnaie fut sans doute appliquée de bonne heure [2]; la nomination de deux préfets des gardes prétoriennes [3] n'eut lieu qu'en 751, suivant Dion Cassius lui-même [4]; mais l'extension du droit de cité romaine à tous les habitants de l'empire [5] est un projet qui pouvait à peine venir à l'esprit d'un conseiller d'Auguste. C'est la grande réforme que Dion avait vu autrefois accomplir sous ses yeux par un rescrit célèbre de Caracalla; mais était-il autorisé à en reporter l'origine aux premiers temps du principat [6]? Il est vrai de dire aussi que certains articles du discours de Mécène ont pour nous une utilité accidentelle, bien qu'ils ne soient confirmés par aucun témoignage positif de l'histoire contemporaine. Ainsi, quand Mécène propose de fixer à trois ou cinq ans au plus la durée des fonctions des gouverneurs des provinces, Noris peut, sur cette indication, soupçonner avec vraisemblance, dans la liste des gouverneurs de Syrie, une lacune [7] que plus tard San Clemente devait combler par le nom de Saturninus Volusius. Au reste, si la sage disposition des matières et l'élégance du style

[1] Suivant la distinction établie par Dion lui-même, au chap. 41. — [2] Voy. Eckhel. D. N. V. t. I, p. 84; VI, p. 154-156. — [3] C. 24. — [4] Fragm. de Morelli, t. III, p. 338, Sturz. — [5] C. 19. — [6] Voy. les interprètes sur ce passage. — [7] Entre Quintilius Varus et Sulpicius Quirinus, 749-759.

expliquent l'estime que de bons critiques ont faite de ce morceau, comment défendre les trente pages d'injures débitées contre Cicéron par Q. Fufius Calénus, qu'aucun autre témoignage n'autorise à placer au nombre des ennemis acharnés du vieux consulaire? Le discours de Cicéron, auquel répond Calénus, pourrait du moins passer pour une sorte de résumé des quatorze *Philippiques*, dont on retrouve en effet quelques lignes sous le texte de Dion Cassius [1]. Mais les *Antiphilippiques* d'Antoine n'ont pas fourni toute la matière des invectives que Dion met dans la bouche de Calénus; l'artifice de cette composition est trop grossier [2], et l'on ne sait s'il faut, pour l'honneur de l'écrivain, l'attribuer plutôt à une colère jalouse contre Cicéron, qu'à l'amour des amplifications sophistiques. Au moins, la déclamation attribuée à Salluste, et les plus mauvaises déclamations des recueils de Sénèque et de Quintilien, n'offrent rien de pareil à cette étrange diatribe [3].

Dion se montre beaucoup plus sage dans d'autres discours de sa composition. Cependant, on n'attendra pas de nous un examen détaillé, ni du discours d'Auguste au sénat sur le projet de quitter l'empire, ni des conversations d'Auguste et de Livie sur le complots de Cinna (nous les avons comparées plus haut

[1] Remarquez que l'historien joue de malheur quand il veut faire parler Cicéron; déjà (38, 18) il lui a prêté plus haut de puériles dissertations au sujet de son exil. Combien on aimerait mieux, en de pareilles occasions, quelques extraits habilement traduits d'une correspondance originale! Celle de Cicéron offrait d'admirables pages à celui qui eût voulu la consulter.— [2] Voy. Wilmans, *de Fontibus hist. Dionis Cassii*, Berol. 1836, in-8°, c. VI. Cf. de Moulines, *Sur Dion Cassius*, dans les Mémoires de l'Académie de Berlin, 1790-1791. — [3] Le même Dion tient pour suspectes d'exagération et de malveillance les Catilinaires de Cicéron (37, 42).

avec le récit de Sénèque [1]), ni de l'oraison funèbre d'Auguste par Tibère [2]. Quoique l'auteur, dans ces divers morceaux, observe assez bien les usages et l'esprit du temps, il n'est pas moins évident que sur cinq cents chapitres environ qui composent chez lui l'histoire du règne d'Auguste, cent cinquante sont ou déplacés, ou inutiles, ou d'une faible autorité.

On perdrait peu à retrancher encore bien des récits de prodiges qu'il semble allonger et multiplier à plaisir, et des déclamations philosophiques aussi froides de pensée que de style [3].

Mais enfin, acceptons sans plus de réserve ce qui nous reste de ces douze livres, et ce qui fait le fond du récit de Dion Cassius, entre l'an 711 et l'an 767 de Rome.

Dion semble d'ordinaire parler d'après la tradition; il rapporte ce qu'il a entendu dire, comme par exemple à l'occasion d'une manœuvre d'Octave qui eut lieu avant la bataille d'Actium [4]. Il ne cite proprement que deux autorités pour toute cette période, les *Actes* et les Mémoires d'Auguste; encore n'est-il pas sûr qu'il en eût le texte même sous les yeux. Il mentionne quelque part un ouvrage satirique de Varron, et l'on voit par un autre passage [5] qu'il a consulté la XIV^e^ *Philippique* de Cicéron, ou du moins quelque

[1] Chap. V, sect. 1^re^. — [2] 56, 34 et suiv. Cette oraison funèbre fut prononcée dans le *Forum romanum*, du haut des *nouvelles rostres* (Cf. Dion, 51, 9), qui étaient situées devant le temple de Jules César, *pro æde Divi Julii*, comme on le voit par Suétone, *Aug.* 100 (Cf. Frontin., *de Aquæd.* 129, et *Reliq. lat. serm.* p. 331). Ainsi, nous ne devions pas parler plus haut, p. 89, de la tribune du *Forum Julium*. Il n'y avait point de rostres dans ce second forum, non plus que dans celui d'Auguste. M. Dézobry, si versé dans l'archéologie romaine, nous a signalé cette erreur, que nous sommes heureux de réparer ici. M. W. A. Becker pouvait aussi nous éclairer sur ce point, *Handbuch der rom. Alterth.* 1, p. 337. — [3] Par exemple, 46, 34, avant la guerre de Modène. — [4] 50, 12. — [5] 46, 38.

auteur qui avait puisé dans ce discours, et mal interprété le décret en l'honneur du jeune Octave. Mais cette excessive sobriété de citations, qui est le défaut de tous les historiens anciens, et les plaintes de l'auteur lui-même sur les nouvelles difficultés de son travail à partir de la fondation du principat, doivent-elles, comme le pense M. Wilmans[1], nous faire renoncer à toute recherche sur les sources et la valeur de son récit? Non, sans doute; on va voir qu'il y a encore pour nous des principes de critique et des moyens de contrôle au milieu de tant d'incertitudes et d'obscurités.

Commençons par les monuments.

Paul Orose[2] et Dion Cassius sont les deux seuls écrivains de l'antiquité qui mentionnent séparément les trois fermetures du temple de Janus, indiquées par Suétone et le marbre d'Ancyre. De ces trois dates, deux sont assez faciles à vérifier, parce qu'elles se rapportent à des événements bien connus, la bataille d'Actium et la guerre des Cantabres; mais la troisième est fort incertaine, parce que les deux témoignages diffèrent de dix ans, et que ni l'un ni l'autre n'est confirmé d'une manière positive par quelque monument ou quelque fait d'une date et d'une authenticité incontestables. Justement convaincu par la discussion de Noris contre la date adoptée par Paul Orose, J. Masson[3] essaye de défendre celle de Dion Cassius; et comme cette dernière date est subordonnée dans notre auteur à celle du second cens accompli par Auguste l'an 745 (*Censorino et Asinio cos.*, suivant le marbre d'Ancyre), Masson est forcé d'attaquer l'au-

[1] Diss. citée. — [2] III, 8; IV, 12; VI, 22. — [3] Jan. reser., p. 195 seqq.

torité de l'inscription, un peu mutilée en cet endroit, par des arguments qui tombent d'eux-mêmes devant une copie plus exacte que celle qu'il avait sous les yeux. Dion Cassius reste donc convaincu d'un anachronisme de trois ans [1]. Cela seul pourrait nous inspirer quelque défiance sur les autres dates de ce genre, si nous le trouvions plus d'accord avec les Fastes et le monument d'Ancyre sur plusieurs points d'une égale importance; par exemple : l. 48, 31, sur une ovation de l'an 713; l. 54, 2, sur la censure de Munatius Plancus et d'Æmilius Lépidus, en 731; l. 52, 41 [2], sur la date du premier cens accompli par Octave, consul avec Agrippa, après quarante et un ans d'interruption. Quant au troisième cens, celui de l'an 766, il paraît l'avoir négligé; car on ne peut guère voir (nous l'avons déjà remarqué) qu'une opération exceptionnelle dans ce qu'il raconte [3] d'une commission envoyée par Auguste pour le cadastre des propriétés. En revanche, c'est lui qui nous fournit la date du recensement exécuté en Gaule l'an 726 [4], et d'un autre recensement en Italie en 756 [5], dont nous avons parlé plus haut. Si pour ces deux dates on manque de contrôle, celle de 746, à laquelle il rapporte la division de Rome en régions et quartiers, et la création d'une nouvelle espèce de magistrats municipaux [6], est confirmée de la manière la plus précise par les monuments [7]. Celle de la conspiration de Cinna, sur laquelle nous avons remarqué un singulier anachronisme de Sénèque le Philosophe [8], était bien facile à déterminer pour un annaliste, puisque le consulat de Cinna est placé par les Fastes en

[1] L. 54, 35 sq. Cf. 51, 20 pour la première fermeture, 53, 26 pour la seconde. — [2] Cf. 58, 1. — [3] 56, 58. — [4] 53, 22. Cf. T. Liv., *Epit.* 134. — [5] 55, 13. — [6] 55, 8. — [7] Voyez Appendice II, § 2. — [8] Voy. ch. V, sect. I.

757[1]. En effet, Dion ne s'y trompe pas, quoique d'ailleurs il altère la vérité de ce curieux épisode par la suppression des plus intéressants détails, et par des interpolations oratoires qui n'ont pas même le mérite de la vraisemblance.

Le témoignage relatif à la fondation de la *colonie lyonnaise* par L. Munatius Plancus[2], n'est pas contredit par une inscription de Gaëte[3], comme le pensait un savant historien de la ville de Lyon, le père Menestrier, dont il faut lire cependant les recherches sur ce point si intéressant de nos antiquités nationales[4]. Mais il y a au moins erreur d'un an dans la date de 741; assignée à l'érection de l'autel d'Auguste à Lyon[5]; puisque, selon Suétone, Claude naquit aux calendes d'août, sous le consulat de Julus Antonius et de Fabius Africanus (c'est-à-dire en 743), « l'année même où cet autel fut *dédié*. » La chronique de Cassiodore rapproche même encore d'un an la date de cette fondation[6]. Le texte de Dion Cassius fournit d'ailleurs, avec ceux de Strabon et de Tite-Live[7], les seuls documents précis que nous possédions sur les honneurs rendus à la divinité d'Auguste par les *soixante* nations gauloises. Quelques prêtres du temple *Romæ et Augusti ad confluentem Araris*

[1] Voy. le fragment cité par Marini, *Atti*, etc., p. 24; Dion, 55, 14-22. — [2] 46, 50, U. C. 710. Cf. Eusèbe, *Chron. ad h. a.* Sénèque, *Ep.* 91. Tac., *Ann.* XVI, 13. Grég. de Tours, I, 18.—[3] Orelli, n. 590 Cf. Onomast. Tull., au mot *L. Munatius Plancus*; Weichert, *Reliq. poet.* p. 377. Morcelli, I, p. 269. — [4] Voy. deux dissertations imprimées d'abord dans son *Introduction à la lecture de l'histoire*, puis reproduites avec quelques changements dans son *Histoire consulaire*.— [5] 54, 32.— [6] U. C. 744, *Druso Nerone et L. Quinctio cos.*—[7] IV, 3. T. Liv., *Epit.* 137. Strabon, IV, 3, § 2. Cf. César dans Pétrone, *de Bello civili : « Sexagintaque triumphis esse nocens cœpi.* » Menestrier, *Hist. consul.* I, p. 18, 75, 76. F. Artaud, *Disc. sur les médailles d'Auguste et de Tibère;* Lyon, 1820, in-4°. W. de Taillefer, *Antiquités de Vesone*, p. 236 et 315.

*et Rhodani* sont mentionnés par les inscriptions [1].

En général, Dion paraît avoir peu songé à ces témoins immuables de la chronologie, qui nous ont aussi conservé des faits historiques d'une haute importance. Quoiqu'il parle [2] des monnaies de Brutus et de Cassius, il n'est pas toujours d'accord avec les médailles, à l'aide desquelles on peut le convaincre d'anachronisme; par exemple, sur les dictatures et les consulats de César [3], sur l'époque où Octave quitta sa longue barbe [4], sur les constructions de la voie Flaminienne [5]. Sur ce dernier point, il semble encore contredit par l'inscription de l'arc de Rimini [6], que probablement il n'avait pas vue, ou que, du moins, il n'avait pas observée avec attention.

On peut conjecturer aussi qu'il connaissait peu le Testament politique d'Auguste, dont il néglige souvent l'autorité. On en a déjà vu plusieurs exemples, auxquels on peut ajouter les suivants :

L. 55, 12. Sur les dons militaires offerts aux jeunes fils d'Agrippa. Dion Cassius dit que c'étaient des lances et des boucliers d'or. Auguste lui-même a écrit : *parmis et hastis argenteis.*

L. 55, 9. Sur quelques détails de la biographie de ces jeunes princes [7].

[1] Voy. Grut. 58. 5 ; 320, 8. Menestrier, *l. c.* Artaud, *l. c.* n. 56. Le même, *Notice du Musée de Lyon*, n. 4, et le Journal philologique de Darmstadt, 1837, n. 47. — [2] 47, 25. — [3] Eckhel, VI, p. 14. — [4] 48, 34. Cf. Eckhel, VI, p. 76. — [5] 53, 22, et les interprètes. Cf. Eckhel, VI, p. 105. J'admets toutefois une conciliation sur ce point entre Dion, qui rapporte cette restauration à l'an 727, et les médailles, qui la placent en 738. Le travail a pu durer plusieurs années. — [6] Orelli, *Inscr. lat.* n. 604; par où l'on voit que le pont de Rimini, qui continuait la voie Flaminienne, fut au moins réparé par Auguste en 766, et par Tibère en 773. Cf. Bergier, *Hist. des gr. chemins*, IV, 36, § 5. — [7] Cf. Tacite, *Ann.* I, 2.

L. 55, 10. Sur le nombre de citoyens qui reçurent leur part d'un congiaire [1].

L. 53, 22. Sur des statues d'argent transformées en monnaies. Suétone et l'*Index rerum gestarum* leur attribuent une tout autre destination.

L. 49, 36. Il convient qu'une guerre de Pannonie fut entreprise *sans raison*. Auguste, dans le même *Index*, se vante de n'avoir fait aucune guerre injuste; et Suétone souscrit à cet éloge, en le répétant [2] presque dans les mêmes termes. Il faut louer ici notre auteur d'avoir dit simplement une vérité très-évidente pour tout juge impartial de la politique romaine.

L. 54, 8. Sur la position du temple de *Jupiter Vengeur*.

L. 49, 43. Sur la construction des portiques auxquels Octavie, sœur d'Auguste, donna son nom. Il y a ici une difficulté, et le monument d'Ancyre ne suffirait pas pour la résoudre, sans un passage de Festus [3], où nous apprenons que l'un des deux *porticus Octaviæ* devait ce nom à un Octavius qui avait triomphé du roi Persée; c'est ce portique qui avait été incendié, et qu'Auguste, dans l'*Index rerum gestarum*, se vante d'avoir fait rétablir sous le nom du premier fondateur; probablement c'est aussi le seul que Dion Cassius aurait dû nommer sous la date de 720; car pour le second, qui réellement doit son nom à la sœur d'Auguste, il est bien plus naturel d'en placer la construction, comme fait Plutarque, après la mort du jeune Marcellus. Le genre féminin du mot *porticus* en latin a causé la confusion qui se retrouve à peu près chez tous les auteurs romains qui ont cité ces

[1] Cf Suét., *Aug.* 41.— [2] Aug. c. 21.— [3] Au mot *Octaviæ Porticus*. Cl. Plus haut, p. 217.

monuments. Si la date de Plutarque était admise, il y aurait dans Dion Cassius à la fois erreur de fait et anachronisme.

Ce dernier reproche nous conduit à une question plus intéressante, mais plus obscure encore, et sur laquelle le témoignage de Dion Cassius est mêlé de notices exactes et de graves erreurs. Les guerres de Rome avec les habitants des Alpes remontent à la plus belle époque de la république romaine. Malgré la soumission définitive de la Gaule et plusieurs victoires sur les Germains, elles se prolongent, avec des alternatives de succès et de révoltes, jusqu'au milieu du règne d'Auguste. Des montagnards, dont Strabon [1] nous a peint la vie et les mœurs sauvages, occupaient toutes les issues du nord de l'Italie, et, par de continuelles rébellions, interceptaient les communications par terre avec la Gaule et la Bretagne. Entre 711 et 745, ils reparaissent tour à tour sous les noms souvent confondus de Salasses, Iapodes, Rhétiens, Delmates, Illuriens, etc. Mais, malgré ces fréquentes mentions, un grand nombre des peuplades *alpines* ou *inalpines* seraient inconnues aujourd'hui, sans les deux inscriptions de l'arc triomphal de Suze et du trophée des Alpes [2].

Dion est le seul auteur ancien qui rappelle [3], avec

[1] IV, 6.—[2] V. l'inscription de Suze dans Orelli, n. 626. Cf. Maffei, *Antiq. Galliæ*, p. 16 sqq. *Storia diplom.* pl. XIV sqq. Morcelli, *de St. inscr.* I, p. 82. Celle du trophée des Alpes dans Pline, III, 24. Grut. p. 220, 7. Morcelli, I. p. 96 sq. Voy., sur les débris qui subsistent encore de ce monument, Millin, *Voyage dans le Midi de la France*, t. II, p. 578; Walckenaer, *Géographie ancienne, historique et comparée des Gaules cisalpine et transalpine*, t. II, p. 44. Le dernier travail critique sur ce sujet est celui de M. H. Meyer : *Soumission des nations alpines sous le règne d'Auguste*, dans la *Gazette philologique* de Marburg, 1843, n. 57 et suivants.—[3] 54, 20.

quelques détails, l'expédition dirigée contre une partie des nations alpines par Publius Silius Nerva, dont les Fastes rapportent en effet le triomphe à l'année qui suit immédiatement celle qu'il assigne à l'expédition. Seul aussi il fournit [1] une relation incomplète, mais utile, des campagnes des deux Drusus, si pompeusement louées par Horace [2], et si brièvement indiquées par Suétone [3] et les abréviateurs. Mais on attribue ordinairement à la grande lacune qui reste encore dans le livre LV, son silence sur la conclusion définitive de toutes les guerres des Alpes. Or Dion Cassius écrit [4] sous la date de 728 : « Vers ce temps, M. Vinicius, « vengeant sur les Germains la mort de quelques mar- « chands romains qu'ils avaient massacrés, valut « aussi à Auguste le nom d'*Imperator*. Les honneurs « du triomphe lui [5] furent aussi décernés à cette occa- « sion, et *pour les autres victoires remportées à la même « époque*. Mais, sur son refus, on lui éleva dans les « Alpes un arc triomphal, et on lui permit de porter « tous les ans, aux calendes de janvier, la couronne « et la robe de triomphateur. Tel fut le résultat des « guerres d'Auguste; alors il ferma le temple de Ja- « nus, qu'elles avaient fait rouvrir. » On a depuis longtemps rapproché de ce passage celui où Velléius Paterculus, s'adressant au consul Vinicius [6], lui rappelle la guerre de M. Vinicius, son aïeul, contre les Germains, trois ans avant l'adoption de Tibère [7], par conséquent en 753. Mais on s'est laissé tromper par la ressemblance des mots : *eoque nomine decreta ei cum speciosissima inscriptione operum ornamenta*

[1] 54, 22. — [2] Ode IV, 4 et 14. — [3] Aug. 21. Tib. 9. — [4] 53, 26. — [5] Αὐτῷ.— [6] II, 104. — [7] U. C. 736. « Ælio Cato Sentio cos. » Vell. II, 103, et Dion, 53, 13.

*triumphalia*, avec ceux de Dion Cassius, que nous venons de traduire : ἀψίς τε ἐν τοῖς Ἄλπεσι τροπαιοφόρος οἱ ᾠκοδομήθη. Il fallait remarquer la distance de vingt-cinq ans entre 728 et 753, l'invraisemblance de l'érection d'un trophée *dans les Alpes* en l'honneur de victoires remportées sur les Germains, le caractère particulier des honneurs décernés, selon Dion Cassius, au triomphateur; il fallait observer que Velléius ne parle pas d'un triomphe offert par le sénat à Vinicius, cet usage ayant en effet cessé, d'après Dion lui-même [1], dès l'année 739. Enfin il fallait remarquer le sens des mots ἐπὶ τούτοις καὶ τοῖς ἄλλοις τοῖς τότε γενομένοις, répondant si bien à ceux du résumé qui suit : Αὔγουστος μὲν ταῦτά τε ἐν τοῖς πολέμοις ἔπραξε (c'est-à-dire *et par lui-même et par ses lieutenants*). De toutes ces différences, il résulte, ce nous semble, que le premier αὐτῷ, dans Dion Cassius, désigne déjà Auguste et non pas Vinicius [2], et que, par conséquent, le monument dont il parle n'est pas le même que celui dont parle Velléius. Cela posé, si on songe que l'érection du trophée cité par Pline est certainement postérieure à celle de l'arc de Suze, c'est-à-dire à 745; que même si le chiffre XVII, ajouté après les mots *tribunitiæ potestatis*, par quelques manuscrits de Pline [3], était bien authentique, l'inscription du trophée serait authentiquement de l'an 747, époque où les calculs les plus probables placent la troisième fermeture du temple de Janus, que Dion [4] attribue à l'an 743, par suite d'une erreur déjà relevée, on conclura avec beaucoup de vraisemblance :

[1] 54, 24. — [2] C'est ainsi en effet que le traducteur latin paraît avoir compris. — [3] Entre autres, par le Ms. royal 6795, qui est du neuvième siècle. — [4] 54, 36.

1° Que Dion Cassius rapporte ici par inadvertance à l'an 728, un peu avant la deuxième fermeture du temple de Janus, la conclusion de la guerre des Alpes, et l'érection du célèbre trophée dont il reste encore quelques pierres. Ces deux événements seraient, au contraire, de l'an 747 ou 748, époque où Dion n'en parle pas;

2° Qu'il donne pour l'occasion de ces honneurs rendus à Auguste une guerre sans importance, que Velléius lui-même n'a pas mentionnée, Velléius si soigneux pourtant de rappeler tous les exploits militaires qui honoraient la famille de ses protecteurs.

3° Quant à la campagne du même Marcus Vinicius en Germanie, l'an 753, et qui valut à ce général les honneurs rappelés par Velléius, on ne peut dire si Dion l'avait racontée quelque part. Ce qui est certain, c'est que, dans le fragment du livre LV, publié par Morelli[1], on trouve seulement dix lignes relatives à l'expédition d'un certain Domitius sur les bords du Rhin; l'auteur affirme ensuite que les affaires d'Orient détournèrent les Romains de celles de Germanie, et l'on ne sait plus quel parti prendre entre cette brièveté dédaigneuse et l'évidente exagération des flatteries de Velléius.

Quoi qu'il en soit, les erreurs comme celles que nous venons de signaler, et qui suffiraient pour décréditer complétement un historien moderne, doivent être beaucoup plus fréquentes qu'on ne le pense dans les textes historiques de l'antiquité. L'aversion qu'on avait pour les chiffres et les calculs devait exposer à de continuelles méprises; or, cette aversion,

[1] P. 363 Sturz. Cf. Velléius, *ibid.*

notre historien ne la dissimule même pas. Il va presque jusqu'à s'excuser[1] de donner la date précise de la bataille d'Actium ; il mentionne rarement les *consules suffecti*, dont il faut avouer que le nombre pouvait bien quelquefois lasser un peu sa patience, depuis que le caprice des empereurs avait partagé l'année entre plusieurs colléges de consuls, pour multiplier les faveurs. Dans un des nouveaux fragments du livre LV[2], il raconte qu'Auguste, ayant accepté le consulat, le rendit peu de jours après *à un autre* : il ne se donne pas la peine de nommer Q. Fabricius. Il est vrai qu'un peu plus bas il a soin de transcrire les noms des deux premiers préfets des prétoriens, Q. Ostorius Scapula et P. Salvius Aper[3].

Un autre genre de négligence consiste à empiéter d'une année sur l'autre, quelquefois sans en prévenir le lecteur[4]; à donner pour nouveaux des faits dont il y a déjà des exemples[5]; à exprimer son embarras sur certains points d'archéologie ou d'histoire politique qu'il lui était facile d'éclaircir. Il semble, à l'occasion des funérailles d'Agrippa, ignorer pourquoi Auguste, prononçant l'oraison funèbre de son gendre, était séparé du cadavre par un voile. Un magistrat romain devait-il oublier ainsi les lois qui interdisaient au grand pontife le contact et même la vue des morts[6]?

L. 55, 23. Sur quelques parties de la statistique militaire de l'empire, on croirait, à lire Dion, qu'il

[1] 51, 1. Cf. les nouveaux extraits publiés par M. Mai, p. 156, éd. Sturz. — [2] P. 358, Sturz. — [3] Cf. Lydus, *de Magistr. rom.* II, 6. — [4] Voy. surtout J. Masson, *l. c.* passim, et 48, 15; 49, 34; 53, 30; 54, 23. — [5] 51, 22, où il parle de la première apparition d'un rhinocéros dans les jeux publics à Rome; 55, 7, où il attribue à Agrippa la première invention des notes tironiennes; 49, 14, sur la couronne navale décernée à Agrippa. — [6] 54, 28, et les interprètes sur ce passage.

n'existait plus, au commencement du troisième siècle, un seul exemplaire du *Rationarium*.

Ailleurs, il est vrai, en parlant des guerres de Germanie [1], il se plaint du défaut de documents sur la soumission successive des différentes peuplades germaines; et il se dispense de nommer le lieu de la défaite de Varus, que pourtant il décrit en détail. Mais Velléius Paterculus [2] suffit pour le convaincre de négligence. Que serait-ce, si nous avions encore les livres d'Aufidius Bassus et de Pline sur les guerres de Germanie?

Au contraire, il faut louer Dion d'avoir su raconter simplement la fuite de Drusus Néron [3], dont Velléius a pompeusement exagéré le récit pour flatter la famille de Tibère. En général, il paraît fort impartial sur tout ce qui tient à la personne, à la famille et aux actions d'Auguste. S'il n'a pas une profonde intelligence de la politique des guerres civiles [4], des intérêts de Rome de son avenir et de sa position présente en face des barbares [5], il n'a pas non plus d'illusion sur quelques fictions du gouvernement impérial; il ne comprend pas, sous un tel régime, la différence du fisc et du trésor public [6]; il ne croit pas aux intentions républicaines d'Octave [7], dont il justifie passablement bien l'alliance avec Antoine et Lépide [8], quoiqu'il semble n'avoir pas connu [9] le préambule des tables de proscription transcrit dans Appien. Il en est de même de la *Loi royale*, qu'il n'avait pas sous les yeux quand il disait des empereurs [10], sans bien comprendre le sens de ces mots: *Ils sont dis-*

[1] 56, 18 sqq.—[2] 11, 117, 120.—[3] 48, 15.—[4] Voy. 46, 34.—[5] Voy. les fragments de M. Mai, p. 143 (p. 10 sq., éd. Sturz), et comparez Tacite, *de Mor. Germ.* c. 33.—[6] 53, 16 et 22.—[7] 46, 48. —[8] 47, 7.—[9] 47, 18. —[10] 53, 18.

*pensés des lois*. Plus haut[1], il a mieux compris une plaisanterie toute latine de Sextus Pompée.

Bien que le sénateur Dion Cassius dût savoir le latin mieux que Plutarque, on peut, d'après tout ce qui précède, le soupçonner d'avoir trop peu étudié les monuments nationaux; et même, lorsqu'il avait sous la main de riches matériaux, il les résume souvent en quelques mots vagues, et inexacts à force de brièveté; on en jugera par les exemples qui suivent :

L. 48, 24. Les Aradiens, dit notre auteur, refusent obéissance à l'officier romain chargé de la levée des impôts dans leur île, et ils *tuent quelques-uns* de leurs oppresseurs. Un article de la Chronique d'Eusèbe nous apprend que ce percepteur, nommé *Curtius Salassius, fut brûlé vif avec quatre cohortes :* voilà la vérité; elle est expressive.

L. 48, 2. Le partage des terres en Italie entre les soldats des triumvirs fut une opération bien autrement difficile que ne semblent l'indiquer les paroles de Dion. On en jugera surtout par le monument d'Ancyre, qui résume ce sujet avec une précision instructive[2].

L. 46, 57. Après la mort de César, Lépide, apprenant l'alliance d'Octave et d'Antoine, se décide à entrer en pourparler avec ce dernier, συνηνέχθη, dit Dion Cassius; mais nous voyons dans Appien et Plutarque ce qu'ils ont entendu par ce mot, qui rappelle la brièveté de Suétone[3], suivi, à tort, par Montesquieu. Le rôle de Lépide est beaucoup moins honorable dans cette affaire qu'on ne le jugerait d'après notre historien.

[1] 48, 24. — [2] Cf. Florus, IV, 5. Suétone, *Aug.* 13. Appien, *B. civ.* V, 46, 51. — [3] Aug. 12 : *Antonium post fugam a M. Lepido receptum.* Cf. Montesquieu, *Grand. et Décad. des Romains*, c. 12. Cf. plus haut, p. 274.

L. 47, 13. A leur entrée dans Rome, les triumvirs défendent aux citoyens de se montrer tristes, sous peine de mort. Appien [1] est plus précis et plus vrai. Ici encore Montesquieu a tort de ne citer que Dion.

L. 54, 2. « Octave supprima quelques dépenses de table, en restreignit quelques autres [2]. » Est-ce ainsi qu'on résume les dispositions d'une loi somptuaire? Aulu-Gelle, simple compilateur d'anecdotes et de curiosités littéraires, nous instruira beaucoup mieux sur ce sujet que l'historien d'un prince législateur [3].

L. 56, 1-10. Digression sur les lois portées par Auguste contre le célibat. Même brièveté inexacte [4].

L. 56, 27. Quelques poursuites contre les libelles diffamatoires sont rapportées à une fausse date, comme nous l'avons fait voir dans notre deuxième chapitre; et cependant, sur tous ces points, il semble que les matériaux ne pouvaient manquer à l'auteur. Du reste, il convient quelquefois des omissions qui peuvent lui échapper, et il s'en excuse sur l'étendue et l'excessive variété du sujet [5]. Quelquefois aussi le désaccord même des écrivains contemporains, et l'obscurité des faits, expliquent naturellement son silence ou les variantes de sa relation. Cela s'applique surtout :

1° Aux proscriptions du second triumvirat, pour lesquelles le récit d'Appien est en général plus développé et plus complet. Dion peut cependant, sur ce point même, fournir d'utiles additions au récit de son devancier; par exemple, lorsqu'il raconte la merveilleuse

[1] B. civ. V, 31. — [2] U. C. 731. — [3] II, 24; XVII, 21; XX, 1. — [4] Voy. Montesquieu, *Esprit des lois*, XXXIII, 21. Fabricius, *Notatio*, etc., p. 203 sq. Bach., *Hist. jurisprud. rom.* III, 1, 2. p. 309-332, éd. Stockmann, et les fragments des lois Julia et Papia Poppæa dans Den Tex : *Fontes juris civilis romani*, p. 30 sqq. — [5] Par exemple, 54, 23, fin.

popularité d'un certain Oppius, fils d'un proscrit du même nom [1];

2° A certaines parties de la guerre de Sextus Pompée. Un général de Sextus, Papias, n'est nommé que par Appien; mais, à son tour, Appien ne parle pas des beaux travaux du Lucrin, que Dion décrit avec assez de soin [2], quoiqu'il n'emprunte peut-être pas directement sa description aux Mémoires d'Agrippa [3].

Pour le récit de la guerre de Pannonie, en 718 [4], rien ne prouve qu'il ait consulté les Mémoires d'Octave; mais, comme témoin oculaire, il a pu nous donner quelques détails uniques sur les habitants de ce pays; il fait même, au sujet du nom de Pannonie, la remarque judicieuse que les Grecs, en appelant *Pæoniens* ceux qu'à Rome on appelait plus exactement *Pannoniens*, les laissent ainsi confondre avec les habitants d'une autre contrée voisine du mont Rhodope et de la Macédoine. On a ici un exemple des erreurs que l'amour de l'euphonie a pu introduire dans la géographie ancienne [5]. Dion est assez attentif à consigner bien des faits d'histoire intérieure et de statistique, souvent résumés avec une excessive brièveté, sans indication de date, par Suétone, souvent omis par tous les autres historiens, comme, par exemple, la mort de l'infâme Védius Pollion [6], dont la date [7] s'accorde avec une inscription de Bénévent [8], et l'incendie du Palatin en 755 [9]. Plusieurs chapitres du livre LIII, sur les réformes introduites dans la constitution politique et l'administration de l'empire, après la bataille

[1] 48, 53. — [2] 48, 50 sq. — [3] Philarg. *ad Virg., Georg. II*, 162. — [4] 49, 36 sq. — [5] Δι' εὐφωνίαν καὶ φυγὴν βαρβαρισμοῦ, dit précisément Laur. Lydus, *de Mag. rom.* III, 32, parlant de cette même confusion. Cf. plus haut, p. 96. — [6] 54, 23. — [7] U. C. 738. — [8] Orelli, n. 2509. — [9] 55, 12

d'Actium, et sur l'état de ses forces militaires, sont des documents d'une importance plus grande encore.

Mais l'historien se montre peu digne de son sujet, dans un résumé de la vie d'Auguste, qu'il ne faut pas lire après celui de Tacite, ni même après celui de Pline; dans le récit des derniers moments de l'empereur, où il condamne, sans discussion, plusieurs historiens qu'il ne nomme pas, et parmi lesquels nous devons, par malheur pour Dion, compter Suétone [1]. Il eût mieux fait aussi de suivre le témoignage de cet exact grammairien au sujet de la mort d'Aquilius Florus. Ce trait de cruauté, qui convient à Octave triumvir, après la bataille de Philippes, devient absurde et inadmissible si on l'attribue au vainqueur d'Actium [2]. Il est vrai que Dion s'accorde avec Suétone sur les articles principaux du testament d'Auguste, et que même il nous offre seul, sur les ouvrages de l'empereur, une indication que nous avons appréciée plus haut. Mais, en général, nous ne saurions trop regretter tant de peine et d'espace perdus pour de longs morceaux déclamatoires, comme l'oraison funèbre prononcée par Tibère, surtout quand ces morceaux n'ont pas le mérite d'une parfaite vraisemblance. Ainsi, après avoir fait déclarer Octave *préteur*, au lieu de *propréteur*, par le sénat en 711 [3], il place dans la bouche de Tibère la même erreur, que le traducteur latin dissimule en traduisant [4] par *belli ducem* le mot στρατηγόν. Mais, sur ce point, l'autorité d'une expression assez vague de Tacite (*jus prætoris*) ne saurait prévaloir contre celle des textes contemporains [5].

[1] 51, 1. Cf. Suét., *Aug.* 13. Velléius, II, 86. — [2] Voyez encore 49, 36, et comparez Suét., *Aug.* 21, sur les causes de la guerre de Pannonie. — [3] 46, 29. — [4] 55, 36. — [5] Cic., *Philipp.* V, 17; XIV, 8; suivi avec raison par Appien, *Bell.*

On pourrait multiplier ces critiques de détail[1]; mais il est temps de nous résumer.

Dix ans de travaux consacrés à recueillir et à coordonner les annales de Rome, douze ans consacrés à la rédaction de ce vaste ouvrage, sont sans doute des titres à l'estime de la postérité; quatre-vings livres écrits par un seul homme d'après tant d'auteurs, de traditions divergentes, au milieu d'une vie si occupée, et quelquefois menacée par les soupçons d'un despotisme ombrageux[2], voilà sans doute une œuvre méritoire s'il en fut dans l'antiquité; et cela nous explique la réputation de Dion Cassius jusque dans le moyen âge; cela nous imposait à son égard le devoir d'un examen sévère et consciencieux. Il faut avouer que Dion perd beaucoup à cet examen.

Celui qu'une vie mêlée aux événements politiques de son siècle devait préparer à comprendre et à peindre fidèlement les grandes scènes de l'histoire nationale, n'est guère dans ses écrits qu'un rhéteur bien élevé, un philosophe honnête, mais superstitieux et timide[3], avec de singuliers écarts d'esprit et d'éloquence. Il a rapporté de l'école un grand amour pour les faux ornements de la déclamation; il a recueilli dans ses lectures ou ses méditations une ample provision de sentences religieuses et morales[4]; il a

*civ.* III, 51 sqq. Cf. Tacite, *Ann.* I, 10.— [1] Voyez Fabricius *ad* 45, 9, et *passim* Noris, *Cenot. Pis.*, p. 145-148, 262 - 314, etc. — [2] Voy. t. VII, p. 484-504, éd. Sturz : *Dio, de se et sua historia.* — [3] Xiphilin, son abréviateur, va même jusqu'à l'accuser de mensonge prémédité; accusation qu'il ne justifie pas. Mais il lui reproche avec plus de raison une superstition puérile à l'endroit des prédictions et des prodiges : en effet, contre une foule de passages où Dion Cassius mérite ce reproche, on en citerait à peine un seul où sa raison semble douter de la vérité des prophéties païennes. Voy. les fragments publiés par M. A. Mai, t. IX, p. 195, éd. Sturz. Cf. Ulrici, *Charakteristik der antiken Historiographie*, p. 243.— [4] Les grammairiens du moyen âge se sont plu à extraire ces sor-

même fait des études toutes spéciales sur Thucydide et les meilleurs auteurs attiques, pour se perfectionner dans l'art d'écrire [1]; et en effet, on retrouve dans son histoire des discours, des portraits, des digressions à la manière antique [2], moins la mesure et le bon goût; des descriptions de batailles assez vives et brillantes; des réflexions politiques à la fois graves et justes. Son style est sévère, égal, et ordinairement plus clair que celui de Thucydide [3], mais bien éloigné du pur atticisme et pour le choix des mots et pour l'art de la période. Les grammairiens qui se réfèrent à des exemples de Dion Cassius, le citent moins souvent pour le louer que pour l'opposer aux anciens modèles. L'économie générale de cette histoire est rarement savante, quelquefois peu raisonnable, quand l'auteur s'abandonne à sa manie pour les harangues [4]; la science très-réelle dont il fait preuve ne l'a pas préservé de fautes grossières, que nous pouvons encore démontrer aujourd'hui, à la distance de seize siècles. Et cependant nous l'avons jugé sur une période dont les historiens originaux sont rares, concis et mutilés. Que serait-ce si, sortant des limites qui nous sont imposées, nous venions à le comparer avec Ta-

tes de maximes. De là le grand nombre qui s'en retrouve parmi les petits fragments de Dion.— [1] Voy. l'édition de Sturz, t. VII, p. 488. Cf. la Préface de Reimar, § 20.— [2] Voyez, par exemple, 48, 28, le tableau de Rome au moment de l'arrivée de César; 44, 2, une comparaison des gouvernements monarchique et républicain; 46, 33, de longues et froides réflexions avant la bataille de Modène. L'auteur nous a fait grâce des harangues avant la bataille de Pharsale, mais il nous en récompense à celle d'Actium. Toutefois, parmi les portraits, nous aimons à remarquer celui de Viriathe (t. IX, p. 76), morceau vraiment digne du sujet.— [3] C'est l'opinion de Photius dans un passage déjà cité, et qu'a traduit la Mothe le Vayer dans son *Jugement* sur Dion Cassius. — [4] On a vu que la Mothe le Vayer, malgré son humeur assez bénigne envers les vieux historiens, n'a pu sur ce point retenir son impatience.

cite, qu'il semble souvent avoir eu sous les yeux[1]? Que retrouverions-nous de Tacite dans la description des mœurs de Tibère ou de la mort de Germanicus; dans le récit des exploits et de la mort d'Agricola? Il faut vraiment écarter les grands annalistes de Rome; il faut oublier aussi Thucydide, Xénophon, nous oserons dire Appien lui-même, heureux imitateur de Xénophon, pour conserver à Dion Cassius la place éminente et presque officielle qu'on lui attribue depuis si longtemps parmi les historiens grecs[2].

Après Dion Cassius, il n'y a plus, soit en grec, soit en latin, que des abrégés de l'histoire d'Auguste. Nous pouvons donc affirmer, au point où nous sommes parvenus de ces recherches, que l'époque la plus mémorable peut-être des annales romaines n'avait pas trouvé, dans l'antiquité, un digne historien.

[1] Comparer surtout le résumé du règne d'Auguste au livre 56, et le commencement des Annales de Tacite. — [2] Ce jugement, que j'ai fort peu modifié depuis la première rédaction de mon Examen, a pu paraître trop sévère; j'attendrai les critiques, pour l'adoucir un jour, s'il y a lieu. Nul doute, d'ailleurs, que le texte de Dion Cassius, surtout dans les fragments, ne doive encore gagner beaucoup aux travaux de la critique; et, sous ce rapport, je regrette de n'avoir pu attendre la publication des savantes recherches entreprises sur les manuscrits de Dion Cassius par mon ancien maître et ami, M. E. Gros.

# CHAPITRE IX.

## LES ABRÉVIATEURS.

### SECTION PREMIÈRE.

#### PAUL OROSE [1].

Entre Velléius qui résume l'histoire par impatience, Florus qui abrége pour le plaisir d'abréger, et les chronographes qui abrégent faute de livres ou par insouciance, dans des siècles de misère et d'oppression, Paul Orose est, sans contredit, un abréviateur original; il résume l'histoire en vue d'une pensée philosophique, essai qu'on n'avait pas tenté avant lui, et que le christianisme seul pouvait dignement autoriser [2].

Le titre de son livre varie dans les manuscrits [3]; l'objet n'en est pas douteux, car il se montre dès la

[1] Il existe bien peu de travaux critiques sur cet historien, et le texte même de son ouvrage attend, après Havercamp, un commentateur moins capricieux. Voy. Bæhr, *Geschichte der rœm. Lit.*, § 238; Sainte-Croix, *Examen critique des hist. d'Al.*, p. 122. M. Dureau de la Malle a indiqué les principales sources du récit de P. Orose dans une note substantielle de ses *Recherches sur la topographie de Carthage*, p. 255 et suiv. La dissertation spéciale de H. Beck, *de Orosii fontibus et auctoritate* (Gotha, 1834, in-8°), effleure à peine le sujet, et n'offre guère plus que la nomenclature, en deux pages, des auteurs consultés par notre historien; nous n'avons pu consulter la dissertation de Moller, *de Paulo Orosio*, Altorf, 1689. — [2] Voy. M. de Barante, *Mélanges historiques et littéraires*, II, p. 14. — [3] « Historiarum libri VII adversus Paganos. — De cladibus

préface, et reparaît ensuite à chaque page. Ce livre est moins une histoire qu'un long raisonnement soutenu de preuves historiques en faveur de la religion chrétienne. Contre le précepte de Quintilien, Orose écrit pour démontrer, non pour raconter, *ad probandum, non ad narrandum*. Depuis longtemps le paganisme vaincu accusait une religion rivale des désordres qui déchiraient le monde; au milieu des rigueurs de la vie présente, les âmes incrédules ou mal affermies dans la foi doutaient de la Providence, et lui demandaient compte d'une inexplicable contradiction. Saint Augustin répondit par la *Cité de Dieu* [1] à ces plaintes encore appuyées d'un reste de puissance, qui pouvait même inquiéter les chrétiens dans leur triomphe; mais si les majestueuses proportions de son ouvrage, si ce parallèle de nos destinées sur la terre et dans le ciel, cette description d'une autre vie qui n'a pour nous de réalité que par la foi, frappèrent vivement les hommes dignes de converser avec le génie, il semble que le vulgaire ne devait pas atteindre à ces hautes vues. L'*Histoire Universelle* de Bossuet n'est pas le livre des petits et des faibles; ainsi la *Cité de Dieu* n'était pas écrite pour le commun des hommes. Pour achever la conversion des païens sincères, mais ignorants et obstinés, il fallait une histoire où la doctrine de la Providence fût plus intelligible à tous;

et miseriis mundi.— De totius mundi calamitatibus, etc. » Voy. Funccius, *de Vegeta ling. lat. senectute*, § 86, et Bæhr, *l. c.*, § 238, note 4. — [1] Voyez surtout le livre III. Un passage remarquable du livre Ier (chap. 35) contient le germe des doctrines de Salvien et d'Orose sur le même sujet : « Hæc et talia... respondeat inimicis suis redempta familia Domini Christi et peregrina civita regis Christi. Meminerit sane *in ipsis inimicis latere cives futuros*, ne infructuosum vel apud ipsos putet quod, donec perveniat ad confessos, portat infensos. » Cf. Villemain, *Nouveaux mélanges*, p. 473 et suiv

c'est dans ce dessein que Paul Orose, d'après les conseils de saint Augustin, entreprit de réfuter ceux que n'avaient pu convaincre quatre siècles de prédications sanctifiées par le martyre, et couronnées par l'imposante démonstration de la *Cité de Dieu*. Saint Augustin parle et commande en prince de l'Église, en prophète; Orose, simple prêtre, discute avec la patience d'un dialecticien populaire; ses arguments, plus grossiers, plus palpables, sont des analyses, des additions de désastres, de batailles, de persécutions sanglantes que l'humanité, que Rome subit avant les malheurs récents de l'invasion barbare. Cette étrange érudition, cette statistique funèbre de toutes les douleurs du paganisme, est animée, chez lui, d'une logique puissante. Ici Justin, là Tite-Live, Tacite ou Florus, ont fourni une phrase, une page entière; mais de lui-même Orose est un écrivain; on voit seulement qu'il a quelquefois dédaigné d'écrire. Rédigeant à la hâte un véritable plaidoyer, il n'est pas difficile sur le choix des expédients. Résumer, souvent, lui coûterait trop de temps et de peine; il s'en dispense en copiant les résumés tout faits qu'il trouve sous sa main. Peu lui importe, pourvu qu'il accumule les douleurs de la société païenne, et les ramasse à la fin de chaque siècle, pour demander compte à ses adversaires de cet âge d'or que leur mauvaise foi ou leur ignorance reporte complaisamment dans le passé. Alors surtout éclate le talent d'Orose, la vivacité de sa conviction chrétienne. La peinture de l'empire romain après la mort de César est, en ce genre, un morceau d'une grande beauté; nulle part on n'a mieux commenté le *victum ulciscitur orbem*. Rome donnant en spectacle

aux vaincus, sur les points extrêmes de sa domination, des couples de gladiateurs romains, César et Pompée, Octave et Antoine : c'est là une vive image que Bossuet eût adoucie peut-être, mais qu'il n'eût pas effacée [1].

Il manque sans doute à ces pages, pleines de verve et de chaleur, une certaine émotion de charité évangélique. Orose regrette trop peu les nécessités du rôle qu'il a choisi [2] ; et sa profession de chrétien, qu'il exprime quelque part [3] avec éloquence, adoucit rarement le ton austère de ses récits. Du moins n'est-ce plus la composition artificielle et froide de Florus, ni le faux enthousiasme des courtisans de Tibère ; il y a du rhéteur dans Paul Orose, mais le rhéteur a sa foi ; s'il déclame, c'est pour convaincre. Après tout, c'est à cette condition que l'éloquence renaissait en devenant chrétienne. L'atticisme et l'urbanité, fleur exquise du goût aux belles époques de la Grèce et de Rome, ne devaient pas revivre dans le siècle anarchique de saint Chrysostome, de saint Augustin et d'Orose. Les illustres écrivains de cette école ont leurs moments d'inspiration comme de forte logique, mais ils n'ont point la sûreté de méthode qui produit les chefs-d'œuvre sans reproche. Les grandes beautés, chez eux, sont au prix de grands défauts. Les déclamateurs de l'empire avaient desséché l'éloquence,

[1] VI, 17 : « Percensuit latitudinem regni sui Roma cladibus suis, atque in suam conversa cædem, singulas quasque gentes ibidem, ubi domuit, vindicavit. Asiæ, Europæ atque Africæ, non dico tribus mundi partibus, sed totis trium partium angulis, edidit gladiatores suos, feriatisque inimicis spectaculum miseræ ultionis ingessit. » — [2] Voy. cependant, V, 19, où il se repent, et s'excuse presque, de l'exactitude même de son récit sur les guerres civiles de Marius et de Sylla. — [3] V, 2 ; fort beau chapitre qui a pour titre : « Orosio, utpote christiano, ubique patria et quovis securus accessus. »

les Pères de l'Église la raniment d'un souffle nouveau, sans pouvoir effacer toutes les taches d'une longue corruption [1].

La première impression que laisse la lecture d'Orose est donc une impression de surprise à la fois et de respect : on sent que l'histoire est renouvelée sous la lumière du christianisme. On se laisse entraîner au mouvement rapide d'une narration, de temps à autre précipitée plutôt qu'interrompue par des digressions oratoires, où l'auteur fait appel à la conscience du lecteur, et, dans chaque période historique, nous montre un progrès vers la rédemption de l'humanité déchue [2]. On oublie volontiers que, dans l'histoire grecque, il méconnaît et défigure Alexandre [3], l'un des plus visibles instruments de la Providence; que, dans l'histoire romaine, il semble ignorer jusqu'au nom des Commentaires de César [4] : les grands traits du tableau en font négliger les détails. Mais un examen plus attentif et plus réfléchi nous découvre bientôt dans Orose des omissions et des hyperboles imprudentes, avec d'impardonnables abus de logique. Il est surtout un point où il ne cesse de tendre, autour duquel il a dû réunir tous les efforts de sa science, l'avénement de Jésus-Christ. Si cette époque décisive est représentée sous de fausses couleurs, si les dates y sont interverties, si les événements y sont mal interprétés, Orose restera convaincu, sinon de sophisme, au moins d'une étrange précipitation. Or, l'époque de

[1] Voy. Érasme Müller, *de Genio ævi Theodosiani* (Havniæ, 1797), chap. X. — [2] Voyez, par exemple, III, 8; V, 1, 22, 24. — [3] III, 7 : « Alexander Magnus, magnus vere Ille gurges miseriarum atque atrocissimus turbo totius Orientis. » Cf. c. 20, et VI, 21. — [4] Au moins il déclare écrire d'après Suétone son résumé de la guerre des Gaules, VI, 7

Jésus-Christ est précisément celle d'Auguste; de façon que considérer dans l'ouvrage d'Orose les chapitres qui s'y rapportent, c'est étudier ce qu'il a de plus caractéristique, ce qui en fait l'intérêt principal; et juger l'auteur d'après ces chapitres, quelque courts qu'ils soient, c'est à peu près le juger sur l'ensemble de son livre. Un tel examen touche aux origines mêmes de la religion chrétienne, qu'il serait téméraire d'effleurer ici comme un accessoire; nous nous renfermerons, à cet égard, dans les limites de notre sujet.

Paul Orose nomme rarement et discute peu ses autorités [1]; c'est le droit, sans doute, d'un abréviateur. Un droit plus contestable est celui de tout abréger. On a beau faire, certains événements historiques ont besoin d'être librement exposés. A les résumer, on les défigure; à les observer de trop loin, on en méconnaît le véritable caractère. Tel est le défaut d'Orose dans ce qu'il nous raconte des affaires de la Judée, durant le deuxième triumvirat; on dirait que Josèphe n'existait pas pour lui [2]. La brièveté de son style dissimule à nos yeux l'importance d'une double expédition d'Antoine, dont Plutarque nous offre une description véridique et animée [3]; même inexactitude dans la relation d'un incendie dont Auguste répara les ravages [4]; enfin, il diffère, on ne sait pourquoi, d'historiens recommandables, sur le nombre de proscrits et sur la

[1] Cependant au livre IV, ch. 5, il discute les autorités de Polybe, de Valérius d'Antium et de Claudius. — [2] VI, 18 et 19. Cf. Josèphe, *Antiquités judaïques*, livres XIV et XV. — [3] Plutarque, *Antoine*, c. 34, 35. Cf. Velléius, II, 82. — [4] VII, 2 : « DCC conditionis suæ anno, quatuordecim vicos ejus (Romæ), incertum unde consurgens, flamma consumpsit, nec unquam, ut ait Livius, majore incendio vastata est, adeo ut post aliquot annos Cæsar Augustus ad reparationem eorum quæ tunc exusta erant, magnam vim pecuniæ ex ærario publico largitus sit. » Cf. VI, 14.

manière dont furent publiées les tables de proscription[1]. Je le blâmerais peu de toutes ces fautes qui portent sur des détails secondaires à ses yeux, et quelquefois sur des questions difficiles à résoudre avec les témoignages divers ou contradictoires des auteurs contemporains[2]; je ne le louerai pas non plus de nous avoir conservé, par hasard, quelques faits qu'on ne retrouve plus ailleurs : par exemple, la punition de Q. Ovinius, exécuté par ordre d'Octave après la prise d'Alexandrie, pour s'être fait le vil complaisant d'une reine égyptienne; le nombre des esclaves mis à mort ou rendus à leurs maîtres, après la défaite de Sextus Pompée[3]; une sédition excitée à Athènes vers le même temps que la guerre des Daces, et qui fit rouvrir le temple de Janus, pour la troisième fois sous Auguste[4]. Il y a pour nous de ces reliques précieuses, jusque dans les plus pauvres chronographes du moyen âge. Rome possédait encore tant de richesses au quatrième siècle de notre ère, que ce serait merveille qu'un auteur de ce temps ne suppléât pas, sur quelques points, au manque de plus anciens témoignages. Tacite et Tite-Live, dont on retrouve tour à tour l'énergie ou la noble candeur dans le récit de Paul Orose, étaient, à eux seuls, deux trésors d'érudition facilement ouverts

[1] Voy. VI, 18, et les interprètes sur ce passage. — [2] VI, 18, 19. Cf. plus haut les articles *Appien* et *Dion Cassius*. — [3] On lit, à cet égard, une réflexion curieuse dans le plus grave et le plus savant historien des empereurs, Tillemont, *Préface*, p. 13 : « Cette vérité n'est pas assurément la plus importante, *surtout quand elle ne regarde que des païens;* tels sont presque tous ceux dont on parlera dans les trois premiers volumes : elle a néanmoins son utilité pour ceux qui savent profiter de tout; et si tout ce qu'on peut dire des païens est peu important, il n'est pas peu important d'aimer la vérité jusque dans les plus petites choses.» — [4] VI, 22. Cf. Ahrens, *de Statu Athenarum politico* (Göttingue, 1829, in-4°), Proœm. § 5; et saint Jérôme dans la Chronique d'Eusèbe, *Ol.* 197, 1.

au plus médiocre compilateur. Si donc on trouve Orose d'accord, sur certains faits, avec des textes plus rares et moins connus, tels que les *Mémoires* d'Auguste, ou l'*Index rerum gestarum*[1], on ne se hâtera pas d'en faire honneur à sa critique. Beaucoup d'autres historiens, avant lui, avaient profité de ces monuments originaux, et lui épargnaient la peine d'y recourir.

Quant aux faits qui tiennent à l'histoire du christianisme, Orose ne pouvait être trop scrupuleux sur le choix des autorités, trop attentif à contrôler les témoignages l'un par l'autre, et à établir solidement sa chronologie. Voyons comment il a rempli ce devoir.

Que le monde fût, à l'époque d'Auguste, tourmenté d'un vague et douloureux besoin de réforme sociale, et que le Christ fût attendu de ceux même qui devaient le renier longtemps encore après les miracles de la prédication évangélique, c'est une thèse où il était facile de triompher en orateur : pourquoi faut-il que l'historien la compromette par des erreurs de tout genre, et que le théologien l'embarrasse de subtilités puériles?

L'Évangile dit que le Sauveur naquit sous le règne d'Auguste, dans un temps de paix profonde, l'année d'un recensement général de l'empire romain. Or, trois fois sous le règne d'Auguste le temple de Janus fut fermé; ces trois dates ont une haute importance, comme on le voit, la dernière surtout, qui doit coïncider avec la naissance du Christ. D'accord avec Dion Cas-

[1] Voyez, par exemple, VI, 20, au sujet du prodige qui signala l'arrivée d'Octave à Rome, et que Pline l'Ancien avait déjà rappelé d'après le texte même des *Mémoires* d'Auguste; VI, 21, au sujet des ambassades envoyées à Auguste par des nations barbares. Cf. Florus, IV, 12, § 62.

sius sur la première[1], Orose place un peu vaguement la seconde après la guerre des Cantabres[2]; et quant à la troisième, en suivant sans discussion l'autorité de Tertullien, il se met volontairement en contradiction avec tous les monuments, avec tous les témoignages de l'antiquité païenne[3]. Dion Cassius peut avoir tort d'assigner à l'an 743 la dernière fermeture du temple de Janus par Auguste; mais il est certain que cet événement ne fut pas suivi de douze années d'une paix générale, bonheur bien rare pour les Romains, et dont on ne trouverait pas un autre exemple dans leur histoire, à moins de remonter jusqu'aux fabuleuses années de Numa. Pour justifier cette supposition, qui nous semble aujourd'hui fort gratuite, Orose est obligé de bouleverser l'ordre des événements dans la seconde moitié du principat d'Auguste. Abusant d'une phrase ou plutôt d'un mot de Tacite[4], il rapporte à l'*extrême vieillesse* d'Auguste les guerres qui ont fait rouvrir, pour la troisième fois, le temple de Janus; comme s'il ignorait qu'un prince mort à

[1] Dion, 31, 20; Orose, VI, 20.—[2] Orose, VI, 21. Cf. Dion, 53, 36.—[3] Orose, VI, 22, place cette fermeture l'an de Rome 752; Dion, 54, 36, l'an de Rome 743. Saint Jérôme, dans la Chronique d'Eusèbe, *ad Olymp.* 194, 2 : « Tertullianus in eo libro quem contra Judæos scripsit, affirmat Jesum Christum XLI° anno Augusti natum esse et XV° Tiberii esse passum. » Dans le texte arménien de la Chronique d'Eusèbe, la naissance de Jésus-Christ est rapportée au commencement de la 195e olympiade, peut-être par suite d'une de ces erreurs si faciles et si fréquentes dans les anciens ouvrages de chronologie (Voy. la Préface d'Eusèbe et la prière qui termine sa traduction). Ce qui est certain, c'est que la date de 752 (41e année du règne d'Auguste, à partir des ides de mars) est adoptée par le plus grand nombre des chronographes du moyen âge. Sulpice Sévère, *Hist. sacra*, II, 39) adopte celle de 749 (consulat de Calvisius Sabinus et de Passienus Rufus).—[4] VII, 3 : « Deinde, ut verbis Cornelii Taciti loquar, *sene Augusto* Janus patefactus, dum apud extremos terræ terminos novæ gentes sæpe ex usu et aliquando cum damno quæruntur, usque ad Vespasiani duravit imperium. Huc usque Cornelius. » Cf. plus haut, p. 215.

soixante-seize ans, en 767, était déjà *vieux*, selon le sens du mot *senex* chez les Romains, vers l'an 746 ou 747. Puis, reportant sans discussion les autres guerres aux années comprises entre 729 et 752; rapprochant, par exemple, au moyen d'un anachronisme de plus de vingt ans, le désastre de Varus et la victoire d'Agrippa sur les habitants du Bosphore, il se fait ainsi le champ libre pour placer après 752 une espèce d'âge d'or, dont il décrit complaisamment la béatitude[1]. Ainsi, pour attendre l'avénement divin, toutes les nations ennemies de Rome se sont assuré le repos par une prudente retraite ou par des alliances. Du fond de l'Orient, les Indiens et les Scythes envoient leurs ambassadeurs rendre hommage à Auguste à Tarracone, dans l'Espagne citérieure[2]: c'était plus qu'ils n'avaient fait pour Alexandre; enfin les Parthes, honteux de résister seuls au milieu de la soumission universelle, et tremblant de voir tourner contre eux les forces de tout l'empire, offrent d'eux-mêmes les aigles de Crassus, avec des otages royaux et des promesses d'obéissance fidèle. Ici Orose ne fait guère que commenter une hyperbole de Florus[3], qu'il copie souvent. De retour à Rome après tant d'exploits accomplis, soit par lui-même, soit par ses lieutenants, César a fermé le temple de Janus; il a publié des lois qui doivent rendre le genre humain librement docile au joug de la discipline (*per quas humanum genus libera*

[1] VI, 22; VII, 2 et 3. Cf. III, 8; V, 1.— [2] V. plus haut, p. 37, et saint Jérôme dans la Chronique d'Eusèbe, *Olymp.* 188, 2.— [3] Florus, IV, 12, § 63 : « Parthi quoque, *quasi victoriæ pœniteret*, etc. » Orose, VI, 21 s. finem : « Parthi, quasi toto terrarum orbe vel domito vel pacato, omnium oculis signarentur, atque in se solos omnis vigor Romani imperii vertendus esset; quippe quos pristina ulciscendæ Crassianæ cædis conscientia mordebat, ultro signa quæ Crasso interfecto abstulerant, ad Cæsarem remiserunt, etc. »

*reverentia disciplinæ morem gereret*); mais il refuse encore le nom de maître, *Dominus*, ce nom que Dieu seul doit porter, et qu'un Dieu va bientôt prendre en venant sur la terre. Il le refuse *ut homo;* le fond du récit est copié dans Suétone[1], Orose ajoute une pensée chrétienne aux paroles du biographe païen. Il faut que César ait conscience de sa divine prédestination; tout le siècle en a conscience; le recensement ordonné par l'empereur doit apprendre au monde combien il a de maîtres, et quels maîtres; et ce sera dans les plus humbles rangs de l'humanité soumise que le Verbe viendra revêtir une chair mortelle.

Il ne manque à ce tableau qu'un souvenir de la quatrième églogue de Virgile, qui pourtant comptait déjà, au temps d'Orose, parmi les prédictions de la venue du Christ[2].

Orose n'est guère plus exact pour le synchronisme des événements voisins de cette grande époque. Il avance de deux ans la date bien connue du décret qui conférait à Octave le titre d'*Auguste*, et, sur une coïncidence accidentelle, il rattache cet événement à la fête chrétienne de l'*Épiphanie*[3]. C'est ainsi encore qu'il voit un présage du Christ dans le prodige tout païen qui accompagne l'entrée d'Octave à Rome après l'assassinat de César. Mais voici le plus curieux

[1] Suétone, *Aug.* 53: « Domini appellationem, ut opprobrium et maledictum semper exhorruit. » Orose, VI, 22 : « Domini appellationem, ut homo, recusavit. » L'anecdote bien connue que Suétone rapporte ensuite, se retrouve mot pour mot dans Orose. Au livre VII, c. 3, il abuse de même du récit de Suétone sur le voyage du jeune Caïus en Orient. — [2] Voyez l'ancienne traduction grecque de ce morceau dans Eusèbe. — [3] VI, 20. Cf. Dion, 53, 16; Censorinus, *de Die natali*, c. 21; Suétone, *Aug.* c. 7; Eusèbe, *ad Olymp.* 188, et le témoignage d'Auguste lui-même dans le monument d'Ancyre, table sixième.

exemple de ces interprétations arbitraires. Au retour du prince après la défaite de Sextus Pompée, selon les chronographes chrétiens [1], une fontaine d'huile jaillit naturellement dans Rome, et coula tout un jour; symbole irrécusable, dit notre historien, de l'*oint* du Seigneur, car l'huile servait à l'onction sacrée. L'huile jaillit d'une boutique de pauvres journaliers, pour montrer que l'Église devait recevoir et purifier les pauvres comme les riches, les maîtres comme les esclaves; et César lui-même complétait alors ces prédictions merveilleuses en condamnant à mort les esclaves sans maître que le sort de la guerre avait mis entre ses mains, et en restituant les autres à leurs anciens possesseurs [2]! De telles puérilités ne méritent pas les honneurs de la critique.

Paul Orose a parlé ailleurs de ce fléau de l'esclavage et des guerres qu'il fit naître, et il en a parlé avec force et raison [3]. Il prenait alors son parti d'expliquer humainement les événements humains; il acceptait des contradictions et des mystères, dont l'histoire ne saurait rendre compte. En général, tant qu'il n'invoque la Providence que pour des révolutions dignes d'elle,

[1] On ne trouve ce prodige ni dans Eusèbe, ni dans saint Jérôme ; mais il est souvent reproduit après Orose, avec des variantes plus ou moins curieuses. Voy., par exemple, Martini Poloni *Chronicon* (Cologne, 1616), p. 5.—[2] VI, 20 : « Romæ fons olei per totum diem fluxit... hoc est, per omne Romani tempus imperii, christum et ex eo christianos, id est, unctum atque ex eo unctos ; de meritoria taberna, hoc est, de hospita largaque Ecclesia affluenter atque incessabiliter processuros, restituendosque per Cæsarem omnes servos, qui tamen cognoscerent dominum suum, ceterosque, qui sine domino inventrentur, morti supplicioque dedendos, remittendaque sub Cæsare debita peccatorum in ea urbe, in qua spontaneum fluxisset oleum, evidentissima his qui prophetarum voces non audiebant, signa in cœlo et in terra prodigia prodiderunt. » — [3] V, 9 : « Misera profecto talis belli et inextricabilis causa. Pereundum utique dominis erat, nisi insolescentibus servis ferro obviam iretur. »

tant qu'il laisse aux autres événements leur apparence irrégulière et fortuite, Orose est éloquent et vrai. La suite des empires est esquissée par lui d'une manière ferme, rapide, persuasive; le règne du successeur d'Auguste est peint en quelques mots dignes de Tacite [1]; mais sa logique s'embrouille à vouloir concilier, dans les desseins de Dieu, Pilate et le sénat, Jésus-Christ et Tibère [2].

C'est qu'en histoire, l'art de tout concilier n'est souvent que l'art de tout confondre, et qu'on rapetisse la Providence à la commettre imprudemment dans le détail de notre vie [3]. On peut le dire aujourd'hui sans passion comme sans crainte, la société païenne a longtemps vécu insouciante du christianisme, qu'elle ne distinguait pas de tant d'autres nouveautés politiques facilement comprimées par le despotisme des empereurs. Au second siècle seulement, la rivalité commence, et bientôt la lutte, entre deux religions. Mais la passion, quelque noble qu'en soit l'objet, aveugle toujours et dérobe aux plus fermes esprits le vrai sens des choses: l'intérêt présent rend peu scrupuleux sur le choix des preuves. Les premiers écrivains chrétiens, ceux qui défendent encore leur culte menacé, en même temps qu'ils en écrivent l'histoire, semblent croire que leur cause a besoin des petites ressources du merveilleux; s'ils n'inventent pas le prodige, ils l'acceptent sans examen, et ne songent pas qu'ils rabaissent ainsi ce qu'ils veulent grandir. Un grand événement signale le principat d'Auguste,

[1] VII, 4 : « Tiberius plurima imperii sui parte cum magna et gravi modestia reipublicæ præfuit. » — [2] On peut comparer sur ce sujet les sages réflexions de Tillemont, *Hist. des Emp.* t. I, p. 115. — [3] Tite-Live, XXVII, c. 23 : « Adeo minimis etiam rebus prava religio inserit deos. »

ce sera le germe de toute une civilisation nouvelle, *germinantia tempora christiana*, comme dit Orose dans son langage expressif; mais ce germe n'était pas visible encore aux yeux des païens, lorsque le jeune Octave triomphait à Rome de Cléopâtre et de Pompée, lorsqu'il pacifiait l'empire par une politique habile. La merveille de ce temps, ce n'est pas une comète radieuse, illuminant les funérailles de César; ce n'est pas la fontaine d'huile qui jaillit d'un coin obscur de Rome, c'est la transformation des mœurs républicaines, c'est l'union de trois parties du monde sous un pouvoir modérateur, c'est l'achèvement des immenses projets de Jules César. Laissez donc aux païens ce vain jeu de prodiges imaginaires : que Tite-Live, que Dion Cassius enregistrent des naissances monstrueuses et des apparitions de météores [1]; le chrétien peut annoncer par de plus sûrs indices l'imminente apparition de sa foi. Qu'il étudie l'humanité en elle-même, qu'il la voie sourdement travaillée du sentiment de sa corruption croissante, épuisant, pour se ranimer, toutes les ressources de la liberté et du despotisme, tous les prestiges d'un culte sensuel, et n'aboutissant, en politique, qu'au désordre, en morale qu'au suicide, en religion qu'à l'indifférence [2]. Voilà pour le philosophe chrétien les vrais symptômes du Dieu nouveau, les vrais signes de sa venue au sein de la société romaine.

[1] Le moine chrétien Xiphilin reproche déjà à Dion Cassius l'attention qu'il donne aux prodiges, et il lui oppose l'exemple de Polybe, qui les a négligés dans son histoire, ou qui du moins ne les rappelle qu'en les comptant parmi les moyens employés par la politique romaine pour dominer les esprits par la superstition. — [2] Voy. Villemain, Nouveaux Mélanges : *du Polythéisme dans le premier siècle de notre ère.*

C'est ce que Paul Orose a compris quelquefois : de là le mérite et l'intérêt durable de son Histoire. Mais l'ardeur de la dispute l'égare trop souvent, et l'on ne voit pas sans une sorte de pitié sa forte et noble intelligence se perdre dans les jeux d'une sophistique stérile.

Je ne voudrais pas étendre davantage mes réflexions sur cet écrivain; mais je les ramènerai, en terminant, à deux points principaux.

La fixation de l'ère chrétienne à l'an 752 de Rome, paraît remonter à Tertullien et à Eusèbe. Paul Orose est le premier, peut-être le seul auteur ancien qui la défende [1] : on a vu par quelles preuves; et pourtant l'erreur, augmentée d'un an par Denys le Petit, a longtemps triomphé chez les chronologistes modernes.

La chronologie du règne d'Auguste est plus obscurcie qu'éclairée par les doutes et les discussions des savants sur cette date importante, et c'est une des périodes qui réclament le plus aujourd'hui l'attention des critiques. Au fond, de telles questions intéressent peu le christianisme. Il n'en est pas de même de cette méthode déjà si ancienne qui consiste à défigurer l'histoire par le merveilleux, sous prétexte de l'enrichir. Les écrivains de la primitive Église l'ont héritée des païens leurs maîtres; ils n'auraient pas dû la transmettre aux chrétiens d'un autre âge.

[1] Voy. P. Dom. Magnan, *Problema de anno nativitatis Christi* (Rome, 1772), p. 349. Ce livre offre un minutieux *errata* de toutes les fautes commises par les chronologistes anciens et modernes, relativement à la date de la naissance de Jésus-Christ et des événements contemporains. On s'étonne de n'y pas trouver l'opinion de Paul Orose, qui est pourtant loin de s'accorder avec celle du savant italien.

## SECTION II.

### LES AUTRES ABRÉVIATEURS GRECS ET LATINS.

Nous avons certainement perdu beaucoup d'abréviateurs de l'histoire romaine appartenant aux deux derniers siècles de l'empire. Tels sont :

1° Dexippe, que lisait encore Photius, et que Capitolin loue pour son exactitude [1];

2° Charax de Pergame, auteur d'un ouvrage en quarante livres, où il parlait certainement d'Auguste et de ses successeurs, selon le témoignage précis de Suidas [2];

3° Asinius Quadratus, dont l'ouvrage intitulé Χιλιάς ou Χιλιαρχία, ou Ῥωμαϊκά, paraît avoir contenu dix siècles des annales de Rome [3];

4° Un certain Clément, qui, selon Suidas, rédigea aussi l'histoire des rois et des empereurs romains [4];

5° Un Théodore, le septième de ceux qu'énumère Diogène Laërce [5].

On doit peu regretter la perte de ces livres, à en juger du moins par les autres abrégés qui nous sont parvenus, et qui ont pour auteurs soit des contem-

[1] Photius, *Cod.* 82; Capitolin, *Gord.* 2. — [2] Vossius, *de Hist. gr.* III, p. 414, éd. Westermann. — [3] Vossius, *ibid.* II, 16. — [4] Vossius, *ibid.* III, p. 416.— [5] II, 104. Si toutefois Vossius (p. 503) ne suit pas trop complaisamment la traduction latine des mots grecs ὁ τὰ περὶ Ῥωμαίων πεπραγματευμένος, *qui romanas res conscripsit.* On peut ajouter encore à ces cinq noms, mais sur de simples conjectures, Arrien (Photius, *Cod.* 56) et Tatius ou Statius Cyrillus (Capitol. *Maximini duo*, c. 1). Cf. plus haut les auteurs cités à la fin du chap. VIII.

porains de Paul Orose, soit des écrivains plus récents encore.

Figurons-nous qu'un jour les riches matériaux de l'histoire moderne viennent à se perdre, et qu'il faille recourir, pour connaître Charles-Quint ou Louis XIV, à des cahiers de colléges, à des rédactions d'écolier; et nous aurons une idée assez exacte de ce que devient l'histoire d'Auguste chez les rédacteurs d'abrégés et de tables chronologiques, depuis Orose jusqu'à la renaissance des lettres. Triste spectacle, s'il en fut jamais, que celui de la *vérité qui s'en va,* comme disait Sénèque, de ce trésor qui s'amoindrit et s'altère entre des mains négligentes ou superstitieuses.

On lit encore, non sans profit, dans l'auteur qui, sous le nom d'Aurélius Victor, nous a laissé les deux livres *de Cæsaribus* et *de Vita et moribus Imperatorum*, quelques pages où la vie d'Auguste est résumée avec une brièveté passablement élégante; dans le *Breviarium* d'Eutrope, un tableau assez exact des guerres civiles et étrangères entre 710 et 766; dans le *Breviarium* de Sextus Rufus, quelques détails omis par les autres historiens. Enfin la Chronique d'Eusèbe avec les additions du traducteur latin saint Jérôme, que nous pouvons mesurer aujourd'hui par la comparaison du texte arménien, est un guide fort utile pour la chronologie, et nous a fourni, dans le cours de nos recherches, plusieurs dates et plusieurs faits curieux [1]. Mais comment juger sérieusement, dans une revue des historiens, le petit livre *de Viris illustribus urbis*

[1] Voyez surtout l'édition de Venise par les Méchitaristes, et celle que M. A. Mai a donnée dans le VIII^e volume de sa collection in-4°, intitulée *Scriptorum veterum nova collectio*, 1825-1838.

*Romæ;* le misérable catalogue de L. Ampélius, intitulé *Liber memorialis;* le recueil de Julius Obsequens, *de Prodigiis;* les trois ou quatre chroniques, comme celle de Cassiodore, où la série des consuls est à peine interrompue çà et là par l'indication de quelques faits historiques. Sous les ténèbres de l'oppression barbare, voici que tout se brouille et se confond : le Goth Jordanes ou Jornandès, auteur de l'ouvrage qui a pour titre *de Regnorum successione*, copiant mot pour mot dans son chapitre xxxv^e le texte même de Florus, arrête tout court à la bataille d'Actium le récit des événements militaires du règne d'Auguste, et place après l'an 723 de Rome une longue période de paix qui dure jusqu'à la mort de ce prince. Bientôt Paul Warnfried, ou le Diacre, va altérer par des interpolations chrétiennes le manuel d'Eutrope; ruse innocente à quelques égards, mais qui a pu faire croire que la méthode de Paul Orose avait eu des modèles [1].

Même insouciance chez les compilateurs grecs. Au vi^e siècle, Laurent Lydus, rédigeant un traité *sur les Magistratures romaines*, semble croire que chez les Romains l'hérédité régla de tout temps la succession à l'empire, et il compare cet usage à celui qui régnait alors en Perse [2]. Procope nous transmet un récit tout oriental et romanesque sur l'amitié d'Auguste pour Abgar, gouverneur de la ville d'Édesse [3]. Jean Malalas raconte, d'après un certain Timothée, que la cinquante-quatrième année de son règne, au mois d'octobre, Auguste alla consulter la Pythie pour savoir quel serait son successeur : la Pythie ne répondit pas; interrogée

[1] Voy. Bæhr, *Gesch. der rœm. Lit.* § 234. — [2] II, 1 et 2. Cf. *de Mensibus*, III, 39; IV, 86. — [3] *De Bello Persico*, II, 12.

de nouveau sur son silence, elle prononça trois vers dont le sens est : *Un enfant juif m'ordonne de rentrer dans les enfers, d'où je suis venue ; toi, sors de cette demeure.* Dès son retour à Rome, Auguste fonda, sur le Capitole, un autel avec cette inscription : *Deo primogenito* [1]. Cédrénus rapporte la même prédiction.

Au VIII^e siècle, George le Syncelle réunit sous la même date la mort de Cicéron et de Lépidus avec la fin des royaumes de Pergame et d'Épire ; selon lui, Cicéron fut peut-être empoisonné, et Lépidus mourut de la main d'Octave [2]. Ces étranges erreurs ne méritent pas d'être discutées. Il serait plus utile d'en chercher l'origine, et de mesurer siècle par siècle le rapide affaiblissement des connaissances historiques. Mais à cet égard on ne peut guère hasarder que des conjectures. Le faux oracle de Delphes, que transcrivent Malalas et Cédrénus, paraît appartenir à cette classe de prédictions apocryphes plus tard réunies sous le nom de la Sibylle [3]. La mauvaise foi les produisit d'abord, pour aider au triomphe du christianisme par des témoignages qu'elle supposait antérieurs à la venue du Christ ; depuis, chaque génération les a grossies d'oracles fabriqués pour consacrer de même d'autres événements qui avaient frappé l'imagination populaire ; et la naïveté des annalistes ne s'est pas tenue en garde contre ces fraudes poétiques. Nous avons déjà vu comment Paul Orose accepte sans contrôle tous les arguments qui peuvent appuyer sa cause. Chez les pauvres moines byzantins, cette facilité est souvent bien innocente,

[1] P. 231, éd. Bonn. Cf. Cédrénus, t. I, p. 321, éd. Bonn. — [2] T. I, p. 577-579, éd. Bonn. — [3] Voyez au commencement du troisième livre des *Oracula Sibyllina* (t. I, p. 97, éd. Alexandre), les prédictions relatives au triumvirat et à l'empire des Césars. Cf. Michel Glycas, p. 380, éd. Bonn.

et trouve son excuse dans le goût des fables, si naturel au génie oriental, et développé d'ailleurs par les progrès de l'ignorance. Ainsi, lorsque Cédrénus raconte longuement les deux songes du père et de la mère d'Auguste, avec l'explication qu'en donnait Nigidius Figulus, le fameux astrologue ami de César [1], on voit que l'amour du merveilleux embellit déjà, par des rapprochements forcés ou des inventions gratuites, la biographie des grands hommes. Un songe de Cicéron, rapporté dans Plutarque, est reproduit par le même chroniqueur, qui le surcharge de détails nouveaux. Ainsi, encore, s'est altéré un récit de Plutarque sur la jonction de l'île du Phare au continent par Marc-Antoine; peut-être aussi l'auteur, quel qu'il soit, de cette tradition bizarre se souvenait d'un travail analogue que Vitruve a décrit, mais qui avait eu lieu plusieurs siècles avant dans la ville d'Halicarnasse [2]. C'est par ce procédé d'assimilation grossière que se forment au moyen âge les légendes de quelques grands personnages de l'antiquité. Hippocrate, Alexandre et Virgile allaient avoir leur biographie romanesque [3]. Si Auguste n'eut pas le même honneur, le hasard peut en être accusé sans doute. (A quoi tenait-il en effet que le médecin de Cos et le poëte de Mantoue devinssent des héros de roman pour l'Europe barbare [4]?)

[1] T. I, p. 300, 301, éd. Bonn. Cf. Plutarque, *Cic.* 41. — [2] Cédrénus, *ibid.* Cf. *Chron. Pasch.* I, p. 363; Plutarque, *Anton.* 78; Vitruve, II, 8, § 13. — [3] Voyez le Mémoire de M. Berger de Xivrey sur le Pseudo-Callisthène, dans le t. XIII des *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque royale;* le *Livre des Légendes*, par M. Le Roux de Lincy, tome II; le Ms. français, Supplément, n. 618, de la Bibliothèque royale, qui contient un recueil de prétendus oracles sibyllins en vers; dans la partie de ces oracles qui concerne le siècle d'Auguste, l'auteur ne fait guère que transcrire et commenter les vers de Virgile: *Ultima Cumæi*, etc. — [4] Au reste, quelques scènes de la *Légende d'Hippocrate*, publiée

Néanmoins il ne faut pas oublier non plus que la froide gravité du caractère d'Octave prêtait bien peu à l'enthousiasme et aux jeux de la poésie populaire; l'histoire d'un tel prince pouvait se perdre avec le temps, elle ne pouvait se transformer.

Aussi les Cédrénus et les Syncelle n'ont pas, quand ils parlent d'Octave, à se défendre de la séduction de fables déjà consacrées par la croyance naïve de leurs contemporains; seulement ils s'attachent de préférence aux faits merveilleux, comme les songes que nous avons rappelés; ou aux anecdotes morales qui peuvent surtout édifier leurs lecteurs, comme celle d'Athénodore, tant de fois reproduite depuis Dion Cassius [1]; comme la célèbre parole de Mécène à Octave, qui siégeait en bourreau sur son tribunal de triumvir [2]. Enfin, l'étrangeté seule des détails suffisait à recommander certains faits qui ont ainsi échappé à l'oubli. Telle est, par exemple, l'arrivée à Rome d'un vaisseau d'Alexandrie qui portait, outre douze cents soldats, deux cents matelots, un obélisque de quatre-vingt-sept pieds de long, et un grand nombre de denrées égyptiennes. C'est un des principaux témoignages que nous possédons et sur la marine de ce temps et sur le transport des obélisques dans cette ville, dont ils sont encore aujourd'hui l'ornement [3].

Mais à part ces bonnes fortunes que l'on rencontre

par M. Le Roux de Lincy (*Revue française*, 1839, *mai et juin*), se passent à la cour d'Auguste, et rappellent peut-être la maladie du jeune Marcellus. Comparez la Vie de Virgile par le faux Donat.— [1] Voy. Weichert, *de Cæs. Aug. scriptis*, I, p. 44 sqq.—[2] Cédrénus, t. 1, p. 300. Constantin Manassès, vers 1861 et suiv. Mais ce n'est pas sans doute pour édifier son lecteur que Manassès délaye en trois vers les fameuses paroles d'Auguste à ses derniers moments.— [3] Cédrénus, *ibid.* Cf. Pline, *Hist. nat.* XXXVI, 10; Zoëga, *de Usu obel.* p. 31 sq., 51 sq., 609, 643; Orelli, *Inscr. lat.* n.37.

çà et là dans la lecture des chroniqueurs chrétiens[1], la *suite des temps*, comme l'appelle Bossuet, l'histoire du monde entier, depuis sa création jusqu'à l'année où chacun d'eux s'arrête, voilà surtout ce qu'on trouve dans leurs chroniques; et le règne même d'Auguste y serait quelquefois entièrement oublié, s'il ne fallait rappeler au moins les deux consuls sous lesquels se place la naissance de Jésus-Christ. C'est ce qui arrive en effet dans l'*Histoire ecclésiastique* de Sulpice Sévère[2], dont le style, cependant, reflète heureusement, au milieu de la barbarie contemporaine, l'élégance d'un siècle bien oublié. C'est par là seulement que le nom d'Auguste est demeuré populaire durant tout le moyen âge[3]. Il rappelait le souvenir de la paix universelle qui régna dans le monde à la venue du Christ, et cette dernière date fait, pour les chroniqueurs, presque tout l'intérêt d'un si long règne. Le calcul de la Pâque et du jour de Noël, qui n'est plus aujourd'hui qu'un problème scientifique, sans intérêt pour les consciences, était pour les chrétiens d'alors l'objet d'un pieux scrupule. De là tant de supputs ou de dissertations pascales chez les Byzantins; de là, entre autres, le titre même d'un livre célèbre, le *Chronicon Paschale*, qui nous a conservé plusieurs fragments de la haute antiquité.

Ainsi, dans Paul Orose, l'histoire romaine perdait déjà quelque chose de sa grandeur et de ses proportions en se mêlant à l'histoire générale du monde;

[1] Voy. encore Agathias, p. 100, sur la destruction de Tralles; J. Malalas, p. 187, sur le Calendrier; *Chronicon Paschale*, p. 364, et Malalas, p. 224, sur un certain Sosibius d'Antioche. — [2] II, 39 : « Sub hoc Herode, anno imperii ejus XXXIII, Christus natus est, Sabino et Rufino consulibus, VIII Kal. Jan. » — [3] Voyez, entre autres, *Chron. Pasch.* p. 116-118; Julius Pollux, *Historia physica* (c'est-à-dire, *Histoire du monde*), p. 154 sqq., édition de Hardt, Munich, 1792, in-8°); Joel, *Chronogr. Compendiosa*, p. 24, 25, éd. Bonn.

chez les chroniqueurs du moyen âge, elle se réduit aux faits qui intéressent le christianisme, c'est-à-dire pour l'époque d'Auguste, à la naissance du Sauveur [1]. Autour de ce fait se rangent quelques anecdotes, quelques souvenirs confus, quelques traditions fabuleuses accréditées par l'ignorance ou l'esprit de parti.

Cette date même, sur laquelle repose toute la chronologie des peuples chrétiens, sera bientôt méconnue par l'insouciance d'un chroniqueur arabe. Abul-Féda n'osèra décider si le Christ naquit soixante-cinq ans ou trois cent trois ans après Alexandre [2]. Pour expliquer la division du monde en tant de royaumes, il nous apprendra que le fils du conquérant macédonien, ayant renoncé au trône pour embrasser *la vie religieuse*, livra ainsi à l'anarchie, et bientôt à l'ambition des autres rois, ce vaste empire demeuré sans maître. Ici la tradition a fait place au roman, qui du moins amusera, ne pouvant plus instruire. La poésie germe et fleurit, si je puis ainsi dire, sur les ruines de l'histoire; elle les anime d'une vie nouvelle; ce n'est plus désormais qu'une révélation naïve des mœurs et des croyances du peuple qui l'a créée, qui la transforme sans cesse et la multiplie avec une admirable fécondité.

Telle n'est pas l'histoire romaine dans les cloîtres et à la cour de Byzance; toujours sérieuse, mais incomplète, mutilée, elle ne présente partout que l'image de la misère et de la destruction. Une seule

[1] Voy., outre les Byzantins déjà cités, le *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais, VI, 71 (Cf. VI, 87), qui n'offre qu'un court extrait du chapitre de Paul Orose sur les circonstances de la venue du Messie. — [2] Chronique, liv. I, p. 5, éd. Fleischer (Leipzig, 1831, in-4°). Cf. Evangelium infantiæ Servatoris c. 2, ap. Thilo, *Codex apocryphus Novi Testamenti* (t. I, Lips. 1832), et p. 135, la note de l'éditeur.

fois peut-être dans le cours de ces dix siècles, on croit rencontrer un annaliste véritable : c'est Jean Zonaras, que l'on compte vulgairement parmi les historiens du siècle d'Auguste, parce qu'il ne s'est pas donné, comme Xiphilin, pour un simple abréviateur; mais on s'aperçoit bientôt que tout son mérite se borne à avoir lu, dans des manuscrits quelquefois plus complets que les nôtres, Dion et Plutarque, dont il nous a transmis des fragments, tant bien que mal recousus l'un à l'autre par des transitions de sa façon. Le dixième livre de son ouvrage commence avec l'histoire de Pompée, et se termine à la mort d'Auguste. Il raconte les faits de cette longue période, d'abord d'après Plutarque (*Vies de César et de Pompée*), puis d'après Plutarque et Dion Cassius, qu'il compare même à l'occasion des dernières paroles de Brutus [1]; enfin d'après Dion seul, qu'il copie d'ordinaire sans prendre la peine de le citer [2], encore moins celle de le résumer, et en supprimant la plupart des digressions et des harangues [3]; et ce qui est beaucoup plus grave, en négligeant presque partout le nom des consuls, en omettant des séries entières d'événements, là même où il n'a pas pour excuse l'insuffisance des matériaux sur lesquels il travaille [4].

Après quelques lignes [5] sur un monument de Nicopolis transporté à Constantinople, sur la naissance de Jésus-Christ, et une bonne remarque sur le nom de

[1] T. I, p. 508, de l'édition du Louvre. — [2] Il faut excepter deux passages, p. 530, 540. — [3] Toutefois, il analyse (p. 532) la conférence entre Auguste, Agrippa et Mécène, racontée par Dion dans son livre 52e. — [4] Voy. IX, 31, p. 471. Il s'arrête brusquement à la destruction de Corinthe, faute de livres. — [5] P. 526, 544 et 521. Avec ce dernier passage, comparer Laurent Lydus, *de Magistr.* III, 32, qui explique cette altération du mot *Pannonie* chez les Grecs. Voy. plus haut, p. 307

Pæoniens que les Grecs donnaient aux Pannoniens, on ne trouve rien dans tout ce dixième livre qui mérite une attention sérieuse. Zonaras est le plus long, mais, à coup sûr, le moins original des abréviateurs [1]. Sa place est au-dessous de Photius et à côté de Xiphilin.

Tant de pénurie, une méthode si grossière ont droit de nous surprendre, si nous songeons que Zonaras vivait à la fin du X^e siècle. En effet, quelques années auparavant, un empereur érudit, Constantin Porphyrogénète, avait conçu et exécuté le projet d'une grande encyclopédie historique par ordre de matières, formant plus de cinquante gros volumes [2]. Mais, faut-il le dire, ce travail même n'était qu'un triste témoignage de la décadence des études historiques; et peut-être il l'accéléra encore. Que devenait l'histoire des empires dans un recueil où l'on avait classé méthodiquement des extraits de Polybe, de Diodore, d'Appien et de Dion Cassius, sous les diverses rubriques des *Ambassades*, des *Vertus et des vices*, des *Sentences*, des *Harangues*, etc.? Et d'ailleurs, n'est-il pas évident que le travail fait sous les ordres de Constantin devait nuire aux manuscrits originaux des historiens qui en furent l'objet? Ainsi, dans ces temps malheureux, tout semblait tourner au détriment des sciences, même le zèle de leurs plus actifs protecteurs. A leur

[1] Cette conclusion est précisément celle des recherches *sur les sources de Zonaras*, récemment publiées par M. W. Ad. Schmidt (*Journal philologique* de Darmstadt, 1839, n. 30-36), et que nous ne pouvions connaître lors de la première rédaction de ce mémoire. — [2] Voy. H. Valois, Préface de son édition des *Excerpta*, Paris, 1634, in-4°, et Ang. Mai, *Scriptorum veterum nova collectio*, t. II (Rome, 1825-1838, in-4°). M. Minoïde Minas a récemment découvert en Grèce quelques pages inédites des extraits de Constantin Porphyrogénète. Cf. Hancke : *De Byzantinarum rerum scriptoribus græcis*, I, 25, § 14, 15.

tour, les *Extraits* de Porphyrogénète devinrent trop volumineux pour la pauvreté ou l'indolence des Byzantins : à peine un seul volume en est-il parvenu jusqu'à nous.

De toutes ces collections anecdotiques et morales, la seule qui se soit conservée à peu près intacte est une des plus courtes, l'*Anthologie* de Stobée : c'est précisément celle qui offrait le moins d'intérêt pour l'objet de nos recherches.

Lorsque Nicéphore Grégoras, au commencement du XIVe siècle, écrivait, en tête de ses annales de Byzance, un préambule presque éloquent sur la dignité du genre historique [1], l'histoire contemporaine était

[1] Insérons ici, puisque l'espace nous le permet, un essai de traduction de ce morceau curieux et peu connu, où nous conserverons, autant qu'il nous est possible, les formes ambitieuses du style byzantin : « En lisant les livres destinés à éterniser la mémoire des hommes de l'ancien temps ou de nos jours, voyant les auteurs avouer tous qu'une inspiration divine les a poussés à cette entreprise, je condamnais cette étrange ambition, et je taxais leurs paroles d'arrogance. Mais, plus tard, je m'aperçus que ces hommes étaient bien des initiés aux mystères de la vérité, que leur œuvre était réellement celle de Dieu lui-même, conduisant leur main, et révélant par là, avec autant d'éloquence que par le spectacle du ciel et de la terre, les plus grandes et les premières de ses créations, ce qui peut se révéler des secrets de sa gloire. Le ciel et la terre, traversant les âges comme des témoins silencieux de sa puissance créatrice, ne frappent que nos sens. Mais l'histoire, voix parlante et vivante, témoin sonore et animé de la création divine, traverse les siècles en montrant comme sur une table universelle le passé aux générations nouvelles, ce qu'ont produit avec le temps les sociétés humaines, ce que les sages ont pensé de la nature des choses, ce qu'ils en ont compris, ce qui leur en a échappé, quels obstacles ils ont rencontrés chacun sur leur route, de quelle jouissance Dieu les a rassasiés, et quels bienfaits inattendus sa main a versés sur eux. L'histoire semble même rehausser la gloire du ciel et de la terre, et en rendre, s'il faut le dire, l'éclat plus éclatant encore. Sans l'histoire, en effet, comment les hommes sauraient-ils que le ciel, mu, depuis le commencement des siècles, d'un mouvement invariable, entraîne le soleil, la lune et les astres dans leurs révolutions diversement régulières et harmonieuses, et, le jour comme la nuit, raconte à jamais la gloire de Dieu? que la terre tournant aussi depuis l'origine des temps sur son axe immobile, annonce aux générations successives de l'humanité les mêmes vicis-

donc seule possible : il a fallu le réveil de l'esprit moderne pour que les antiquités de la Grèce et de Rome fussent restaurées, d'après des ruines, par la critique et l'érudition.

situdes de naissance et de mort? De sorte que tout homme raisonnable doit autant admirer l'histoire, la doit plus admirer peut-être, qu'il ne fait la création même. Car celle-ci semblerait incomplète, s'il n'y avait encore quelque chose pour nous apprendre et nous démontrer que d'autres générations ont vécu comme nous sur la terre, et combien, et combien de temps, et ce qu'elles ont fait ici-bas, et ce qui leur a été départi des bienfaits de la nature ou de la Providence. Bien plus, l'histoire rend en quelque sorte prophètes ceux qui s'en occupent; elle leur fait prévoir l'avenir par le passé. Qui procure à l'homme confiné dans un coin de la terre, l'avantage d'en connaître les extrémités, de savoir la hauteur des montagnes et l'étendue des mers, les fleuves et les marais, le caractère des peuples et des lieux, la différence des saisons et des temps? qui nous procure enfin tant d'autres avantages? n'est-ce point l'histoire? Voilà pourquoi je n'aime point et je me soucie peu d'imiter ceux qui ont dépensé leurs paroles en drames comiques, en tragédies, en belles flatteries oratoires; mais bien ceux qui ont étudié de tout leur pouvoir les réalités de ce monde, et ceux qui, réunissant à travers l'histoire toutes les paroles, tous les exemples de courage et de prudence, ont consacré ces résultats de leurs travaux à l'utilité de l'avenir. C'est cet amour, c'est cette émulation qui m'a persuadé de suivre la même route, et m'a inspiré l'entreprise que je commence, etc. »

# APPENDICES.



Digitized by Google

# APPENDICES.

## I.

### DES HARANGUES DANS LES HISTORIENS GRECS ET LATINS [1].

Dans le cours de ce volume, nous avons souvent parlé des harangues historiques. Il nous a paru bon de réunir ici, sur cette question littéraire déjà bien souvent discutée, quelques réflexions et quelques faits, dont l'ensemble du moins aura peut-être une certaine nouveauté [2].

Les discours et la conversation sont une partie essentielle du drame de la vie humaine; aussi les premiers monuments historiques offrent en général ce mélange du discours avec le récit.

Homère, le plus ancien historien de la Grèce dont les ouvrages nous soient parvenus, Homère est plein de

[1] Ce morceau était depuis longtemps écrit, quand j'ai connu la discussion de M. Daunou sur le même sujet, dans son *Cours d'études historiques* (tom. VII, *leçons* XIII et XIV, 1844). Heureux de me rencontrer sur le fond de mon jugement avec le vénérable académicien, j'aurais pu lui emprunter bien des citations piquantes et de graves réflexions. Il m'a semblé plus naturel d'y renvoyer mes lecteurs.— [2] Voyez cependant Henri Griffet, *des Preuves de la vérité de l'histoire* (Rouen, 1775, in-12), chapitre XV : *De la vérité dans les harangues rapportées par les historiens :* « On ne peut nier que la plupart des harangues que les historiens de l'ancienne Rome ont insérées dans leurs récits ne soient contraires, en un sens, à la vérité de l'histoire. Il est évident, par exemple, que celles qui sont rapportées dans Tite-Live. ..... sont toutes de son invention, puisqu'elles sont toutes du même style, etc. » Voy. aussi Marmontel, au mot *Harangue*, dans l'*Encyclopédie* et dans les *Éléments de littérature*. Voltaire est encore plus explicite aux mots *Histoire* et *Éloquence*, dans son *Dictionnaire philosophique*. Cf. Tiraboschi, *Storia d. l. Ital.*, t. II, p. 42.

ces dialogues qui peignent, dans toute leur vérité, les mœurs et les passions de ses héros. Il en était de même des autres poëtes cycliques. Or, le premier travail de l'histoire, quand elle quitta la forme poétique, fut, on le sait, de transcrire en prose les vieilles épopées [1].

Les premiers prosateurs ou *logographes* allèrent peut-être jusqu'à supprimer ces harangues qui faisaient un des principaux charmes de leurs modèles; on a du moins quelques raisons de le supposer [2]. Mais l'autorité d'Homère, et l'influence toujours croissante de l'éloquence politique dans la vie des Grecs, ne tardèrent pas à prévaloir, et les discours eurent bientôt une place obligée dans le récit des historiens.

Dans les écoles grecques, Homère était la base de tout enseignement. Les enfants apprenaient à lire dans l'Iliade; c'étaient des vers de l'Iliade qu'ils écrivaient sous la dictée de leurs maîtres [3]. L'Iliade servait aussi de texte pour les leçons de morale. Dans la querelle d'Achille et d'Agamemnon, on montrait les dangers de l'injustice et la juste vengeance du courage méprisé. La quatrième rapsodie apprenait la religion des serments, et la punition que les dieux réservent au violateur de la foi jurée [4]. L'I-

[1] Voy. Eudocie, *Ionia*, dans Villoison, *Anecd. gr.* I, p. 46. Denys d'Halic, *Jug. sur Thuc.*, c. 5 et 6. Cf. F. Crenzer, *Historische Kunst der Griechen*, et les fragments des logographes réunis dans l'excellente collection de M. C Müller (Paris, F. Didot, 1841, in-8°), p. IX sqq., et p. 1 sqq.— [2] Marcellinus, ou l'auteur, quel qu'il soit, dont le témoignage est transcrit au § 38 de la *Vie de Thucydide*, affirme que les historiens antérieurs à Hérodote n'avaient pas mêlé de discours à leurs récits. Mais s'il est vrai que l'authenticité des ouvrages attribués à ces vieux historiens fût déjà douteuse au temps de Denys d'Halicarnasse (*Jug. sur Thucydide*, c. 23), peut-on accorder beaucoup d'importance au jugement transcrit par Marcellinus?— [3] Voy. J. Classen, *de Grammaticæ græcæ primordiis*, Hambourg, 1829, in-8°. Cf. Lehrs, *de Aristarchi studiis Homericis* (Kœnigsberg, 1835, in-8°), p. 42 sqq.— [4] Voy. Horace, *Ep.* I, 2, et les interprètes; Dion Chrysost., *Or.* 53, 55; Maxim. Tyr., *Diss.* 32.

liade enfin fournissait aux rhéteurs le modèle de toutes les formes oratoires, et Homère est resté longtemps pour eux le premier des maîtres de rhétorique; au point qu'un savant de Pergame, nommé Télèphe, avait composé un livre spécial sur la Rhétorique d'Homère[1]. A cette école se sont donc formés les orateurs comme les historiens du siècle de Périclès; et ces derniers, si l'exemple de leurs prédécesseurs ne leur avait pas appris à considérer les harangues comme une partie intégrante de la narration historique, apprirent au moins du rhéteur[2] à les comprendre dans l'économie de leurs grandes compositions. En Grèce d'ailleurs, ainsi qu'à Rome, le véritable historien était un homme mêlé à la vie politique; il appréciait par expérience le rôle important de la parole chez un peuple où tant d'affaires se traitaient sur la place publique, par les suffrages de la foule assemblée : et un récit qui n'eût pas reproduit le détail de ces luttes animées n'était pour lui que le procès-verbal de l'histoire, le sec résumé des séances de l'aréopage ou de l'agora, bon tout au plus à figurer parmi les pièces officielles dans les archives de la

[1] Voy. le traité *de la Vie et de la poésie d'Homère*, attribué à Plutarque.—
[2] L'orateur Antoine dit dans Cicéron, *de Orat.* II, 15 : « Videtisne quantum munus sit oratoris historia? Hand scio an flumine orationis et varietate maximum; *neque tamen eam reperio usquam separatim instructam rhetorum præceptis.* » Ainsi la théorie de l'histoire n'aurait fait qu'un chapitre dans les traités de rhétorique, au siècle de Cicéron. Cependant Denys d'Halicarnasse (*Sur Thucydide*, c. 50, § 4) paraît avoir eu des prédécesseurs, parmi lesquels on peut citer Théophraste (Voy. Diog. Laert. V, 47. Cf. Creuzer, *Præf. ad Ephori fragm.*, ed. Marx., p. 23); Varron, dans son ouvrage intitulé *Sisenna* (Voy. A. Gell. XVI, 9); Cæcilius Calactinus, dont le livre *Sur l'Histoire* est cité par Suidas, et peut-être un certain Praxiphane, dont l'époque n'est pas aussi bien déterminée (Marcell. *Vita Thucyd.* § 29. Cf. Richter, *de Æschyli Soph. et Eur. interpr. gr.* p. 52). D'anciens rhéteurs, parmi lesquels on a même voulu compter Aristote, ajoutaient aux trois genres, délibératif, démonstratif et judiciaire, un quatrième genre, qu'ils appelaient *historique*. Voy. Spengel, Συναγωγὴ τεχνῶν, p. 185.

république, mais certainement indigne de la postérite. Ainsi, l'usage des harangues devint bientôt une loi de l'art historique. Soit que l'on possédât ou non des documents authentiques pour retrouver le fond et jusqu'à un certain point le style des discours politiques, on les refit, et on les encadra dans la narration. Souvent même l'original s'était conservé; mais on n'en tenait aucun compte, lorsque, par son étendue ou sa forme, il eût altéré les proportions du récit ou l'unité du style. De cette façon la vérité était souvent sacrifiée aux convenances de l'art. Mais l'art parut si admirable dans Hérodote, Xénophon, Thucydide, qu'on ne songea plus qu'à les imiter. Une fois à peine la critique s'éleva contre cet abus des formes du drame dans l'histoire. Cratippus, contemporain et continuateur de Thucydide, osa blâmer les harangues de l'illustre historien : il ne fut pas écouté [1]. L'histoire était un art, en Grèce, plutôt qu'une science; et elle se plaisait à le dire. Éphore de Cumes, le disciple d'Isocrate, et dont les harangues militaires sont justement critiquées par Plutarque [2], comparait sérieusement, dans l'une de ses préfaces, l'historien et le rhéteur. Un siècle plus tard, Timée renouvelait la même comparaison [3]. En vain le défaut originel

[1] Denys d'Halic. *Jugem. sur Thucydide*, c. 16 (il parle du huitième livre de Thucydide, qui manque, comme l'on sait, de l'ornement des harangues) : Ὧν προνοούμενος, ἔοικεν ἀτελῆ τὴν ἱστορίαν καταλιπεῖν, ὡς καὶ Κράτιππος ὁ συναχμάσας αὐτῷ, καὶ τὰ παραλειφθέντα ὑπ' αὐτοῦ συναγαγών, γέγραφεν οὐ μόνον ταῖς πράξεσιν αὐτὰς ἐμποδὼν γεγενῆσθαι λέγων, ἀλλὰ καὶ τοῖς ἀκούουσιν ὀχληρὰς εἶναι. Cf. Krüger *ad h. l.*, et *Præf. ad Dion. Halic. Historiographica*, p. 29 sqq. — [2] Præcepta Politica, c. 6 : Καθόλου δὲ ὁ μὲν ὄγκος καὶ τὸ μέγεθος τῷ πολιτικῷ μᾶλλον ἁρμόττει... ἐπὶ δὲ τῶν Ἐφόρου καὶ Θεοπόμπου κα Ἀναξιμένους ῥητορειῶν καὶ περιόδων, ἃς περαίνουσιν ἐξοπλίσαντες τὰ στρατεύματα καὶ παρατάξαντες, ἔστιν εἰπεῖν·

Οὐδεὶς σιδήρου ταῦτα μωραίνει πέλας.

[3] Polybe, fragments du livre XII, publiés par M. A. Mai, § 28 de l'édition de M. F. Didot. Cf. Plin., *Epist.* V, 8. Voyez cependant le fragment d'Éphore, conservé par Harpocration, au mot Ἀρχαίως, sous le nom de Thucydide, par erreur.

de cette méthode historique se trahit par les excès ridicules de quelques sots écrivains, on n'accusa que leur génie. Polybe fit une amère critique des harangues de Timée, et y releva de grossières erreurs; puis il posa comme premier devoir de l'historien, la vérité en toutes choses, et surtout dans les discours [1]. Mais il ne profita guère lui-même de l'avis qu'il donnait aux autres. Comme Timée, il mêla dans son récit des harangues de sa façon, c'est-à-dire longues et froides [2]. Le bon sens dont on lui fait honneur ne triompha dans la théorie que pour échouer dans la pratique.

Cependant, grâce à l'enseignement de plus en plus puéril des rhéteurs, on en était venu à ce point que, chez plusieurs historiens, les harangues envahissaient, débordaient le récit. Le lecteur homme de goût n'avait rien de mieux à faire que de négliger ces ennuyeuses diatribes. C'est le témoignage d'un historien plein de zèle et de bonne foi, de Diodore de Sicile, qui, dans le préambule de son livre, a écrit de très-sages observations sur ce sujet; toujours, il est vrai, au point de vue de l'intérêt dramatique. Lui-même, plus fidèle à ses principes que ne l'était Polybe, il a su intéresser sans recourir au moyen qu'il condamnait : car les deux discours de Nicolaüs et de Gylippus, qu'on lit aujourd'hui dans son treizième livre, viennent sans doute de quelque rhéteur plus moder-

Cf. Marx, *Ephor. Cum. fragm.* (Carlsruhe, 1815, in-8°), p. 64 et 91. Denys d'Halicarnasse témoigne de la même préoccupation chez ses prédécesseurs, quand il dit, en abordant l'examen des harangues de Thucydide : Ἐν αἷς οἴονταί τινες τὴν ἄκραν τοῦ συγγραφέως εἶναι δύναμιν (*Jugement sur Thucydide*, c. 34). — [1] Polybe, ibid. *passim*. Surtout § 25, a. b. et n. : Ὅτι τῆς ἱστορίας ἰδίωμα τοῦτ' ἐστί, τὸ πρῶτον μὲν αὐτοὺς τοὺς κατ' ἀλήθειαν εἰρημένους, οἷοί ποτ' ἂν ὦσι, γνῶναι λόγους· δεύτερον δὲ τὴν αἰτίαν πυνθάνεσθαι κ. τ. λ.... ὁ δὲ καὶ τοὺς ῥηθέντας λόγους καὶ τὴν ἀλήθειαν παρασιωπῶν, ψευδῆ δὲ ἀντὶ τούτων ἐπιχειρήματα καὶ διεξοδικοὺς λέγων λόγους, ἀναιρεῖ τὸ τῆς ἱστορίας ἴδιον. — [2] Voy. le jugement que Denys d'Halicarnasse a porté de son style, περὶ Συνθέσεως ὀνομάτων, c. 4.

ne [1]. Au reste, l'exemple et les préceptes de Diodore ne convertirent personne. Relisez, après Diodore, l'examen que Denys d'Halicarnasse nous a laissé de Thucydide. Il est curieux de voir le futur annaliste de la république romaine peser dans sa balance de grammairien les mérites et les défauts de son maître, réduire toutes les questions à des calculs de syllabes et à des combinaisons de figures. Thucydide nous apprend dans sa préface qu'il s'efforçait de retrouver et de reproduire la vérité des faits, des mœurs et des discours : le critique ne tient nul compte de ces efforts. Il lui reproche d'être trop bref sur les batailles de Salamine et de Marathon, qui n'étaient pas de son sujet, et de s'arrêter trop longtemps sur les batailles navales des Athéniens et des Lacédémoniens, qui en sont précisément un des plus beaux épisodes [2]. C'est au même point de vue qu'il juge les harangues de Thucydide. L'oraison funèbre du second livre lui déplaît, non pas à titre d'ornement artificiel (il ne discute même pas si le discours original de Périclès, que citait peut-être Aristote, fut jamais écrit [3]), mais comme trop pompeuse pour le petit nombre de guerriers qu'elle célèbre [4]; il voudrait que l'auteur l'eût transportée dans son quatrième livre, et ne s'avise pas de supposer que le contemporain de la guerre du

[1] Voy. l'article *Diodore de Sicile*, par M. Daunou, dans l'*Encyclopédie des gens du monde*, t. VIII, p. 245; et comparez, avec les chapitres indiqués de Diodore, le Préambule des Annales de Zonaras. — [2] *Sur Thucydide*, c. 13, où les mêmes critiques sont reproduites. — [3] *Ibid.* c. 18. Cf. Aristote, *Rhét.* I, 7, et III, 10. — [4] Voy. la réfutation de ces critiques, par Lévesque, dans son Thucydide, t. IV, p. 231, éd. 1795. Madame de Staël nous fournit une plus juste et plus éloquente réponse : « La Grèce, et, dans la Grèce, l'Attique, était un petit pays civilisé au milieu du monde encore barbare. Les Grecs étaient peu nombreux, mais l'univers les regardait. Ils réunissaient le double avantage des petits États et des grands théâtres... Ce qu'ils disaient entre eux retentissait dans le monde. » *De la Littérature*, Ire partie, ch. 1.

Péloponnèse fût meilleur juge sur ce point qu'un rhéteur du siècle d'Auguste.

Voilà sur quelles traditions et sur quels modèles se formèrent les premiers historiens de Rome.

Quels que fussent les monuments de l'histoire romaine avant l'époque où l'éducation grecque prévalut à Rome, on ne peut nier que la véritable éloquence historique des Latins, comme leur poésie savante, ne soit une imitation des chefs-d'œuvre de la Grèce. Un des premiers annalistes romains, le vieux Caton, essaya d'appliquer à l'histoire une méthode plus sévère. Il inséra dans ses *Origines* quelques-uns de ses propres discours[1]; et sans doute pour les époques où de semblables documents lui manquaient, il se dispensait de faire parler ses personnages, ou il se contentait de résumer brièvement leurs opinions connues. Mais Caton n'était pas un élève des Grecs; il apprit leur langue assez tard, et il ne chercha dans leurs livres que des matériaux. Celui qui faisait chasser de Rome les sophistes d'Athènes ne serait pas venu amuser son lecteur par des jeux d'éloquence consacrés dans leurs écoles.

A l'exemple de Caton, C. Fannius, orateur et historien, faisait entrer dans ses Annales, non-seulement ses propres discours, mais encore ceux des autres personnages contemporains[2]. Toutefois la réforme n'alla pas plus loin, et, dès les derniers siècles de la république, l'histoire romaine rentra sous le joug de l'imitation.

Déjà deux de ces vieux écrivains dédaigneusement loués par Cicéron, Cœlius Antipater et Licinius Macer, avaient mêlé à leur narration des harangues qu'il faut distin-

[1] Par exemple, le discours contre Sergius Galba, *pro Lusitanis* (Livii *Epitome*, lib. 49), et le discours pour les Rhodiens, dont Aulu-Gelle nous a conservé l'analyse avec de longs fragments. — [2] Voy. Meyer, *Orat. roman. fragm.*, p. 199, éd. 1842. Krause, *Hist. roman. fragm.*, p. 170 sqq.

guer de leurs discours judiciaires ou politiques, et qui attestent l'influence nouvelle de l'éducation grecque [1]. Bientôt tous les historiens classiques seront en même temps des orateurs : Salluste, Luccéius, Tite-Live, Asinius Pollion, et plus tard Aufidius Bassus, Servilius Nonianus, Tacite, traverseront tous la pratique de l'éloquence avant de rédiger les annales de Rome, et ils apporteront à cette œuvre les habitudes de l'école et du barreau. Leur langue sans doute a gagné en souplesse à ce double exercice, mais leur raison y a subi le charme de ces beautés factices dont les Grecs aiment à orner leurs histoires.

Salluste, qui suit de si près Thucydide, et dont les ouvrages forment la transition entre la vieille littérature et celle du siècle d'Auguste; Salluste, qui fut vraiment le premier des historiens latins (*romana primus in historia*) avant Tite-Live, avait du recevoir cette mâle éducation qui forma les grands hommes de son siècle. Il n'avait pas traversé les désordres du second triumvirat, il n'avait pas vu l'éloquence *pacifiée* par Auguste, les rhéteurs laborieusement occupés à préparer de pauvres avocats; il n'avait pas vécu au milieu de ce monde spirituel et corrompu, dont toute l'activité se tournait de plus en plus vers les jeux d'esprit et les controverses puériles. Et pourtant la véritable éloquence étudiée dans la curie, au forum, et dans les conciliabules de ces factions qu'il connut de trop près, ne lui paraît pas digne de l'histoire : l'écrivain cède au besoin de briller par son propre talent. Quand le journal de Rome lui donnait l'analyse des harangues d'un

[1] Pour Cœlius, voyez le fragment cité par Priscien, VI, p. 678 (221 Krehl); et pour Licinius, Cicéron, *de Leg.* 1, 2. M. Krause pense, mais il ne prouve pas, que les textes appartiennent à des discours composés par ces deux historiens en leur propre nom (*l. c.* p. 194, 235, 265). Cf. F. Lachmann, *de Font. hist. Livii*, Comment. II, p. 21.

tribun, quand les actes du sénat lui offraient au moins en substance des plaidoyers facilement recueillis par les tachygraphes, surtout dans l'affaire de Catilina [1], il recompose néanmoins ces discours de tout ou en partie [2]. Il faut qu'il embellisse d'une période de sa façon une lettre de Lentulus à Catilina, citée par Cicéron avec tout le respect dû à un document officiel [3]. On admire quelquefois la simplicité apparente avec laquelle il produit ses heureuses falsifications : « Comme à cette époque, écrit-il, dans la guerre de Jugurtha, l'éloquence du tribun Memmius était célèbre et puissante, j'ai cru devoir transcrire ici une de ses nombreuses harangues [4]. » *Transcrire* (*perscribere*), c'était le mot consacré pour les actes publics : on s'attend donc à trouver dans Salluste un extrait ou une *copie conforme* de ce discours, sans doute conservé alors dans quelque dépôt national ou particulier. Mais il suffit d'en lire les premières lignes, et l'on reconnaît aussitôt la main de l'annaliste.

Élève des rhéteurs dont Sénèque nous a si bien décrit la vie et les études, Tite-Live devait obéir à l'autorité de leur enseignement, et la gloire de Salluste le dispensait de discuter leurs préceptes [5]. Que dans ses harangues il

[1] Voy. P. Mérimée, *Conjuration de Catilina*, p. 208, 325. — [2] *In Catilin.* III, 5 : « Qui sim, ex eo quem ad te misi, cognosces. Cura ut vir sis et cogita quem in locum sis progressus; et vide quid jam tibi sit necesse. Cura ut omnium tibi auxilia adjungas, etiam infimorum. » Salluste, *Catil.* c. 44 : « Qui. . . . . cognosces. Fac cogites in quanta calamitate sis, et memineris te virum esse : consideres quid tuæ rationes postulent; auxilium petas ab omnibus, etiam ab infimis. » C'est là ce que Batteux appelle *copier la lettre de Catilina à Manlius* (*Éléments de litt.*, IIe partie, chap. 5). — [3] M. Mérimée, *l. c.* p. 240 et suiv., admet sans invraisemblance l'authenticité du discours de César dans la délibération sur les complices de Catilina; mais il ne trouve pas les mêmes garanties pour la réponse de Caton, ni pour le discours de Catilina à ses soldats avant la bataille de Fésules. — [4] *Bell. Jug.* c. 30 : « Quoniam ea tempestate Memmii facundia clara pollensque fuit, decere existumavi *unam ex tam multis orationem perscribere.* » — [5] Voy. F. Lachmann, *de Fontibus T. L.* Com-

contredise quelquefois sa propre narration, qu'il prête à ses orateurs des exagérations, des anachronismes, des invraisemblances, la faute ne lui en revient pas tout entière. Mais il a tout l'honneur d'avoir habilement combiné dans son drame le jeu des paroles et des actions, et d'avoir su passer rapidement sur les époques dont l'histoire offrait tant d'incertitude, pour développer à propos les tableaux les plus intéressants des annales romaines, la tragédie décemvirale, les guerres des Samnites et les invasions d'Annibal. Pour bien sentir le grand mérite de Tite-Live sous ce rapport, on peut le comparer à Polybe, dans les parties qui leur sont communes, et surtout à Denys d'Halicarnasse. Certes, si l'auteur des *Antiquités romaines* n'était pas admis à étudier les Annales des pontifes, et certains documents officiels que d'autres vieux annalistes avaient pu consulter [1], où donc trouvait-il la matière de ces longues harangues dont il a rempli les premiers livres de son ouvrage? Là est le contre-sens que le génie de Tite-Live a évité. Sans doute, à partir de l'époque où commence la littérature latine, il eût mieux valu puiser dans les livres originaux des fragments empreints du style et de l'esprit de chaque époque; il eût mieux valu transcrire ce qui s'était conservé des premiers orateurs de Rome. Celui qui réfutait Valérius d'Antium par le témoignage d'un discours de Caton ou de Scipion l'Africain [2], aurait dû profiter lui-même de la leçon, recueillir et ana-

ment. I, § 55; Comment. II, § 33 et *passim*.— [1] J. V. Le Clerc, *des Journaux chez les Rom.*, etc., p. 109 et suiv.—[2] XXXIX, 43 : « Valerius Antias, ut qui nec Catonis orationem legisset et fabulæ tantum sine auctore editæ credidisset, aliud argumentum, simili tamen et libidine et crudelitate, peragit, etc.. . » Et plus bas, c. 52 : « Antiatem auctorem refellit tribunus plebis M. Nævius, *adversus quem oratio inscripta Publii Africani est.* » Cf. XXXVIII, 56; et XXXIII, 30, où il oppose à Valérius l'autorité d'un traité de paix dont le texte apparemment subsistait encore.

lyser les plus importants de ces discours, les encadrer habilement dans son récit, en leur conservant cette fleur d'archaïsme qui en fait le charme et la vérité. Il fallait conserver la latinité du vieux Caton parlant contre le luxe des femmes dans l'affaire de la loi *Oppia*[1]. Il fallait surtout copier dans l'original, ou supprimer, si l'original n'existait pas, la réponse du tribun Valérius, et ne pas lui faire citer un livre de Caton vingt ans au moins avant que ce livre fût écrit [2]. Mais l'histoire ne réclamait pas alors cette scrupuleuse exactitude. Elle devait plaire surtout, et, comme pièces d'ornement, les vieux textes étaient souvent d'un usage difficile et incommode. La petite allocution de Scipion l'Africain au peuple romain, en réponse aux attaques inconsidérées du tribun Nævius, est bien plus naïve et plus vraie dans l'ancienne rédaction transcrite par Aulu-Gelle [3], que dans celle de Tite-Live; mais, au milieu des belles pages de Tite-Live, n'eût-elle pas un peu choqué ces oreilles devenues fières et jalouses des beautés de la langue latine? En général, les Romains ont toujours respecté leurs anciens monuments, mais à condition de les restaurer suivant le goût de chaque siècle. Les premières inscriptions latines n'ont pas échappé à ce genre d'altérations : le chant des Arvales n'a certainement pas, sur la pierre qui nous l'a conservé, sa forme originale. Il en est de même de l'inscription de Duilius sur la colonne rostrale [4]; et quand Auguste lisait au peuple le

[1] XXXIV, 2 sqq. Cf. Meyer, *Orat. rom. fr.* p. 16 (119, ed. Paris); F. Lachmann, *de Fontibus historiarum T. Livii* Comment. I, p. 119; II, p. 18. — [2] XXXIV, 5 : « Tuas adversus te Origines revolvam. » L'année 559 de Rome, où ce discours fut prononcé, était la 44e de Caton, suivant le calcul de Tite-Live (la 39e, suivant celui de Cicéron). Or, Caton n'écrivit ses histoires que dans un âge avancé : *Senex scribere historias instituit*, dit Cornélius Népos (*Porc. Cat.* c. 3). — [3] IV, 18. Cf. Tite-Live, XXXVIII, 51. Meyer, *Orat. rom. fragm.* p. 5, 6 (109, ed. Paris). — [4] Voy. J. V. Le Clerc, *des Journaux chez*

discours du vieux Métellus *de Prole augenda*, il est bien probable qu'il le traduisait en latin plus moderne [1].

Pour revenir à notre sujet, il serait curieux de savoir si Tite-Live avait employé des harangues jusque dans le récit des faits contemporains. A défaut de meilleures preuves, l'exemple de Thucydide et de Xénophon chez les Grecs autorise bien à le supposer. César, il est vrai, donnait à la même époque l'exemple d'une réserve contraire dans les nombreuses analyses de discours dont il a semé ses Mémoires; mais César n'était pas un historien de profession, c'était un général d'armée qui rendait compte de ses opérations militaires [2]. Les *Commentaires* n'étaient guère que la rédaction plus développée de ses *Éphémérides* [3], c'est-à-dire, de son *Journal;* et si le jugement des contemporains les accueillit avec tant de faveur, tout porte à croire qu'on doit attribuer une partie de ce succès à l'immense réputation du guerrier et de l'homme d'État, et que d'ailleurs on eût exigé davantage d'un rival avoué de Tite-Live et de Salluste. Ce qui est certain, c'est qu'un demi-siècle plus tard, Trogue-Pompée dut se justifier expressément d'avoir suivi dans une grande composition historique la méthode de César. On voit même par ses excuses [4] qu'il se crut presque un réformateur, pour avoir substitué la forme indirecte à la forme

*les Romains*, etc., p. 77-87.—[1] Voy. plus haut, chap. I, p. 23, note 1.—[2] Anon. præf. lib. VIII, *de Bello Gallico :* « Qui (libri) sunt editi, ne scientia tantarum rerum scriptoribus deesset, adeoque probantur omnium judicio, etc. »—[3] L'existence de ce *Journal*, distinct des *Commentaires*, paraît attestée par une citation de Servius, *ad Æn.* XI, 743, malgré les doutes de quelques critiques à cet égard. Voy. Bæhr, *Gesch. der röm. Lit.* § 181, n. 4. — [4] Justin, *Hist. Philipp.* XXXVIII, 3 (il parle du discours de Mithridate aux habitants de l'Asie): « Quam orationem dignam duxi cujus exemplum brevitati hujus operis insererem, quam obliquam Pompeius Trogus exposuit, quoniam in Livio et in Sallustio reprehendit quod, conciones directas pro sua oratione operi suo inserendo, historiæ modum excesserint. »

directe dans les discours. Et cependant les deux échantillons que Justin nous en a conservés dans son abrégé montrent que Trogue-Pompée amplifiait en rhéteur, sous la forme indirecte, comme Salluste et Tite-Live sous l'autre forme consacrée par leurs maîtres. Au reste, l'innovation, si toutefois elle mérite ce nom, n'eut pas plus de succès que celle de Diodore.

Quoique tous les grands ouvrages historiques écrits en latin entre l'époque de Tite-Live et celle de Tacite soient aujourd'hui perdus, on peut s'assurer qu'ils étaient, sous le rapport des harangues, conformes à l'ancienne méthode. Ainsi Pline, continuant l'histoire d'Aufidius Bassus, qui lui-même commençait aux dernières années racontées par Tite-Live, avait certainement embelli sa narration de harangues, puisqu'il se plaint[1] d'être obligé de s'interdire ces ornements dans son Histoire naturelle. Pline le jeune, quand il loue chez son ami Pompéius Saturninus le double talent d'orateur et d'historien[2], a soin de distinguer entre les discours du barreau et ceux que Saturninus composait pour les prêter à des personnages de son Histoire. Ce qui prouve encore le goût général des contemporains pour les harangues de convention, c'est qu'il se forma dès lors de ces recueils devenus classiques sous le nom de *Conciones*[3].

[1] Voy. *Præf. Hist. natur.* § 12 : « Meæ quidem temeritati accessit hoc quoque, quod levioris operæ hos tibi dedicavi libellos; nam nec ingenii sunt capaces, quod alioquin nobis perquam mediocre erat, nec admittunt excessus *aut orationes sermonesve*, aut casus mirabiles vel eventus varios, non alia jucunda dictu aut legentibus blanda, sterili materia. » — [2] Epist. I, 16 : « Senties quod ego, quum orationes ejus in manus sumseris; quas facile cuilibet veterum, quorum est æmulus, comparabis. Idem tamen in historia magis satisfaciet vel brevitate, vel luce, vel suavitate, vel splendore etiam et sublimitate narrandi. *Nam in concionibus eadem, quæ in orationibus, vis est;* pressior tamen et circumscriptior et adductior. » — [3] Domitien fit périr un certain Métius Pomposianus, *quod..... conciones regum ac ducum ex Tito Livio circumferret.* Suétone, *Domit.* 10. Cf. Dion Cassius, 57, 12.

Il est permis de supposer que plusieurs discours de Salluste furent réunis pour l'usage des écoles, puisque six de ces morceaux se sont retrouvés dans un manuscrit qui nous a ainsi conservé [1] les plus longs fragments de ses *Histoires*.

A l'époque où nous sommes parvenus, une singulière révolution s'est opérée dans l'art historique des Romains. Déjà l'affaiblissement de l'esprit public, le mélange des nationalités, la déchéance de l'aristocratie, laissaient peu à peu pénétrer dans les annales de l'empire certaines vérités jadis prudemment dissimulées. Une sorte d'impartialité commençait à prévaloir, et les ennemis de Rome n'étaient plus les ennemis nécessaires de l'historien latin : on osait faire la part de tous les droits. En même temps l'impulsion donnée aux recherches savantes par Vespasien éveillait le scepticisme sur bien des vieilles traditions nationales. Une vigilance honorable épurait jusqu'aux monuments de l'histoire contemporaine altérés par la flatterie; et dès les premiers jours du nouveau règne, des commissaires avaient été nommés par le sénat pour soumettre les Fastes à une révision sévère [2]. L'influence de cette réaction se fait sentir dans la philosophie historique de Tacite; mais elle n'a pas modifié la forme de ses récits.

[1] Au reste, ces discours n'étaient pas les seuls que contînt le grand ouvrage de Salluste : plusieurs fragments le démontrent avec évidence, I, n. 80; III, n. 88, 89, éd. Dübner, dans le Salluste latin de Panckoucke. Notre *Conciones poeticæ* n'est guère moins ancien, s'il est vrai que saint Augustin apprit chez le rhéteur, dans un recueil particulier, les discours de l'Énéide (*Confess.* I, 17. Cf. *Serv. ad Æn.* X, 7). On pourrait aussi retrouver l'origine du *Conciones græcæ* dans les écoles anciennes : on en a certainement un exemple dans un *titre* de la grande compilation de Constantin Porphyrogénète (Voy. A. Mai, *Scriptorum veterum nova collectio*, t. II, p. 86, 141, 159, 173 sq., 188): Περὶ Δημηγοριῶν. Peut-être aussi lorsque Suidas cite parmi les ouvrages de l'historien Philistus des Δημηγορίαι, il prend un recueil du même genre pour un ouvrage distinct et original. — [2] Voy. Le Clerc, *des Journaux chez les Romains*, etc., p. 112-116 et *passim*.

Comme Tite-Live, comme Salluste, il donne volontiers ses discours pour des résumés; mais quelquefois aussi il paraît prétendre à une plus rigoureuse exactitude [1]; et cependant il ne donne peut-être pas une seule harangue qu'il n'ait soigneusement arrangée et comme traduite dans son propre génie, selon l'heureuse expression d'un homme de goût [2]. Nous avons même un curieux exemple de ces sortes de traductions. On connaît les deux tables de Lyon [3], où se lit une moitié du discours de Claude au sénat en faveur des Éduens, échantillon de l'éloquence d'un empereur érudit et pédant, qui certes n'abusait pas des services de son secrétaire. Au lieu de mettre en relief le caractère si original de Claude, Tacite, fidèle à ses habitudes, compose pour la circonstance un discours si différent de l'original, qu'on a pu, sans invraisemblance, supposer que le discours conservé à Lyon n'est pas celui dont les Annales de Tacite nous offrent l'analyse [4]. Il est donc bien difficile de croire, avec un critique moderne [5], que les discours d'Othon, qu'on lit dans Tacite, soient dus à l'orateur Trachalus, parce que Tacite lui-même nous apprend que ce dernier passait à Rome pour l'auteur de toutes les harangues prononcées par l'empereur son ami [6].

Ainsi, au siècle de Trajan, on admettait encore ces ornements factices que le génie pouvait employer avec

[1] *Annal.* IV, 34, 39, etc. VI, 6; XV, 67, citations presque textuelles. Cf. Krause, *de Font. Suet.* p. 5.—[2] Barthélemy, dans les *Mémoires de l'Académ. des inscr.*, t. XXVIII, p. 579.—[3] Elles ont été récemment publiées et commentées avec beaucoup de soin par M. C. Zell, dans un programme de l'Université de Fribourg en Brisgau, 1833, in-4°.—[4] Le P. Ménestrier, *Hist. consulaire* de Lyon. —[5] Mémoires de l'Académie des inscr. et belles-lettres, t. VII, nouv. série. On peut comparer le mémoire de Mongez, au t. V de la même série, et celui de l'abbé Vertot, au t. III de l'ancienne. — [6] Tacite, *Hist.* I, 90 : « ... In rebus urbanis Galerii Trachali ingenio Othonem uti credebatur. Et erant qui genus ipsum orandi noscerent, crebro fori usu celebre et ad implendas populi aures latum et sonans. » Cf. Meyer, *Orat. Rom. fragm.* p. 592, éd. 1842.

bonheur, mais dont les écrivains médiocres ont abusé jusqu'au ridicule.

Pour nous, élevés à une école plus sévère, la perfection même de ces petits chefs-d'œuvre dont les maîtres ont orné leurs ouvrages, ne nous fait pas entièrement oublier que nous les devons presque tous à un mensonge. Sous l'art infini qui en a mesuré les périodes, nous cherchons avec une curiosité maligne des erreurs ou des invraisemblances; nous croyons saisir, jusque dans la finesse de la composition, des souvenirs de l'école, des traces de l'esprit sophistique. Ainsi considérée, la narration des grands historiens a perdu pour nous bien des charmes. Il faudrait savoir s'arrêter sur le penchant d'un excès, et ne pas demander aux anciens plus que cette savante harmonie des beautés littéraires que réalisent Thucydide et Tacite. La vérité, comme nous l'entendons aujourd'hui, ne devait triompher chez eux qu'au moment où s'éteignait l'art d'écrire. Suétone, les rédacteurs de l'*Histoire Auguste*, quelques annalistes byzantins, sont plus naïvement exacts que Thucydide et Tacite; mais sont-ce là de véritables historiens?

# II.

## RECHERCHES NOUVELLES SUR L'HISTOIRE DES INSTITUTIONS MUNICIPALES CHEZ LES ROMAINS.

### LES AUGUSTALES.

Les historiens de la république romaine ne nous offrent sur la constitution des municipes que des renseignements vagues et incomplets. Les historiens de l'empire ne sont guère plus explicites à cet égard; et lorsqu'au quatrième siècle de notre ère, le Digeste et les Codes nous présentent la *curie* comme un système régulier d'oppression financière, sévèrement maintenu par le pouvoir au profit du pouvoir, on se demande par quelles révolutions les libertés municipales sont ainsi venues s'anéantir sous cette inflexible servitude[1]. On sent bien que l'Italie, que la Gaule, que l'Espagne, même vaincues par les armées de Rome, n'ont pu subir d'un seul coup et sans transition le poids d'un pareil joug. Entre les mille petits traités qui réglèrent les rapports des villes soumises avec la république victorieuse, et l'organisation uniforme et oppressive du municipe impérial, entre la *Loi municipale* de Jules César et les constitutions de Théodose ou de Justinien, il y a évidemment une vaste lacune. Tout ce qui peut servir à

[1] Voy. M. Guizot, *Essais sur l'histoire de France*, c. I.

la combler mérite au plus haut point l'attention de ceux qui veulent approfondir les origines des sociétés modernes. Telle est précisément, à nos yeux, l'importance des documents que nous allons rapporter ou résumer dans cet appendice, pour offrir ici un exemple des ressources que l'archéologie peut prêter à l'histoire.

La question des Augustales n'est pas agitée ici pour la première fois. Plusieurs savants l'ont examinée avant nous, entre autres le cardinal Noris, Morcelli, G. Marini, et tout récemment M. Orelli [1], qui, sans doute, l'eussent résolue d'une manière définitive, s'ils eussent embrassé dans leurs recherches tous les documents nécessaires, et entrepris ces recherches avec un esprit libre de toute préoccupation.

C'est ce que nous essayerons de faire, après avoir ainsi rendu brièvement mais sincèrement justice à des maîtres éminents qui nous ont ouvert le chemin, et dont nous venons à la fois étendre et rectifier les découvertes.

Pour simplifier notre tâche et celle du lecteur, on nous permettra d'exposer, sans discussion, autant qu'il se pourra, les résultats d'une longue étude : l'évidence devra sortir de l'ordre seul et de la valeur de nos preuves.

### § 1. — Anciennes divisions municipales de Rome. — Ancien culte des dieux Lares.

On sait que Rome était déjà divisée sous la république

[1] Noris, dans les *Cenotaphia Pisana* (1681); Marini, *Lettera al signor Gattana sopra un'ara antica*, dans le *Museo Pio Clementino* de Visconti, t. IV, p. 93; Morcelli, *de Stilo inscr. lat.*, t. I, p. 17 sqq. Cf. p. 53; sur les onze articles qui résument l'opinion de l'auteur, le 1er, le 2e et le 8e contiennent des erreurs qui dominent toute la matière; les autres articles se retrouveront en substance dans le résumé de nos propres recherches. Orelli, *Inscr. lat.*, t. II, p. 197 et *passim*. Nous ne citons ici que les discussions principales sur ce sujet.

en régions et en quartiers; que des jeux accompagnés de sacrifices se célébraient tous les ans dans les *compita* ou carrefours, où s'élevaient des chapelles, des autels consacrés aux *dieux Lares*, à la *mère des dieux Lares*, *Stata Mater*, qu'on pourrait appeler la Vesta du pauvre peuple [1]. Ces jeux étaient les *Compitalia*, *ludi Compitales* ou *Compitalicii*; un ancien calendrier les mentionne au premier jour de mai [2]. Cicéron paraît les rapporter aux calendes de janvier; peut-être ces deux dates sont également vraies, mais relatives à deux célébrations différentes de la même fête. Ce qui est certain, c'est que les *Compitalia* figuraient comme les *féries latines* parmi les *feriæ conceptivæ*, dont la célébration, nécessairement annuelle, était attribuée à tel ou tel jour de l'année par les magistrats ou les pontifes. On les faisait présider par les quarteniers (*magistri vicorum*), et quelquefois peut-être par les chefs de corporations autorisées (*magistri collegiorum*). Tour à tour suspendus et rétablis pendant les troubles civils, les *ludi Compitales* reparaissent dans les fêtes qui suivirent la victoire d'Actium et la réduction de l'Égypte en province romaine. On connaît ces vers de Virgile :

> ... Cæsar, triplici invectus romana triumpho
> Mœnia, Dis Italis votum immortale sacrabat,
> Maxima ter centum totam delubra per Urbem.
> Lætitia ludisque viæ plausuque fremebant [3].

[1] Voy. Caton, *de Re Rustica*, 143; Festus, aux mots *Donaticæ coronæ* et *Stata Mater*; Tite-Live, XXXIV, 17, passage dans lequel Mariui soupçonne avec raison quelque anachronisme; Varron, *de Re Rustica*, III, 25; Asconius, *in Cicer. Pison.* 4, p. 7, et *in Cornel.* p. 75, éd. Orelli; Denys d'Halicarnasse, *Antiq. rom.* IV, 14; Dion Cassius, 38, 13, 14; Marini, *Atti dei fratelli Arvali*, tav. XLIII (et dans Orelli, *Inscr. latin.* n. 961); Ovide, *Fasti*, II, 610; Arnobe, *Adv. gentes.*, III, p. 124, éd. 1651; Ev. Otto, *de Diis vialibus*, c. IX. — [2] Dans Orelli, *Inscr. lat.*, t. II, p. 391 et 411. Cf. Cicéron, *ad Att.* II, 3; VII, 7; *in Pison* 8; Aulu-Gelle, X, 24; Macrobe, *Sat.* I, 4, 7 et 16; Festus, au mot *Quinquatrus*; Bothe, *Poetar. scenic. lat. fragm.* pars II, p. 210 et 262.—[3] Virgile, *Énéide*, VIII, 714, et Servius sur ce passage. Cf.

Dès lors la flatterie commence à mêler le nom du prince à celui des dieux honorés dans ces fêtes populaires. L'an 726, Octave reçoit du sénat le nom d'*Auguste*[1], et l'on peut sans invraisemblance rapporter à cette époque quelques-unes des dédicaces *Laribus Augustis* si fréquentes sur les marbres. Mais, après la mort de Lépidus, en 741, et le passage du souverain pontificat aux mains d'Octave, nous trouvons des renseignements précis sur cette espèce de culte indirect qui associait aux vieilles divinités du Latium la divinité de César, éludant ainsi la répugnance que ce prince montra toujours à se voir adorer comme un immortel dans la capitale du monde [2]; nous voyons naître une réforme à la fois religieuse et municipale, qui, partant de Rome, doit bientôt embrasser la moitié du monde soumis aux Romains.

### § 2. — Nouvelle division municipale de Rome.

Dion Cassius écrit sous la date de 746 : « Les quartiers « de Rome furent confiés à des administrateurs (στενώπαρ- « χοι) gens du peuple, qui pouvaient, en certains jours de « l'année, prendre la robe de magistrat, et se faire accom- « pagner de deux licteurs dans la circonscription de leurs « quartiers respectifs. On mit aussi sous leurs ordres les « esclaves attachés aux édiles pour la répression des incen- « dies. Les quatorze régions de la ville furent partagées « au sort entre ces magistrats, les tribuns et les préteurs, « et ce régime dure encore. » Suétone, plus précis, aux dates près : « Auguste divisa la ville en régions et en quar-

Dion Cassius, 51, 19; Horace, *Od.*, IV, 5, v. 33; *Epist.* II, 1, v. 16. — [1] Voy. Dion Cassius, 53, 16. Cf. Censorinus, *de Die natali*, c. 21. — [2] Voy. Horace, *l. c.*, et les interprètes sur ces passages. Cf. Eckhel, *Doctr. num. vet.*, t. II, p. 465; t. IV, p. 436.

« tiers (*in regiones vicosque*); et il établit que les régions « seraient soumises à un *magistrat* désigné par le sort, « les quartiers à des *magistri*, hommes du peuple, choisis « dans le voisinage. Pour la répression des incendies, il « imagina un service de nuit et un corps de vigiles [1]. »

Ces deux témoignages diffèrent sur deux points qu'il faut éclaircir.

1° Sur la manière dont les *magistri vicorum* étaient désignés. Dion semble dire [2] qu'ils l'étaient par le sort, comme les préteurs et les tribuns préposés aux régions. Suétone distingue nettement et avec raison, je crois. En effet, les préteurs et les tribuns, en général les magistrats de Rome, formaient une classe dans laquelle on pouvait, sans inconvénient, laisser au sort le choix des personnes. De tout temps, sous la république, les provinces étaient tirées au sort entre les consuls et les préteurs sortant de charge. Mais tirer au sort *e plebe* (ἐκ τοῦ δήμου, Dion Cassius) les *magistri vicorum*, n'était-ce pas évidemment s'exposer aux choix les plus ridicules et les plus dangereux? Les chefs de quartiers étaient donc nommés par une autorité supérieure, soit celle des chefs de régions, soit celle du préfet de la ville ou de l'empereur lui-même.

2° Ces esclaves attachés aux édiles et commis à la diligence des chefs de quartier, suivant Dion Cassius, pour la répression des incendies, sont-ils les mêmes que ces *vigiles* chargés, selon Suétone, d'un service de nuit? Dion Cassius va nous aider à répondre, en nous fournissant une date que Suétone a négligée, suivant son usage. Dion nous apprend qu'en 758 l'empereur, pour remédier

[1] Dion Cassius, 55, 8. Suétone, *Aug.* c. 30. Cf. Nardini, *Roma antica*, II, 4, où, citant le passage de Suétone, il ajoute, aux mots *vicosque*, les mots *supra mille*, sans indiquer l'origine de cette addition. Nous en reparlerons plus bas. — [2] Le texte en effet présente, dans ce passage, quelque incertitude.

aux ravages souvent renouvelés des incendies, constitua, d'abord provisoirement, sept corps de troupes commandés par un chevalier, et entre lesquels il partagea la surveillance des quatorze régions; puis, qu'ayant reconnu la nécessité de cette nouvelle milice, il la conserva [1]. En effet, les monuments en attestent l'existence plusieurs siècles après. C'est donc à cette seconde fondation que doit se rapporter le texte de Suétone. Le premier essai [2] indiqué par le premier texte de Dion Cassius n'ayant pas suffi à la répression des incendies qui dévastaient Rome, Auguste y pourvut par une institution plus spéciale, plus efficace, et qui a mérité de survivre à son fondateur.

Quant au costume de magistrats (ἐσθὴς ἀρχική) que Dion accorde aux quarteniers, c'est évidemment la *prætexta* qu'ils portaient déjà sous la république, pendant la célébration des *Compitalia*, comme le prouvent Cicéron et Tite-Live, cités plus haut. Reste le privilége d'avoir deux licteurs en certaines occasions, privilége qui se rapporte sans doute aux mêmes jours de l'année, et qu'on peut admettre comme très-vraisemblable, sur le seul témoignage de l'historien grec.

Maintenant, s'il y avait quatorze régions et autant de chefs à la tête de ces arrondissements de l'ancienne Rome, combien y avait-il de *vici?* combien de *magistri vicorum?* Pline va répondre à la première question; les monuments répondront à la seconde.

Selon Pline [3], Rome avait, du temps de Vespasien,

[1] Dion Cassius, 55, 26, admirablement commenté, à l'aide des textes épigraphiques, par Olaüs Kellermann, *Vigilum romanorum latercula duo*, Rome, 1835, in-folio. — [2] On aperçoit des traces d'essais antérieurs dans Appien, *Bell. civ.* V, 132, et Velléius, II, 91. — [3] Pline, *Hist. nat.* III, 59, où plusieurs manuscrits donnent *compita earum*, au lieu de *compita Larum*. Cf. Hagenbuch dans Orelli, *Inscr. lat.* n. 3959. Gruter, 179, 3. Il y a aussi sur le chiffre des *compita* quelques variantes de peu d'im-

265 quartiers; et ce nombre est assez bien confirmé par ce que nous apprennent les auteurs d'anciennes descriptions de Rome, connus sous le nom de *Régionnaires*. A travers toutes les variantes que nous offrent Rufus (incomplet pour les cinq dernières régions), P. Victor et le *Curiosus urbis Romæ*, on retrouve toujours un total qui dépasse deux cents. La même induction peut se tirer d'une longue dédicace adressée à l'empereur Hadrien [1] par les magistrats municipaux des quatorze régions, et vulgairement désignée par le nom de *Base Capitoline*. Cinq régions seulement figurent sur ce monument avec les noms de leurs quartiers, et ceux de leurs magistrats de premier ou de second ordre. La moyenne fournie par cette liste conduit également à un total de plus de deux cents quartiers pour les quatorze régions.

Mais ces divers textes nous apprennent d'autres détails importants: d'abord, en ce qui concerne les chefs de régions. Sur la Base Capitoline, les cinq *curatores* (c'est ainsi qu'elle les nomme) sont assistés chacun d'un *denunciator*, espèce d'aide de camp civil dont ne parlent ni Suétone ni Dion Cassius; et, tandis que parmi les cinq *denunciatores* il se trouve un ingénu, les cinq curateurs sont tous des affranchis. Les curateurs ne sont donc pas précisément ces magistrats élus par le sort parmi les préteurs et les tribuns; ce n'étaient en quelque sorte que les intendants choisis dans le peuple même par le tribun, le questeur ou le préteur, auquel chaque région était échue [2]. Aussi, dans la formule de la dédicace à l'empe-

portance. Cf. Muratori, *Thes. inscr.* p. 2126-2134; Mommsen, *de Collegiis et sodal. rom.* p. 74 sq.— [1] Gruter, p. 249 et suiv. On la retrouve abrégée dans Orelli, n. 5. Les cinq régions détaillées sur cette Base sont la 1re, la 10e, la 12e, la 13e et la 14e, et il ne paraît pas que les autres y aient jamais été inscrites. —[2] *Prætor cui hæc regio sorte obvenerit*, dit précisément une inscription du

reur, les *curatores* et les *denunciatores* ne se sont pas distingués par leurs titres, mais ils sont compris sous une dénomination générale avec les chefs de quartier.

IMP. CÆSARI. — TRAIANO HADRIANO. — MAGISTRI VICORVM VRBIS REGIONVM XIIII.

Ce qui prouve encore qu'ils appartenaient à la même classe du peuple, et que leur chef supérieur, tribun, préteur ou questeur, n'était pour rien dans cet humble hommage à César. Ces grands dignitaires de l'empire n'avaient donc, sur les régions de Rome, qu'une haute surveillance, sans titre spécial. Marc-Aurèle, le premier, régularisa cette surveillance, en y attachant d'ailleurs un droit de juridiction positive, qu'Alexandre Sévère confia plus tard à quatorze consulaires [1].

Il y aurait ainsi une grave confusion dans Rufus et P. Victor, si, en attribuant, comme ils le font, à chaque région deux *curatores* et deux *denunciatores*, ces auteurs avaient mis sur la même ligne le magistrat chargé de la haute surveillance, et le plébéien auquel était commise l'administration active des régions. Mais il est plus probable qu'à l'époque où ces auteurs rédigeaient leur manuel, véritable *Indicateur des rues de Rome*, comme nous avons des *Indicateurs des rues de Paris;* le nombre des curateurs avait doublé comme celui de leurs officiers, et que le nom du magistrat supérieur était omis d'ordinaire, ce magistrat ayant d'ailleurs une dignité indépen-

temps de Néron. Gruter, 61, 3 (dans Orelli, n. 736). Cf. Grut. 1017, 4 : *Permissu T. Catii Catullini Sesti Secundi pr[ætoris] urb. reg. XIII.* Donius, *Inscr. ant.* I, 137 : *Permissu Ti. Allieni Sicini qu[æstoris].* Fabretti, p. 103, n. 241 : [*Jussu* ou *permissu*] *Pollionis trib. pleb.* (règne de Trajan). Fabretti, p. 672, n. 8, et Donati, 67, 3 : *Jussu pr[ætoris].* Orelli, n. 782 : *Permissu C. Cassi Interamnani Pisibani Prisci prætoris.* Dans ces divers monuments ce sont des *magistri vici* qui obtiennent la permission du magistrat nommé. Cf. Grut. 448, 7. — [1] Capitolin, *Marc.* c. 11; Lampride, *Alex. Sev.* c. 32.

dante de la charge qui l'attachait à telle ou telle région.

Quoi qu'il en soit de cette question accessoire, le témoignage des Régionnaires et celui de la Base Capitoline s'accordent sur le nombre et la condition des chefs de quartiers.

Partout le nombre des *magistri* est quadruple de celui des quartiers. Il y avait donc quatre *magistri* par *vicus*, total, 1,060 *magistri* pour les 265 *vici*. Leur condition est bien celle que nous ont indiquée plus haut nos deux historiens; elle n'est pas cependant la plus humble parmi le peuple; ce sont presque toujours des affranchis, très-rarement des esclaves [1]. Mais comme les *magistri fontium*, dont on trouve également de fréquentes mentions sur les marbres [2], ils ont sous leurs ordres un nombre égal de *ministri*, toujours choisis dans la classe des esclaves, et compris néanmoins, malgré la bassesse de leur état, dans l'organisation officielle de cette hiérarchie municipale, puisqu'ils figurent après les *magistri*, et quelquefois seuls, sur un certain nombre de monuments [3]; puisque, comme les *magistri*, ils ont le privilége d'être appelés deux et trois fois aux mêmes fonctions [4].

Les maîtres et les esclaves constituent un véritable collége qui a ses *fastes* et son *album* comme tant d'autres corporations [5]. Ils se désignent eux-mêmes sur les monu-

[1] Orelli, n. 2425, inscription de l'an de Rome 754. (Cf. Hagenbuch, dans Orelli, n. 1659; Schol. ad Horat. *Serm.* II, 3, v. 281.) Le texte en est peut-être incomplet. Les deux premiers noms (noms d'affranchis) seulement semblent désigner des *magistri*, les deux derniers (noms d'esclaves) des *ministri*. Cf. Fabretti, p. 465, n. 99, inscription où l'on trouve ainsi un *magister* avec son *minister*.—[2] Voyez, par exemple, Gruter, 179, 6; 180, 1; Reinesius, p. 227 et 246; Fabretti, *de Aquæd.* p. 163; *Syntagma de col. Traj.* p. 174. Cf. Front., *de Aquæd.* § 4 et 97. —[3] Gruter, 107, 1; Fabretti, p. 465, n. 96, 97; Orelli, n. 2464, 2467, 5018. —[4] De là sur les marbres: *magistri* ou *ministri*, *iterum*, *tertium*. Fabretti, p. 465, n. 98; p. 352, n. 495 sq.; Orelli, n. 58, 1645, 2465, 5018, 5028. Voyez surtout Donius, I, 97.—[5] Voy. des fragments de registres et de fastes munici-

ments par une date comptée à partir de la fondation de leur collége; et toutes les fois qu'au chiffre se trouvent joints les noms des consuls, ces noms se rapportent naturellement à la date indiquée par Dion Cassius. Nous allons réunir ici tous les exemples que nous avons pu rencontrer de cette notation particulière.

MAGISTRI ANNI. I. Consulat d'Antistius et de Lælius Balbus (c'est précisément l'an 747 de Rome). Orelli, n° 1386. Cf. Muratori, 295, 2.

II. Orelli, n° 1388; Marini, *Iscr. Alb.*, p. 9.

V. Gruter, 54, 1. Cf. 106, 7, où l'année ne se trouve marquée que par le nom des consuls.

VI. Gruter, 36, 7.

XVIII. Orelli, n° 18.

XI et XIX. Donius, I, 97 (c'est un exemple de *magistri* appelés deux fois aux mêmes fonctions).

XXXI. Fabretti, p. 465, n° 98; Donius, IV, 44; Orelli, 1574.

L. Orelli, n° 1387; Fea, *Miscellanea*, p. 149.

LXXXXII. Gruter, 106, 6.

LXXXXIX. Donius, II, 5 (inscription mutilée, mais où l'on restitue avec certitude le signe de l'année d'après les noms des consuls Torquatus Asprénas et Sergius Paullus [1]).

paux dans Reinesius, X, 3, p. 597; Muratori, 294, 1 (monument contemporain d'Auguste). — [1] Elle contient en outre deux noms complets et deux noms incomplets de *curatores*. C'est jusqu'ici, après la Base Capitoline, le seul monument épigraphique où j'aie lu ce titre de *curator*, appliqué aux administrateurs des régions de Rome. Tous les autres *curatores* sont ordinairement distingués par l'addition d'un mot qui rappelle leurs fonctions spéciales, *curator viarum*, *alvei Tiberis*, *operum publicorum*, etc. Dans une inscription de Gruter (41, 7), un boulanger de la quatorzième région se donne le titre de

MAGISTRI ANNI. CIV. Donius, I, 137 (inscription mutilée, mais où la date se restitue avec la même certitude).
CVII. Orelli, n° 782.
CXXI. Fabretti, p. 103, n° 241 [1].

On voit que la première année de cette ère, qui paraît être restée inconnue aux chronologistes modernes, suit immédiatement celle où Dion place la création de la nouvelle municipalité romaine. L'historien grec est donc ici en parfait accord avec les monuments, car le système administratif fondé en 746 a pu exiger plusieurs mois de travail préparatoire; et ainsi les premiers magistrats nommés, en vertu des règlements d'Auguste, ne seront entrés en charge que l'année suivante [2].

Mais il est temps de considérer cette institution sous un autre point de vue.

### § 3. — Restauration du culte des dieux Lares à Rome.

Les deux premiers monuments que nous rencontrons dans les fastes des *magistri*, et celui de l'an L, sont des dédicaces à *Stata Mater*, ou à la mère des dieux Lares; celui de l'an CVII est une dédicace *Laribus Augustis et geniis Cæsarum;* un autre monument, de l'an 754 de

*curator vici quadrati :* c'est probablement une façon de relever ses fonctions de *magister*, mais qui confirme notre observation sur la condition des *curatores*. On trouve hors de Rome un exemple semblable de l'emploi du mot *curator*. Mur. 83, 3; Or., n. 1754. Cf. Marini, *Atti*, p. 31, 692, 699. — [1] Il est difficile de concilier les deux indices chronologiques que renferme cette inscription, peut-être corrompue. Au reste, avertissons par un exemple (Gruter, 481, 10) que l'âge d'un *magister* peut être quelquefois confondu avec l'année où il exerça cette fonction. C'est une méprise contre laquelle nous avons dû nous tenir en garde. — [2] Voyez plus haut, p. 295.

Rome, contient la consécration des statues des *Lares Augusti* par quatre *magistri* [1]. Plusieurs autres dédicaces du même genre, et sans date, portent également *Laribus Augustis* [2]. L'une de ces dernières est faite par quatre *magistri reg. I, vico III ararum*, sur l'ordre d'un préteur [3]. Ne reconnaît-on pas aussitôt l'ancien culte des dieux Lares, qui se confond avec celui de l'empereur dans les attributions à la fois municipales et religieuses des *magistri vicorum*, sous la tutelle des magistrats tirés au sort pour l'administration des quatorze régions? La réforme de l'an 746 avait donc un double caractère: elle restaurait le culte des dieux Lares, et l'associait, comme sous l'ancienne république, aux fonctions des chefs de quartiers. Le caractère religieux de cette réforme montre en même temps qu'elle se place très-bien après la mort de Lépidus, époque où Auguste s'occupa plus directement des affaires de la religion. Les témoignages d'Ovide et de Suétone viennent à propos confirmer ici l'autorité déjà bien explicite des monuments. Parmi les fondations d'Auguste, souverain pontife, Suétone signale deux fêtes annuelles des dieux Lares, dont l'une avait lieu au printemps, l'autre en été : *Compitales Lares ornari bis anno instituit, vernis floribus et æstivis.* Ovide le commente en vers dans ses *Fastes* [4] :

Præstitibus Maiæ Laribus videre kalendæ
Aram constitui signaque parva Deum.
Vota erat illa quidem Curibus; sed multa vetustas
Destruit, et saxo longa senecta nocet.

[1] Orelli, n. 2425. C'est l'inscription dont nous avons parlé plus haut, p. 365, note 1. — [2] Orelli, n. 1658 sqq., et 3220. Gruter, 106, 6, 7. Fabretti, p. 678, n. 18. — [3] Fabretti, p. 672, n. 8. Comparez plus haut les exemples cités, p. 364. — [4] Suétone, *Aug.* 31. Ovide, *Fastes*, V, 129 sqq. Cf. Plutarque, *Quest. rom.* 51; Pline, *Hist. nat.* XXI, 3; Festus, au mot *Donaticæ coronæ*; deux bas-reliefs dans Visconti, *Mus. Pio Clem.* IV, 93; Gruter, 106, 7; et plus bas, p. 410, note.

Causa tamen positi fuerat cognominis illis,
Quod præstant oculis omnia tuta suis.
Stant quoque pro nobis et præsunt mœnibus Urbis,
Et sunt præsentes auxiliumque ferunt.
At canis ante pedes, saxo fabricatus eodem,
Stabat. Quæ standi cum Lare causa fuit?
Servat uterque domum, domino quoque fidus uterque.
Compita grata deo, compita grata cani.
Exagitant et Lar et turba Diania fures;
Pervigilantque Lares, pervigilantque canes.
Bina gemellorum quærebam signa deorum
Viribus annosæ facta caduca moræ.
*Mille Lares geniumque ducis qui tradidit illos*
*Urbs habet, et vici numina trina colunt.*
Quo feror? Augustus mensis mihi carminis hujus
Jus habet.....

Ainsi, le poëte cherchait dans Rome les anciennes statues des dieux Lares, avec le chien fidèle ordinairement couché à leurs pieds; et, au lieu de ces statues vénérables dans leur caducité, il trouve à Rome mille dieux Lares, dans chaque quartier trois divinités, les deux Lares, et le génie du prince qui a donné à Rome ces divinités protectrices. Enfin il s'arrête au moment de louer Auguste; le mois d'août (qu'il n'a jamais écrit) lui en réserve une occasion plus légitime.

Pour commencer par la fin de ce curieux commentaire, la fête des *Lares* avait donc deux fois place dans le calendrier romain, une fois au mois de mai, c'est-à-dire au printemps; une autre fois au mois d'août, en été: c'est bien ce qu'indiquait Suétone: *bis anno—vernis floribus et æstivis.*

Les trois divinités adorées dans chaque *vicus* sont d'abord deux Lares, et ensuite le génie de César, qu'on trouve en effet associé à ces petits dieux dans une foule d'inscriptions contemporaines ou plus récentes; et cela avec des variantes de flatteries dont nous négligeons le

détail [1]. Les chapelles où sont réunies ces trois statues sont les *ædiculæ* que, dans les Régionnaires, on trouve précisément en nombre égal à celui des quartiers; 265 chapelles, à trois statues par chapelle, font un total de 795, que le poëte arrondit pour le faire entrer dans son vers [2]. Virgile avait déjà dit *tercentum delubra*, par une hyperbole aussi excusable. Enfin, le *dux* qui a doté Rome de tous ces monuments, c'est Auguste, souverain pontife, qui vient de donner son nom au mois *Sextilis* [3]. Ceci nous conduit à expliquer une dernière formule qu'on trouve plusieurs fois dans les dédicaces aux dieux Lares, et dont jusqu'ici le sens était demeuré fort obscur.

A la suite des noms de *magistri*, se lit sur quelques monuments : *qui primi kalendis Augustis magisterium inierunt;* et à la suite des noms de *ministri, qui primi kalendis Augustis ministerium inierunt*, ou simplement, dans les deux cas, *qui primi inierunt* [4]. Or, aucun de ces monuments ne portant une date certaine, on peut admettre que des fonctionnaires qui y sont nommés sont en effet les premiers qui entrèrent en exercice l'an de Rome 747. Que si l'on découvrait un monument qui offrît la même particularité avec une date postérieure à 747, il serait facile d'en conclure qu'une partie des chefs de

[1] Orelli, n. 1434, 1659, 1661, 1667, 3220, 3796, etc. — [2] Ce nombre peut aussi expliquer l'interpolation signalée plus haut, p. 361, note, dans le texte de Suétone, si toutefois on n'aime pas mieux croire que l'auteur, quel qu'il soit, de cette addition a confondu deux sens du mot *vicus* (*quartier* et *rue*). — [3] U. C. 745. Voy. Latini sermonis vetustioris reliquiæ, p. 333. Cette date, attribuée par Dion Cassius au sénatus-consulte que Macrobe nous a conservé, trouve ainsi une confirmation utile dans les faits que nous venons de résumer. — [4] Marini ap. Visconti, *Mus. Pio Clem.* IV, p. 93. Orelli, n. 1658, 1659, 3220; Fabretti, p. 465, n. 96, 97; 487, n. 170; Donius, I, 96. Gruter, 40, 14; 74, 2. C'est peut-être la même formule qui est résumée par l'adjectif *primus* dans une inscription d'Orelli, n. 2465. Cf. Fabretti, p. 487, n. 164; 407, n. 325; Hagenbuch dans Orelli, t. II, p. 371.

quartiers entraient en fonction au mois de janvier, et les autres au mois d'août; mais que cette dernière manière étant la plus honorable à cause du nom d'*Augustus* attaché aû mois d'août, les chefs de quartiers la mentionnaient par vanité sur leurs actes publics. En attendant, un fait reste probable : c'est que l'organisation municipale de 747 fut inaugurée au mois d'août, et mise ainsi sous l'autorité religieuse de l'empereur. Un autre fait reste certain, c'est que la principale fête des dieux Lares était célébrée au mois d'août; car ces mots d'Ovide ne peuvent avoir d'autre seus : *Augustus mensis mihi carminis hujus Jus habet.* C'était au mois d'août qu'il convenait d'honorer les dieux et le héros protecteurs de Rome.

Si maintenant on pouvait douter du double caractère civil et religieux des chefs de quartiers, une seule inscription romaine[1] lèverait à cet égard tous les doutes. Dans cette inscription, les *magistri* de l'an XI attestent qu'ils ont dédié à Hercule des poids étalons, à l'usage des habitants du quartier (*viciniæ*, ce qui rappelle l'expression de Suétone *e plebe cujusque viciniæ*). Renommés huit ans plus tard, les mêmes fonctionnaires veillaient à la conservation des poids qu'ils avaient jadis consacrés, *idem tuentur anno* XIX. Les inscriptions nous ont gardé d'autres preuves de la sollicitude du gouvernement romain pour ces garanties de l'ordre et de la bonne foi dans les

[1] Voy. Fabretti, pag. 528, n. 379. Donius, 1, 97. Orelli, n. 1530 : *Sacrum Hercul*[i] *mag. vici anni XI A. A. Marcii Athenodor. lib. Hilarus et Bellon. Lucius Hermeros Æquitas magister pondera auraria et argentaria viciniæ posuerun*[*t*]. *Idem tuentur* (ceci a été ajouté par une autre main) *anno XIX pro parte in vigul.* (sic?) *pro vicin. una cum magisr.* (sic) *contulerunt.* Plusieurs mots de cette inscription offrent des altérations qui, heureusement, ne touchent en rien aux conséquences que nous venons d'en tirer. La copie de Donius supprime *vigul. provicin.*; elle donne *mag. iter.* (*magister iterum*) pour *magister*, et, plus bas, *magistr.* pour la leçon *magisr.*, qui du reste peut bien se lire sur la pierre. Ces fautes de copie sont assez fréquentes.

relations commerciales [1]; et l'on voit par cet exemple que les attributions purement civiles des *magistri* se mêlent à leurs fonctions religieuses. Cela nous explique comment Suétone et Dion Cassius d'un côté, et de l'autre les deux scoliastes d'Horace [2], peuvent parler des mêmes fonctionnaires, les uns en leur attribuant un office tout municipal, les autres en les représentant comme de véritables prêtres des dieux Lares. Ils étaient à la fois prêtres et magistrats. Les deux historiens comme les deux interprètes d'Horace n'ont dit qu'une moitié de la vérité; les monuments seuls pouvaient nous la révéler tout entière. Continuons donc de les interroger.

La divinité à laquelle s'adresse la dernière dédicace dont nous venons de parler, est Hercule; ce qui semble nous éloigner du culte des dieux Lares. Mais d'innombrables exemples nous prouvent que le génie de César n'était pas seul associé aux Lares dans le culte public. Diane, Mars, Cérès, la Fortune et bien d'autres divinités, sont l'objet de semblables dédicaces : seulement on ajoute alors à leur nom le titre d'Auguste, comme on le trouve spécialement ajouté au nom d'Hercule dans une inscription de Rome [3], curieuse à d'autres titres, et parce qu'elle mentionne la cérémonie du *lustrum* ou de la purification, qui se faisait annuellement dans chaque quartier, sans doute par l'office du *magister vici*, à une époque déterminée

[1] Voy. Orelli, n. 1530, 3849, 3882, 4342 sqq. Fabretti, p. 528, n. 380 : *Mensuræ ad exemplar earum quæ in Capitolio sunt, auctore sanctissimo Aug. n. nobilissimo Cæs. per regiones missæ cur. D. Simonio Juliano præ. urbis. c. v.* — [2] *Ad Serm.* II, 3, 281, Porphyrion : « Ab Augusto Lares, id est, dii domestici, in compito positi sunt ; *ex libertinis sacerdotes* dati qui Augustales sunt appellati. » Acron : « Jusserat enim Augustus in compitis deos Penates constitui, ut studiosius colerentur. Erant autem libertini sacerdotes qui Augustales dicuntur. » — [3] Gruter, p. 9, 5; Orelli, n. 1712. Comparez des exemples analogues, n. 274, 346, 1435, 1448, 1462, 1542, 1544, 1598, 1662, 1667, 2171, 3437.

par le grand pontife [1]. Cette facilité à confondre le culte des grands dieux avec celui des divinités inférieures, en rapportant tous ces actes de dévotion à une pensée commune, celle du respect pour Auguste, fondateur ou restaurateur des temples, nous explique encore comment, dans les Régionnaires, chaque fois que les noms des édicules ou chapelles ont été conservés, il n'est jamais fait mention des dieux Lares. C'est évidemment que les deux statues des Lares, comme celle du génie de l'empereur, étant placées dans toutes les édicules, il n'y avait d'autre moyen de distinguer ces petits monuments, que de les marquer du nom d'une quatrième divinité [2].

Pour nous résumer sur ce point, Rome est divisée, depuis l'organisation de l'an 746, en quatorze régions et deux cent soixante-cinq quartiers, et, à cette division, se rattachent les fonctions municipales et religieuses de

14 préteurs, tribuns du peuple ou questeurs, chargés chacun de la haute administration d'une région;

14 curateurs, chargés de fonctions plus réelles et plus actives, qui, réunies à celles des quatorze magistrats précédents, ressemble-

Reporter 28

[1] Orelli, n. 1387 (dédicace par quatre *magistri* à *Stata Mater*) : *Dedicata est XVII kal. sept. lustratione.* N. 2481 : *Vici censorii lustratio erit idibus septembr.* Cf. 4132, 4433; et Siculus Flaccus, *de Colon.* p. 25, éd. Goes; Suét., *Aug* 31.—[2] Par exemple, dans Rufus, *Reg. III.—Ædiculæ VIII : Bonæ Spei, Serapidis, Sangi Fidoni* (sic), *Minervæ, Isidis, Veneris, Æsculapii, Vulcani.* Au reste, quelques-uns des noms assignés aux édicules par les régionnaires peuvent bien n'être plus ceux qu'elles portaient du temps d'Auguste; par exemple, dans la IVe région, le nom de *Lucina Valeriana.* Il en est de même des noms de *vici;* par exemple, dans la VIIe région, le *vicus Gordiani minor* ne portait sans doute pas ce nom sous Auguste.

Report. . 28 raient beaucoup aux fonctions de nos maires d'arrondissement.

14 dénonciateurs, c'est-à-dire officiers subalternes transmettant les ordres des curateurs aux

1,060 chefs de quartiers, qui eux-mêmes ont sous leurs ordres

1,060 esclaves.

Total 2,162 fonctionnaires, tous plébéiens, à l'exception des quatorze premiers [1].

Qui ne voit briller dans ce résultat la profonde politique d'Auguste, inventant, comme l'a remarqué Suétone, de nouveaux offices, pour faire participer le plus grand nombre possible de citoyens romains au maniement des affaires publiques [2]? Qui ne s'étonne en même temps que le plus consciencieux et le plus exact des historiens d'Auguste ait oublié précisément de signaler parmi tant de fondations habiles, celle qui ouvrait le plus de voies à l'ambition des citoyens de toute classe et même des esclaves? Ainsi, dans un chapitre de sa biographie d'Auguste, Suétone nous apprend en quelques mots la nouvelle division de Rome; dans un autre, la restauration du culte des dieux Lares et des jeux qui s'y rattachaient. Plus loin

[1] Je ne compte pas ici les fonctions toutes privées des affranchis que le prince a chargés des comptes des régions, *liberti a regionibus*, *decuriones a regionibus Urbis*, dont l'existence est aussi attestée par des inscriptions. Voyez Gori, *Columbarium*, n. 15-18, et 193, 194.—[2] Suétone, *Aug.* 37 : « Quoque plures partem administrandæ reipublicæ caperent, nova officia excogitavit : curam operum publicorum, viarum, aquarum, alvei Tiberis, frumenti populo dividundi, præfecturam Urbis (Cf. Dion Cassius, 52, 21; 54, 6), trium-viratum legendi senatus, et alterum recognoscendi turmas equitum, quotiescumque opus esset. »

enfin, il nous parle de la création d'un préfet de Rome qui, selon Dion Cassius, précéda de plusieurs années cette organisation. Étrange façon de mutiler et de morceler l'histoire, qui nous réduit à retrouver aujourd'hui, par de simples conjectures, la date et le caractère des plus graves événements !

### § 4. — Extension de la réforme municipale et du culte des dieux Lares dans l'Italie et dans les provinces.

Deux ans après l'époque mémorable que nous venons de signaler, sous le consulat de C. Calvisius Sabinus et de L. Passiénus Rufus, Auguste dédiait [1] aux Lares de l'État, *Laribus publicis*, un monument dont l'inscription est parvenue jusqu'à nous.

*Laribus publicis*, c'est-à-dire que les dieux Pénates, dont le culte venait d'être solennellement rétabli, ne protégeraient plus seulement le foyer du citoyen de Rome, non plus seulement la chapelle desservie par les chefs d'un quartier, non plus la ville entière, mais l'État, mais tout le monde romain. Il semble qu'en traçant cette simple et majestueuse dédicace, Auguste prévît, annonçât les développements de son institution récente.

En effet, soit qu'un édit de l'empereur ait imposé aux villes d'Italie le culte des dieux Lares, soit qu'un mouvement spontané d'imitation y ait sollicité jusqu'aux moindres municipes, on voit, du vivant même d'Auguste, se multiplier hors de Rome la magistrature et le sacerdoce

[1] Orelli, n. 1668. L'inscription dit que le monument fut élevé *ex stipe quam populus ei contulit*. C'est un usage singulier, dont Suétone aussi nous a conservé le souvenir, *Aug*. c. 57. On peut conjecturer que cette inscription provient du temple des Lares (*ædes Larum in summa Sacra via*), mentionné dans le monument d'Ancyre comme une fondation d'Auguste.

des augustales. Dès l'an 755 de Rome, nous les trouvons à Pompéi [1]; vers la même date, dans une petite ville des Falisques [2], où quatre *magistri* attestent, par une inscription, qu'ils ont fait les frais du pavage d'une route en l'honneur d'Auguste, *père de la patrie* (par conséquent après l'an 750); en 752, à Vérone [3]; enfin à Bologne et à Osimo, dans le Picenum, avant l'an 767 [4]. Sous le règne de Tibère, les augustales de Pouzzoles, constitués en véritable corporation, élèvent une statue à l'empereur pour perpétuer le souvenir de sa générosité envers quatorze villes d'Asie ruinées par un tremblement de terre [5]. On peut désormais suivre les progrès de l'institution jusqu'à la fin du troisième siècle de notre ère, d'après des monuments datés :

A Véïes, l'an de Rome 778 (de J. C., 26). Orelli, n° 4046;

A Terni, en 784 (32). Orelli, n° 689;

A Préneste, vers la même date. Orelli, n^os 1167 et 4009;

Dans un municipe dont le nom est resté inconnu, en 798 (46). Orelli, n° 1436;

A Naples, en 808 (56). Gruter, 9, 4;

A Uclès, en Espagne, sous Néron. Gruter, 237, 1;

[1] Orelli, n. 2465, 2466. Cf. 4044. J'avoue toutefois que la comparaison des divers monuments réunis et classés par M. Guarini dans ses *Fasti duumvirali della colonia di Pompeii*, m'induirait à distinguer dans cette colonie : 1° des prêtres ou flamines d'Auguste (voy. plus bas, § 6); 2° des prêtres de la *Fortuna Augusta;* 3° des augustales proprement dits. Il reste encore des études à faire sur ce sujet.— [2] *Civitas Castellana*. Grut. 107, 5; 149, 5; Orelli, n. 3310. — [3] Gruter, 107, 1, inscription où sont nommés trois *magistri* et trois *ministri*.— [4] Orelli, n. 1435. Donius, V, 80, inscription dont la date se conclut avec une grande probabilité du nom seul d'un certain *C. Octavius Aug. l.* (et non *Divi Aug. l.*).— [5] Orelli, n. 687. Au reste, on trouve à Pouzzoles des traces du culte des dieux Lares, dès l'an 732 de Rome. Orelli, n. 1670.

A Alétrium, en 836 (84). Reinesius, p. 221;

A Herculanum, avant 831 (79). Orelli, n° 610. Volum. Hercul. *Diss. Isagog.*, I, p. 59;

A Cère, en 865 (113). Orelli, n° 3787;

A Tibur, en 871 (119). Gruter, 249, 5. Orelli, n° 3933;

A Narbonne, sous Trajan et sous Hadrien. Hist. du Languedoc, *Preuves*, n° 2, et Orelli, n° 2238;

A Canusium, du temps des Antonins. Orelli, n° 2630, 3913;

A Hipponium ou Vibo Valentia, vers le même temps. Orelli, n° 3703;

A Bovilles, en 909 (157). Orelli, n° 3701;

A Léprinium, en 914 (162). Orelli, n° 4086;

A Gabies, en 920 (168). Orelli, n° 1368;

A Bovilles, en 921 (169). Orelli, n° 265;

A Suessa Pométia, en 941 (189). Orelli, n° 4047;

A Gabies, en 972 (220). Orelli, n° 3741;

A Gaëte, sous Septime Sévère. Reinesius, p. 235;

A Sestinum, sous le même règne. Muratori, 697, 4;

A Véies, vers 1008 (256). Orelli, n° 108; Cf. 3448, 3706, 3738;

A Casulum, en 1022 (270). Orelli, n° 3948;

A Ostie, en 1028 (276). Reinesius, p. 484 [1].

Dès l'origine, le sacerdoce augustale se montre en relation, dans les provinces comme dans la métropole, avec les fonctions municipales des chefs de quartiers [2]. Il s'en

[1] Un monument des environs de Spolette (Gruter, 179, 2) prouverait l'existence des augustales dans un municipe voisin de cette ville ou dans cette ville même, du temps de Constance et de Julien, s'il était démontré que les deux inscriptions que porte ce monument fussent de la même date, ce qui est incertain.—[2] On en peut dire autant des *magistri pagi*, qui répondent à nos maires de village.

détache plus tard; mais, dans toute la durée de son existence, il se recrute parmi la classe moyenne de la société. Ainsi, pour choisir quelques exemples dans le nombre immense des inscriptions relatives à ce sujet, se trouvent mentionnés comme augustales :

A Préneste et à Vérone, un grammairien. Orelli, n° 1167. Donius, V, 223;

A Padoue et à Assise, un médecin; Reinesius, p. 607; Orelli, n° 2983;

Dans une ville d'Espagne, un négociant; Reinesius, p. 620;

A Canusium, un pantomime. Orelli, n° 2630;

A Albe, un cuisinier (mais *un excellent cuisinier, coquo optimo,* dit positivement le texte authentique, ou du moins admis pour tel). Orelli, n° 4166;

A Lyon, un marchand de vases d'argent. Menestrier, *Histoire civile et consulaire de Lyon,* p. 54. Cf. Nardini, *Roma antica*, I, p. 213, éd. Nibby;

A Pouzzoles et à Narbonne, un *naviculaire.* Orelli, n^os 3241 et 4242;

A Vérone, un *calculator,* c'est-à-dire un teneur de livres ou professeur d'arithmétique élémentaire? Gruter, 376, 7.

A Rothenburg, sur le Neckar, un marchand de craie. Gruter, 112, 12;

Ailleurs, un membre de la corporation des dendrophores, un scribe, un licteur, un *viator* et un *accensus* [1],

Voyez Gruter, 26, 9; 43, 4; Orelli, n. 1495, 3793, 3796, 1386, 3116. Cf. 3959 (plus complet dans Gruter, 179, 3); Marm. Pisaur. 9, 10, 11, 32; Calpurnius, *Ecloga* IV, 125:

Ut quoque turba bono plaudat saginata magistro,
Qui facit egregios ad pervia compita ludos.

[1] Fabretti, p. 409, n. 338; Gruter, 93, 11; 356, 4, etc.

la plupart affranchis ou fils d'affranchis, quelquefois esclaves, souvent aussi gens libres de naissance [1].

Ainsi qu'à Rome, la plupart des dédicaces qui portent le nom de ces fonctionnaires sont adressées soit aux dieux Lares, soit à quelque grande divinité honorée du nom d'*Augustus* ou *Augusta* [2]. Ainsi qu'à Rome, on trouve des *ministri* mentionnés à côté des *magistri*, mais plus rarement [3]; comme les quarteniers de Rome, ils peuvent être appelés deux fois à ces fonctions [4]; seulement ce que je n'apprends nulle part, pour les magistrats de Rome, les augustales de province peuvent être nommés à perpétuité [5]. De même qu'à Rome ils dépendent de fonctionnaires supérieurs, tels que le préfet de la ville ou le tribun chargé de la surveillance d'une région, ainsi dans les colonies et les municipes ils relèvent ordinairement des duumvirs et des décurions [6]; ils ont aussi leurs fastes, s'il est vrai qu'on trouve mentionnés, dans un municipe resté inconnu, un *magister* et un *minister* de l'année LII [7]; enfin, ils sont quelquefois au nombre de quatre,

[1] Orelli, n. 3926, 3929, 3930 et *passim*. De là l'humble hommage qu'un augustale de Narbonne offre à Trajan *de sua mediocritate* (Histoire du Languedoc, *Preuves*, n. 2). On trouve aussi parmi les augustales quelques esclaves. Orelli, n. 2423, 2425. Cf. *Digest.* XLVII, 22, § 2. — [2] Orelli, n. 1654, 1655, 1679, 1689, 1719, 1660 sqq., 1288, 1405, 1436, 1495 et *passim*. Une inscription de Mayence (*Laribus compitalibus*) nous rappelle clairement les *Compitalia* de Rome. Orelli, n. 1664. Cf. 3958, 3959. — [3] Gruter, 107, 1, inscription de Vérone; Orelli, n. 1436. Ces esclaves, attachés au culte augustale, sont peut-être désignés par le mot *familia augustalis* dans une inscription d'Ostie (O. Jahn, *Specimen epigraphicum*, p. 114). — [4] Gruter, 113, 2; 245, 1; Fabretti, p. 402, n. 303; p. 408, n. 332; Orelli, n. 689, 4132. — [5] Gruter, 426, 7. Masdeu, *Histor. crit. de Esp.* VI, n. 795. — [6] Muratori, p. 203, 9; Orelli, n. 2465, 3914 et *passim*. A Ostie ils dépendaient peut-être du sénat romain, si toutefois il ne faut pas entendre *S. C.* (*senatus consultum*) par *décret municipal* dans une inscription d'Ostie. Voy. O. Jahn, *Specimen epigraphicum*, p. 114. — [7] Orelli, n. 1436, inscription empruntée à Fabretti, qui n'en a pas indiqué l'origine. On peut supposer qu'elle venait de Rome; mais il ne faudrait pas d'ailleurs s'étonner de rencontrer une

comme dans la *Civitas Castellana*, du pays des Falisques, que nous avons citée plus haut, et peut-être aussi à Tarvisium [1].

Mais ici s'arrêtent à peu près toutes les ressemblances, et dans les provinces la magistrature augustale prend un caractère particulier, et une tout autre importance que dans Rome. D'abord le nom des magistrats a un peu changé, puis leur nombre :

1° Leur nom. Ce ne sont plus des *magistri* ou *magistri vici*, mais des *magistri Larum augustorum*, ou *seviri magistri Larum augustalium*, ou simplement *magistri Larum augustalium;* ou *magistri augustales*, ou simplement *augustales*, comme les appelle le scoliaste d'Horace [2]; ou enfin *augustales æditui* [3].

2° Leur nombre. Ils sont d'abord six dans le plus grand nombre des villes, par exemple :

A Véies. Nibby, *Viaggio antiquario*, I, p. 50;
A Tibur. Gruter, 249, 5;
A Assise (tous nommés sur le marbre). Gruter, 167, 9;
A Arles (*it.*). Muratori, 1110, 1, 2;
A Rieti (*it.*). Gruter, 96, 8;
A Genève (*it.*). Orelli, n° 260;
A Vilches (*it.*). Gruter, 1075, 6;

*ère municipale* aussi peu importante. On trouverait des exemples plus puérils encore de ces vanités provinciales. Non-seulement des colonies et de grandes villes dataient leurs actes de l'année de leur fondation, comme Terni (Orelli, n. 689), Saintes (Orelli, n. 3694), Pouzzoles (Orelli, n. 3697. Cf. Hase, *Rapport sur les inscriptions d'Afrique*, p. 14); mais on voit, près de Come, des membres du collége des *Centonaires* noter une dédicace par l'année *quo curia (collegii) dedicata est*.— [1] Voy. plus haut, p. 376, note 2, et Orelli, n. 3844. —[2] Voy. plus haut, p. 374, note 2, et comparez Gruter, 432, 5. Orelli, n. 1661, 3018, 3310, 3956, 2980, 610, 4132 et *passim*. Masdeu, *Hist. crit. de Esp.* t. VI, n. 801-805. — [3] Inscriptions inédites d'Olaüs Kellermann, n. 1 (ap. O. Jahn, *Specimen epigraph.* p. 49).

A Uclés (*it.*). Gruter, 237, 1; Masdeu, *Historia critica de Espana*, t. IV, n° 792.

Ce nombre est remarquable; en effet, il distingue nettement les augustales de Rome et ceux de la province; il prévient d'ailleurs toute confusion entre les augustales et les autres magistrats soit de Rome, soit même des municipes [1].

A Rome, où il n'y avait point d'autres *quatuorvirs*, le nombre *quatre* convenait très-bien aux chefs de quartiers [2]. Dans les petites villes d'Italie, au contraire, les magistrats supérieurs sont ou des *duumvirs*, ou des *quatuorvirs*, ou des *triumvirs*, quelquefois aussi des *octovirs* ou des *duodecimvirs* [3]; de là le nombre *six*, ordinairement adopté pour les augustales en province.

Mais si les augustales n'étaient jamais moins de six ni plus de six à la fois en fonction, il paraît qu'à la sortie de leur charge ils en retenaient le titre honorifique, et for-

[1] Visconti, *Opere varie*, t. IV, tav. 37, p. 244-247, rapporte au culte des Lares un beau bas-relief représentant des *Suovetaurilia;* on verra plus bas (p. 410) comment ce nombre réfute aussi l'opinion du savant antiquaire. — [2] Voy. la *table d'Héraclée*, où M. de Savigny a reconnu la *loi municipale* de Jules César (*Latini sermonis reliquiæ*, p. 296). Il résulte de ces rapprochemens que le petit nombre d'exemples cités jusqu'ici de *sevirs augustales* à Rome ne saurait faire autorité, et que sans doute les inscriptions qui nous les fournissent sont ou entièrement apocryphes ou interpolées, ou corrompues. Ce n'est pas ici le lieu de les discuter en détail. Voy. Gruter, 45, 6; 56, 1; 57, 1. Mural. 711, 3. Au reste, on a pu trouver à Rome des épitaphes de *sevirs* provinciaux morts dans cette ville. Si l'on rencontre quelquefois des *quatuorvirs* augustales, comme dans Gruter, 59, 10; Donati, 86, 3, ou des *seviri augustales juri dicundo*, comme dans Gruter, 421, 7; 385, 6 (Histoire du Languedoc, *Preuves*, n. 65), on peut à bon droit soupçonner des erreurs de copistes. M. Orelli, dans un excellent chapitre de sa collection (XVI, § 12), a signalé ce genre d'erreurs, et quelques autres dont il faut se méfier dans l'étude des textes épigraphiques. Cf. n. 3843. — [3] Les *octovirs augustales* sont aussi incertains que les *quatuorvirs* et les *triumvirs augustales*. Voy. Orelli, n. 3963 et suiv., fin du chapitre cité plus haut.

maient ainsi un corps désigné tour à tour sous le nom de:

*Ordo augustalium*, comme à Préneste. Orelli, n° 1197;

*Corpus augustalium*, comme à Pétélia, en Lucanie. Orelli, n° 3678; et à Sénia, en Dalmatie. Gruter, 372, 7.

*Collegium augustalium*, comme à Bude. Orelli, n° 3953; Cf. n° 2386, et Marini, *Atti*, p. 373.

*Seviri corporati* ou *seviri augustales corporati*, comme à Nîmes. Hist. du Languedoc, *Preuves*, n°s 57, 68;

*Ordo sevirum* (ou *sexvirum*), comme à Antinum, dans le pays des Marses. Orelli, n° 3940;

*Ordo seviralis*, comme à Suasa. Gruter, 320, 12; Muratori, 168, 6;

*Ordo seviralium*, comme à Sentinum. Orelli, n° 3229 [1];

*Seviri augustales socii* ou *seviri socii*, comme à Brescia. Orelli, n°s 3913, 3927. Cf. Fabretti, p. 409, n° 342; Donati, 90, 5;

*Seviri*, comme à Alétrium. Gruter, 422, 3;

*Seviri augustales* et *ordo augustalium*, comme à Ostie. O. Jahn, *Specimen epigraphicum*, p. 114;

*Augustales*, comme à Pétélia et à Pouzzoles. Orelli, n°s 687 et 3939;

*Augustalicii*, comme à Cellénium, près de Viterbe. Muratori, 2026, 6.

Ce corps se distingue nettement des nombreuses corporations d'ouvriers *dendrophores*, *centonaires* et autres, sur lesquels les inscriptions nous fournissent tant de dé-

[1] On trouve encore dans une inscription espagnole (Masdeu, *l. c.* n. 865), *Cum omni senatu et seviratu*, où le mot *seviratus* paraît désigner le corps des sévirs, comme *senatus* désigne les décurions; mais cette inscription nous semble fort suspecte. *Sevirales* était peut-être aussi le titre officiel de cet ordre dans un municipe espagnol, si l'on en croit une inscription publiée pour la première fois par Ambr. Moralès, *las Antiguedades de las cuidades de Espana*, fol. 21, A.

tails précieux[1]. Les colléges autorisés par le gouvernement, *licite coeuntia*, comme on dit dans le latin de l'époque impériale, ont bien leur organisation propre et leurs magistrats électifs, avec des réunions officielles, des droits déterminés; mais ils n'occupent pas, à beaucoup près, une place aussi considérable que les augustales dans le municipe et dans la colonie. Les augustales, comme l'indique le mot *ordo*, peu prodigué à cette époque, sont un *ordre* de l'État dans chacune de ces petites républiques, comme la curie, comme le peuple, mais entre les deux. Ils participent souvent aux actes collectifs du gouvernement municipal, et figurent à titre d'autorités reconnues sur les monuments où ces actes sont consignés. Comme les chevaliers à Rome, ils forment donc la transition entre le peuple et l'aristocratie des décurions. Chez les *magistri vicorum* de la métropole, c'est à peine si l'on aperçoit une sorte d'avancement par lequel le bourgeois obscur puisse s'élever de sa médiocrité aux grandes charges de l'État. Sans doute, comme tant d'autres affranchis, ils *achètent la décurie*, c'est-à-dire le grade de décurion, ce qui, par exception, pouvait les grandir jusqu'au titre de chevaliers [2]. Mais dans les municipes, l'*augustalité* est une *chevalerie* régulièrement constituée, et recrutée parmi les classes inférieures; on va le voir par de nombreux exemples, où les variétés locales laissent bien voir un fond d'organisation commune :

[1] Nous devons à M. J. Rabanis de bonnes *Recherches* sur les Dendrophores (Bordeaux, 1841).— [2] Voy. Muratori, 298, 3 (inscription interpolée dans la copie suivie par Reinesius, p. 597); Fabretti, *de Aquæd.* p. 102; Orelli, n. 2566. Cicéron, *in Verr. Act.* II, *Or.* III, 79; Schol. Juven. *Sat.* V, 3. Suétone, *Vie d'Horace*, et les interprètes sur les mots *scriptus quæstorius*; Pétrone, *Satir.* 30, 71, 75. Je n'ai pas encore pu découvrir ce qu'était un *decurio Larum Volusianorum* mentionné dans une inscription publiée par Passionei, et dont l'origine est inconnue. Orelli, n. 1674. Cf. n. 2205.

les divers ordres de la cité sont énumérés comme il suit :

*Decuriones, sexviri et augustales, plebs,* à Forum Sempronii. Gruter, 434, 1.

*Decuriones, augustales, populus,* à Sutrium. Orelli, n° 3807;

— A Pétélia. Orelli, n° 3677;

— A Bocinum. Gruter, 446, 7;

— A Hipponium ou Vibo Valentia. Orelli, n° 3703;

— A Sutrium. Orelli, n° 3976;

— A Népète. Orelli, n° 3991;

— A Crotone. Mur., 1106, 6; Fabr., p. 485, n° 161;

*Decuriones, augustalicii, plebs,* à Cellénium près de Viterbe. Muratori, 2026, 6;

*Decuriones, augustales, plebs universa,* à Préneste. Orelli, n° 1167;

*Decuriones, augustales, plebs,* à Pétélia. Orelli, n° 3939. Cf. 3678;

— A Tifernum. Gruter, 494, 5;

— A Sestinum. Orelli, n° 3902;

— A Pésaro. Donius, IV, 1; Fabretti, p. 486, n° 165;

*Decuriones, seviri, plebs utriusque sexus,* à Atina. Muratori, 1102, 4;

*Decuriones, seviri, plebs urbana,* à Tifernum. Fabretti, p. 459, n° 81; Gruter, 344, 6;

*Decuriones, seviri augustales, plebs,* à ..... près de Carpinéa (Romagne). Fabretti, p. 486, n° 164;

*Decuriones, seviri augustales, tabernarii intra murum negotiantes,* à Gabies. Orelli, n° 1368. (Monument qui se voit à Paris, au musée du Louvre.)

*Ordo decurionum, sexvirum, plebs,* à Antinum, dans le pays des Marses. Orelli, n° 3940;

*Decuriones*, *sevirales*, *plebs utriusque sexus*, *incolæ*, à Utraria. Donius, V, 200;

*Decuriones*, *augustales*, *coloni*, à Osimo. Gruter, 68, 3; Donius, V, 80;

*Ordo municipii*, *augustales*, *vicani*, à Leprinium. Orelli, nos 3690 et 4086;

*Ordo*, *seviri*, *populus*, *cives et incolæ*, à Mongibar. Muratori, 1073, 6;

*Centumviri*, *augustales*, *municipes intramurani*, à Véies. Orelli, n° 3706; Cf. 4046;

*Decuriones*, *seviri*, *juvenes* [1], *populus*, à Rieti. Gruter, 414, 2;

*Decuriones*, *augustales*, *curiæ* [2], *curia mulierum*, à Lavinium. Orelli, n° 3740;

*Decuriones*, *augustales*, *mercuriales* [3], *populus*, à Rudies. Orelli, n° 134;

*Decuriones*, *seviri augustales*, *municipes*, à Privernum. Donius, VI, 18;

*Decuriones*, *seviri*, *municipes et incolæ*, à Aletrium. Gruter, 422, 3;

*Ordo adlectorum*, *decuriones*, *augustales*, *mulieres honoratæ*, *populus*, à Bovilles. Orelli, n° 2625;

*Ordo decurionum*, *ordo augustalium*, à Bovilles. Orelli, n° 3701;

*Decuriones*, *augustales*, à Milan. Orelli, n° 2980;

— à Ostie. O. Jahn, *Specimen epigraphicum*, p. 114;

[1] Ces *juvenes* sont probablement les *juvenes collegiati* (Orelli, n.° 3948 et 4100), dont nous aurons à reparler plus bas, p. 396, note 3.—[2] Cf. n. 3727 : «Q. Considio... ob singularem erga cives amorem *universæ curiæ*.» Et la note sur cette inscription.—[3] C'est-à-dire *magistri* ou *sodales mercuriales*, autre corporation religieuse, souvent mentionnée dans les inscriptions. Voy. Orelli, n. 134, 2381 sq., 2420, 2467, 2858. Une seule inscription, que je sache, comprend les augustales avec les autres corporations sous le titre général de *collegia*, entre les décurions et le peuple. Elle est de Pésaro. Gruter, 481, 9.

*Decuriones, seviri augustales*, à Privernum. Gruter, 494, 10;

*Seviri augustales, plebs urbana*, à Sestinum. Orelli, n° 3902.

Enfin, à Lyon, un riche citoyen, nommé Sex. Ligurius, dans les distributions faites à l'occasion d'une dédicace, range ainsi qu'il suit les notables de la colonie : 1° les décurions; 2° les chevaliers (romains, car il était *curator civium romanorum* dans la province), les sévirs augustales et les négociants en vins; 3° les corporations autorisées [1]. On ne saurait assimiler plus nettement la condition des chevaliers et celle des augustales, et marquer mieux l'infériorité des autres corporations.

Il est vrai que Pline le Jeune, parlant d'actes tout semblables, ne mentionne que le sénat et le peuple, comme appelés au partage des libéralités du donateur [2]. Il est vrai que dans certaines villes, comme à Misène, à Atina, à Laurentum, à Anagni, on ne trouve mentionnés que deux ordres : le sénat ou les décurions, et le peuple [3]. Mais, à défaut d'autres preuves, cette omission n'impliquerait pas plus l'absence des augustales dans ces petites villes, que la formule *senatus populusque romanus*, dans les actes de la métropole, ne permet de conclure à la disparition de l'ordre des chevaliers. Si dans une inscription de Canusium [4], datée de l'an 220 après J. C.,

[1] Orelli, n. 4020. Cf. Menestrier, *Hist. consul. de Lyon*, I, p. 63. Nous négligeons ici plusieurs autres exemples de classifications singulières, et sans doute purement accidentelles, qu'on trouve dans Gruter, 179, 3; 461; Fabretti, p. 486, n. 163; Reinesius, p. 404. Cf. Morcelli, *de Stilo inscr.* I, p. 251 sq., et Orelli, n. 3714, 3716. — [2] Epist. X, 117 : « Qui. .... vel ineunt magistratus vel opus publicum dedicant, solent totam βουλήν atque etiam e plebe non exiguum numerum vocare binosque denarios vel singulos dare. » — [3] Orelli, n. 3742, 3728, 3772, 3782, 4042, 120, 124 et *passim*; Gruter, 105, 6; 195, 8; 256, 7, 10 et *passim*. — [4] Orelli, n. 3721.

on ne trouve pas les augustales sur la liste détaillée du corps des décurions, cela prouve simplement (ce qui sera plus bas confirmé par des preuves nombreuses) que les augustales ne devinrent jamais l'*ordo amplissimus*, pas plus qu'à Rome les chevaliers ne devinrent le sénat, et qu'ils étaient compris dans le nom général de *populus*. D'ailleurs, à Tibur, par exemple, où nous rencontrons la formule *senatus populusque* [1], nous avons déjà constaté plus haut l'existence du corps augustale. Il en est de même à Préneste. A Tuderte, en Ombrie, un augustale même est l'auteur d'une inscription qui ne mentionne que l'ordre des décurions et le peuple [2].

Il serait facile, mais vraiment superflu, de démontrer par de nombreuses citations que, dans presque toutes les villes de l'occident romain, on trouve des augustales; il vaut mieux étudier maintenant l'organisation de ce corps, et les textes que nous aurons occasion d'invoquer suppléeront assez à une démonstration plus longue que le lecteur nous permettra de lui épargner.

## § 5. — Organisation, charges et devoirs du corps des augustales.

Parmi les divers actes où nous avons vu les augustales figurer à leur rang entre les décurions et le peuple, il en est trois d'une étendue assez considérable, et que nous reproduirons ici presque en entier, selon leur ordre

[1] Orelli, n. 113, 3728. Cf. Gruter, 249, 5, déjà cité plus haut. — [2] Orelli, n. 3726. Ainsi quelquefois *quatre* ou *cinq* personnes se donnent collectivement le titre de *seviri* : on n'en peut conclure que le corps des sévirs ne contint que *quatre* ou *cinq* membres : c'est que *quatre* ou *cinq* d'entre eux avaient seuls intérêt à se nommer sur le monument. Voyez, par exemple, une inscription de Tarvisium dans Orelli, n. 3844, et une autre de Narona (en Dalmatie) dans Donati, 27, 2. Comparez, sur ce sujet en général, le chapitre de Pline l'Ancien (XXXIII, 7), relatif à l'ordre des chevaliers.

chronologique, parce qu'ils feront saisir d'un seul coup d'œil les principaux faits que nous devrons ensuite analyser.

PREMIER MONUMENT : *Arrêté des centumvirs de Véies*, l'an de Rome 778, ap. J. C. 26 (Orelli, n° 4046).

« Les centumvirs du municipe *Auguste* [1] de Véies, « réunis à Rome dans le temple de Vénus Genetrix, « décident provisoirement à l'unanimité, en attendant « qu'un décret soit rédigé, que C. Julius Gélos, affranchi « du divin Auguste, ayant de tout temps servi le municipe « véien de ses conseils et de son crédit, ayant voulu con- « tribuer à l'éclat dudit municipe par des dépenses per- « sonnelles et par des libéralités de son fils, ils lui décer- « nent le plus juste honneur en l'admettant au rang des « augustales, comme s'il avait exercé dans ce corps hono- « rable; qu'il lui sera permis en conséquence d'assister à « tous les spectacles dans notre municipe, parmi les au- « gustales, sur un *bisellium* particulier, et de prendre « part avec les centumvirs à tous les repas publics; de « plus, qu'aucun impôt ne sera exigé de lui au nom dudit « municipe véien.

« Présents à la rédaction de l'acte, etc. » (Suivent les noms des duumvirs, de deux questeurs, et de neuf centumvirs).

[1] C'est-à-dire, placé sous la protection spéciale de l'empereur, comme aussi beaucoup de colonies portent le nom de *Julia Augusta*, *Ulpia*, etc. Quant au titre de *centumviri*, désignant les décurions de Véies dans cette inscription, et dans plusieurs autres de la même ville, il se trouve bien expliqué par un témoignage de Cicéron, *contra Rullum*, II, 35 : « Huc isti decemviri cum IOO colonorum ex lege Rulli deduxerint, *centum decuriones*, decem augures, sex pontifices constituerint, etc. » Et l'on voit qu'il ne faut pas songer ici aux juges centumvirs, dont il est souvent question dans l'histoire romaine, et particulièrement dans le même discours de Cicéron, c. 17. On trouve encore un sénat de centumvirs à Pérouse. Orelli, n. 3739.

« Fait sous le consulat de Gætulicus et de Calvisius « Sabinus. »

Ainsi, dès l'an 26 de notre ère, l'admission au corps des augustales est un honneur qui a ses conditions et ses degrés. On peut être augustale après avoir été *sévir* ou sans l'avoir été. On peut être simplement augustale ou jouir en outre du droit de *bisellium*, quelquefois aussi nommé *honor biselliatus*, d'où vient le titre de *bisselliarius* [1]. Les spectacles dont il est ici question sont : soit des jeux scéniques, soit des combats de gladiateurs, soit même des jeux du cirque, si souvent mentionnés dans les inscriptions municipales [2]. Les repas publics ne sont guère moins fréquents; souvent donnés par les décurions, ils le sont aussi quelquefois par les sévirs; d'où l'expression *cena seviralis*, qu'on trouve précisément à côté des jeux de gladiateurs dans une inscription d'Osimo [3]; de là aussi la construction d'une salle de repas, *cenatorium*, aux frais d'un sévir de Bologne [4]. Alors, comme de nos jours, les repas avaient une place dans le règlement des corporations; mais ce qu'on pratique moins, c'est l'usage d'étendre cette réjouissance au peuple entier d'une petite

[1] Voy. Orelli, n. 4043 et suiv., 4055. Il y a là-dessus un gros ouvrage de Chimentelli (*Marmor Pisanum de honore bisellii*, Bologne, 1666, in-4°, et dans Grævins, t. VII), qui traite à fond de l'histoire des *chaises* dans l'antiquité, et accessoirement des augustales et de leurs fonctions (c. 35 et 40). On n'y voit pas ce qu'a montré plus tard un bas-relief de Pompéi, que le bisellium était une espèce de banc à deux places. Voy. Millin, cité par Orelli, n. 4044. — [2] Orelli, n. 4020, 3548, 643, 2530 sq. Citons comme exemple curieux l'inscription où un citoyen, honoré d'une statue par les décurions de son municipe, se vante d'avoir donné en spectacle au peuple *trois paires de gladiateurs et deux ours*. Orelli, n. 3811. — [3] Gruter, 1103, 9 : « ..... Ludos fecit, gladiatores dedit, cenam seviralem dedit, legavit colonis auximatibus singulis et decurionibus singulis HS XX, et legavit colonis coloniæ Auximatis HS CCC. » — [4] Orelli, n. 2493.

ville, usage qu'on retrouve partout sur les monuments grecs et romains.

Pour dernière faveur, les centumvirs de Véies déclarent C. Julius Gélos exempt de tout impôt municipal, c'est-à-dire qu'ils le déclarent *immunis* ou qu'ils lui accordent l'*immunitas;* et cela à perpétuité sans doute, car le décret ne mentionne aucune restriction [1]. Nous verrons bientôt que l'impôt municipal n'était pas la plus lourde charge de l'augustalité; mais auparavant demandons à un second monument quelques détails nouveaux sur le lieu des réunions de l'ordre augustale.

DEUXIÈME MONUMENT : *Pièces relatives à la construction d'une salle des séances pour les augustales à Cère.* An de Rome 865, ap. J. C. 113. (Orelli, n. 3787).

« Vesbinus, affranchi d'Auguste (c'est-à-dire de Trajan), « a fait construire et meubler à ses frais, sur un terrain « donné par l'État, une salle de séance pour les augusta- « les [2]. Copié et collationné dans le vestibule du temple « de Mars, d'après le registre que Cupérius Hostilianus a « fait produire par T. Rustius Lysipon, greffier, et sur « lequel il est écrit en ces termes :

« Étant consuls T. Publilius Celsus pour la deuxième « fois, et C. Clodius Crispinus, aux ides d'avril; M. Pon- « tius Celsus étant dictateur [3]; C. Suétonius Claudianus, « édile avec juridiction et préfet du trésor public, Jour-

[1] Orelli, n. 111, 106, 2448, 3096, 3692, etc. On trouve précisément un *quinquennalis et immunis Larum augustorum* dans une inscription d'Ostie ap. O. Jahn, *Specimen epigraph.* p. 114. — [2] *Phetrium*, c'est-à-dire, φρητρεῖον, salle de réunion pour une confrérie. La même faute de copie se retrouve encore plus bas dans l'inscription. — [3] Dictateur du municipe. On trouve d'autres exemples de cette dignité dans les municipes. Orelli, n. 112, 208, 2293, 2786, 4016.

« nal du municipe de Cère, *page vingt-sept, chapitre six.*

« M. Pontius Celsus, dictateur, et C. Suétonius Clau-
« dianus, tous deux décurions, ont fait la proposition
« dans le temple des divins (empereurs), où Vesbinus,
« affranchi d'Auguste, a demandé qu'un emplacement
« lui fût donné par l'État sous le portique de la basilique
« Sulpicienne, pour y construire aux augustales une salle
« de séances; et les décurions ayant consenti à lui donner
« l'emplacement qu'il désirait, on est convenu, à l'unani-
« mité, d'en écrire à Curiatius Cosanus, curateur [1].
« Présents dans la curie : Pontius Celsus, etc. » (Suivent plusieurs noms).

« *Page suivante, chapitre premier.* Les magistrats et
« les décurions à Curiatius Cosanus, salut. Aux ides d'août,
« sur la requête d'Ulpius Vesbinus, nous avons réuni le
« conseil des décurions, auquel il a demandé qu'une place
« lui fût, donnée à l'angle du portique de la basilique,
« promettant d'y préparer au nom de l'État, et selon la
« dignité de notre municipe, une salle de séances pour les
« augustales. Des remercîments unanimes lui ont été vo-
« tés; mais il a paru aussi convenable de vous écrire pour
« vous demander votre consentement. Le terrain en ques-
« tion ne sert point à la république, et n'est d'aucun
« rapport.

« *Page huit, chapitre premier.* Curiatius Cosanus aux
« magistrats et aux décurions des Cérites, salut. Je dois
« non-seulement consentir à l'intention que vous m'ex-
« primez, mais féliciter celui qui veut contribuer à l'éclat
« de notre ville. J'accède donc à votre avis, non comme
« curateur, mais comme si j'étais un des membres de

[1] Curateur du municipe. Sur cette fonction, voyez, outre le témoignage des inscriptions, Roth, *de Re municipali Romanorum*, II, 23.

« votre ordre; car de semblables exemples devraient même « être provoqués par les plus honorables distinctions. — « D'Amérie, la veille des ides de septembre.

« Arrêté le jour des ides de juin, sous le consulat de « Q. Ninnius Hasta et de P. Manilius Vopiscus. La dé- « dicace a été faite aux kalendes d'août, sous les mêmes « consuls. »

Un autre monument en l'honneur du même acte de Vesbinus a été retrouvé à Rome, où demeurait peut-être cet affranchi de Trajan, parfaitement inconnu d'ailleurs dans l'histoire [1].

Ces minutieuses formalités montrent bien le rôle important du corps augustale dans le municipe Céritain; elles confirment aussi ce que déjà plusieurs témoignages nous ont appris sur les rapports de cet ordre avec les décurions. C'est toujours parmi les décurions que les magistrats se recrutent, ce sont les décurions qui correspondent avec le curateur; mais les augustales ont le premier droit à la bienveillance du sénat et des magistrats. Voici maintenant une pièce de nature toute différente, un acte de libéralité testamentaire qui se rapporte non plus aux réunions en général de nos augustales, mais aux repas dont ils devaient supporter les frais.

TROISIÈME MONUMENT : — *Extrait d'un testament en faveur des Augustales*, à Pétélia, aujourd'hui Strongili, dans la Calabre citérieure. Date incertaine; probablement le troisième siècle de notre ère (Orelli, n° 3678.)

Après une dédicace en l'honneur de M. Méconius,

[1] Orelli, n. 2788. Peut-être d'ailleurs cette inscription a-t-elle été, comme la précédente, transportée de Cère à Rome. On ne voit pas, en effet, ce que pourrait signifier, dans la métropole, une dédicace *au génie du municipe de Cère*.

édile, questeur, patron du municipe, suit un article du testament, *kaput ex testamento,* dont nous n'essayerons pas de reproduire en français la rédaction diffuse et à moitié barbare [1], mais dont nous résumerons du moins toutes les dispositions essentielles :

1° Méconius lègue à la république de Pétélia un capital de 10,000 sesterces, dont les intérêts, à 6 pour cent, devront servir : pour la première année, à fournir de lampes et de candélabres deux salles de repas, *triclinia,* que Méconius a données de son vivant aux augustales; pour les années suivantes, à tel achat de mobilier que les augustales jugeront convenable.

2° Il lègue en outre aux augustales une vigne et une partie d'un bien fonds. Le vin que produira cette vigne doit servir aux repas officiels dont les augustales font les frais; et si l'entretien en dépassait les profits, on pourrait y subvenir sur les intérêts du capital sus-mentionné; mais ces intérêts ne peuvent être distraits pour aucun autre usage.

3° D'ailleurs les héritiers de Méconius doivent prendre dans ses autres propriétés, pour mettre à la disposition de la république (qui elle-même les mettra à la disposition des augustales), des échalas en nombre nécessaire pour la susdite vigne.

Par ces libéralités, le donateur a voulu alléger le poids des fonctions augustales; il a voulu qu'on redoutât moins

[1] Il est probable, d'ailleurs, que le texte en est corrompu dans plusieurs passages. La dernière phrase, entre autres, est presque inintelligible et paraît incomplète; mais les fautes de grammaire ne doivent pas nous engager à reporter ce monument à une époque trop récente : on trouve souvent ainsi, dans les provinces, des textes lapidaires, d'une authenticité certaine, dont le mauvais style semble démentir la date; de ce nombre est, à quelques égards, le décret récemment découvert à Lanuvium, et reproduit par M. Mommsen, *de Collegiis et sodaliciis Romanorum.*

l'honneur ou plutôt le fardeau de l'augustalité (*facilius subituri onus augustalitatis — relevati impendiis facilius prosituri hi qui ad munus augustalitatis compellerentur*). Il termine par une allocution aux augustales, et les conjure de faire que les volontés de leur bienfaiteur soient pleinement accomplies pour le présent et dans l'avenir.

Un ancien centurion de Marc-Aurèle, grand dignitaire dans la ville de Barcelone, va plus loin encore : il lègue par son testament, dont un extrait nous est parvenu [1], des sommes considérables à la république, sous la condition expresse que ni ses affranchis, ni les affranchis de ses affranchis ou de ses affranchies, ne seraient jamais soumis aux charges du sévirat. En cas d'infraction à cette clause, il transfère son legs à la municipalité de Tarracone.

De tels monuments font supposer un grand nombre de pièces semblables que le temps a détruites; mais heureusement les inscriptions, même les plus courtes, peuvent servir à compléter encore ces témoignages, déjà bien explicites.

De tout ce que nous avons vu jusqu'ici, résultent trois conséquences principales :

1° L'augustalité constituait, dans les colonies et les municipes, une classe semblable, sous plusieurs rapports, à l'ordre équestre dans la république romaine;

[1] Gruter, 378, 1 (Masdeu, *l. c.*, n. 963): « ...Ex quorum usuris semissibus edi volo quod annis spectac. pugilum die IIII iduum Juni usque at *CC, oleum in termis public. populo præberi et tecta præstari ea condicione volo, ut liberti mei, item libertorum meorum libertarumque liberti, quos honor seviratus contigerit, ab omnibus muneribus seviratus excusati sint. Quot si quis eorum ad munera vocitus (sic) fuerit, tum ea * VII d. ad rempub. Tarrac. transferri jubeo sub eadem forma spectaculorum quot s. s. est edendorum Tarracone. » Comparez dans Orelli, n. 1368, une inscription de Gabies; et n. 3772, une stipulation testamentaire plus étrange encore, par laquelle un citoyen de Misène assure à ses enfants la survivance de ses fonctions de duumvir et de quinquennal.

2° L'augustalité était un honneur;

3° L'augustalité était une charge.

Chacun de ces résultats mérite quelques développements.

I. L'ordre augustale était analogue à l'ordre équestre. Sous l'empire, en effet, l'ordre équestre se divisait en deux classes principales : la première, celle des chevaliers, *equo publico*, comme on les appelait alors, c'est-à-dire en activité de service, soit que ce service fût celui des armées et des camps, soit qu'il fût borné aux revues solennelles devant l'empereur, faisant les fonctions de censeur; la deuxième classe, celle des *equites censu*, véritable noblesse secondaire qui conférait certains priviléges honorifiques, certains droits de participation aux affaires publiques. Comme la première classe ne pouvait comprendre d'hommes au-dessus de quarante-cinq ans, et qu'à partir de cet âge on entrait nécessairement dans la deuxième, elles sont quelquefois opposées par les titres de *juvenes* ou *juniores* et *seniores*; et c'est en ce sens que les chevaliers sont désignés par le mot *juventus* dans l'acte par lequel, sous Auguste, ils choisirent pour *principes juventutis*, les deux fils d'Agrippa, Caïus et Lucius César. L'ordre des jeunes chevaliers était subdivisé en *turmæ* ou escadrons, commandés par des sévirs [1]. Or, une partie de cette organisation se retrouve chez les augustales du nord de l'Italie.

On a beaucoup discuté s'il y eut jamais des chevaliers municipaux (*equites*) proprement dits, et il faut avouer que les exemples trouvés jusqu'ici dans les inscriptions latines peuvent très-bien s'expliquer en admettant que

[1] Voy. Marquardt, *Hist. equit. Rom.* III, 3, § 2, Berlin, 1840; Zumpt, *Ueber die rœmischen Ritter*, etc. (Berlin, 1840), p. 37 et suiv.

des citoyens de municipes élevés, dans Rome, au rang de chevaliers *romains* joignaient le nom de leur patrie à celui de leur nouveau grade[1]. Mais les inscriptions de la Gaule Cisalpine offrent, sous les noms de *juvenes* ou *juniores* et *seniores*, deux ordres opposés qui ont leurs *magistri* ou leurs *seviri*[2]; et ces deux ordres paraissent quelquefois n'être qu'une subdivision de l'ordre augustale[3]. A Vérone, un sévir augustale est en même temps *sacerdos juvenum*[4]. Mais, à *Lucus Feroniæ*, près de Capène, les *juvenes* sont formellement distingués des augustales, puisque le même personnage est à la fois patron des sévirs augustales et *magister juvenum* pour la seconde fois[5]. Nous touchons ici à des obscurités historiques, qui ne se dissiperont sans doute que par la découverte de monuments nouveaux. Sur les inscriptions qui ne mentionnent que des *sévirs*, on peut affirmer qu'un grand nombre désignent des *sévirs augustales*[6]; d'un autre côté, les sévirs sont assez souvent distincts des augustales[7]; et dans le plus

[1] Voy. Orelli, n. 3713, et la note.—[2] Orelli, n. 3941-3946. Gruter, 14, 7, 10; 49, 2; 350, 2; 384, 5, 7; 413, 6; 416, 3; 449, 5; 492, 2; 488, 12; 490, 9; 481, 7; 477, t; 330, 3; 366, 6; 488, 11; *et passim*. La première de ces inscriptions a été trouvée en Portugal. Une autre de Gruter (460, 12) est de Windisch Gratz. On aperçoit des traces de la même division à Lanuvium (Orelli, n. 884), et à Capoue (Gruter, 390, 6); peut-être aussi à Turin (Gruter, 111, 10). — [3] Orelli, n. 3949 (répété n. 4100, inscr. d'Améria) : « T. Petronio T. f... curatori lusus juvenum... *Juvenes Aug.* ob. merita ejus, etc. » Muratori, 203, 1; 204, 2 sqq.; 205, 3 : *sevir senior Aug.* ou *sevir junior et Aug.*; Gruter, 390, 6 : *juvenes augustales* à Capoue. Dans une inscr. de Casulum (Orelli, n. 3948), ils sont appelés *sexviri juvenes collegiati*; ce qui répond au *Collegium juvenum* d'Otricoli (Orelli, n. 911), et d'Anagnia (*id.* n. 4101 et la note); et au *Collegium juventutis* de Brescia (Donati, 34, 1). Cl. Orelli, n. 4119, et Donius, IX, 17. — [4] Orelli, n. 2168. Cf. 2179, 3909, inscr. de Milan et de Brescia, où le *sacerdos* ne paraît pas être un augustale. — [5] Orelli, n. 4099. — [6] Par exemple, dans cette inscription de Sestinum en Umbrie, Muratori, 697, 4 : « L. Dentusio. . . . . IIIIIviri aug. et plebs urbana ob pleraque merita ejus patrono. Cujus dedicatione decur. den. III. sevir et pleb. den. II cum pane et vino dedit. l. d. d. d.; » où il est évident que les *seviri* de la deuxième partie sont les *seviri aug.* de la première. —[7] Orelli, n. 3931, 3932 : *Sexvir et sexvir augustalis*; n. 1802, *seviri et*

grand nombre de cas il est impossible de rien décider.

II. L'augustalité était un honneur, et, comme tel, était fort recherchée de ceux mêmes qui n'auraient pu en exercer les fonctions. Ainsi, de même qu'on trouve, sous l'empire, des sénateurs, des décurions, des chevaliers élevés à ce rang avant l'âge de raison [1]; de même qu'on a vu au moyen âge, et jusque dans les temps modernes, des enfants admis aux premières dignités de l'État et de l'Église, nous trouvons quelquefois des augustales de treize ans, de deux ans, etc.[2]. C'est aussi pourquoi on voit un citoyen porter ce titre dans deux villes différentes et souvent fort éloignées l'une de l'autre, par exemple :

A Aix et à Arles. Gruter, 469, 1;

A Lyon et à Vienne. Millin, *Voyage*, I, p. 501;

A Pise et à Lucques. Muratori, 1071, 1;

A Brescia et à Vérone. Gruter, 397, 1;

A Barcelone et à Tarragone. Ceau-Bermudez, *Sumario de las Antig. rom. en Esp.* (Madrid, 1832), p. 16.

A Brescia et à Trente. Gruter, 432, 3;

A Lyon et à Pouzzoles. Muratori, p. 195, 3;

A Pouzzoles et à Naples. Orelli, n° 4251;

A Forum Cornelii et à Julia Concordia. Gruter, 365, 1;

A Fermo et à Falerone. Muratori, 1047, 2.

De là enfin l'épitaphe de Trimalcion dans Pétrone [3] :

C. POMPEIVS TRIMALCHIO MÆCENATIANVS
HIC REQVIESCIT.
HVIC SEVIRATVS ABSENTI DECRETVS EST, etc.

*seviri augustales*. Muratori, 17, 6 : *sevir et aug.*; 193, 1, 2, 6; 204, 1; 700, 5, et *passim*. — [1] Marquardt, *l. c.* IV, 3, § 3. Orelli, n. 3745 et suiv.; 4912. Cf. 3717, 3767. — [2] Orelli, n. 3937, 3938. Cf. 3091. L'exemple, unique jusqu'ici que l'on a cité d'une femme admise au même honneur, est beaucoup plus douteux. *Ibid.*, n. 3957. — [3] *Satiricon*, c. 71. Cf. c. 30, 57, 65.

Les honneurs du sévirat n'entraînaient pas l'obligation de présence dans le municipe où on les avait reçus [1].

III. D'ailleurs, et ceci nous ramène aux charges sévirales, il y avait deux manières de les exercer, à titre onéreux et à titre gratuit. Nous avons vu plus haut, par l'exemple des centumvirs de Véies, que les décurions d'un municipe, s'ils voulaient remercier leur bienfaiteur ou leur patron, ou mériter les bonnes grâces de quelque puissant personnage, lui conféraient tous les priviléges de l'augustalité, sans lui en imposer les dépenses : *honor gratuitus*, *augustalitas gratuita;* d'où les expressions *augustalis gratuitus*, ou *gratis factus*, ou *gratuito* [2]. Cela devait avoir lieu, par exemple, quand on dépassait, pour accorder cette faveur, le nombre légal des membres du corps augustale, exception particulière que désigne le titre *adlectus supra numerum sevirum* ou *augustalium* [3]. Il en était de même quand un augustale avait mérité, par son dévouement ou sa générosité envers l'État, d'être admis au titre de décurion avec ou sans voix délibérative, faveur qui répond au titre de *decurio ornamentarius*, ou *decurionalibus ornamentis* [4]. Au reste, cette clause bienveillante du décret de la curie ne doit pas nous tromper : elle cache souvent l'obligation trop réelle de répondre par des repas, par des distributions d'argent, et quelquefois aussi par des constructions coûteuses, à l'ho-

[1] Il en est de même pour le décurionat (Gruter, 393, 8; Reinesius, p. 440; Orelli, n. 3905), pour les fonctions de curateur (Orelli, n. 1535), de duumvir (*Id.*, n. 3426), et de quinquennal (Nibby, *Viaggio antiq.*, II, p. 293). — [2] Orelli, n. 3213, 3918; Gruter, 454, 7; 473, 2; Muratori, 199, 2; Fabretti, p. 407, n. 324. Il y avait de même des décurions gratuits : Orelli, n. 3530, 3816, 3882. — [3] Gruter, 451, 4; 449, 1; Orelli, n. 3963. — [4] Orelli, n. 3016, 3751 et la note; Gruter, 469, 4; 1099, 2; Maffei, *Antiq. Gall.*, p. 60, 61. Orelli, n. 4049, offre aussi un exemple d'un augustale appelé par les décurions aux honneurs de l'édilité, et Gruter (57, 6), un augustale élevé au duumvirat.

norable distinction dont on était l'objet. Nous n'en citerons pas ici d'exemple, on en trouvera plusieurs dans les textes qui nous ont montré la classification des décurions, des augustales et du peuple. Nous ne compterons pas non plus parmi les charges augustales ces innombrables dédicaces, *ex voto*, qui ne sont que l'acquittement d'une promesse pieuse. Nous signalerons seulement certaines dépenses qui paraissent avoir été dès l'origine le prix légal de cet honneur.

Au sein même de Rome nous avons vu, du vivant d'Auguste, des quarteniers consacrer les poids étalons qui doivent servir au voisinage, et ensuite les entretenir évidemment à leurs frais. En 94 après notre ère, des quarteniers élèvent un portique *pecunia sua*, et font à leurs administrés des distributions de comestibles (*panem, vinum, sportulas*), dont l'usage se propagea et se perpétua dans les municipes; en 99, des quarteniers du *vicus portæ Collinæ* réparent également à leurs frais une édicule ruinée. Le premier augustale que nous rencontrions hors de Rome, à Pompéi [1], se fait autoriser, sur le rapport d'un questeur, à consacrer deux bases de marbre, au lieu de la statue qu'il devait élever à la *Fortune Auguste*, d'après la loi (*e lege Fortunæ Augustæ ministrorum*). Les prêtres de la divinité étaient donc obligés à cette dépense, que nous comprendrions aujourd'hui parmi les frais du culte. Vers la même époque, les quatre *magistri augustales* d'une ville des Falisques ont fait paver un chemin *pro ludis*, c'est-à-dire au lieu de donner au peu-

[1] Plus haut, p. 366, 371 et suiv. Cf. Histoire du Lang., *Preuves*, n. 40, où l'on voit mentionnées, outre les frais de construction, des libéralités (*sportulæ*) à l'occasion de la dédicace. Nous avons maintenant un exemple complet de ces règlements de colléges, dans l'inscription de Lanuvium, reproduite par M. Mommsen, *Diss. c.*

ple de leur municipe les jeux dont ils étaient redevables. Voilà donc une seconde charge dévolue aux augustales. Celle de faire paver les routes paraît aussi avoir été quelquefois obligatoire : à Vérone, trois *magistri* et trois *ministri*, en 752, font hommage aux dieux Lares de leurs dépenses pour la réparation d'un carrefour, des murs et des portes d'un édifice; à *Forum Sempronii*, ville du Picenum, treize affranchis, qui se donnent le titre collectif de *sévirs* augustales, font paver à leurs frais 1165 pieds d'une route, *ob honorem seviratus*. Plusieurs exemples semblables montrent que ces dépenses d'utilité publique étaient au moins fort recommandées, sinon tout à fait imposées par le gouvernement impérial, et elles font honneur à sa prévoyance [1].

Jusqu'ici ces dépenses sont une largesse officieuse pour obtenir la faveur de l'augustalité, un acte de remercîment après qu'on l'a obtenue. Voici maintenant la preuve que certaines sommes étaient officiellement déposées dans la caisse publique pour payer le titre de sévir. Un médecin d'Assise, qui réunissait plusieurs spécialités médicales, comme nous dirions aujourd'hui, donne sur son monument funéraire le compte de ses dépenses : 1° tant pour sa liberté; 2° tant à la république pour son sévirat; 3° tant pour des statues élevées dans le temple d'Hercule; 4° tant à l'État pour pavage de routes [2]. Le sévirat se payait donc en argent. Mais cet argent était-il employé par les décurions comme fonds du trésor public, ou bien par les augustales, toujours pour des dépenses d'utilité commune? Nous ne le pouvons dire. Ce qui est certain,

[1] Gruter, 150, 4; 107, 1; Fabretti, p. 406. Cf. Gruter, 167, 9; 1073, 6; Donius, II, 80; V, 230; Histoire du Languedoc, *Preuves*, n. 40; Orelli, n. 3678, 3844, 3950. — [2] Orelli, n. 2983. Cf. Cean-Bermudez, *l. c.*, p. 230.

c'est que les augustales avaient aussi leur trésor particulier, *arca* [1], où l'on versait des sommes pour le payement de certains terrains, l'entretien des monuments, ou pour d'autres fondations pieuses, comme on en versait aussi, pour le même objet, dans la caisse des pontifes [2]. Ce trésor était sans doute administré, soit par des questeurs, comme à Alifa [3], ou par des *quinquennales*, comme à Gabies [4], ou par les *curatores ordinis*, comme à Brescia [5], avec l'assistance d'officiers secondaires, tels que le *tabularius*, archiviste ou chef de comptabilité [6].

C'est sur le trésor augustale que sont prélevées soit les dépenses de contribution aux actes collectifs du municipe [7], soit les frais de construction des monuments élevés en l'honneur des dieux, des empereurs ou des bienfaiteurs de l'ordre [8]; et tous ces actes, comme ceux qui confèrent quelque honneur, sont accomplis régulièrement en vertu d'un décret de l'ordre, *decreto sevirorum augustalium*, ainsi qu'on lit dans une inscription de Narbonne [9].

[1] Orelli, n. 2258; Gruter, 424, 12, inscr. de Narbonne; 414, 2, inscr. de Rieti; Orelli, n. 3913, 3927, inscr. de Brescia; O. Jahn, *Specim. epigr.*, p. 114, inscr. d'Ostie. Cette même *arca* paraît désignée par le mot de *ærarium* dans une inscription de Nîmes (Hist. du Lang., *Preuves*, n. 68, 69), et peut-être par le mot *sacr[arium]* dans une inscription d'un lieu voisin de Rome (Gruter, 1091, 3, et 1100, 7). La permission d'avoir une caisse spéciale se rattache au privilége de recevoir des legs, privilége accordé, selon Paulus (*Digest.* XXXIV, 5, fr. 21), par Marc-Aurèle à toutes les corporations. — [2] Orelli, n. 2145, 4549; Fabretti, p. 369, n. 131; 699, n. 206; 320, n. 429. — [3] Gruter, 457, 3; 460, 9; 464, 4. — [4] Orelli, n. 3741 : *Seviro augustalium, quinquennali ejusdem ordinis;* Gruter, 1024, 5. Sur beaucoup de monuments on ne voit pas bien si le mot *quinquennalis* désigne un office dans le municipe ou dans le collége augustale. V. par exemple Muratori, 200, 6; 77, 14; Gruter, 168, 2; Fabretti, p. 408, n. 326. Il faut probablement reconnaître un quinquennal du collége augustale d'Ostie dans une inscription de Fabretti, p. 408, n. 332.—[5] Fabretti, p. 409, n. 342; Donati, p. 90, 1. Cf. *Digest.* XLVII, 22, § 3. — [6] V. plus haut, note 1. — [7] Orelli, n. 3690 : « Collatione facta ordinis ejusdem municipii et augustalium et vicanorum » (in Capenatibus.) — [8] Orelli, n. 3953 : Numini Augusto et Genio imp. Cæs. T. Æ. Hadrian. Antonini colleg. augustal. *impendis suis fecerunt.* (Bnde). Gruter, 409, 3 (Alifa). — [9] Histoire du Languedoc, *Preuves*, n. 3.

Enfin, comme toutes les corporations sous le régime impérial, les colléges augustales sont placés sous l'autorité de quelques hommes puissants qu'ils ont choisis pour *patrons* [1], ce qui ne les empêche pas de reconnaître et d'honorer les patrons du municipe dont ils font partie [2].

### § 6. — Divers sacerdoces et magistratures, quelquefois confondus avec les fonctions des augustales.

La rapide esquisse qu'on vient de lire de la constitution de l'ordre augustale laisse beaucoup à désirer sans doute. Nous y avons volontairement négligé bien des questions accessoires qui ne nous semblent pas comporter une solution positive. Nous n'avons pas examiné quels rapports pouvait offrir la magistrature des sévirs augustales avec celle des *sexprimi* dans quelques municipes [3]; à Come, avec celle des *seviri urbani* [4]; presque dans tout l'empire, avec les *flaviales* [5], les *mercuriales* [6], et autres corporations vouées au culte de quelque divinité de premier ordre, ou de quelque empereur divinisé après sa mort. Nous n'avons pas cherché ce qu'étaient les *præfecti augustales* qu'on trouve à Gabies [7], où ils ressemblent à des délégués purement civils de l'empereur, ni discuté quelques autres formules qu'on remarque çà et là sur les monuments des augustales [8]. Nous tenions à

[1] Gruter, 440, 6 (Pésaro); Orelli, n. 3929 (Lyon). — [2] Orelli, n. 3939, A. Antonio.... curatori r. p. et patrono, decuriones, augustales et plebs Petelinorum. Cf. n. 3740, 3807, 4047 et 3741, où se lit la formule plus singulière *Patri decurionum et sevirorum augustalium*. — [3] Orelli, n. 3242, 3756, et la note de Hagenbuch sur cette dernière. Cf. Gruter, 302, 2; Orelli, n. 642, 1848, 3757, exemples de *decemprimi*. — [4] Orelli, n. 3936. — [5] Orelli, n. 1795, 3726, 3932. — [6] Orelli, n. 134, 2381 sq., 2420, 2467, 2858. — [7] Orelli, n. 3878. Cf. 1455, 3953. — [8] Par exemple, *Augustalis primus*, Orelli, n. 2980; Gruter, 19, 6; *sevir augustalis Choragiarius*, Marm. Taurin., n. 62; *Augustalis Herculanius*, à Tibur, Orelli, n. 2679; *Inter primos augustales augustalis a decurionibus*

faire ressortir dans toute leur évidence les faits certains que les monuments nous révèlent sur ce qui fait le propre sujet de nos recherches, et nous aurions obscurci notre exposé en l'embarrassant de discussions secondaires et sans résultat. Mais nous ne sommes point dispensé de rapprocher brièvement des fonctions augustales divers autres sacerdoces ou magistratures avec lesquels on les a souvent confondues. Il convient de détruire pour jamais une cause d'erreurs qui a tant influé sur les travaux des érudits relatifs à ce chapitre des antiquités romaines. Pour cet effet, il nous suffira d'énumérer, en renvoyant à quelques exemples :

1° Les *sodales augustales*, prêtres de la divinité d'Auguste, créés seulement dans Rome après la mort de l'empereur, et choisis, en très-petit nombre, tous parmi les plus hauts personnages de l'État, *e primoribus civitatis*, dit formellement Tacite, dont le témoignage est en cela confirmé par l'autorité unanime des inscriptions [1]. Ils n'ont aucun rapport avec nos augustales, pas plus que les *sodales hadrianales*, *marciani*, et autres du même genre qu'on rencontre fréquemment sur les marbres ;

2° Les *flamines Augusti*, qui n'ont pu exister que dans les provinces du vivant d'Auguste, puisque ce prince refusa toujours les honneurs divins dans la capitale de l'empire [2]. A défaut d'autres preuves, une inscription d'Uclès, en Espagne, prouverait combien ces deux premières classes de prêtres diffèrent de nos augustales : elle

*factus*, Orelli, n. 2980, etc. V. aussi plus haut, p. 383, note.—[1] Tacite, *Ann.* I, 54, 73 ; II, 83 ; III, 64 ; *Hist.* II, 95. Cf. Orelli, n. 663, 2366 sqq., 3044, etc. — [2] Suétone, *Aug.*, c. 52. Cf. Tac., *Ann.* I, 10. Lydus, *de Mensibus*, IV, 86, et la note de Rœther sur ce passage. On connaît plusieurs exemples de prêtres d'Auguste, institués du vivant de ce prince dans les provinces. V. Ross, *Inscr. Gr. ined.*, n. 11, 13 ; Boeckh, n. 1103, 1363, 1364. Cf. 3569, 3187 et 3726.

offre une dédicace faite à Néron, *flamen augustalis* et *sodalis augustalis*, par six sévirs augustales qui se nomment tous, et dont quatre sont des affranchis [1]. Quant aux *flamines*, s'ils ont pu être pris quelquefois dans les premiers rangs de la société romaine, il faut avouer qu'ils se rapprochent souvent des sévirs augustales par leur condition civile, et qu'on trouve sur les marbres de fréquents exemples du cumul de ces deux dignités [2]. Il en est de même des *sacerdotes Augusti* ou *Romæ et Augusti* [3]. D'ailleurs ces diverses fonctions de flamine et de prêtre sont communément attribuées à des femmes ainsi qu'à des hommes, tandis que nous n'avons rencontré qu'un exemple douteux de l'admission des femmes aux honneurs de l'ordre augustale [4];

3° On appelait encore *augustales* les soldats ajoutés par les empereurs au nombre fixé dans chaque corps par les règlements militaires [5];

4° Enfin les préfets d'Égypte recevaient le même titre par une exception honorifique que justifie l'importance de ce gouvernement [6].

[1] Gruter, p. 237, 1. Une seule inscription, qui est de Ritie et que nous avons déjà citée plus haut (Reinesius, p. 403), place les *sodales augustales* entre les *curions* et les sévirs augustales d'un municipe. Mais cette inscription nous paraît suspecte au moins d'interpolation. Voyez pourtant dans Gruter, 442, 6, un exemple analogue (à Volterra. Cf. Orelli, n. 2258).—[2] Orelli, n. 311, 643, 2366, 3881, 3874, 2183; Muratori, 404, 3; 1108, 3; Gruter, 36, 2.—[3] Orelli, n. 4031, 155, 4018. Cf. 2167, 2171.—[4] Orelli, n. 618, 5019, 345 *et passim*. Comparez plus haut, p. 397, note [2]. —[5] Végèce, *de Re militari II*, 7 : « *Augustales* appellantur qui ab Augusto ordinariis juncti sunt. » Je ne connais qu'une inscription où ce sens du mot se retrouve. Voy. Kellermann, *Vigil. Rom.*, n. 230.—[6] Voy. M. Letronne, *Recherches pour servir à l'histoire d'Égypte* (1821); la dissertation de M. Labus, Milan, 1826. Est-il besoin d'ajouter que le mot *augustalis*, comme tant d'autres noms communs, est devenu aussi nom propre? V. des exemples dans Spon, *Miscellanea*, p. 31, 302; Fabr., p. 501, n. 68, et Maffei, *Istor. diplom.*, p. 164.

## § 7. — Conclusion.

Ainsi les recherches que nous venons d'exposer ont pour premier résultat de rendre à leur vrai sens un grand nombre d'inscriptions jusqu'ici mal comprises [1] : elles en ont d'autres non moins intéressants, au point de vue de l'histoire.

On a beaucoup parlé de la puissance des affranchis sous l'empire, et de l'espèce de nivellement que la corruption et le despotisme étendaient sur tous les rangs de la société romaine. Qui ne voit dans la nouvelle magistrature des augustales, ouverte aux affranchis, aux esclaves même, une des causes les plus actives de cette révolution? Ici nos monuments semblent commenter les forfanteries insolentes d'un personnage de Pétrone [2], de cet affranchi qui est, avec Trimalcion, le seul sévir augustale dont le nom soit resté dans toute la littérature latine : « Tu es chevalier romain? et moi je suis fils de roi. — « Pourquoi donc étais-tu esclave? — Parce que je me « suis moi-même livré en servitude... Et maintenant j'en- « tends vivre de façon que personne n'ait le droit de me « rire au visage; je me promène le front découvert au « milieu de mes égaux; je ne dois pas un sou de cuivre « à qui que ce soit au monde; je ne sais pas ce que c'est « qu'une assignation. Personne ne m'a dit sur la place : « Rends-moi ce que tu me dois. J'ai de petits sillons à « moi, voire un peu de vaisselle plate [3]; je nourris vingt

[1] Qu'il nous suffise de citer, comme preuve des erreurs répandues sur ce sujet, un chapitre de Morcelli, *De stilo inscriptionum*, I, p. 17; et une note où M. Orelli hésite encore sur l'origine des fonctions augustales (*ad n.* 3939), après avoir consacré aux augustales un chapitre entier de son excellent recueil, et cité fort à propos, au commencement de ce chapitre, le témoignage du scoliaste d'Horace. M. Mommsen est dans la même incertitude, *de Collegiis et sodal. Rom.*, p. 84.—[2] *Satiric.*, c. 57.—[3] Cf. Sén., *de Vita beata*, 21; Ovide, *Fast.*, I, 208.

« bouches et mon chien; j'ai racheté ma compagne de lit, « pour avoir le droit d'en user seul; il m'en coûte mille « beaux deniers. Aujourd'hui me voilà sévir et sans frais « (*sevir gratis factus sum*), et je compte bien trépasser « de manière à ne pas rougir dans ma tombe. » Tous nos augustales ne sont pas des parvenus de cette trempe, mais ce sont des parvenus comme on devait les compter alors par milliers.

On s'est demandé comment les municipes passèrent d'une demi-liberté sous l'oppression la plus impitoyable et la plus avare. Mais cette oppression commence à peu près vers le quatrième siècle, sous les premiers empereurs, dont les constitutions nous sont parvenues dans le Digeste et dans les Codes. C'est précisément l'époque où les monuments cessent de nous parler des augustales[1]. Or, les augustales supportaient une notable part des charges de la cité, surtout pour ce qui concernait le culte et les jeux publics. A mesure que ces fonctions tombèrent en désuétude (je n'ose dire, faute de témoignage précis, *quand ces fonctions furent supprimées*), la curie demeura seule pour faire face à toutes ces dépenses : elle en fut écrasée. Le

[1] On a vu plus haut que pas un de ces monuments ne présente une date postérieure au IIIe siècle. Il n'y en a, d'ailleurs, qu'un très-petit nombre que la barbarie du style autorise à placer plus bas que cette époque. Encore faut-il à cet égard nous tenir fort en garde contre l'influence provinciale, qui altéra de tout temps les formes classiques de la langue latine. La longue inscription de Lanuvium, trouvée au commencement de ce siècle, et qui contient le règlement d'une corporation religieuse, sous Hadrien, offre déjà d'étranges incorrections (V. Mommsen, *de Collegiis et sodaliciis Romanorum*, Kiel, 1843.) Il y a presque autant d'altérations de ce genre dans la table d'Héraclée, contemporaine de César, que dans le testament de Méconius, analysé plus haut, et dont la date précise n'est pas connue. Une inscription sévirale du midi de la France, où je lis le barbarisme *sepellitus* (Millin, *Voyage*, t. I, p. 505), n'est peut-être pas pour cela postérieure au siècle de Constantin. Quant au mot *Augustalis*, qu'on lit dans quelques papyrus d'une époque plus récente (Maffei, *Istor. diplom.*, p. 164), ce n'est sans doute qu'un nom propre, comme dans quelques exemples signalés plus haut, p. 404, note 6.

décurionat devint une prison, un bagne, où l'on poussa tous les malfaiteurs, jusqu'aux adultères et aux assassins.

Maintenant comment se fait-il que l'institution augustale, qui a joué pendant trois siècles un si grand rôle dans la société romaine, qui pendant trois siècles a partagé avec le décurionat les honneurs comme les charges municipales, ait laissé si peu de traces dans l'histoire? que Pétrone seul et le scoliaste d'Horace nous en aient conservé le nom? que pas une ligne, pas un mot ne les rappelle directement dans les lois impériales [1]? Accusons d'abord les ravages du temps. D'une part, en effet, l'auteur du *Satiricon* parle des augustales et du sévirat comme d'une chose toute familière à ses lecteurs; et nul doute que les nombreux traités des jurisconsultes sur le droit municipal et pontifical ne continssent, sur l'augustalité, bien des renseignements aujourd'hui perdus pour jamais. D'autre part, une inscription de Brescia prouve nettement que les empereurs sont quelquefois intervenus dans les affaires des augustales, et que le recueil des rescrits et des lois antérieurs au quatrième siècle devait offrir bien des textes relatifs aux droits et aux devoirs de cette corporation [2]. Mais peut-être est-il permis aussi de

[1] Voilà pourquoi le nom des augustales n'est pas non plus une seule fois prononcé dans l'estimable manuel de Roth, *de Re municipali Romanorum* (Stuttgardt, 1801). Cette lacune n'est d'ailleurs pas la seule qu'on remarque dans ce livre. L'auteur semble à peine soupçonner l'importance des inscriptions pour l'histoire du droit municipal. — [2] Gruter, 419, 7 (Donati, 91, 5) : « Seviri augustales socti quibus, *ex permissu divi Pii, arcam habere permissum est.* » Galus, lib. III *ad Edictum provinc.*, in Dig. III, 4 : « Collegia Romæ certa sunt, quorum corpus senatusconsultis atque constitutionibus principalibus confirmatum est, veluti pistorum et quorumdam aliorum, et navicularioruin, qui et in provincits sunt. Quibus autem permissum est corpus habere, collegii, societatis, sive cujusque alterius eorum nomine, proprium est ad exemplar reipublicæ *habere* res communes, *arcam communem* et actorem sive syndicum, etc. » Cf. Tertullien, *Apolog.*, c. 39.

soupçonner une autre influence. Par son origine, l'augustalité se rattachait au culte païen des empereurs; elle le perpétuait, moins directement peut-être que le sacerdoce spécial dont nous parlions tout à l'heure, mais enfin elle le perpétuait sur tous les points de l'Occident, en l'associant à ce culte des Lares et des Pénates, si longtemps cher aux pauvres gens, et qu'une religion nouvelle a transformé plutôt que détruit dans l'imagination populaire. Le jour où un empereur chrétien renversa les autels d'Auguste et des Lares [1], les institutions augustales durent recevoir une atteinte mortelle; et cela peut-être expliquerait pourquoi leur disparition coïncide avec le triomphe du christianisme.

Après avoir vu entre quelles dates se développe cette grande institution, il est curieux d'observer entre quelles limites géographiques elle se propage sur le sol de l'empire romain. L'Italie et la Gaule, avec toute la ligne du Rhin et du Danube; les Espagnes, et peut-être quelques

[1] Je ne trouve aucune trace de l'abolition expresse du culte des empereurs; quant aux dieux Lares, voici du moins un texte positif: *Codex Theodos.* XVI, 10, § 12 : « Nullus omnino ex quolibet genere, ordine hominum, dignitatum, vel in potestate positus, vel honore perfunctus, sive potens sorte nascendi, seu humilis genere, conditione, fortuna : in nullo penitus loco, in nulla urbe, sensu carentibus simulacris vel insontem victimam cædat, vel secretiore piaculo, Larem igne, mero Genium, Penates nidore veneratus, accendat lumina, imponat tura, serta suspendat. » Cf. M. Beugnot, *Hist. de la destruction du Pagan.*, t. I, p. 374. Dans cette constitution, qui est de l'an 392, évidemment Théodose poursuit jusque dans le secret du culte domestique les derniers restes d'une religion depuis longtemps abolie. Il est donc bien certain que les augustales ne sont plus compris parmi les membres de colléges (*collegiati*), qui sont sévèrement rappelés à l'exercice de leurs fonctions, par deux constitutions de l'an 400 et 412. (*Cod. Theod.* XII, 19, § 3; XIV, 7, § 2. Cf. *Digest.* XLVII, 32.) Ausone semble attester cependant que les *Compitalia* se célébraient encore dans les campagnes, lorsqu'il dit (*Ecloga de Feriis romanis*) :

Et nunquam certis redeuntia festa diebus,
Compita per vicos cum sua quisque colit.

points de la côte de Sicile et d'Afrique; le long de l'Adriatique, l'Istrie et la Dalmatie reçoivent successivement ce paganisme renouvelé par les lois d'un empereur. Les pays grecs ont partout résisté à l'invasion : non pas que l'Orient refusât de s'incliner devant la divinité victorieuse des Césars; au contraire, l'histoire et les monuments témoignent que l'Orient donna l'exemple de l'adoration et de la flatterie. Mais, comme culte, l'institution augustale ne tenait pas seulement à la personne des empereurs, elle touchait à des croyances intimes et populaires que la Grèce ne pouvait pas facilement accepter. D'ailleurs, épurée, agrandie par les arts, la religion grecque avait trop d'avantages sur celle des Romains pour lui céder l'empire. Comme réforme civile, la nouvelle institution devait avoir moins de succès encore. Tous ces petits États grecs, au milieu de leurs discordes, avaient pourtant une merveilleuse intelligence de la vie municipale, et n'attendaient pas les leçons de la législation romaine. Ce qui se passa en Sicile, où les Romains n'eurent rien de mieux à faire que de succéder aux droits des princes détrônés, sans changer le mécanisme de l'administration, dut arriver en Grèce sur presque tous les points occupés par leurs armes. Ils laissèrent les Grecs s'administrer, faire et refaire des décrets, comme Cicéron l'observait avec malice, jouer à la liberté, si je puis ainsi dire, au sein de la servitude [1]. Mais dans les forêts de la Gaule et de la Germanie, chez des peuples encore sauvages ou à moitié sauvages, l'ordre sévère et tout matériel de la colonie romaine, la combinaison presque savante des pouvoirs et des franchises du municipe italien,

[1] Pro Flacco, c. 6, 7, 8 et 10. Cf. Tac., *Ann.* IV, 36.

étaient d'excellents modèles d'organisation civile. Rome ne pouvait civiliser la Grèce; elle pouvait, elle devait civiliser l'Occident; et l'invariable ambition de son despotisme fut un des instruments les plus forts dont se servit la Providence pour accélérer dans cette partie du monde le triomphe de l'unité sociale [1].

[1] Virgile disait, sous Auguste :

Tu regere imperio populos, Romane, memento.

Et, quatre siècles plus tard, un poëte de la Gaule romaine :

Tu quoque (Roma), legiferis mundum complexa triumphis,
Fœdere communi vivere cuncta facis.

(Rutilius Namatianus, *de Reditu suo*, I, 78.)

## NOTE SUPPLÉMENTAIRE.

(Voy. plus haut, p. 381.)

Le beau bas-relief reproduit et expliqué par Visconti fait encore partie aujourd'hui de notre musée du Louvre. Visconti croit y reconnaître un sacrifice aux Lares, précédant la cérémonie des lustrations, dans un quartier de Rome. Il y a contre cette opinion plusieurs objections, que je résumerai brièvement.

1° Les *suovetaurilia*, ou sacrifices simultanés d'un porc, d'un bélier et d'un taureau, n'étaient pas en usage dans le culte des dieux Lares. On n'offrait à ces dieux que des fleurs, des fruits de la terre, ou des truies, des brebis et des génisses (Voy. Plaute, *Aulul.*, II, 7, v. 15; Horace, *Od.*, III, 23; *Sat.*, II, 3, v. 164; Tibulle, I, 1, v. 23; I, 3, v. 34; Macrobe, *Sat.* I, 7.): encore il est presque démontré que ces trois sortes de victimes ne figuraient jamais simultanément dans le même sacrifice. (Voy., outre les passages déjà cités, Marini, *Atti dei Arvali*, p. 373.)

2° Rien ne prouve que la cérémonie des lustrations fût identique avec les *Compitalia* ou la fête des carrefours, dans laquelle on honorait spécialement les dieux Lares. On peut seulement supposer qu'elle en faisait partie. (Orelli, n. 1387.)

3° Si on admet qu'en effet le bas-relief représente la lustration d'un quartier de Rome, pourquoi les quatre *magistri* de ce *vicus* n'y auraient-ils pas le rôle de sacrificateurs? Or on ne voit sur notre monument qu'un seul personnage dont la tête soit voilée à la manière des sacrificateurs, et dont la posture devant l'autel ne laisse aucun doute à cet égard. Les douze autres sont sept victimaires couronnés, deux licteurs, et trois personnages sans couronne. (Voy. Orelli, n. 1387, et comparez les monuments publiés dans Montfaucon, *Antiq. expl.*, t. I, p. II, p. 322 et suiv.; *Pitt. Ercol.*, t. IV, tav. 13; Visconti, *Mus. Pio Clem.*, t. IV, p. 98.)

Reste donc en faveur de l'explication de Visconti : 1° les deux lauriers placés derrière l'autel, et qui rappellent ceux que le sénat fit placer, par honneur, devant la maison d'Auguste. (Voir la sixième table du monument d'Ancyre.) Mais on comprend que cet insigne religieux a pu être reproduit sur d'autres autels que ceux des dieux Lares. D'ailleurs on trouve fréquemment des arbres ainsi placés derrière les autels dans les anciens monuments. 2° Les deux licteurs accordés en effet par Auguste aux inspecteurs de quartiers, mais qui étaient déjà le privilége des préteurs sous la république. (Censor., *de Die nat.*, c. 24.) Maintenant, s'il fallait substituer une conjecture à celle du savant archéologue, voici celle qui nous offrirait le plus de vraisemblance :

1° Sous la républiqne, c'étaient les censeurs qui faisaient la lustration générale de Rome : « Censores completo quinquennio Urbem lustrabant et Solitaurilia, « sacrificia de sue, ove, tauro, faciebant. » (Pseudo. Ascon. *In Divin.*, p. 103. Orelli) ; lustration distincte de celle des quartiers, comme l'indique ce témoignage de Properce (IV, 1, v. 23) :

> Parva saginati lustrabant compita porci,
> Pastor et ad calamos exta litabat ovis.

2° La charge de censeur étant abolie de fait depuis le principat d'Auguste, si la lustration des quartiers se faisait par le ministre des quarteniers (plus haut, p. 373, n. 1), il est probable qu'une lustration plus générale de Rome, distincte de la grande cérémonie du *lustrum* accomplie trois fois par Auguste, fut confiée dans chaque région au préteur, édile ou questeur, qui en avait la haute surveillance. (Voy. plus haut, p. 364, n. 2.) Dans l'exercice de ces fonctions, les édiles et les questeurs, qui n'avaient pas de licteurs sous la république (Aulu-Gelle, XIII, 12, cf. Forcellini au mot *Lictor*), ne pouvaient manquer d'en avoir comme les préteurs, puisque alors ils étaient tous, au même titre, les supérieurs des quarteniers, auxquels Auguste permettait, pour certains jours de l'année, cette distinction particulière.

On pourrait donc reconnaître dans notre bas-relief la lustration d'une région de Rome, peut-être précisément la 10e, celle du mont Palatin (où était la maison d'Auguste), par un préteur suivi de ses deux licteurs, et accompagné d'un certain nombre de ministres secondaires. L'importance de la cérémonie et du principal personnage qui y figure expliquerait d'ailleurs, beaucoup mieux que dans l'hypothèse de Visconti, les proportions et la belle exécution du monument.

## III.

## TESTAMENT POLITIQUE D'AUGUSTE, OU MONUMENT D'ANCYRE.

### NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

Le testament politique d'Auguste, la plus importante sans doute, la plus longue peut-être de toutes les inscriptions romaines qui nous soient parvenues, si l'on excepte la table dite *alimentaire* de Velléia, n'a pas encore été relevé dans son ensemble avec l'exactitude que réclament aujourd'hui les progrès de la critique. Pour nous, n'ayant sous les yeux, outre les copies imprimées, qu'une empreinte de quelques lignes, prise récemment sur l'original, nous nous contenterons de raconter en peu de mots les destinées singulières de ce monument [1], depuis le premier voyageur qui l'apporta en Europe, jusqu'aux découvertes qui nous permettent d'en donner aujourd'hui ici un texte plus complet et plus correct que celui des précédents éditeurs.

On peut, selon l'usage répandu parmi les bibliographes, diviser en trois périodes l'histoire du monument d'Ancyre.

[1] Les autres inscriptions d'Ancyre se trouvent réunies dans les ouvrages suivants : Tournefort, *Voyage dans le Levant*, *Lettre* 21 ; Montfaucon,

I. C'est vers 1544, pour la première fois, que Ghislen de Busbecq, ambassadeur de l'empereur Ferdinand auprès de la Sublime Porte, fit transcrire, par des gens de sa suite, le texte gravé sur les deux parois latérales du pronaos d'un temple dédié à la divinité d'Auguste par les habitants d'Ancyre [1].

A la même époque, un autre envoyé de Ferdinand auprès de Soliman II, Antoine Weranz (Verantius), archevêque d'Agria (Strigonia), en fit prendre une autre copie.

Vers 1584, Loewenklau, plus connu sous le nom de Leunclavius, secrétaire d'ambassade auprès de Henri de Lichtenstein, légat impérial à Constantinople, rencontrait dans cette ville deux nobles allemands qui rapportaient d'Ancyre une troisième copie, presque de tout point conforme à la précédente [2].

Cette dernière copie est perdue. Les deux autres ont servi de base à toutes les éditions du *Testament politique* qui se sont multipliées dans le XVI^e^ et le XVII^e^ siècle.

La copie de Busbecq parvint, on ne sait plus comment, entre les mains d'André Schott, qui en donna l'édition *princeps* à Anvers en 1579, dans son commentaire sur le chapitre I^er^ d'Aurélius Victor, *de Cæsaribus*. Du reste, le savant Schott se méprenait sur l'objet de l'inscription, en croyant y retrouver le *Breviarium imperii*. Nous avons suffisamment distingué ces deux ouvrages à

*Palæographia græca*, II, 6, p. 154 sqq.; Belley, *Obss. sur l'histoire et les monuments de la ville d'Ancyre en Galatie*, tome XXXVII des Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres; R. Pococke et Milles, *Inscriptiones antiquæ*, p. 6, 7; Hamilton, *Researches in Asia Minor*, etc., t. II, *Appendix*; M. Texier, *Voyage en Asie Mineure*, description d'Ancyre. On en trouve aussi quelques-unes à la suite du Voyage de Paul Lucas. — [1] L'inscription qui mentionne la dédicace de ce temple nous est parvenue fort incomplète. Voyez Texier, *l. c.* — [2] Voir une lettre de Busbecq et une autre de L'Écluse, dans Fabricius, *Notatio temporum Augusti*, p. 213 sq.

la fin de notre chapitre Ier. Quoi qu'il en soit, cette édition a été reproduite à Leyde en 1670, à Utrecht en 1696, avec les notes de Juste Lipse et de Casaubon.

La copie d'Antoine Weranz, communiquée par son neveu Faust Weranz à notre célèbre Charles de L'Écluse, fut donnée par lui à Loewenklau, qui la publia, comme inédite, dans ses *Pandectæ historicæ turcicæ* (Francfort, 1588, in-4°, p. 204; et 1596, in-fol., p. 108).

Dès la même année 1588, ce texte passa dans l'*Auctarium* des Inscriptions latines de Martin Smet (Leyde, in-fol.), avec les notes de Juste Lipse; puis, en 1603, dans le Recueil de Gruter (Heidelberg, in-fol., p. ccxxx).

En 1606, Casaubon l'ajoute à son édition de Suétone, reproduite en 1610 et en 1647 à Strasbourg; il reparaît dans celles de J. Schild (Leyde, 1647, 1652, 1667) et dans celles de Grævius (Utrecht, 1672, 1703 et 1708; La Haye, 1691).

Enfin, à la même famille appartient le texte inséré parmi les autres fragments d'Auguste, dans les *Variæ Lectiones* de Jan. Rutgers (Leyde, 1618, in-4°, p. 163).

II. Un âge nouveau s'ouvre par la copie plus complète que recueillit à Ancyre Daniel Cosson, mort vice-consul de Hollande, aux environs de Smyrne, en 1689, et que publia bientôt après Jacob Gronovius, dans l'opuscule intitulé *Memoria Cossoniana, hoc est Danielis Cossonii vita breviter descripta.... cui annexa est nova editio monumenti Ancyrani priore Aug. Busbequii et And. Schotti emendatior et auctior* (Leyde, 1695, in-4°). Le texte de Cosson, plein d'erreurs grossières, comme ceux de Busbecq et de Weranz, offrait néanmoins des suppléments importants, et, dans ses fautes mêmes, des moyens de correction, dont la critique de Gronovius sut

habilement profiter. C'est ce travail qui reparut dans la nouvelle édition du Recueil de Gruter, donnée par Grævius en 1707 (Leyde, in-fol.), et dans le Suétone de Pitiscus (Leuwarden, 1715, in-4° [1].)

Cependant le voyageur Paul Lucas recueillait lui-même sur les lieux, ou, si l'on en croit le récit de Chishull [2], achetait de la veuve d'un autre marchand français nommé Lefabre ou Lefaure, un exemplaire de l'inscription d'Ancyre, bien fautif encore, mais où se lisaient du moins les lignes mutilées, les mots et même les lettres éparses sur le monument, et jusque là négligées par tous les voyageurs. Il publia ce curieux supplément en 1712, à Paris, dans la relation de son voyage [3].

Fabricius paraît être le seul savant qui fit à Paul Lucas l'honneur de lui emprunter les textes dont celui-ci était réellement le premier éditeur. Encore, en réimprimant l'*Index rerum gestarum* dans sa *Notatio temporum Augusti* (Hambourg, 1727, in-4°), il n'osa insérer les nouvelles variantes et les nouveaux suppléments que dans ses notes, où il avait réimprimé, avec quelques additions, les commentaires de ses prédécesseurs [4].

[1] Les autres éditions de Pitiscus (Utrecht 1690, Amsterdam 1697, Leyde 1698), n'ont point profité du travail de Gronovius.— [2] P. Lucas atteste pourtant (t. I, p. 137) que M. de Pontchartrain lui avait expressément mandé de faire la collation du texte conservé sur le monument d'Ancyre, et il raconte les difficultés nombreuses qu'il rencontra pour accomplir l'ordre du ministre. Tout ce récit n'est-il qu'un mensonge? — [3] Nous ne connaissons que par le titre les deux opuscules suivants : 1° J. G. Baier, *Historia marmoris Ancyrani Indicem rerum gestarum Augusti imperatoris complexi*, Iéna, 1704, in-4°; 2° *Memoriam gymnasii Polyidei refecti ex Ancyrani marmoris fragmento repræsentat* J.-F. Heusinger, Wolfenbüttel, 1766, in-4°. — [4] Cependant quelques-unes de ces variantes ne méritent pas les dédains de Chishull et des éditeurs qui l'ont suivi. Par exemple, Table I, ligne 13, OCCIDERE semble bien préférable à EXCIDERE, malgré l'autorité des autres copies qui défendent cette dernière leçon. En général, quelle que soit la réputation de Paul Lucas, comme voyageur, et de quelque source que provienne la copie qu'il a fait im-

Après tant de travaux, on ne savait pas encore exactement le nombre et la disposition des lignes dans le monument d'Ancyre, et rien ne pouvait, à cet égard, assurer la critique des philologues qui s'étaient efforcés de combler, autant qu'il est possible, quelques lacunes de l'inscription. C'est encore un Français, célèbre par d'autres études, Pitton de Tournefort, qui eut le mérite de détruire enfin là-dessus toutes les incertitudes. La copie qu'il avait prise à Ancyre de l'*Index rerum gestarum* n'a pas été imprimée avec les autres inscriptions de la même ville dans la relation de son voyage. En passant à Smyrne, il l'avait généreusement livrée à l'antiquaire anglais Chishull [1], qui en fit un excellent usage pour la restauration et l'interprétation du monument dans ses *Antiquitates Asiaticæ*, publiées à Londres en 1728, in-folio.

Le texte de Chishull méritait de servir de base à toute réimpression ultérieure du monument d'Ancyre; et en effet, on le retrouve dans les éditions de Suétone par Wolf (1802), de Tacite par Oberlin (Leipzig, 1801); d'après lequel M. Naudet l'a compris aussi dans le Tacite qui fait partie de la collection Lemaire (Paris, 1819-1820). Mais Burmann (Amsterdam, 1736) suit encore l'ancienne recension.

III. Restait une mine à exploiter, la traduction grec-

primer, cette copie n'est pas, après tout, plus grossièrement altérée que celle de Cosson, qui contient d'énormes erreurs, comme DEDUCERUNT pour DEDUCTI SUNT, CONSULATIS pour CONSUL XII, FAMILIA pour EA MILLIA, CONSERVARI pour CONSECRARI, et autres, qu'on ne peut guère imputer aux imprimeurs de Gronovius. Le travail du savant Hollandais prouve qu'en pareil cas, les plus graves fautes de transcription peuvent quelquefois conduire à la leçon véritable. —

[1] Voyage dans le Levant, *Lettre* 22, t. III, p. 377, éd. de Lyon. Dans sa modestie, Tournefort parle simplement des inscriptions par lui recueillies à Ancyre, sans signaler dans ce nombre la copie de l'*Index*. C'est à Chishull lui-même que nous devons la connaissance de ce service rendu par notre compatriote à l'épigraphie romaine. (*Antiq. Asiat.*, p. 171).

que du texte latin, puisque ce dernier, depuis longtemps mutilé, s'altérait de jour en jour par l'insouciance ou la barbarie des musulmans maîtres d'Angora. En effet, au milieu du siècle dernier, Pococke avait transcrit à Ancyre quelques lignes d'un texte grec de l'*Index*, mais sans reconnaître la valeur de sa propre découverte [1]. Depuis, on a retrouvé à Apollonie de Pisidie [2] des fragments d'une traduction semblable, dont M. le docteur Franz s'est heureusement servi pour restaurer quelques lignes du texte latin. Mais ni les deux fragments donnés par Pococke avec sa négligence habituelle, ni les lignes encore mutilées d'Apollonie, ne laissaient espérer une découverte aussi importante que celle de M. Hamilton dans son voyage en Asie Mineure.

Cinq tables complètes de la traduction grecque, dont une seule est un peu endommagée par le milieu, ont été mises à découvert et transcrites avec une exactitude satisfaisante par le voyageur anglais; trois autres tables étaient en partie cachées par des constructions qu'il n'a pu acheter, et par conséquent il a dû se borner à n'en transcrire que les premières lignes. Heureusement l'une de ces tables se rapporte à la partie bien conservée du texte latin. Les cinq principales répondent à la fin du monument, et permettent de le rétablir d'une manière certaine; c'est ce qu'a fait encore M. Franz à Berlin [3], pen-

[1] Inscriptiones Asiaticæ, I, 1, p. 6, 7. — [2] J. Arundell, *Discovery in Asia Minor* (London, 1834), II, pag. 426, 427. Cf. Leake, *Journal of a tour in Asia Minor*, vol. I, page 241. Cf. le compte rendu d'une séance de l'Académie de Berlin, du 10 juin 1839, dans l'*Institut*, 1839, page 119. — [3] Archæologische Zeitung, février 1843. M. Franz relève, il est vrai, dans la traduction grecque un certain nombre d'erreurs, mais qui ne sont point de nature à embarrasser beaucoup la critique. Il y a même, dans la septième colonne, une leçon qui nous aide à corriger une erreur évidente, soit de l'ancien graveur, soit des copistes modernes, dans le texte latin. C'est Διος ελευθερου

dant que nous donnions en France la première édition du texte grec, d'après le *fac-simile* de M. Hamilton [1].

Nous donnons ici ce qui reste des deux textes grecs et du texte latin avec les restitutions les mieux assurées, en laissant d'ailleurs aux philologues, dans la disposition des lignes et des lettres, un moyen de contrôler et d'étendre les restitutions que nous avons admises.

Le texte latin qu'on va lire a pour base celui de Chishull, çà et là modifié ou suppléé à l'aide de ces divers secours, et quelquefois aussi par nos propres conjectures, soit d'après des témoignages des auteurs anciens, soit d'après la comparaison, que M. Franz a négligé de faire, entre les trois premières tables grecques de M. Hamilton et la partie correspondante de l'original. Un grand nombre de philologues ayant éclairci ou restitué en passant quelques lignes du monument d'Ancyre, des leçons utiles ont dû nous échapper; mais nous avons omis par prudence certaines corrections qui ne nous paraissent pas encore assez bien justifiées. Pour ne citer qu'un exemple de ce genre, dans un travail récent, M. Huschke restaure deux passages de la v^e colonne d'une manière ingénieuse, et, je l'avoue, séduisante. Mais la découverte des nouveaux textes grecs, en réfutant la seconde de ces deux conjectures, nous inspire bien des doutes sur la première [2].

qui répond en latin à IOVIS LIBERATATIS, où l'on peut rétablir avec certitude IOVIS LIBERATORIS. Les mots qui suivent, IN AVENTINO, manquent dans le grec. Ils manquaient peut-être dans la copie manuscrite sur laquelle on a fait cette traduction. — [1] Latini sermonis reliquiæ, [*Appendix*, § XIII. — [2] Ueber den zur Zeit der Geburt J.-C. gehaltenen Census (Breslau, 1840,), p. 50 : « Juravit in mea verba tota Italia sponte sua et me pro victis ducibus ducem deposcit. Juraverunt in eadem verba Galliæ, Hispaniæ, Africa, Sicilia, Sardinia, qui[bus exemplis dein jura]ve[runt similiter] senatores plures quam DCC; in [provinciis et quot pro] consulibus facti sunt [hæc et adhuc jurant quotannis] circiter CLXX. — Omnium provinciarum [censum egi, et earum] quibus finitimæ

Il y a aussi toute une classe de variantes sur laquelle je crois utile d'avertir le lecteur. Le monument d'Ancyre n'ayant pu manquer de se détériorer depuis Busbecq jusqu'à nos jours, on ne doit pas s'étonner de voir le même mot ou la même ligne inégalement mutilés dans diverses copies. En pareil cas, faut-il placer les crochets indicateurs des lacunes là où les eût mis un éditeur du XVI^e siècle, lorsque l'inscription était un peu moins mutilée? Faut-il, au contraire, les placer conformément à l'état actuel du texte sur les parois du temple où il se lit encore? C'est une alternative embarrassante, et dans la-

fuerunt gentes quæ nondum subjectæ erant pop. romano, fines auxi. Gallias et Hispanias provinciasque [omnes] quas alluit Oceanus a Gadibus ad ostium Albis fluminis [quæque sunt] ab usque regione ea quæ proxima est Hadriano mari armis perlustravi, nulli genti bello per injuriam inlato. » Au contraire, une inscription publiée par M. Borghesi (*Gazette archéologique* de Berlin, mars 1844), confirme de tout point la restauration d'une ligne importante dans la sixième table latine; c'est celle où il s'agit du *clupeus aureus* décerné par le sénat et le peuple à Auguste bienfaiteur de la patrie, et qui paraît avoir été reproduit non-seulement sur les monnaies (V. Eckhel, VI, p. 95, 121), mais encore sur des monuments lapidaires élevés, hors de Rome, en l'honneur du même prince. Quant à la date assignée par le savant archéologue au monument en question, nous nous permettrons de la révoquer en doute, d'après les résultats consignés au § 6 du précédent Appendice. Transcrivons d'abord le texte :

PRIMVS. MARC.....
VI. VIRAV [GVSTALIS.]

Puis, dans un *clupeus* (dont la moitié a péri) soutenu par deux Victoires :

S. P. Q. R.
AVGVSTO DEO †
CLVPEVM. VIRTVTIS
C]LE[MEN]TI[AE IVS]T[ITIAE?]

M. Borghesi suppose que le monument fut consacré à Auguste, après son apothéose, sous le règne de Tibère, par les *augustales*, prêtres du nouveau dieu. Cela serait nécessaire, si ces *augustales* étaient les *sodales augustales* établis après la mort d'Auguste; mais puisque c'étaient des *sévirs*, qui empêche de croire que dans une province (la pierre a été trouvée à Potentia dans le Picenum) Auguste fut, de son vivant, adoré comme un dieu par les prêtres des dieux Lares, dont il avait restauré le culte? D'ailleurs la flatterie a dû multiplier sur les monuments le décret du sénat, dès l'année même où il fut porté.

quelle d'ailleurs on ne peut guère prendre aujourd'hui un parti, vu l'inexactitude des copies anciennes, et l'insuffisance des détails qui nous sont parvenus sur la dégradation du monument depuis un siècle. Mais pour la plupart des cas, cette incertitude est sans conséquence.

Espérons que ces divers textes du monument se compléteront encore par les recherches des voyageurs. Peut-être M. Lebas, qui nous rapporte d'Orient tant d'autres richesses, a-t-il pu achever le déblayement qui arrêta en 1840 M. Hamilton. En attendant, il était utile de rassembler sous une seule vue les résultats des dernières découvertes, et des efforts de la critique pour la restauration d'un des plus beaux débris de l'antiquité romaine.

Quant aux fragments dus à M. Hamilton, d'après un calcul que nous avons indiqué ailleurs [1], ils se rapportent aux colonnes plus ou moins complètes 11, 12, 15-20 de la traduction grecque de l'*Index*. Nous n'avons pas craint de les numéroter ici dans l'ordre où ils doivent être placés sur la paroi extérieure du temple d'Ancyre. Mais nous n'oserions pas encore restituer, même par conjecture, le titre qui courait en haut des vingt colonnes. Les suppléments proposés par M. Franz ne répondent qu'à une partie du latin, et ne comblent pas toujours les lacunes appréciables dans la copie de M. Hamilton [2].

Le texte des fragments d'Apollonie est si mutilé, si incorrect, que nous nous sommes contenté de le reproduire en renvoyant, quand faire se pouvait, aux lignes correspondantes de l'original.

[1] Latini sermonis reliquiæ, *l. c.*—[2] Voici ces suppléments : [Ἔργων καὶ δαπανῶν θεοῦ Σεβαστοῦ ὧν κατ]ἔλιπεν ἐ[κ τῶ]ν ἐπὶ [Ῥ]ώ[μ]ης ἐγκεχαρα[γμένων] χαλκαῖς στήλαις δυσὶ [ἑρμηνεία]. On voit que M. Franz n'a pas tenu compte de l'espace compris entre les colonnes 12 et 15. Peut-être aussi la copie de M. Hamilton n'est-elle pas sans erreur sur ce point

# TEXTE TROUVÉ PAR ARUNDELL A APOLLONIE DE PISIDIE.

**I.**

**ΑΠΛΙΟΥ ΘΕΟΥ ΣΕ**
**ΑΝΗΚΩΙ ΤΙΒΕΡΙΩΙ ΚΑΙΣΑΡΙ**

ΟΙΣΚΑΙΤΡΙΤΟΝΠΑΥΚΑΩΙΦΑΒΙΩΙΜΑΞΙΜΩΙ
ΝΚΑΗΤΟΥΚΑΙΤΟΥΔΗΜΟΥΤΟΥΡΩΜΑΙ
ΤΗΣΤΩΝΤΕΝΟΜΩΝΙΑΠΩΝΤΡΟ
ΧΕΙΡΟΤΟΝΗΘΩΝΑΡΧΗΝΟΥΔΕ
ΕΝΗΝΑΝΕΔΕΞΑΜΗΝΑΛΕΤΟΤΕ
ΣΘΑΙΕΡ

ΘΕΝΙΣΤΟΡΗΣΕΝΕΠΙΡΩΜΗΣ
ΟΥΑΛΓΙΩΙΥΠΑΤΟΙΣ
ΒΩΜΟΝΤΥΧΗΣΣΩΤΗΡ
ΚΑΙΗΝΝΙΥΑΗΣΥΝΚ
ΤΑΣΙΕΡΕΙΑΣΑΝΙ...ΤΟΚ
Ν. . . . . Σ

**II.**

**ΒΑΣΤΟΥΣ ΚΑΙ ΤΟΥΣ**
**ΘΕΟΙΣ.**

ΕΓΟΝΕΝΑΙΠΟΠΑΙΩΣΟΥΑΙΠΚΙΩΚΑΙΓΑΙΩΙ
. . . ΠΕΡΤΗΣΕΜΗΣΕΠΑΝΟΔΟΥΠΡΟΣ
. . . ΙΕΡΩΣΕΝΠΡΟΣΩΤΟΥΣΙΕΡΕ
. . . ΟΙΕΙΝΕΚΕΛΕΥΣΕΝΕΝΕΝΕΚ
. . . . . ΚΩ . . . . . (II^e table du latin, lignes 25, 30).

ΣΕΙΤΟΜΕΤΡΟΥΜΕΜΩΔΗΜΩΕΔΩΚΑ
ΕΙΚΟΣΙΜΥΡΙΑΔΩΝΥΠΗΡΧΕΝ
ΧΡΗΜΑΤΑΛΕΝΥΠΑΤΕΙΑΤΕΤΑΡΤΗΣΜΗΚΑ
. ΩΚΡΑΣΕΩΚΑΙΝΑΙΩΛΕΝΤΑΩΛΚΤΟΥ
. . . . ΠΕΡΑΤΡΩΝΟΥΣΕΝΕΡΙΣΑΤΟΙΣ . . Υ . . Α
. . ΘΕΝ . . . ΕΝΜΥΡΕ (III^e table, ligne 36 et suiv).

**III.**

**ΑΙΛΑΣΑΥΤΟΝ**
**ΒΑΣΤΩΙ**

ΕΤΟΣΑΡΙΘΜΟΣΠΛΕΙΩΙ

ΜΕΤΑΤΑΥΤΑΥΠΑΤΟΙΣΜΑΡ
ΤΑΙΣΠΟΛΕΣΙΝΗΡΙΘΜΗΣΑ
ΤΑΙΣΚΕΦΑΛΑΙΟΥΕΓΟΥΕΝ
ΕΥΕΑ . . . ΙΑΔΕΣ

ΕΝΙΔΙΩΤΙΚΩΕΔΑΦΕΙΑΡΕΩΣΑΜΥΝΤΟΡΟΣΑΓΟΡΑΝΤΕΣΕΒΑΣΤΗΝΕΙ
ΝΣΑΘΕΑΤΡΟΝΠΡΟΣΤΩΙΑΠΟΛΛΩΝΟΣΝΑΙΩΙΕΠΙΕΔΑΑΦ . . ΥΣΕΚΤ
ΡΟΥΣΑΓΟΡΑΣΘΕΝΤΟΣΑΝΝΤΕΡΑΕΠΙΟΝΟΜΑΤΙΜΑΡΚΕΛΛΟΥΤΟΤΓΑ
ΑΝΑΘΕΜΑΤΑΕΚΑΛΑΦΥΡΩΝΕΝΚΑΠΙΤΩΛΙΩΙΚΑ . . . ΩΙΟΥΛΙΩΙΚΑΙΓΑΩΛ
ΚΑΙΕΣΤΙΑΣΚΑ . . Α . . ΦΕΙΕΡΩΣΑΛΕΜΟΙ . . . . ΕΤΝΕΝΕ . . . . ΚΟ
ΩΝΙΕΝΤΑ . . . ΧΡΥΣΟΥΝΣΤΕΦΑ (IV^e table, lignes 21 et suiv.)

HAMILTON. APPENDICE V, N° 102. 11e COLONNE.

ΕΛΙΓΕΝΕΓ

ΕΞΕΩΣΕΔΩΚΑ.....
ΤΟΓΛΗΣΙΟΝΑΥΤΩΙΧΑΛΚΙΔΙΚΟΝ.....
ΩΝΟΣΕΝΓΑΛΑΤΙΩΙΣΥΝΣΤΟΑΙΣ.....
ΟΥΓΑΝΟΣΙΕΡΟΝΣΤΟΑΝΓΡΟΣΙΓ.....
ΟΣΑΓΟΡΕΥΟΝΙΕΝΩΙΦΛΑΜΙΝΙΩΙΗΝ....
.....ΟΝΟΜΑΤΟΣΕΚΤΙΝΟΥΟΚΤΑ.....
..... ΓΡΟΣΤΩΙ

Le reste est caché. (M. HAMILTON.)

[κατ]έλιπεν ἐπὶ

εξεως ἔδωκα. . . . [τὸ βουλευτήριον καὶ]
τὸ πλησίον αὐτῷ Χαλκιδικὸν [καὶ ναὸν Ἀπόλλ]-
ωνος ἐν Παλατίῳ σὺν στοαῖς, [ναὸν θεοῦ Ἰουλί]-
ου, Πανὸς ἱερὸν, στοὰν πρὸς ἱπ[ποδρόμῳ τῷ πρ]-
οσαγορευομένῳ Φλαμινίῳ, ἣν [Ὀκταουίαν
καλεῖσθαι ἀπ'] ὀνόματος ἐκείνου Ὀκτα[ουίου τοῦ τὴν
προτέραν ποιήσαντος συνεχώρησα...]πρὸς τῷ [μεγίστῳ
ἱπποδρόμῳ....]

12e COLONNE.

Ε Γ Ι . Ω . Η Σ

ΓΑΦΗΣΟΝΟΜΑΤΟΣΤΩΝΕΜΩΝ . ΙΩΝ.
ΚΑΙΕΙΜΗΑΥΤΟΣΤΕΤΕΛΕΙΩ.....
ΤΩΝΕΜΩΝΚΛΗΡΟΝΟΜΩΝ.....
ΗΚΟΝΤΑΝΑΟΥΣΕΝΤΗΝΟ.....
ΤΙΣ.ΝΚΛΗΤΟΥΕΓΕΣΚΕΥ....

Le reste est caché. (Id.)

ἐπὶ [Ῥ]ώ[μ]ης

[μετ' ἐπιγ]-

ραφῆς ὀνόματος τῶν ἐμῶν [υ]ἱῶν [ἠρξάμην ἀνοικοδομῆσαι·]
καὶ εἰ μὴ αὐτὸς τετελειώ[κοιμι, ὅπως ὑπὸ]
τῶν ἐμῶν κληρονόμων [τελειωθείη ἐφρόντισα· δύο καὶ ὀγδο-]
ήκοντα ναοὺς ἐν τῇ πό[λει ὕπατος ὢν τὸ... δόγμα-]
τι σ[υ]νκλήτου ἐπεσκεύ[ασα...

15e COLONNE.

E N K E X A P A

ΩΝΑΣΟΜΟΡΑ
ΤΗΙΗΜΕΤΕΡΑΙ
ΓΑΛΑΤΙΑΣΚΑΙΙΣ
ΧΑΘΩΣΩΚΕ
ΣΤΟΜΑΤΟΣ
ΑΛΓΗΣΑΓΟ
ΤΟΥΜΕΧΡΙΤΥΡ
ΚΑΟΥΔΕΜΙ
ΣΤΟΛΟΥ
ΝΟΥΩΣΓΡΟΣ
ΛΕΥΣΕΝΟΥΟΥ
.ΑΙΩΝΤΙΕΓΡΟ
ΒΡΟΙΚΑΙΧΑ..
ΓΕΡΜΑΝΩΝ

Le reste est caché derrière un mur épais.
(Id.)

ἐγκεχαρα [γμένον]

[πασῶν ἐπαρχειῶν τῶν προκαθεστηκυι]ῶν, ἃς ὅμορα
[ἔθνη περιῴκουν μηκέτι τῇ ἀρχῇ] τῇ ἡμετέρᾳ
[ὑποτεταγμένα, τὰ ὅρια προήγαγον]· Γαλατίας καὶ Ἰσ-
[πανίας ἐπαρχείας, ἃς.....] χαθως (?) ὠκε-
[ανὸς περιῤῥεῖ ἀπὸ Γαδείρων μέχρι τοῦ] στόματος
[ποταμοῦ τοῦ προσαγορευομένου] Ἄλπης· ἀπό
[τε χώρας τῆς πλησίον Ἀδρίου κόλ]που μέχρι Τυῤ-
[ῥηνικοῦ πελάγους.....] καὶ οὐδεμι-
[ᾶς ἐπιβολῆς ἀδίκου ἠρξάμην. Ὁ Δροῦσος ἡμετέρου] στόλου
[ἡγεμὼν ἀπὸ στόματος τοῦ Ῥή]νου ὡς πρὸς
[τὰς ἀνατολὰς μέχρι τῶν ἐσχάτων ἔπ]λευσεν, οὔ οὔ-
[τε κατὰ γῆν οὔτε ναυσὶ Ῥωμ]αίων τις πρὸ
[τούτου χρόνου ἐπέβη· οἵ τε Κίμ]βροι καὶ Χαρ-
[ιΐδες καὶ Σεμνῶνες καὶ τῶν αὐτόθεν] Γερμανῶν

ΔΗΜΟΥΡΩ
ΝΟΙΣΑΙΣΙ
ΑΡΑΒΙΑ
ΓΟ
ΑΞΕΙΚΑΙ
ΚΑΙΓΡΟ

---

16e COLONNE.

Χ Α Λ Κ Α Ι Σ Σ

ΑΙΓΥΠΤΟΝΔΗΜΟΥ . ΩΜΑΙΩΝΗΓΕΜΟΝΙΑΙΓΡΟΣΕΘΗΚΑ
ΑΡΜΕΝΙΑΝΤΗΝΜΕΙΖΟΝΑΑΝΑΙΡΕΘΕΝΤΟΣΤΟΥΒΑΣΙΛΕ
ΩΣΔΥΝΑΜΕΝΟΣΕΓΑΡΧΓΙΑΝΓΟΙΗΣΑΙΜΑΛΛΟΝΕΒΟΥ
ΛΗΘΗΝΚΑΤΑΤΑΓΑΤΙΙΑΗΜΩΝΝΕΘΗΒΑΣΙΛΕΙΑΝΤΙΓΡΑ
ΝΗΙΑΡΤ . . . ΑΣΔΟΥΥΙΩΙΥΙΩΝΩΙΔΕΤΙΓΡΑΝΟΥΒΑΣΙ
ΛΕΩΣΔ . . . ΔΙΑΤΙΒΕΡΙΟΥ . . . ΕΡΩ . . . ΝΟΣΟΣΤΟΤΕΜΟΥ
ΓΡΟΓΟΝΟΣΗΝΚΑΙΤΟΑΥΤΟΛΟΝΟΣΑΦΙΣΤΑΜΕΝΟΝΚΑΙ
ΑΝΑΓΟΛΕΜΟΥΝΔΑΜΑΣΘΕΝΥΓΟΓΑΙΟΥΤΟΥΥΙΟΥ

[ἔθνη ἄλλα διὰ πρεσβέων τὴν ἐμὴν καὶ τοῦ] δήμου Ῥω-
[μαίων φιλίαν ἠξίωσαν. Ὑπὸ τοῖς ἐμοῖς οἰω]νοῖς ἀισί-
[οις?..... στρατεύματα δύο εἰς Αἰθιοπίαν καὶ] Ἀραβία-
[ν ἐνέβαλον....] .... :πο

.... ἄξει καὶ

...καὶ πρὸ

---

χαλκαῖς σ-

Αἴγυπτον δήμου [Ῥ]ωμαίων ἡγεμονίᾳ προσέθηκα. Ἀρμενίαν τὴν μείζονα, ἀναιρεθέντος τοῦ βασιλέως, δυνάμενος ἐπαρχείαν ποιῆσαι, μᾶλλον ἐβουλήθην κατὰ τὰ πάτρια ἡμῶν ἔθη βασιλείαν Τιγράνῃ Ἀρτ[αου]άσδου υἱῷ, υἱωνῷ δὲ Τιγράνου βασιλέως, δ[οῦναι] διὰ Τιβερίου [Ν]έρωνος, ὃς τότ' ἐμοῦ προγονὸς ἦν, καὶ τὸ αὐτὸ [ἔθ]νος ἀφιστάμενον καὶ ἀναπολεμοῦν, δαμασθὲν ὑπὸ Γαΐου τοῦ υἱοῦ

ΜΟΥΒΑΣΙΛΕΙΑΡΙΟΒΑΡΖΑΝΕΙΒΑΣΙΛΕΩΣΜΗΔΩΝΑΡΤΑ
ΒΑΖΟΥΥΙΩΙΓΑΡΕΔΩΚΑΚΑΙΜΕΤΑΤΟΝΕΚΕΙΝΟΥΘΑΝΑ
ΤΟΝΤΩΙΥΙΩΙΑΥΤΟΥΑΡΤΑΟΥΑΖΔΗΟΥΑΝΑΙΡΕΘΕΝΤΟΣ
ΤΙΓΡΑΝΗΝΟΣΗΝΕΚΓΕΝΟΥΣΑΡΜΕΝΙΟΥΒΑΣΙΛΙΚΟΥΕΙΣ
ΤΗΝΒΑΣΙΛΕΙΑΝΕΓΕΜΨΑ ΕΓΑΡΧΕΙΑΣΑΓΑΣΑΣΟΣΑΙ
ΓΕΡΑΝΤΟΥΕΙΟΝΙΟΥΚΟΛΓΟΥΔΙΑΤΕΙΝΟΥΣΙΓΡΟΣΑΝΑ
ΤΟΛΑΣΚΑΙΚΥΡΗΝΗΝΕΚΜΕΙΣΖΟΝΟΣΜΕΡΟΥΣΥΓΟΒΑΣΙ
ΛΕΩΝΚΑΤΕΣΧΗΜΕΝΑΣΚΑΙΕΜΓΡΟΣΘΕΝΣΙΚΕΛΙΑΝΚΑΙΣΑΡ
ΔΩΙΓΡΟΚΑΤΕΙΛΗΜΕΝΑΣΓΟΛΕΜΩΙΔΟΥΛΙΚΩΙΑΝΕΛΑΒΟΝ
ΑΓΟΙΚΙΑΣΕΝΛΙΒΥΗΙΣΙΚΕΛΙΑΙΜΑΚΕΔΟΝΙΑΙΕΝΕΚΑΤΕ
ΡΑΤΕΙΣΓΑΝΙΑΙΑΧΑΙΑΙΑΣΙΑΙΣΥΡΙΑΓΑΛΑΤΙΑΙΤΗΙΓΕ
ΡΙΝΑΡΒΩΝΑΓΙΣΙΔΙΑΙΣΤΡΑΤΙΩΤΙΩΝΚΑΤΗΓΑΓΟΝΙΤΑ
ΛΙΑΔΕΕΙΚΟΣΙΟΚΤΩΑΓΟΙΚΙΑΣΕΧΕΙΥΓΕΜΟΥΚΑΤΑΧΘΕΙ
ΣΑΣΑΙΕΜΟΥΓΕΡΙΟΝΤΟΣΤΙΑΗΟΥ . . ΑΙΕΤΥΝΧΑΝΟΝ
ΣΗΜΕΑΣΣΤΡΑΤΙΩΤΙΚΑΣ. . . . . ΟΑΛΛΩΝΗΓΕΜΟ
ΝΩΝΑΓΟΒΕΒΛΗΜΕΝ . . . . . ΣΓΟΛΕΜΟΥΣ

μου, βασιλεῖ Ἀριοβαρζάνει βασιλέως Μήδων Ἀρτα-
βάζου υἱῷ παρέδωκα, καὶ μετὰ τὸν ἐκείνου θάνα-
τον τῷ υἱῷ αὐτοῦ Ἀρταουάσδη (*sic*), οὗ ἀναιρεθέντος
Τιγράνην, ὃς ἦν ἐκ γένους Ἀρμενίου βασιλικοῦ εἰς
τὴν βασιλείαν ἔπεμψα. Ἐπαρχείας ἁπάσας, ὅσαι
πέραν τοῦ Εἰονίου (*sic*) κόλπου διατείνουσι πρὸς ἀνα-
τολὰς καὶ Κυρήνην, ἐκ μείζονος (*sic*) μέρους ὑπὸ βασι-
λέων κατεσχημένας, καὶ ἔμπροσθεν Σικελίαν καὶ Σαρ-
δωι (*l.* Σαρδῶ) προκατειλημένας (*l.* προκατειλημμένας) πολέμῳ δουλικῷ ἀνέλαβον.

Ἀποικίας ἐν Λιβύῃ, Σικελίᾳ, Μακεδονίᾳ, ἐν ἑκατέ-
ρα (*sic*) τε Ἱσπανίᾳ, Ἀχαΐᾳ, Ἀσίᾳ, Συρία (*sic*), Γαλατίᾳ τῇ πε-
ρὶ Νάρβωνα, Πισιδίᾳ στρατιωτιῶν (*l.* στρατιωτῶν) κατήγαγον· Ἰτα-
λία δὲ εἴκοσι ὀκτὼ ἀποικίας ἔχει ὑπ' ἐμοῦ καταχθεί-
σας, αἳ ἐμοῦ περιόντος πληθύ[νου]σαι ἐτύγχανον.

Σημέας στρατιωτικὰς [πολλὰς ὑπ]ὸ ἄλλων ἡγεμό-
νων ἀποβεβλημέν[ας νικήσας κατὰ τοὺ]ς πολέμους

17e COLONNE.

Τ Η Λ Α Ι Σ Δ

ΑΓΕΛΑΒΟΝ ΕΞΙΣΓΑΝΙΑΣΚΑΙΓΑΛΑΤΙΑΣΚΑΙΓΑΡΑ
ΔΑΛΜΑΤΩΝΓΑΡΘΟΥΣΤΡΙΩΝΣΤΡΑΤΕΥΜΑΤΩΝΡΩΜΑΙ
ΩΝΣΚΥΛΑΚΑΙΣΗΜΕΑΣΑΓΟΔΟΥΝΑΙΕΜΟΙΙΚΕΤΑΣΤΕΦΙ
ΛΙΑΝΔΗΜΟΥΡΩΜΑΙΩΝΑΞΙΩΣΑΙΗΝΑΓΚΑΣΑΤΑΥΤΑΣ
ΔΕΤΑΣΣΗΜΕΙΑΣΕΝΤΩΙΑΡΕΩΣΤΟΥΑΜΥΝΤΟΡΟΣΝΑΟΥΑ
ΔΥΤΩΙΑΓΕΘΕΜΗΝ
ΓΑΝΝΩΝΙΩΝΕΘΝΗΟΙΣΓΡΟΕΜΟΥΗΓΕΜΟΝΟΣΣΤΡΑΤΕΥ
ΜΑΡΩΜΑΙΩΝΟΥΚΗΓΓΙΣΕΝΗΣΣΗΘΕΝΤΑΥΓΟΤΙΒΕΡΙΟΥ
ΝΕΡΩΝΟΣΟΣΤΟΤΕΜΟΥΗΝΓΡΟΓΟΝΟΣΚΑΙΓΡΕΣΒΕΥΤΗΣ
ΗΓΕΜΟΝΙΑΙΔΗΜΟΥΡΩΜΑΙΩΝΥΓΕΤΑΞΑΤΑΤΕΙΛΛΥΡΙ
ΚΟΥΟΡΙΑΜΕΧΡΙΙΣΤΡΟΥΓΟΤΑΜΟΥΓΡΟΗΓΑΓΟΝΟΥΕΓΕΙ
ΤΑΔΕΔΑΚΩΝΔΙΑΒΑΣΑΓΟΛΛΗΔΥΝΑΜΙΣΕΜΟΙΣ . . . ΣΟΙΩ
ΝΟΙΣΚΑΤΚΟΓΗΚΑΙΥΣΤΕΡΟΝΜΕΤΑΧΘΕΝΤΟΕΜΟΝΣΤΡΑ
ΤΕΥΜΑΓΕΡΑΝΙΣΤΡΟΥΤΑΔΑΚΩΝΕΘΝΗΓΡΟΣΤΑΓΜΑΤΑ
ΔΗΜΟΥΡΩΜΑΙΩΝΥΓΟΜΕΝΕΙΝΗΝΑΓΚΑΣΕΝ

. . . . . τηλαις δ

ἀπέλαβον, ἐξ Ἱσπανίας καὶ Γαλατίας καὶ παρὰ
Δαλματῶν. Πάρθους τριῶν στρατευμάτων ῥωμαί-
ων σκῦλα καὶ σημέας (*sic*) ἀποδοῦναι ἐμοὶ ἱκέτας τε φι-
λίαν δήμου Ῥωμαίων ἀξιῶσαι ἠνάγκασα· ταύτας
δὲ τὰς σημείας (*sic*) ἐν τῷ Ἄρεως τοῦ Ἀμύντορος ναοῦ ἀ-
δύτῳ ἀπεθέμην.

Παννωνίων ἔθνη, οἷς πρὸ ἐμοῦ ἡγεμόνος στράτευ-
μα Ῥωμαίων οὐκ ἤγγισεν, ἡσσηθέντα ὑπὸ Τιβερίου
Νέρωνος, ὃς τότ' ἐμοῦ ἦν προγονὸς καὶ πρεσβευτής,
ἡγεμονίᾳ δήμου Ῥωμαίων ὑπέταξα· τά τε Ἰλλυρι-
κοῦ ὅρια μέχρι Ἴστρου ποταμοῦ προήγαγον· οὗ ἐπεί-
ταδε (*sic*) Δακῶν διαβᾶσα πολλὴ δύναμις ἐμοῖς [αἰσίοι]ς οἰω-
νοῖς κατ[ε]κόπη, καὶ ὕστερον μεταχθὲν τὸ ἐμὸν στρά-
τευμα πέραν Ἴστρου τὰ Δακῶν ἔθνη προστάγματα
δήμου Ῥωμαίων ὑπομένειν ἠνάγκασεν.

ΓΡΟΣΕΜΕΕΞΙΝΔΙΑΣΒΑΣΙΛΕΩΝΓΡΕΣΒΕΙΑΙΓΟΛΛΑΚΙΣΑΓΕ
ΣΤΑΛΗΣΑΝΟΥΔΕΓΟΤΕΓΡΟΤΟΥΤΟΥΧΡΟΝΟΥΟΦΘΕΙΣΑΙΓΑΡΑ
ΡΩΜΑΙΩΝΗΓΕΜΟΝΙΤΗΝΗΜΕΤΕΡΑΝΦΙΛΙΑΝΗΞΙΩΣΑΝ
ΔΙΑΓΡΕΣΒΕΩΝΒΑΣΤΑΡΝΑΙΚΑΙΣΚΥΘΑΙΚΑΙΣΑΡΜΑ
ΤΩΝΟΙΕΓΙΤΑΔΕΟΝΤΕΣΤΟΥΤΑΝΑΙΔΟΣΓΟΤΑΜΟΥΚΑΙ
ΟΙΓΕΡΑΝΔΕΒΑΣΙΛΕΙΣΚΑΙΑΛΒΑΝΩΝΔΕΚΑΙΙΒΗΡΩΝΚΑΙ
ΜΗΔΩΝΒΑΣΙΛΕΕΣ
ΓΡΟΣΕΜΕΙΚΕΤΑΙΚΑΤΕΦΥΓΟΝΒΑΣΙΛΕΙΣΓΑΡΘΩΝΜΕΝ
ΤΕΙΡΙΔΑΤΗΣΚΑΙΜΕΤΕΓΕΙΤΑΦΡΑΑΤΗΣΒΑΣΙΛΕΩΣ

---

18e COLONNE.

Υ Σ Ι

ΦΡΑ. . . . . ΕΑΡΤΑ . . . . . ΗΣΑΔ . .
ΧΩΝ. . . . . ΝΩΝΔΟΜΙ . . Ο . ΛΛΑΥΝΟΣ . .
ΚΑΙΤ. . . . . ΒΡΟΝ . . ΑΙΛΩΝΜΑΡΚΟ . . .
ΜΑ. . . . . ΣΕΜΕΡΑΣ . . ΕΙΣ . .

Πρὸς ἐμὲ ἐξ Ἰνδίας βασιλέων πρεσβεῖαι πολλάκις ἀπεσταλησαν οὐδέποτε πρὸ τούτου χρόνου ὀφθεῖσαι παρὰ Ῥωμαίων ἡγεμόνι. Τὴν ἡμετέραν φιλίαν ἠξίωσαν διὰ πρεσβέων Βάσταρναι καὶ Σκύθαι καὶ Σαρματῶν οἱ ἐπίταδε ὄντες τοῦ Ταναΐδος ποταμοῦ καὶ οἱ πέραν δὲ βασιλεῖς, καὶ Ἀλβανῶν δὲ καὶ Ἰβήρων καὶ Μήδων βασιλέες (*sic*).

Πρὸς ἐμὲ ἱκέται κατέφυγον βασιλεῖς Πάρθων μὲν Τειριδάτης καὶ μετέπειτα Φραάτης βασιλέως

---

Φρα[άτου? υἱός, Μήδων δ]ὲ Ἀρτα[βάζης] ....ης αδ....
χων... [Βρεττα]νῶν δομι.... ο.λλαυνος.... (*l.* δὲ Κασκιουέλλαυνος?)
καὶ τ.... βρον [Μ]αίλων Μαρκο-
μα[ννῶν.... Σουήβων].... σεμέρας [βασιλ]εῖς [καὶ]

ΓΑΡΘΩΝΦΡΑ . . . . . ΥΙΟ . . . . . ΟΥΣ . . . . . Ω . .
ΝΟΥΣΤΕΓΑΝΤΑΣΕΓΕΜΨΑ . ΕΙΣΙΤΑΛΙΑΝΟ . . ΛΕΜΩΙ
. ΚΗΘΕΙΣΑΛΛΑΤΗΝΗΜ . . ΕΡΑΝΦΙΛΙΑΝΑΞΙΩΝΕΓΙΤΕ
ΚΝΩΝΕΝΕΧΥΡΟΙΣΓΛΕΙΣΤΑΤΕΑΛΛΑΕΘΝΗΓΕΙΡΑΝΕ . .
ΒΕΝΔΗΜΟΥΡΩΜΑΙΩΝΓΙΣΤΕΩΣΕΓΕΜΟΥΗΓΕΜΟΝ . Σ
ΟΙΣΤΟΓΡΙΝΟΥΔΕΜΙΑΗΝΓΡΟΣΔΗΜΟΝΡΩΜΑΙΩΝΓΡΕΣ
ΒΕΙΩΝΚΑΙΦΙΛΙΑΣΚΟΙΝΩΝΙΑ
ΓΑΡΕΜΟΥΕΘΝΗΓΑΡΘΩΝΚΑΙΜΗΔΩΝΔΙΑΓΡΕΣΒΕΩΝ . . . Ν
ΓΑΡΑΥΤΟΙΣΓΡΩΤΩΝΒΑΣΙΛΕΙΣΑΙΤΗΣΑΜΕΝΟΙΕΛΑΒΟ
ΓΑΡΘΟΙΟΥΟΝΩΝΗΝΒΑΣΙΛΕΩΣΦΡΑΤΟΥΥΙΟΝΒΑΣΙΛ . .
ΩΡΩΔΟΥΥΙΩΝΟΝΜΗΔΟΙΑΡΙΟΒΑΡΖΑΝΗΝΒ . . . ΕΩ .
ΑΡΤΑΒΑΖΟΥΥΙΟΝΒΑΣΙΛΕΩΣΑΡΙΟΒΑΡΖΑΝ . . . ΝΟΝ
ΕΝΥΓΑΤΕΙΑΙΕΚΤΗΙΚΑΙΕ . ΔΩΜΗΙΜ . . . ΜΟΥΣΕΝΦΥ
ΜΟΥΣΖΒΕΣ . . . . . ΟΥΣ . . ΤΑΤΑΣΕΥΧΑΣΤΩΝΕ
ΜΩΝΓΟΛΕΜΩΝΕΝΚ . . . ΗΣΓΕΝΟΜΕΝΟΣΓΑΝΤΩΝΤΩΝ
ΓΡΑΓΜΑΤΩΝΕΚΤΗΣΕΜΗΣ . . ΟΥΣΙΑΣΕΙΣΤΗΝΤΗΣΣΥΝ

Πάρθων Φρα[άτης Ὠρωδοῦ] υἱὸ[ς τοὺς υἱ]οὺς [υἱ]ωνούς τε πάντας ἔπεμψ[εν] εἰς Ἰταλίαν ο[ὐ πο]λέμῳ [νι]κηθεὶς, ἀλλὰ τὴν ἡμ[ετ]έραν φιλίαν ἀξιῶν ἐπὶ τέκνων ἐνεχύροις· πλεῖστά τε ἄλλα ἔθνη πεῖραν ἔ[λα]βεν δήμου Ῥωμαίων πίστεως ἐπ' ἐμοῦ ἡγεμόν[ο]ς οἷς τὸ πρὶν οὐδεμία ἦν πρὸς δῆμον Ῥωμαίων πρεσβειῶν καὶ φιλίας κοινωνία.

Παρ' ἐμοῦ ἔθνη Πάρθων καὶ Μήδων διὰ πρεσβέων [τῶ]ν παρ' αὐτοῖς πρώτων βασιλεῖς αἰτησάμενοι ἔλαβο[ν], Πάρθοι Οὐονώνην βασιλέως Φράατου (*sic*) υἱόν, βασιλ[έως] Ὠρωδοῦ υἱωνόν, Μῆδοι Ἀριοβαρζάνην β[ασιλ]έω[ς] Ἀρταβάζου υἱόν, βασιλέως Ἀριοβαρζά[νου υἱω]νόν.

Ἐν ὑπατείᾳ ἕκτῃ καὶ ἑ[β]δώμῃ (*l.* ἑβδόμῃ) [πολέ]μους ἐνφυλίους σβέσ[ας εὐ]θὺς [κα]τὰ τὰς εὐχὰς τῶν ἐμῶν πολέμων (*l.* πολειτῶν), ἐνκ[ρατ]ὴς γενόμενος πάντων τῶν πραγμάτων, ἐκ τῆς ἐμῆς [ἐξ]ουσίας εἰς τὴν τῆς συν-

ΚΛΗΤΟΥΚΑΙΤΟΥΔΗΜΟΥΤΩΝΡΩΜΑΙΩΝΜΕΤΗΝΕΓΚΑ
ΚΥΡΙΗΑΝ...ΗΣΑΙΤΙΑΣΔΟΓΜΑΤΙΣΥΝΚΛΗΤΟΥΣΕΒΑΣΤΟΣ
ΓΡΟ. . . . . ΝΚΑΙΔΑΦΝΑΙΣΔΗΜΟΣΙΑΙΤΑΓΡΟΓΥ
. . . . . ΟΤΕΔΡΥΙΝΟΣΣΤΕΦΑΝΟΣΟΔΙΔΟΜΕΝΟΣ

---

19e COLONNE.

ΕΠΙΣΩΤΗΡΙΑΤΩΝΠΟΛΕΙΤΩΝΥΠΕΡ/ . . . ΟΤΟΥΠΥΛΩ
ΝΟΣΤΗΣΕΜΗΣΟΙΚΙΑΣΑΝΕΤΕΘΗ ΟΙ . . ΟΝΤΕΧΡΥ
ΣΟΥΝΕΝΤΩΙΒΟ . . ΕΥΤΗΡΙΩΙΑΝΑΤΕ . . . ΝΥΠΟΤΕΤΗΣ
ΣΥΝΚΛΗΤΟΥΚΑΙΤΟΥΔΗΜΟΥΤΩΝΡΩ. . . . ΩΝΔΙΑΤΗΣ
ΕΠΙΓΡΑΦΗΣΑΡΕΤΗΝΚΑΙΕΠΕΙΚΕΙΑΝΚΑΙ . . . ΚΑΙΟΣΥΝΗΝ
ΚΑΙΕΥΣΕΒΕΙΑΝΕΜΩΙΜΑΡΤΥΡΕΙ . . ΑΞΙΩΝΤΙΠΑΝΤΩΝ
ΔΙΗΝΕ . ΚΑΙΕΞΟΥΣΙΑΣΔΕΟΥΔΕΝΤΙΠΛΕΙΟΝΕΣΧΟΝ
ΤΩΝΣΥΝΑΡΞΑΝΤΩΝΜΟΙ

κλήτου καὶ τοῦ δήμου τῶν Ῥωμαίων μετήνεγκα
κυρίηαν (*l.* κυρίειαν)· [ἐξ] ἧς αἰτίας δόγματι συνκλήτου Σεβαστὸς
προ[σηγορεύθη]ν, καὶ δάφναις δημοσίᾳ τὰ προπύ-
[λαιά μου ἐστέφθη], ὅ τε δρύϊνος στέφανος ὁ διδόμενος

---

ἐπὶ σωτηρία (*sic*) τῶν πολειτῶν ὑπερ[άνω] τοῦ πυλῶ-
νος τῆς ἐμῆς οἰκίας ἀνετέθη· [ὅπλ]ον τε χρυ-
σοῦν ἐν τῷ βο[υλ]ευτηρίῳ ἀνατε[θὲ]ν ὑπό τε τῆς
συνκλήτου καὶ τοῦ δήμου τῶν Ῥωμαίων διὰ τῆς
ἐπιγραφῆς ἀρετὴν καὶ ἐπιείκειαν καὶ [δι]καιοσύνην
καὶ εὐσέβειαν ἐμωὶ (*l.* ἐμοὶ) μαρτυρεῖ [ὡς] ἀξιώμ[α]τι πάντων
διήνε[γ]κα (?), ἐξουσίας δὲ οὐδέν τι πλεῖον ἔσχον
τῶν συναρξάντων μοι.

ΤΡΙΣΚΑΙΔΕΚΑΤΗΝΥΓΑΤΕΙΑΝΑΓΟΝΤΟΣΜΟΥΗΤΕΣΥΝ
ΚΛΗΤΟΣΚΑΙΤΟΙΓΓΙΚΟΝΤΑΓΜΑΟΤΕΣΥΝΓΑΣΔΗΜΟΣΙΩΝ
ΡΩΜΑΙΩΝΓΡΟΣΗΓΟΡΕΥΣΕΜΕΓΑΤΕΡΑΓΑΤΡΙΔΟΣΚΙΑΤΟΥΤΟ
ΕΓΙΤΟΥΓΡΟΓΥΛΟΥΤΗΣΟΙΚΙΑΣΜΟΥΚΑΙΕΝΤΩΙΒΟΥΛΕΥΤΗ
ΡΙΩΙΚΑΙΕΝΤΗΙΑΓΟΡΑΙΤΗΙΣΕΒΑΣΤΗΙΥΓΟΤΩΙΑΡΜΑΤΙ.ΜΟ·
ΔΟΓΜΑΤΙΣΥΝΚΛΗΤΟΥΑΝΕΤΕΘΗΕΓΙΓΡΑΦΗΝΑΙΕΨΗΦΙΣΑ
ΤΟ ΟΤΕΕΓΡΑΦΟΝΤΑΥΤΑΗΓΟΝΕΤΟΣΕΒΔΟΜΗΚΟΣΤΟΝ
ΕΚΤΟΝ
ΣΥΝΚΕΦΑΛΑΙΩΣΙΣΗΡΙΘΜΗΜΕΝΟΥΧΡΗΜΑΤΟΣΕΙΣΤΟΑΙΡΑ
ΡΙΟΝΗΕΙΣΤΟΝΔΗΜΟΝΤΩΝΡ . . . . . ΝΗΕΙΣΤΟΥΣΑΓΟΛΕ
ΛΥΜΕΝΟΥΣΣΤΡΑΤΕΩΤΑΣΕΞΜΥΡΙΑΔΕΣΜΥΡΙΑΔΩΝ
ΕΡΓΑΚΑΙΝΑΕΓΕΝΕΤΟΥΓΑΤΟΥΝΑΟ.ΜΕΝΑΡΕΩΣΔΙΟΣ
ΒΡΟΝΤΗΣΙΟΥΚΑΙΤΡΟΓΑΙΟΦΕΡΟΥ. . . . ΙΑΝΟΣΑΓΟΛΛΩ
ΝΟΣΘΕΟΥΙΟΥΛΙΟΥΚΥΡΕΙΝΟΥΑ..ΝΑΣΗΡΑΣΒΑΣΙΛΙ
ΔΟΣΔΙΟΣΕΛΕΥΘΕΡΙΟΥΗΡΩ. . .ΑΤΡΙΩΝΝΕ
ΟΤΗΤΟΣΜΗΤΡΟΣΘΕΩΝΒΟΥΛΕΥΤΗΡΙΟΝΣΥΝΧΑΛΧΙ

Τρισκαιδεκάτην ὑπάτειαν ἄγοντός μου ἥ τε σύνκλητος καὶ τὸ ἱππικὸν τάγμα ὅ τε σύνπας δῆμος τῶν Ῥωμαίων προσηγόρευσέ με πατέρα πατρίδος, καὶ τοῦτο ἐπὶ τοῦ προπύλου τῆς οἰκίας μου καὶ ἐν τῷ βουλευτηρίῳ καὶ ἐν τῇ ἀγορᾷ τῇ Σεβαστῇ ὑπὸ τῷ ἅρματι, [ὅ] μο[ι] δόγματι συνκλήτου ἀνετέθη, ἐπιγραφῆναι ἐψηφίσατο. Ὅτε ἔγραφον ταῦτα, ἦγον ἔτος ἑβδομηκοστὸν ἕκτον.

Συνκεφαλαίωσις ἠριθμημένου χρήματος εἰς τὸ αἰράριον ἢ εἰς τὸν δῆμον τῶν Ῥ[ωμαίων] ἢ εἰς τοὺς ἀπολελυμένους στρατιώτας, ἓξ μυριάδες μυριάδων.
Ἔργα καινὰ ἐγένετο ὑπ' α[ὐ]τοῦ, ναὸ[ς] μὲν Ἄρεως, Διὸς βροντησίου καὶ τροπαιοφέρου (*sic*), Πανὸς, Ἀπόλλωνος, θεοῦ Ἰουλίου, Κυρείνου, Ἀ[θη]νᾶς, Ἥρας βασιλίδος, Διὸς ἐλευθερίου, Ἡρώ[ων π]ατρίων, Νεότητος, Μητρὸς θεῶν, [βουλευτήριον] σὺν Χαλκι-

20e COLONNE.

ΔΙΚΩΙΑΓΟΡΑΣΕΒΑΣΤΗΘΕΑΤΡΟΝΜΑΡΚΕΛΛΟΥΒΑΣΙ
ΛΙΚΗΙΟΥΛΙΑΑΛΣΟΣΚΑΙΣΑΡΩΝΣΤΟΑΙΕΝΓΑΛΛ....
ΣΤΟΑΕΝΙΓΓΟΔΡΟΜΩΙΦΛΑΜΙΝΙΩΙΕΓΕΣΚΗ.....
ΓΙΤΩΛΙΟΝΝΑΟΙΟΓΔΩΗΚΟΝΤΑΔΥΟΘΕ...ΝΓΟΜ
ΓΗΙΟΥΟΔΟΣΦΛΑΜΙΝΙΑΑΓΩΓΟΙΥΔΑΤΩΝ..ΑΝΑ
ΕΙΣΘΕΑΣΚΑΙΜΟΝΟΜΑΧΟΥΣΚΑΙΑΘΛΗΤΑ....ΝΑΥΜΑ
ΧΙΑΝΚΑΙΘΗΡΟΜΑΧΙΑΝΔΩΡΕΑΙ..ΑΓΟΙΚΙΑΙΣΓΟΛΕΣΙΝ
ΕΝΙΤΑΛΙΑΙΓΟΛΕΣΙΝΕΝΕΓΑΡΧΕΙ..ΣΣΕΙΣΜΩΙΚΑΙΕΜΓΥ
ΡΙΣΜΟΙΣΓΕΓΟΝΗΚΥΙΑΙΣΗΚΑΤΑΝΔΡΑΦΙΛΟΙΣΚ..ΣΥΝ
ΚΛΗΤΙΚΟΙΣΩΝΤΑΣΤΕΙΜΗΣΕΙΣΓΡΟΣΕΞΕΓΛΗΡΩΣΕΝΑ
ΓΕΙΡΟΝΓΛΗΘΟΣ.

δικῷ, ἀγορὰ Σεβαστή, θέατρον Μαρκέλλ[ου, βασι]-
λικὴ Ἰουλία, ἄλσος Καισάρων, στοαὶ ἐν Παλα[τίῳ],
στοὰ ἐν ἱπποδρόμῳ Φλαμινίῳ. Ἐπεσκε[υάσθη Κα]-
πιτώλιον, ναοὶ ὀγδωήκοντα (*l.* ὀγδοήκοντα) δύο, θέ[ατρον] Πομ-
πηΐου, ὁδὸς Φλαμινία, ἀγωγοὶ ὑδάτων. [Δαπ]άναι
εἰς θέας καὶ μονομάχους καὶ ἀθλητὰ[ς καὶ] ναυμα-
χίαν καὶ θηρομαχίαν, δωρεαὶ [ταῖς] ἀποικίαις, πόλεσιν
ἐν Ἰταλίᾳ, πόλεσιν ἐν ἐπαρχεί[αι]ς σεισμῷ καὶ ἐμπυ-
ρισμοῖς πεπονηκυίαις, ἢ κατ' ἄνδρα φίλοις κ[αὶ] συν-
κλητικοῖς, ὧν τὰς τειμήσεις προσεξεπλήρωσεν, ἄ-
πειρον πλῆθος.

## TEXTE LATIN.

RERVM . GESTARVM . DIVI . AVGVSTI . QVIBVS . ORBEM . TERRARVM . IMPERIO . POPVLI . ROM .
SVBIECIT . ET . IMPENSARVM . QVAS . IN . REMPVBLICAM . POPVLVMQVE . ROMANVM . FECIT .
INCISARVM . IN . DIABVS . AHENEIS . PILIS . QVAE . SVNT . ROMAE . POSITAE . EXEMPLAR .
SVBIECTVM.

---

ANNOS . VNDEVIGINTI . NATVS . EXERCITVM . PRIVATO . CONSILIO . ET . PRIVATA . IMPENSA
COMPARAVI . PER . QVEM . REMPVBLICAM . [DOM]INATIONE . FACTIONIS . OPPRESSAM .
IN . LIBERTATEM . VINDICAVI . [SENA]TVS . DECRETIS . HONORIFICIS . [ORNATVS] . IN . [EVM] .
ORDINEM . SVM . [ADLECTVS . A . ] CONSVLIBVS . [INTER . CONSVLARES . SENTENTIAM . VT . DICE]
5 REM . LOCVM[QVE . ET] IMPERIVM . MIHI . DEDIT . RESPVBLICA . V[TI] . PRAETORI . SIMVL . CVM
CONSVLIBVS . IR[TIO . ET . PANSA . HOC . ] AVTEM . EODEM . ANNO . ME [SVFFECTVM] .
CONSVLEM . CVM . [EDI]DISSET . ET . TRIVMVIRVM . REIPVBLICAE . CONSTITVE[NDAE]
QVI . PARENTEM . [CO]NIV[RATI . OCCIDIS]S[ENT] . IN . EXILIVM . EXPVLI . IVDICIIS . LEGI
TIMIS . VLTVS . POSTEA . BELLVM . INFERENTIS . REIPVBLICAE . . .
10 . . . . . .
ARMA . TERRA . MARIQVE . . . . [SIG]NAQVE . TOTO . ORBE . TERRARVM . [CIRCVMTVLI]
VICTORQVE . OMNIBVS . [PRAESENTIB]VS . CIVIBVS . PEPERCI [ET . IN . ] EXIL[IO . SPONTE . SVA . DE]
GENTES . QVIBVS . TVTO . [LICERET . ] SERVARI . QVAM . OCCIDERE . M[ALVI] . .
MILLIA . CIVIVM . ROMA[NORVM . SVB] . SACRAMENTO . MEO . FVERVNT . CIRCITER . [QVINGEN]
15 TA . EX . QVIBVS . DEDV[XI . IN . COLONIA]S . AVT . REMISI . IN . MVNICIPIA . SVA . STIPEN[DIIS . SOLV]

TIS . MILLIA . ALIQVANTO . [PLVS . QV]AM . TRECENTA . ET . IIS . OMNIBVS . AGROS . A[DSIGNAVI]
AVT . PECVNIAM . PROP[RIAM . EX] . ME . (?) DEDI . [LONGAS .] NAVES . CEPI . SESCEN[TAS . PRAETER . ALI-]
AS . SIQVAE . MINORI[S . TRI]REMES . FVERVNT .
BIS . OVANS . TRIVMPHA[VI . TRIS . EGI . CV]RVLIS . TRIVMPHOS . ET . APPELLA[TVS . SVM . VICIES . ET] . .
20 [SE]MEL . IMPERATO[R . CVMQVE . PLV]RIS . TRIVMPHOS . MIHI . SE[NATVS . DECREVISSET . [IIS . AGEN]-
[DIS . SV]PERSEDI . [ET . TANTVMMODO . LAVR]VS . DEPOSVI . IN[C]APITOLIO . [DELMATIS . ET . ILLVR]-
[IIS . Q]VOQUE . BELLO . NVNC . [PERDOMI]TIS . OB . RES . A[VT . DVCTV . MEO . AVT . PER . LEGA]-
TOS . AVSPICIIS . MEIS . TERRA MARIQVE . PROSPERE . GESTAS . QV[INQVAGIENS . ET . QVIN]
QVIENS . DECREVIT . SENATVS . SVPPLICANDVM . ESSE . DIS . IMMO[RTALIBVS] . . . .
25 . . . QVO . [EX .] SENATVS . CONSVLTO . SVPPLICATVM . EST . IN . DEO[RVM . TEMPLIS] .
. . . . . VO . . . . . VM . . . REC . . . AVT . R . . . . . .
. . . . AM . TER . DECIENS . . . . . .
[TRIBVNICI]AE . POTES[TATIS] . . . . . .
. . . . ME . TA . . . . . .

—

2e COLONNE.

PATRITIORVM . NVMERVM . AVXI . CONSVL . QVINTVM . IVSSV . POPVLI . ET . SENATVS . SENA
TVM . TER . LEGI . ET . IN . CONSVLATV . SEXTO . CENSVM . POPVLI . CONLEGA . M . AGRIPPA . EGI

LVSTRVM . POST. ANNVM . ALTERVM . ET. QVADRAGENSIMVM . FECI . QVO . LVSTRO . CIVI
VM . ROMANORVM . CENSA . SVNT . CAPITA . QVADRAGIENS . CENTVM . MILLIA . ET .
5 SEXAGINTA . TRIA . MILLIA . [ALTERV]M . CONSVLARI . CVM . IMPERIO . LVSTRVM
[CENSVMQVE .] SOLVS . FECI . CENSORIN[O . ET . ] ASINIO . COS . QVO . LVSTRO . CENSA . SVNT.
CIVIVM . ROMANORVM . [CAPITA .] QVADRAGIENS . CENTVM . MILLIA . ET . DVCEN
TA . TRIGINTA . TRIA . M[ILLIA . TERTIV]M . CONSVLARI . CVM . IMPERIO . LVSTRVM
CONLEGA . TIB . CA[ESARE . FECI]. SEX . POMPEIO . ET . SEX : APPVLEIO . COS.
10 QVO . LVSTRO . ET[IAM . CENSA . SVNT . RO]MANORVM . CAPITVM . QVADRAGIENS .
CENTVM MI[LLIA TR]IGINTA . ET . SEPTEM . MILLIA .
LEGIBVS . NOVI[S . LATIS . E]XEMPLA . MAIORVM . EXOLESCENTIA . [REVOCAVI . ET . ABOLITA].
IAM . EX . NOS[TRIS . MORIBVS] . AVITARVM . RERVM . EXEMPLA . IMITANDA . [PROPOSVI].
. . . . . [SEN]ATVS . ET . SACERDOTES. . . . . .
15 . . . . . V . TIS. . . . EFEC. . . . . .
. . . . . QUATTVOR . AMPLISSIMA . COLLE[GIA]. . . . . .
. . . . . [PO]MPEIAM . ET . MVNICIPI[ORV]M. VNI[VERSORVM. . . . . SVPPLICATIONES]. . . . . .
. . . . . APVD . OMNIA . PVLVINARIA . PRO . VALE[TVDINE]. . . . . .
[NOMEN MEVM INSERI I]VSVM . EST . IN . SALIARE . CARMEN . ET . SACROSANC[TVM . ESSE].
20 . . . . . VO . [PROPT]EREA[QVE] . TRIBVNICIA . POTESTAS . MIHI. . . . . .
. . . . . MVS . . . ITER . . M . IN. . . . . .

[POPVLO] . SACERDOTIVM . DEFERENTE . MIHI . QVOD . PATER . MEVS . [PROCVRAVIT.]
[SVSCEPI . ID] SACERDOTIVM . ALIQVOD . POST . ANNOS . EO . MOR[TVO . QUI . POST . PATREM]
[MEVM . ILLVD . PROC]VRAVERAT . CVNCTA . EX . ITALIA [..... SVPPLICATIO] . .
25 [PRO . MEA . VALET]VDINE . QVANTA . ROMAE . NVN[QVAM . ANTEA . FACTA . ESSE.] .....
[MEMORATVR . P. SVLP]ICIO . C. VALGIO . CONSVLIBVS . [ARAM . FORTVNAE . SERVATRICIS . IN.]
[VESTIBVLO . AE]DIS . HONORIS . ET . VIRTVTIS . AD . [MEM]ORIAM . [REDITVS . MEI . IN . VRBEM.]
[SE]NATVS . CONSACRAVIT . IN . QVA . PON[TIFICES] .....
.....[A]NNIVERSARIVM . SACRIFICIVM . FACERE[NT]
30 .....[PRO] . R[EDI]T[V . MEO] . IN . VRBEM . EX .....
.....AVIT .....
..... PARS .....
.....ET . PRIN.....A . MIHI .....
.....ONOS.....RAE .....
35 [OB . RES . IN . HISPA]NIA . GAL. [LIAQVE . PR]OVINCIIS . PROS[PERE] . GESTAS] .....
.....NEP . QV.....ARAM .....
.....[PRO] REDITV . MEO . CO[NSACRARI . VT . ] AD . EAM.....[QVODANNIS]
..... MAGISTRATVS . ET . SAC[ERDOTES . SVPPLICARENT] .....
.....IVM . . C. . . P .....
40 .....CVSSVM . ESS .....

..... [PER . TOTVM . I[MPERIVM] . POPVLI . ROMANI . [PARTA . EST . TERRA]]]
[MARIQVE . P]AX . CVM[QVE . A . CONDITA . VRBE] . I[ANVM . QVI] R[INVM] . BIS . OMNINO . CLAVSUM
[ES]SE . PRODATVR . EVM . [SENATVS] . PER . ME . PRINCIPEM . [TER . C]LAVDENDVM . ESSE [DECREVIT .]
[INTER . FIL]IO[S] . MEOS . QVOS . SIN[ISTRA . SORS .]MIHI . ERIPVIT . EORVM . CAIVM . ET . LVCIVM . CAESAR
45 ES . .....

—

3e COLONNE.

HONORIS . MEI . CAVSA . SENATVS . POPVLVSQVE . ROMANVS . ANNVM . QVINTVM . ET . DECI
MVM . AGENTIS . CONSVLES . DESIGNAVIT . VT . EVM . MAGISTRATVM . INIRENT . POST . QVIN
QVENNIVM . ET . EX . EO . DIE . QVO . DEDVCTI . SVNT . IN . FORVM . VT . INTERESSENT . CONSILIS
PVBLICIS . DECREVIT . SENATVS . EQVITES . AVTEM . ROMANI . VNIVERSI . PRINCIPEM
5 IVVENTVTIS . VTR[VM]QV[E EO]RVM . PAR[MIS . E]T . HASTIS . ARGENTEIS . DONATVM . AP
PELLAVERVNT .
PLEBEI . ROMANAE . VIRITIM . SS (?) . TRECENOS . NVMERAVI . EX . TESTAMENTO . PATRIS
MEI . ET . NOMINE . MEO . QVADRINGENOS . EX . BELLORVM . MANIBIIS . CONSVL
QVENTVM . DEDI . ITERVM . AVTEM . IN . CONSVLATV . DECIMO . EX . PATRIMONIO
10 MEO . IIS . QVADRINGENOS . CONGIARI . VIRITIM . PERMVNERAVI . ET . CONSVL
VNDECIMVM . DVODECIM . FRVMENTATIONES . FRVMENTO . PRIVATIM . COEMPTO

EMENSVS . SVM . ET . TRIBVNITIA . POTESTATE . DVODECIMVM . QVADRINGENOS
NVMMOS . TERTIVM . VIRITIM . DEDI . QVAE . MEA . CONGIARIA . PERVENERVNT [AD]
[SESTERT]IVM . MILLIA . NVNQVAM . MINVS . QVINQVAGINTA . ET . DVCENTA
15 TRIBVNITIAE . POTESTATIS . DVODEVICINSIMVM . CONSVL . XII. TRECENTIS . ET . VIGINTI
MILLIBVS . PLEBEI . VRBANAE . SEXAGENOS . DENARIOS . VIRITIM . DEDI
ET . CVOIVIS (?) . MILITVM . MEORVM . CONSVL . QVINTVM . EX . MANIBIIS . VIRITIM
MILLIA . NVMMVM . SINGVLA . DEDI . ACCEPERVNT . ID . TRIVMPHALE . CONGIARIVM
IN . CO[LONIIS] . HOMINVM . CIRCITER . CENTVM . ET . VIGINTI . MILLIA . CONSVL . TER
20 TIVM . DECIMVM . SEXAGENOS . DENARIOS . PLEBEI . QVAE . TVM . FRVMENTVM . PVBLICVM
ACCEPERVNT . DEDI . EA . MILLIA . HOMINVM . PAVLO . PLVRA . QVAM . DVCENTA . FVERVNT
PECVNIAM . [PRO] . AGRIS . QVOS . IN . CONSVLATV . MEO . QVARTO . ET . POSTEA . CONSVLIBVS
[M . CRASSO . ET] CN . LENTVLO . AVGVRE . ADSIGNAVI . MILITIBVS . SOLVI . MVNICIPIS . EA
SESTERTIVM . CIRCITER . SEXSIENS . MILLIENS . FVIT . QVAM . [EX] . COLLATIONIBVS . [PRO]
25 PRAED[IIS] . NVMERAVI . ET . CIRCITER . BIS . MILLIENS . ET . SESCENTIENS . QVOD . PRO . AGRIS
PROVINCIALIBVS . SOLVI . ID . PRIMVS . ET . SOLVS . OMNIVM . QVI . DEDVXERVNT
COLONIAS . MILITVM . IN . ITALIA . AVT . IN . PROVINCIIS . AD . MEMORIAM . AETATIS
MEAE . FECI . ET . POSTEA . [TIB] . NERONI . ET . CN . PISONI . CONSVLIBVS . ITEMQVE . C . ANTISTIO
ET . D . LAELIO . COS . ET . C . CALVISIO . ET . L . PASIENO . CONSVLIBVS . ET . [LENTVLO . ET] . MESSALINO
30 CONSVLIBVS . ET . L . CANINIO . ET . Q . FABRICIO . CONSVLIBVS . [VETERANIS . QV]OS . EME

RITEIS . STIPENDIS . IN . SVA . MVNICIP[IA . REMISI] . PRAEM[IA . AERE . NVM]ERATO
PERSOLVI . QVAM . IN . REM . SEST[ERTIVM] . MILL[IA.....]
IMPENDI
QVATER . PECVNIA . MEA . IVVI . AERARIVM . ITA . VT . SESTERTIVM . MILLIENS . ET
35 QVINQVIENS . AD . EOS . QVI . PRAEERANT . AERARIO . DETVLERIM . ET . M . [AEMILIO]
ET . L . ARVNTIO . COS . IN . AERARIVM . MILITARE . QVOD . EX . CONSILIO . [LIVIAE . VXORIS]
CO[NSTITV]TVM . EST . EX . [QVO] . PRAEMIA . DARENTVR . MILITIBVS . QVI . VI[GINTI STI]
[PENDIA] . EMERVISSENT . HS . MILLIENS . ET . SEPTINGENTI[ENS . TIB . CAESARIS . NOMINE]
[ET . M.]EO . DETVLI.....
40 ..[QV]O . CN . ET . P . LENTVLVS [CONS]VLES . FVERVNT . CVM . D..CERENT...
....CENTVM . MILLIBVS . HOMINVM....IBVS....O . FRV[MENTA?]

—

4e COLONNE.

CVRIAM . ET . CONTINENS . EI . CHALCIDICVM . TEMPLVMQVE . APOLLINIS . IN
PALATIO . CVM.PORTICIBVS . AEDEM . DIVI . IVLI . LVPERCAL . PORTICVM . AD . CIR .
CVM . FLAMINIVM . QVAM . SVM . APPELLARI . PASSVS . EX . NOMINE . EIVS . QVI . PRI
OREM . EODEM . IN . SOLO . FECERAT . OCTAVIAM . PVLVINAR . AD . CIRCVM . MAXIMVM
5 AEDES . IN . CAPITOLIO . IOVIS . FERETRI . ET . IOVIS . TONANTIS . AEDEM . QUIRINI

AEDES . MINERVAE . ET . IVNONIS . REGINAE . ET . IOVIS . LIBERATORIS . IN . AVENTINO
AEDEM . LARVM . IN . SVMMA . SACRA . VIA . AEDEM . DEVM . PENATIVM . IN . VELIA
AEDEM . IVVENTATIS . AEDEM . MATRIS . MAGNAE . IN . PALATIO . FECI
CAPITOLIVM . ET . POMPEIVM . THEATRVM . VTRVMQVE . OPVS . IMPENSA . GRANDI . REFECI
10 SINE . VLLA . INSCRIPTIONE . NOMINIS . MEI . RIVOS . AQVARVM . COMPLVRIBVS . LOCIS
VETVSTATE . LABENTES . REFECI . ET . AQVAM . QVAE . MARCIA . APPELLATVR . DVPLICAVI
FONTE . NOVO . IN . RIVVM . EIVS . IMMISSO . FORVM . IVLIVM . ET . BASILICAM
QVAE . FVIT . INTER . AEDEM . CASTORIS . ET . AEDEM . SATVRNI . COEPTA . PROFLIGATA
QVE . OPERA . A . PATRE . MEO . PERFECI . ET . EANDEM . BASILICAM . CONSVMPTAM . IN
15 CENDIO . AMPLIATO . EIVS . SOLO . SVB . TITVLO . NOMINIS . FILIORVM . [MEORVM] . INCO
HAVI . ET . SI . VIVVS . NON . PERFECISSEM . PERFICI . AB . HEREDIBVS . [MEIS . IVSSI]
DVO . ET . OCTOGINTA . TEMPLA . DEVM . IN . VRBE . CONSVL . [DECRETO . SE]
[NATVS] . REFECI . NVLLO . PRAETERMISSO . QVOD . [EO] . TEMP[ORE] . . . . . .
. . . . . MV . . M . . IRVMINEA . A . . . . . BI . . . . . .
20 . . . . PRAETER . . . . . IVME . LINV . . LVM . . . . . .
PRIVATO . SOLO . [DEDICATO] . MARTIS . VLTORIS . TEMPLVM . FORVMQVE . AVGVSTVM . ET
THEATRVM . AD . AEDEM . APOLLINIS . IN . SOLO . MAGNA . EX . PARTE . A . [PRIVATIS]
EMPTO . FECI . QVOD . SVB . NOMINE . M . MARCELLI . GENERI . NITESCIT . DONA . [EX]
MANIBIIS . IN . CAPITOLIO . ET . IN . AEDE . DIVI . IVLI . ET . IN . AEDE . APOLLINIS . ET . IN . AE

25 DE . VESTAE . ET . IN . TEMPLO . MARTIS . VLTORIS . CONSACRAVI . QVAE . MIHI . CONSTI
TERVNT . HS . CIRCITER . MILLIENS . AVRI . CORONARI . PONDO . TRIGINTA . ET . QVIN
QVE . MILLIA . MVNICIPIIS . ET . COLONIS . ITALIAE . CONFERENTIBVS . AD . TRIVMPHOS
MEOS . QVINTVM . CONSVL . REMISI . ET . POSTEA . QVOTIENSCVMQVE . IMPERATOR . AP
PELLATVS . SVM . AVRVM . CORONARIVM . NON . ACCEPI . DECERNENTIBVS . MVNICIPIIS
30 ET . CONF[ERE]N[TIBVS..PLVRA]. ATQVE . ANTEA . DECREVERANT.....[PLVRIENS?]
[MV]NVS . GLADIATORIVM . DEDI . MEO. NOMINE . ET . QVINQVIENS . FILIORVM [MEO]
[RVM . ET] . NEPOTVM . NOMINE . QVIBVS . MVNERIBVS . PVGNAVERVNT . H[OMINVM]
[CIRCITER] . DECEM . MILLIA .... BIS . [DEDI . F]ERARVM . VNDIQVE . ACCIN[CTARVM?]
....[SPECTAC]VLA . PRO[PRIO]...NOMINE . ET . TERTIVM . NEPO[TVM]....
35 ..[LVDOS]. FECI . MEO . NOMINE . QVATER . ALIORVM . AVTEM . M[AGISTRATVVM]..
[ABSENTIVM] . TER . ET . VIGIENS [..... IN COLLE]GIO . XV . VIRORVM . MAGI[STER . ADLECTO]
.....[IN] COLLEGIVM . M . AGRIPPA...PER . QV[INDE]CI[MVIROS] . C . FVRNIO . C. SILANO . COS
[QVI]N[TOS .FECI] . LVDOS . [SECVLARES . NVLLI . VIVORVM . VISOS . ANTE. I]D. TEMPVS . DEINDE
.....[VENATIONES . BESTIA]
40 RVM . AFRICANARVM . MEO . NOMINE . ET . FILIORVM . MEORVM . ET . NEPOTVM . IN . CIR
CO . AVT. IN . FORO . AVT . IN . AMPHITHEATRIS . POPVLO. DEDI . SEXIENS . ET . VIGIENS . QVIBVS
CONFECTA . SVNT . BESTIARVM . CIRCITER . TRIA . MILLIA . ET . QVINGENTAE
NAVALIS . PROELI . SPECTACVLVM . POPVLO . DEDI . TRANS . TIBERIM . IN . QVO . LOCO

NVNC . NEMVS . EST . CAESARVM . CAVA[TO . SOLO . IN . LONGITVDINE . MILLE]
45 ET . OCTINGENTOS . PEDES . IN . LATITVDINE . M[ILLE . ERANT . ET]. DVCENTI . IN . QVO . TRI
GINTA . ROSTRATAE . NAVES . TRIREMES [ET . QVADRIREM]ES . PLVRIS . AVTEM
MINORES . INTER . SE . CONFLIXERVNT . [CONTRARIIS]. CLASSIBVS . PVGNAVE
RVNT . PRAETER . REMIGES . MILLIA . [HOMINVM . TRIGIN]TA . CIRCITER....
IN . TEMPLIS . OMNIVM . CIVITATIVM . P[ELOPONNESI]. ET . ASIAE . VICTOR . ORNA
50 MENTA . REPOSVI . QVAE . SPOLIATIS . TEM[PLIS . IS . CVM.] QVO . BELLVM . GESSERAM
PRIVATIM . POSSEDERAT. [MEAE] . STATVAE . PEDESTRES . ET . EQVESTRES . ET . IN
QVADRIGEIS . ARGENTEAE . STETERVNT . IN . VRBE . XXC . CIRCITER . QVAS . IPSE
SVS TVLI . EXQVE . EA . PECVNIA . DONA . AVREA . IN . AEDE . APOLLINIS . MEO . NOMI
NE . ET . ILLORVM . QVI . MIHI . STATVARVM . HONOREM . HABVERVNT . POSVI

—

5e COLONNE.

MARE . PACAVI . A . PRAEDONIBVS . EO . BELLO . SERVORVM . QVI . FVGISSENT . A . DO
MINIS . SVIS . ET . ARMA . CONTRA . REMPVBLICAM . TVLERVNT. [TRIGI]NTA . FERE . MILLIA . CAPTA
29. DOMINIS . AD . SVPPLICIVM . SVMENDVM . TRADIDI . IVRAVIT . IN . MEA . VERBA . TOTA
ITALIA . SPONTE . SUA . ET . M[E . PR]O . VICT[IS . DV]C[IBVS] . DVCEM . DEPOPOSCIT . IVRA
5 VERVNT . IN . EADEM . V[ERBA. GAL]LIAE . [HISP]ANIAE . A[FRI]CA . SICILIA . SAR

DINIA . QVI ..... VE ..... [SENA]TORES . PLVRES
QVAM . DCC . IN.....CONSVLIBVS . FACTI . SVNT . AD . EVM . DIEM
QVO . SCRIPTA . SVNT . [EA].....CIRCITER . CLXX
OMNIVM . PROVINCIARVM . [ANTEA . CONSTITVTARVM] . QVIBVS . FINITIMAE . FVERVNT
10 GENTES . QVAE . N[ONDVM . SVBIECTAE . ERANT . POP . ROMAN]O . FINES . AVXI . GALLIAS . ET . HISPA
NIAS . PROVINCIA[SQVE...QVAS . ALLVI]T . OCEANVS . A . GADIBVS . AD . OSTI
VM . ALBIS . FLVMINIS . [ET . AB . VSQVE . REGI]ONE . EA . QVAE . PROXIMA . EST . HA
DRIANO . MARI . [DRVSVS . PERLVSTRAVIT .] NVLLI . GENTI . BELLO . PER . INIVRIAM
INLATO . C[LASSISQVE . ROMANA] . AB . OSTIO . RHENI . AD . SOLIS . ORIENTIS . RE
15 GIONEM . VSQVE . AD . [ORBIS . EXTREM]A . NAVIGAVIT . QVO . NEQVE . TERRA . NEQVE
MARI . QVISQVAM . ROMANORVM . ANTE . ID . TEMPVS . ADIT . CIMBRIQVE . ET . CHARIIDES
ET . SEMNONES . ET . EIVSDEM . TRACTVS . ALII . GERMANORVM . POPVLI . PER . LEGATOS . AMICI
TIAM . MEAM . ET . POPVLI . ROMANI . PETIERVNT . MEO . IVSSV . ET . AVSPICIO . DVCTI . SVNT
[DVO] EXERCITVS . EODEM . FERE . TEMPORE . IN . AETHIOPIAM . ET . IN . A[RAB]IAM . QVA . EA....
20 .....
...ESAE . SVNT . IN . SICILI[A . DVMTAX]SAT . TI .. IN .. ET . H.... VS.....
DV.. NI.. B.....
.....NES .. ABAE.....
[AEGY]PTVM . [POPVLI . RO]MANI . AD[IECI . IMPERIO . ARME]NIAM . [MA]IOREM . INTER]

25 FECTO . REGE . EIVS . ARTAX[IA.CV]M . POSSE[M . PROVINCIAM . FACERE].MA[LVI . MAIORVM]
NOSTRORVM . EXEMPLO . REG[NV]M . [A]D . [TIGRANEM . ARTAVASDIS . FILIVM . NEPO]
TEM.TIGRANIS.REGIS.PER.[TI.]N[E]RO[NEM.QVI . TVM . ERAT . PRIVIGNVS .MEVS . TRANSFERRE]
[EA]N[DE]M . GENTEM . POSTEA . I[NSVR]GENTEM . ET . REBELLANTEM . D[OMITAM.] PER . CA
IUM . FILIVM . MEUM . REGI . ARI[OBARZANI . REGIS . MEDORVM . ARTABAZI . FILIO REGEN]
30 DAM . TRADIDI . ET.POST . E[IVS].M[ORT]EM.FILIO.EIVS.ARTAVASDI.QVO.[INTERFECTO. TIGRA]
NE[M].QVI . ERAT. EX . REGIO . GENERE . ARMENIORVM . ORIVNDVS . IN .ID . REG[NVM.MISI.] PRO
VINCIAS . OMNIS . QVAE . TRANS . HADRIANVM . MARE . VERGVNT . [AD . ORIENTEM . CYRE]
NASQVE . IAM . EX . PARTE . MAGNA . REGIBVS . EAS.POSSIDENTIBVS.[ET . ANTEA . SICILIAM . ET]
SARDINIAM . OCCVPATAS . BELLO . SERVILI . RECIPERAVI.
35 COLONIAS . IN AFRICA . SICILIA . [MACE]DONIA . VTRAQVE . HISPANIA . [ACHAIA . ASIA . SYRIA]
GALLIA . NARBONENSI . P[ISI]DIA . MILITVM . DEDVXI . ITALIA . AVT[EM . COLONI]
AS . QVAE . VIVO . ME . CELEBERRIMAE . ET . FREQVENTISSIMAE . FVERVNT . [XXIIX]
DEDVCTAS . HABET.
SIGNA . MILITARIA . COMPLVRA . [PER . ALIOS . DV]CES . AMISSA . DEVICTIS . [GENTIBVS.RECEPI]
40 EX . HISPANIA . ET . GEN[TIBVS . DALM]ATEIS . PARTHOS . TRIVM . EXERCITVVM . ROMANO
RVM . SPOLIA . ET . SIGNA . RE[STITVERE.]MIHI . SVPPPLICESQVE . AMICITIAM. POPVLI . ROMANI
PETERE . COEGI . EA . AVTEM . SIGNA . IN . PENETRALI . QVOD . EST . IN . TEMPLO . MARTIS.VL
TORIS . REPOSVI .

PANNONIORVM . GENTES . QVAS . ANTE . ME . PRINCIPEM . POPVLI . ROMANI . EXERCITVS . NVN
45 QVAM . ADIT . DEVICTAS . PER . TI . NERONEM . QVI . TVM . ER[AT .] PR[IVIGNVS . ME]VS
IMPERIO . POPULI . ROMANI . SVBIECI . PROTVLIQVE . FINES . [ILLVRICI . AD . ISTRI .] FLVMINIS
[RIPAM.] QVO . DA[CO]R[VM . MAGN]VS. EXERCITVS . [M]EIS. [AV]SPIC[IIS . C]A[ESVS.EST . EXERCI]
TVSQVE . [MEVS] . POS[TEA . D]VCTVS . [TRANS . ISTRVM . FLVMEN . DACORVM]
GENTES . I[MPERIVM . POPVLI . ROMANI . PERFERRE . COEGIT]. . . . . .
50 AD . ME . EX . IND[IA . REGVM . LEGATIONES . MISSAE . SVNT . NVNQVAM . ANTEA . VISAE]
APVD . PR[INCIPEM . ROMANV]M . NOSTRAM . [AMICITIAM . PETIERVNT . GENTES] . . . . . .
PER LEGA[TOS] . BASTARNARVM . [ET . SCVTHARVM] . ET . SAR[MATARVM . QVI . CIS . TANAIM . COLVNT]
TANAIMQVE . VLTRA . RE[GES . ALBANO]RVM[QUE] . REX . ET . HIBER[NORVM . ET . MEDORVM . REGES]
AD . ME . SVPPLICES . CONFVGE[RVNT] REGES . PARTHORVM . TIRIDA[TES . ET . POSTEA . PHRATES]

—

6e COLONNE.

REGIS . PHRATIS . [FILIVS] . MEDORVM . . ARTA[BAZES] . . . . . .]
[REG]ES . BRITANN[ORVM] . . . DAMNO . BELLA [VNVSQVE] . ET . TIM . . . [CIMBR]ORVM?
MAELO . MAR[C]OMANORVM . SVEBO . F . . . . [AD . ME . REX] . PARTHORVM
PHRATES . ORODIS . FILIVS . FILIOS . SVOS . NEPO[TESQVE . OMNES . MISIT] . IN . ITALIAM . NON
5 BELLO . SVPERATVS . SED . AMICITIAM . NOSTRAM . PER . [HAEC.] SVORVM . PIGNORA

PETENS . PLVRIMAEQVE . ALIAE . GENTES . EXPE[RTAE . SVNT . POPVLI . ROMANI] . FIDEM . ME . PRIN
CIPE . QVIBVS . ANTEA . CVM . POPVLO . ROMANO . [NVLLVM . FVERAT . L]EGATIONVM
ET . AMICITIAE . COMMERCIVM .
A . ME . GENTES . PARTHORVM . ET . MEDORVM . [PETIERVNT . PER] . PRINCIPES . EARVM . GENTI
10 VM . REGESQVE . PER . EOS . ACCEPERVNT . PA[RTHI . VONONEM . REGIS . PHRA]TIS . FILIVM
REGIS . ORODIS . NEPOTEM . MEDI . A[RIOBARZANEM] . REGIS . ARTAVASDIS . FI
LIVM . REGIS . ARIOBARZANIS . NEP[OTEM.]
IN CONSVLATV . SEXTO . ET . SEPTIMO . [POSTQVAM . CIVILIA . BELLA . OMNI]A . EXTINXERAM
PER . CONSENSVM . VNIVERSORVM . [CIV]IVM . REMPVBLICAM . [MIHI . TRADITAM]
15 EX . MEA . POTESTATE . IN . SENATV[S . POPVLIQVE . ROMANI . A]RBITRIVM . TRANSTVLI
QVO . PRO . MERITO . MEO . SENA[TVS . ME . APPEL]L[AVIT . AVGVS]TVM . ET . LAVREIS
POSTES . AEDIVM . MEARVM . V[INXIT . POSITA . CORONA] . CIVICA[ . SV[PE]R . [EAS . ATQVE . ANTE
IANVAM . MEAM . ET . QVA . [E]ST . [ADITVS . IN . CV]RI[AM . I]VLIA[M] . POST[HAC . A . SENATV]
[CIVIB]VSQVE . M[IHI . PER . IN]SC[RIPT]I[ONE]M . [T]ES[TIS] . VIRTVTIS . CLE
20 [MENTIAE . IVSTITIAE . PIETATIS] . EST . P[OSIT]VS . CLVPE[VS . AVREVS . QVOD]
[. . . . AB . ALIIS . DIGNITATE] . POST . . . . . D[IFFERRE . VOLVERIM.]
[POTESTATEM . AVTEM . NIH]ILO . AMPLIO[REM . HABVERIM.] . . . . . .
[QVAM] . CONLEG[AE . MEI.]
[TE]RTIVM . DE[CI]MVM . CONSVLATV . S[VSCEPTO . SENATVS . ET . EQVE]STER . ORDO

25 POPVLVSQVE . ROMANVS . VNIVERSVS. [ME . APPELLAVIT . PATREM . PAT]RIAE . IDQVE
IN . VESTIBV[LO . A]EDIVM . MEARVM . [I]NSCRIBEN[DVM . CENSVIT . ET . IN . CVRIA . ET] . IN . FORO . AVG
[VSTO . SVB] . QVADR[IGIS] . QVAE . MIHI . EX . S . C . POS[ITAE . SVNT . SCRIP]SI . HAEC . [CVM]
[AN]NVM . AGE[BA]M . SEPTVAGENS[IMVM . SEXTVM.]
SVMMA . PECVNIAE . QVAM . DEDI[T . IN AERARIVM . VEL . POPVLO . ROMANO . VEL . DI]
30 [MIS]SIS . MILITIBVS . SESTERTIVM . [SEXIENS . MILLIENS . CENTENA . MILLIA ?]
OPERA . FECIT . NOVA . AEDEM . MA[RTIS . IOVIS . TONANTIS . ET . FERETRI . APOLLINIS]
DIVI . IVLI . QVIRINI . MINERVA[E . IVNONIS . REGINAE . IOVIS . LIBERATORIS]
LARVM . DEVM . PENATIVM . IVV[ENTATIS . MATRIS . DEVM . LVPERCAL . PORTICVM]
AD . CIRCVM . CVRIAM . CVM . C[HALCIDICO . FORVM . AVGVSTVM . BASILICAM]
35 IVLIAM . [THE]ATRVM . M . MARCELLI . [PORTICVS . IN . PALATIO . NEMVS]
CAESARVM.
REFECIT . CAPITO[LIVM . AEDE]SQVE . D[EORVM . OCTOGINTA . DVO .. THEATR]VM . POM
PEI . AQV[AM] . MA[RCIAM . VIAM . F]LA[MINIAM . LVDOS . EDIDIT . COMPLVRES . SVIS]
IMPENSIS . B[ESTIARVM . VENATIONES . NAVMACHIAM . MVNERA.] GLADIATORVM
40 [DONA . COLONIIS . OPPIDIS . ITALIAE . ET . PROVINCIARVM]
[TER]RAE . MOTV . INCENDIOQVE . CONSVM[PTIS . VEL . AMICIS . SINGVLIS]
[SENATORIB]VSQVE . QVORVM . CENSVS . EXPLEVIT . [INGENS. VIS . PECVNIAE]

# TABLE ALPHABÉTIQUE [1].


Abgar, prince d'Édesse, 329.
Abul-Féda, 334.
Acilius Lucanus, orateur, 133.
*Acta fratrum arvalium*, 225.
*Acta Senatus*, 92.
*Acta sodalium Augustalium*, 225.
*Acta urbana*, 91, 180, 186, 193, *passim*. M. Lieberkühn, dans un livre plein d'érudition et de politesse (*Vindiciæ librorum injuria suspectorum*, Lips. 1844, 8°), essaye de défendre les faux fragments du journal de Rome contre les objections encore victorieuses, à ce qu'il nous semble, de M. Le Clerc dans son mémoire sur ce sujet.
*Actiones*, plaidoyers anonymes, prononcés devant les triumvirs, 183. Cf. 158 note.
Actium ; date de la bataille qui y fut livrée, 303. Cf. 247, 249. Poëme sur la guerre d'Actium, 112. Monument d'Actium ou de Nicopolis, 335.
*Ædilitas. Commemoratio ædilitatis suæ*, par Agrippa, 82.
Ælius Gallus, 95, 98.
Agathopus (Famille des), 135.
*Agones Capitolini*, 222.
Agricola, 227.
Agriculture (Traité sur l'), par Varron, 82.—par Hygin, 109. Cf. 188.
Agrippa, 6, 21—son éloge funèbre par Auguste, 24 — ses ouvrages, 82, 186 — sa victoire sur les habitants du Bosphore, 321. Cf. 44, 55, 56, 151, 257, 288, 290, 307.
Agrippine, femme de Germanicus, 21. Cf. 187.
Albinus, historien et poëte, 112.
*Album* du grand pontife, 91 — de diverses corporations, 365.
Albutius Silon, 67, 149, 150, 277.
Alexandre le Grand, 316, 321, 331, 334.
Alexandre Sévère, historien, 278. Cf. 281, 285, 364.
Alexandrie (Guerre d'), 247—bibliothèques de cette ville, 222, note 4.
Alfius Flavus Avitus, historien et poëte, 83, 152.
Alpes (Peuples des), 299, 300. Trophée des Alpes, 272, 299, 300, 302.
Ambassades diverses, 37, note 3; 194, 196, 321, 336.
Ammien Marcellin, 86, 284.
Ampellus (L.), historien, 329.
Amyntianus, rhéteur, 232.
*Analogia* (*de*), ouvrages de J. César et du grammairien Didyme, 111.
Ancyre (Monument d'). Voyez *Index*.
Années (Histoire des cent), par Appien, 249. Livre de Suétone sur l'année romaine, 266. V. *Calendrier*.
Anser, poëte, 118.
Antæus, portier de Livie, 130.
Antiochus, employé aux jeux athlétiques, 136.
Antiphilippiques, ouvrage d'Antoine, 77, 233, 292.
Antiquités divines, ouvrage de Varron, 82.
Antistius Labéon, 121, 131.
Antoine le triumvir. Guerre contre les Parthes, 98. Cf. 142, 232 — son voyage à Brindes, 273 — son entrevue avec Lépide, 274. Cf. 2, 77, 79, 233


[1] J'ai fondu dans cette table quelques additions et corrections que je crois utile de signale au lecteur.

240, 246, 252, 253, 255, 256, 258, 304, 315, 317, 331.
Antoine (Lucius), 18, 77, 239, 252, 256, 260.
Antonia Thallusa, 130.
Antonin (Itinéraire d'), 56. Cf. 244.
Antonius (L.), petit-fils du triumvir, 131.
Antonius Liberalis (M.), 278, note.
Antyllus, fils d'Antoine et de Fulvie, 235.
Août, époque de la célébration des sacrifices et des jeux en l'honneur des dieux Lares, 369, 371, 392. Cf. 373, note 1.
Apion, grammairien, 105, 110.
Apollodore de Pergame, un des maîtres d'Octave, 159.
Appien. Jugement sur cet historien, 243 et suiv. Critiques et témoignages divers, 14, 16, 17, 18, 73, 75, 90, 92, 265, 269, 283 et suiv., 304 et suiv., 311, 336.
Aquilius Niger, historien, 78, 270.
Arabie (Expédition en), 95.
Areus ou Arius, d'Alexandrie (fils de Nicanor), l'un des maîtres d'Octave, 11. C'est probablement son fils, Catilius Nicanor, qui est l'auteur de trois inscriptions grecques trouvées dans l'île de Philæ, et dont la première célèbre Auguste en vers fort élégants. Voy. M. Letronne, *Inscr. de l'Égypte*, t. II, n. 112-114. (Addition au chap. III, sect. 5.)
*Aratea*, poëme attribué à Germanicus, 116.
Archébius, affranchi d'Auguste, 136.
Archélaüs, roi de Judée, 252.
Archives romaines du temple de Saturne, 221. Cf. 45, 192, note.
Arellius Fuscus, rhéteur, 149, 150.
Arrien le Philosophe (biographie d'), par Dion Cassius, 283.
Artémon, grammairien, 76, note.
Artorius, médecin d'Auguste, 135. Cf. Bœckh, *Inscr. gr.* n. 367.
Asclépiade de Mendes, historien, 78, 270.
Asconius Pédianus, 178, 179. Cf. 108, 220.
Asinius Gallus, orateur, 154.
Asinius Quadratus, historien, 327.
*Astronomica* (*Poetica*), par Hygin, 109.
Athénodore de Tarse, l'un des maîtres d'Octave, 11, 106, 332.
Ateius ou Atteius Philologus, grammairien, 126, 277.
Atia, mère d'Octave, 11.
Atticus (Pomponius), 79, 80.
Attius Balbus, 195, 196.
Attius Varus, meurtrier de Cassius de Parme, 118.
Auctus, affranchi de Livie, 131.
Aufidius Bassus, historien des guerres de Germanie, 170-175. Cf. 101, 170, 177, 304, 348, 353.
*Augustales*, préfets d'Égypte, 404.
*Augustales*, soldats, 404.
*Augustales*, prêtres des dieux Lares et magistrats dans les provinces, 376, 377. Cf. 407 — leurs professions diverses, 378 — leur nombre, *ibid.* Constituaient un corps permanent après leur sortie de charge, 381 — noms divers de ces corporations, 382 — les augustales formaient un ordre dans la cité, 383 — leur place relative parmi les autres ordres, 384-386 — admission au corps, 389 — repas publics, 388, 389, 393 — lieux de réunion, 390 — pièces relatives à la construction d'une salle des séances, 390, 392 — testament en faveur des augustales, 392-394 — l'augustalité et l'ordre des chevaliers, 395 — subdivision des augustales en *juvenes* et *seniores*, 396 — l'augustalité conférée dans deux villes au même personnage, 397 — priviléges sans charges, 388, 398 — dépenses officieuses, 399, 400 — dépenses obligatoires, 400. Administrateurs du trésor de l'or-

dre, 401 — patrons de l'ordre, 402.
*Augustalia*. Fêtes en l'honneur d'Auguste, et culte d'Auguste, Eckhel, II, p. 465; IV, p. 436; Artaud, *Disc.*, etc., notes 51, 104; Taillefer, *Antiq. de Vésone*, p. 304; Pinder, *Numism. ined.* p. 17; Brœnsted, *Voyage*, etc., p. 18, 24. Cf. le mot *Lyon*.
*Augustalis*, nom propre, 404, note 6. C'était aussi l'épithète officielle des Tolistoboïens et des Galates d'Ancyre. Voy. Texier, *Voyage en Asie Mineure*, p. 169.
Auguste (Histoire), 285, 356.
Auguste, avant son avènement à l'empire, 1, 2 — résumé de son règne, 2-5, 185 — son éducation, 10 et suiv. Cf. 104. — prononce l'éloge de son aïeule Julie, 10 — ses maîtres, 11, 12 — ses mœurs, 12, 13 — ses discours, 15 — ses mémoires, 16 et suiv., 31 et suivants, 122, 272, 293 — détails perdus sur les guerres des Pyrénées et des Alpes, 18, 19 — éloge du jeune Marcellus, 20 — lettres, 21, 22 — édits et recueil de sentences puisées dans les anciens auteurs, 23 — éloge d'Agrippa, 24 — discours *de Statu municipiorum*, 25 — *Exhortation à la philosophie*, 26 — vers grecs, *ibid.* — tragédies d'Ajax et d'Achille, 27 — poëme sur la Sicile, *ibid.* — éloges des grands hommes dont les statues ornaient son forum, 27, 28 — testament, 29, 182, 297, 308 — *Mandata* ou prescriptions pour les funérailles, 30, 39, note 43 — *Index rerum gestarum*, 30 et suiv., 224 — *Breviarium sive rationarium totius imperii*, 30, 40, 43, 47, 48-57 — *Ordinatio comitiorum*, 40, 42, 122, 275 — Conseils à Tibère et au peuple romain, 40, 42, 43, 275 — continuateur des travaux et de la politique de J. César, 53 et suiv., 325. Cf. 295 — il protége les lettres, 59-65 — réprime la licence des écrivains, 66-75. Cf. 113, 141, 160 — son oraison funèbre, par Drusus et par Tibère, 89 — guerre contre les Cantabres, les Daces et les Gètes, 98 — honoré comme dieu, 98, 101, 296, 369 et suiv., 403. (Une inscription d'Égypte, n. 112 du recueil de M. Letronne, confirme le passage où Dion Cassius (44, 6) atteste que César fut appelé *Jupiter Julius*. Cf. le mot *Augustalia*.) — son caractère d'après Sénèque, 165. — préparait jusqu'à de simples conversations, 83, 167 et suiv. — son administration d'après Pline l'Ancien, 187, 188 — décret en faveur des Juifs, et lettre aux Juifs, 197 — refuse le nom de dictateur et celui de *maître*, 240, 322 — reçoit le nom d'*Auguste*, 322, 360; de *père de la patrie*, 93 — quelques traits de son histoire légendaire, 331.
Augustin (saint). De la cité de Dieu, 313, 314, 315.
*Augustus*, nom du mois *Sextilis*, 370. Cf. 322. — épithète des dieux Lares, 360, 367, 368 — épithète de diverses divinités, 372, 379, 399 — épithète d'un municipe, 388.
Aulu-Gelle, 75, 81, 86, 109, 182, 221, 265, 286, 306, 351.
Aurelius Victor, 328.
Autographes de Romains célèbres, 223.
Avilius Flaccus, 131.

Balbus, commissaire délégué pour le recensement de l'empire, 50, 51.
Barneveck (Fr.), 290.
Bathylle, 155 note, 156.
Bavius, poète, 118.
Bibaculus (Furius), 63.
Bibliothèques publiques, 62, 81, 88, 216 et suiv. — Bibliothèque d'un historien de Rome vers l'an 766, 75 et suiv. — désastre de l'an 816, 218 — bibliothèques privées, 221 — bibliothèque d'Herculanum, *ibid.* — bibliothèques d'Alexandrie. Voyez ce mot.
Biographies — de Varron, par lui-même,

81 — d'Agrippa, par lui-même, 82 — de Claude, par lui-même, 102 — des hommes illustres, par Hygin, 109; par Alfius Avitus, 83, 152; par Plutarque, 230 et suiv. — des Césars, par Suétone, 266 et suiv. — des bons princes, par Alexandre Sévère, 277 — des Césars, par Aurélius Victor, 329 — de Cassius, par Oppius, 78 — de Brutus, par Calp. Bibulus, 78 — d'Auguste, par Nicolas de Damas — d'Hérode, par Ptolémée de Mendès, 105 — de Sénèque le rhéteur, par son fils, 138 — d'Agricola, par Tacite, 202 — de Pomponius Secundus, par Pline l'Ancien, 133 — de Josèphe, par lui-même, 192, note. — d'Appien, par lui-même, 243.

*Biselliarius*, 389.

*Bisellium*, 388, 389.

Blandus, rhéteur, chevalier romain, 158.

*Breviarium sive rationarium totius imperii*, 30, 40, 43, 304. Trois rédactions successives de cette statistique, 47, 57. Cf. 304.

*Breviarium* d'Eutrope, 328 — de Sex. tus Rufus, *ibid.*

Brutidius Niger, historien, 159, 173.

Brutus (M). Lettres et harangues, 78, 260, 261 — sa biographie, par Calpurnius Bibulus, 78 — son Abrégé de Polybe et des Annales de Fannius, 126. Cf. 234, 239, 254, 256, 257, 335.

Brutus (D.), confondu par Appien avec M. Brutus, 254.

Cadastre de l'empire, 54 et suiv. Ajoutez, sur ce sujet, le témoignage des trois inscriptions d'Aizania, publiées par M. Ch. Texier, *Voyage en Asie Mineure*, 103, 105.

Cæcilius Epirota, grammairien, 277.

Cæpias, premier surnom d'Octave, 1, 16, note 4.

Calendrier de Préneste. V. *Fastes prénestins* — d'Amiternum, 103 — d'Antium, 104 — réformé par Auguste, Macrobe, *Sat.* 1, 14 : « Et omnem hunc ordinem æreæ tabulæ, ad æternam custodiam, incisione mandavit. » Cette table doit être ajoutée aux monuments énumérés dans notre chapitre VI. On en retrouve quelque chose dans le calendrier connu sous le nom de *Fasti Maphaeani* ou *Maffœiorum*. V. Orelli, *Inscr. lat.*; une dissert. spéciale de M. Merkel sur ce sujet (dans le *Journal philol.* de Darmstad, 1840, n. 67-70,) et l'introduction aux *Fastes* d'Ovide, par le même.

Caligula tente de détruire les ouvrages de Tite-Live, et réhabilite d'autres historiens, 161. Cf. 21, 106.

Calpurnius Bibulus. Sa Vie de Brutus, 78.

Calvisius Sabinus, 157.

Cantabres (guerre contre les), 19, 240, 250, 320. — Un chant national des Cantabres, 120.

Caper, l'un des maîtres d'Octave, 12.

Capiton, rhéteur, 151.

Caracalla, 281, 291.

Carisius, cité, 29, 81, 109.

Carte du monde entier, commencée par Agrippa, 55, 82 — de l'Italie, 83.

Cassiodore, cité, 49, 52, 296; sa Chronique, 329.

Cassius (C.), sa biographie, par Oppius, 78. Cf. 239, 252, 254, 255, 257, 261.

Cassius (L.), 254, 255.

Cassius de Parme, 78 — ses ouvrages, 117, 128, 182.

Cassius Severus, orateur et écrivain de pamphlets, 67, 68, 69, 106, 117, 138, 139, 147, 151, 161, 162, 236 — caractère de son talent, 155, 156.

Caton le Censeur, 148, 259 — inséra quelques-uns de ses propres discours dans ses *Origines*, 347, 350, 351.

Cédrénus, historien, 330, 331, 332.

*Cena seviralis*, 389.

*Cenatorium*, 389.
*Cenotaphia Pisana*, 225.
Cens romain, accompli en 725, 44, 47, 295. — Opérations analogues dans les provinces, de 725 à 730, 44, 46. — 2e cens, l'an 745, 48; 3e cens, l'an 766, 57, 295. — Recensement général de l'empire, 49, et suiv.—Recensement de l'Italie en 756, 55, 56, 295. Cf. 271.
Censorinus, cité, 103, 411.
César (Caïus), fils d'Agrippa et de Julie, 21, 94, 115, 124, 171, 240.
César (Jules), le dictateur, 54, 63, 111, 190, 199, 240, 246, 251, 254, 255, 258, 315, 316—jeux en son honneur, 273 — ses projets achevés par Auguste, 325 — analyses de discours authentiques répandues dans ses Mémoires, 352 — ses Éphémérides, *ibid.*
Cestius Pius, rhéteur, 151. Cf. 156, 277, 278, note.
Charax de Pergame, historien, 327.
Chevaliers dans les municipes, 386, 395 et suiv.
Chevaliers romains, 4 — *equo publico*, 395 — *equites censu*, ibid. — *juniores* et *seniores*, ibid.
*Chronicon Paschale*, 333.
Cicéron, 1, 6, 17, 142, 251, 253, 254, 255, 256, 260, 283, 292, 293, 330, 331, 347, 349, 359, 362—la lecture de ses ouvrages interdite par Auguste, 22, 148 — examen de ses œuvres historiques, 76, 77 — récit de sa mort dans Tite-Live, 99. Cf. 155, 156 — son projet de composer une histoire de la Grèce et de Rome, 189. — livre de Suétone sur la République de Cicéron, 266.
Cinna (Cornélius), 166, 167, 288, 292, 295.
Claude, historien, 100, 102, 190. — Poëte, 119 120 — défense de Cicéron, 102 — son discours en faveur des Éduens, 355. Cf. 21, 199, 200, 296.
Claudius Acutus, affranchi de Tibère, 136.
Claudius Sabinus, rhéteur, 152.
Claudius Tigranus, lecticaire de Tibère, 135.
Claudius Turrinus, rhéteur, 152.
Clément, historien, 327.
Cléopâtre. Transport de sa flotte à travers l'isthme de Suez, 233—son entrevue avec Octave, *ibid.*
Clodius, rhéteur, 142.
Cluvius Rufus, historien, 178, 210.
Coccéius (Les deux), 134.
Cœlius Antipater, historien, 347.
Cœlus, affranchi de la famille Julia, 135.
Colonies, 3, 37, 38, 98.
Comices. *Ordinatio comitiorum* par Auguste, 40, 42.
*Commentarii quindecemvirorum*, 103.
*Commentarii causarum*, 181.
Commerce, 5. Cf. 185.
Commode, 280—récit de son règne, par Dion Cassius, 281.
*Compitalia* ou *Compitales ludi*, 359, 408, note. Cf. 410.
*Compitales Lares*, 379, note 2.
*Conciones*, recueil de discours dans les écoles anciennes, 353.
Constantin Porphyrogenète, 104. Ses Extraits, 336, 337.
*Consules suffecti*, 286, 303.
Controverse, espèce de déclamation, 142.
Corbulon (Mémoires de), 178.
Cornélius Gallus, poëte, 66, 277.
Cornélius Népos. Ses biographies, 80. Cf. 76, 278.
Cornélius Sévérus. Son poëme sur la guerre de Sicile, 27, 113.
Corporations autorisées, 225, 383, 386.
Cosmographie. Livre de Suétone sur ce sujet, 266. Voy. *Cartes*.
Crassus, le triumvir, 246, 321.
Cratippus, continuateur de Thucydide, désapprouvait l'usage des harangues, 344.

Crémutius Cordus, historien, 107, 122, 139, 161, 163, 173, 270.
Crispus Passiénus, orateur, 154, 163.
Culte des empereurs, 4. — des dieux Lares, 358 et suiv. Voy. *Augustalia*.
Cursteurs des régions de Rome, 363, 374.
Cursteurs de diverses espèces, 366, note. Cf. 386.
Curateurs des municipes, 391.
Cursteurs de l'ordre des Augustales, 401.
*Curiosus urbis Romæ* (l'un des trois Régionnaires), 363.
Curtius Rufus (Q.), 278.
Curtius Salsssius, 305.

Dsces (Guerres contre les), 98, 240, 274.
Dactyliothèques, 227.
Dalmates (Guerres contre les), 240, 246, 272.
Damascène (Nicolas), sur l'*Education d'Auguste*, 10, 243, 283—ses ouvrsges, 104—cité souvent par Josèphe, 200.
Danse. — Traité de Pylade sur la danse mimique, 95.
Déclamation. — De la déclamation à Rome, 137-160.
Démocharès, confondu svec Papias par Appien, 254.
Décrets en fsveur des Juifs, 193-199 — de la colonie de Pise en l'honneur de Caius et Lucius Césars, 224—du sénat conférant à Octave le titre d'Auguste, 322 — des centumvirs de Véies, 388 — des sévirs de Narbonne, 401.
Décurions, classe d'affranchis, 374, note 1, 383, note—sénateurs dans les municipes, 383-386, 398, 407.
Décurie, clssses d'sffranchis et particulièrement de scribes, 136, 383. Cf. Weber: *Ueber die roemischen Scribæ, eine Episode der Biographie des Horazius* (*Neue Jahrb. für Phil.*, etc., IX Supplt. Bd, p. 78-93.)
Dellius, auteur d'une histoire de la guerre d'Antoine contre les Parthes, 79. Cf. 233.
*Denunciator*, 363, 364, 374.
Denys d'Halicarnasse, historien, 62, 96. Cf. 111.—Critiqne, 346. Cf. 284, 291, 350.
Denys le Periégète, 95.
Denys le Petit, 326.
Dexippe, historien, 327.
*Dictis (de) involute*, ouvrage de Messala Corvinus, 84.
Dictateur. Auguste refusa cette charge, 240.
Dictateur dans les municipes, 390, note 3.
Didyme, grsmmairien, 110, 111, 266.
Diodore de Sicile, historien, 106, 111, 336, 345, 346.
Diodore, grammsirien, 110, note 2.
Dion Cassius, témoignages divers, 11, 12, 14, 19, note, 20, 29, 34, 36, 37, 39, note, 40, 41, 42, 46, 55, 70, 74, 89, 92, 97, 98, 115, 167, 218, 233, 240, 252, 253, 255, 256, 258, 272, 274, 275, 278, 320, 325, 332, 335, 336, 360, 361, 362, 363, 366, 367, 372, 375 — sa vie, 280-282 — ses ouvrages, 282, 283—ses harangues, 287-294 — contradiction avec le Testament politique d'Auguste, 297, 298 — erreurs su sujet du trophée des Alpes, 300-302 — autres inexactitudes, 303-307.
Dion Chrysostome confondu avec Dion Cassius, 283.
Diplômes d'Auguste conférant les droits de cité romaine, 223, note 2. Une inscription récemment découverte à Celéia, dsns le Noricum (*Wiener Jahrb.*, t. CII), mentionne un *C. Julius Vepo donatus civitate romana viritim ab Divo Aug[usto]*.
Discours. — Emploi des discours dsns Josèphe, 204 — dans Plutarqne, 236 — dans Appien, 259, 260 — dsns Dion Csssius, 287-294 (il y s un discours d'Auguste dont Dion Cassius paraît

résumer fidèlement les principaux points : c'est celui qui fut prononcé, en grec, à Alexandrie après la prise de cette ville. Dion, 51, 16. Cf. Plut., *Ant.*, c. 80) — dans Homère, 341, 343 — dans Éphore de Cumes, 344 — dans Timée, *ibid.* — dans Polybe, 345 — dans les annalistes latins, 347 — dans Salluste, 348, 349 — dans Tite-Live, 349, 350 — dans Tacite, 355. Nicephore Grégoras, dans un passage de son histoire (XII, 3) qui mérite d'être rapproché du jugement de Diodore sur le même sujet, blâme l'abus des harangues et professe qu'il a essayé de prendre un milieu entre les deux excès où sont tombés ses prédécesseurs.

Division municipale de Rome, 55, 178, 185, 272, 294, 338-360. — division de l'Italie, 56 — des Gaules, *ibid.* — des provinces entre César et le peuple, 98.

Dolabella, consul, puis proconsul d'Asie, 131, 194, 196. — fait tuer Trébonius, 255.

Dorcas, *ornatrice* de Livie, 130.

Drusus. Son oraison funèbre prononcée par Auguste, 23 — son éloge en vers, par le même, *ibid.*, 224 — ses campagnes, 300. Cf. 240, 257.

Drusus (C.), fils de Tibère prononce l'oraison funèbre d'Auguste, 89. Cf. 300.

Duilius (Inscription en l'honneur de), 351.

Duodécimvirs, 381.

Duumvirs, 381.

Eckhel, V. *Médailles.*

Écritures secrètes, 13.

Édicules, chapelles des dieux Lares, dans les quartiers de Rome, 370, 373.

Édiles à Rome, 360, 361 — dans les municipes, 398, note 4.

Édits d'Auguste, 22.

Éloges, de Porcia par Varron, 81 — de Brutus et de Tibère par Potamon — de Virginius Rufus par Tacite — des Romains illustres par Auguste, 27, 28. V. aussi *Oraisons funèbres.*

Éloquence à Rome, 5, 137, suiv., 347, suiv.

Empylus, son récit sur la mort de César, 76.

Epaphroditus (Bibliothèque d'), 221.

*Ephemerides* de Jules César, 352.

Ephore de Cume, historien, 344.

Epidius, rhéteur, l'un des maîtres d'Octave, 12.

Épigrammes d'Octave, 13.

*Épitome* de Tite-Live, 101 — composé par Florus (?), 242 — autres abrégés du même genre, 126.

Epitynchanus, artiste, 135.

Éthiopie (Guerre en), 98.

Eulogius (Q.). Sa généalogie des Vitellius, 87.

Eusèbe (Chronique d'), 208, 252, note 1, 305, 326, 328.

Eutrope, 242, 328 — son manuel interpolé par Paul le Diacre, 329.

Eutychès, affranchi d'Auguste, 136.

Fabianus le Philosophe, 150, 161, note.

Fabius Rusticus, historien, 178, 210.

Fabricius (J. Alb.). Remarques diverses sur sa collection des fragments d'Auguste, 19-25, 197, 290.

*Familia augustalis*, 379, note 3.

Fannius (C.,) historien, 347.

Fastes consulaires du Capitole, par qui rédigés? 103. (Nous avons suivi dans cet ouvrage la chronologie des fastes capitolins.) Cf. 282, 295, 300, 354, 365, 271.

Fastes Prénestins, calendrier rédigé par Verrius Flaccus, 102, 228.

Fastes des quarteniers à Rome, 366. Cf. Orelli, n° 1385.

Fastes des augustales dans les provinces (?), 379.

Fenestella, historien, 107, 108, 179.

Fescennius (Vers) composés par Octave contre Asinius Pollion, 14.
Festus, abréviateur de Verrius Flaccus, 84, 103, 298 et *passim*.
*Flamines Augusti*, 403, 404. Voyez *Augustalia*.
*Flaviales*, prêtres des Flavius, 402.
Florus, témoignages divers, 37, 137, 272, 287, 314 315, 321, 329 — jugement sur cet historien, 238-243.
Forum d'Auguste, 22, 28.
Forum Julium ou forum de César, 293, note 2.
Fronton, 244, 284.
Fufius Calénus, adversaire de Cicéron dans Dion Cassius, 292.
Fulvie, femme d'Antoine, 239, 252. Cf., 215, note 2.
Fulvius Nobilior. Fastes déposés par ce général dans le temple d'Hercule, 220.

Gabinius, 246.
Gætulicus. Voy. *Lentulus*.
Galérius. Voy. *Trachalus*.
Gallion; sa réponse à un libelle de Labiénus, 68, note 4; 155. Cf. 149.
Gargilius Martialis, historien, 265.
Gavius Silo, orateur, 153.
Gélos, affranchi d'Auguste, 135, 388, 390.
Gémina; *ornatrice* de Livie, 130.
Généalogie des Vitellius, par Eulogius, 87 — des Æmilius Paulus, 274. Recueil de généalogies, par Hygin, 109 — par Suétone, 266.
George le Syncelle, historien, 330, 332.
Germanicus, 115; ses ouvrages, 116, 119. Cf. 123.
Germanie. Histoire des guerres de cette contrée, par Lentulus Gætulicus, 169, 170 — par Aufidius Bassus, 170, 174 — continuation du livre d'Aufidius, par Pline, 171, 172.
Gètes (Expédition contre les), 98, 274.
*Getica*, livre attribué à Dion Cassius, 283.
Grammairiens (Notices de Suétone sur les), 267, 276. Cf. 110.
Guerres civiles (Histoire des), par Appien, 249.

Hatérius (L.), rhéteur, 156.
Hatérius (Q.), rhéteur, 145.
*Hebdomades vel de Imaginibus*, traité de Varron, 81.
*Herbarum* (*de Usu*), traité de Valgius, 87.
Hermagoras, rhéteur, 159.
Hérode. Ses Mémoires cités souvent par Josèphe, 200. Cf. 202, 206—son histoire, par Ptolémée, 105.
Hippocrate (Légende d'), 331.
Hirtius (A.), historien, 140. V. *Pansa*. 157, 188, 251, 278, 300.
Homère dans les écoles, 341, 342.
Horace, 48, 54, 97, 113, 115, 118, 148. Sur les rapports d'Horace et d'Auguste, ajoutez aux auteurs cités chap. II de ce Mémoire un morceau de M. Patin, *Mélanges*, p. 59 et suiv., et un autre de M. Weber dans le tome IX^e des *Neue Jahrbücher* de Seebode et Jahn.
Hortensia (Q.), fille du célèbre orateur, 260.
*Hortensia*, ouvrage de Sabinus Tiro sur la culture des jardins, 83.
Hostius Quadra, confondu avec Horace par les copistes de Suétone, 165.
Hygin, grammairien préposé à la bibliothèque d'Apollon Palatin—sa liaison avec Ovide et sa disgrâce, 70, 72—ses ouvrages, 109. Cf. 277, 278. (Dans l'inscription citée page 71, on peut à la rigueur lire *Hy*[*mnus*] ou *Hy*[*menæus*], ou enfin *Hy*[*perbolus*], au lieu du nom d'Hyginus. On trouve en effet ces trois noms parmi les affranchis de la famille Julia. Gori, *Columb.* n. 7, 36, 195; mais l'addition des deux mots *C. Julius* rend notre première conjecture plus vraisemblable).
Hypsicrates, grammairien, 110, note 2.

*Iberica* d'Appien, 250.
Illustration, usage du dessin pour l'ornement de manuscrits, 79, note 4; 242, note 2.
*Illyrica* d'Appien, 18, 249, 273.
Incendies du temple d'Apollon Palatin, 217, 307 — de Rome sous Néron, 218 et suiv. — sous Commode, 220, 222 — de l'an 700 réparé par Auguste, 317. — Esclaves chargés d'éteindre les incendies, 360.
*Index rerum gestarum* reproduit dans le monument d'Ancyre; analysé, 30 et suiv. — comparé avec les *Mémoires*, 31, 82 — discuté, 33, 34, 35, 38, 44. Cf. 226, 273, 294, 298, 305, 319. — reproduit, 412 et suiv.
Inscriptions, 25, note 3; 28, 36, 41, note 2; 45, 51, note 3; 71, note 3; 90, 131, 132, 134, 135, 136, 175, note; 188 note 2; 190, 192, note 2; 222, 224, 225, 227, 251, 253, 296, 297, 299, 307, 351, 360, 362, 366, 367 et *passim*.
Isidore de Séville, 49, 52, 266.
Itinéraire des voyages de Dion Cassius. 281.

Janus. Fermetures du temple de Janus, 36, 47, 48, 49, 271, 294, 300, 301, 318, 319, 320, 321.
Jean Malalas, historien grec, 329, 330.
Jérôme (Saint), traducteur de la Chronique d'Eusèbe, 70, 86, 138, 207, 236, 328.
Jésus-Christ (Naissance de), 316, 317, 319, 322. Cf. 333, 335.
Jeux à Rome en l'honneur de César, 273 — publics sous Auguste, 19, 20, 265, 273, 274. Voyez *Compitales*. — dans les municipes, 389, notes 2 et 3.
Jornandès ou Jordanès, historien, 283, 329 Cf. Freudensprung, *de Jornande sive Jordane ejusque libellorum natalibus*, Munich, 1837, in-4°. Jordan, *Jordanes Leben und Schriften*. Ansbach, 1843, in-4°. De Sybel, *de Fontibus libri Jordanis de Origine actuque Getarum*, Berlin, 1838, in-8°.
Josèphe. Jugement sur cet historien, 189, 209—témoignages divers, 52, 128, 183, 192, 317.
Journal. Voy. *Acta*, *Ephemerides*.
Juba le Jeune. Ses ouvrages, 94, 95. Cf. 284.
Julie, aïeule d'Auguste, 10, 11.
Julie, nom donné par honneur à Livie après la mort d'Auguste, 206, note 2. Ajoutez Boeckh, *Inscr. gr.*, n. 3642.
Julie, fille d'Auguste, 21, 68, 187, 215.
Julie, petite-fille d'Auguste, 69.
Julius Bathyllus (C.), gardien du temple d'Auguste et de Livie, 136.
Julius Eros, valet de pied de Livie, 130.
Julius Hyginus (C.). Voy. *Hygin*.
Julius Marathus, auteur de Mémoires sur Auguste, 87, 270.
Julius Obsequens, 329.
Julius Polybius (C.), affranchi d'Auguste, 136.
Julius Proposa (C.), 136.
Julius Secundus (T.), *numularius* de Tibère.
Julus (et non Julius) Antonius, fils d'Antoine, 235, 296.
Junia, sœur de Brutus, 131.
Junius Gallion, Voy. *Gallion*.
Junius Saturnius, historien, 270. Cf. 78 (où on lit par erreur Janius S.).
Justin, historien, 190, 208, 242, 314, 353.
Justus de Tibériade, rival de Josèphe, 209.

Labérius, mimographe, 119.
Labiénus, historien, 68. Son livre est condamné au feu, 69, 89, 139. Cf. 153—son caractère, 154, 155. Cf. 161. 163.
Lamothe le Vayer, 125, 289.
Lares. Leur culte sous la république, 358 — restauration de ce culte sous Auguste, 368—deux fêtes annuelles,

368, 369—culte des Lares mêlé à celui de César, 369, 408; à celui des grands dieux, 372, 373 — monument dédié par Auguste *Laribus publicis*, 375. Cf. Pline, *Hist. N. XXI*, 3. — Abolition de ce culte, 408, note 1.

Laurent Lydus, historien grec; son *Traité des Magistratures romaines*, 329. Cf. 266, note 6, 303, note 3.

Lentulus Gætulicus, historien, 168, 170. Cf. 389.

Lépidus le triumvir, 2, 253, 257, 258, 304, 305, 330.

Lettres. Lettres injurieuses d'Octave à Antoine, 12. — Lettres d'Octave et de Cicéron, 12 — d'Auguste sur les divers membres de sa famille, 21 — de Cicéron, 76, 77 — d'Antoine, *ibid.* — de Brutus, 78 — d'Atticus, 79, 80 — de Varron, 82 — de Tullius Tiron, 86 — de Cassius de Parme à Antoine, 182 — de Dolabella à Hyrcan, 194, 196 — d'Attius Balbus aux Éphésiens, 195, 196 — d'Antoine aux Juifs et aux Tyriens, 197 — d'Agrippa aux Éphésiens et aux Cyrénéens, 197 — de Norbanus Flaccus aux Sardiens, 198. — de Julus Antonius aux Éphésiens, 198 — d'Auguste aux Juifs (?), 197 — de Lentulus à Catilina, 349.

Leucade, successivement île et péninsule, 240.

Libelles. Peines portées contre les libelles, 68. Cf. 306.

*Libri. Libri Dolabellæ, libri Frontini, libri Augusti et Neronis Cæsarum*, etc., (cadastre de l'empire), 50. — Livres condamnés au feu, 69, 89. — *Prætorum libri*, par Suétone, 265.

Licinius (Caius), consulaire et historien, 71, 72, 78, 270.

Licinius Macer, historien, 347.

Licinius Mucianus, forme une collection d'actes publics, 181, 183. Cf 19.

Licteurs, 360. Cf. 410.

Limites. Traité *de Limitibus constituendis*, par Hygin (C. Julius?), 109. Cf. *Libri*.

*Lingua*. Traité de Varron *de Lingua latina*, 110.

Livie, femme d'Auguste, 21. Cf. 130, 167, 168, 186, 257, 288, 292, et le mot *Julie*.

Livius, esclave *a sede Augustæ*, 131.

Livius (C.), valet de pied de Livie, 130.

Livius (M.), *a sacrario Augusti*, 131.

Lois. *Loi royale*, 2, note; 224[1], 304 — *Cornelia*, 68—déposée dans le temple de Vénus Génitrix, 220. Lois somptuaires, 306—de J. César et d'Auguste souvent confondues, 24, 25 — contre le célibat, 306 — *Oppia*, 351 — municipale de J. César, 357 — particulière sur le culte d'une divinité, 399.

Lollius (Q.) Alcamenes, artiste, peut-être affranchi de la famille de M. Lollius. Il s'intitule *décurion* et *duumvir* sur un bas-relief de la villa Albani, dont le témoignage est diversement expliqué par les antiquaires (V. Sillig, *Catal. Art.* au mot *Alcamenes*). Nos remarques sur les augustales rendent assez vraisemblable que, selon la conjecture de Winckelmann, un artiste habile, affranchi de quelque maison puissante, ait été élevé au décurionat dans un municipe. V. pourtant Orelli, n. 1934.

Luc (saint), témoignage discuté, 51, 52. Cf. 319 et suiv.

*Lustrum*, purification annuelle, 372, 410 et suiv. — Clôture du cens. Voy. *Cens*.

Lyon. Autel élevé dans cette ville en l'honneur d'Auguste, 296. Diverses classes de ses habitants, 386. Cf. 397, 223.

Macrobe, témoignages divers, 26, 266, 370, note 3.

*Mæcenatianus* (esclave ou affranchi), qui a appartenu à Mécène, 397. Cf. Gori *Columb.* n. 96, 97.
Mæcius Tarpa, censeur littéraire, 63.
Mævius, poëte, 118.
*Magistri augustales.* Voyez *Augustales.*
*Magistri collegiorum*, 359.
*Magistri fontium*, 365.
*Magistri juniorum et seniorum*, 396.
*Magistri Larum augustalium.* Voyez *Augustales.*
*Magistri pagi*, 377, n. 1.
*Magistri vicorum*, quarteniers, 359, 364.—Différents témoignages de Dion Cassius et de Suétone, 360, 362 — costume des quarteniers, 362 — leur nombre, 362, 365, 374; leurs attributions, 368 sq. Cf. 383. — On ne sait pas s'ils formaient, à la sortie de leur charge, un corps d'*honoraires* comme les sévirs dans les municipes. Voy. Suétone, *Tib.* c. 76.
Magius, déclamateur, gendre de Tite-Live, 158.
Mallius (Flavius), témoignage sur la réforme du calendrier par Auguste dans Macrobe, *Sat.* I, 10.
Mamercus Scaurus, orateur, 138, 139, 153.
*Mandata Augusti de funere suo*, 30, 39, note, 43, 47.
Manilius, 114, 116, 278. Voy. Jacob, *de Manilio poeta*, Lubeck, 1835-6.
Marcellus, fils d'Octavie; son éloge funèbre prononcé par Auguste, 20. Cf. 298.
Marcellus Æserninus, petit-fils d'Asinius Pollion, 154.
*Marciani* (*Sodales*), prêtres des Antonins, 403.
Marillius, rhéteur, 140.
Marini, 90, 224, 358.
Marius Maximus, historien, 265.
Masson (J.) Son opinion discutée au sujet de la troisième fermeture du temple de Janus, 36, 37, 47, note; 48, note; 294.
Mécène, 6, 21.—Ses ouvrages, 83 —son portrait par Sénèque, 164. Cf. 239, 257, 288, 290, 291, 332. Voy. aussi Weber : *Ueber den Charakter des Mæcenas*, dans le IX^e tome suppl. des *Neue Jahrbücher* de Seebode et Jahn. Une dissertation de M. Raoul-Rochette, insérée dans un opuscule qui a pour titre: *Di un busto colossale in marmo di C. Cilnio Mecenate, scoperto e posseduto dal cav. P. Manni.* (Paris, 1837, 8°), montre que nous sommes enfin assurés de connaître les traits de Mécène, et par ce buste et par les camées de Dioscoride.
Médailles. Moyen de contrôler les textes historiques de l'antiquité, 228 et *passim.* La bibliothèque de Sainte-Geneviève possède, sous le titre suivant : *La vie et les principales actions d'Auguste César justifiées par les médailles*, un ouvrage ms. (n. 1567) composé, vers le commencement du XVIII^e siècle, par un ancien Genovéfain, dont le nom est resté inconnu. Ce travail, assez prolixe, me paraît d'ailleurs d'une autorité médiocre. L'auteur cite rarement les livres de numismatique et les collections de médailles où il a puisé, ainsi que les historiens auxquels il emprunte des détails sur la vie d'Auguste. Il rapproche quelquefois, mais sans aucune discussion critique, ces divers témoignages. *Cf. Monnaies.*
Mélitus de Spolète, grammairien, 277.
Mémoires d'Octave, 16 et suiv., 18, 31, 32. Cf. 122, 319. — de César, 352. — Continuation des Mémoires de César, 76 — Mémoires de Bibulus, 234 — de Julius Marathus, 87 — de Tibère, 93—de Strabon, 95—de Claude, 102 —de Pamphila, 134 — de Corbulon, 178, 186 — de Vespasien, 183 —d'Agrippine, 186 — d'Agrippa, 186, 307 —d'Hérode, 200.
*Mercuriales*, prêtres de Mercure, 402.

Messala Corvinus. Ses ouvrages, 84. Cf. 113, 151, 233—son dédain pour les déclamateurs, 154.
Métellus Numidicus. Son discours *de Prole augenda*, 23, 351.
Milice prétorienne créée par Auguste, 3. Sur le nombre, la composition et la distribution des légions romaines, dans les trois premiers siècles de l'empire, voir, 1° Lehne : *Gesammelten Schriften* (Mayence, 1837), II, p. 1-66; 2° C. L. Grotefend : *Kurze Uebersicht der Geschichte der roemischen Legionem von Cæsar bis Gallienus*, dans le Journal Philologique de Darmstadt, 1840, n. 79-81; 3° B. Borghesi : *Sull'opera intitolata :* Codex inscriptionum Rheni bearbeitet von Hofrath Dr. Steiner (Darmstadt, 1837, 8°); *e sulle legione che stanziarono nelle due Germanie da Tiberio fine Gallieno*. Inst. de Corresp. Arch. t. XI, p. 128 et suiv.
Mimes, 118.
*Ministri*, subordonnés aux *magistri vicorum*, 365—aux augustales, 379. Cf. *Familia*.
Modène (guerre de), 14, 274.
Monnaies, 5. Cf. 296, 298.—dans les villes de province, 291. Voyez *Médailles*.
Montanus Votienus, compare la déclamation et l'éloquence, 147, 152.
Montesquieu, 289, 290, 305, 306.
Monuments. Voyez *Temples*, *Bibliothèques*, *Trophées*, *Édicules*, etc.
Mots de mauvais augure, livre de Suétone sur ce sujet, 265.
Munatius Plancus. Erreur de Dion sur l'époque de sa censure, 295.—Fonde la colonie lyonnaise, 296.
Municipes, 15, 375 et suiv. Noms des magistrats dans les municipes, 381.

Narbonne (autel de), 224. Voy. *Décret*.
Nestor de Tarse. Ses Θεατρικὰ ὑπομνήματα, 95.
Nice, *ornatrice* de Livie, 130.
Nicéphore Grégoras, préambule de ses Annales, 337. Voy. *Discours*.
Niebuhr. Découverte d'une biographie de Sénèque le père, par Sénèque le fils, 138, 162.
Nigidius Figulus, astrologue, 331.
Noris, commentateur des *Cenotaphia Pisana*, 36. Cf. 291, 294, 358.
Novatus, fils de Sénèque le rhéteur, 147, 150.
Nursia, persécution contre ses habitants, 275.
Nyctophylaques, institués par Auguste, 252, 253. Voy. *Vigiles*.

Octavie, fille d'Octavius et d'Ancharia; son éloge funèbre par Auguste, 23. Voyez aussi 168, 235, 271.
Octavie, fille d'Octavius et d'Attia, 235.
Octavius, père d'Auguste. Inscription composée en son honneur par Auguste, 28. Cf. 29, n. 1.
Octovirs, 381.
*Officia. De Institutione officiorum*, ouvrage de Suétone, 265.
Olympus, médecin de Cléopâtre, 233.
Oppius, auteur d'une biographie de Cassius, 78.
*Oracula sibyllina*, 330.
Oraisons funèbres anonymes, du dernier temps de la république, 90 — de Julie, par Auguste encore enfant, 10 et suiv.— du jeune Marcellus, par le même, 20 — d'Agrippa, par le même, 23, 24, 55, 56 — d'Octavie, par Drusus, 130 — de Drusus, par Auguste, 23 — de César, par Antoine, 260 — de César, dans Dion Cassius, 287 —d'Auguste, par Drusus et par Tibère, 89, 293, 251—de Livie, par Caligula, 130. Voyez aussi *Éloge*.
*Ordinatio comitiorum*, 40, 42, 122.
Orose, témoignages divers, 33, 37, 215, 222, 240, 248, 287, 294, 329, 330,

333 — anachronismes sur la venue de Jésus-Christ, 316, 317, 319-322—récits merveilleux, 322-325 — copie Tacite sans le nommer (?), 215, note 2.
Othon, ses discours dans Tacite, 355.
Ovide, sa disgrâce, 69, 72, 217. — Poëmes composés en l'honneur de César, 114 — élève des rhéteurs, 153 — description des dieux Lares, 368.
Ovinius (Q.), exécuté par ordre d'Octave, 318.

Pamphila, ses Mémoires, 134.
Panégyrique en l'honneur d'Auguste, par L. Varius, 112.
Pannonie (Guerre de), dans Dion Cassius, 307. La *Pannonie* et la *Pœonie* confondues, *Ibid.* Cf. 96.
Pansa (Vibius), sa mort, 254, 256. Cf. 261, (où on lit, par erreur, *Hirtius Pansa.*)
Pantoncus, affranchi d'Auguste, 136.
Papias, général de Sextus Pompée, 254, 307.
Papirius Fabianus. Voy. *Fabianus.*
Paraltèles, genre de composition historique, 230.
*Parthica* d'Appien, 249. Cf. 98, 142, 232, 245 et suiv., 321.
Paul Warnfried, ou le Diacre, 329.
Paulus Clodius, historien, 248, 251.
Pédon Albinovanus, poëte, 115.
Peinture, honorée sous Auguste, 5, note 4. Voy. *Lollius.*
Pensions aux soldats des armées romaines, 38.
Pérouse (Guerre de), 239, 274, 275.
*Persica*, livre attribué par erreur à Dion Cassius, 283.
Pétrone, ses attaques contre les déclamateurs, 148 — le seul auteur de l'antiquité, avec les scholiastes d'Horace, qui mentionne les sévirs augustales, 405, 407.
Phædrus, philosophe, 223.
Phèdre le fabuliste, 116. Le dernier travail critique sur la vie et les ouvrages de Phèdre est une excellente *Notice* de M. J. Fleutelot (Paris, 1839, in-8°).
Philistus, historien, 236. Cf. 354, note 1.
Philologus, grammairien, différent d'Ateius Philologus (?), 135.
Philon, polygraphe; ses ouvrages, 106. Cf. 131.
Philoxène, grammairien, 110, note 2.
Photius, 208, 209, 243, 245, 249, 259, 265, 283, 289, 327.
Pièces justificatives dans l'histoire, 191, 192, note 2, et *passim.*
Plautius (famille des), 132.
Pline l'Ancien; témoignages divers, 26, 56, 74, 81, 83, 88, 95, 96, 190, 192, 218, 221, 225, 240, 257, 286, 301, 508, 353, 362. — Histoire des guerres de Germanie, 101, 171, 172, 173. — Emprunts faits au recueil de Mucien, 181, 182. — Idée générale et caractère historique de son Histoire naturelle, 183, 188.
Pline le Jeune, 129, 132, 148, 210, 251, 262, 263, 264, 386.
Plotius, rhéteur, 158.
Police de Rome, 73, 252, 253, 361 et suiv. Sur ce sujet, consulter le Mémoire de M. Naudet, inséré dans le tome IV du recueil de l'Académie des Sciences morales et politiques.
Plutarque, fait des emprunts aux Mémoires d'Auguste, 17, 20 — témoignages divers, 79, 84, 96, 248, 253, 265, 269. Cf. 283, 298, 299, 305, 317, 331, 335 — caractère moral de ses biographies, 230 — ses *Apophthegmes*, 232, 236.
Pollion (Asinius), sa réponse à Octave, 14 — écrit le récit de la guerre d'Actium, 61 — donne asile à Timogène, 66, 84, 85—patron d'Helvius Cinna, 109 — introduit l'usage des lectures, 153 — fonde la bibliothèque de l'*Atrium Libertatis*, 216. Cf. 145, 150, 250, 264, 277, 348.

Polybe, historien, 201, 208, 283, 336, 345, 350.
Polybius Anthus, affranchi, 136.
Polyclète, ingénieur grec, chargé par César d'un travail géodésique, 55.
Pompée le Grand (tombeau de), 251. Cf. 315, 335.
Pompée (Sextus), 1, 18, 239, 247, 250, 254, 257, 258, 305, 307, 318.
Pompéi; divers magistrats et prêtres de cette ville, 376, 399. Cf. 389, note 1.
Pompéius Junior, poëte, 117.
Pompéius Macer, chargé, par Octave, de l'organisation des bibliothèques, 63.
Pompéius Saturninus, historien, 210, 353.
Pompéius Théophanes, historien, 117.
Pomponius Secundus, 133.
Porcia, femme de Caton, 234—son éloge par Varron, 81.
Porcius Latro, rhéteur, 67, 140, 151, 154, 278; confondu avec Caton, par Vincent de Beauvais, 149, n. 1.
*Porticus Octaviæ*, 217, 219, 271, 298.
Potamon de Lesbos, rhéteur, 105.
*Præfecti augustales*, 402.
Prétexte, robe des magistrats romains, 360, 362.
Principat. Vrai sens de ce mot, 7. (Le morceau de M. Dureau de la Malle, cité dans notre Introduction, a été traduit en allemand, avec des notes intéressantes, par M. Th. Pabst, sous ce titre: *Ueber den Geist und die Grundsätze der roemischen Staatsverfassung unter den Kaisern*. Arnstadt, 1838. in-4°. La dissertation de M. Hanov, *De Augusti principatu* [Sorau, 1837, in-4°], porte presque uniquement sur la discussion des témoignages de Tacite, de Suétone et de Dion Cassius, relatifs à la puissance consulaire d'Auguste), 65 et suiv., 165, 206, 250, 294, *passim*; même du vivant d'Auguste, on comptait les années à partir de la mort de César. M. Letronne, *Inscr. de l'Égypte*, t. II, n. 108, p. 125.
Priscien, 112 et suiv., note, 265.
Procope, historien, 329.
*Prodigia. De prodigiis*, par Julius Obsequens, 329.—Livre de Dion Cassius sur ce sujet, 282. Cf. Fréret, *Réflexions sur les prodiges rapportés dans les Anciens*, Mém. de l'Acad. des Inscr., t. IV, p. 411; OEuvres, t. I, p. 157, éd. 1796.
*Progenies*. Traité de *Progenie Augusti*, attribué faussement à Messala, 84.
Properce, 113, 411.
Proscriptions du second triumvirat, 14, 16, 306.
Provinces. Partage des provinces entre l'empereur et le sénat, 4 — comment administrées sous Auguste, 206. Cf. 49 et suiv., 188.
Ptolémée de Mendès, historien, 105.
Publius Syrus, auteur de mimes; ses Sentences, 119
Pudens, grammairien, 135.
Pylade, auteur d'un traité sur la danse mimique, 95. Cf. 156.

Quatuorvirs, 381.
Quête pour l'empereur, 375, noté.
*Quinquennales*, censeurs dans les municipes, 401.
Quintilien. Témoignages divers, 10, 14, 86, 129, 148, 171, 173, 174, 260, 278, note; 284, 292.
Quintilius Varus (S.), 133, 152.

Rabirius (C.), 112; auteur présumé du poëme sur la guerre d'Actium (?), 223.
*Rationarium sive rationes imperii*. Voy. *Breviarium*.
Recensement. Voy. *Cens*.
Recrutement. Voy. *Milice*.
Régionnaires, auteurs de descriptions de Rome, 363, 370.
Remnius Palæmon, grammairien, 277.
Rhascupolis, prince Thrace, 258.
Rois. Livre de Suétone *sur les Rois*, 266.

Rome (nouvelle division municipale de), *Appendice II*, § 1 et 2. Voy. *Magistri vicorum*.—Monuments de Rome. Voy. *Monuments*
Rostres (nouvelles), 293, note 2.
Rufus (Sextus), historien, 338.
Rufus, Régionnaire, 363, 364.
Rutilius, son discours *sur la Législation des édifices*, 23.

Sabinus Tiro, auteur d'un traité *sur la Culture des jardins*, 83.
*Sacerdotes Augusti* ou *Romæ et Augusti*, 404. Cf. 296. Voy. aussi *Augustalia*.
Salluste, historien, 125, 126, 155, 179, 264, 277, 292, 348. 359, 354.
Sallustius Crispus, petit-neveu de l'historien, 133.
San Clemente, son livre *sur la Réforme de l'ère vulgaire*, 36, 51, 291.
Sarmates (Guerres contre les), 240.
Saturninus Volusius, gouverneur de Syrie, 291.
Scribonie, première femme d'Auguste, 19.
Scholiaste d'Horace, 64, 372, 380, 407.
*Scriptores rei agrariæ*, 38, 50, 221.
Secundio, *aquarius* de Julie, 130.
Séjan, 121, 122, 123, 124, 127.
Sénatus-consultes sur le mois *Sextilis*, 370 — en faveur des Juifs, rapportés par Josèphe, 194, 196 — sur Cornélius Sylla, 251 — proposés par Cicéron dans les Philippiques, 255. Cf. 273. — Décret municipal (?), 379, note 6.
Sénécion, surnommé Grandio, déclamateur, 158.
Sénèque le Rhéteur, 111, 116, 129, 239, 277, 292 — avait écrit une Histoire de de son temps, 137, 138—ses déclamations, 140 — jugement sur cet écrivain, 137-160. (Nous citons Sénèque le père d'après la deuxième des éditions Bipontines, Strasbourg, 1810.)
Sénèque le Philosophe. Jugement sur cet auteur, 161-168 — témoignages divers, 22, 23, 26, 86, 116, 129, 137, 139, 147 et suiv., 172, 183, 290, 293, 295, 328.
Sentences recueillies par Auguste dans les anciens auteurs et envoyées aux gouverneurs des provinces, 23 — titre des *Sentences* dans les Extraits de Constantin Porphyrogénète, 336.
Sentius Saturninus, gouverneur de Syrie, 51.
Septicius (ou Septimius) (?) Clarus, ami de Pline le Jeune, 263, 264, 266, note 7.
Servilius Rufus Nonianus, historien, 176, 177. Cf. 348.
Servilius (P), 256.
*Seviratus*, dignité de sévir, 394, 400.
*Seviratus*, le corps des sévirs (?), 382, note.
*Seviri magistri Larum augustalium*. Voy. *Augustales*.
*Seviri urbani*, 402.
Sévirs, 389 — augustales, 396 — distincts des augustales, *ibid.*
*Sexprimi*, magistrats dans les municipes, 402.
*Sextilis* (mois), appelé *Augustus*, 370. Suétone, *Aug.*, 31, semble dire que le prince donna de sa propre autorité ce surnom au mois *Sextilis* : « In anni ordinatione sextilem mensem ex suo cognomine nuncupavit. » Voyez cependant le sénatus-consulte sur ce sujet dans Macrobe, *Sat.* I, 12.
Sextius Africanus (C.), 133.
Sextus Papinius, 133.
Sextus Rufus. Voy. *Rufus*.
Socrate de Rhodes, historien des guerres civiles, 79.
*Sodales augustales*, ne doivent pas être confondus avec les *Seviri augustales*, 403.
Sphærus, l'un des maîtres d'Octave, 11.
Statianus ou Tatianus, lieutenant d'Antoine, 233.

Statilia, 133.
Statues consacrées par Auguste aux grands généraux, 22. — Discours *de Antonii statuis*, par Messala Corvinus, 84.—Statue d'Octave, 252. — Statues d'argent, fondues par Auguste, 271.
Strabon, témoignages divers, 37, 79; ses Mémoires, 95 — sa Géographie, 96, 98. Cf. 190, 272, 296.
Strabon de Cappadoce, cité souvent par Josèphe, et probablement distinct du géographe, 200.
*Suasoriæ* (*Suasoires*, comme les appellent le traducteur François Chalvet, et encore Balzac, *Socrate Chrétien*, ch. VI), espèce de déclamation, 142.
Suétone, témoignages divers, 10, 18, 19, 20, 26, 27, 29, 30, 33, 37, 39, note, 41, 42, 43, 71, 72, 75, 78, 137, 139, 150, 160, 165, 169, 191, 199, 200, 208, 218, 253, 255, Cf. 294, 296, 300, 305, 307, 308, 322, 356, 360, 361, 362, 363, 368, 372, 374 — biographie de Suétone et jugement sur ses ouvrages, 261-279.
Suidas, témoignages divers, 16, 27, 47, 84, 105, 243, 264, 283, 327.
Sulpice Sévère, son Histoire ecclésiastique, 333.
Sulpicius Flavus, grammairien (?), 100.
Sulpicius Quirinus (Publius), l'un des commissaires chargés du recensement de l'empire, 51.
Surdinus, fabuliste, 116, 152.
Synéros, affranchi de Tibère, 135.

*Tabulæ* (Tableaux). Discours d'Agrippa *de Tabulis omnibus signisque publicandis*, 82.— Tables de lois et autres. — Préambule des tables de proscription, dans Appien, 16, 252, 257, 304. Cf. les mots *Lois*, *Sénatus-Consulte*.
*Tabularius*, chef de comptabilité, 401. Cf. 41, note 2.
Tacite, témoignages divers, 14, 39, 40, 41, 96, 123, 124, 125, 131, 147, 150, 155, 159, 172, 176, 177, 190, 191, 218, 227, 236, 237, 264, 278, 311, 308, 314, 318, 320, 348, 354, 403 — prononce l'éloge de Virginius Rufus, 211 — son projet d'écrire l'histoire d'Auguste, 214.
Tarius Rufus, 187.
Télèphe, grammairien. Son livre sur la rhétorique d'Homère, 343.
Temple de Vénus Génitrix ou Génetrix, 221, 227, 388.
Tertullien, 320, 326.
Théodore, historien, 327.
Théodote, ingénieur, chargé par César d'un travail géodésique, 55.
Théophane de Mitylène, historien, 284.
Thrasylle de Phlius, confident de Tibère, 134 — son fils, *ibid.*
Thucydide, 310, 311, 344, 346, 351.
Tibère, 21, 40; 41 — prononce l'oraison funèbre d'Auguste, 89 — ses Mémoires et autres ouvrages en prose, 93 — ses essais poétiques, 116. Cf. 121, 123, 199, 308.
Timagène, historien, 62, 66, 85, 158, 163, 166, 284.
Timée, historien, 344, 345.
Timothée, historien (?) cité par Jean Malalas, 329.
Tite-Live, 46, 61, 98-100, 150, 161, 177, 179, 207, 226, 237, 242, 250, 259, 283, 296, 314, 318, 348, 353, 362.
Titius (M.), 132.
Topographie de Rome par Pline l'Ancien, 185. Cf. *Régionnaires*. — du champ de bataille de Philippes dans Appien, 275.
Trachalus, (Galerius), orateur, 355.
Tradition (la), 129-136.—Traditions de famille, dans Plutarque, 324.
Traités entre Rhodes et les Romains, 252.
Trajan encourage les travaux historiques, 216 — monuments historiques qui existaient sous son règne, 216-228 — livre περὶ ἀγωγῆς Τραϊανοῦ, attribué à Plutarque, 238 — récit de son

règne par Dion Cassius, 283. Cf. 243, 249, 263, 283.
Trébonius, 76, 255.
Trimalcion, sévir augustale, 405.
Triomphes, 3, 272.
Triumvirs, magistrats dans les municipes, 381.
Trogue-Pompée, 106, 111, 190, 242, 352, 353.
Trophée des Alpes, 300 et suiv.
Tullius Tiron, ses ouvrages, 86, 265.
Tutilius (P.), 133.
Tyrannion, auteur d'un ouvrage sur la langue latine, 110.

Unmidius Quadratus (famille des), 132.
Ὑπομνήματα, *Acta civilia*, d'après le sens fixé par M. Le Clerc, 20, 21. Mémoires historiques de Nestor de Tarse, 95. Voy. aussi *Strabon*.
*Urbes*. Traité *de Urbibus Italicis*, par Hygin, 109.

Valère Maxime, 127-129, 176, 260.
Valérius d'Antium, historien, 350.
Valérius Probus, grammairien, avait composé un livre *sur les Alphabets épistolaires* de C. César, 13, Cf. 277.
Valgius (C.), son traité *de Usu herbarum*, 87. Cf, 159.
Varius (L.), poëte, 112, 118. (A la page 66, au lieu de *Varius*, lisez *Virgile*.)
Varron. Ses écrits historiques, 81. Cf. 110, 177, 217, 251, 293.
Varus (Quintilius), 239, 241, 304, 321. Son fils, 133, 152.
Védius Pollion, 166, 307. Cf. Bœckh, *Inscr. gr.* n. 366.
Velléius Paterculus, historien, 120-126 — témoignages divers, 40, 42, 128, 129, 131, 132, 133, 148, 240, 253, 272, 274, 275, 287, 300, 301, 302, 304.
Ventidius, 98, 246, 256.
Vénus Génitrix. Voy. *Temple*.
Verrius Flaccus, grammairien, 102, 103. Cf. 22, 148, 226, 277.
Vespasien, protecteur des travaux historiques, 179, 180, 216, 354 — ses Mémoires, 183.
Vêtements (sur les noms des), ouvrage de Suétone, 265.
Vices. Livre de Suétone sur les vices corporels, 265.
*Vici*, quartiers de Rome, 361 et suiv.
*Vicomagistri*, nom plus récent des *magistri vici* (dans les Régionnaires).
Vigiles (cohortes des), 360. Cf. *Police*.
Victor (P.), régionnaire, 363, 364.
Vincent de Beauvais, 149, note 1; 127, note 1; 237, note 5.
Vinicius (L.), rhéteur, 152.
Vinicius (M.), protecteur de Velléius Paterculus, 125.
Vinicius (M.), autre protecteur de Velléius, et aïeul du précédent, 300, 301, 302.
Vipsanius Atticus, rhéteur, 159.
Vipstanus Messala, historien, 210.
Virgile. Commentaires sur Virgile, par Hygin, 109 — sa Vie, par le faux Donat, 276. Cf. 331, 332, Cf. 113, 114, 115, 322, 331, 359.
Virginius Rufus, son consulat et sa mort, 210 — son oraison funèbre, prononcée par Tacite, 211.
*Viri*. *De Viris illustribus* d'Hygin, 109, 278 — de Flavius Alfius Avitus, 278.
Vitellius Eulogius, 87, 270.
Vitruve, son Traité sur l'architecture, 88. Cf. 117, 331.
Volumnius, auteur d'une histoire des meurtriers de César, 78.
Xiphilin, abréviateur de Dion Cassius, 283, 309, note 3; 335, 336.
Zénodote, ingénieur chargé par César d'une opération géodésique, 55.
Zonaras, 37, note; 287 — jugement sur son histoire, 335, 336.

# TALE DES CHAPITRES ET SECTIONS.


| | | Pages. |
|---|---|---|
| INTRODUCTION | | 1 |
| Chap. I | Des ouvrages d'Auguste | 9 |
| — Section I. | Ouvrages publiés par Auguste de son vivant | 9 |
| — — II. | Des ouvrages posthumes d'Auguste | 29 |
| Chap. II | De l'influence d'Auguste sur la littérature de son siècle. — Liberté d'écrire | 59 |
| Chap. III | Revue des monuments de l'histoire de Rome, sous les règnes d'Auguste et de Tibère | 75 |
| — Section I. | Prose | 75 |
| — — II. | Poésie | 111 |
| — — III. | Velléius Paterculus | 120 |
| — — IV. | Valérius Maximus | 127 |
| — — V. | La tradition | 129 |
| Chap. IV | Sénèque le Rhéteur, ou la déclamation à Rome | 137 |
| Chap. V. Section I. | Sénèque le Philosophe | 161 |
| — — II. | C. Lentulus Gætulicus | 168 |
| — — III. | Aufidius Bassus | 170 |
| — — IV. | M. Servilius Rufus Nonianus | 175 |
| — — V. | Asconius Pedianus | 178 |
| — — VI. | C. Licinius Mucianus | 179 |
| — — VII. | C. Plinius Secundus | 183 |
| — — VIII. | Flavius Josèphe | 189 |

Pages.

Chap. VI..... Tacite. Coup d'œil sur les monuments historiques au siècle de Trajan.... 210

Chap. VII..... Historiens du siècle de Trajan et des Antonins..... 229
— Section I. Plutarque..... 229
— — II. L. Annæus Florus..... 238
— — III. Appien..... 243
— — IV. Suétone..... 261

Chap. VIII..... Dion Cassius..... 280

Chap. IX..... Les abréviateurs..... 312
— Section I. Paul Orose..... 312
— — II. Les autres abréviateurs grecs et latins. 327

Appendices..... 339

Appendice I..... Des harangues dans les historiens grecs et latins..... 341

Appendice II..... Recherches nouvelles sur l'histoire des institutions municipales chez les Romains. — Les Augustales..... 357
— § 1..... Anciennes divisions municipales de Rome. — Ancien culte des dieux Lares..... 358
— § 2..... Nouvelle division municipale de Rome. 360
— § 3..... Restauration du culte des dieux Lares à Rome..... 367
— § 4..... Extension de la réforme municipale et du culte des dieux Lares dans l'Italie et les provinces..... 375
— § 5..... Organisation, charges et devoirs du corps des Augustales..... 387
— § 6..... Divers sacerdoces et magistratures, quelquefois confondus avec les fonctions des Augustales..... 402
— § 7..... Conclusion..... 405

Pages.

Appendice III..... Testament politique d'Auguste, ou monument d'Ancyre.—Notice bibliographique..... 412
— ..... Traduction grecque trouvée à Apollonie..... 421
— ..... Traduction grecque trouvée à Ancyre. 422
— ..... Texte latin trouvé à Ancyre.... .... 430
Table alphabétique des matières..... . 457

FIN.

Digitized by Google

Digitized by Google